LIBRARY
Brigham Young University

FROM

Call No. 913.3205
R32
F

Acc. No. 215294

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Brigham Young University

http://www.archive.org/details/revuegyptologi00newpari

Nouvelle Série. Tome I. Fascicules 1-2.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

Alexandre MORET ET **Pierre JOUGUET**

Conservateur du Musée Guimet
Directeur d'Études à l'École des Hautes-Études

Professeur à l'Université de Lille
Chargé de conférences à l'École des Hautes-Études

SOMMAIRE

A. Moret. — Monuments égyptiens de la collection du comte de Saint-Ferriol.
H. Sottas. — *Maat* = socle.
G. Lefebvre et A. Moret. — Un nouvel acte de fondation à Tehneh.
Louis de Blacas. — Une statue d'Osiris de la XXIIIe dynastie.
G. Vitelli. — Trimetri tragici.
P. Jouguet. — Les Bulles égyptiennes à la fin du IIIe siècle après J.-C.
P. Roussel. — Les Sanctuaires égyptiens de Delos et d'Érétrie.
P. Collart. — L'Invocation d'Isis d'après un papyrus d'Oxyrhynchos.

Notices et Bulletins. — Comptes rendus bibliographiques.

215294

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, 28

1919

Prix de l'abonnement annuel :
Paris : 40 fr. — Départements : 41 fr. — Etranger : 45 fr.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

Nouvelle Série. Vol. I, fasc. 1. Janvier 1919.

MONUMENTS ÉGYPTIENS DE LA COLLECTION DU COMTE DE SAINT-FERRIOL

(autrefois au château d'Uriage; — actuellement au Musée de Grenoble)

La collection égyptienne du comte de Saint-Ferriol faisait l'ornement du pittoresque château d'Uriage; depuis le mois de décembre 1916, les stèles, bas-reliefs, sarcophages ont été donnés au Musée de Grenoble, grâce à la générosité du comte et de ses héritiers; quelques statues et autres pièces ne se trouvent pas à Grenoble; j'ignore si elles sont restées à Uriage ou si elles ont été dispersées. C'est en 1911 et 1913 que j'ai copié et photographié les monuments les plus importants chez le comte de Saint-Ferriol, qui m'autorisa à publier mon travail, facilité par son bienveillant accueil pour lequel j'exprime ici mon reconnaissant souvenir. J'ai collationné tout dernièrement mes copies au Musée de Grenoble, dont le conservateur voulut bien m'entr'ouvrir les portes, fermées en raison de la guerre, avec une amabilité dont je le remercie.

La collection Saint-Ferriol ne possède pas un grand nombre de pièces, mais toutes sont intéressantes et quelques-unes sont célèbres : telles sont la stèle du vizir Ouser et surtout « la stèle des Mines d'or de Kouban ». Il m'a semblé utile de faire connaître les inédites et de donner des autres une édition nouvelle, aussi fidèle que possible.

I. — Dalle rectangulaire au nom d'Ou'at-n-(j) et de Nebt-n-(j) (Pl. II).

Calcaire. Haut., 0m,30; larg., 0m,48. Textes et figures en relief sur champ évidé. Travail fruste. Conservation bonne. (Grenoble.)

C'est une de ces dalles de pierre qu'on trouve encastrées dans le mur de fond des chambres aux parois de briques[1] qui constituent les mastabas dans certaines nécropoles antérieures à la IVe dynastie. La décoration comporte : 1° la figure du défunt assis devant une table d'offrandes recouverte de branches; 2° au-dessus de la table, une pancarte donnant la liste, rudimentaire ou développée, des offrandes, étoffes, parfums,

1. R. Weill, *Monuments des IIe et IIIe dynasties*, p. 219.

mets; 3° les noms et titres du propriétaire. Ces dalles sont donc les prototypes des « tableaux » gravés au-dessus de la fausse porte dans les stèles monumentales de la IVe dynastie.

Notre monument, divisé en deux, est consacré à deux personnes, assises devant deux tables, avec pancarte double; ce sont deux femmes, celle de droite plus petite que l'autre. Il y a apparence qu'on ait représenté la mère et la fille, réunies dans le même tombeau.

La partie décorée de la dalle forme deux rectangles juxtaposés.

A gauche. La défunte W*t-n-(j)*, assise sur une chaise sans dossier, mais décorée par derrière d'une fleur de lotus; la planche du siège est légèrement en pente; le pied de derrière, seul visible, est sculpté en forme de pied de bovidé; sous le sabot, un socle fort épais, comme dans les spécimens en ivoire, retrouvés à Abydos et Negadah.

La femme a une coiffure soigneusement détaillée; les cheveux sont groupés en petites mèches plates sur le sommet de la tête, et, sur les côtés, en fines tresses longues, divisées sur l'épaule droite; robe étroite et longue, boutonnant aux épaules; un nœud très développé orne l'épaule gauche. Les pieds sont nus; la main gauche est ramenée sur la poitrine; la droite s'étend vers la table d'offrandes. La figure, aux yeux fardés, est expressive, soigneusement modelée[1].

La table, rudimentaire, se compose de la corbeille soutenue par deux pieux séparés, formant un pied bifide. Nous avons là une forme primitive de la table grossièrement ajustée des époques archaïques. La dalle de Abneb (Weill, *l. c.*, p. 220) montre une table du même type, mais stylisée : les deux pieux, distincts dans le bas, se réunissent à la partie supérieure; les dalles de Nefer et de Merj révèlent déjà la forme classique de la table, où le pied bifide n'est rappelé que par un artifice de décoration (Weill, *l. c.*, p. 240, 300). La table est décorée de branches de palmier, en apparence dressées, en réalité couchées sur la table (cf. *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 31, p. 1).

La pancarte est, elle aussi, de rédaction simplifiée. Dans un rectangle, le registre supérieur est occupé par trois signes *nṯr* , encadrés par 1, 3, 2, 1 fils à brins détordus[2]. Il y a quatre groupes de et seulement trois signes ; cela semble indiquer que les trois sont le pluriel d'un adjectif *nṯr* qui se rapporte à chacun des signes , soit unique, soit double et triple. La valeur de doit être celle d'un signe-

1. Chaise et figure féminine sont (à part la coiffure) du même style que la figure centrale de la dalle de Leide, au nom de Abneb.

2. Cf. Murray, *Saqqara Mastabas*, I, p. 33; Weill, *IIe et IIIe dynasties*, p. 238. Sur les sarcophages du Moyen Empire, on énumère parfois les étoffes d'un à neuf brins au fil (Lacau, *Sarcophages*, II, p. 164).

mot, abrégé de [hieroglyphs] *mnḫ*; le tout signifierait « vêtements divins[1] en étoffes tissées à 1, 2 ou 3 fils au brin ». L'épithète « divin » s'explique parce que le mort osirien porte les mêmes vêtements que les dieux; parfois même, on habille sa statue d'étoffes qui ont servi d'abord à parer les statues divines dans les temples (inscription de Paherj = *Urk.*, IV, p. 112, l. 13-14) La liste des étoffes comporte souvent quatre catégories. [hieroglyphs], *ʿmnʾ*, *nsꜥt*, *nfr*, [hieroglyphs], « solide, royale, belle, grande »; elle se conforme à la division *quadruple* des rites funéraires, célébrés tour à tour dans chacune des quatre parties du monde; mais, comme les autres rites, elle s'abrège et se réduit à la division *double* (sud et nord): ici, nous n'avons que les catégories *mn* et *ʿaʾa*. D'ordinaire, les cases ménagées au-dessous des signes *mnḫ nṯr* contiennent le chiffre rituel [hieroglyph] « mille », qu'on souhaite au défunt de posséder; ici rien n'a été gravé. Le vêtement-type qu'on tirait des pièces d'étoffes était, suivant le sexe, le pagne *sento*[3] [hieroglyph] ou la robe.

Au-dessous des étoffes : [hieroglyphs].

D'après les variantes, il faut lire : *ʿꜥꜥt* (Nefer = [hieroglyphs]. Merj [hieroglyphs]) « grains (de blé?) » — et [hieroglyphs] *ḥrꜥꜥ*, réduit au signe-mot [hieroglyph] « grains de dourra » (MURRAY, *l. c.*, p. 36; MASPERO. *La table d'offrandes*, p. 67, interprète *ḥrꜥ* par le fruit du caroubier). L'offrande des grains est rituelle à toutes les époques (*Pyr.*, 97 et 99; LACAU, *l. c.*, II, *index*, p. 158; DÜMICHEN, *Grabpalast Patuamenap*, I. pl. XXVI). La tête de bœuf représente l'offrande du taureau [hieroglyph] *ng* (MURRAY, *l. c.*, pl. I. p. 35).

A gauche de la pancarte, l'énumération continue :

[hieroglyphs] « Essences, vin;
[hieroglyphs] deux vases: deux pots;
[hieroglyphs] pain *trḥ*:
[hieroglyphs]* oie troussée sur plateau;
[hieroglyphs] aiguière sur cuvette. »

L'offrande est encore ici du type binaire, comme pour les étoffes et les grains : deux pots de vin (le noir-rouge et le blanc : *Pyr.*, 33; DÜMICHEN, *l. c.*, I, pl. XIX):

1. Les [hieroglyphs] forment des « paquets d'étoffes », [hieroglyphs] *mrwꜥ nwꜥ ḥbꜥ* (LACAU, *l. c.*, I, p. 179; II, p. 16), de forme [hieroglyph].

2. Corriger la lecture *sꜥnwꜥ*, attribuée à [hieroglyph] par MURRAY et WEILL. Le signe est la massue *mn*, et non la flèche [hieroglyph] ou [hieroglyph]. Les quatre noms cités figurent sur la dalle de Nefer (WEILL, *l. c.*, p. 238). Sur un paquet d'étoffes du Moyen Empire, les noms du contenu sont : deux [hieroglyphs] *mn* (correspondant à [hieroglyph]): un mot illisible, et un dernier, qui est peut-être [hieroglyph] (LACAU, *l. c.*, II. p. 16).

3. LACAU, *l. c.*, II. p. 43, fig. 394 : le [hieroglyphs] « vêtement divin » est le pagne. Cf. *Pyr. N.*, l. 287-289 = édit. SETHE, 41-42.

4. Les signes accompagnés d'un astérisque sont retournés dans l'original.

deux vases d'essence (l'essence de cèdre (?) et de Libye : *Pyr.*, 53-54; DÜMICHEN, *l. c.*, I, pl. XX); un pain *trḥ* (*Pyr.*, 60, 73)[1] et une oie (*Pyr.*, 84-86) résument les nombreuses variétés, que l'espace restreint interdit d'énumérer. En fin de liste et, comme d'habitude, juste au-dessus des mains du défunt tendues vers la table, le vase à bec recourbé et la cuvette (on en a retrouvé des spécimens en cuivre de l'Ancien Empire), qui servent à laver les mains avant le repas. Le nom de ce pot à eau est *pnw*[2] (MURRAY, *l. c.*, p. 33, n° 22); l'ustensile est parfois figuré après les mots qui définissent le rite du lave-mains, (MURRAY, *l. c.*, pl. I, p. 32). Sur ce rite, cf. MASPERO, *Table d'offrandes*, p. 5.

Le long du pied de la table, sont gravés un pain conique et une cruche de bière sur sellette. Pour le rite du lave-bouche, qui accompagnait celui du lave-mains, un pain et un vase pareils figurent aux Pyramides (*Pyr.*, 72 = *W.*, 103, *N.*, 412 :).

A droite. La défunte *Nebt*, ou *Nebt-n-(j)*, est assise devant la table d'offrandes: mêmes détails que pour la figure de gauche, mais figures et accessoires sont plus petits d'un quart environ. La figure, sculptée avec soin, offre une expression personnelle, différente de la voisine. La pancarte est réduite aussi; elle ne comporte que deux étoffes , de catégories et ; au-dessous : deux pots d'essences et deux têtes cornues, sans noms, qui correspondent au taureau *ng* et à la vache *ḥm wr* (MURRAY, *l. c.*, I, pl. II, p. 35).

A gauche de la pancarte : « Natron. Essences, vin; deux vases, deux pots. Encens; pain *trḥ*; oie troussée sur corbeille; aiguière sur cuvette. »

Dans cette liste, comparée à celle de *W'ṭ-n-j*, nous n'avons que deux éléments nouveaux : le natron *bd*, sel ajouté à l'eau des purifications préliminaires (*Pyr.*, 26; MASPERO, *Table d'offrandes*, p. 9), et l'encens *šnṯr*, qui servait aux fumigations purificatrices (*Pyr.*, 18; MASPERO, *l. c.*, p. 12).

Au-dessus des branches de la table, deux signes indistincts; le long du pied, le pain conique et la cruche de bière.

1. Sur ce pain, cf. MASPERO, *La table d'offrandes*, p. 54; *Pyr. Ounas*, l. 105.

2. *Pnw* vient peut-être de « renverser »; ce serait le vase qu'on renverse pour faire tomber l'eau.

La dalle est attribuable à la IIIe dynastie ou au début de la IVe.

II. — Statue au nom d'Amenhetep, prêtre des statues de Thoutmès III (Pl. III).

Calcaire. Haut., 1m; long. des côtés de la base, 0m,50; larg., 0m,28.

L'homme est assis sur un siège ⊓. Perruque; robe longue. L'une des mains (la gauche) est ramenée sur la poitrine; l'autre repose sur les genoux.

Des textes sont disposés sur les deux côtés du siège et sur le devant de la robe.

Côté droit : (→)

(1) « Une offrande, que donne le roi à Amon-Ra, pour qu'il donne ce qui sort à la voix, pain, bière, bœuf, oie, étoffes, encens, huiles, toutes choses (2) bonnes, pures, toutes offrandes annuelles, toutes choses bonnes, agréables, sortant devant lui (Amon) de chaque jour, (3) — au *ka* du prêtre d'Amon dans la « place-consacrée[1] », Amenhetep, *m. k.*;

1. *ʾPʾḥt-ist* est une épithète des temples d'Amon à Karnak-Louxor (Brugsch, *Dict. géographique*, p. 565).

(4) Au *ka* du porte-encensoir du roi, Amenehetep, *m. k.* vis-à-vis du dieu bon;

(5) Au *ka* du gardien de magasin d'Amon, Amenhetep, *m. k.*;

(6) Au *ka* du prêtre, directeur des prophètes du roi du Sud et du Nord '*Aa-kheperkara*[1], Amenhetep, *m. k.*;

(7) Au *ka* du servant du-*ka* de la statue du roi du Sud et du Nord « *Menkheperra*[2] (est) dans sa statue », Amenhetep;

(8) Au *ka* du servant-du-*ka* de la statue du roi du Sud et du Nord « *Menkheperkara*[3] (est) dans sa statue », Amenhetep;

(9) Au *ka* du supérieur des *meritou* d'Amon, Amenhetep, *m. k.* »

Amenhetep, en même temps que prêtre d'Amon, dirigeait les prophètes du culte de Thoutmès Ier et desservait les statues de Thoutmès III; ainsi, le culte et les statues de ces rois étaient installés, suivant un usage antique, dans les temples des dieux[4]. Nous devons noter qu'Amenhetep n'est point prêtre du culte de Thoutmès II, pharaon au règne éphémère, que les listes officielles et les biographies des contemporains intercalent cependant entre Thoutmès Ier et Thoutmès III; aucune allusion, non plus, au culte de la reine Hatshepsout, dont le règne se greffe sur le trône pharaonique, depuis les dernières années de Thoutmès Ier jusqu'à la maturité de Thoutmès III. Ce n'est pas le lieu de rouvrir ici l'épineuse controverse sur la succession des Thoutmès; je ne puis taire, cependant, que notre Amenhetep, qui ne sert pas Thoutmès II, semble avoir vécu en un temps où Thoutmès III était le successeur immédiat de Thoutmès Ier, — ce qui correspondrait à une des hypothèses sur la succession dynastique à cette époque troublée[5]. Notons aussi que les deux statues de Thoutmès III appellent le roi, l'une *Menkheperra*, l'autre *Menkheperkara* : or, on a présenté l'hypothèse que chacun de ces prénoms caractérisait une période distincte d'un règne qui a connu des vicissitudes[6]; il n'est pas sans intérêt d'observer que les statues du roi gardaient le souvenir de ces deux « états » de la personnalité de Thoutmès III.

1. Thoutmès Ier. — J'abrège *m'a-khrou* en *m. k.*; *n. l.* est pour *nb lm'akhou*.

2. Thoutmès III, désigné par le « prénom » sous sa forme simple. — Les statues avaient généralement un nom; cf. le texte étudié par GARDINER, ap. PETRIE, *Memphis*, V, p. 33.

3. Forme développée du prénom de Thoutmès III. Sur les conclusions qu'on a tirées de cet emploi de prénom simple ou développé, cf. SETHE, *Untersuchungen*, I, p. 23, et *Ä. Z.*, 36, p. 27.

4. Cf. les décrets de l'Ancien Empire d'Abydos et Koptos, ap. A. MORET, *Chartes d'immunités* (*J. Asiatique*, 1916. I, p. 296; 1917, II, p. 204).

5. K. SETHE, *Die Thronwirren unter den Nachfolgern K. Thutmosis I*, § 16 (ap. *Untersuchungen zur Geschichte Ægyptens*, I). — Cf. un résumé dans A. MORET, *Rois et dieux d'Égypte*, p. 14 sqq. L'opinion contraire est défendue par Éd. NAVILLE, *Ä. Z.*, 35, p. 30 et suiv., et *The Tomb of Hâtshopsitû*, p. 6 et suiv.

6. Voir *supra*, n. 3.

Côté gauche : (←𓏏)

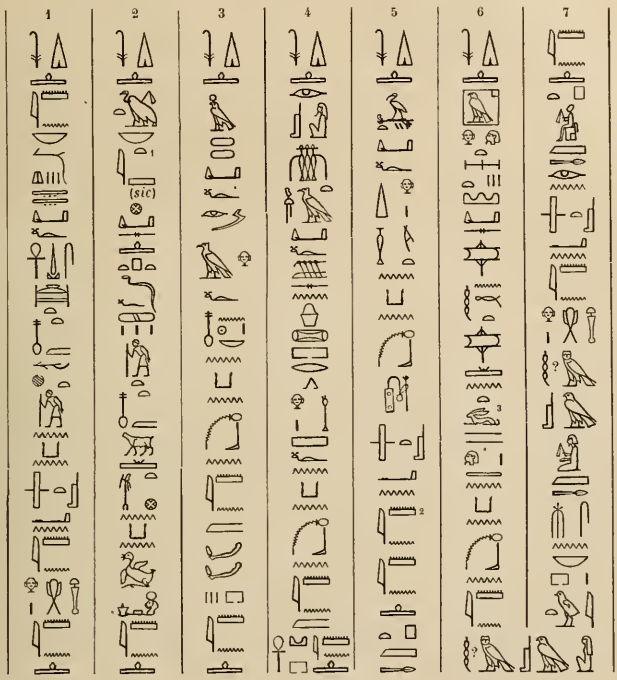

(1) « Offrande que donne le roi à Amon, seigneur de Karnak, pour qu'il donne vie, santé, force, une bonne sépulture après la vieillesse, au *ka* du fonctionnaire de la fabrique d'Amon, chef de la première classe (des prêtres), Amenhetep;

(2) Offrande que donne le roi à Mout, maîtresse d''Ishert, pour qu'elle donne offrandes, provisions, une belle vieillesse dans Thèbes, au *ka* du porte-encensoir, Amenhetep;

(3) Offrande que donne le roi à Harmakhis, pour qu'il donne de voir sa belle face à chaque jour, au *ka* du prêtre d'Amon dans Deser-Deserou (Deir-el-Bahari), Amenhetep;

1. *'Iš* pour *'Išr* , par suite de la chute de *r* . Cf. Sethe, *Urk.*, IV, p. 413. 'Ishert est le nom du quartier de Karnak où se trouvait le temple de Mout.

2. Le nom d'Amon a été martelé.

3. Cf. Sethe, *Urk.*, IV, p. 148, 1020.

(4) Offrande que donne le roi à Osiris Khentamenti, pour qu'il donne de prendre les pains sortis sur sa table au *ka* du prêtre d'Amon dans 'Ankh-dou[1], Amenhetep;

(5) Offrande que donne Thot, pour qu'il donne l'intelligence aiguisée et la faveur d'amour au *ka* du prêtre, scribe, fonctionnaire de la fabrique d'Amon, Amenhetep, *m. k.*:

(6) Offrande que donne le roi à Hathor, celle qui est à la tête des montagnes, pour qu'elle donne le doux vent du nord de qui est sur terre, au *ka* du prêtre d'Amon (7) Amenhetep, *m. k.*, né du fonctionnaire de la fabrique d'Amon, chef de la première classe, Ndm-ist-Hor, *m. k.*, enfanté par la dame Touj. » Au bas des deux dernières lignes est répété le nom : « Ndm-ist-Hor ».

Devant la statue :

Une ligne encadrée descend, au-dessous des bras, sur le devant de la robe, en suivant le contour du corps, de la poitrine aux pieds.

« (Prendre) ce qui sort sur la table d'offrandes dans Karnak; prendre les pains sur l'autel chaque jour; — pour le *ka* du fonctionnaire de la fabrique d'Amon, chef de la première classe, Amenhetep. »

Cette formule nous renseigne sur le rôle de la statue d'Amenhetep : placée, par faveur du roi, dans le temple d'Amon à Karnak, elle permettait à son propriétaire de recevoir une part des offrandes offertes chaque jour à Amon. Pour les statues déposées dans les temples, voir l'inscription de la statue d'Amenhetep III, traduite par Gardiner dans Petrie, *Memphis*, V, p. 33, pl. LXXIX-LXXX.

Début de la XVIIIe dynastie.

III. — Stèle cintrée au nom d'Ouser, vizir de Thoutmès III (Pl. II).

Grès noir. Haut., 0[m],64; larg., 0[m],44. Texte et figures gravés et peints en jaune. Bon travail. Conservation excellente, à part la ligne 2 de la grande inscription. (Grenoble.)

La stèle, publiée déjà par M. Duringe (*Sphinx*, VI[2], p. 24 et sq.; texte reproduit par Sethe, *Urk.*, IV, p. 1030 et 1226), provient vraisemblablement de l'hypogée d'Ouser, dans la nécropole de Sheikh Abd el-Gournah, à Thèbes (à ce sujet, cf. Gardiner, *The tomb of Amenemhēt*, p. 9). Ouser, dont le nom complet était Ouseramon

1. Un des noms de la nécropole de Thèbes. — 2. Trad. par Sjöberg (*Sphinx*, XI, p. 83).

STÈLE DE KOUBAN

MA CATALA FRÈRES, PARIS. — *Reproduction*

DALLE D'OUAT-N-J

STÈLE D'OUSER

100 CATALA FRÈRES, PARIS. — Reproduction

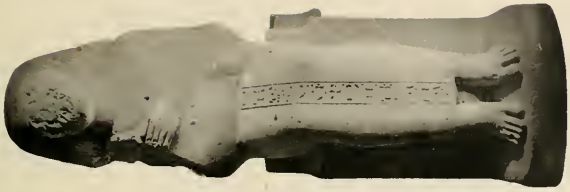

STATUE D'AMENHETEP

MP. CATALA FRÈRES, PARIS. — Reproduction

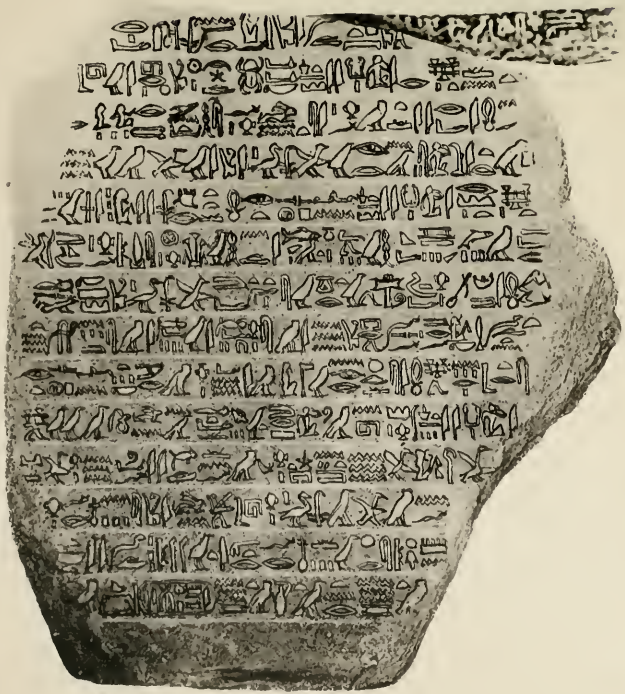

STÈLE DE KOUBAN
Fragment inférieur

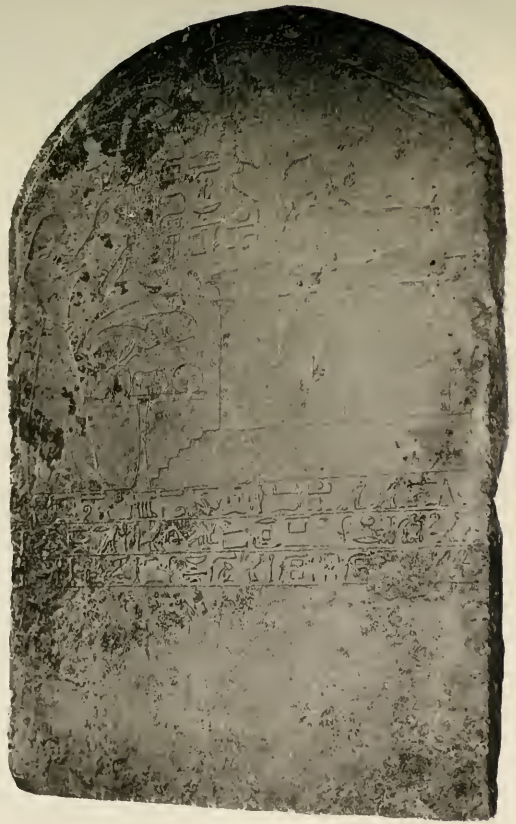

STÈLE DE MERHT

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS. — *Reproduction*

(*l. c.*, p. 2, n. 1), était vizir sous Thoutmès III; fils du vizir ʿAamatou, oncle du grand vizir Rekhmara, il appartenait donc à une famille illustre de la XVIIIe dynastie. Plusieurs monuments, outre sa tombe, nous le font connaître; on trouvera leur énumération dans le livre de A. Weil, *Die Veziere des Pharaonenreiches*, p. 74. Le Musée Calvet à Avignon possède une « brique rituelle » provenant du tombeau d'Ouser; je l'ai publiée au *Recueil de Travaux*, XXXV, p. 193-196. Le texte reproduit ci-dessous est précieux par ses indications sur la généalogie d'Ouser et par les détails techniques relatifs à ses fonctions de prêtre dans le temple d'Amon, antérieurement à sa promotion au vizirat.

La stèle comporte un tableau dans la partie cintrée et une inscription horizontale.

A. Tableau.

D'abord, les deux yeux sur le sceau, encadrés par l'eau et le vase. Ce sont les yeux du mort divinisé, supposé caché derrière la stèle, porte de l'autre monde, à travers laquelle Ouser regarde dans le tombeau et le monde des vivants. Le sceau ⵔ ferme cette porte, mais le mort divinisé peut l'ouvrir à son gré. Les deux vases contiennent l'eau des purifications (*Rituel du culte divin*, p. 178, 209) faites suivant le rite ḫinaire : sur la stèle C 26 du Louvre, les signes de l'occident et de l'orient, munis de bras, présentent ces vases aux yeux du défunt.

Puis, des légendes verticales se rapportant à deux groupes de personnages. A gauche, comme à droite, un homme, coiffé de la perruque, vêtu du pagne long, est assis devant une petite table d'offrandes, recouverte de branches, sans offrandes apparentes; une main est tendue vers la table, l'autre approche du nez le lotus, fleur de la renaissance après la mort. Une femme, coiffée de la perruque et vêtue de la robe longue, est assise derrière son mari, qu'elle tient embrassé. Devant chaque table d'offrandes, un officiant, debout, vêtu du pagne long, tête rase et pieds nus, étend le bras vers chaque couple, geste qui accompagne la récitation de la formule « offrande que donne le roi ».

« Le commandant, prince, directeur de la Ville, vizir, Ouser, *m. k.*, » et « sa femme, la maîtresse de maison Ṯouiou, *mt k.*, » reçoivent l'offrande « milliers de pains, milliers de bière, milliers de bœufs,

« Le commandant, prince, directeur de la Ville, vizir, ʿAamṯou, *m. k.*, » et « sa femme, la maîtresse de maison Taʿaamtou, *mt k.*, » reçoivent l'offrande « milliers de pains, milliers de bière, milliers

milliers d'oies[1], » de la part de « son fils, prêtre d'Amon, Samenkht ».

de bœufs, milliers d'oies[1], » de la part de « son petit-fils, prêtre d'Amon, Merim'aat ».

Ainsi Samenkht, fils du vizir Ouser, rend le culte à son père Ouser et à sa mère Touiou, tandis que son frère Merim'aat rend le culte à son grand-père 'Aamtou et à sa grand'mère Ta'aamtou. Sur la généalogie de la famille, cf. le tableau dressé par A. Weil, *l. c.*, p. 72.

1. Sous chaque table d'offrandes, on lit : .

Inscription horizontale : (→)

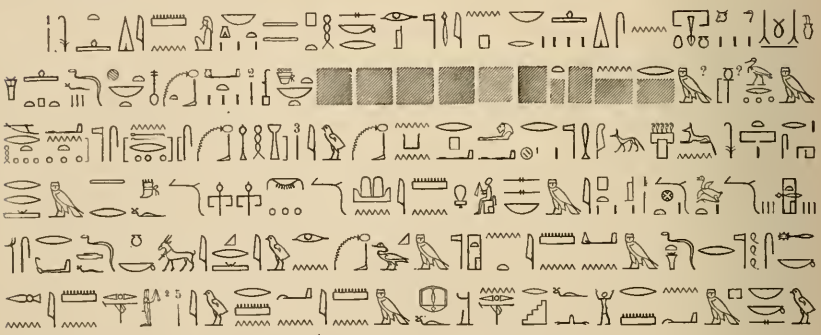

1. ⊘ et non ○, ni ▭. — 2. Min ithyphallique, sans mortier à plumes.

(1) « Offrande que donne le roi à Amon, seigneur de Karnak, à Phtah-Sokaris, à Osiris, le dieu grand, à Anubis, seigneur de Rostaou[1], — pour qu'ils donnent ce qui sort à la voix, pains, bières, bœufs, oies, étoffes, encens, fards, offrandes, provisions, toutes choses bonnes et pures, offrandes (2) ..... fard *abiro*, huiles, résines, encens. La table d'offrandes est purifiée. Les offrandes sont pures. — (3) Au *ka* du commandant, prince, préposé à Nekhen, prophète, juge de la Porte, chef du secret de la maison du roi[2], bouche qui pacifie dans la terre entière, directeur du double trésor, directeur du double grenier d'Amon, celui qui scelle toutes les richesses dans Karnak, le directeur de la Ville, (4) vizir, directeur des six grandes demeures, Ouser.

Il dit : « Moi, je suis un noble accompli ; car j'ai exercé l'office de prêtre qui entre au temple d'Amon, j'ai apposé le fard sur les chairs sacrées, j'ai paré Amon-Minou, (5) et j'ai aussi épaulé Amon dans sa fête, j'ai porté Minou sur son estrade[3] ; mais je ne

1. La nécropole à Memphis et à Thèbes.
2. Ici, est pour *ḥrj šst'*.
3. Cf. *Urkunden*, IV, p. 413.

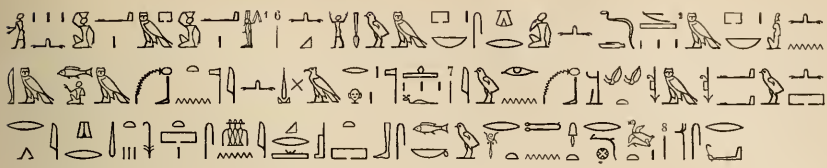

1. Min ithyphallique, sans mortier à plumes. — 2. Hoyau et non jambe.

lève pas l'épaule dans la maison du maître des courbés, je ne porte pas haut le bras dans la maison de celui qui porte haut le bras, (6) je n'élève pas la voix dans la maison du maître du Silence[1], je ne dis pas de mensonges dans la maison du maître de la Vérité, je ne déprécie en rien[2] les choses consacrées à mon dieu; ma bouche ne s'oppose[3] à ses offrandes divines. J'ai donc exercé l'office de prêtre-porteur, entendant ce qu'on entend tout seul en particulier, et je ne sors point portant[4] (ailleurs) les paroles de la maison du roi. J'ai avancé[5], par ma perfection, en place, (aussi) ai-je été promu à cette dignité suprême de directeur de la Ville, vizir, (8) moi, Ouser. »

La ligne 2 est effacée (probablement par le frottement d'une corde lors du transport en Europe de la stèle); elle n'a conservé que quelques traces des signes supérieurs, c'est trop peu pour reconstituer tout le reste, mais c'est assez pour s'assurer que la restitution des mots au début de la ligne, proposée par Sethe (*Urk.*, IV, p. 1030 : , d'après le texte donné p. 1034, 1035), n'est pas admissible; la ligne 2 énonçait une liste d'offrandes funéraires, qui se terminait, au début de la ligne 3, par les mots « elles (les offrandes) sont pures », — abrégé d'une formule qu'on retrouve plus complète dès le Moyen Empire, par exemple, sur la stèle 20455 du Caire (*Catalogue* de Lange et Schäfer) :

« Elles sont pures, — la table d'offrandes est purifiée avec l'eau et l'encens, — toutes offrandes faites à N. sont pures; toutes offrandes faites à son *ka* sont pures.

1. Cf. la stèle d'Intef (Louvre, C 26, l. 6-7) : « créant l'autorité à l'intérieur du sanctuaire, faisant taire le criard, faisant naître le mystère, parfait de démarche dans le lieu du silence ».

2. Le déterminatif ordinaire de *nm* est ; ici, le poisson s'explique par une contamination avec le mot *rm* « poisson ».

3. Par des paroles néfastes ou dites à contresens; cf. *Urk.*, IV, p. 64, et la formule des stèles funéraires, ap. Caire 20458; exemples à ajouter à ceux réunis par H. Sottas, *La Préservation de la propriété funéraire*, p. 8-9. — 4. *Prj ḫr...* est un idiotisme pour « révéler » (Gardiner, *Ä. Z.*, 47, p. 96).

5. Cf. Brugsch, *W. S.*, p. 946. M. G. Lefebvre me signale aussi : *Pap. Westcar*, VII, l. 24-25.

— Elles sont pures. » Une formule analogue s'emploie dans les rituels divins et funéraires pour attester que les purifications préliminaires de l'officiant (et du temple ou tombeau) ont été effectuées avant de commencer le culte (A. Moret, *Rituel du culte divin*, p. 9, 16, 19, 37, 66, 96, 115).

Aux lignes 3-4, Ouser énumère quelques-unes des attributions administratives, judiciaires, financières, qu'il a exercées comme vizir et préfet de Thèbes; le commentaire de ces titres nous entraînerait trop loin; nous renverrons le lecteur aux textes de même époque où le grand vizir Rekhmara, neveu d'Ouser, détaille avec amour les prérogatives de sa charge (Newberry, *The life of Rekhmara*; cf. Sethe, *Urkunden*, IV, p. 1103 sqq.; traduction dans G. Maspero, *Études de Myth. et Arch.*, VII, p. 150 sqq., et Breasted, *Ancient Records*, II, §§ 675-711).

Aux lignes 4-7, Ouser décrit son rôle de « prêtre », *wʿb*, qui lui donnait le droit d'entrer dans le saint des saints, d'oindre et d'habiller la statue du dieu (cf. *Rituel du culte divin*, p. 178-200), et, quand celle-ci sortait du sanctuaire, de la soutenir sur son estrade et de porter le brancard comme « prêtre-porteur », *wʿb wṯsw*; les plus grands personnages se glorifiaient, en effet, de « porter le dieu », et parfois le roi lui-même soutient de la main = « épaule » la statue d'Amon ou de Minou sur son pavois (Gayet, *Temple de Louxor*, pl. XLIX, *rmnt nṯr*).

Cependant, Ouser se défend d'en avoir conçu quelque orgueil; il s'est gardé surtout de toute attitude « néfaste » qui eût pu paraître une sorte de caricature de l'attitude caractéristique de tel ou tel dieu : par exemple, avoir un maintien orgueilleux devant Amon, « qui abat les peuples vaincus », porter haut le bras devant Minou, qui élève en l'air son fouet magique, parler fort ou mentir devant le maître du Silence et de la Vérité-Justice (Osiris), et faire quoi que ce soit d'insolite qui puisse contrarier l'effet des rites sacrés ou des offrandes. Tout prêtre est, en effet, expert aux choses de la magie, qui lie les dieux et peut les desservir aussi bien que les servir; le magicien se vante parfois d'en imposer aux dieux et menace de suspendre sacrifice et offrandes jusqu'à ce que les dieux capitulent; le « prêtre » ne doit pas se permettre de tels procédés. Voilà ce que l'inscription indique expressément.

Abandonnant le sujet des interdictions rituelles, Ouser revient à ses attributions judiciaires en disant qu'il « entend ce qu'on entend tout seul en particulier ». L'expression est fréquemment employée, dès l'Ancien Empire, pour caractériser le caractère secret des instructions judiciaires menées par de hauts fonctionnaires tels qu'Ouni (*Inscr.*, l. 3-4, 10) ou son contemporain Iḥj, qui « juge les paroles dans les six grands cours, chef du secret de ce qu'on entend seul », (Maspero, *Mission du Caire*, I, p. 202); au Moyen Empire (Caire 20016, 20571; Dévaud, *Max. de Ptahhotep*, pl. 15) et au Nouvel Empire (inscr. de Senmout, *Urk.*, IV, p. 410), de telles allusions sont fréquentes. Mais l'intérêt particu-

lier de notre texte réside dans le fait qu'Ouser participe aux audiences secrètes en tant que « prêtre-porteur », *wʿb wṯs(w)*. Il s'agit, sans doute possible, des audiences que la statue du dieu, portée sur brancard par les prêtres, accordait aux suppliants pour prononcer, par gestes mécaniques, des sentences, — une fois l'instruction achevée par le tribunal sacerdotal des temples. L'usage de soumettre une cause à la statue d'un dieu n'était connu qu'au temps des dynasties sacerdotales (depuis la XXIe dynastie); j'ai démontré qu'une stèle récemment publiée par le regretté Georges Legrain permettait de conclure à l'existence d'un tribunal sacerdotal dans le temple d'Osiris à Abydos, au début du règne de Ramsès II[1] : le jugement d'une cause difficile est rendu, à cette époque, par la statue du roi Ahmès Ier, portée dans sa barque sur les épaules de prêtres, qui servent de *témoins*. Notre texte permet d'établir qu'Ouser, prêtre-porteur d'Amon-Minou, assistait, comme témoin ou comme juge, aux instructions secrètes et aux sentences rendues par la statue; ainsi, dès le règne de Thoutmès III, les tribunaux ecclésiastiques fonctionnaient à côté des tribunaux royaux, et tenaient leurs audiences spéciales en présence de la statue divine. Notre texte laisse aussi entrevoir que justice sacerdotale et justice royale étaient deux organismes non pas rivaux, mais complémentaires : immédiatement après nous avoir éclairé sur « ce qu'il entend » comme prêtre-porteur, il ajoute qu'il n'a point divulgué les secrets de la « maison du roi » : par conséquent, les « secrets » des deux administrations, royale et ecclésiastique, voisinaient et même se confondaient, dans son esprit. D'ailleurs, l'habileté avec laquelle Ouser remplit son rôle de prêtre-auditeur lui valut sa promotion au vizirat, où il devint juge royal suprême. Il est donc probable qu'à cette époque, la justice ecclésiastique et la justice royale étaient des institutions coordonnées : les plaignants s'adressaient aux tribunaux civils ou sacerdotaux, suivant la nature des cas ou selon leur condition sociale. Tels sont les renseignements nouveaux que donne la stèle d'Ouser sur les origines de la justice ecclésiastique à Thèbes.

La fin de l'inscription se compose exclusivement d'une formule funéraire bien connue :

1. et non .

Il dit : « Ah! vivants qui êtes sur terre, scribes, officiants, prêtres, servants du *ka*, qui verrez cette stèle et mon image, — (qui sont) mon héritage sur terre,

1. A. Moret, *Un jugement de Dieu au cours d'un procès sous Ramsès II*, ap. *C. R. Académie des Inscriptions*, 1917, p. 157 et suiv.

1. Le bras a le coude plié obliquement.

mon souvenir dans la nécropole[1], (9) vous serez favorisés, vous serez aimés de vos dieux, vous vous rajeunirez avec la vie (d'outre-tombe), vous transmettrez vos dignités à vos enfants, si vous dites : Offrande que le roi donne à Amon-Ra, à Toum, — pour le *ka* du (10) directeur de la Ville, vizir, Ouser, *m. k.* — (Dites) : Qu'il suive son maître Amon, qu'il prenne l'offrande (m'aat) chaque jour, qu'il goûte des mamelles d'Horus[2], sans que son nom soit anéanti à jamais. (11) Le souffle de la bouche est le salut pour les nobles (mânes), cela n'est pas une charge (pour vous)[3], et moi, je donne des faveurs à qui (vient) à mon ombre, je suis généreux (12) pour qui prononce mon nom. Si vous faites cela, vous en tirerez salut, vous serez en bonne santé, vous serez exempts de mal. Ne soyez pas sourds à ma parole, car, moi, je suis noble[4] pour qui l'écoute. »

XVIIIe dynastie.

IV. — Stèle cintrée au nom de Merht (Pl. IV).

Calcaire blanc. Haut., 0^m,72; larg., 0^m,48. Bon travail. Conservation médiocre. (Grenoble.)

Dans le cintre, scène d'adoration du Sphinx. Le tableau est dominé par les signes (l'extrémité gauche de l'aile est arrondie; on distingue un disque solaire, d'où l'aile se détache). Mariette a observé que ce décor caractérisait les stèles du règne de Thoutmès IV, « dont le cintre est orné, non pas du disque ailé, mais du disque flanqué, comme on le voit ici, d'une seule aile et d'un seul *ut'a* ...., (c'est) une particularité que nous ne retrouvons plus autre part » (*Catalogue d'Abydos*, p. 383).

L'attribution de notre monument au règne de Thoutmès IV est confirmée par le

1. Formule rare, qui se retrouve sur une statue d'Ouser, qui est au Louvre (Pierret, *Recueil d'inscriptions*, I, p. 24 = Sethe, *Urk.*, IV, p. 1034).
2. Cf. *Pyr.*, 32 = *Ounas*, l. 30; *Urk.*, IV, p. 415.
3. Cf. H. Sottas, *Préservation*, p. 77.
4. C'est-à-dire un « mâne généreux » pour qui l'écoute. Cf. H. Sottas, *Préservation*, p. 77.

tableau suivant : le défunt, debout, à gauche, ⟶, coiffé de la perruque, vêtu du jupon long, présente de la main gauche une coupe, d'où monte la fumée de l'encens, et lève la main droite pour le geste d'adoration. En face de lui, ⟵, un grand sphinx, lion à tête humaine coiffée du voile *nemes* et ornée de la barbe royale carrée, est couché sur un piédestal; celui-ci a la forme d'un naos rectangulaire; le haut est orné de la gorge égyptienne, et la base présente une porte centrale; le tout sur un socle ▭ que découpent les six marches d'un escalier. La légende gravée au-dessus nomme le dieu Harmakhis, c'est-à-dire Horus l'aîné, sous la forme du grand Sphinx de Gizéh. Le Sphinx était populaire au temps de Thoutmès IV, car la légende lui prêtait une intervention miraculeuse lors de l'avènement du roi[1]; aussi Thoutmès IV l'avait-il dégagé des sables qui l'ensevelissaient. On pouvait donc connaître, à cette époque, et représenter sur les monuments les détails exacts non seulement du lion androcéphale, mais de son piédestal : de là, l'intérêt de la représentation qui orne notre stèle. Or, le piédestal, tel qu'il est figuré ici, diffère de celui sur lequel est couché le Sphinx dans le tableau qui orne la stèle érigée par Thoutmès IV entre les pattes du lion colossal : sur la stèle royale, le piédestal a la forme de l'édicule *serekh*, où s'inscrit d'ordinaire le nom d'Horus des Pharaons[2]; sur notre stèle, c'est un naos à gorge, avec porte et escalier. Une stèle postérieure en date, celle dite « de la fille de Khéops », représente aussi le piédestal comme un naos à gorge, mais sans porte ni escalier[3]. Quelle était donc la forme exacte du piédestal du grand Sphinx? Les témoignages figurés ne sont pas d'accord, ce qui ne prouve peut-être que l'indifférence des artistes égyptiens en matière d'exactitude archéologique; aucune fouille exhaustive n'a permis jusqu'ici de résoudre ce problème.

Dans le cintre.

Entre le Sphinx et l'orant, un autel couvert d'offrandes variées. Au-dessus :

⟵

« Harmakhis. »

⟶

« Fait par le directeur de tous les travaux du roi, le directeur de la double maison de l'or, directeur de la double maison de l'argent, Merh(t). »

Le *deuxième registre* est constitué par trois lignes horizontales (⟶) :

(1) « Offrande que donne le roi à Harmakhis, pour qu'il donne les faveurs du roi

1. Cf. G. Maspero, *Histoire*, II, p. 295.
2. G. Maspero, *Histoire*, l. c.
3. G. Maspero, *Histoire*, I, p. 413; photogr. dans *Album du Musée de Boulaq*, pl. 27.

du Nord, d'être *M'a-khrou* sur terre, de prendre les pains que donne son *ka* (d'Harmakhis), (2) une belle vieillesse auprès du roi du Sud, — au *ka* du commandant, prince, chancelier du roi du Nord, ami unique, les deux yeux du roi du Sud, (3) les deux oreilles du roi du Nord, directeur de la double maison de l'or, directeur de la double maison de l'argent, directeur de tous les travaux du roi, Merht, qui renouvelle la vie[1], *n. i.* » XVIIIe dynastie, époque de Thoutmès IV.

V. — Stèle de Kouban, datée de l'an 3 de Ramsès II (Pl. I et IV).

Granit rose. Actuellement en deux morceaux; celui du haut ayant : haut., 1^m,25; larg., 0^m,91; celui du bas : haut., 0^m,48; larg., 0^m,55. Textes et tableaux en creux; travail excellent; conservation des fragments très bonne. (Grenoble.)

Kouban, d'où provient la stèle célèbre, datée de l'an 3 de Ramsès II, est une forteresse à 110 kil. au sud de la 1re cataracte, sur la rive droite du Nil en face de Dakkeh; elle commandait l'accès d'une route conduisant aux mines d'or d'Oumm-Garayât[2]. Deux sanctuaires en ruines, une citerne taillée dans le roc, subsistent aujourd'hui dans une enceinte de briques. C'est près du temple sud que Prisse d'Avesnes trouva la stèle vers 1824; il prit de l'inscription une copie (assez incorrecte) et la publia à la planche XXI de ses *Monuments égyptiens*. « Depuis lors, écrit Chabas, la stèle a été recueillie par un voyageur de goût et de savoir, M. le comte de Saint-Ferriol, qui l'a déposée dans le joli musée de son pittoresque château d'Uriage. »

La première traduction de ce texte capital fut publiée par S. Birch dans *The Archaeologia*, XXXIV, p. 357 (*Upon an historical tablet of Ramses II*). Chabas en donna peu après une étude fort soignée dans « les Inscriptions relatives aux mines d'or de Nubie », avec une planche dessinée d'après une photographie prise sur un moulage en plâtre (aujourd'hui au Musée du Louvre[3]) (cf. *Œuvres*, t. II, dans *Bibliothèque égyptologique*, t. X, p. 183 sqq.). Reinisch a reproduit dans sa *Chrestomathie*, I, pl. 10, le texte d'après les mêmes sources. On doit à M. Ph. Virey (*Recueil de Travaux*, t. XIV, p. 97) une édition du fragment qui a conservé la partie gauche des dernières lignes. Toutes ces copies renferment des fautes, peu nombreuses, que j'ai

1. Sur cette épithète ⲟⲩⲁϩⲙ ⲱⲛϩ du défunt qui renaît à une vie nouvelle, cf. *Sphinx*, VII, p. 227, et mes *Mystères égyptiens*, p. 93. Pour l'épithète *m'a-khrou*, cf. *ibid.*, p. 136.

2. Le nom égyptien de Kouban est Bak (*B'k*); celui du district aurifère est Akita (*'k'jt'*).

3. Un exemplaire du moulage se trouve aussi à Grenoble.

rectifiées d'après l'original. Une excellente traduction a été donnée par BREASTED[1] (*Ancient Records*, III, §§ 285-293). Je n'ai eu que peu de changements à y proposer.

Dans le cintre, le disque ailé s'éploie sur toute la partie supérieure. Deux uræus pendent au disque; un signe ☥ orne le corps de chacune; celle de droite est Nekhebit, déesse du Sud, coiffée ; celle de gauche, Ouadit, déesse du Nord, coiffée . Une courte légende, disposée devant chacune, désigne cependant le dieu du disque ailé, et non les déesses :

A droite : « Celui d'Edfou, le grand dieu; il donne vie, force. »

A gauche : « Celui d'Edfou, le grand dieu; (verticalement) il donne toute vie et santé, toute joie. »

Au-dessous du disque ailé, une ligne verticale divise en deux tableaux la partie supérieure. C'est un discours du dieu du disque ailé, Horus d'Edfou, adressé au roi Ramsès II :

« O Ouser-ma-Ra Setep-n-Ra, je t'ai donné toute vie, stabilité, force, toute santé, toute force, comme Ra, à jamais. »

Tableau de droite. Le dieu Horus, hiéracocéphale (), vêtu du justaucorps à bretelle et du pagne court, avec queue, coiffé du pschent, est debout, tenant de la main droite le , de la gauche pendante ☥. Il reçoit l'hommage de Ramsès II, debout (), une main tendue pour l'adoration, la droite présentant le vase à encens allumé . Le roi a le pagne court avec la queue; il porte le casque à uræus; les pieds sont nus.

Au-dessus du roi, ses cartouches :

« Le dieu bon Ouser-ma-Ra Setep-n-Ra, fils de Ra, Meriamon-Ramsès, doté de vie comme Ra. »

Derrière lui :

« Le *sa* de vie derrière lui, totalement, comme pour Ra, à jamais. »

1. Voir aussi G. MASPERO, *Histoire*, II, p. 408.

Devant lui : « Faire l'encens à son père Horus, seigneur de Baki, pour qu'il (lui) fasse le don de vie. »

Devant le dieu, verticalement : ⟶

« Paroles dites (par) Horus, seigneur de Bak : « Je t'ai donné tout pays étranger sous tes sandales; je t'ai donné l'éternité comme roi. »

B'k est le nom égyptien du pays où est située la forteresse de Kouban; Horus était adoré dans la plupart des sanctuaires du Sud, et, partant, il est appelé seigneur de Bak.

Tableau de gauche. Ramsès II, dans la même attitude et le même costume qu'au tableau de droite symétrique, présente ici les deux vases de vin ☵☵.

Au-dessus : ⟶

Derrière :

« Il vit le dieu bon, Ouser-ma-Ra Setep-n-Ra, fils de Ra, Meriamon-Ramsès, doté de vie. »

« Le *sa* de vie derrière lui, totalement, comme pour Ra, à jamais. »

Devant le roi :

« Donner les vins à son père Minou-au-cœur-de-la-montagne. »

Minou ithyphallique, la tête coiffée du mortier aux deux grandes plumes, le bras rejeté en arrière et soutenant le fouet ⅄, est dressé sur son estrade ▭; derrière lui, trois grandes plantes sur un édicule.

Devant le dieu :

« Minou-au-cœur-de-cette-montagne; Minou, aimé du dieu grand, seigneur du Ciel (Horus). »

Minou est appelé ici celui qui réside « au cœur de la montagne », par opposition à Horus, « seigneur de Bak »; — Minou était le dieu principal du pays montagneux (aujourd'hui, Oumm-Garayât), qui recélait les mines d'or, de même que le dieu du désert en général.

Au-dessous du tableau, *grande inscription horizontale :* →

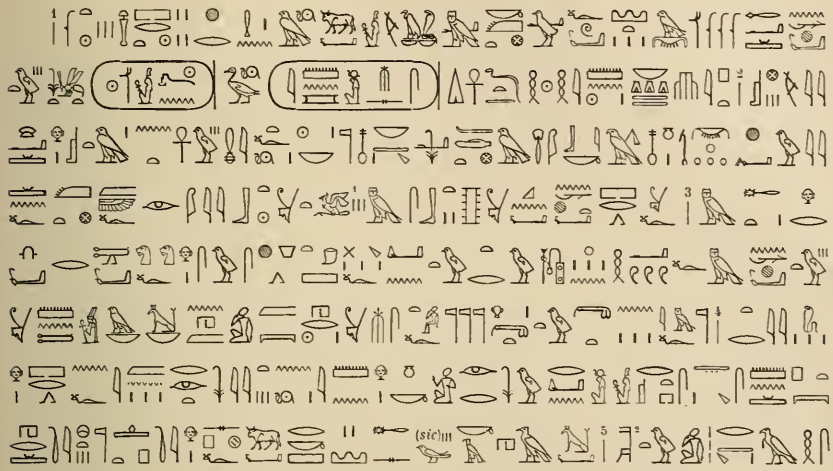

1. L'oiseau n'est pas accroupi, mais debout sur ses pattes. — 2. Signe retourné dans l'original.

Protocole introductif. (1) « L'an 3, le 1er mois de la saison *prjt*, le 4e jour, sous la Majesté de l'Horus-Ra : taureau puissant, aimé de Maat; celui qui réunit les couronnes du Sud et du Nord : défenseur de l'Égypte, qui lie les pays étrangers; Horus d'or : riche d'années, grand de victoires; roi du Sud et du Nord : Ouser-ma-Ra Setep-n-Ra; fils de Ra : Meriamon-Ramsès, doté de vie à toujours et à jamais, — aimé d'Amon-Ra, seigneur de Karnak, (2) se levant sur le siège de l'Horus des vivants, comme son père Ra, chaque jour; dieu bon, seigneur de la terre du Sud, dieu d'Edfou, Horus bariolé de plumage, beau faucon d'électrum. Il a protégé l'Égypte de son aile, faisant l'ombre pour les Rekhitou, comme un mur de vaillance victorieuse. Il est sorti du sein (maternel), (3) terrifiant pour prendre possession, sa vaillance (prête) à élargir ses frontières, (et) on donna couleurs à ses chairs par les victoires de Montou. Horus et Seth exultèrent dans le ciel le jour de sa naissance; les dieux (dirent) : « Notre semence (est) en lui! »; (4) les déesses (dirent) : « Il est sorti de nous pour exercer les royautés de Ra! »; Amon (dit) : « Moi, en le créant, j'ai mis la Justice en sa (vraie) place! » La Terre est rassurée, le Ciel est satisfait, l'Ennéade divine est contente de son cas. Taureau puissant contre Koushj[1] l'avilie, abattant (5) les (rebelles) criards jusqu'au pays des

1. *Koush, Koushj*, est le nom général de la Nubie; l'épithète « vile » l'accompagne d'ordinaire.

1. et non . — 2. et non — 3. Le siège est traversé par le brancard . — 4. C'est la couronne avec l'uræus.

Nègres, ses jambes foulent les Iouniou[1], et sa corne perce parmi eux. Ses âmes sont puissantes dans Khenti-hen-nefer; et ses terreurs, elles pénètrent jusqu'à Karaj; son nom circule dans (6) toutes les terres, grâce aux victoires qu'opèrent ses deux bras; (aussi) l'or sort-il de la montagne à son nom, comme (à celui) de son père Horus, seigneur de Baktj, grand par l'amour sur les pays étrangers du Sud, comme (à celui) d'Horus dans le pays de Mi'amam, seigneur de Bouhen[2], — (lui), le roi du Sud et du Nord Ouser-ma-Ra Setep-n-Ra, (7) fils de Ra, de son sein, maître des couronnes, Meriamon-Ramsès, doté de vie à toujours et à jamais, comme son père Ra, chaque jour.

Rapport sur le manque d'eau en pays d'Akita.

Or, Sa Majesté était dans Hat-ka-Phtah (Memphis), à réaliser ce qui plait à ses pères les dieux seigneurs du Sud et du Nord, pour qu'ils lui donnent force, victoire, grande durée de millions (8) d'années. Un de ces jours-là vint, où Sa Majesté, siégeant sur un grand trône d'électrum, apparaissant avec le bandeau et les deux plumes, se rappela (la situation des) pays étrangers d'où l'or est amené, et médita des plans (9) afin

1. Les Iouniou sont les tribus troglodytes de la côte de la mer Rouge et de la Nubie.

2. Sur tous ces noms, voir le mémoire de Schiaparelli, *La Geografia dell' Africa orientale*, 1916. Khenti-hen-nefer est la région du Haut-Nil (Méroé); Karaj serait le point extrême atteint vers le sud par la domination égyptienne. Bak, Baktj, est la région de Kouban. Mi'am serait le nom ancien d'Anibèh. Bouhen est près d'Ouadi-Halfa (r. g.). Cf. la liste des forteresses de Nubie au Moyen Empire, publiée par Gardiner (*Journal of Eg. Arch.*, 1916, p. 184).

1. et non .

que soient creusées des citernes sur des chemins pauvres en eau, — après qu'on eut entendu dire ce qui suit : « Beaucoup d'or existe sur le pays d'Akita[1] ; mais son chemin est pauvre en eau à l'extrême. Si un petit nombre des (10) convoyeurs du lavage de l'or marchent (encore) vers ce (chemin), la moitié (seulement) d'entre eux (constitue) ceux qui y parviennent, (car) ils meurent de soif sur le chemin avec les ânes qui sont devant eux, et ils n'ont pas trouvé leurs rations à (11) boire, en montant ou en descendant, avec de l'eau des outres[2]. On n'amenait donc point d'or de ce pays à cause du manque d'eau. »

Convocation du Conseil des Grands.

Alors Sa Majesté dit au chancelier du Nord, qui était à son côté : « Appelle donc les grands (qui ont accès) devant moi; (12) que Sa Majesté discute leurs avis au sujet de ce pays; car c'est moi qui envisage l'organisation (nécessaire). »

On défila sur-le-champ devant le dieu bon, leurs mains dans (la position de) ceux qui font adoration à son *ka*, pour acclamer et flairer la terre devant sa belle face. On leur dit la condition de ce pays, on discuta (13) leurs avis à ce sujet, et à propos des plans relatifs au forage de citernes sur son chemin.

1. Le nom d'Akita (*ʾIkʾjtʾw*) apparaît aussi dans une liste géographique du temps de Ramsès II à Abydos (Schiaparelli, *l. c.*, p. 159); c'est le nom du district minier, que rappelle aujourd'hui encore le nom du gebel Hegathes.

2. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas emporter assez d'outres d'eau pour subvenir à leurs besoins.

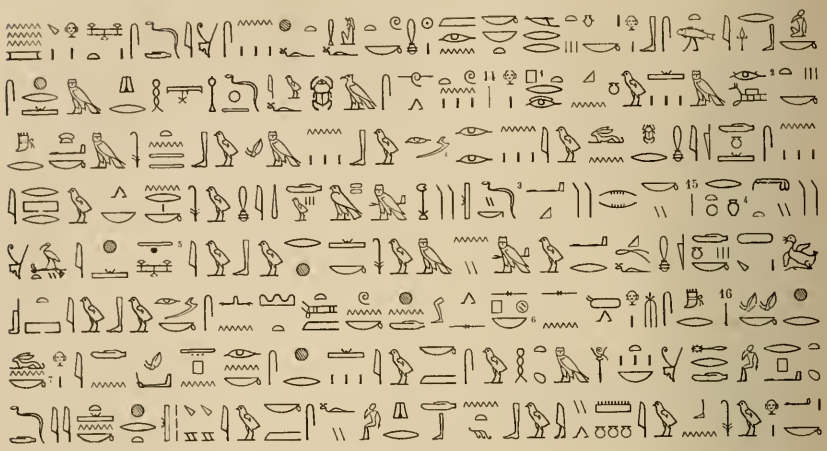

1. □ est visible. — 2. Le petit touche . 3. Il y a bien et non ; et non . — 4. Le peson cordiforme est visible. — 5. et non que donne Brugsch, W. S., p. 134. Plus loin, et non , ni ; au-dessus de , une petite cassure, qui n'est pas . — 6. et non . — 7. et non .

Ils dirent par-devant Sa Majesté : « Tu es comme Ra en tout ce que tu fais, (quand) les désirs de ton cœur surgissent. Si tu penses un plan dans la nuit, le matin il se réalise vite. (14) Nous voyons nombre de tes qualités depuis que tu t'es levé comme roi des Deux-Terres, nous n'entendons rien, nos yeux ne voient rien qui se révèle comparable à elles. Quant à tout ce qui sort de ta bouche, c'est comme les paroles d'Harmakhis. Ta langue est (sagement) balancée, tes deux lèvres sont équilibrées (15) mieux que le peson exact de Thot. Qu'y a-t-il ici[1] que tu ne connaisses point? Qui est celui qui sait (toute chose) a ta façon? Où (est) la place que tu ne voies point? Il n'est pas de pays que tu n'aies parcouru. Toute éventualité passe par tes deux oreilles. (16) Or, tu as pris la lieutenance de cette terre, tu as pris des décisions alors que tu étais (encore) dans l'œuf, avec toutes les attributions d'un enfant de prince. On te disait ce qui concerne les Deux-Terres, alors que tu étais (encore) un page à tresse; il ne survenait rien d'établi qui ne le fût par ta main; (17) il ne se donnait pas de décision à l'insu de ton

1. *t'* me semble être une variante de la particule enclitique , (cf. *Ä. Z.*, 50, p. 99 sqq.). Peut-être faut-il traduire simplement : « Est-il une terre lointaine...? » Quant à *iw-ṯ'*, son rôle interrogatif a été élucidé par Brugsch, W. S., p. 627.

1. —— est certain; au-dessus ⌓ plutôt que ⬭. — 2. \\ et non □. — 3. Pas d'〰. — 4. ‖ est visible. — 5. ⌓ est visible.

esprit. Tu exerçais l'emploi de chef des soldats, alors que tu étais un adolescent de dix ans accomplis. Tous les travaux, ils se réalisaient par ta main qui créait des plans pour cela[1].

(Donc), si tu dis à l'eau : « Viens sur la montagne », le Noun (lui-même)[2] sortira (18) vite après ta parole, puisque tu es Ra incarné, Khepri en sa forme véritable, puisque tu es l'image vivante sur terre de ton père Atoum d'Héliopolis. L'Autorité (est) dans ta bouche, l'Intelligence dans ton cœur[3]; le siège de ta langue, c'est le tabernacle de la Justice; Dieu réside sur tes deux lèvres. Tes paroles se réalisent chaque jour, (19) car on t'a fait ton cœur à l'imitation de (celui de) Phtah[4], l'inventeur des arts. Tu es pour l'éternité! On agit selon tes desseins, on écoute toutes tes paroles, ô prince, notre seigneur! »

Quant à ce qui concerne le pays d'Akita, ces choses furent dites à son sujet : il y eut (d'abord) le fils royal de Koush la vile[5], qui parla (20) à son sujet par-devant Sa Majesté : « Le pays est dans la situation de manquer d'eau depuis le temps de Ra, et

1. Tout ce développement sur l'association de Ramsès II au gouvernement, dès sa première adolescence, est confirmé par la grande inscription d'Abydos (l. 44 et suiv.). Cf. G. Maspero, *Histoire*, II, p. 386.

2. Le *Noun* est l'océan primordial, où flottait en germe tout ce qui existe, qui entoure encore le monde des vivants et l'autre monde (*Douait*). Pharaon commande à l'eau, comme les *rois de l'eau* ou les *rois de la pluie* des peuples primitifs (cf. A. Moret, *Mystères égyptiens*, p. 179-181).

3. Sur *Hou* et *Sia*, personnifications de l'Autorité et de l'Intelligence, cf. Gardiner, *Proceedings S. B. A.*, XXXVIII, p. 43 sqq.

4. C'est-à-dire « l'intelligence du Pharaon est de même nature que celle de Phtah »; or, Phtah est « le cœur et la langue d'Atoum », c'est-à-dire l'intelligence créatrice du démiurge. Cf. Breasted, *Ä. Z.*, 39, p. 39, et la dissertation de Stolk, *Ptah*, p. 17.

5. Le gouverneur de la Nubie (Koush la vile) était toujours un des fils du Pharaon.

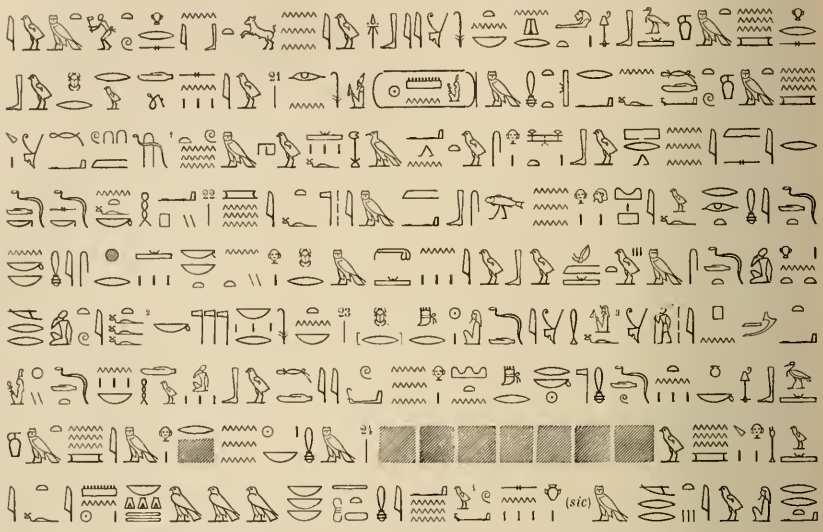

1. Pas de ⌓. — 2. ⌓ est visible. — 3. Pas de I. — 4. 𓅱 est visible; 𓅓 est bien *après* 𓈖 𓏺𓏺𓏺.

on y meurt de soif; aussi tout roi antérieur a-t-il désiré y creuser une citerne, mais point n'est arrivé qu'ils l'aient pu (faire). Et (21) le roi Men-ma-Ra[1] a agi de même, et il a fait que soit forée une citerne de 120 coudées[2] de profondeur, en son temps, mais elle a été abandonnée sur le chemin, (car) point d'eau n'en sortait. Mais si tu dis toi-même à ton père Hʿapj[3] : (22) « O père des dieux, fais monter l'eau sur la montagne ! », il fera comme tout ce que tu auras dit, de même que tous tes desseins, qui se réalisent devant nous, bien qu'on ne les aient point entendus en paroles, parce que t'aiment tes pères tous les dieux plus qu'aucun roi (23) qui exista depuis Ra. »

Alors Sa Majesté dit à ces grands : « C'est bien vérité, tout ce que vous dites, suppliants[4] (?). L'eau n'est pas montée sur ce pays depuis le temps du dieu[5], comme vous dites. Moi, je vais forer une citerne là-bas, pour (donner) de l'eau chaque jour, comme dans (24) [le pays que traverse] le Nil, par l'ordre de mon père Amon-Ra, seigneur de Karnak et de tous les dieux de la Nubie (*Ta-st*), afin qu'ils aient le cœur

1. Séti Ier, père de Ramsès II.
2. Soit 62 mètres environ de profondeur.
3. Le Nil divinisé = Osiris, dont le Pharaon-Horus est fils.
4. Cf. 𓅱𓅱𓅱 (*Rec.*, XV, p. 156, basse époque); est-ce une graphie pour 𓅱𓅱𓅱 ?
5. Le temps où le dieu Ra régnait sur terre, l'âge d'or des Égyptiens.

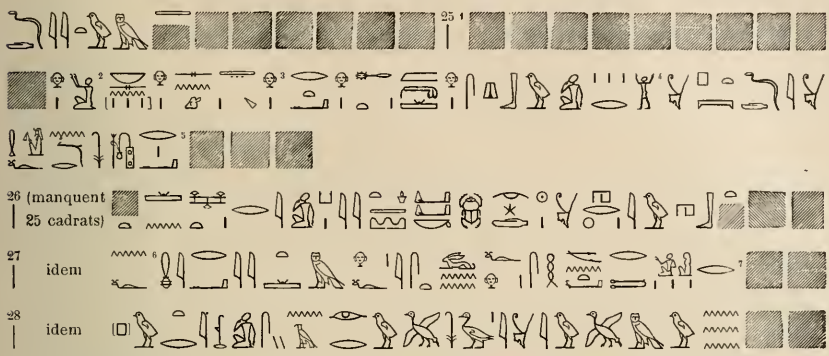

1. La cassure de la stèle commence ici : une partie de lignes 24-25 est conservée sur le grand fragment. Le petit fragment n'a gardé que la portion gauche du bas de la stèle; au début des lignes, la cassure est irrégulière; à la fin des lignes, il manque peu de cadrats. — Voir, à partir de la ligne 25, la transcription du texte par M. Ph. Virey, *Recueil de Trav.*, t. XIV, p. 96 sqq. J'indiquerai mes rectifications faites d'après l'original.

2. Personnage assis, et non debout. — 3. *ḥr* manque chez Virey.

4. Le haut du personnage est visible sur le grand fragment de la stèle, le bas sur le petit fragment. Le raccord est donc certain ici. Après , il reste le bas de , qu'omet V.

5. *r'* et non (?) (V.). — 6. Il reste la moitié des deux signes *nf*. V. donne . — 7. *r* visible à moitié.

comblé de (leurs) désirs. Moi, je ferai qu'on dise dans le pays..... » (25) ..... Alors ils furent à adorer leur seigneur, à flairer la terre, à se mettre sur le ventre par-devant (lui), à pousser des cris aussi haut que le ciel.

Transmission et exécution de l'ordre royal.

Sa Majesté dit au directeur des scribes royaux, préposé aux archives[1]... (26) ... . (Ma Majesté ordonne de forer des citernes à proximité) du chemin vers Akita. Fais (en sorte) qu'un mois devienne un jour[2] et que soit envoyé (cet ordre) (27) .... [au fils royal de Koush la vile[3]. Le directeur des scribes royaux, préposé aux archives, transmit l'ordre du roi au fils royal de Koush la vile, l'adressant] à lui, conformément à ce qui avait été donné à sa connaissance[4]. Alors celui-ci commanda des gens pour [forer (28) la citerne..... Mais on disait] : Qu'est-ce donc que ceci, que fait le fils royal? Est-ce que l'eau [de l'autre monde (29) doit lui obéir[5]?..... Il acheva

1. Lire *irj-ʿ*.

2. C'est-à-dire : « Que l'ouvrage d'un mois s'exécute en un jour. »

3. Breasted restitue ces mots avec vraisemblance, puisque c'est le prince royal de Koush qui raconte aux lignes 31-35 comment l'ordre du roi fut exécuté.

4. Litt. : « à sa face ».

5. Complété d'après la ligne 35.

29 (25 cadrats)

30 idem

31 idem

32 (26 cadrats)

33 idem

1. que V. restitue est probablement sous I I I. — 2. Je ne vois pas de V. — 3. Il y a bien au lieu de (Brugsch, *Dict. géographique*, p. 98), ou de (V.).

4. Au lieu de (Br., *l. c.*) ou de (V.). Au P. de Pétersbourg 1116 B, l. 29, on a

5. V. ne donne rien. — 6. La voile est certaine, au lieu de (V.). — 7. V. ne donne pas II et termine par qui n'est pas visible.

8. est visible; de V. ne l'est pas. — 9. Rectifier ici la transcription de V. qui donne au lieu de . Le signe *mḥ* a la forme de *šd*.

de forer la citerne près] du chemin vers Akita. Jamais pareille chose ne se fit depuis les rois d'auparavant..... (30) [L'eau vint..... et amena] les poissons des marais voisins des bas-fonds de Natho (*'Indḥou*)[1], pour réjouir son esprit par une création..... (31) ..... [à la louange de Sa Majesté, qui dirige ses plans, malgré] ses obstacles[2], comme un gouvernail pour aller à la voile.

Lettre du fils royal de Koush annonçant la réussite des travaux.

On vint avec une lettre de la part du fils royal de Koush la vile [pour dire (32) à Sa Majesté : ..... « La citerne est forée, on a réalisé] ce que Ta Majesté a dit de sa propre bouche[3]. L'eau est sortie de la citerne sur 12 coudées[4], et il y a là 4 coudées de profondeur[5]..... (33) [Aussi l'or peut-il sortir des montagnes et peut-il être transporté[6]] au dehors, conformément aux plans des actes d'un dieu pour la satisfaction de

1. Litt. : « des marais côtiers (*ḳ'ḥw*, Brugsch, *Dict. géographique*, p. 98) des bas-fonds d''*Idḥou* » (les βάραθρα du Delta); la graphie *indḥw* est fréquente (*Rec.*, II, p. 11).

2. Ou « ses adversaires ». La comparaison du roi avec le gouvernail qui dirige le « vaisseau de l'État » est classique dans le style protocolaire (cf. *Urk.*, IV, p. 16, l. 6).

3. Cf. l. 21 *in fine*.

4. L'expression *m ḥr* n'est pas très claire; veut-elle dire que l'eau jaillit « en dessus » à 12 coudées (environ 6 mètres) de hauteur, ou sur une étendue pareille ?

5. Environ 2 mètres; le travail a donc été miraculeusement facilité par les dieux, puisque Séti Ier n'avait pas trouvé l'eau en creusant à plus de 62 mètres de profondeur (l. 21).

6. Complété d'après la ligne 6.

34 (27 cadrats)

35 (28 cadrats)

36 (29 cadrats)

37 (30 cadrats)

38 (32 cadrats)

Il y a un espace vide au bas de la ligne 38; c'était bien la dernière ligne de la stèle.

1. Lire au lieu de (V.). — 2. V. ne donne pas le qui est devant . — 3. Lire au lieu de (V.). — 4. au lieu de (V.). — 5. V. ne donne pas de *p*'. — 6. V. introduit après un groupe qui n'existe pas. — 7. Lire et non (V.). — 8. est visible. — 9. V. ne donne rien après ; est à demi conservé, est visible. — 10. est visible. — 11. Il semble y avoir un à côté de *m*.

tes désirs. Jamais pareille chose ne se fit [depuis (34) le temps du dieu..... La terre d'Égypte exulte; le pays] d'Akita jubile en grande allégresse; ceux qui sont loin..... (35) ..... [acclament] le chef : l'eau qui est dans l'autre monde[1] lui obéit lorsqu'il fit monter l'eau sur la montagne..... »

Le roi se réjouit et choisit le nom officiel de la citerne.

(36) ..... [Voilà les paroles qu'on] lui [rapporta] de la part du fils royal en hâte. Elles furent agréables au [cœur de Sa Majesté (37) ..... le roi] parfait dans (ses) desseins, heureux dans (ses) décisions, dont toutes les paroles [s'accomplissent]..... (38) [Et Sa Majesté ordonna d'appeler] cette citerne, à savoir : la citerne de Meriamon-Ramsès-fort-dans-[2]..... »

Le texte si développé de la stèle n'a pas besoin de commentaire. Il nous donne un excellent exemple de la phraséologie officielle et du protocole observé dans les conseils de la couronne au temps de Ramsès II. XIXe dynastie.

(*A suivre.*) A. MORET.

1. Cf. l. 17, ce qui est dit sur le *Noun*, appelé ici « l'eau qui est dans le Donait ».

2. Les citernes, points d'eau, postes fortifiés des routes, avaient des noms officiels, généralement construits avec les noms des rois qui les avaient édifiés. Cf. Brugsch, *Dict. géographique*, p. 642, et Alan H. Gardiner, *An ancient list of the fortresses of Nubia* (ap. *Journal of Eg. Archaeology*, 1916, p. 181 sqq.).

« MNW » = SOCLE

M. Raymond Weill m'avait montré, au printemps de 1913, l'intéressant ostracon hiératique qu'il a publié dans le premier fascicule du *Recueil* de 1914, sous le titre : *Une épure de stéréotomie dans une pièce de correspondance du Nouvel Empire*. Sur le moment, je n'ai pu lui proposer de solution précise touchant le sens du mot *mnw*, censé nouveau. Mais, à la lecture de l'article, il m'a semblé que l'interprétation comme dimension en profondeur pouvait soulever trois objections :

1° Le texte porte deux fois *mnw* et non *mnw*, donc « cette *mnw* » plutôt que « la *mnw* ». Cet argument n'est pas décisif, car même des manuscrits soignés[1] comme la lettre d'un des derniers Ramsès au vice-roi d'Éthiopie (*Pap. Turin*, pl. 66-67 = Möller, *Hier. Lesestücke*, III, p. 6-7) écrivent capricieusement l'article, tantôt , , tantôt , . L'orthographe pleine est de règle en néo-égyptien pour la copule ⲛⲉ, ⲧⲉ, ⲡⲉ, qui, en copte du moins, est atone.

2° Si l'inscription située à gauche de la figure se rapportait à une dimension linéaire, pourquoi serait-elle libellée autrement que les deux autres?

On devrait lire : *.

3° Si le but de la note était de faire rectifier la confection de l'objet représenté en ce qui concerne la deuxième dimension horizontale, à quoi servirait la figure, où rien ne se rapporte à cette donnée, puisque c'est une simple élévation?

Il est plus satisfaisant, je crois, de voir dans *mnw* le nom de l'objet lui-même, et de traduire : (plutôt que ?) « *Nḫt-ʾImn*, fais quatre (exemplaires) de cette *mnw*, bien exactement ».

On sait que le nombre cardinal précédant le substantif est régulièrement accompagné de . Mais ici la préposition marque une nuance spéciale. On peut rapprocher : *Westcar*, 9, 21 : (cf. *Sprache Westcar*, §§ 132, 153)[2], ou *Pap. Turin*, pl. 131, l. 2 : , et, en ancien égyptien, l'expression des « proscynèmes » ou les exemples cités par M. Erman au § 199 de

1. Variantes orthographiques non moins intéressantes dans les trois papyrus, aussi incorrects que mal écrits, publiés dans A. Erman, *Ein Fall abgekürzter Justiz in Aegypten*, ap. *Abhandl. preuss. Akad.*, 1913, n° 1. — Les trois formes *Pʾ*, *Pʾj*, *Pʾw*, recouvrant ⲡ-, ⲡⲓ-; ⲡⲁⲓ : ⲫⲁⲓ; ⲡⲉⲓ- : ⲡⲁⲓ-; ⲡⲏ : ⲫⲏ; ⲡⲁ- : ⲫⲁ-; ⲡⲱϥ : ⲫⲱϥ; ⲡⲉ; ⲡⲉϥ, les confusions étaient presque inévitables.

2. Bon exemple néo-égyptien avec le démonstratif : *Pap. Sallier* I, 4, 4.

sa *Grammaire*, etc. D'ailleurs en néo-égyptien il y a lieu de tenir compte des confusions orthographiques amenées par le passage de à ⲛ. Je dois dire que l'emploi de *m* serait non moins justifié dans la tournure que M. Weill a cru reconnaître. Cf. *Kouban* 21; *Pap. Abbott*, II, 2-3, etc.

Il s'agit donc de la fabrication de quatre socles du modèle représenté par le dessin qu'accompagne la notation de la hauteur et de la largeur. Inutile d'indiquer la troisième dimension si le monument est supposé de plan carré; mais on répète, pour éviter toute erreur, le nombre d'unités à fournir : « quatre (exemplaires) de *ce* socle », c'est-à-dire du socle dont l'image est ci-jointe.

Ces considérations touchant le sens de *mnw* acquièrent plus de force grâce à une confirmation d'ordre lexicographique que le hasard m'a fournie tout récemment. Dans le vocabulaire de l'édition Budge du *Livre des Morts*, on trouve un mot « bases, piédestaux »[1]. Les petites difficultés résultant du genre différent et du déterminatif abusif (le semble bien exact) sont peu de chose en regard de l'identité de sens.

Si l'on fait abstraction de la corniche, on ne peut méconnaître la ressemblance de notre dessin avec le signe . Or, précisément, un mot rare , *p*, désigne des socles en pierre ayant exactement la forme et servant de supports à des naos de statues divines[2]. *P*, écrit aussi [3], avait un sens plus général. Dans un texte de la XVIIIe dynastie[4] il paraît s'appliquer au soubassement d'un édifice de grandes dimensions. En copte le mot s'est conservé dans ⲡⲟⲓ : ⲫⲟⲓ « siège ». Sur les bas-reliefs de plusieurs tombes thébaines[5], on voit des personnages assis sur des escabeaux ayant l'aspect du signe couché. Il semble donc qu'il y ait un rapport réel entre le petit monument que M. Weill a fait connaître à la science et l'hiéroglyphe servant à écrire la lettre *p*[6].

H. SOTTAS.

1. S'il n'y a pas d'autre exemple connu, la confirmation est réciproque, car le passage du chapitre CLXXII, 29, n'est pas d'une clarté absolue : — « Tes deux bras sont des objets (de nature indéterminée, p. ex. des vases; Budge : pillars?) sur des bases. »

2. H. Schäfer, *Ein Tempelgeräth*, ap. *Ä. Z.*, 35, 98 sqq.

3. F. Ll. Griffith, *Hieroglyphs*, 47.

4. K. Sethe, *Urkunden*, IV, 834, 6.

5. A. H. Gardiner, *The Tomb of Amenemhēt*, p. 64 et pl. XV.

6. Comparer le signe □ donné par Möller (*Hier. Palaeog.*, n° 388) pour les dynasties 3-4, avec la décoration du socle d'albâtre du Caire (*Musée égyptien*, pl. 7, 2 = *Ä. Z.*, 41, 85), que Maspero (*Guide*², n° 170) attribue aux dynasties 2-3.

NOUVEL ACTE DE FONDATION DE L'ANCIEN EMPIRE A TEHNÈH

I[1]

Il y a environ dix-huit ans, M. W. Fraser découvrit ou reconnut, dans la montagne de Tehnèh, à quelque deux kilomètres au sud des ruines d'Akôris, une série de mastabas de l'Ancien Empire, qu'il a décrits et publiés sommairement dans les *Annales du Service des Antiquités*[2]. Le hasard me mit, quelque temps avant la guerre, sur les traces d'un nouveau mastaba, que je fis déblayer et protéger contre les injures du temps et des hommes.

Ce mastaba est situé immédiatement au-dessous de la tombe de *Nekʿankh*, portant le numéro 13 dans le série de Fraser. Il se compose d'une petite chapelle, mesurant approximativement 2 m. 85 sur 2 mètres, à laquelle on accède par un couloir long de 13 mètres, et une sorte de chemin de ronde, entourant un noyau rocheux, dans lequel étaient creusés trois puits funéraires, où les voleurs avaient déjà pénétré.

Il n'entre pas dans mon dessein de donner ici une description détaillée de ce tombeau, dont je reprendrai la publication intégrale, quand les circonstances seront plus favorables. Je ne veux que faire connaître, sans tarder davantage, l'acte de fondation qui y est gravé.

Il n'est cependant pas superflu de rechercher quel était le propriétaire de cette chapelle, et quel culte funéraire y était célébré.

Le mur du fond — mur sud — est tout entier occupé par une « pancarte d'offrandes », qui méritera d'ailleurs une étude spéciale. Sous la pancarte est représenté un personnage assis devant un guéridon : son nom nous est donné (⟿) :

« le connu du Roi, directeur de maison du grand château, *Nekʿankh*[3] ».

Ce *Nekʿankh* est évidemment le même que le *Nekʿankh* du mastaba voisin, n° 13. Mais, dans notre chapelle, le culte de ce personnage était associé, ainsi que nous allons le voir, à celui d'autres membres de sa famille.

1. M. Lefebvre est le seul auteur des fouilles qui sont relatées dans la première partie de ce mémoire. — A. M.

2. Fraser, *Annales du Service des Antiquités*, III, p. 122; — Maspero, *ibid.*, p. 131; — cf. Sethe, *Urkunden*, I, p. 24 et suiv.

3. Le même nom se retrouve, avec des titres et des qualificatifs plus développés, en d'autres parties du mastaba, notamment :

a) Couloir d'accès, paroi ouest (⟿) :

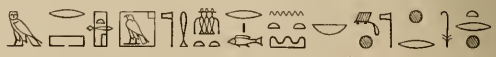

Examinons, en effet, la paroi est de la chapelle. Elle était occupée par cinq statues, dont les deux principales subsistent intactes. Ce sont celles d'un homme vêtu de la *shenti*, et d'une femme recouverte de ce voile blanc, si léger qu'elle paraît (toute trace de peinture ayant disparu) complètement nue.

A droite de la tête de l'homme (⟶) : A gauche de la tête de la femme (⟶) :

Entre les deux, cette inscription, disposée en une ligne horizontale, suivie de cinq lignes verticales (⟶) :

Ces trois textes rapprochés donnent :

« Le directeur de maison *Hetj*, (mon) père, la connue du roi *Debet*, (ma) mère. Je leur ai fait ces choses, quand ils s'en sont allés tous deux vers l'Amenti, (pour résider) en la place[a] des féaux du dieu. »

(*a*) On pourrait aussi comprendre comme l'équivalent de « en qualité de »[1].

Les statues de *Hetj* et de *Debet* étaient accompagnées de celles de leurs enfants, placés à leur gauche. Ces statues, qui étaient de tailles différentes, d'après l'âge de l'enfant qu'elles représentaient, ont été détruites, et l'on n'en aperçoit plus que de faibles

« Le directeur de maison du grand château, prophète d'Hathor, qui réside à Ra'anti, maître de féauté vis-à-vis du dieu (grand), le connu du roi, Nek'ankh. »

b) Chapelle, paroi ouest, sur un linteau, brisé à droite (⟶) : [. . . .] « [Offrande que donne le roi à Anubis, chef du] temple, pour qu'il soit enseveli tel qu'un maître de féauté et après une belle vieillesse, vis-à-vis du dieu grand, le connu du roi, Nek'ankh. »

1. Ce texte est à comparer avec celui qu'on lit au tombeau de , Sethe, *Urk.*, I, p. 9, n° 7 (2) : « Paroles que dit *Ihi* : J'ai fait ces choses à mon père, lorsqu'il s'en est allé vers l'Amenti, par les chemins excellents où marchent les féaux (du dieu). »

restes. La plus petite, qui est la plus éloignée des statues de *Hetj* et de *Debet*, était au nom de « la connue du roi, *Nefritkaou* ».

Puis venait, plus à droite, un enfant plus âgé, dont le nom a complètement disparu. Enfin, tout près de *Debet*, était représenté [2 cadrats] « son[1] fils aîné, directeur de maison du grand château, le connu du roi... ». Ce nom propre manque. Mais, si l'on remarque que ce sont précisément les titres de *Nekʿankh* et qu'il y a place, dans la lacune, pour les deux groupes (ou même), on sera admis à restituer ici le nom de ce personnage.

Nekʿankh serait donc fils de *Hetj* et de *Debet*. C'est lui qui aurait élevé ce monument à son père et à sa mère ( ), et se serait fait représenter près d'eux, bien qu'ayant tout à côté sa propre chapelle, comme pour marquer la liaison entre sa génération et la précédente, et la continuité du culte funéraire, que devront assurer après lui, comme nous l'allons voir, ses propres enfants.

La mère de *Nekʿankh, Debet*, ne nous est pas inconnue. Son nom figure aux murs du tombeau de Khenouka, — le propriétaire du mastaba 14[2], — dont elle serait la fille. Il faudrait donc, modifiant l'arbre généalogique dressé par Fraser[3], rétablir ainsi la lignée de cette famille :

Meri
|
Khenouka
|
Debet = Hetj
|
Nekʿankh | ..... | Nefritkaou.

Khenouka est contemporain de Mycerinus; *Nekʿankh*, contemporain d'Ousirkaf, deuxième successeur de Mycerinus et fondateur de la Ve dynastie[4]. Le ménage *Debet-Hetj* forme la génération intermédiaire, contemporaine du dernier roi de la IVe dynastie.

II

L'acte de fondation, qui fait l'objet principal de ce travail, est gravé à l'extrémité méridionale de la paroi ouest de la chapelle, sur une étroite bande, mesurant 0m 33 de large et 1m 75 de haut.

L'inscription se compose de quatre colonnes verticales sous un titre de trois lignes disposées comme suit : (→)

1. , c'est-à-dire fils de *Debet* (filiation par la mère, selon l'usage égyptien).
2. Fraser, *Annales du Service des Antiquités*, III, p. 75.
3. *Ibid.*, p. 129.
4. Maspero, *ibid.*, p. 133 et p. 136.

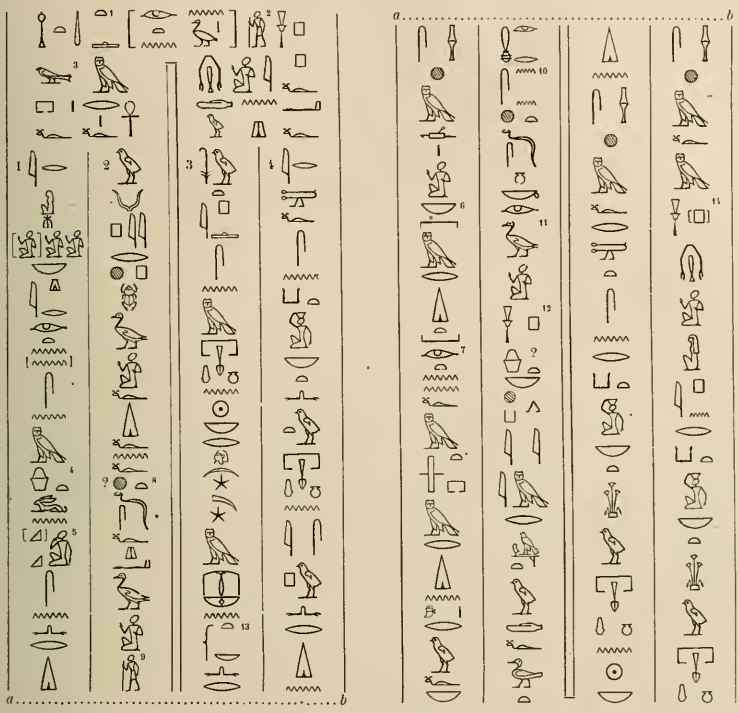

1. La tête de est visible; le pied de la massue, effacé. — 2. est très effacé; , visible.
3. On peut hésiter entre et ; cependant, le signe a plutôt le mouvement de .
4. On pourrait lire ; cependant, le premier signe a la forme pointue du pain .
5. Un des de *wnmw* est visible, quoique très effacé. Cf. *Pepi I*, l. 83 : .
6. Les signes au-dessous de sont le pain conique et le vase à deux bouts pointus .
7. et , avant et après la lacune, sont peu visibles.
8. Dans , le *t* est très net, le , un peu déformé; pour , on ne distingue guère que le corps, très épais, du serpent; ce qui détermine à proposer la lecture, c'est le parallélisme avec *ỉḫt ḏs-j*, qui vient peu après. — 9. Après , est peu lisible, mais on distingue bien la silhouette et le bâton fourchu de . — 10. Lire : *mj irr-j n šn.* — 11. Ici, est très empâté.
12. Le est empâté, mais se distingue; le □ est très peu distinct; ce qui vient après semble être le pain *t'* et son *t*, comme l. 1; du on ne voit que la moitié droite; on ne peut hésiter qu'entre et ; nous préférons *t'*, masculin, à cause du participe masculin *ḫpjj* qui suit.
13. Le après est peu visible. Cf. MARIETTE, *Mastabas*, p. 116. — 14. Le haut du *ḫrp* est visible; le □ est très effacé.

(*Titre.*) « Ordonnance [que j'ai faite pour mon fils] aîné, grand chef de sa maison, M-ra'-f-ʿankh[1], et ces *Ḥemou-ka* que j'ai placés sous sa main.

1. Pour tous (mes) enfants et aussi[2] (pour) ce que je leur ai constitué[3] en pains qu'ils mangent[4], — je ne permets pas[5] qu'ait pouvoir aucun (d'eux) [de donner][6] ce que je lui ai constitué — soit par *imt-pr*, soit par donation à tout son entourage[7].

2. Au contraire, s'il lui advient un fils, qu'il lui donne son propre bien, sous la main de mon fils aîné, comme je constitue pour eux mon propre bien; car, moi, je suis

1. Le début, d'après les titres de contrats : IVe dyn., A. Moret, *Donations*, *Rec.*, XXIX, p. 79 = *Urk.*, I, p. 11, l. 14, et *Siut*, I, pl. 6, titre. — Le nom du fils aîné, *ḥrp* des *ḥemou-ka*, doit figurer ici. Nous le reconnaissons dans *M-rʾ-f-ʿnḫ*, nom théophore apocopé = « dans sa bouche, la vie ». Cette expression ne saurait s'appliquer au donateur, puisque celui-ci parle à la première personne (*wdw-n-(j) ḥr ʿ...*); elle ne peut être qu'un nom propre.

2. *ỉgr*, pour *gr*, est fréquent aux textes antérieurs à la VIe dynastie. Les inscriptions de Tehnèh en fournissent plusieurs exemples, mais avec emploi enclitique (*Urk.*, I, pl. 26, 27, 31; cf. *C. R. Ac.*, 1914, p. 542; *Urk.*, I, pl. 19, 21); cependant s'emploie aussi en tête d'une proposition (*Urk.*, I, pl. 36, 37). Ici, *ỉgr* a été un peu déplacé pour suivre le sujet (même emploi de à *Siut*, I, l. 286) et marquer les divisions entre 1° les enfants, personnel de la fondation funéraire, 2° les offrandes, matériel mis à leur disposition.

3. Emploi d'une phrase relative dépendant d'une proposition nominale après *ỉr* : *Urk.*, I, p. 116 : « pour cette terre que m'a constituée le directeur N... et que j'ai donnée à la dame N... ».

4. Lire *wnmw*, car le verbe est à la forme relative, se rapportant au masculin *t*. « Manger les pains de quelqu'un » signifie être à son service. Cf. l'expression citée par Maspero, *Enseignements d'Amenemhat*, lexique, p. 126 : *wnm-kà* « celui qui mange la nourriture » = « le serviteur ». Une définition analogue du *ḥem-ka* est donnée par l'introduction des contrats de Siout : « Que ces biens soient à ton fils aîné, ton chéri, celui qui fera pour moi le *ḥem-ka* en tête de tes enfants en mangeant ce dont je le gratifie » (I, 272).

5. Noter que *rdj* est au présent; aux lignes 3 et 4, il sera à la forme .

6. Restitué d'après le texte de la IVe dynastie (*Donations*, p. 79 = *Urk.*, I, p. 12, l. 11 sq.).

7. Il n'y a pas trace de après *rdj*; l'exemple parallèle, cité ci-dessus, du texte de la IVe dynastie nous force cependant à admettre qu'il y avait ici l'infinitif *rdjt*, suivi d'introduisant le régime indirect de *rdjt*, qui est ici *ḏrw*. Le mot , écrit ici en toutes lettres *ḏrw*, permet d'éclaircir au passage jusqu'ici inintelligible des premières inscriptions de Tehnèh : *Urk.*, I, p. 27 : (*so?*), et I, p. 28, même texte : .

Le signe douteux correspond sûrement à notre *ḏr*, accompagné de son complément phonétique et du trait vertical; la forme ramassée, basse, de explique la méprise des premiers éditeurs. Le sens dérivé de la signification « rassembler, entourer, limiter », de la racine *ḏr*, est rendu assez exactement par : « les entours », « l'entourage »; jusqu'ici inconnu dans cet emploi, ce mot signifierait l'ensemble de la *familia*; de là, sa place dans l'énumération « son père, sa mère, ses enfants et tout son entourage », c'est-à-dire : toute personne de la famille.

La distinction juridique entre la donation faite par *imt-pr* et la donation à toute personne de la famille sera expliquée plus loin.

(un homme) qui constitue mon fils chef de toute offrande qui défile(ra) ici vers l'Amenti du repos[1].

3. C'est donc lui[2] qui fait leur compte[3] dans le service des offrandes pour moi de chaque jour, (et) au début du mois et du demi-mois, et à toute fête de l'année. Je n'ai (cependant) pas permis[4] qu'il ait pouvoir de les prendre pour aucun travail[5], en dehors du service d'offrandes pour moi, de chaque jour.

4. Et si lui (ou) eux[6] prennent quelque travail, mais, certes[7], qui ne comprenne pas de service d'offrandes pour moi, je n'ai point permis qu'il ait pouvoir en qualité de chef de ces *Ḥemou-ka* sur aucun travail en dehors du service d'offrandes[8]. »

*
* *

Que nous apprend le nouveau texte de Tehnèh ?

1. Sur le sens de *ḫpjj*, cf. *Urk.*, I, p. 37. l. 12. *wdft* ne peut être qu'une épithète, adjectif-participe, du mot féminin *Amenti*. Le rôle grammatical dévolu à *wdfj* dans certains cas obscurs (SETHE, *Verbum*, II, § 148 *b*; GARDINER, *Admonitions*, p. 72) ne peut rendre compte de sa place ici. *Wdf* signifie souvent « retard, négligence »; le mot échange, dès l'Ancien Empire, sa deuxième consonne *d* avec *wḏf'*, et même avec la sifflante *wšf'* (à ce sujet, voir la remarque d'ERMAN, *Gram.*[3], § 113, sur l'échange de *s* et de *d*); *wšf'* est le terme technique du « repos », du « chômage » (*C. R. Ac.*, 1914, p. 543, n. 6). Appliquée à la nécropole, l'épithète peut signifier « l'*Amenti* du repos », comme nous disons « le champ du repos ».

2. Emploi de l'ancien pronom absolu, 3e pers. m. s., *šwt*. — Cf. *C. R. Ac.*, 1914, p. 544, n. 4.

3. Sur le sens de *ip* « compter » et du factitif « faire le compte », « inspecter », cf. A. MORET, *Chartes d'immunités*, ap. *Journal Asiatique*, 1917, I, p. 310.

4. Nous avons ici *n rdj-n-j šḫm* à la forme ordinaire, qui est celle en ; le sens est : « je n'ai pas permis aujourd'hui, ni jamais je ne permettrai dans l'avenir ». — [Depuis la rédaction de ce travail, M. KUENTZ a donné une explication très plausible de ce sens futur attribué au parfait dans certains cas (les contrats en particulier), en égyptien comme dans d'autres langues sémitiques. Nous renvoyons à son article : *Deux points de syntaxe égyptienne*, ap. *Bulletin I. A. F. O.*, XIV, p. 231 sqq.]

5. Sur cette formule, *Chartes d'immunités*, ap. *Journal Asiatique*, 1912, II, p. 104.

6. Il n'y a pas devant *ḥ³t nbt*; ces deux mots sont donc les régimes du verbe *itj*, qui a un double sujet, et . Sur des cas analogues, où la coordination de deux noms sujets est sous-entendue, cf. ERMAN, *Gram.*[3], § 211; MONTET, *Sphinx*, XIX, p. 11.

7. Nous rendons ainsi , formule périphrastique qui accentue la négation incluse dans l'adjectif négatif (au féminin, se rapportant à *ḥ³t nbt*); *is pw* se place à la fin du membre de phrase; en français, sa place est plus intelligible au début.

8. Le mastaba 13 renfermait un texte analogue, gravé au mur ouest, et dont FRASER dit, p. 125 : « These are followed by two vertical lines of inscription, which have been unfortunately partly destroyed since 1890. They appear to be instructions to his descendants. » On en voit les restes sur la planche V, à gauche. SETHE a partiellement reconstitué ce texte, dont le début en particulier et l'allure générale sont semblables au nôtre.

SETHE, *Urk.*, I, p. 30, (4) :

Nekʿankh a constitué ses enfants en collège de « servants du *ka* » (*ḥemou-ka*) pour assurer son culte et son service d'offrandes funéraires (titre, l. 1). A cet effet, il leur a donné des « biens »; s'il faut prendre au sens littéral l'allusion aux « pains qu'ils mangent », ces biens consistent en une rente alimentaire (l. 1). De ces pains, comme d'usage une partie est présentée sur la table d'offrandes de Nekʿankh aux jours des fêtes rituelles (l. 3); le reste sert de salaire pour les *ḥemou-ka*. Tous ces enfants sont placés « sous la main » (titre) du fils aîné Mra'f-ʿankh, qui, comme chef (*kherp*, titre, l. 2, 4) de la communauté, administre la fondation, distribue le travail et répartit le salaire (*ip*, l. 3).

Le fonctionnement de la fondation était donc assuré tant que les enfants de Nekʿankh resteraient sous la main du fils aîné. Mais qu'arriverait-il à la seconde génération? L'usage, en Égypte, était de partager les biens entre tous les enfants (*Donations et Fondations*, p. 80 = *Urk.*, I, p. 12, l. 14-15; I, p. 36, l. 11-12; A. Moret, *Un procès de famille*, ap. *Ä. Z.*, XXXIX, p. 34); par conséquent, chaque enfant de Nekʿankh devrait répartir le revenu de la fondation funéraire qu'il touchait entre tous ses enfants. A la troisième génération, même partage, et de même aux générations suivantes; à ce régime, le revenu laissé par Nekʿankh aurait passé en trop de mains diverses; le service des offrandes dues à Nekʿankh courrait lui-même de très grands risques par suite du morcellement indéfini de la fondation primitive. Pour éviter ce danger, la coutume égyptienne prévoyait la constitution d'une *masse indivisible*, une sorte de majorat, au bénéfice d'un enfant privilégié, qui est d'ordinaire le fils aîné. Le père (ou la mère), à chaque génération, créait cette masse en faisant dresser un « inventaire » (*imt-per* = « ce qui est dans la maison ») des biens distraits de l'ensemble de la succession. L'enfant au profit duquel l'*imt-per* était déclaré devenait chef (*kherp*) de la communauté familiale. Notre texte présente l'application de cette coutume.

En effet, aucun des enfants de Nekʿankh ne pourra rien aliéner de ce qu'il a reçu pour la fondation; il ne doit ni le distribuer à l'ensemble de sa famille (l. 1, *rdjt n ḏerou-f neb*), ni constituer une part réservée par *imt-per* (l. 1), *excepté s'il a un fils auquel il transmettra le bien de la fondation funéraire de la même façon que Nekʿankh a fait de son propre bien pour son propre fils* (l. 2). Cela revient à dire, en substituant à la formule négative, une rédaction positive : chaque enfant de Nekʿankh devra réserver sa part de fondation funéraire à un seul de ses fils, et cette part sera déterminée par un « inventaire », *imt-per*. Il en sera de même à chaque génération : ainsi le nombre des *ḥemou-ka* se maintiendra constant; les parts resteront ce qu'elles étaient au début; la fondation ne périra pas par morcellement. De plus, à chaque génération, le fils aîné conservera la direction de ses frères; il sera le *kherp* de la communauté familiale, de même que Mra'f-ʿankh, fils aîné de Nekʿankh, est *kherp* du groupement primitif.

Voilà ce qui ressort nettement des lignes 1-2. Un des points nouveaux est la distinction faite, l. 1, entre la donation à l'ensemble de la communauté (*n ḏerou-f neb*) et la donation par *imt-per*. REVILLOUT, avec son intuition pénétrante qui dédaignait ou dépassait, parfois, le secours ou le témoignage des textes explicites, avait pressenti que l'*imt-per* permettait au père de famille égyptien d'avantager un de ses enfants, ou un membre de la communauté; il comparait l'attribution d'un majorat par *imt-per* à la « quotité disponible[1] », dont dispose aussi le père de famille français pour réaliser les mêmes intentions. Notre texte, pour la première fois à notre connaissance, confirme cette interprétation, et permet de définir, par comparaison, la nature exacte de l'*imt-per* : c'est moins un testament qu'une donation; l'acte dispose non de la succession totale (dont une partie reste le bien commun de la famille et doit être partagée), mais d'une part réservée à un héritier déterminé. C'est l'instrument légal qui permet de sauvegarder dans toute succession une part indivisible. Aussi l'emploi de l'*imt-per* s'imposait-il pour réaliser l'indivision et la permanence des fondations funéraires, dont le caractère essentiel est d'être des fondations *perpétuelles*.

Le nouveau texte définit aussi avec plus de précision que les documents similaires les pouvoirs du fils aîné, dans son rôle de chef de la communauté. Tout d'abord nous trouvons ici le terme technique qui correspond vraisemblablement à κύριος ptolémaïque : *kherp*, le « chef », le « commandant ». *Kherp*, dans cette signification, nous était déjà connu par un décret de Pepi II à Abydos (*Chartes d'immunités*, III, ap. *J. A.*, 1917, II, p. 446) et dans des textes du Nouvel Empire, comme le mot qui désigne l'administrateur des fondations funéraires. Notre texte nous donne l'exemple le plus ancien; il fournit cette indication précise que le *kherp* « fait les comptes » de la communauté (*ip*, l. 3) : il veille à ce que chacun des frères touche la part — que Nekʿankh lui a donnée; il s'assure, par contre, que chaque frère exécute les rites funéraires pour le père Nekʿankh aux jours prescrits; il contrôle l'exécution de tous les « travaux » ou « charges » qui incombent aux *ḥemou-ka* (culture des terres, récoltes, conservation des offrandes, fourniture et conservation des étoffes, huiles, encens, entretien du tombeau et des statues). Pour tout ce qui touche au service des offrandes (*per-kherou*), le *kherp* tient ses frères « sous sa main ».

Mais le *kherp* avait quelque tendance à étendre ses pouvoirs au détriment de ses frères, aussi Nekʿankh a-t-il, par deux fois, précisé les limites de son autorité. 1° La ligne 3 interdit au *kherp* de « prendre » ses frères pour aucun travail en dehors du service d'offrandes. 2° La ligne 4 prévoit le cas où le *kherp*, ainsi que chacun de ses frères, aurait assumé la charge d'un travail quelconque pour le compte d'un autre homme que leur père Nekʿankh.

1. *Précis du Droit égyptien*, I, p. 13.

Pareille éventualité est prévue dans le texte anonyme de la IVe dynastie, auquel nous nous sommes déjà référés (*Donations*, p. 86; cf. *Urk.*, I, p. 13, l. 14 sq.; p. 14, l. 9 sq.). Dans ce cas, chacun des membres de la famille est libre de tenir ses engagements, et le *kherp* n'a plus à exercer d'autorité sur ses frères dans un ordre de matières qui ne touche pas au service d'offrandes de Nek'ankh (l. 4). Tout ce qu'on peut exiger des *ḥemou-ka*, c'est que le service des offrandes de Nek'ankh ne souffre en rien du fait que les *ḥemou-ka* consacrent aussi au service d'un autre une partie de leur temps et de leur activité (*Donations*, p. 91, art. VII).

Tel est l'intérêt du nouveau texte découvert à Tehnêh, dans cette nécropole familiale, qui nous avait déjà fourni des documents d'une si haute importance. En résumé, le nouvel acte de fondation permet de mieux comprendre la valeur de l'*imt-per*, et de définir plus exactement les prérogatives du fils aîné, κύριος de ses frères.

G. LEFEBVRE ET A. MORET.

UNE STATUE D'OSIRIS DE LA XXIIIe DYNASTIE

AVEC GÉNÉALOGIE

Le petit monument qui fait l'objet de cet article[1] a été acheté à Bédrachéïn, en 1846, chez un marchand local du nom de Castellari, qui le disait provenir des ruines de Memphis. C'est une statue d'Osiris en granit gris, qu'on peut attribuer à la XXIIIe dynastie. Sa hauteur totale est de 0m 98, pied compris. Sa largeur à la partie antérieure est de 0m 20 environ; à la partie postérieure, de 0m 16. Il a 0m 26 de côté. Le dieu est représenté debout, enfermé dans sa gaine de momie, les bras croisés tenant le croc et le fouet, le chef coiffé de la couronne *atef*. Il s'adosse à une stèle épaisse d'environ 0m 04, inscrite verticalement à sa partie postérieure. Le pied porte également une inscription horizontale, qui en fait le tour.

L'inscription principale, celle du dos, est haute de 0m 78 et d'une largeur totale de 0m 125. Elle est divisée en quatre colonnes, qui se lisent comme il suit, de la droite à la gauche :

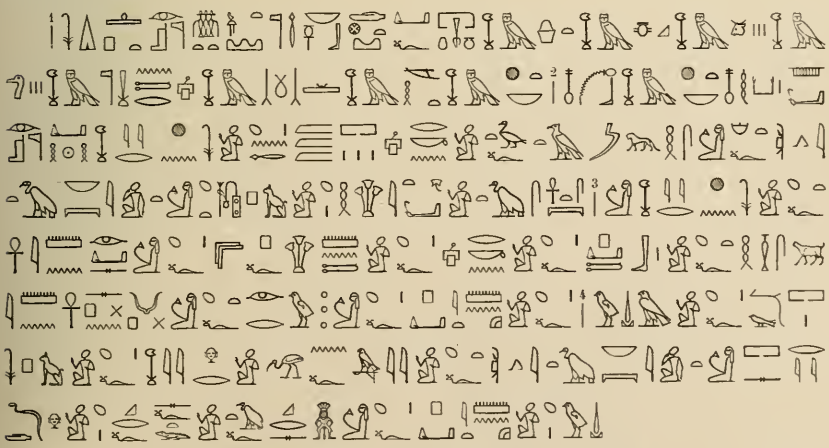

Deux traits horizontaux séparent cette inscription verticale d'une inscription horizontale, qui se continue sur une seule ligne tout autour du socle du pied du monu-

1. La statue fait partie des collections du comte E. de Blacas.

ment. Par endroits difficile à lire, et même indéchiffrable en un point, nous la transcrivons comme il suit :

Inscription horizontale faisant le tour de la base, de droite à gauche.

Face postérieure (sous l'inscription verticale) : ? .

Continuation par le côté gauche de la base : .

Partie antérieure de la base : .

Côté droit de la base : .

TRADUCTION

Inscription verticale :

« Le roi donne l'offrande à Osiris, chef de l'Amenti, dieu grand, maître d'Abydos, — pour qu'il donne les choses qui sortent à la voix, pain, bière, des milliers de pains, des milliers de bière, des milliers de bœufs, des milliers d'oies, des milliers d'encens, des milliers de bandelettes et de vêtements, des milliers de fard, des milliers de toutes choses bonnes et pures, des milliers de toutes choses bonnes et douces : au *ka* de l'ouvreur de portes d'Osiris doué d'éternité, *Khjrekhonsou*, fils de l'intendant des bâtiments *Sarkon*, et ayant pour mère *Tamahes*; sa femme, la suivante de Mout, dame du ciel, *Ait*, fille du scribe *Pamj*, fils d'*Hait*, et de la dame *'Ankhetespit*; *Khjrekhonsou*, sa fille *'Ankhamenirdis*, son fils *H'apifhamenṯou*, son fils *Sarkon*, son fils *Pedjṯeb*, sa fille l'hiérodule d'Amon, *'Ankhshepenoup*, sa fille *Irrou*, son fils *Pedjamenapit*, son fils *Ouḏahor*, son fils le grand directeur du palais *Pamj*, son fils *Khjhor*, [dit] *Gemenefhorj*, sa fille la suivante de Mout, dame du ciel, *Ait*, [mariée (?) à] *Peresrjḏedhor*, fils de *Ḳerefseft*, et ayant pour mère *Ḳeresbes*, son fils *Pedjamenapit*, fils de *Ouḏa-*

Inscription horizontale :

-hetepshemshor.....*hor*, son fils *Ḳerefseft*, son fils le grainetier ou le grand supérieur du palais *Pamj*, sa fille l'hiérodule d'Amon *'Ankhshepenoup*, sa fille la suivante de Mout, dame du ciel, *Irrou*, [mariée à] *Amendifnekht*. »

Nous nous trouvons en présence d'une inscription funéraire donnant après la liste d'offrandes une sorte de généalogie d'une famille de petits fonctionnaires égyptiens.

1. sont très douteux ; est certain.
2. Signe peu certain : probablement , peut-être .

Cette généalogie de forme assez particulière a pour personnage central le « ouvreur de portes » . C'est à son *ka* que doivent, en premier lieu, aller les offrandes. L'inscription donne le nom du père de ce personnage, le « grand des bâtiments » , et de sa mère, la dame . Puis vient la femme du défunt, la « suivante de Mout, dame du ciel », . L'inscription fournit encore les noms du père et du grand-père paternel de la dame, respectivement le scribe et le sieur , et celui également de sa mère, la dame .

Ici s'arrête la généalogie ascendante. Jusqu'à ce point, les rapports de parenté sont indiqués et précisés par les possessifs , , « son père, sa mère », etc. Pas d'erreur possible. Mais voici une interruption : après le nom d'ʿAnkhetespit suit immédiatement celui de Khjrekhonsou, que nous voyons reparaître précédant un et un nom féminin . C'est donc la descendance de Khjrekhonsou qui va maintenant être énumérée, et il est raisonnable d'admettre qu'il s'agit toujours du même personnage que plus haut. Signalons seulement cette façon rarement observée d'introduire la généalogie descendante par la répétition du nom du principal bénéficiaire de la stèle, qui devient vraiment ainsi le *personnage central* de la généalogie exposée.

Après ʿAnkhamenirdis sont énumérés successivement, et sans doute de l'ordre de leur naissance, les autres enfants de K. : ses fils , , qui porte le nom du grand-père paternel, ; ses filles : la « chanteuse du sanctuaire d'Amon » , et la dame ; quatre fils encore : , , , le « grand directeur de la maison royale » , qui porte ainsi le nom de son grand-père maternel; — et, en quatrième lieu, . Ici se place une petite difficulté. Le nom de ce Khjhor est suivi, sans indication de parenté et sans lien grammatical, d'un autre nom masculin . Cette juxtaposition indique-t-elle la filiation? Impossible de l'admettre, puisque nous savons par avance que Khjhor est fils de Khjrekhonsou. Faut-il supposer une erreur du lapicide qui aurait pu oublier le ? Nous aurions alors affaire à un autre fils de Khjrekhonsou. Je préfère me ranger, suivant l'avis de M. Moret, à une troisième hypothèse, qui ferait de un surnom de . Elle a deux avantages. D'abord, elle ne nous oblige pas à introduire dans cette inscription une manière d'indiquer la filiation paternelle, qui s'y manifesterait comme une exception. En outre, elle nous dispense d'accuser le lapicide de négligence ou d'incorrection.

Après Khjhor-Gemenefhorj est nommée une fille encore appelée comme sa mère et titulaire comme elle de la charge de « suivante de Mout, dame du ciel ».

Ici, de nouveau, se trouve une solution de continuité dans l'indication des parentés. C'est un nom d'homme , qui se lit immédiatement à la suite de celui d'Ait. Ce n'est donc pas un surnom de la dame. Mais y a-t-il ici, pour cela, une omission véritable du lien familial? Je ne le crois pas. Il me semble que nous nous trouvons en présence d'une manière un peu différente d'indiquer un rapport différent, non plus celui du père au fils ou à la fille, mais celui de la femme au mari. P. serait donc l'époux de la deuxième Ait. Il ne peut être, en effet, ni son père, puisque nous lui en connaissons déjà un, ni son frère, puisque P. nous est donné comme le fils d'un autre père et d'une mère autre que la dame Ait. Il est donc permis de croire que P. est bien le mari de cette dame, et j'en vois une preuve dans le fait qu'il apparaît, à son tour, dans l'inscription comme le centre d'une nouvelle généalogie montante et descendante. C'est un élément nouveau qui s'allie, en la personne de P., à la famille de Khjrekhonsou. Aussi a-t-on soin de nous dire les noms de ses père et mère Ḳerefseft et Ḳeresbes , , et ceux aussi de sa descendance, y compris un fils né d'une autre femme que Ait. Si nous comparons ce nouvel ensemble généalogique à celui dont Khjrekhonsou est le centre, nous remarquons tout de suite qu'après l'indication du père et de la mère de P. ne vient pas celle de sa femme , comme c'était le cas pour Khjrekhonsou. C'est donc bien que sa femme est déjà nommée dans la personne de la deuxième Ait.

Dans ce cas-ci, le nom de la mère de P., donc celui de Ḳeresbes, est suivi de la mention , qui termine l'inscription verticale. « Son fils », ce ne peut être que celui de Peresrjdedhor; mais ce Pedjamenapit n'est pas un enfant de la dame Ait. Le nom d'Ouḏa, dernier mot de la quatrième colonne verticale, est un nom incomplet : le déterminatif est absent; d'autre part, l'inscription horizontale commence par la mention , qui apparaît bien comme la seconde moitié d'un nom. Joignons les deux moitiés, en reconnaissant que l'inscription horizontale continue la dernière colonne verticale. Nous verrons que Pedjamenapit, fils de Peresrjdedhor, est également fils de la dame Ouḏahetepshemshor. Vient ensuite un espace écrasé et devenu à peu près illisible, suivi de ou bien . C'est donc un nom ou plutôt la deuxième partie d'un nom d'homme, la première moitié de ce nom, avec, sans doute, la mention , suffirait à combler la lacune. Nous lisons encore les noms de quatre enfants de Peresrjdedhor, mais que je serais tenté de croire nés de la seconde Ait, puisqu'à propos d'eux il n'est plus fait mention de la dame Ouḏahetepshemshor et que leurs noms, sauf un, sont tous pris dans la famille d'Ait. Ce sont , qui porte le nom de son grand-père paternel; puis, le (remarquons le titre de , bien que de lecture incertaine), qui porte le nom de son arrière-grand-père maternel (le père de la première Ait), qui est également celui de son oncle maternel, lui aussi fonctionnaire dans la maison royale; enfin, deux filles, la et la

, qui portent l'une et l'autre des noms et exercent pareillement des fonctions qui se retrouvent dans la famille maternelle, celle de Khjrekhonsou. Enfin, le nom de la deuxième Irrou étant immédiatement suivi (comme c'était le cas plus haut pour celui de la deuxième Ait) d'un nom d'homme sans désignation explicite de parenté, nous n'hésitons pas à conclure que ce nom d'homme, en l'espèce , est celui du mari de cette Irrou la jeune.

Nous pouvons établir ainsi de la famille de Khjrekhonsou et d'Ait, alliée à celle de Peresrjdedhor le tableau généalogique suivant :

I. Une chose frappe tout d'abord, c'est la transmission héréditaire en ligne féminine de la fonction de « suivante de Mout, dame du ciel ». De Ait Ire elle passe à sa fille Ait II, puis à la fille de celle-ci Irrou II. Il semblerait que cette fonction ou charge fût celle dont la famille tirât le plus d'honneur : en effet, la stèle nous renseigne mieux sur Ait Ire, première titulaire de la fonction, que sur son mari Khjrekhonsou, puisque l'on nous apprend le nom du grand-père d'Ait Ire et seulement ceux des parents de Khjrekhonsou. En outre, de tous les enfants du ménage Khjrekhonsou = Ati Ire, c'est la seule Ait II, deuxième titulaire de la fonction, dont l'alliance matrimoniale nous soit indiquée et de plus avec la filiation de son mari. Parmi ses enfants, l'une, ʿAnkhshepenoup II, paraît recueillir la place d'hiérodule de la sœur d'Ait II, ʿAnkhshepenoup Ire; l'autre, Pamj III, est titulaire d'une importante fonction dans le palais, fort analogue à celle de Pamj II, frère d'Ait II. Cette Ait II, « suivante de Mout », semble donc avoir été, après sa mère, la personne considérable de la famille et en avoir concentré les « bénifices » au profit des siens. De même, la qualité de suivante de Mout met en relief la fille de cette Ait II. Irrou II, qui, seule également parmi ses frères et sœurs, paraît digne de voir son alliance mentionnée sur la stèle :

II. Noms et fonctions.

a) . Cf. Lieblein : , *Suppl.*, p. 787 (stèle de Leide). La fonction exercée par est celle de , la porte déterminée par le bras, orthographe abrégée pour , avec sens d'ouvrir : donc « l'ouvreur de portes » d'Osiris doué d'éternité. Le personnage doit être de situation plus considérable qu'un vulgaire portier, et sa femme est attachée au culte de Mout.

b) , abréviation des noms, si fréquente sous les XXIIe-XXIIIe dynasties.

c) « grand des bâtiments », ʿʿ *rʾpw*. Architecte, ou intendant des bâtiments, le titre est difficile à bien élucider.

d) . Cf. Lieblein, 705, ; , ib., 500; , ib., 193 (Lv., st. 60); 330 (Lv., st. 60, qui porte les noms d'Amenemhat III et IV), et aussi Lieb., 1603.

. Le même nom et la même fonction se retrouvent plus bas, à la génération suivante, appartenant à la fille de la première Ait.

e) , nom fréquent sous la XXIIe dynastie, sous la forme ou .

f) . Cf. LIEBLEIN : , 804 et 1387; , 948; , 568, 813; , 1467.

g) . Cf. LIEBLEIN, 1229 : une femme .

h) . Cf. Brit. Mus., base 713 : , XXIIIe dynastie, et le même nom, XXVe dynastie, chez la femme de Shahaka (MARIETTE, *Karnak*, pl. 45 *c*; BUDGE, *Book of D.*, II, p. 67 et 71).

i) H'apifhamentou .

j) . Cf. LIEBLEIN : , 443, et , 553.

k) , nom fréquent sous la XXIIIe dynastie, sous sa forme complète ou apocopée.

Cette dame est « chanteuse de l'intérieur d'Amon » . Cela indique sans doute une sorte de choriste du temple. Le nom et la fonction se retrouvent chez une nièce, à la génération suivante.

l) . Cf. , cf. LIEBLEIN, 1346; , ib., 1050, etc. — Cf. aussi un homme , fonctionnaire de la XIIe ou de la XIIIe dynastie. Stèle de Londres, Brit. Mus. 296.

A la génération suivante, une autre Irrou, nièce de la présente, est revêtue de la charge de , déjà portée par Ait Ire et Ait II. Il est curieux que, dans la famille qui nous occupe, les trois titulaires de cette fonction sacerdotale portent des noms fréquents surtout sous les XIIe et XIIIe dynasties, alors que, par le style et l'onomastique générale, la stèle se classe dans la période des XXIIIe-XXVe dynasties.

m) . Cf. LIEBLEIN : , 1151, 1294, 1329; , ib., 1285; , ib., 1137, etc. — Cf. aussi Brit. Mus., st. 839 d'un prêtre Kherheb. — BUDGE, *B. of D.*, p. 74, signale un sous la XXVe dynastie.

n) . Cf. LIEBLEIN : , 1262; , 1297.

o) Pamj , *imr' wr pr nśwt*. — L'oiseau est certain, bien que le signe soit très endommagé. A la génération suivante, nous trouvons un autre Pamj, neveu de celui-ci, qui occupe la situation de (?), ou (?) grainetier.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

[Avec l'équivalence de et de , on voit que les deux titres sont identiques, à part le premier terme. Or, nous voyons les fonctions descendre par voie en quelque sorte héréditaire de cette famille, le cas se reproduirait-il ici, et est-il l'équivalent, au point de vue du sens, de ?]

p) . Lieblein, 1094, signale un .

q) , surnom du précédent. Cf. Lieblein : , 924; , 1056; , 2351. XXVIe dynastie.

r) .

s) , . Cf. Lieblein, 1161 : une formation analogue, .

t) . Nom très mal conservé. Néanmoins = *Ḥor* parait certain. — Le déterminatif féminin du nom précédent est suivi d'un espace écrasé, capable de contenir trois signes. On devine à la fin de la lacune , suivi d'Horus sur le pavois et de l'homme assis. C'est la fin d'un nom d'homme. Le trait sous le signe est parfaitement distinct.

u) . Il faut suppléer le crocodile rendu illisible par le mauvais état de la pierre.

v) . Lieblein n'en offre pas d'équivalent. Il y a cependant n°s 255, 549 : la forme .

Louis de BLACAS.

TRIMETRI TRAGICI

Un pezzo di papiro (cm. 12×12 all' incirca), mutilo a sinistra ed a destra, contiene nella prima colonna 18 versi mancanti del principio, e tenui tracce del principio di una seconda colonna. Il *verso* è bianco. La scrittura sembra del II-III secolo di Cr. Nulla sappiamo della provenienza del papiro, che fu acquistato in Egitto nel 1916 da G. Gentilli.

I diciotto versi sono indubbiamente trimetri giambici[1], che, se tutto non inganna, derivano da una tragedia, anteriore al tempo donde comincia una maggior licenza metrica nel dramma Euripideo : diciamo, dunque, anteriore al 420 av. Cr. Che non sieno trimetri di commedia, oltre il carattere generale ritmico e stilistico, lo dimostrano parole come σέθεν, ἄλοχος, ἔπη, etc. Nel v. 13 : τοῦδ' ἀνδρὸς ἄρσενος parrebbe di colorito poco tragico, ma probabilmente è da intendere τοῦδ' ἀνδρός = ἐμοῦ, e ἄρσενος come predicato. Nello stesso verso, anche chi continuerà a negare alla tragedia l' uso di ἄν (e lo vorrà mutato in ἤν), ricorderà che per Sofocle ed Euripide i papiri Flinders Petrie e di Oxyrhynchos hanno giù dato altri esempii della medesima forma (ἂν θεὸς θέλῃ, ἂν τύχω, etc.). Del resto, un versificatore non indotto dell' ultima età alessandrina, o magari del primo secolo dell' impero, potè benissimo comporre trimetri formalmente non repugnanti alla tecnica dell' antica tragedia.

Della seconda colonna rimangono frammenti di paragrafi, e solo una volta una lettera sicura (ε) in linea col v. 11. Tre altri frammenti di lettere (*) sono in linea coi vv. 3, 8, 12.

La mancanza del principio dei diciotto versi è più deplorevole che se una eguale mutilazione fosse avvenuta alla fine. Perchè così non solo siamo privi di un certo numero di sillabe a principio di ciascun verso, ma non abbiamo neppure i paragrafi, che ci indicherebbero i cambiamenti di personaggi. Mi auguro che qualcuno possa e voglia indicarmi il poeta e il dramma, donde questo frammento deriva.

1. Che non sieno tetrametri trocaici, risulta abbastanza sicuramente per es. da v. 8 e 14. Oggi non possiamo escludere neppure i tetrametri giambici (Sofocle negli *Ichneytai*!); ma non è probabile che tali sieno i nostri.

]ἔλεγχε, εἰ τ[ο]ῦτο ἐν ἡδονῆι τί σοι,
ἐνν]έπειγ χρὴ π[ά]ντα τἀληθῆ, γέρον,
]παρούσης ταυτα καὶ ἀπούσης, ἄναξ. *
]δε χειρὸς σπέρμα δέξασθαι τόδε
5]ιν τε ἀρούρας· ὤφελον δὲ μὴ λαβεῖν
]δα ὅρκου τ' ἐκτὸς οὐ ψευδῆ λέγω
]ἐμῆς τονδε ὠλένης χερὸς λαβεῖν
]*ι σπεύδου[σα] δύστηνος φόνον *
]ς ολ*αις η [τέ]κνοισι τοῖς ἐμοῖς
10]ν σπ[έρ]μα τίς δίδωσί σοι
]**κ αὐτοῖ[ς] μῦθον ἐκ τίνος δὲ ἐγὼ ε
]ωλλ***τ***δε δουλώσων σέθεν *
]τάχα, ἂν τοῦδ' ἀνδρὸς ἄρσενος τύχῃς
]ε ἀποκτείνουσα· ἐγὼ δ' ἔτ' ἐν σκότωι
15]τα πλείω πολλὰ ἔχων εἰπεῖν ἔπη
ἀκ]ούειν ἄλογος οἷα ὑβρίζεται
]βλεπ[*]γευουδε ἐς ὄμματα
]*ε*κη προσμένωιν ψευδῆ λέγω

1 sq. Per esempio, [νῦν οὖν σφ'] ἔλεγχ', εἰ κτλ. | [σὲ δ' ἐνν]έπειγ χρὴ κτλ.

1. Cf. Eur., *Iph. T.*, 494 : εἴ τι δή σοι τοῦτ' ἐν ἡδονῇ μαθεῖν.

3. Piuttosto [ἀλόχου?] παρούσης ταὐτὰ che ταῦτα. Questo e i versi precedenti verosimilmente sono del Coro (ἄναξ).

5. Forse [σπείρε]ιν τ' ἀρούρας (?).

6. ὅρκου — ἐκτός : da intendere παραβαίνων (-νουσα) τὸν ὅρκον? Cf. Soph., *Trach.*, 1189 e Schol.

8. Sembra possibile]νι.

9. La prima lettera sembra un ; (C), quantunque la curvatura inferiore non sia normale. In seguito c' era sembrato possibile ολιγαις, che neppure ora escludiamo.

La lettera innanzi ad αις potè essere γ, τ, π. Rimane escluso]μολπαῖς, perchè la prima lettera non potè essere μ.

17. Forse βλέπωγ' ὁοῦ δ' ἐς ὄμματα, ma fa difficoltà ὁοῦ come ⏑- (cf. KÜHNER-BLASS, I, 136).

18. Poichè προτ sembra ben letto, converrà intendere προσμένω[[ι]]ν (cf. MAYSER, p. 136, etc.).

Firenze, 28 Febbraio 1918.

G. VITELLI.

LES BOYΛAÍ ÉGYPTIENNES A LA FIN DU IIIe SIÈCLE APRÈS J.-C.

D'APRÈS LE TOME XII DES *OXYRHYNCHUS PAPYRI*

En 202 Alexandrie reçoit de Septime Sévère un sénat (βουλή, *curia*); des βουλαί sont aussi créées à la même date dans les métropoles de chaque nome : ces deux réformes faisaient disparaître une double anomalie. Les auteurs[1] ne connaissent que la première, celle qui donne ou peut-être restitue à Alexandrie une véritable figure de cité grecque, s'il est vrai qu'on ne peut guère concevoir une cité grecque sans assemblée délibérante. Les documents administratifs sont maintenant assez nombreux et de provenances assez variées pour ne laisser aucun doute sur la réalité et la généralité de la seconde : elle assimile à Alexandrie et aux autres villes grecques des communes de caractère hellénique, assurément, puisqu'elles étaient composées d'Hellènes, mais qui ne méritaient pas le nom de πόλεις, car l'on n'y trouve ni dèmes, ni tribus, ni assemblée du peuple régulière, ni Conseil ; en fait, leurs bourgeois ne sont jamais appelés πολῖται, et, pour Strabon[2], ce qui caractérise la *cité* de Ptolémaïs, au milieu des autres villes de Haute-Égypte, c'est d'avoir un corps civique, πολιτικὸν σύστημα.

Il semble que, comme première conséquence de la réforme de Septime Sévère, on devrait voir se constituer un droit de cité pour chaque métropole, comme il y a une *civitas alexandrina*, une *civitas* ptolémaïte, etc. On ne trouve dans les textes aucune expression qui réponde nettement à cette idée, et, même, le mot πολίτης n'apparaît guère pour désigner, au IIIe siècle, les bourgeois des métropoles. Il est donc prudent de ne pas parler à leur propos de *civitas*, et l'on ne sait comment définir leur statut politique. Peut-être a-t-il quelque rapport avec le droit de cité des πόλεις d'Égypte, et notamment d'Alexandrie, puisque l'on voit des personnages remplir des magistratures tour à tour dans les métropoles et dans la capitale. Ce pourrait être, par exemple, une *civitas alexandrina minuto jure* : comparables à ces Ἀλεξανδρεῖς du IIIe siècle avant Jésus-Christ, qui, vivant dans les provinces, ne portent aucun démotique, nos bourgeois des métropoles, qui ne sont pas inscrits dans les dèmes alexandrins, auraient joui de certains droits privés de la *civitas alexandrina*, sans pouvoir en exercer les droits politiques dans Alexandrie même : peut-être aussi n'arrivaient-ils à la cité alexandrine qu'après avoir parcouru la carrière des honneurs dans leurs

1. Dion Cassius, 51, 17; Spartien, *Vita Severi*, 17.

2. Strabon, 17, C. 813; Jouguet, *Vie Municipale*, p. 9, n. 1. Je ne citerai cet ouvrage que le moins possible. D'une manière générale on y trouvera, plus développées, la plupart des idées exprimées ici.

communes d'origine; les citoyens alexandrins, au contraire, ont eu, du fait même de la *civitas alexandrina,* tous les droits politiques dans toutes les métropoles; mais, sauf ce dernier point suffisamment attesté, ce ne sont là que des hypothèses encore sans aucun appui solide dans les textes. Il reste qu'on ne parle jamais d'une πολιτεία particulière d'Hermoupolis, d'Héracléopolis, ou d'Arsinoé, par exemple, et si elle a existé, elle s'efface bientôt pour nous dans l'uniformité de la *civitas romana* accordée en 212, par Caracalla, à tous les habitants de l'Empire, les déditices exceptés[1]; les Hellènes des métropoles étaient aux premiers rangs des bénéficiaires de cette faveur; les citoyens des cités grecques, à plus forte raison; mais, sous cette apparente unité, il est certain que villes et cités ont gardé leurs traits propres et leurs chartes particulières.

Quelles furent la portée et les raisons de cette réforme? On aimerait à savoir comment elle était liée à la politique générale de Septime Sévère[2]. Il a pu s'inspirer ici de motifs d'ordre purement administratif et fiscal, et le désir d'augmenter les garanties de l'État dans l'exercice des charges publiques et dans la perception des revenus a sans doute joué un rôle prépondérant. C'est un principe que les titulaires des offices les exercent d'abord à leurs risques et périls, puis aussi sous la responsabilité de ceux qui les désignent; ainsi, dans les métropoles du IIe siècle, les archontes, qui désignaient, nous le savons aujourd'hui[3], les archontes nouveaux, leur servaient aussi de garants, et c'est sans doute la principale raison pour laquelle les magistrats étaient groupés en un κοινόν; de même devaient-ils être les garants des titulaires des charges d'État ou, comme on dit, des *liturges* qu'ils proposaient au choix des hauts fonctionnaires, mais nous ne savons pas quels ils proposaient; en tout cas, ils devaient partager ce rôle avec les secrétaires de la ville. Maintenant un des devoirs les plus graves des βουλαί sera précisément de pourvoir aux ἀρχαί, aux charges municipales, et aux importantes *liturgies* d'État. Quelle garantie l'administration devait penser trouver dans cette assemblée de riches, plus nombreuse que le κοινόν des archontes, et qui, d'ailleurs, ne se confondait pas avec lui, puisqu'en Égypte on pouvait être archonte sans être *bouleute,* et *bouleute* sans avoir suivi le carrière des magistratures! Faire désigner par la βουλή presque tous les percepteurs d'impôt, lui laisser ainsi le contrôle d'une partie de l'administration financière, dut sembler un moyen sûr et habile d'assurer l'État sur les fortunes particulières contre les défaillances des contribuables et les mal-

1. P. Giessen, II, 40, et le commentaire de P. M. Meyer.

2. Ceuleneer, *Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère*, Bruxelles, 1880, p. 251-252, mal informé sur le statut des métropoles, devine juste quand il dit que Sévère accorda un sénat à tous les Grecs d'Alexandrie et de toutes les autres villes d'Égypte. Mais il ne cherche pas les raisons de cette réforme. K. Fuchs, *Geschichte des Kaisers L. Septimius Severus*, p. 88, ne connaît que le sénat alexandrin. Sévère l'aurait accordé pour gagner tout à fait Alexandrie à sa cause.

3. Par le *P. Ryl.* 77. Cf. Jouguet, *Revue des Études grecques*, XXX (1917), p. 311-326.

versations des percepteurs. Et, pour le pouvoir central qui n'avait plus besoin de pénétrer dans les détails de la perception, quelle simplification souhaitable ! On crut même peut-être, par ce groupement de riches, alléger le poids des charges et remédier aux funestes effets du système des *munera*. C'était le contraire qui devait se produire : la misère du curiale s'ajoutera à celle du *liturge*, d'autant plus que *liturge* et curiale seront le plus souvent confondus. Mais, au début du IIIe siècle, il pouvait sembler séduisant pour leurs bourgeois de voir les métropoles assimilées aux autres villes grecques, tandis que cette assimilation ne devait pas déplaire à l'empereur d'esprit provincial qui étendit à toutes les légions de l'Empire le recrutement des cohortes prétoriennes[1-2]. L'édit de Septime Sévère, de même que plus tard celui de Caracalla, dut être accepté comme un bienfait (φιλανθρωπία) du prince, et l'autonomie qu'on semblait ainsi accorder aux villes de la χώρα n'avait rien de bien inquiétant pour un souverain dont l'esprit autoritaire s'est marqué même sur le terrain municipal ; elle pouvait aisément être limitée par des constitutions impériales, comme celle dont le Code Justinien nous a conservé le texte, et qui interdisait aux villes de créer d'elles-mêmes des impôts nouveaux[3].

Pour juger exactement de l'action de tous ces motifs divers sur une réalité complexe, il faudrait connaître exactement la constitution et le rôle des βουλαί. Or nous sommes assez mal éclairés sur ces questions. Les documents relatifs à ces assemblées ne manquent pas : mais ils ne nous renseignent qu'indirectement. On possède, par exemple, dans diverses pièces publiques et privées, de nombreux *cursus* de *bouleutes* qui fournissent naturellement des indices importants. Ainsi, ils ont permis d'établir pour l'Égypte la curieuse indépendance des *curies* et de la carrière des ἀρχαί. Mais bien peu de textes nous font pénétrer au sein même de ces conseils. Nous n'avons rien qui ressemble à un *album decurionum*. Il nous reste bien quelques fragments des *acta*, rédigés sans doute par ce scribe de la βουλή qui, d'après Grenfell et Hunt, portait le nom latin de σκρίβας[4] ; ils sont courts et mutilés. Leur brièveté tient, pour plusieurs, à leur caractère de copies insérées au milieu d'autres documents, requêtes ou pièces justificatives d'une instance (δικαίωματα). Leur mutilation s'explique, pour les originaux, parce qu'ils étaient transcrits sur de longs rouleaux et par larges colonnes, en sorte que les accidents inévitables à ces fragiles monuments ont emporté de grands morceaux du texte. C'est le cas, par exemple, pour un fragment des délibérations de la

1. Jusque-là recrutées uniquement en Italie, dans le Norique, en Macédoine et en Espagne, CEULENEER, *Essai*, p. 264-265.

2. CEULENEER prétend que Sévère fit entrer un Égyptien au sénat romain : mais il a mal lu DION CASSIUS, 76, 5. Coiranos, exilé sous Sévère, ne fut sénateur que sous Caracalla (cf. DION CASSIUS, 51, 17).

3. *Cod. Just.*, IV, 62, 1 et 2. Vectigalia nova nec decreto civitatum institui potest.

4. Ad *P. Oxy.*, 1417, l. 10.

boulé d'Hermoupolis. C'est aussi le sort des nouveaux papyrus d'Oxyrhynchos[1], où les lacunes sont de 40 à 90 lettres. Néanmoins ce sont là des débris assez importants pour justifier une étude particulière. Elle a été faite et bien faite par les éditeurs. Nous l'abordons en suivant leurs traces, non que nous voulions, comme eux, pénétrer tous les détails, mais pour essayer de mettre en lumière ce qui peut contribuer à définir le caractère et l'activité de ces assemblées municipales. Nous ne devons pas négliger, on le conçoit, ce que nous avons appris dans les textes auparavant connus : c'est pourquoi il est bon de mettre sous les yeux du lecteur la liste de tous les fragments conservés de documents du même genre :

Antinooupolis	milieu du IIe s.	De Ricci, *C. R. Acad. Inscr.*, 1905, p. 160 et suivantes. Cf. Wilcken, *Archiv*, III, p. 554; *Chrest.*, 27.
	258 ap. J.-C.	*P. Strasb.* ap. Wilcken, *Archiv*, IV, p. 115-117 et suivantes.
Héracléopolis	IIIe s.	*B. G. U.*, **925** (Wilcken).
Hermoupolis	IIIe s. entre 253 et 268.	*Pap. Erz. Rainer, Führer durch die Ausstellung*, p. 274[2].
	IIIe s. entre 253 et 268.	Wessely, *C. P. Herm.*, 7 (*Studien zur Palæogr. u. Papyruskunde*, t. 5). Cf. Jouguet, *Vie Municipale*, p. 383.
Oxyrhynchos	270-275.	*P. Oxy.*, XII, **1413**.
	270-275.	*P. Oxy.*, XII, **1414**.
	IIIe s. fin.	*P. Oxy.*, XII, **1415**.
	360.	*P. Oxy.*, VIII, **1103**[3].

De ces documents, les uns se rapportent aux βουλαί des cités, les autres aux βουλαί des métropoles. Pour les métropoles, l'existence de ces assemblées est attestée à

1. T. XII des *Oxyrhynchus Papyri*. Voir plus bas la liste de ces textes.

2. Le texte est rangé par Wessely, *Führer*, p. 274, avec ceux des règnes de Valérien et de Gallien, ce qui ne laisse pas d'étonner, car, d'après la courte description qu'il en donne, la motion discutée se rapporte à l'érection d'un buste d'argent de l'impératrice Otacilia, femme de Philippe l'Arabe (244-249).

3. Les nouveaux procès-verbaux de séances sont donc au nombre de trois. Il faut ajouter encore : *P. Oxy.*, **1416**, liste de sujets discutés dans la βουλή, rédigée par le prytane ou pour lui (299); cf. *B. G. U.*, 144; *P. Oxy.*, **1412** (convocation de la βουλή); *P. Oxy.*, **1406**, édit de Caracalla sur la police des séances; **1417**, procès où la βουλή est impliquée; **1418**, requête à la βουλή; **1419**, ordre du prytane au percepteur des πολιτικά; **1496-1501** intéressant la βουλή, les bouleutes ou le prytane.

Arsinoé, Héracléopolis, Hermoupolis, Nikotônpolis, Panopolis et Athribis[1], mais il est probable qu'il y en avait dans toutes, et, comme toutes paraissent les avoir reçues en même temps, on peut croire que dans toutes la constitution de la curie était pareille. Mais en était-il de même des βουλαί des cités? Nous les connaissons extrêmement mal. La seule πόλις pour laquelle l'existence d'un sénat soit attestée sous le Haut Empire est Antinooupolis, fondée par Hadrien en 130. Un texte[2] nous apprend qu'Hadrien lui avait donné les lois (νόμοι) de Naucratis : on serait tenté d'en conclure que Naucratis aussi, à cette date, avait un sénat. Mais la rigueur de cette conclusion n'est pas impeccable : νόμοι peut désigner seulement les lois civiles, non la constitution politique, et précisément les lois de Naucratis sont citées dans notre texte à propos de l'ἐπιγαμία avec les indigènes; de plus elles ne sont alléguées que pour marquer une différence entre le droit de la nouvelle et de l'antique cité grecque : donc le modèle n'était pas servilement copié; enfin les tribus et les dèmes d'Antinooupolis rappelleraient ceux d'Athènes, tandis que nous ne savons pas si Naucratis a eu des dèmes et des tribus[3]. Mais elle avait ou avait eu des *timouques*[4], magistrats ou membres d'un sénat aristocratique; or ce terme ne se rencontre que deux fois dans les papyrus : d'abord, dans un texte du Sérapéum (IIe siècle avant J.-C.) que Lumbroso attribuait à Naucratis[5], tandis que Wilcken[6], avec plus de vraisemblance, le restitue à la communauté des Ἑλληνομεμφῖται; puis, dans un papyrus de Florence du IVe siècle après Jésus-Christ, où il s'agit d'un timouque d'Antinooupolis[7]; faut-il en conclure que Naucratis et Antinooupolis avaient la même constitution, et, par conséquent, un sénat l'une et l'autre? *A priori*, même en dehors de l'impression indécise que peuvent produire ces indications éparses, on pencherait à admettre que la vieille cité milésienne avait gardé quelque chose de ses institutions séculaires, et l'on ne voit pas la raison qui aurait pu la faire priver de son Conseil. Pour Ptolémaïs, nous en sommes aussi réduits à des considérations analogues : au IIIe siècle avant Jésus-Christ, elle avait sénat et assemblée du peuple; Lumbroso veut qu'elle ait perdu son sénat[8], au cours de la période lagide, et que Sévère le lui ait restitué; mais c'est hypothèse toute pure, et si l'on conçoit que l'ἐκκλησία ait pu disparaître sous des régimes aussi peu favorables aux assemblées populaires que la monarchie lagide ou l'Empire romain, on ne voit pas

1. Pour Athribis, voir *P. Oxy.*, 1458. Pour les autres, *Vie Municipale*, p. 345.
2. Wilcken, *Chrest.*, **27**.
3. *Vie Municipale*, p. 23.
4. Hermias, ap. Athénée, p. 149 *d*-150 *b*.
5. *P. Paris*, 60 *bis*. Lumbroso, *Recherches*, p. 222 et suivantes.
6. *Chrest.*, **30**, p. 48. Cf. : déjà Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, III, p. 145, n. 1, se refusait à l'attribuer à Naucratis.
7. *P. Fior.* 71.
8. Lumbroso, *Anedotti di Archeologia Alessandrina*, *Ricista di Filologia*, IV, p. 469, et l'*Egitto dei Greci e dei Romani*, 2e éd., p. 76-77. Cf. Jouguet, *B. C. H.*, 21 (1897), p. 207-208.

pourquoi Ptolémaïs eût été dépouillée de toute assemblée délibérante. Il en est autrement pour Alexandrie, siège de la Cour, puis du gouvernement de la province, et que sa qualité de capitale plaçait dans une situation singulière. Alexandrie a peut-être, et nous le croyons, possédé des assemblées tout au début de son existence, mais elle n'en avait plus depuis longtemps, en 30 avant Jésus-Christ, quand Octave organisait en province la vallée du Nil.

Spartien, en effet, dans un passage de la *Vie de Sévère*[1] souvent cité, le dit nettement. On ne saurait contester le poids de ce témoignage que tous les critiques font remonter à de bonnes sources; mais on en a discuté le sens; or, il ne semble pas qu'il soit discutable. Sévère, nous dit-il, a donné des bouleutes à Alexandrie, qui jusque-là vivait sans sénat, *comme sous les rois*, « ita ut sub regibus ». Il est naturel d'entendre qu'il s'agit des rois Ptolémées. Pourtant, pour écarter ce témoignage formel, on a voulu interpréter autrement; *ita ut sub regibus* voudrait dire « comme dans un royaume, comme dans un régime monarchique ». Mais c'est prêter une sottise à Spartien; Pergame, capitale des Attalides, Antioche, capitale des Séleucides, ont eu des βουλαί, et l'on remarquera en outre que, dans cette interprétation destinée à tourner le témoignage du biographe de Sévère en faveur de ceux qui accordent une βουλή à l'Alexandrie ptolémaïque, l'exemple d'Alexandrie elle-même affaiblirait étrangement l'affirmation de Spartien.

En réalité, on était choqué d'une prétendue contradiction entre cet auteur et Dion Cassius. Mais, à serrer ce dernier texte de près, le contraste s'évanouit. Il faut transcrire ici la phrase en entier :

Ἀλλὰ τοῖς μὲν ἄλλοις ὡς ἑκάστοις, τοῖς δ' Ἀλεξανδρεῦσιν ἄνευ βουλευτῶν πολιτεύεσθαι ἐκέλευσε· τοσαύτην που νεωτεροποιίαν αὐτῶν κατέγνω.

La portée de la phrase dépend en grande partie du sens que l'on donnera aux premiers mots; si, comme d'anciens traducteurs, on sous-entend après ὡς ἑκάστοις une expression telle que πάτριον ἦν[2], il est certain que l'opposition fortement marquée entre Ἀλεξανδρεῦσιν et τοῖς ἄλλοις obligerait à traduire : « Tandis qu'il laissait aux autres villes leur constitution traditionnelle, il édicta que les Alexandrins s'administreraient sans sénat », et à comprendre que le sénat, faisant partie des institutions traditionnelles d'Alexandrie, a été supprimé par un édit d'Octave. Mais pourquoi sous-entendre ὡς πάτριον ἦν, quand rien dans la phrase ne suggère une idée semblable ? Si, tenant compte de cette observation que souvent dans Dion ὡς ἕκαστοι est un tour elliptique après lequel il faut sous-entendre un verbe du sens de θέλειν, on préférait suppléer l'idée que donnerait un mot comme ἤρεσεν[3], on arrive à une absurdité manifeste, car personne

1. *Vita Severi*, 17 : « Deinde Alexandrinis jus buleutarum dedit, qui sine publico concilio, ita ut sub regibus, ante vivebant uno judice contenti quem Cæsar dedisset. » Voir *Vie Municipale*, p. 28.

2, 3. Ce sens est proposé par Reiske. Cf. édition Sturz, t. VI, p. 18, adn. 113*.

ne peut croire qu'Octave a laissé les villes égyptiennes régler leur vie municipale à leur fantaisie. Reste le parti le plus sage et le plus méthodique qui consiste à tirer l'ellipse de la suite du texte et d'entendre comme s'il y avait τοῖς μὲν ἄλλοις [πολιτεύεσθαι ἐκέλευσεν] ὡς ἑκάστοις [ἐκέλευσεν]. Il y a longtemps que ce sens a été indiqué par Reiske[1], qui traduit : « Ita jussit quosque rem suam gerere, ut jussit ». « Pour les autres, il ordonna à chacun de régler leur vie publique, comme il le leur ordonna[2] », manière qui, on en conviendra, est tout à fait dans les habitudes grecques pour faire sentir au lecteur que l'auteur sait très bien que l'on prit dans chaque ville des mesures diverses, mais qu'il se bornera à parler d'une de celles qui concernent les Alexandrins. Nous paraphraserons pour rendre toutes les nuances du texte : « Des mesures propres à chacune réglèrent le statut municipal des autres villes d'Égypte ; mais, pour Alexandrie, il l'invita à s'administrer sans conseil municipal. » Strictement rien ne prouve que la βουλή fût une institution de l'Alexandrie ptolémaïque.

On pourrait insister cependant et prétendre que le verbe ἐκέλευσεν, qui fait supposer un édit ou qui du moins a un sens très fort, paraît impliquer autre chose qu'une décision limitée au maintien des institutions existantes. A notre avis, on se tromperait : dans la réorganisation qui suivit la conquête, pour conserver comme pour réformer, un édit était nécessaire, et ce ne serait pas le seul exemple d'un édit ou d'un article d'édit destiné à consacrer le *statu quo*; tels étaient la plupart des édits des gouverneurs et même beaucoup de constitutions impériales.

D'ailleurs n'est-il pas vraisemblable que l'édit d'Octave ait été provoqué par une demande des Alexandrins? Si l'on admet cette hypothèse, on serait tenté d'en voir la confirmation dans le membre de phrase suivant, où Dion nous donnerait la raison du refus d'Auguste. « Je suppose, dirait-il, qu'Auguste blâmait chez eux un aussi grand désir de nouveauté », c'est-à-dire le désir d'une nouveauté aussi grande que l'établissement d'un sénat. Mais il faut avouer qu'une telle version souffre des objections assez graves. Le terme de la comparaison indiquée par τοσαύτην n'est pas exprimé dans le texte. Mieux vaut sans doute, avec les traducteurs, laisser à τοσαύτην son sens exclamatif et voir dans la phrase une allusion au goût des Alexandrins pour les mutineries[3]. Il reste pourtant que Dion ne contredit nullement Spartien.

Notre explication des premiers mots du texte de Dion a l'avantage de donner un

1. Voir la note 2, page précédente.

2. Voici pour mémoire la traduction latine de Sturz : « et ceteris quidem urbibus suum cuique senatum concessit, apud Alexandrinos vero sine senatoribus rempublicam administrari jussit », et la traduction française de Gros-Boissée : « il ordonna que les peuples de cette contrée se gouverneraient chacun séparément ». Peut-être trouvera-t-on que ces deux versions nous justifient de revenir sur l'interprétation de ce passage.

3. La dernière traduction de Dion Cassius, celle de Cary (édition et traduction Cary, Baldwin Forster), t. VI, p. 47, est conforme à celle que nous proposons : « But whereas he made various dispositions as regards the several cities, he commanded the Alexandrians to conduct their government without senators : with such capacity for revolution, I suppose, did he credit them. »

sens conforme à ce que nous devinons dans les papyrus sur les réformes d'Auguste. Dion savait que ces réformes furent graves, et qu'elles avaient surtout porté sur les institutions municipales. Il semble, en effet, que ce soit de ce temps qu'il faille dater l'organisation des magistratures dans les métropoles, la création ou la refonte du système des *munera*, la définition précise d'une aristocratie municipale de caractère grec. Sur ce dernier point, il nous reste une donnée précieuse. Les personnes qui soumettent à l'examen des fonctionnaires compétents (stratèges, basilicogrammates, commissions d'ἐπικρίταί) leurs droits à faire partie de cette aristocratie municipale (ἀπὸ γυμνασίου), citent, comme preuves, l'examen qui a été fait de ceux de leurs ancêtres, et, de proche en proche, remontent jusqu'à une liste établie vers l'an 4 ou 5 après Jésus-Christ[1]. Sans doute cette date ne nous ramène pas tout à fait à l'heure de la conquête : mais il est bien à croire que l'établissement de ce document capital est une conséquence des principes qui furent alors posés.

Si Dion connaissait tous ces changements, pourquoi n'y fait-il qu'une allusion rapide et vague, et se borne-t-il à mettre en lumière les seules mesures qui n'ont rien changé ? C'est que les autres dispositions d'Auguste intéressaient surtout les indigènes et les Grecs de la χώρα. Or ce qui se passait en dehors d'Alexandrie attirait peu l'attention des historiens romains et de leur public. C'est ainsi que le même Dion et le biographe de Sévère, parlant de la réforme de 202, mentionnent la création d'une βουλή alexandrine, mais passent sous silence celles qui furent alors accordées aux métropoles de la vallée, non par ignorance, sans doute, car ils sont bien informés et l'on doit créance à leur texte[2], mais par une sorte de dédain pour la vie lointaine des provinces qui, sans les inscriptions et les papyrus, nous échapperait tout à fait.

Ces βουλαί des cités, dont nous constatons plus ou moins sûrement l'existence à des dates diverses, pourraient sans doute être comparées à celles des métropoles ; mais, sauf celle d'Antinoé, elles nous sont à peu près inconnues. Dans le peu de documents qui nous restent transparaissent quelques différences. Pourtant il ne doit pas être interdit de conclure avec prudence des unes aux autres. Celle d'Alexandrie surtout, qui reçut, comme les métropoles, son sénat en 202, devait présenter de grandes analogies avec celles des villes de la χώρα. On peut croire aussi que, si, au début, des cités

1. Voir, par exemple, *P. Oxy.*, 1452, II, l. 40, et introd. Dion Cassius marque nettement que bien des institutions de la province, notamment bien d'autres mesures prises à Alexandrie, datent du temps d'Auguste, καὶ σφῶν οὕτω τότε ταχθέντων, τὰ μὲν ἄλλα καὶ νῦν ἰσχυρῶς φυλάσσεται.

2. Dion Cassius, en particulier, paraît bien informé. Les traits et les mots qu'il attribue à Octave (c. 16) peuvent même être parfaitement authentiques, et sont tout à fait dans l'esprit de ce que nous savons de sa politique : son respect pour Alexandre et pour le culte très hellénisé de Sérapis est conforme à son attitude à l'égard de l'élément grec que les institutions romaines ont favorisé en Égypte. Il est plus dédaigneux des cultes indigènes (Apis) : on sait que les masses indigènes, aux yeux des Romains, sont restées des sujets (dediticii). Son mépris pour les Ptolémées marque la rupture voulue avec les souvenirs de la dynastie lagide. Voyez la note précédente.

comme Ptolémaïs ou Naucratis avaient conservé des traits originaux, il y eut, au cours des temps, une lente assimilation dans toutes les institutions des villes d'Égypte. Mais ce développement reste pour nous obscur. On constatera que presque tous les fragments d'*acta* que le hasard nous a conservés sont du milieu ou de la fin du IIIe siècle. C'est donc à cette date que nous sommes obligés de nous placer.

On comprend dès lors que nous soyons peu renseignés sur les origines : nous ignorons tout à fait comment a été dressée la première liste des bouleutes. Nous ne savons pas davantage comment, dans la suite, les bouleutes se sont régulièrement recrutés. Toutefois, entre les deux hypothèses les plus probables, celle d'une *lectio* par un magistrat municipal et celle d'une *cooptatio*, les vraisemblances sont de plus en plus pour la seconde. Elle a pour elle l'analogie du κοινόν des archontes qui, nous le savons maintenant, se renouvelait par cette procédure[1]. Mais, pour les archontes, il y a une sorte d'investiture, purement formelle d'ailleurs, donnée par le pouvoir central et symbolisée par la cérémonie du couronnement. Pour les *bouleutes*, on ne connaît rien de pareil, et aucun texte ne parle de leurs couronnes. Il est clair qu'ils devaient être choisis dans l'aristocratie municipale, peut-être dans cette classe des ἀπὸ γυμνασίου qui subsiste après 202[2]. En tout cas, depuis l'édit de Caracalla, tous les curiales sont naturellement citoyens romains. Leur gentilice est généralement omis dans les *acta*, probablement parce qu'on le supprime quand c'est le banal *Aurelius*; s'il est exprimé, il est toujours autre, par exemple, pour Σεπτίμιος Σερῆνος ὁ καὶ Ἰσχυρίων[3]. Il est depuis longtemps prouvé que la βουλή ne se recrutait pas, au moins exclusivement, parmi les anciens magistrats, et que tous les magistrats, malgré le principe de Paul[4], n'étaient pas membres de la βουλή. Faut-il croire avec Preisigke que les archontes étaient pris parmi les plus riches, les bouleutes parmi les moins riches? C'est possible, mais nous ne savons rien de certain[5].

Sur un point, les nouveaux textes nous apportent un renseignement précieux : la βουλή avait sa caisse particulière, qui n'était pas celle de la ville, et qui était administrée par un trésorier particulier, ταμίας βουλευτικῶν χρημάτων, grand personnage, puisque la charge est tenue par un ancien exégète[6]. Nous voyons que cette caisse prêtait à certains bouleutes. On ignore comment elle était alimentée; sans doute par les cotisations des bouleutes eux-mêmes, et l'on peut deviner, on le verra, l'utilité de cette fortune collective.

Consistait-elle seulement en argent, et la βουλή ne possédait-elle pas des terres?

1. *P. Rylands* 77. Voir Jouguet, *Revue des Études grecques*, XXX (1917), p. 323.
2. Cf., p. ex., *P. Oxy.*, 1267.
3. *P. Oxy.*, 1413, l. 2.
4. D., 50, 2, 7 : is qui non sit decurio, duumviratu vel aliis honoribus fungi non potest.
5. *Vie Municipale*, p. 358 et suivantes.
6. *P. Oxy.*, 1501.

On trouve dans un texte l'expression τὰ ὑποστέλλοντα τῇ δεκαπρωτείᾳ[1], et Grenfell et Hunt entendent qu'il s'agit de terres possédées en commun (*jointly*) par des décaprotes, à raison des risques de leurs charges. L'analogie pourrait suggérer l'hypothèse qu'il en était de même pour les curiales; mais ce n'est qu'une hypothèse[2].

Pénétrons maintenant, autant que possible, dans les réunions de la βουλή. Deux personnages se détachent sur l'ensemble : le président d'abord, ou prytane, et le σύνδικος. Le prytane est un archonte : il existait comme tel avant 202; on connaît, au IIe siècle, des prytanes et un archiprytane à Arsinoé, des prytanes, un πρυτανικὸς ἄρχων à Alexandrie[3]; que πρυτανικὸς ἄρχων soit synonyme de prytane, c'est ce que nous prouvent les *acta* du sénat antinooupolitain[4] : le rôle de prytane ou de président y est rempli par un πρυτανικός (s. e. ἄρχων). On peut donc supposer qu'avant la création des curies, le prytane présidait les archontes, et il a dû garder ce rôle, quand il est devenu le président de la βουλή. Ainsi était assurée la collaboration étroite du κοινόν des magistrats et du sénat de la ville, union d'autant plus importante à obtenir que les deux corps avaient un recrutement indépendant. Il est vraisemblable qu'à la différence des autres magistrats, le prytane était toujours bouleute. La durée de sa charge paraît avoir été plus qu'annuelle, comme celle des autres magistratures municipales (nous le savons aujourd'hui); ou si elle était annuelle, le même titulaire y était souvent réélu. On peut, à ce sujet, renvoyer à ce que nous apprenons touchant la carrière d'un prytane d'Hermoupolis sous Gallien, Aurelios, Corellios, Alexandros[5]. L'élection du prytane devait, nous le verrons, être proposée à la βουλή six mois avant son entrée en charge.

Nous ne savons pas, en revanche, si le *syndic* était toujours bouleute. C'était un haut personnage, et qui avait déjà parcouru la carrière des honneurs. On le voit représenter les intérêts du sénat et sans doute aussi ceux de la ville, au cours de procès. On peut donc le considérer comme le successeur de ce πρόδικος qui, au IIe siècle, défend, devant le stratège, la thèse de la commune Hermoupolitaine contre les prétentions d'un

1. *P. S. I.*, 187, l. 7; *P. Oxy.*, 1502.

2. Dans *Vie Municipale*, p. 370-371, j'avais fait état, non pour appuyer l'hypothèse d'une fortune foncière de la βουλή, mais pour indiquer que les terres des curiales pourraient former une classe à part, de *C. P. H.*, 120, liste de terres classées sous les rubriques μητροπολιτικῶν, κωμητικῶν, ταμιακῶν : je supposais une rubrique βουλευτικῶν perdue dans la lacune. Il n'est pas prouvé que ces rubriques soient des épithètes qualifiant des terres : les termes (μητρο)πολιτικά, κωμητικά signifient souvent des redevances dues par les gens des métropoles, des bourgs. (Cf., en dernier lieu, Grenfell, Hunt, commentaire à *P. Oxy.*, 1419), et on les a ainsi interprétés dans *C. P. H.*, 120. Il faut remarquer toutefois que ce texte donne la superficie des terres et jamais le chiffre d'une redevance. De plus, dans cette hypothèse, je ne comprends pas ce que peut signifier ταμιακῶν. *C. P. H.*, 120, reste obscur.

3. *Vie Municipale*, p. 175-176 et p. 375. Ernst Kühn, *Antinooupolis*, p. 107. Je dois communication de ce mémoire à M. Méautis.

4. Wilcken, *ad loc.*

5. *Vie Municipale*, p. 375 et suivantes.

certain Achilleus à refuser la cosmétie. Ainsi son rôle répond tout à fait à la définition donnée de sa charge dans le texte souvent cité d'Arcadius Charisius[1]. Mais les papyrus d'Oxyrhynchos nous apprennent davantage. Nous le voyons siéger dans la βουλή, intervenir fréquemment dans la discussion, comme une sorte de conseiller juridique; il semble même avoir eu des pouvoirs d'agent d'exécution, puisqu'il a le droit de saisir les revenus de certaines personnes désignées pour les charges municipales.

En face du syndic et du prytane, les bouleutes nous apparaissent le plus souvent comme une foule confuse. On doit se demander pourtant s'il n'y avait pas entre eux une hiérarchie, et si les curies n'étaient pas divisées en sections.

Otto Seeck[2] a soutenu que les *décaprotes*, répondant aux *quinquennalicii* des communes romaines, formaient, au sein de la βουλή, une sorte de comité directeur, assistant ordinairement le magistrat de ses conseils, et particulièrement chargé de percevoir certains impôts en argent et en nature, sur la ville et sa *regio*. C'est là une doctrine générale qui, selon son auteur, doit s'appliquer à tout l'Empire. Nous resterons sur le terrain égyptien, où elle ne nous paraît pas convenir. Grenfell et Hunt ont, sans doute, noté que la durée de leur charge se rapprochait, pour les décaprotes, des cinq ans imposés aux *quinquennales*; mais il faudrait pouvoir démontrer que les décaprotes étaient toujours *bouleutes*. C'est à quoi incline Wilcken : on peut admettre, en effet, que, si cette qualité n'est pas toujours mentionnée dans leur *cursus*, c'est que celle de décaprote suffit à l'indiquer. Mais je reste impressionné par des textes où nous voyons en même temps certains décaprotes se parer du titre de bouleute, tandis que d'autres l'omettent dans leur *cursus*[3]. Enfin je remarquerai que dans les fragments d'*acta* que les papyrus nous apportent, loin d'y figurer avec l'allure d'un groupe à part, les décaprotes ne sont même pas nommés. Sans exagérer la portée de cet argument *a silentio* appliqué à des textes dont le témoignage est si souvent interrompu par des lacunes, on peut, jusqu'à nouvel ordre, s'en tenir à l'interprétation qui reconnaît dans les décaprotes des liturges d'État préposés par la βουλή à l'administration financière des toparchies et notamment à la direction des greniers publics[4]. Cette originalité de l'institution en Égypte tient peut-être à ce qu'ici le nome ne saurait être considéré comme le district (*regio*) de la ville.

Donc nous ne trouvons jusqu'à présent aucune trace de hiérarchie entre les bouleutes. Il serait peut-être hardi d'affirmer que cette hiérarchie n'existât pas. Consta-

1. D., 50, 4. 18, l. 13 : Defensores quoque, quos Græci syndicos appellant, et qui ad certam causam agendam vel defendendam eliguntur, laborem personalis muneris adgrediuntur. Cependant nos syndics du IIIe siècle remplissent une charge qui paraît durable. Ils ne sont pas nommés « ad certam causam agendam ».

2. O. Seeck, *Decaprotie und Decemprimat*, *Klio*, p. 1, 147-188. Cf. *Vie Municipale*, p. 366 et p. 391.

3. *P. Fior.* 7, l. 12-13; *P. Fay.* 85; *P. Fior.* 26.

4. Cette administration des greniers, autrefois entre les mains des sitologues, n'épuise pas l'activité des décaprotes qui lèvent aussi bien des impôts en argent qu'en nature. Voir Grenfell, Hunt, ad *P. Oxy.*, 1410.

tons-nous du moins une division des curies égyptiennes en sections diverses? On pourrait penser, par exemple, que les sénateurs étaient groupés par *tribus*. Dans un de nos textes, nous voyons intervenir *les gens de la troisième tribu*, οἱ ἀπὸ τῆς τρίτης φυλῆς. Mais il est à peu près impossible de décider si cette expression désigne tous les bourgeois, ou seulement les sénateurs, ou même particulièrement les archontes de la tribu[1].

Pourtant nos textes distinguent des séances plénières et des séances restreintes. Celles-ci étaient-elles réservées seulement à certaines sections ou à certaines classes du sénat? Pour en décider, il ne nous reste que deux documents. L'un est déjà anciennement connu. Il s'agit du choix d'un liturge à la place d'un autre liturge décédé. Le texte est ainsi conçu : ἄνθ' οὗ δηλω(θέντος) τετελ(ευτηκέναι) ἡρέθη ὑπὸ τῶν ἐπὶ τοῦ ἀπὸ τῆς αὐτῆς βουλῆς[2]. Ἐπὶ τοῦ est évidemment fautif. J'ai autrefois proposé la correction ἐπὶ τού <του>[3], qui implique l'existence d'une section restreinte de la βουλή, spécialement habilitée pour ces désignations aux charges, soit que ce fût son tour de service, soit que ce fût son rôle propre. Mais un texte d'Oxyrhynchos nous fournit un élément nouveau[4]. Il s'agit de nommer des liturges chargés de convoyer des animaux (καταπομποὶ ζώων). La nomination était sans doute urgente, car le prytane nous apprend qu'il a réuni en hâte les sénateurs qui étaient présents : συνάξας τινὰς τοὺς παρ[ό]ντας ἀπὸ τῆς βουλῆς ὠ[ν]ομάσαμεν τὸν Σαραπίωνα. Ainsi cette assemblée restreinte n'est nullement constituée par une section particulière du sénat. Et, s'inspirant de cet exemple, Grenfell et Hunt corrigent dans le papyrus précédent ἐπὶ τοῦ en ἐπὶ τό<πο>υ. C'est probablement la véritable leçon. — Nous dirons cependant que deux textes ne sont pas suffisants pour nous assurer qu'il n'y eût pas de réunion restreinte régulièrement constituée par des sections ou des classes de sénateurs.

Il est vrai, toutefois, qu'à ces deux textes, un troisième pourra s'ajouter si nous étudions la procédure de la convocation; l'occasion en est fournie par *P. Oxy.*, 1412. La βουλή est convoquée par le prytane, comme on pouvait le supposer[5]. Il s'agit ici d'une réunion extraordinaire (βουλὴν πρόσκλητον), provoquée par la nécessité urgente d'assurer le transport des fournitures pour l'annone militaire (τῆς ἀνακομιδῆς τῆς εὐθενείας τῶν γενναιοτάτων στρατιωτῶν) et ce sont les lettres de deux hauts fonctionnaires centraux, deux procurateurs, gratifiés de l'épithète de leur rang, κράτιστος, qui attirent l'attention du prytane sur l'obligation pressante de réunir la curie : l'un de ces procurateurs est le diœcète; l'autre est probablement l'ἐπείκτης δημοσίου σίτου. Rien, notons-le, ne nous

1. Voir plus bas, p. 71.
2. *B. G. U.*, 144, II, l. 1.
3. *Vie Municipale*, p. 382.
4. *P. Oxy.*, 1414, l. 21.
5. *Vie Municipale*, p. 379.

dit que le prytane ait reçu l'ordre de réunir les bouleutes; en tout cas, s'il le reçoit, les fonctionnaires centraux ne paraissent pas avoir le droit de convoquer eux-mêmes l'assemblée, pas plus qu'ils n'en peuvent avoir la présidence. C'est, pensons-nous, ce qui avait déjà été à peu près démontré[1].

On peut concevoir une convocation collective ou des convocations individuelles, celles-ci par lettres adressées à chaque bouleute en particulier; ou, si l'on pense qu'un tel procédé eût amené un grand gaspillage de papier, matière assez chère, on peut imaginer des jetons, à l'image de ces cachets ou boulettes en terre sigillaire que le stratège faisait parvenir à ceux qu'il mandait, et qui portaient l'inscription : ὁ στρατηγὸς σὲ καλεῖ[2]. Remarquons tout de suite que la convocation conservée sur le papyrus d'Oxyrhynchos 1412 n'est pas une lettre : au début, après le nom du prytane au nominatif, suivi de son *cursus*, aucune formule de salut; à la fin, aucun souhait de santé ou de bonheur, comme on en trouve dans toutes les lettres. La rédaction du document est toute impersonnelle; c'est celle d'une proclamation destinée à être affichée.

L'affichage est, en effet, la procédure naturelle pour la convocation collective, et le texte lui-même mentionne expressément des pièces affichées : mais, parmi ces pièces, il n'est pas dit que la proclamation du prytane figurât : il s'agit, si la restitution des éditeurs est juste, des lettres mêmes des procurateurs. Toutefois il est à peu près certain que la proclamation du prytane était affichée avec ces lettres, car elle est elle-même traitée de πρόγραμμα.

Ce πρόγραμμα présente d'ailleurs des singularités frappantes. Le lieu de réunion est indiqué d'une manière bien vague, εἰς ἐπιμελῆ τόπον[3]. Il est à croire que tous les bouleutes connaissent l'endroit et que l'article τόν a été omis par incorrection[4]. Cet endroit, quel était-il, le βουλευτήριον ou une place publique? Les deux solutions sont possibles. Nous savons peu de chose, en Égypte, des βουλευτήρια. La publicité d'une séance du sénat n'est pas, on le verra, une hypothèse absurde. Dans ce cas, le lieu de réunion aurait été l'agora.

Pas plus que le lieu, le prytane n'indique l'heure. Nous savons seulement que la réunion est pour le jour même (ἐν τῇ σήμερο[ν ἥτ]ις ἐπ[ὶ]ν ιε') et le plus vite possible (ὀξέως) : les barques sont à l'ancre et attendent les denrées à fournir (τῶν πλοίων ἤδη τῶν ὑποδεχομένων τὰ εἴδη ἐφορμούντων).

On avouera que cette précipitation et ce vague sont de nature à nous surprendre.

1. *Vie municipale*, p. 379.

2. J. Nicole, *Archiv*, III, p. 226-291. Nous avons trouvé plusieurs boulettes de ce genre, Paul Collomp et moi, dans nos fouilles d'Edfou.

3. Les éditeurs traduisent εἰς ἐπιμελῆ τόπον, *at a suitable place*, et c'est sans doute le sens. MM. Maurice Croiset et Puech me font remarquer que l'emploi de l'adjectif ἐπιμελής dans cette acception est étrange et mérite d'être signalé.

4. L'omission de l'article ne me paraît pas rare dans les textes d'époque romaine.

Mais il ne faut pas se représenter la vie de ces villes égyptiennes à la ressemblance de celle de nos cités. Si importante que fût Oxyrhynchos, elle n'était pas tellement étendue. Le peuple du Levant reste peu à la maison : il vit dans la rue et sur la place publique : si une affiche est apposée sur les murs d'un édifice officiel, elle est aussitôt lue de bien des personnes; la nouvelle court de porte en porte; les sénateurs convoqués arrivent, un à un, au rendez-vous connu; quand ils sont assez nombreux, le prytane ouvre la séance.

Toutefois il nous semble que ce mode de convocation ne convient guère qu'à une assemblée extraordinaire et improvisée et qui a bien des chances de ne pouvoir être plénière : beaucoup des curiales manqueront nécessairement à l'appel. Il ne faut pas nous laisser tromper par le πάντες de la ligne 14. Le prytane demande que *tous* veuillent bien venir, pour être sûr d'en avoir quelques-uns. On pense au συνάξας τινὰς τοὺς παρόντας ἀπὸ τῆς βουλῆς que nous citions tout à l'heure.

Les éditeurs ont cependant cru à un κοινὸν συνέδριον, car ils traduisent aux l. 11-12 δ[η]μοσίαν συναγαγεῖν πρόσκλητον βουλήν « par special *general* meeting ». Δημόσιαν a-t-il vraiment ce sens ? c'est contestable. Deux autres, plus appropriés aux circonstances que le texte nous révèle, se présentent à l'esprit. S'agit-il d'une séance *publique* ? Δημόσιος signifierait public, comme δημοσίᾳ πρόκειται veut dire : est publiquement affiché. Je ne le crois pas, ne connaissant aucun exemple de l'adjectif δημόσιος pris dans cette acception. Mais qu'on remarque que la séance en question aura pour seul objet de délibérer sur le transport de l'annone militaire, qu'elle est provoquée par les fonctionnaires du pouvoir central; on est alors amené à cette idée qu'une δημοσία βουλή est une séance où l'on discute les affaires de l'État (δημόσιον), par opposition à ce que serait une πολιτικὴ βουλή où l'on dicuterait les affaires de la ville. Toutefois, ne nous dissimulons pas que la plupart du temps, quand la βουλή se réunit, elle est à la fois πολιτικὴ et δημοσία[1].

Les motions sont présentées le plus souvent par le prytane. Dans un texte de Berlin, certains prytanes d'Arsinoé — pas tous — sont appelés en même temps γνωμηεισηγηταί et ἐπιψηφισταί[2]. On a supposé[3] que d'ordinaire les motions étaient présentées et mises aux voix par un personnage portant ces titres, et qu'ils étaient donnés au prytane quand, à la présidence, il joignait cette fonction. Nous ne trouvons pas trace de γνωμηεισηγητής et d'ἐπιψηφιστής dans les *acta* de la βουλή jusqu'ici connus. Aucun de ces documents n'est, il est vrai, d'Arsinoé; l'institution était peut-être particulière à cette ville; mais ce n'est guère probable. Le prytane γνωμηεισηγητής καὶ ἐπιψηφιστής ne

1. Il reste des incertitudes sur les lectures et les suppléments de la ligne 15. Les éditeurs ont écrit, sans être satisfaits de leur restitution, ἵνα οὖν πάντες ἑκόντες [ὦσι ?] βουλευταί. Ils nous mettent en garde contre une conjecture telle que ἐλθόντες. Ne peut-on pas écrire ἵν[α οὖν π]άντες ἑκόντες [συμ]βουλεύ<ων>ται ?

2. Voir, p. ex., *B. G. U.*, 362, XV, l. 8.

3. Preisigke, *Städtisches Beamtenwesen im römischen Ægypten*, p. 20.

serait-il pas le président effectif de la βουλή, tandis que les autres prytanes n'auraient qu'un titre honorifique, ou seulement des fonctions administratives? D'ailleurs γνωμηεισηγητής ne signifie peut-être pas qu'il avait seul l'initiative des motions, mais qu'il avait seul peut-être le droit de les mettre en discussion. En fait, dans les textes, nous voyons des motions présentées par de simples bouleutes. On peut croire que les archontes, individuellement ou en groupe, avaient aussi ce droit.

L'intervention des bouleutes est le plus souvent collective et se borne à des acclamations. La plus fréquente est le cri Ὠκεανέ, que Méautis explique comme une invocation au Nil, identifié avec le fleuve Océan, et qui serait devenue une simple exclamation d'approbation et de joie, comme le *Noël* du moyen âge[1]. Aux arguments que Méautis a groupés pour illustrer son interprétation, il semble que les papyrus d'Oxyrhynchos en apportent un nouveau. Le n° 1590 mentionne les ὑδροπάροχοι τοῦ Ὠκεανοῦ. Les ὑδροπάροχοι sont connus par d'autres textes : ce sont des entrepreneurs qui prennent à ferme la fourniture de l'eau, soit pour l'irrigation, soit pour les bains, soit même de l'eau potable[2]. Il ne semble guère possible qu'on ait fait venir à Oxyrhynchos de l'eau de l'Océan. Il ne peut être question que du Nil, et s'il porte ici ce nom mythique, c'est peut-être que l'eau que les ὑδροπάροχοι du n° 1590 devaient fournir servait à des usages religieux.

La police des séances était réglée, non par des décisions de la βουλή, tout au moins pas exclusivement, mais par des constitutions impériales. On a conservé un édit de Caracalla, affiché peut-être à Babylone (d'Égypte) et que prévoit le cas où un bouleute frapperait ou insulterait soit un collègue, soit le prytane. Le coupable sera d'abord chassé de la βουλή, puis, dit le texte, εἰς ἄτιμον χώραν κ[ατασταθήσεται]. Quel est exactement le degré de cette atimie? L'expression ne saurait être synonyme de τῆς βουλείας ἀπαλλάξεται qui précède; elle doit impliquer en outre l'impossibilité d'arriver aux ἀρχαί (ἀρχαί = τιμαί), peut-être encore d'autres déchéances. Le coupable était-il rejeté dans la catégorie des personnes incapables de tout *munus*? C'est assez peu probable : en ces temps où les charges pesaient si lourdement sur la population, on n'allait pas se priver d'un candidat possible aux liturgies qui n'étaient point un honneur[3].

Les *acta* nouveaux ne nous donnent pas l'idée de séances aussi orageuses; mais ils nous laissent le sentiment d'une compétence très étendue de la βουλή. Voici, en suivant l'ordre des textes, un sommaire des questions traitées, tel, du moins, que les lacunes permettent de le dresser :

1. G. Méautis, *Revue de Philologie*, XL (1916), p. 51-54.
2. Wilcken, *Archiv*, IV, p. 120-121.
3. La rédaction du texte présente une étrangeté, l. 8, ὁ μὲν βουλευτής. Dans la suite on ne voit aucun δὲ qui réponde à ce μέν, et la phrase qui concerne les bouleutes est immédiatement suivie de la mention de l'affichage. Notre papyrus ne nous donne peut-être qu'une partie de la constitution originale.

1413. — 1. Désignation d'un exégète, l. 1-3.
2. Désignation de curiales aux magistratures et aux charges (exégètes et épitérètes), l. 4-17.
3. Détermination des tours de service pour la fourniture d'huile au gymnase, l. 18-24.
4. Sur la couronne et la Victoire d'or dues à l'empereur Aurélien, désignation d'apætètes, l. 25-37. Peut-être les l. 33-37 ne se rapportent pas à la même affaire.

1414. — 5. Fourniture de vêtements dus par le nome et la ville, l. 1-3.
6. Question relative au tissage dans les temples, l. 4-11.
7. Augmentation due aux tisserands de lin d'Oxyrhynchos, l. 12-16.
8. Désignation à un office public sur ordre du stratège, l. 17-18.
9. Désignation à une liturgie consistant à convoyer des animaux, l. 19-21 (la fin de cette section et le commencement de l'autre sont indécis).
10. Réélection du prytane, l. 22-30. Il est possible que les dernières lignes (28-30) ne se rapportent pas à la même question.

1415. — 11. Affaire relative à des transports, l. 1-3.
12. Remplaçants à nommer pour des offices publics, l. 4-8.
13. Idem, l. 9-12.
14. Affaire concernant un banquier, l. 13-16.
15. Désignation à une liturgie concernant une banque, l. 17-31.

1416. — 16. Choix d'un délégué chargé d'inviter le préfet à la panégyrie, l. 1-2.
17. Prêt sur le trésor du sénat, l. 3.
18. Désignation d'un agonothète, l. 5.
19. Désignation de gymnasiarques, l. 6-9.
20. Examen d'une requête de prêtres, l. 10.
21. Remplacement à des liturgies, l. 11-17.
22. Choix d'un cosmète, l. 18.
23. Exemption d'un liturge libéré par la sentence d'un haut fonctionnaire, Æmilianus Asclépiadès. Nomination d'un remplaçant. Il s'agirait du cautionnement d'un *nomicarius*, l. 19-21.
24. Transmission des revenus provenant de la vente des biens confisqués et de la caisse municipale (?) à la βουλή suivante, l. 22-23.
25. Nomination d'un épitérète, l. 24.
26. Nomination d'un exégète, l. 25-26.
27. La ligne 27 reste obscure.
28. Recevoir une convocation judiciaire du procurateur, l. 28.
29. Affaire relative à un préfet, l. 29.

1412. — 30. Désignation de liturges pour le transport de l'annone militaire.

Dans le tableau suivant, nous avons tenté un classement de ces diverses affaires par espèces :

Désignation aux magistratures et aux charges.....	Ἀρχαί, 1, 2, 10, 18, 19, 22, 26. Charges municipales, 2, 16, 25. Charges d'État, 4, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 21, 23, 30.
Affaires concernant l'administration de la ville, 3, 17, 24, 28 (?), 29 (?).	
— — de l'État, 4, 5, 7, 11, 14, 29 (?).	
— — des temples. 6, 20.	

Comme on le voit, un des devoirs les plus graves de la βουλή est la désignation aux magistratures municipales. Sur la procédure suivie, c'est **1413** qui nous renseigne le mieux. Mais le texte est mutilé, il manque au moins 80 lettres à gauche. Il faut pourtant l'analyser, et, autant que possible, en établir le sens, avant d'examiner les conclusions qu'on en peut tirer. Les éditeurs l'ont fait et ils ont déjà tracé la marche de la discussion dans ses grandes lignes. On nous permettra de présenter une ou deux nouvelles interprétations de détail, et, pour la restitution, quelques hypothèses dont nous ne nous dissimulerons pas la fragilité.

A la ligne 8, le texte prête aux bouleutes l'observation suivante : ὁ ὀνομασθεὶς ἐπὶ τῷ ἰδίῳ πόρῳ ὀνομάσθη. « Celui qui a été nommé, a été nommé sur la garantie de son propre revenu. » C'est donc sa fortune propre, non une autre, qui a été prise en considération pour estimer le revenu, le πόρος qui contribuait à le rendre capable de la magistrature où il fut porté, εὐπόρος καὶ ἐπιτήδειος, disent nos documents. Il y aurait donc des cas où le revenu propre du liturge n'était pas seul considéré. Les éditeurs citent, par exemple, un agoranome nommé ἐπὶ πόρῳ ἑαυτοῦ καὶ τῶν ὑποχειρίων (in manu ?) τέκνων, formule dans laquelle ἐπὶ πόρῳ ἑαυτοῦ est évidemment synonyme de ἐπὶ ἰδίῳ πόρῳ. On peut songer aussi à ce liturge qui remplissait la charge en usant du revenu d'un autre qui, désigné à un office et s'en jugeant financièrement incapable, lui avait cédé ses biens par la procédure dite *cessio bonorum*, ἔκστασις τῶν ὑπαρχόντων. Dans ce cas, en effet, la charge serait exercée non pas ἐπὶ ἰδίῳ πόρῳ, mais, si l'on peut dire, ἐπὶ πόρῳ τοῦ ἐκστάντος. Toutefois je ne crois pas que, dans notre texte, il puisse y avoir une allusion à la *cessio bonorum*, ni que notre formule indique qu'elle ait été interdite au moment de la nomination. Certes la βουλή fixait bien certaines conditions aux magistrats pour l'exercice de leurs fonctions (cf. **1413**, l. 3, ἐπὶ τούτοις τοῖς ὅροις); mais tout ce que nous savons de la *cessio bononum* nous prouve que cette procédure est réglée par une autorité plus haute, celle de l'empereur, et qu'il n'est pas au pouvoir des curies de la permettre ou de l'exclure.

Mais ἴδιος πόρος peut s'opposer non seulement aux revenus d'autres individus que

l'individu désigné, mais aussi à des revenus collectifs. Par exemple, on peut supposer que les décaprotes fournissaient, comme garantie pour l'accomplissement de leurs charges, non seulement leur revenu particulier, mais encore ceux des propriétés communes de la décaprotie, ἀπὸ τῶν ὑποστελλόντων τῇ δεκαπρωτείᾳ. C'est une hypothèse qu'il me semble que Grenfell et Hunt ont faite eux-mêmes. D'autres peuvent être aussi autorisés à utiliser une caisse commune.

Ces considérations nous fournissent, je pense, une explication pour un autre passage du texte. Au début de la discussion, le prytane recommande en ces termes de nommer des bouleutes à l'exégétie :

ὠνομάσατε οὖν καὶ βουλευτὰς ἵνα τὰ στεπτικὰ αὐτῶν εἰσ[

phrase où le καὶ ne signifie pas qu'il faut nommer *aussi* des *bouleutes*, mais nommer *encore cette fois* des *bouleutes*, comme on le voit par la ligne 12, où elle est répétée. Pour quelles raisons nommer des bouleutes? Si nous voulons le deviner, il faudrait savoir ce que sont exactement les στεπτικά. Adoptons l'interprétation des éditeurs qui est très vraisemblable. Le mot, apparenté à στέμμα, désignerait un droit payé par celui qui revêtait une magistrature στεφανηφόρος, une sorte de *summa honoraria*, et, dans la lacune, ils suppléent l'idée : « afin que le produit des *steptika* puisse profiter à l'État ». Mais si c'est là la raison pour laquelle les *bouleutes* doivent être préférés à d'autres, il en faudrait conclure que les bouleutes seuls payaient des στεπτικά ou que seuls les στεπτικά des bouleutes revenaient aux caisses du fisc. C'est une conclusion, on l'avouera, assez peu probable[1]. Que l'on remarque, d'autre part, que la βουλή a sa caisse collective et qui faisait parfois des avances à des sénateurs. Ne peut-on admettre que, sur décision de la curie, les στεπτικά des curiales portés aux ἀρχαί étaient pris sur cette caisse, ce qui en assurait le paiement ou, du moins, le paiement rapide? Le sénateur à qui cette faveur est accordée, n'est pas nommé ἐπὶ ἰδίῳ πόρῳ, mais ἐπὶ ἰδίῳ πόρῳ καὶ τῆς βουλῆς.

Si l'on veut bien adopter cette idée, le cours de la discussion pourrait s'éclairer assez vivement jusqu'à la ligne 12 du texte. Pour indiquer comment je l'entends et permettre une lecture continue de ce passage, je proposerai et traduirai des suppléments dont l'incertitude ne me fait aucune illusion. L'important sera, dans nos conclusions, de ne tenir compte que de ce qui est sûr.

L. 4. — [Ὁ πρύτανις εἶπ(εν)· [62 lettres] τὸ μεγα]λεῖον τοῦ κυρίου ἡμῶν Αὐρηλιανοῦ Σεβαστοῦ. ὀνομάσατε οὖν καὶ βουλευτὰς ἵνα τὰ στεπτικὰ αὐτῶν εἰσ[ενεχθῇ-

L. 5. — [ναι δύνηται ἀπὸ τῶν βουλευτικῶν χρημάτων· οἱ βουλευταὶ εἶπ(ον)· προτραπήτωσαν οὖν καὶ βουλευτα]ί. ὁ πρύτανις εἶπ(εν)· προτρέψασθε οἱ ἐξηγηταί τίνας. οἱ ἐξηγηταὶ εἶπ(ον). προτραπήτω [Σ]ερῆνος εἰς ἐξηγητείαν. ὁ πρύτανις εἶ[π(εν)·

1. J'ajoute qu'il est vraisemblable, comme on le verra plus bas, que les στεπτικά étaient payés à la ville.

L. 6. — [προτραπήτω οὖν Σερῆνος· ἀλλὰ δεῖ καὶ ἄλλους προτρέψασθαι· οἱ ἐξηγηταὶ εἶπ(ον)· προτραπήτω καὶ ὁ Πλουτίων. Σα]βεῖνος καὶ ὡς χρημα(τίζει) πρυτανεύσας εἶπ(εν)· ὁ Πλουτίων στεπτικὸν ἔτι ὀφείλει τῆς ἀνεδέξατο ἀπὸ τιμῶν ἐξηγητείας. ὁ πρύτ[ανις]

L. 7. — [εἶπ(εν)· ἀλλὰ προσφωνήσει (ὁ δεῖνα) γραμματεὺς τῶν πολιτικῶν εἰ ἔτι ὀφείλει τὸ στεπτικὸν τῆς ἀπὸ τιμῶν ἐξηγ(ητείας). (ὁ δεῖνα) γ]ραμματεὺς πολειτικῶν εἶπ(εν)· ναί. Ἰουλιανὸς ὁ καὶ Διοσκουρίδης ἐξηγητής εἶπ(εν)· Πλουτίων ὀφείλει στεπτι[κόν]· οὔκουν

L. 8. — [ἔξεστι εἰσφέρεσθαι ἀπὸ τῶν βουλευ(τικῶν) χρημά(των) τὸ στεπτικὸν τῆς ἐξηγητείας εἰς ἣν αὐτὸν ὠνομάσατε; οἱ βουλευτ]αὶ εἶπ(ον)· ὁ ὀνομασθεὶς ἐπὶ τῷ ἰδίῳ πόρῳ ὠνομάσθη. Σεπτίμιος Διογένης ὁ καὶ Ἀγαθὸς Δαίμων γενόμενος ὑπομνηματογρ[ά]φος καὶ

L. 9. — [ὡς χρημα(τίζει) σύνδικος εἶπ(εν)· [66 lettres] Σερῆνό]ς ἐστιν γυμνασίαρχος. ὁ πρύτανις εἶπ(εν·) ὀνομάσατε ἄλλους, ἵνα κἂν τὸ ἐξηγητικὸν συστάθῃ. οἱ ἐξηγηταὶ εἶπ(ον). προτραπήτω Ἴων υἱὸς

L. 10. — [τοῦ δεῖνα τοῦ Σερήνου? ἀφῆλιξ εἰς ἐξηγητείαν· οἱ βουλευταὶ εἶπ(ον)· Ὠκεανὲ, ἐξηγηταὶ· διαδεχέσθω Ἴων τὴν ἐξηγητεί]αν τοῦ πάππου. Σεκοῦνδος Σεκούνδου ἀρχιερεὺς εἶπ(εν)· ἐπιτηρείσθω οὖν ὁ ὀνομασθείς. ὁ πρύτανις εἶπ(εν)· αἱροῦμαι εἰς ἐπιτή-

L. 11. — [ρησιν διὰ τὸ τὸν ὀνομασθέντα ἀφήλικα εἶναι καὶ μὴ δύνασθαι τῆς ἀρχῆς ἀντιλαμβάνεσθαι Φιλέαν καὶ] Πλουτεῖνον ἵνα τὴν πίστιν ἀποπληρώσωσιν τῇ βουλῇ. οἱ βουλευταὶ εἶπ(ον)· ἁγνὲ, πιστὲ Φιλέα, ἁγνὲ, πιστὲ Πλο[υ]τεῖνε· Τούτων [δὲ]

L. 12. — [οὐκ ἀναδεχομένων καὶ ἀποφευγόντων τὴν ἐπιτήρησιν διὰ τὸ..... ἔδοξεν ταῦτα ὑπερτεθῆναι εἰς τὴν] ἑξῆς βουλήν. ὁ πρύτανις εἶπ(εν)· καὶ αἱ ἄλλαι ἀρχαὶ ὀνομασάτωσαν, etc....

L. 4, restitutions de Grenfell et Hunt. — L. 5, [οἱ βουλευταὶ εἶπον], G. H.; — [Σ]ερῆνος, G. H.; — εἶ[π(εν), G. H. — L. 6, Σα]βεῖνος, G. H.; — ὁ πρύ[ανις], G. H. — L. 7, [εἶπ(εν), G. H. — L. 8, οἱ βουλευτ]αι, G. H. — L. 9, restitutions, G. H. — L. 10-11, ἐπιτή[ρησιν], G. H. — L. 11, Φιλέαν καὶ], G. H. — L. 12, τούτων [62 lettres] ὑπερτεθέντων εἰς τὴν], G. H.

TRADUCTION

[Le prytane dit : ..... pour honorer (?) la majes]*té de notre maître Aurélien Auguste. Nommez donc encore des bouleutes pour que les frais de leurs couronnes* [puissent être versés par la caisse du sénat.

Les bouleutes dirent : Que l'on nomme encore des bouleute]s.

Le prytane dit : Désignez-en, vous, les exégètes.

Les exégètes dirent : Que Sérénos soit désigné pour l'exégétie.

[Le prytane dit : Que Sérénos soit donc désigné; mais il faut encore en désigner d'autres.

Les exégètes dirent : Que Ploution soit aussi désigné].

Sabinus, etc..., *ancien prytane, dit : Ploution doit encore les frais de la couronne pour l'exégétie qu'il a acceptée après avoir rempli le cursus honorum.*

Le pryt[ane dit : X., scribe de la caisse municipale, nous dira si Ploution doit encore ces frais de couronne.

X.,] *scribe de la caisse municipale, dit : Oui,* (il les doit).

Julien Dioscoridès, exégète, dit : Ploution doit les frais de la couronne.

Ne sera-t-il pas [permis qu'ils soient versés par la caisse du sénat, ces frais d'une exégétie où vous l'avez nommé ?

Les bouleut]*es dirent : Il a été désigné avec sa fortune particulière pour garantie.*

Septimius Diogénès-Agathodæmon, ancien hypomnématographe, [etc..., syndic, dit ..... Sérénos ne peut être exégète ? ..... il] *est gymnasiarque.*

Le prytane dit : Nommez-en d'autres, car il faut que le corps des exégètes soit complet.

Les exégètes dirent : Que soit désigné Ion, fils de [X.. fils de Sérénos (?), mineur, pour l'exégétie. Les bouleutes dirent : Bravo, exégètes : qu'Ion remplace] *son grand-père dans l'exégétie.*

Secundus, fils de Secundus, grand prêtre, dit : On doit nommer des épitérètes à la personne désignée.

Le prytane dit : Je choisis comme épitérètes, [parce que la personne désignée est mineure et ne peut exercer la charge, Philéas et] *Ploutinos, afin qu'ils remplissent la confiance de la curie.*

Les bouleutes dirent : Pur et fidèle Philéas ! Pur et fidèle Plontinos !

[Mais,] *comme ceux-ci* [refusaient la charge, parce que..... l'affaire fut renvoyée à la] *séance suivante.....*

L. 6. Il va sans dire qu'ici comme ailleurs, les suppléments pourraient être tout différents. On pourrait supposer aussi une acclamation de la βουλή, approuvant le choix de Sérénos. Si j'ai admis une désignation de Ploution, c'est qu'on ne comprend guère qu'il apparaisse dans la suite, sans qu'il en ait été parlé auparavant. Il est vrai, d'ailleurs, qu'il a pu figurer dans la discussion, non comme candidat désigné, mais comme exemple constituant un précédent touchant la question des στεπτικά. L'exégétie pour laquelle « il doit encore » le στεπτικόν me semble une exégétie ancienne.

ἣς ἀνεδέξατο ἀπὸ τιμῶν ἐξηγητείας. — ἀπὸ τιμῶν est traduit par les éditeurs *among the magistracies.* Grenfell et Hunt remarquent que cette expression est employée ailleurs en manière de titre[1]. Il me semble qu'elle pourrait avoir deux sens. Les ἀπὸ τιμῶν désigneraient les personnes qui ont revêtu des honneurs sans être βουλευταί. Mais, avec cette interprétation, le mot à mot de notre passage est difficile. Je préfère entendre *au sortir des honneurs,* après avoir rempli le *cursus honorum.* Ploution aurait tour à tour revêtu toutes les magistratures municipales; puis il aurait accepté, — et on lui en fait un

1. *P. Oxy.*, 1498.

mérite, — une nouvelle exégétie. Dans notre hypothèse, il serait désigné pour une troisième exégétie. Peut-être à cette époque était-il bouleute. Ce sont là des suppositions, mais qui n'ont rien que de conforme à ce que nous apprennent les textes.

L. 7. L'intervention assurée du secrétaire de la caisse municipale a très vraisemblablement trait au στεπτικόν non payé de Ploution. Comme nous n'avons que la réponse très brève de ce fonctionnaire, on peut croire qu'elle avait été provoquée par une question circonstanciée du prytane. De là les suppléments. J'ai employé le verbe προσφωνεῖν, le mot προσφώνησις était le terme technique pour désigner les déclarations des scribes. Comme on voit, il est assez vraisemblable, et on pouvait le penser même *a priori*, que les στεπτικά étaient versés à la ville, non à l'État, et c'est une difficulté pour l'interprétation que les éditeurs proposent des lignes 4 et 5.

L. 8. Il est évident que ὁ ὀνομασθεὶς pourrait désigner Sérénos, comme le veulent les éditeurs, d'autant plus que Sérénos est encore nommé à la ligne suivante. Notre interprétation se défend par trois arguments. 1° On ne voit pas à quelle place il a pu être indiqué que Sérénos a été nommé ἐπὶ ἰδίῳ πόρῳ; dans la lacune de la ligne 6, on pourrait, à la rigueur, être tenté d'insérer cette remarque; mais, comme il faut qu'il ait été aussi question de Ploution, il reste peu d'espace; 2° L'aoriste ὠνομάσθη ne convient pas mal à une nomination plus ancienne; 3° Notre hypothèse et notre restitution ont l'avantage de justifier la remarque relative au στεπτικόν de Ploution, qui reste seulement vaguement expliquée avec l'interprétation des éditeurs. Tout cela est évidemment très incertain.

A la ligne 9, les éditeurs pensent que le syndic oppose à la nomination de Sérénos un empêchement tiré peut-être du fait qu'il est gymnasiarque. Le prytane demanderait alors qu'on en nomme d'autres à sa place. Mais le pluriel ἄλλους indiquerait alors, à notre avis, que Sérénos n'est pas le seul à remplacer. Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, que ce soit là le sens de la phrase à suppléer. Remarquons que les magistratures municipales peuvent être cumulées et que Sérénos, gymnasiarque, peut aussi remplir la charge d'exégète.

L. 10. Si hypothétiques que soient les suppléments proposés, on peut présenter quelques arguments en leur faveur. Ἐξηγητεί]αν τοῦ πάππου, proposé par les éditeurs, a pour soi les plus grandes vraisemblances. Dès lors, le personnage désigné pour l'exégétie de son grand-père, soit qu'il le remplace, soit qu'il lui succède, pourrait bien ne pas être très vieux. Cette impression est confirmée par le mot υἱός qui se trouve à la fin de la ligne 9 et au bord de la lacune. Une pareille manière d'insister sur la filiation, exprimée généralement par un simple génitif du nom paternel, laisse soupçonner qu'il s'agit d'un enfant. Enfin il faut bien trouver une raison à la désignation d'épitérètes. Ceux-ci, on doit y insister, ne sont nullement des subordonnés de l'archonte, mais bien plutôt des auxiliaires; c'est ainsi que l'on peut entendre l'acclamation βοη-

θείαν αὐτῷ adressée par les sénateurs à un épitérète désigné, αὐτῷ désignant probablement le magistrat (l. 13). Des épitérètes sont particulièrement indispensables si l'archonte est incapable personnellement d'exercer ses fonctions. Or c'est le cas d'un mineur, et voilà pourquoi nous avons supposé que le jeune Ion n'avait pas l'âge légal. Nous savons que des mineurs pouvaient être portés aux ἀρχαί.

La suite du passage, l. 12-17, est plus difficile à compléter. Sur un point, cependant, nous sortons des hypothèses. A la ligne 9, le prytane demande qu'on nomme d'autres exégètes. Or, jusqu'à la ligne 12, il n'est question que d'Ion et de ses épitérètes. Il faut donc que, dans la suite, il s'agisse aussi de la nomination d'exégètes. Il est curieux de constater que, cette fois, ce ne sont plus les exégètes en charge qui sont invités à désigner les candidats ; le prytane s'adresse aux autres magistrats : καὶ αἱ ἄλλαι ἀρχαὶ ὀνομασάτωσαν, en les priant de choisir encore parmi les bouleutes.

Nous nous heurtons alors à des difficultés graves. Ceux qui répondent à l'invitation du prytane ou qui, du moins, prennent la parole immédiatement après lui, ce sont les ἀπὸ τῆς τρίτης φυλῆς. Cette troisième tribu est certainement la tribu « *liturge* », c'est-à-dire celle qui doit pourvoir aux magistratures et aux charges ; mais que désigne οἱ ἀπὸ τῆς τρίτης φυλῆς ? Ce qu'ils disent est perdu dans la lacune. Quand le texte reprend, on voit le prytane désigner comme épitérète un certain Nilos, aux acclamations de la βουλή. On peut croire que, dans la lacune, c'est l'exégète qui a été nommé par les ἀπὸ τῆς τρίτης φυλῆς. Alors ils seraient identiques, au moins en partie, avec les ἄλλαι ἀρχαί que le prytane invitait à parler, et ce seraient les archontes de la troisième tribu. On hésite devant cette interprétation. Il semble que οἱ ἄρχοντες ἀπὸ... serait, dans ce cas, plus naturel. De plus, si c'est le tour de la troisième tribu de fournir les archontes, il n'y a peut-être pas d'archontes en exercice de cette tribu. Mais qui ne voit que ces objections ne sont pas très rigoureuses ? Toutefois on peut supposer aussi que ces ἀπὸ τῆς τρίτης φυλῆς ne sont pas les archontes interpellés par le prytane et qu'ils prennent la parole, à leur place, pour insister sur la nécessité de nommer des épitérètes à Ion. Alors, qui sont-ils ? les sénateurs de la tribu, ou tous les bourgeois de cette tribu qui assisteraient à la séance[1] ? Problème important et que nous sommes obligés d'abandonner sans le résoudre.

Ce que nous entrevoyons de la suite de la discussion est peu de chose. La βουλή acclame le curiale Nilos que l'on vient de désigner comme épitérète. Le syndic déclare qu'il a mis sous séquestre certain revenu, qui doit être celui d'un épitérète ou d'un magistrat désigné, et annonce qu'on en fera connaître le montant à la curie. Une autre remarque du même syndic souligne le nom des personnes qui ont fait les désignations qui précèdent ; l'importance de cette constatation vient peut-être de la responsabilité

1. Les gens de la tribu tout entière assistant à la séance, il faudrait supposer que celle-ci est publique. Cf., dans *P. Rylands*, 77, le rôle des π[αρ]εστῶτες ἀπὸ τῆς πόλεως. Cf. *Revue des Études grecques*, XXX, p. 314.

encourue par les *nominatores*, garants de ceux qu'ils nomment, et qui même, nous le savons, peuvent être forcés d'accepter le *cessio bonorum*. Nouvelles acclamations de la βουλή à propos d'autres choix, et nouvelle remarque mutilée du syndic relative à la première année de la charge dont on vient d'élire les titulaires, — par où est confirmé le fait que toutes les liturgies n'étaient pas annuelles.

Si nous résumons maintenant les quelques certitudes que ces précieux documents nous apportent, nous constatons trois moments dans la procédure de désignation aux ἀρχαί. 1° C'est le prytane qui la propose aux bouleutes ; 2° Les archontes, ou du moins une partie d'entre eux, sont désignés par les archontes en charge du même ordre ; le texte ne parle pas du κοινόν. — Que l'on compare ce que le papyrus Rylands 77 nous apprend pour la fin du IIe siècle, alors qu'il n'y avait pas encore de βουλαί dans les métropoles : le rôle des archontes est identique : ce sont aussi des exégètes, ἐξηγηταί τινες, qui désignent un exégète. 3° Mais les papyrus d'Oxyrhynchos nous révèlent un fait nouveau : tous les exégètes ne sont pas désignés par les exégètes en activité. Le choix de plusieurs est réservé aux autres ἀρχαί. Sans doute il en était de même au IIe siècle. Les nominations sont ratifiées par les acclamations des bouleutes. Le rôle et la qualité de ceux que notre texte appelle οἱ ἀπὸ τῆς φυλῆς restent obscurs.

De la procédure en usage pour les exégètes, nous avons conclu à celle qui était suivie pour les autres archontes. On ne trouvera certainement pas qu'il y ait là trop de hardiesse, bien que, pour les autres magistratures, nous n'ayons que quelques renseignements brefs. Dans **1416**, l. 6-10, on ne voit pas très bien s'il s'agit de désigner des gymnasiarques, ou seulement de régler leur tour de service. Ce service paraît devoir durer un jour ou un jour et demi ; ailleurs, nous apprenons qu'il est de cinq jours par an ; donc on est gymnasiarque pendant plus d'un an, mais la durée du service effectif est très courte ; on en conclura que les gymnasiarques devaient être bien nombreux. D'ailleurs la βουλή semble libre de fixer les modalités de la charge. Ainsi nous la voyons peut-être nommer un exégète à une demi-exégétie, εἰς ἡμιχώριον τ[ῆς ἐξηγητείας].

Pour le prytane, les choses se passaient-elles différemment? Il semble qu'il ait été élu par la βουλή tout entière ; en tout cas la loi, ὁ νόμος — il faut sans doute entendre par là, soit la charte accordée à la ville, soit une constitution impériale particulière, comme l'édit de Caracalla sur la police de l'assemblée — la loi, disons-nous, ordonnait qu'il fût désigné six mois avant son entrée en charge : ὁ νόμος κελεύει πρὸ ἑξαμήνου τὸν μελλοπρύτανιν ὀνομάζεσθαι. Un prytane le rappelle à la βουλή qui veut le réélire, tandis qu'il s'excuse sur sa santé : ἐν νόσῳ εἰμὶ καὶ τῆς πλευρᾶς [ῥ]έγχομαι : Je suis malade : j'ai des râles dans le côté.

Des magistrats extraordinaires et non permanents, comme les agonothètes, étaient aussi choisis par la βουλή, et **1416** nous apprend qu'ils étaient pris, au moins parfois,

parmi des personnes déjà désignées pour les magistratures. Enfin la βουλή nommait aussi à presque[1] toutes, sinon à toutes les fonctions municipales : c'est un fait assuré pour les diverses curatelles (ἐπιμέλειαι); nous venons de le constater pour les épitérètes, à l'égard desquels le prytane semble avoir le droit de désignation (αἱροῦμαι, **1413**, l. 10) : peut-être ne l'a-t-il pas seul. Ajoutons les personnes chargées de mission ou d'ambassade spéciale (cf. **1416**, l. 2), et rappelons que nous avons supposé autrefois qu'il en était de même pour les trésoriers, les comptables, les administrateurs des domaines[2].

Ainsi tous les pouvoirs de ceux qui prennent part à l'administration municipale ont leur source dans la curie. Et naturellement la curie contrôle l'ensemble de cette administration, particulièrement celle des finances qui est tout à fait dans ses mains. Sans insister sur ce point, déjà traité ailleurs[3], signalons un passage de **1416**, qui nous montre les délibérations de la βουλή portant sur les biens confisqués et vendus : τῶν δημευθέντων καὶ τῆς πολειτικῆς π[ροσόδου (?)... Que signifie cette dernière expression restituée par les éditeurs? Le voisinage des δημευθέντα fait penser, par rapprochement avec la γῆ προσόδου, autre expression bien obscure, au produit des terres confisquées et affermées ensuite. Mais c'est une hypothèse fort incertaine.

La βουλή n'est pas seulement un conseil municipal, puisque, en collaboration avec les fonctionnaires du pouvoir central, elle prend une part active à l'administration du nome et que le nome n'est pas la *regio* de la métropole. Il importe d'insister sur ces rapports du nome et de la ville, et, rappelant les faits connus qui montrent que le nome n'est pas le territoire rural de la commune siégeant au chef-lieu[4], de mettre en lumière ceux que nous apportent les documents nouveaux.

On a remarqué ailleurs que l'autorité des archontes ne dépasse pas les limites de la ville, et que les exceptions à cette règle ne sont qu'apparentes[5]. Quant à la βουλή, son autorité dans le nome a des bornes. Elle ne désigne pas à toutes les charges d'État : l'administration des bourgs lui échappe tout à fait, et ce sont des fonctionnaires ruraux, particulièrement les comarques, qui désignent au choix du stratège la plupart des liturges du bourg. Le nome a enfin son gouverneur, le stratège; peut-être la βουλή le désignait-elle; en fait, nous ne savons pas comment il était nommé, mais nous devons tenir pour probable qu'il était nommé par l'épistratège ou par le préfet, car il nous apparaît surtout comme le délégué du pouvoir central; il est au moins l'égal de la βουλή : les formules d'étiquette le prouvent : bou-

1. *Presque* toutes, parce qu'il est possible que le prytane seul ait désigné à quelques charges moins importantes, que les scribes de la ville aient gardé un rôle, que les fonctionnaires aient pu nommer certains de leurs auxiliaires.

2. Voir *Vie Municipale*, c. VI.

3. *Ibid.*, p. 415 et suivantes.

4. *Ibid.*, p. 385-391.

5. *Revue des Études grecques*, XXX, p. 307-309.

leutes et stratèges se traitent réciproquement de φίλτατοι; le stratège envoie même des ordres aux curies, sous forme de message (ἐπίσταλμα), tout comme l'épistratège; enfin, s'il faut voir une traduction de στρατηγός dans un terme allemand (Bezirkshauptmann) dont Wessely a bien fâcheusement omis de nous donner l'équivalent antique, il aurait même le droit de contresigner les *acta* de l'assemblée[1].

Si l'on recherche, d'autre part, comment la βουλή participe à l'administration du nome, on s'aperçoit qu'elle désigne sans doute à certaines liturgies, et accomplit des actes administratifs importants; mais ce n'est pas librement, ni spontanément, c'est par ordre et sous la surveillance des fonctionnaires du pouvoir central. C'est ce que confirment les textes nouveaux :

Le papyrus d'Oxyrhynchos 1119 contient une phrase bien significative[2]; certains Antinooupolites parlent des liturgies auxquelles ils ont été désignés (εἰς ἃς προεχειρίσθημεν), la série de ces charges incombant cette année-là à leur βουλή : τοῦ στοιχοῦ καταλαβόντος τὴν ἡμετέρην βουλήν τῷ ἐνεστῶ[τι ἔτει. Ainsi quand la βουλή désigne à certaines liturgies d'État, elle remplit elle-même une charge qui ne lui appartient pas constamment, qui est une charge d'État, qu'elle exerce avec les autres βουλαί et à son tour de service.

Dans les cas visés par ce texte, il est vrai, il s'agit probablement, non de liturgies du nome, mais de fonctions dont la compétence territoriale est peut-être plus étendue. Mais les preuves ne manquent pas que, pour toutes charges dépendant de l'administration centrale, la curie n'y désigne la plupart du temps que sur ordre et message d'un fonctionnaire d'État. Relevons les exemples que nous fournissent les textes récents :

1414 : L. 17. Désignation à un office sur message du stratège Terentius Arius.

L. 19. Désignation de convoyeurs d'animaux, sur message du stratège, et l'urgence est telle que le prytane réunit en grande hâte les sénateurs présents.

C'est encore un message du stratège qui provoque la nomination des liturges chargés de remplacer, pour accompagner des convois de vin et d'avoine, d'autres liturges, fils de curiales, et défaillants (**1415**, l. 5-9). De plus, on en réfère à l'épistratège. Pareillement, quand il s'agit de liturgies relatives à des banques publiques, il y a des messages du stratège, du banquier, d'un fonctionnaire inconnu (**1415**, l. 13, 14, 17). Enfin, pour le transport de l'annone militaire, nous avons vu la βουλή réunie sur l'ordre du diœcète et de l'ἐπείκτης τοῦ δημοσίου σίτου.

Une fois nommés, les liturges de cette catégorie n'échappent pas, sans doute, à la surveillance de la βουλή; mais ils dépendent bien davantage des fonctionnaires du pouvoir central. On en est frappé pour les décaprotes, qui, d'après certains auteurs, ne seraient qu'une délégation de la βουλή. Si le diœcète a des instructions à donner

1. Wessely, *Führer*, n° 274.
2. E. Kohn, *l. c.*, p. 157.

touchant la corvée des digues, il les adresse aux stratèges et aux décaprotes; la lettre est portée au stratège, qui en envoie copie aux décaprotes. La βουλή n'intervient en rien[1].

Son rôle ne se borne pourtant pas à désigner aux offices. La βουλή en corps a des pouvoirs étendus : mais elle les exerce, si l'on peut dire, à titre de déléguée de l'État.

Sa compétence se manifeste particulièrement dans l'administration des temples, et sur le domaine des finances. Déjà les fameux comptes du sanctuaire de Jupiter Capitolin, à Arsinoé[2], avaient montré la βουλή nommant les épimélètes chargés de la fortune du dieu : elle avait d'ailleurs soin de leur rappeler leurs devoirs de soumission aux ordres du *procurator usiacus* et de son supérieur hiérarchique, le grand prêtre d'Alexandrie et d'Égypte, dont dépendait l'important département des cultes. Nous avons maintenant d'autres allusions aux rapports de la βουλή et du clergé; on voit qu'elle peut avoir à examiner des requêtes émanant de prêtres[3], et l'on a pu même supposer qu'elle recevait ces déclarations de personnes et de mobilier qui portent le nom technique de γραφαὶ ἱερέων καὶ χειρισμοῦ[4]. Enfin on va la voir s'occuper des filatures qui sont dans les temples, à propos même de son rôle financier.

Car les curies avaient avant tout à se préoccuper de la perception de certaines redevances, et, sur ce terrain, il est vraisemblable que leur activité n'a fait que s'étendre dans la suite des temps. Les *acta* nouveaux d'Oxyrhynchos attirent l'attention sur les fournitures en étoffes et sur cet ensemble de contributions que les textes juridiques appellent *aurum coronarium*.

Le régime des filatures et tissages[5] est mal connu dans l'Égypte romaine. Il semble que, comme aux temps ptolémaïques, cette industrie ait été, du moins en partie, monopolisée. On voit, en 172, dans un village de l'Arsinoïte, un droit que le texte appelle ἱστωναρχία, donné à bail par des fonctionnaires qui portent le titre d'ἐπιτηρηταὶ μισθοῦ βαφικῆς[6]. Il est vrai que, d'autre part, on peut constater que les tisserands (λινούφοι) ou les marchands de lin (λινοπῶλαι) paient l'impôt sur les métiers (χειρωνάξιον). Mais cette licence est-elle incompatible avec le monopole qui peut prendre tant de formes diverses? Ce sont là des questions difficiles et encore non résolues. Il est certain seulement qu'il était fourni à l'État, pour divers usages, des étoffes et même des vêtements tout faits. Les exemples sont de plus en plus nombreux à mesure que nous avançons vers le Bas Empire, où, comme on sait, les redevances en nature s'étaient multipliées, Mais, dès le IIe siècle (128 avant J.-C.), les tisserands de Soknopæonèse

1. *P. Oxy.*, 1409.
2. *B. G. U.*, 362.
3. *P. Oxy.*, 1416. l. 10.
4. *P. Oxy.*, 1449, introd.
5. Sur cette question, nous ne faisons guère que répéter ce qu'ont dit Grenfell et Hunt.
6. *P. Rylands*, 98.

versent, pour les soldats, un certain nombre de tuniques (χιτῶνες) et de manteaux (παλλίολα) entre les mains des percepteurs des vêtements à l'usage des gardes, παραλῆμπται δημοσίο(υ) ἱματισμοῦ κουστοδίων[1]. Au IVe siècle nous connaissons maintenant l'ἐπείκτης τῆς ὀθόνης, un grand personnage[2]; des villages fournissent des robes (στιχάρια) et des manteaux[3]. On rencontre enfin des paiements au titre de l'ὀθονιηρά, terme qui paraît avoir désigné les sommes d'argent équivalentes à la redevance en nature (*adœratio*)[4].

Or, dans la fabrication et la levée de ces étoffes, les *acta* d'Oxyrhynchos nous montrent que la βουλή jouait un rôle important. C'est ainsi qu'au début de **1414**, il est question du « prix », τιμή, de cent robes (στιχάρια, d'après la restitution, donnée comme douteuse, des éditeurs). On sait que τιμή a souvent le sens de *adœratio*. Il résulterait de ce passage que cent robes étaient évaluées à 140 talents, mais nous ignorons de quel métal. Le prytane, car on peut supposer que c'est lui qui parle, déclare qu'il a reçu « pour la part de la ville les six (talents?) et demi qui incombent au nome », ἀπέχω τὰ διαφέροντα τῷ νομῷ εἰς τὸ μέρος τῆς πόλεως ἓξ ἥμισοι (l. ἡμισυ). Phrase obscure, à laquelle il semble que l'on puisse attribuer deux sens : ou bien les métropoles devaient fournir soit un nombre fixé de robes, soit les sommes correspondantes, elles pouvaient en lever une partie sur le nome, qui les lui versait, sans préjudice de ce qu'il devait pour son compte au trésor; ou bien l'impôt est fixé pour chaque nome par le pouvoir central, et réparti entre les métropoles qui sont chargées de la perception.

Plus claire est la délibération qui concerne les fabriques des temples. Après examen de l'inventaire fourni par le temple (γραφή, cf. γραφὴ ἱερέων καὶ χειρισμοῦ), la βουλή a fixé un terme pour la fourniture des étoffes de lin (ὅρον), et ses décisions ont été communiquées au stratège. Mais, semble-t-il, on apprend par un rapport des prêtres que ni les ouvriers chargés de ce travail ni leurs femmes ne peuvent tisser, faute de matière première. Or, dans le nome, il y a trop peu de bourgs qui peuvent en fournir. Force est donc de recourir aux marchands importateurs (λινέμποροι), et c'est ce qui a déjà été fait, car le syndic rappelle que, sur une somme probablement réclamée de 40 deniers pour le fil de la chaîne, le fisc en a versé 11, et les bouleutes décident que les marchands devront se contenter d'un nouveau versement de 19 deniers (11+19=30). Le syndic déclare qu'un échantillon du fil sera fourni à ceux qui doivent tisser.

On admet qu'à l'époque ptolémaïque, le tissage du lin ou byssus était un monopole, mais que les temples pouvaient avoir des fabriques, à charge de fournir une certaine quantité d'étoffes à l'État. Nous voyons ici qu'à l'époque romaine, les temples avaient aussi des tissages de lin et qu'ils devaient des étoffes à l'État; car on ne s'ex-

1. *P. Rylands*, 98.
2. *P. Oxy.*, 1428, l. 3.
3. *P. Oxy.*, 1448.
4. *P. Rylands*, 214, 374.

plique guère autrement que le fisc ait à payer le fil, au moins en partie. Nous ne savons pas par qui les 19 deniers que la βουλή accorde encore aux marchands de lin devaient être versés, si c'est par les caisses de l'Etat ou par celles de la ville. Mais, quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure que la βουλή est chargée de la perception de la redevance, qu'elle surveille la fabrication et les marchés.

Elle a aussi, naturellement, à s'occuper des fabriques de la ville. Les tisserands demandent un supplément de crédit à cause de l'augmentation de la matière première et du prix de la main-d'œuvre. Il est accordé par la curie. Mais ici nous ne voyons pas d'où vient l'argent. Les éditeurs ont supposé que c'était celui des contribuables qui, ne pouvant verser la redevance en nature, payaient une *adœratio* avec laquelle la βουλή faisait fabriquer les fournitures exigées par l'État.

Ainsi, que le tissage du lin ait été, en partie du moins, monopolisé, comme il nous semble décidément probable, ou que la fabrication en ait été à peu près libre, à charge de payer des redevances à l'État, le rôle de la βουλή a été des plus importants.

Il nous semble qu'à la fin du IIIe siècle, il devient prépondérant à l'égard de l'*aurum coronarium*. **1413** nous donne l'occasion de l'étudier. Le texte est très mutilé, mais on entrevoit le sujet de la délibération. Il s'agit d'une couronne et d'une Victoire d'or qui doivent être offertes à l'empereur Aurélien; un haut fonctionnaire, dont le prytane rappelle sans doute les ordres, est chargé de percevoir ce présent; il porte le titre d'ἐπείκτης, qui s'est déjà rencontré pour le blé et les étoffes de lin, et c'est sans doute un indice que ce don n'est pas tout à fait volontaire et qu'à la même date les autres villes ont dû en accorder un pareil. La couronne est prête (καὶ ὁ στέφανος αὐτοῦ ἤδη ἐγένετο), mais il manque 12 talents, sans doute, pour achever la Victoire. La βουλή décide de les fournir; il faudra donc les lever sur les contribuables : ce soin est confié aux mêmes *apœtètes* qui ont perçu les sommes déjà payées. La suite est plus obscure : on s'inquiète du cas où le travail ne serait pas terminé; le prytane parle de l'intervention de l'épistratège; peut-être encore de celle de l'ἐπείκτης (ὅταν οὖν ἔλθῃ, ἐπειχθήσεται τὸ ἔργον), et le syndic remarque que si les ouvriers avancent quelque argent (ἐν πίστει), il en sera rendu compte à la curie. Dans les dernières lignes on voit figurer le κοινόν des cosmètes, mais on ne peut pas affirmer que le passage se rapporte au même sujet.

L'offrande d'une couronne d'or à un empereur n'a rien qui doive étonner. Celle-ci était probablement destinée au triomphe d'Aurélien. On portait devant lui, dit son biographe, les couronnes d'or offertes par toutes les cités, et surmontées d'inscriptions : *Præferebantur coronæ omnium civitatum aureæ titulis eminentibus proditæ*[1]. Elle a pu même être accordée par la ville avec un plaisir particulier : la domination palmyréenne ne semble pas avoir été acceptée volontiers par l'élément hellénique

1. *Vita Aureliani*, 34.

d'Égypte[1], et un texte de Leipzig laisse entendre qu'Oxyrhynchos avait eu à se louer d'Aurélien[2].

On avouera qu'une statue de Niké n'est pas, non plus, déplacée dans un triomphe. On sait d'ailleurs que la déesse est souvent associée aux Empereurs. On connaît à Oxyrhynchos même une confrérie chargée d'entretenir, d'honorer, et de porter sans doute dans les panégyries, les bustes de Caracalla, de la Victoire, du divin Sévère et Julia Domna, κωμασταὶ προτομῶν τοῦ κυρίου Σεβαστοῦ καὶ Νίκης προαγούσης, etc...[3]. Quant au goût pour les statues d'or, il est souvent attesté pour cette époque : on peut citer le *Genius Populi Romani* qu'Aurélien avait consacré sous les Rostres[4]. Au IVe siècle, le don de statues accompagnait parfois celui de couronnes, comme on le voit par le Code Théodosien[5], et il est un exemple célèbre d'une Victoire d'or offerte à un empereur : c'est celle que Valentinien reçut de la malheureuse Tripolis, dont Ammien Marcellin nous a conté la lamentable histoire[6]. Que de pareils présents pussent être particulièrement bien accueillis et quelquefois âprement recherchés, c'est ce qu'il est facile de concevoir, pour un temps où la monnaie était d'un si mauvais aloi que l'habitude commençait à s'introduire de peser les sommes à la balance, et souvent même d'exiger des lingots de métal. Pour Aurélien, on pourrait alléguer les témoignages de Vopiscus et de Zosime, qui nous le montrent soucieux d'économiser et de thésauriser l'or[7].

Pourtant c'est la première fois, à ma connaissance, qu'un texte égyptien mentionne cette contribution d'une couronne d'or. L'*aurum coronarium* n'est cependant pas inconnu en Égypte. Il nous apparaît aux IIe et IIIe siècles sous la forme d'un impôt en argent levé, comme bien d'autres, par des πράκτορες ; il semble tout à fait régulier, payable tous les ans, et plusieurs reçus constatent des versements mensuels, qui sont souvent de 4 drachmes[8]. Ces sommes d'argent étaient-elles destinées à payer la fabrication de couronnes d'or ou étaient-elles versées au fisc, et, comme les autres recettes, utilisées pour les dépenses de l'État? C'est cette seconde alternative qui est la plus probable. On peut rappeler à ce propos que Caracalla, selon Dion Cassius[9], avait inventé des victoires pour se faire accorder des couronnes, mais qu'au lieu de cou-

1. Homo, *Essai sur l'empereur Aurélien*, p. 84.
2. *P. Leipz.*, 119.
3. *P. Oxy.*, 1449, l. 2-3.
4. Homo, *l. c.*, p. 129, n. 1.
5. *Cod. Théod.*, 12, 13, 4 : ..... in coronis aureis signisque diversis obtulerint.
6. Ammien Marcellin, 28, 6 : Tripolitani..... Severum et Flaccianum creavere legatos, Victoriarum aurea simulacra Valentiniano ob imperii primitias oblaturos utque lacrimosas provinciæ ruinas docerent intrepide.
7. *Vita Aureliani*, 46. Zosime, 1, 54; 56. Cf. Homo, *l. c.*, p. 148 et p. 166. *P. Oxy.*, 1411, est un curieux témoignage de la dépréciation de la monnaie.
8. *P. Oxy.*, 1441, introd. et les textes cités. *P. Oxy.*, 1441, montre que la taxe portait sur les terres aussi bien la βασιλική que l'ἰδιωτική.
9. Dion Cassius, 77, 9.

ronnes, il exigeait des sommes d'argent directement payées aux caisses de l'État. Les στεφανικὰ χρήματα d'Égypte sont une contribution analogue mais régulière.

Il n'en est certainement pas de même de la couronne d'Oxyrhynchos. Elle n'est pas levée par des πράκτορες, mais par la βουλή, et l'on ne peut s'empêcher de rapprocher le terme *civitatum* dans le texte de Vopiscus. Il est intéressant à plus d'un titre, car il indique peut-être une nouveauté contemporaine ou antérieure à Aurélien : au temps de Claude, si nous en croyons Pline l'Ancien[1], les couronnes triomphales n'étaient pas offertes par les cités, mais par les provinces. Il est évident que, du jour où chaque cité dut fournir la sienne, le rôle des curies, dans l'affaire, dut devenir prépondérant. Dans le texte d'Oxyrhynchos, comme dans le texte de Vopiscus (même si la couronne d'Oxyrhynchos n'avait aucun rapport avec le triomphe décrit par le biographe), nous saisissons cette tendance de plus en plus marquée, à mesure que l'on avance vers le Bas Empire, à mettre aux mains des curies la perception des redevances.

L'argent nécessaire doit être versé aux *apœtètes* par les contribuables. Mais ces contribuables, qui sont-ils ? Sont-ce les habitants de tout le nome ? ou seulement ceux des métropoles, ou même exclusivement les membres du sénat ? Nous n'avons aucun indice pour le décider. Cette ignorance est fâcheuse, car elle nous empêche de définir le moment exact que marque notre texte dans les transformations possibles subies, en Égypte, par cet impôt de l'or coronaire. Pour ne pas remonter jusqu'au στέφανος de l'époque ptolémaïque, dont l'étude présente des obscurités, nous connaissons bien deux époques. Dès le IIe et jusque vers la fin du IIIe siècle, il semble que ce soit le temps des στεφανικὰ χρήματα, taxe régulière, régulièrement payée en argent. Si l'Égypte a donné, dans cette période, des couronnes pour le triomphe des princes, ce qui est probable, nous ne savons comment elles ont été levées ; mais, tant que ces couronnes ont été fournies *per provincias*, le soin de les faire fabriquer n'a pu incomber aux magistratures municipales. Au IVe siècle, d'autre part, l'or coronaire est devenu une redevance régulière, obligatoire, malgré les efforts de Julien pour lui rendre son caractère spontané[2] ; mais alors elle était quinquennale et ne portait que sur les décurions ; sans doute elle était levée par la curie elle-même[3]. Le texte d'Oxyrhynchos se place entre les deux époques, en un temps où il est possible que les στεφανικὰ χρήματα aient cessé d'être perçus, avant que la période quinquennale ait été établie, et peut-être aussi avant que la taxe fût devenue particulière aux bouleutes. Mais c'est la βουλή qui la perçoit, autre indice que c'est sur elle que pèseront de plus en plus les soucis de l'administration financière.

1. Pline M., *H. N.*, 33, 3, 54 : Inter coronas aureas VII pondo habere quam contulisset Hispania citerior VIII, quam Gallia comata, titulis indicavit.

2. Cf. *Cod. Théod.*, 12, 13, 1, et *P. Fay.*, 20, attribué à Julien par Dessau, *Rec. de Philol.*, XXV (1901), p. 285.

3. *P. Brit. Mus.*, 966, III, p. 58-59, représente cet état de choses.

Ce rôle grandissant des βουλαί égyptiennes dans l'administration financière, et l'on peut même dire dans l'administration générale du nome, nous apparaît comme la conséquence nécessaire de la principale idée à laquelle l'institution doit sa naissance. Créées pour augmenter les garanties de l'État vis-à-vis de ses agents et des contribuables, cette responsabilité des curies devait accroître leur activité en dehors de l'étroit domaine municipal. Il est visible, au programme fragmentaire que nous avons pu dresser de leur séance, que les affaires de la ville sont celles qui, dans leurs préoccupations, tiennent le moins de place : sauf l'importante et toujours difficile question de la désignation aux ἀρχαί, bien peu de délibérations ont pour objet les intérêts de la commune elle-même : la βουλή emploie surtout son temps à désigner aux offices d'État et à régler les affaires du nome; elle agit moins comme une assemblée municipale que comme un Conseil chargé de suppléer et de seconder les fonctionnaires du district; il est naturel qu'elle tendît à les remplacer, et, de fait, il semble que le stratège s'efface peu à peu devant elle. D'autre part, puisque l'administration du nome et de la ville était de plus en plus au pouvoir de cette assemblée unique, l'union de la métropole et du district devait devenir de plus en plus intime, et l'on peut prévoir le temps où, étant étroitement incorporé à la ville, le nome tout entier, chef-lieu et territoire rural, pourra être traité de *civitas* et de πόλις. Mais comment ces changements se sont-ils produits et quels effets ont-ils eus sur le caractère général de l'administration byzantine? Nous le savons assez mal. Le début du IVe siècle a dû être un moment décisif. Alors[1] une réforme s'accomplit dans le nome qui se morcelle en *pagi*, avec des *præpositi* à leur tête; mais de cette réforme nous ne pouvons mesurer la portée ni déterminer le sens, car nous ne savons pas si ces *præpositi* sont des délégués de la βουλή, à la manière, par exemple, des décaprotes des anciennes toparchies ou des représentants directs du pouvoir central. Alors apparaissent dans les villes le *curator rei publicæ*[2] et le *defensor*[3]. L'administration des bourgs, elle aussi, subit des modifications profondes. Il faut souhaiter que, pour l'étude de ces questions capitales, l'Égypte nous rende des documents aussi riches que ceux du XIIe volume des *Oxyrhynchus Papyri*.

PIERRE JOUGUET.

Paris, 11 juin 1918.

1. Sous Maximin Daia, vers 310. *Vie Municipale*, p. 464, et surtout M. GELZER, *Studien zur byzantinischen Verwaltung Ægyptens*, p. 42.

2. Le *Curator r. p.* paraît pour la première fois, en 305, à Oxyrhynchos, *P. Oxy.* 895, peut-être en 288, à Héracléopolis (*B. G. U.*, 928).

3. Le *Defensor civitatis* paraît à Oxyrhynchos en 332.

LES SANCTUAIRES ÉGYPTIENS DE DÉLOS ET D'ÉRÉTRIE

Si l'on utilise tous les monuments exhumés, de quelque nature qu'ils soient, — inscriptions, statues, bas-reliefs, terres cuites ou médailles, — sans avoir trop égard à la chronologie, on peut dresser une liste déjà fort longue de localités situées hors de l'Égypte et dans lesquelles les divinités de l'Égypte ptolémaïque eurent des adorateurs [1]. De nouveaux noms pourront toujours être ajoutés à cette liste. Mais le gain sera désormais médiocre si l'on se doit borner à tenir à jour un répertoire géographique. Un historien des religions pourrait condenser en une phrase toute une minutieuse recherche : « La diffusion du culte de Sarapis et des divinités qui lui furent associées nous est attestée, dans le bassin oriental de la Méditerranée, dès le IIIe siècle avant Jésus-Christ. » De valables précisions ne sont acquises que si l'exploration archéologique met au jour des sanctuaires et un ensemble de monuments. Or les succursales grecques des *Sarapieia* de l'Égypte sont presque aussi mal connues que ces *Sarapieia* eux-mêmes. Le sanctuaire de Théra, taillé dans le rocher, n'a laissé que des traces évanides [2] ; celui de Priène est un simple téménos enfermant un autel [3]. A Délos et à Érétrie, le hasard des fouilles a mieux servi les explorateurs [4]. Il s'en faut assurément que notre curiosité soit de tout point satisfaite ; mais, en rapprochant les résultats acquis dans les deux îles de la mer Aigée, on peut formuler quelques conclusions et quelques hypothèses : l'avenir fournira sans doute d'autres données et de nouveaux termes de comparaison [5].

1. Cf. Ad. Rusch, *De Sarapide et Iside in Græcia cultis* (*Dissertatio inauguralis*, Berlin, déc. 1906), et les additions, déjà insuffisantes, d'Ad. Reinach, *Revue de l'Histoire des Religions*, t. LX, 1909, p. 94-95.

2. Cf. Hiller von Gaertringen, *Thera*, I, p. 259 et suiv.; III, p. 85 et suiv.

3. Wiegand, *Priene*, p. 164 et suiv.

4. Cf. P. Roussel, *Les Cultes égyptiens à Délos, du IIIe au Ier siècle avant Jésus-Christ* (*Annales de l'Est*, 29e et 30e années, 1915 et 1916); cf. G. Lafaye, *Journal des Savants*, 1918, p. 113 et suiv. — N. Papadakis : Ἀνασκαφὴ Ἰσείου ἐν Ἐρετρίᾳ (Δελτίον ἀρχαιολογικόν, I, 1915, p. 115-190). — Je me borne ici à résumer ces deux publications.

5. Sur le sanctuaire exhumé à Gortyne, on n'a encore que de brèves notices; voir, par exemple, Dr Gaspare Oliverio, *Annuario d. r. scuola archeologica di Atene*, I (1914), p. 376-377, et II (1915). Les fouilles ne sont pas terminées; mais on peut s'apercevoir déjà qu'il remonte à une époque plus ancienne que les premières recherches ne l'avaient fait prévoir; certains bâtiments datent du IIe, peut-être même du IIIe siècle avant Jésus-Christ. Le sanctuaire paraît avoir couvert une assez grande superficie et avoir compris des cours, portiques, etc.

I

En 1881, A. Hauvette avait reconnu, au pied du Cynthe et à l'est de l'Inopos, un ensemble assez confus de constructions qu'il engloba sous la rubrique de : *Sanctuaire des Dieux Étrangers*. Les dédicaces, fort nombreuses, qu'il y avait découvertes s'adressaient aux divinités de l'Égypte et de la Syrie, lesquelles auraient été adorées conjointement en une même enceinte. Du sanctuaire même, il ne put dresser qu'un plan très incertain ; la destination des bâtiments divers restait en général indéterminée.

De 1909-1912, la recherche fut reprise en ces lieux. On put tracer les limites du sanctuaire égyptien et en distinguer, au nord, un sanctuaire syrien, à l'est, un temple d'Héra, jusque-là nommé temple de Sarapis ou d'Isis. Puis on mit au jour, à quelque distance, les restes d'un établissement où avait été pratiqué le culte de Sarapis, d'Isis et d'Anoubis ; et à l'ouest de l'Inopos, un troisième sanctuaire, qualifié de *Sarapieion* en deux textes épigraphiques.

A l'origine, ces trois sanctuaires furent, comme il semble, des établissements privés. Les deux derniers, que l'on a désignés sous les noms de *Sarapieion A* et *B*, durent demeurer la propriété et le siège d'associations particulières ; il y a lieu de croire que, dès le milieu du IIe siècle, nulle transformation ne fut apportée à leur aménagement primitif. Au contraire, le *Sarapieion C*, découvert par A. Hauvette, devint sanctuaire officiel au début du IIe siècle, et nous en suivons l'histoire jusqu'en l'année 88 avant Jésus-Christ. Pendant cette période, des constructions nouvelles y furent élevées presque chaque année et en modifièrent l'aspect premier que l'on ne peut maintenant restituer que par hypothèse.

Les associations privées qui firent les frais des sanctuaires avaient des ressources médiocres ; les bâtiments sont mesquins, les matériaux employés sont de la plus vile qualité. Dans le sanctuaire officiel lui-même, les multiples νεοί que mentionnent les inscriptions n'ont laissé que de misérables vestiges, tant l'appareil des murs était défectueux.

Ni les fidèles ni les entrepreneurs ne paraissent tout d'abord avoir cherché à se conformer aux coutumes de l'architecture égyptienne. On groupait sur un terrain resserré les constructions indispensables. La disposition que présente le *Sarapieion A* est la plus simple et sans doute la plus fréquente, car elle se retrouve à Érétrie, et même, au Ier siècle après Jésus-Christ, à Pompéi : une cour dallée, dans laquelle s'élève un petit temple, presque une chapelle, et un autel ; sur le pourtour, des bâtiments annexes, parmi lesquels on reconnaît un portique et une salle de réunion, encore garnie de ses bancs de marbre. Ce plan a été quelque peu modifié dans le *Sara-*

pieion B, selon les nécessités du lieu; mais, là encore, on reconnaît la cour, le temple et les annexes.

Les besoins d'une liturgie particulière ont déterminé du moins certains aménagements. Sous le temple du *Sarapieion A* a été pratiqué un caveau rectangulaire, accessible par quelques marches et dont l'extrémité est occupée par une sorte de puisard où un canal amenait l'eau de l'Inopos. Dans ce réduit mystérieux, le prêtre allait puiser l'eau assimilée par une pieuse fiction à cette eau du Nil dont on usait dans maintes cérémonies. Dans le *Sarapieion B*, une citerne ou réservoir sacré, dissimulée, comme il semble, aux yeux des profanes, jouait un rôle analogue. Nous en avons l'équivalent à Pompéi : c'est la petite construction appelée parfois, d'une manière fort impropre, *Purgatorium*, et qu'il faut peut-être nommer *Megarum*[1]. On a pu discuter sur la destination de cet édifice; d'après les décorations qu'il présente et d'après la comparaison avec les réservoirs des sanctuaires déliens, nul doute ne peut, je crois, subsister : on y conservait l'eau sainte destinée au culte.

Le *Sarapieion C* doit avoir présenté, à l'origine, la même disposition que les deux autres sanctuaires; mais, comme je l'ai déjà signalé, il subit de fréquents remaniements, et, dans les parties ajoutées postérieurement, nous reconnaissons quelque imitation des sanctuaires égyptiens. C'est ainsi qu'on construisit un *dromos*, avenue dallée, bordée de sphinx et d'autels. De même, des fidèles y élevèrent des pylônes; et l'on n'accédait ainsi dans la cour, la partie la plus sacrée du sanctuaire, où étaient groupées les chapelles, qu'après avoir passé par une série d'espaces d'un caractère sans doute plus profane. C'est le principe même de l'architecture religieuse en Égypte. Mais, dans la construction des édifices eux-mêmes, on ne relève nulle part les formes propres à l'architecture classique de l'Égypte. A Isis fut élevé un temple dorique, qui aurait pu abriter une divinité quelconque du panthéon grec. La décoration des murailles peut avoir présenté un caractère plus exotique ; mais elle était exécutée sur des enduits épais qui masquaient la grossièreté de la maçonnerie, et ces enduits ont entièrement disparu.

Le *Sarapieion C*, agrandi sans cesse et sans cesse enrichi de constructions nouvelles, dut offrir quelque analogie avec le grand Sarapieion de Memphis, dont les bâtiments innombrables nous sont connus plus par les papyrus que par les fouilles[2]. Déjà dans la première moitié du IIe siècle, un inventaire gravé sur marbre énumère les chapelles et autres édifices groupés dans l'enceinte du sanctuaire officiel qui est précisément le *Sarapieion C* : on y trouve un temple de Sarapis, un temple d'Isis, un temple d'Anoubis, un *pastophorion*, un portique, une exèdre, un *dromos*. Au cours du

1. Cf. P. Roussel, *op. laud.*, p. 31, 55, 136-137.

2. Cf. Brunet de Presle, *Mémoire sur le Sérapéum de Memphis* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, 1re série, t. II, 1852, p. 552 et suivantes).

IIe siècle, on y éleva principalement d'innombrables ναοί, qui ne sont que des chapelles, mais aussi des portiques et des exèdres : et les constructions préexistantes furent modifiées, parfois même peut-être rasées pour faire place aux constructions nouvelles. La multiplicité des demeures divines et l'existence du *pastophorion*, sorte d'auberge semi-monastique, semi-laïque, rappellent, de loin, ce gigantesque sanctuaire de Memphis, véritable « bourg » religieux, auquel se rattachait d'ailleurs, comme nous le verrons, le premier prêtre égyptien de Délos. Mais aucun plan préconçu ne paraît avoir déterminé la répartition des édifices ni l'addition des parties nouvelles.

*
* *

Le sanctuaire égyptien d'Érétrie a été exhumé par M. Papadakis, en 1914, non loin du mur d'enceinte de la ville antique. Les restes en sont fort misérables : ce n'est pas seulement parce qu'il a péri par le feu, après avoir été, au préalable, pillé et dévasté, mais encore parce qu'on avait usé ici, comme à Délos, des modes de construction les plus économiques. Le pied des murailles, seul, était en pierre ; ailleurs, on avait employé la brique, qui s'est réduite en poussière.

Toutefois, le plan est facile à reconnaître et présente d'incontestables analogies avec celui du sanctuaire pompéien. Une cour rectangulaire de 23 mètres sur 9 est entourée, au sud et à l'est, d'une sorte de portique dans lequel des murs de refend déterminent quelques pièces ou exèdres. Ce portique fait encore retour sur une partie du côté nord, et la porte, décorée peut-être d'un πρόπυλον, se trouvait, de ce côté, vers l'angle sud-est. La cour était occupée par un temple *in antis*, long de moins de 9 mètres, large de 5m 20. Il était précédé d'une sorte de vestibule, délimité par des murs, mais à ciel ouvert. En arrière du temple, entre le mur du fond et le mur d'enceinte, paraît avoir existé une pièce en contre-bas, peut-être couverte, sur la nature de laquelle M. Papadakis ne se prononce pas nettement[1]. Il est possible qu'elle corresponde aux cryptes de Délos.

M. Papadakis a remarqué que le sanctuaire d'Érétrie, pas plus que le *Sarapieion A* et le *Sarapieion B* de Délos, n'offrait en son ensemble aucun caractère égyptien[2]. Une mosaïque, qui occupe une partie de la cour, représente un crocodile, d'un dessin maladroit, et un oiseau qui peut être un ibis. Le couple de fidèles qui en fit les frais dédia en même temps les enduits des murs et du sol (τὰ κονιάματα τῶν τοίχων καὶ τῶν ἐδαφῶν)[3]. Il est donc permis de supposer que la décoration était empruntée à la faune et à la flore de l'Égypte ou représentait, comme à Pompéi, des scènes liturgiques propres à ce culte étranger.

1. Papadakis, *loc. laud.*, p. 123-124.
2. P. 184.
3. P. 128.

II

Les sanctuaires de Délos et d'Érétrie, si dévastés soient-ils, nous ont fourni quelques indications utiles sur la disposition générale des *Sarapieia* du monde grec. Il est probable que, partout, les premiers fidèles furent peu curieux de copier des édifices de style égyptien. La raison en est évidente. La propagation du culte égyptien fut due à des Grecs qui avaient séjourné en Égypte et non à des Égyptiens établis en Grèce. Les inventaires exhumés à Délos nous font connaître les noms des donateurs qui, dès la fin du IIIe siècle, enrichirent de leurs offrandes les sanctuaires de Sarapis : ils sont, pour la plupart, originaires de Grèce ou des contrées hellénisées[1]. A Érétrie, le plus ancien monument, qui remonte au début du IIIe siècle ou plus haut encore peut-être, porte cette dédicace : Αἰγύπτιοι Ἴσιδι[2]. Il est notable qu'à Délos, la plus ancienne inscription s'adresse aussi à la seule Isis et soit due à une femme de nom égyptien, Taessa[3]. On en peut conclure sans doute que, très souvent, les *Sarapieia* ont occupé l'emplacement d'anciens lieux du culte consacrés à Isis, et fondés peut-être par des Égyptiens[4]. Mais le succès de la religion de Sarapis, dont l'invention est postérieure à l'introduction d'Isis en Grèce, est dû à l'engouement des Grecs, non à la propagande étrangère.

Les documents mis au jour dans les nouvelles fouilles ont-ils apporté quelque lumière sur les causes, les débuts et les étapes de ce succès ?

On admet d'ordinaire que les Ptolémées tâchèrent d'implanter hors de l'Égypte le culte de Sarapis et d'Isis, couple divin « dont la gloire était liée en quelque sorte à celle de leur maison[5] ». A Délos aussi bien qu'à Érétrie, rien n'appuie cette thèse et tout y contredit. Les souverains égyptiens ont, dès le IIIe siècle, comblé Apollon de leurs offrandes ; ils n'en ont réservé aucune pour le Sarapieion. Les mesquins sanctuaires qui abritèrent la religion nouvelle sont l'œuvre de fidèles, unissant leurs maigres ressources, et ne doivent rien aux Ptolémées[6].

Il apparaît même que le dieu, abordant sous la conduite de son prêtre, dans l'île

1. P. Roussel, p. 280 et suiv.
2. Papadakis, p. 115 et 186.
3. P. Roussel, p. 106, n° 40.
4. M. Papadakis, p. 183, admet que le sanctuaire d'Érétrie a succédé à un ancien sanctuaire du héros Naustolos, dont une borne a été trouvée à environ 150 mètres. L'analogie des fonctions entre ce héros marin et les divinités d'Égypte, protectrices des matelots, ne suffit pas à démontrer cette hypothèse.
5. Cette idée a été développée en particulier par F. Cumont dans son beau livre, *Les Religions orientales dans le paganisme romain* (*Annales du Musée Guimet, Bibliothèque de vulgarisation*, t. XXIV, 1907), p. 97 et suiv.
6. M. Lafaye, *Journal des Savants*, 1918, p. 119, croit qu'on ne peut nier, sans imprudence, que les Lagides « aient donné [au culte égypto-grec] l'impulsion première à travers le monde hellénique ». Je me borne ici à montrer qu'on n'en a aucune preuve pour Délos ni pour Érétrie, mais je continue à penser que, hors de l'Égypte, ils n'ont fait aucun effort pour propager la religion de Sarapis.

d'Apollon, y eut d'abord une demeure d'emprunt et que, plus tard, installé chez lui, il dut défendre sa pauvre demeure contre l'hostilité d'ennemis déclarés. C'est ce que nous apprend une curieuse chronique rédigée mi en prose, mi en vers, et gravée sur une colonne qui fut retrouvée dans le *Sarapieion A*. Il convient de reproduire ici une partie de ce document unique[1].

***

Le prêtre Apollonios a fait graver ceci sur l'ordre du dieu.

Notre grand-père, Égyptien de la classe sacerdotale, apporta avec lui son dieu lorsqu'il vint d'Égypte; et il continua à célébrer le culte selon le rite traditionnel, et il vécut, croit-on, quatre-vingt-dix-sept ans. Il eut pour successeur mon père Démétrios, qui servit les dieux avec le même zèle et, pour sa piété, mérita du dieu l'honneur d'une statue en bronze qui est placée dans le temple du dieu. Il vécut soixante et un ans. J'héritai des objets sacrés et je m'acquittai avec assiduité du service divin. Mais alors le dieu m'annonça en songe qu'on lui devait consacrer un Sarapieion, un sanctuaire qui lui appartînt, car il ne voulait plus être locataire comme auparavant; il ajouta qu'il trouverait lui-même l'endroit où on le devait installer et qu'il indiquerait l'endroit. Il en fut ainsi. Or c'était un lieu plein d'ordure dont la mise en vente était annoncée par une petite affiche placardée dans le passage de l'agora. Puisque le dieu le voulait, l'achat fut conclu et le sanctuaire fut bâti rapidement, en six mois. Il arriva alors que quelques individus s'unirent contre nous et contre le dieu, et ils intentèrent, contre le sanctuaire et contre moi, une action publique : il fallait payer une amende ou subir une peine afflictive. Mais le dieu m'annonça en songe que nous triompherions. Maintenant que le procès est terminé et que nous avons triomphé d'une manière digne du dieu, nous louons les dieux et leur rendons de justes actions de grâces.

***

Un mauvais poème de soixante-quatre vers, œuvre d'un certain Maiïstas, est joint au récit en prose qu'il paraphrase. Il nous donne quelques détails sur le miracle par lequel Sarapis confondit les accusateurs de son prêtre ; le dieu parait les avoir frappés de mutisme. Il nous fait connaître aussi que le premier prêtre venait de Memphis et que des fidèles (θέραπες) se groupèrent bientôt autour de lui.

La plupart des prêtres errants qui parcoururent plus tard le monde gréco-romain et y colportèrent les mystères de la religion égyptienne, doivent avoir été des charlatans, sans nulle attache avec le sacerdoce régulier. Apollonios nous apparaît comme un personnage plus respectable ; il vint de Memphis à Délos, non point sans doute par

1. J'en ai donné le texte dans *I. G.*, XI, 4, n° 1299 ; le texte et la traduction intégrale dans *Cultes égyptiens*, p. 71 et suiv.

ardeur de prosélytisme, mais à la demande des dévots de Sarapis pour célébrer selon les règles, les rites minutieux du nouveau culte. Et cet office se perpétua dans sa famille. Le dieu, d'abord suspect, affirma sa puissance par un miracle; non loin du premier *Sarapieion*, d'autres sanctuaires se fondèrent et les associations pieuses se multiplièrent.

*
* *

Ces associations, qui assuraient l'exercice du culte, sont dites κοινά, θίασοι, σύνοδοι. Le détail de leur organisation nous échappe en grande partie : dans le même sanctuaire, on trouve les monuments d'associations diverses.

Le nom le plus général semble avoir été celui de *Thérapeutes* ; à côté apparaissent des confréries variées: les *Décadistes*, hommes et femmes (κοινὸν τῶν δεκαδιστῶν καὶ δεκαδιστριῶν), qui devaient célébrer une fête le dixième jour du mois ; les *Énatistes*, dont la fête tombait le neuvième jour; les *Sarapiastes;* les *Mélanéphores*, que l'on rencontre à Délos et à Érétrie; en ce dernier endroit, ils sont associés aux *Hypostoles* (κοινὸν τῶν μελανηφόρων καὶ ὑποστόλων)[1]. Ces confréries, dont quelques-unes peuvent avoir porté un costume spécial, — les mélanéphores, par exemple, — continuèrent pour la plupart d'exister lorsque le culte fut reconnu officiellement; elles avaient sans doute une participation plus étroite aux fêtes religieuses et se distinguaient, par l'ancienneté de leurs traditions, de la masse des dévots; elles témoignaient de leur satisfaction envers les prêtres en élevant des monuments en leur honneur.

D'une manière générale, le rôle des fidèles est plus considérable dans le culte égyptien en Grèce, alors même qu'il devient culte d'État, que dans les anciens cultes grecs. Il y a là comme une survivance des origines. L'usage des collectes ne disparait point : soit pour la célébration des solennités, soit pour l'érection des monuments, les fidèles s'unissent et apportent leur contribution. C'est pourquoi les sanctuaires de Délos et d'Érétrie nous ont livré de multiples fragments de plaques de marbre où étaient gravées de longues listes de personnages[2]. L'intitulé d'une de ces listes est ainsi rédigé : Οἵδε ἐναυάρχησαν ἐπὶ ἱερέως Διονυσίου τοῦ Φιλοκλέους. M. Papadakis en a donné l'explication la plus plausible[3]. On sait, principalement par Apulée, que, pour célébrer la reprise de la navigation, interrompue aux mois d'hiver, on lançait à la mer, après une procession solennelle, une embarcation consacrée à Isis, la divinité amie des matelots. Les hommes et les femmes dont la liste nous a conservé les noms, ont parti-

1. Sur les confréries de Délos, cf. *Cultes égyptiens*, p. 253-255; sur le κοινόν des Mélanéphores et des Hypostoles d'Érétrie, cf. Papadakis, p. 148, n. 1.

2. A Délos, cf. *Cultes égyptiens*, p. 154, n° 132; p. 158, n° 137; p. 174, n° 168; p. 181, n° 175 et suiv.; à Érétrie, cf. Papadakis, p. 155 et 160.

3. P. 161.

cipé à cette fête du printemps, dite πλοιαφέσια ou *navigium Isidis*[1]. En d'autres listes figurent les fidèles qui ont versé leur cotisation, soit pour les frais du culte, soit pour la réparation ou la construction de quelque édifice; malheureusement, en aucune, l'intitulé n'est explicite ou intégralement conservé : Οἵδε συνεβάλοντο, dit simplement une inscription d'Érétrie[2]. Ὁ ἱερεὺς ἀνέγραψεν τοὺς συνβεβλημένους τῶ[ν θεραπευτῶ]ν (?) εἰς τὴν.... ἐπισκευήν donnent les listes déliennes[3]. Le chiffre de la cotisation a été inscrit en regard des noms : on atteint rarement vingt drachmes, et souvent on descend jusqu'à une drachme. Les fidèles étaient en majorité gens de médiocre condition; on relève à Délos et à Érétrie la présence d'un certain nombre d'Ἰταλικοί, des affranchis, peut-être même des esclaves[4].

***

Nous ne pouvons affirmer que le sanctuaire d'Érétrie ait jamais reçu la reconnaissance officielle. Un prêtre, Phanias, est dit ἱερητεύσας ἐγγένους[5]. Ce personnage peut avoir été, comme l'Apollonios de Délos, un Égyptien, dont le nom fut transposé en grec. Héritier d'un sacerdoce familial, il aurait exercé sa charge sa vie durant, et le monument lui aurait été élevé après sa mort sur l'ordre du dieu (κατὰ τὴν μαντείαν τοῦ θεοῦ). Plus tard, semble-t-il, le sacerdoce devint annuel : mais on ne peut rien affirmer.

Nous sommes mieux renseignés pour Délos : vers le début du IIe siècle, les Déliens, peut-être inquiets de la vogue rapide du nouveau culte, jugèrent prudent de l'annexer, en partie du moins, à la religion officielle. Les prêtres égyptiens continuèrent à exercer le sacerdoce de père en fils durant plusieurs générations; ils avaient d'ailleurs acquis la nationalité délienne. Mais, tandis qu'ils officiaient en leur Sarapieion particulier (*Sarapieion A*) et tandis que des associations privées avaient encore pour siège des établissements dont le *Sarapieion B* est le type, un sanctuaire public, le *Sarapieion C*, était desservi par un prêtre et un néocore, fonctionnaires officiels, annuellement renouvelés en leur charge.

En 166, les Athéniens prirent possession de Délos, et, du même coup, le *Sara-*

1. Cf. Apul., *Metam.*, XI, 5; 16-17. Le nom de πλοιαφέσια est donné par une inscription de Byzance; cf. *Athenische Mitteilungen*, 1912, p. 180-182.

2. M. Papadakis, p. 156, rapproche de cette formule celle d'une inscription délienne : οἱ συνβαλόμενοι εἰς τὸν βωμόν (cf. *Cultes égyptiens*, p. 109, n° 45 *bis*, et p. 285). Mais les cotisations peuvent avoir eu tout autre emploi.

3. Le nom de l'édifice réparé peut se trouver dans le n° 175 A. [ὕδ]ρειον; mais la restitution est incertaine, et l'existence du dieu Hydreios permet de douter s'il s'agit d'un réservoir ou d'un sanctuaire de ce dieu.

4. Dans la liste des συμβαλόμενοι à Érétrie (Papadakis, p. 155), on ne relève la présence de nul Ἰταλικός. Cette inscription paraît assez ancienne et appartient peut-être encore au IIIe siècle. Au contraire, dans la liste des ναυαρχήσαντες (p. 160), plus tardive, les Ἰταλικοί ne manquent point. Je relève en particulier le nom de Κόϊντος Βραίτιος Διονύσιος (col. II, l. 30-31), peut-être affranchi de ce Brettius ou Braetius Sura, qui joua un rôle en Grèce pendant la guerre mithridatique; cf. P. Roussel, *Délos, colonie athénienne*, p. 328, note 2. La liste serait alors postérieure à 88, ce que la paléographie autorise à croire.

5. Papadakis, p. 152, n° 6.

pieion C, comme tous les sanctuaires publics, devint leur propriété. Ils voulurent lui réserver une sorte de monopole, et, pour y parvenir, ils cherchèrent querelle au prêtre privé qui desservait le *Sarapieion A ;* mais, à la suite d'une intervention romaine, ils durent lui permettre de célébrer son culte, comme par le passé, en son établissement [1]. Il arriva néanmoins qu'à cette époque, les sanctuaires privés périclitèrent, peut-être par l'effet du mauvais vouloir de l'administration athénienne; tout au moins voit-on que les hommages des dévots s'écartèrent du *Sarapieion A* aussi bien que du *Sarapieion B*.

Par contre, le sanctuaire officiel est florissant. A la tête est un prêtre, personnage envoyé par la métropole, choisi parmi les Athéniens de qualité et renouvelé annuellement. Les textes nomment à côté de lui le *cleidouque* ou porte-clé, le *zacore*, sorte de sacristain, la *canéphore*. Le prêtre n'est qu'un représentant de l'État; on ne le choisissait point, à coup sûr, en raison de sa science de la liturgie. Le cleidouque et la canéphore, également d'origine athénienne et également annuels, avaient-ils une compétence plus grande? On en peut douter. La charge de zacore était confiée à des étrangers qui, à une époque tardive, l'exercèrent durant plusieurs années consécutives ; il est possible qu'alors ce sacristain, immuable au milieu de fonctionnaires transitoires, ait pris quelque prépondérance dans la célébration du culte. Mais j'imagine que les soins minutieux du rituel étaient laissés à de bas officiers qui n'apparaissent guère dans nos documents [2] : tel l'*oneirokritès,* interprète des songes, lequel devait bien avoir quelques connaissances techniques; peut-être des *pastophores*, dont on ne peut déduire l'existence qu'avec réserve de celle d'un *pastophorion* [3].

Un sacerdoce organisé à la grecque est donc plaqué en quelque sorte sur ce culte exotique. Le même personnage qui exerce une année la prêtrise des divinités égyptiennes, peut passer par la suite au service d'Apollon, d'Artémis ou de quelque divinité grecque. Dans les cultes orientaux, « le clergé, dit M. Cumont, forme une caste presque recluse que ses insignes, son habit, ses mœurs, sa nourriture, distinguent du commun des mortels, un corps indépendant avec sa hiérarchie, son protocole et même ses conciles. Les membres ne retournent pas, comme citoyens, à leurs devoirs civiques ou, comme magistrats, à la direction des affaires publiques, ainsi que le faisaient les anciens pontifes, lorsqu'ils avaient accompli le service solennel d'un jour de fête [4] ». Mais les états grecs, en recevant les religions étrangères, se sont efforcés de sauvegarder leurs traditions propres : le prêtre de Sarapis et ses principaux assistants ne

1. Un senatus consulte fut même rendu en faveur du prêtre privé; cf. *Cultes égyptiens*. p. 92, n° 14.

2. Ainsi, à Priène, le fonctionnaire officiel devait fournir un Αἰγύπτιος, expert à célébrer le culte; cf. Hiller von Gaertringen, *Inschr. Priene*, n° 195, l. 20 et suiv.

3. Cf. *Cultes égyptiens*, p. 270.

4. Cumont, *Cultes orientaux*, p. 28.

devaient en rien se distinguer « du commun des mortels » ; ils étaient citoyens d'Athènes et ne sacrifiaient point ce privilège à l'exercice exclusif d'une fonction religieuse. Les nécessités de la liturgie exigeaient sans doute un personnel expert et permanent ; mais ce personnel était relégué dans les emplois subalternes. Ainsi, — et c'est un trait qui vaut d'être noté, — en ce culte égyptien, le sacerdoce a perdu en grande partie le caractère qu'il avait en Égypte et qu'il aura plus tard dans les temples latins d'Isis et de Sarapis[1].

III

Les sanctuaires de Délos et d'Érétrie étaient entièrement vides de leur mobilier religieux. Les inventaires découverts à Délos suppléent mal à l'absence presque complète de tout monument figuré[2]. Ils énumèrent les objets conservés dans les temples ou dans les annexes ; statues du culte, ustensiles sacrés, ex-voto des fidèles ; mais le plus souvent les descriptions sont sèches et peu précises. La statue d'Isis est ainsi inventoriée parmi les objets de bois : *La statue de la déesse dorée sous un baldaquin en bois* (τὸ ἄγαλμα τῆς θεοῦ ἐπίχρυσον ἐν ναιδίῳ ξυλίνῳ). Cette notice satisfait peu notre curiosité ; de même, de l'énumération des tables, encensoirs, vases, couronnes, statues ou statuettes, souvent désignées sous la simple rubrique ζῴδιον et ζῳδάριον ; on extrait bien rarement quelque détail caractéristique.

Tout au moins, en combinant ces documents avec les dédicaces qui abondent, a-t-on pu dresser la liste fort longue des divinités dont les images figuraient dans les sanctuaires ou qui y recevaient hommage. Au couple Sarapis-Isis s'ajoute de bonne heure Anoubis. Par contre, l'enfant-dieu, Harpokratès ou le petit Horos, n'est mentionné que dans les textes les plus récents et ne figure qu'après Anoubis. A côté apparaissent de multiples divinités dites σύνναοι καὶ σύμβωμοι. Les unes sont d'Égypte : Osiris, Ammon, Boubastis, Zeus Kasios ; des fidèles invoquent Sarapis ou Isis, sous une forme locale : Sarapis de Kanopos, Isis de Taposiris, Tachnepsis, qui est l'Isis du mont Kasios. D'autres divinités apparaissent dans les dédicaces parce qu'elles avaient un sanctuaire voisin, tel, à Délos, le Zeus du Cynthe ; ou parce qu'elles accordaient des grâces identiques : ainsi Zeus Ourios ou les Dioskures. Souvent il est difficile de déterminer si les appellations grecques recouvrent des divinités égyptiennes. Il y a déjà fusion entre les deux cultes sans qu'on puisse déterminer en quelle mesure exacte ; mais il convient de remarquer qu'à cette époque relativement ancienne, — IIIe au

1. Cumont, *loc. laud.*, p. 115.

2. Ce sont néanmoins de précieux documents, qui étaient restés inédits jusqu'à présent ; on les trouvera dans les *Cultes égyptiens*, p. 207-238, et on en rapprochera un inventaire publié récemment dans le tome XII des *Oxyrhynchus Papyri*.

Ier siècle av. J.-C., — on ne trouve nulle trace de ce syncrétisme compliqué, dont nous avons postérieurement de si nombreux exemples.

Les documents épigraphiques, comme on l'a déjà remarqué, ne nous donnent à peu près nulle indication sur la liturgie et presque aucune sur les doctrines. Dans la partie versifiée de la chronique du *Sarapieion A*, sont mentionnés des repas rituels auxquels le dieu était censé présider (θεόκλητοι δαῖτες). Les salles de réunion, encore garnies de bancs, que l'on a exhumées, en permettaient la célébration. La liturgie devait comprendre un service journalier et des solennités régulières. Le service journalier comprenait, entre autres actes, l'ouverture du sanctuaire et la présentation aux fidèles de l'image divine : le cleidouque présidait sans doute à cette cérémonie. Signalons encore les oblations de victimes, les fumigations d'encens, les libations faites avec cette eau que l'on puisait dans les cryptes secrètes et que l'on assimilait à l'eau du Nil, ou avec du lait qui découlait de vases en forme de sein signalés dans les inventaires (μαστοί), les offices accompagnés de musique : tous ces actes nous sont connus par des textes littéraires, lesquels éclairent les données éparses dans nos textes épigraphiques. Parmi les solennités régulières, il faut citer surtout cette fête de la navigation que j'ai déjà rappelée à l'occasion d'une inscription d'Érétrie[1], et sans doute des fêtes nocturnes (λυχναψία) qui expliquent la mention de porte-flambeaux (λαμπτηροφόροι) à Délos et aussi la découverte de multiples lampes aussi bien dans le sanctuaire d'Érétrie que dans ceux de Délos.

Les cultes orientaux requéraient des fidèles certaines conditions de pureté auxquelles il se fallait soumettre avant d'avoir commerce avec la divinité. Nous n'avons gardé que deux réglements fort brefs et spéciaux. L'un interdit aux femmes l'accès d'une partie du *Sarapieion A* et défend d'y porter des vêtements de laine ; l'autre proscrit l'usage du vin et le port de vêtements brodés[2].

*
* *

Quelles grâces sollicitait-on des divinités égyptiennes ? En leur qualité de dieux « sauveurs » et de dieux « qui exaucent » (σωτῆρες et ἐπήκοοι), elles pouvaient fournir leur assistance en des cas multiples. En une ville de marins et de commerçants, elles étaient invoquées surtout contre les périls de la mer. Mais aussi, tout comme l'Asklépios grec, elles guérissaient les maladies, particulièrement les ophthalmies : c'est pourquoi dans les sanctuaires déliens abondent les ex-voto représentant des yeux. On obtenait ces guérisons en couchant dans le sanctuaire, comme font aujourd'hui encore les fidèles de la Vierge de Ténos. Cette pratique, dite de l'incubation, permettait,

1. Ci-dessus, p. 88.
2. *Cultes égyptiens*, p. 95, n° 16, et p. 111, n° 50.

d'une manière générale, d'entrer en communication avec la divinité et de recevoir ses commandements salutaires. Le prêtre qui construisit le *Sarapieion A* reçut trois fois la visite nocturne du dieu et y puisa l'espoir et le réconfort dans ses tribulations.

Nous savons par ailleurs que les promesses faites par Sarapis et Isis à leurs dévots dépassaient les bornes de l'existence terrestre : ils assuraient la félicité dans l'autre monde à ceux qui pratiquaient leurs rites. Et ici nous mesurons combien, malgré l'abondance des documents épigraphiques, nous pénétrons peu profondément dans l'intimité de la vie religieuse ; à Délos non plus qu'à Érétrie nous n'apercevons nulle trace distincte d'une doctrine formulant une assurance d'immortalité bienheureuse. Tout au moins convient-il de noter que Sarapis et Isis assuraient leur protection aux gens de bien : c'est Maiïstas, le mauvais versificateur, qui nous l'assure.

« *Elles sont innombrables et prodigieuses, ô glorieux Sarapis, les œuvres de ta puissance ; les unes sont chantées dans les villes de l'Egypte, chère aux dieux ; les autres remplissent la Grèce. Et on célèbre aussi ton épouse Isis ; divinités de salut, vous vous attachez sans relâche aux gens de bien qui n'ont en leur esprit que des pensées pures.* »

PIERRE ROUSSEL.

L'INVOCATION D'ISIS, D'APRÈS UN PAPYRUS D'OXYRHYNCHOS

Sous le titre « Invocation d'Isis », MM. Grenfell et Hunt ont publié, dans le tome XI des *Oxyrhynchus Papyri* (n° 1380), un texte très intéressant qui remonte au début du IIe siècle après Jésus-Christ. C'est une composition mystique, dont nous n'avons ni le commencement, ni la fin ; il nous en reste douze colonnes de vingt-deux à vingt-cinq lignes en moyenne, en plus ou moins bon état, mutilées surtout à partir de la huitième. Voici, autant que les lacunes le permettent, une traduction du fragment :

« J'invoque Isis, qu'on appelle aussi [1] — à Aphroditopolis, One... ; dans la Maison d'Héphaistos, ...chmeunis ; surnommée à ...aphis, Boubastis ; à Létopolis la Grande, Unique ; à Aphroditopolis du Prosopite, Chef de la Flotte, Polymorphe, Aphrodite ; au Delta, Donatrice de grâces ; à Calamisis, Bienveillante ; à Caréné, Aimante ; à Nikiou, Immortelle, Donatrice ; à Hiérasos, ...atroichis ; à Momemphis, Souveraine ; à Psochémis, Refuge ; à Mylon, Souveraine ; à Ce...culemis, ... ; à Hermoupolis, Callimorphe, Sacrée ; à Naucratis, Sans-Père, Liesse, Salvatrice, Omnipotente, Très Grande ; à Nithiné du Gynécopolite, Aphrodite ; à Péphrémis, Isis, Souveraine, Hestia, Maîtresse du pays entier ; à Es..., Héra, Divine ; à Bouto, Calculatrice ; à Thômis, Amour... ; dans le Saïte, Victorieuse, Athéné, Nymphe ; à Nébéo, ...is ; à Cœné, Liesse ; à Saïs, Héra, Souveraine, Parfaite ; à Ision, Isis ; à Sébennytos, Invention, Puissante, Héra, Sainte ; à Hermoupolis, Aphrodite, Reine, Sainte ; à Diospolis Parva, Souveraine ; à Boubastos, Sublime [2] ; à Héliopolis, Aphrodite ; à Athribis, Maia, Orthosia ; à Hiéra du Pthemphout, Portelotus ; à Téouchis, Sacrée, Puissante ; aux Bouviers, Maia ; à Xoïs, Sublime, Divinatrice ; à Catabathmos, Providence ; à Apis, Intelligence ; à Leucé Acté, Aphrodite, Mouchis, Eséremphis ; à Phragouropolis, ...phis ; à Choatiné, Victorieuse, ..., Calligraphe ; à Cynopolis du Bousirite, Praxidiké ; à Bousiris, Tyché, Bonne ; à Hermoupolis du Mendésien, Guide ; à Pharbaithos, Callimorphe ; à Isidion du Séthroïte, Salvatrice des hommes ; à Héracléopolis du Séthroïte, Puissante ; à Phernouphis, Souveraine des cités ; à Léontopolis, Serpent, Bonne ; à Tanis, Gracieuse, Héra ; à Schédia, Invention ; à Héraclion, Maîtresse de la mer ; à Canope, Musagète ; à Ménouthis, Vérité ; à Méniouis, Assise avant Io... ; à M...nestion

1. Je restitue cette formule, d'après le début des hymnes en vers, comme on le verra plus bas.
2. Ou Ancienne, suivant qu'on entend τὸ ἄνω de l'espace ou du temps.

le Grand, Forme de Vautour, Aphrodite; à Taposiris, Thauestis, Héra, Donatrice; dans l'Ile, Prompte Victoire; à Peucestis, Pilote; à Mélaïs, Polymorphe; à Ménouphis, Guerrière; dans le Métélite, Coré; à Charax, Athéné; à Plinthiné, Hestia; à Péluse, Refuge; dans le district Casien, Tachnépsis; à la Ravine, Isis, Sauvegarde; en Arabie, Grande, Déesse; dans l'Ile, Procurant les saintes victoires; en Lycie, Léto; à Myra de Lycie, Sage, Liberté; à Cnide, Éloignement des attaques, Trouveuse; à Cyrène, Isis; en Crète, Dictynnis; à Chalcédôn, Thémis; à Rome, Guerrière; dans les Cyclades, à Trois natures, Artémis; à Pathmos, Jeune; à Paphos, Pure, Divine, Bienveillante; à Chio, Mouvante; à Salamine, Observatrice; à Cypre, Toute généreuse; en Chalcidique, Sainte; en Piérie, Juvénile; en Asie, Déesse des Carrefours; à Pétra, Salvatrice; à Hypsélé, Très Grande; à Rhinocoroules, Voyante universelle; à Dora, Chérie; à Stratônos Pyrgos, Hellas, Bonne; à Ascalon, Très Puissante; à Sinope, aux Nombreux Noms; à Raphia, Puissante; à Tripolis, Orthosia; à Gaza, Libérale; à Delphes, Excellente, Très Belle; à Bombyké, Atargatis; chez les Thraces et à Délos, aux Nombreux Noms; chez les Amazones, Guerrière; chez les Indiens, Maia; chez les Thessaliens, Lune; chez les Perses, Latine; chez les Mages, Coré, Thapséousis; à Suse, Nania; en Syrophénicie, Déesse; en Samothrace, aux Yeux de Taureau; à Pergame, Maîtresse; dans le Pont, Immaculée; en Italie, Amour des dieux; à Samos, Sacrée; dans l'Hellespont, Initiée; à Myndos, Divine; en Bithynie, Hélène; à Ténédos, Nom du soleil; en Carie, Hécate; en Troade et à Dindymé, T...bia, Palentra, Intangible, Isis; à Bérytos, Maia; à Sidon, Astarté; à Ptolémaïs, Avisée; à Suse, du district au long de la mer Rouge, Sarcounis; — toi qui es la première des interprètes dans les quinze commandements; surveillante et guide, maîtresse des embouchures marines et fluviales; calligraphe, calculatrice, avisée; qui ramènes aussi le Nil sur tout le pays; bel animal de tous les dieux; figure joyeuse dans le Léthé: musagète; aux yeux nombreux; noble déesse dans l'Olympe; parure des femmes et aimante; abondance de douceur dans les réunions; boucle de cheveux dans les panégyries; plénitude de ceux qui passent les beaux jours; Harpocrâtis des dieux; surintendante des processions des dieux; ennemie des haines; jaspe fidèle du vent et diadème de vie; toi, grâce à qui les statues et les animaux de tous les dieux sont adorés avec... de ton nom; ô Maîtresse Isis, la plus grande des déesses, le premier nom; tu règnes dans le sublime et l'infini; tu inventes...; tu veux que les femmes en bonne santé viennent à l'ancre avec les hommes; tous les vieillards à H... font des sacrifices; toutes les jeunes filles... à Héracléopolis vont à toi et t'ont consacré le pays; ceux qui t'invoquent en toute fidélité te voient; ... par la vertu des 365 jours; bienveillante et douce est la grâce de tes deux édits; de son lever à son coucher tu pousses le soleil et tous les dieux en sont joyeux; au lever des astres, sans cesse les indigènes t'adorent ainsi que les autres animaux sacrés dans le sanctuaire d'Osiris; ils

sont joyeux quand ils te nomment; les démons... deviennent tes sujets : ... tu apportes la ruine à qui tu veux et la prospérité aux gens ruinés; tu purifies tout; chaque jour tu as procuré de la joie; c'est toi qui, après avoir trouvé tout le... du vin, en as donné pour la première fois dans les panégyries des dieux...; toi qui, de tous les éléments humides, secs et froids dont se compose l'univers, es l'inventrice, de tous; c'est toi qui as ramené ton frère toute seule, bien gouverné la barque et l'as enterré convenablement; c'est toi qui du bon démon...; chef des diadèmes : maîtresse de la prospérité, de la ruine... : tu as établi des sanctuaires d'Isis pour l'éternité dans toutes les cités; tu as donné à tous les lois et l'année parfaite, et à tous en tout lieu... : en tout tu as montré... pour que les hommes sachent que tu...; tu as établi ton fils Horos Apollôn partout jeune maître de l'univers entier... tu l'as établi pour l'éternité; tu as rendu le pouvoir des femmes égal à celui des hommes; dans le sanctuaire, tu as conduit[1] les peuples...; c'est toi, maîtresse de la terre, qui provoques la crue des fleuves, du Nil en Égypte, de l'Éleuthéros à Tripoli, du Gange dans l'Inde; c'est par toi que tout existe grâce à chaque pluie. chaque source, chaque rosée, chaque neige et chaque... et terre et mer; tu es à jamais la maîtresse universelle...; tu as le commandement des vents, des tonnerres, des éclairs et des neiges; maîtresse de la guerre et du commandement, tu ruines aisément les tyrans par tes fidèles conseils; tu as rendu le grand Osiris immortel et donné à toute la contrée les cérémonies...; de même pour Horos, devenu bienfaiteur et bon; tu es la maîtresse de la lumière et des flammes; c'est toi qui, à Memphis, dans le sanctuaire...; Horos ayant jugé d'avance que tu avais fait de lui le successeur...; tu l'as établi roi-devin dans la maison paternelle pour l'éternité[2]... »

Telle est cette curieuse prière. Une copieuse introduction la précède et lui sert d'excellent commentaire, sans parler des notes où les savants anglais ont élucidé des points spéciaux. On peut résumer tout leur travail d'exégèse sous deux chefs principaux : l'extension du culte d'Isis et le syncrétisme de l'époque. D'une part, en effet, cette kyrielle de noms géographiques, fort instructive pour nous, au long de laquelle ils ont réussi à démêler un certain ordre, cette géographie universelle prouve manifestement la propagation et la puissance du culte de la déesse. D'autre part, s'il est certain que l'auteur a utilisé dans son pieux travail des documents égyptiens[3], il est sûr aussi que son œuvre n'est pas une traduction, mais a été écrite en grec. Pour le

1. L. 216, je lis ἡγεμόνησας, forme en -έω employée plusieurs fois dans Platon, par exemple.

2. De la 12e colonne il n'y a point de proposition complète à tirer; il faut noter seulement la présence de trois mots en -ευ : l. 282, λε.εθευ; l. 286, ττακόδευ; l. 296, οιωεανευ, analogues aux mots mystérieux rencontrés dans les papyrus magiques.

3. Les éditeurs mentionnent entre autres les titres égyptiens de la déesse et des ressemblances avec les hymnes d'Osiris dans le *Livre des Morts*, et renvoient à Brugsch, *Relig. d. alt. Aeg.*, 646-7, et à Budge, *Osiris and the Egyptian Resurrection*, II, 276-8. Il faut lire, d'autre part, le substantiel article de M. G. Lafaye (*Rev. phil.*, XL, pp. 55-108), qui contient une traduction de la Litanie grecque d'Isis, un commentaire copieux, une judicieuse étude critique et un index.

prouver, il suffit de remarquer les identifications d'Isis avec les déesses grecques : Héra, Athéna, Coré, Artémis, Hestia, Maia, Hellas et la mention de l'Olympe et du Léthé, conceptions helléniques. Nous pourrions encore ajouter et montrer (mais cette tâche un peu longue appartiendrait plutôt à un éditeur qu'à un commentateur) que les épithètes liturgiques de l'Invocation sont empruntées pour la plupart aux hymnes grecs, spécialement aux hymnes orphiques. Mais, sans nous laisser entraîner à ces comparaisons, bornons-nous à noter, avec MM. Grenfell et Hunt, que nous avons là un nouvel et saisissant témoignage du syncrétisme religieux au IIe siècle[1].

A cette double constatation sur la diffusion du culte d'Isis et la compénétration des croyances, nous voudrions ajouter quelques remarques. Dans ce fragment, en effet, — qu'on l'appelle invocation, hymne ou litanie, — trois points nous paraissent mériter l'examen : la composition générale du morceau, la présence des noms géographiques, l'emploi de la prose.

D'une étude synthétique des hymnes en vers, peut-on tirer des indications sur la composition, non pas constante et précise, mais habituelle et générale, des œuvres de ce genre? Il nous semble que oui. Qu'il s'agisse des hymnes primitifs, — dont nous jugeons par la tradition, — qu'il s'agisse des hymnes homériques, orphiques, alexandrins, de ceux de l'Anthologie Palatine ou de Proclos — dont les textes nous sont conservés, — le schéma de ces poèmes est à peu près régulier. Il comprend trois parties : une invocation, avec la série plus ou moins complète des vocables attribués au dieu ; un récit, où le dévot s'adresse souvent encore à la divinité, soit pour conter, avec son approbation, un ou plusieurs de ses exploits, soit pour énumérer simplement les pouvoirs divins et faire une nouvelle litanie sous cette forme[2] ; une prière, enfin, que le fidèle présente à la divinité, prière souvent très brève et réduite parfois à un ou deux vers.

Le fragment d'Oxyrhynchos nous semble être un calque parfait de ce modèle. On y trouve, en effet : 1° l'invocation à la déesse. Le début nous en manque, il est vrai, mais le fait que toute la suite des noms mystiques est à l'accusatif nous permet de supposer que, selon toute vraisemblance, le morceau commençait par καλέω, ou κικλήσκω, ou κλῄζω, comme tant d'hymnes orphiques ou par ὑμνέομεν comme plusieurs fois chez Callimaque et Proclos[3]. 2° Une énumération des vertus et pouvoirs d'Isis, à partir de l'endroit où disparaissent les dénominations géographiques. Cette

1. Ils signalent, à titre de rapprochements, au point de vue du contenu : Apulée, *Métam.*, XI, 5 ; *P. Leyden*, U, II, et *P. Brit. Mus.* 121, 492-504 ; les invocations à Hermès dans les hymnes magiques et un papyrus démotique (Spiegelberg, *Catal.*, n° 31169), qui contient une énumération des titres d'Isis et d'autres dieux, précédée d'une liste de villes du Delta.

2. Cf. *Anth. Pal.*, IX, 524 et 525, deux hymnes curieux, à Dionysos et à Apollon, qui ne sont que des litanies alphabétiques, les titres divins dans un même vers commençant tous par la même lettre.

3. Callimaque, *Hym.*, III, à Artémis ; Proclos, *Hym.*, III, aux Muses ; II et IV, à Aphrodite.

énumération est d'ailleurs scindée vers le milieu par un appel direct à la divinité, κυρία Ἶσι (l. 142), suivi de la mention des privilèges divins : σὺ καὶ... σὺ καὶ... ὁρῶσι σὲ οἱ κατὰ τὸ πιστὸν ἐπικαλούμενοι[1]. 3° Une requête présentée par le dévot à la déesse. Cette dernière partie ne nous a pas été conservée, parce que le papyrus est incomplet. Mais l'accumulation des phrases à la deuxième personne du singulier dans la partie précédente nous autorise à croire que notre Invocation, comme les hymnes métriques, se terminait, après l'appel : « ô Maîtresse Isis », par une demande à Isis, et qu'ainsi nous avons simplement perdu une variante pieuse des formules habituelles : δὸς..... ἔλθοις ἄγουσα... λίτομαι πέμπειν, etc.

Si nous examinons, en second lieu, les noms géographiques, leur présence, étrange au premier abord, nous semble à la réflexion aisément explicable et même naturelle. Depuis une très haute antiquité, tous les dieux ont reçu le titre de πολυώνυμος, appliqué ici à Isis (ll. 97 et 101). Homère l'attribue, entre autres, à Dionysos (Z, 132); Callimaque à Artémis (III, 7); Proclos à Aphrodite (IV, 1) et à Hécate (V, 1); les hymnes orphiques à la Nature (X, 13), à Pan (XI, 10), à Héra (XVI, 9), à la Mère des dieux (XXVII, 4), à Artémis (XXXVI, 1), à Déméter (XL, 1), etc. Or, dans chaque endroit où est établi son culte, une divinité n'a que deux ou trois dénominations. Si donc, dans la crainte que le dieu, insuffisamment invoqué, ne se dérobe à ses prières, un dévot veut prononcer toute la litanie des « nombreux noms » divins, force lui est de bien connaître ce qu'on pourrait appeler la géographie mystique. De plus, au cours des récits mythiques, les poètes ont été obligés de mentionner les pays où se déroulent les exploits et les voyages des dieux, seconde raison pour eux de se faire, dans une certaine mesure, géographes. Ainsi s'explique que la géographie apparaisse dès les hymnes homériques, se montre çà et là dans les hymnes orphiques, s'étale chez les Alexandrins. Chez ces derniers, d'ailleurs, ce n'est pas seulement une nécessité religieuse, c'est une satisfaction de poète érudit, le plaisir de faire entrer dans les vers des mots sonores ou rares et de montrer sa science. Callimaque n'a pas achevé les dix premiers vers de son hymne à Zeus qu'il a déjà cité six noms géographiques (Δικταῖον, Λυκαῖον, Ἰδαίοισιν, Ἀρκαδίῃ, Κρῆτες, Παῤῥασίῳ), et ses autres hymnes sont à l'avenant[2]. Après Ératosthène, Strabon et Ptolémée, c'est non seulement le monde hellénique, mais encore le monde entier, qui entrent dans la géographie religieuse.

1. C'est un procédé fréquent dans les hymnes en vers. En voici quelques exemples : *Hym. Orph.* : XXXIV, à Apollon, 11 sqq., σὺ γὰρ... σοὶ δ' ἀρχὴ... σὺ δὲ...; XL, à Déméter, 12 sqq., σὺ χθονίη, σὺ δὲ... σὺ δὲ...; LXXIX, à Thémis, 3 sqq., ἡ πρώτη... ἡ καὶ... πρώτη γὰρ... ἐκ σέο γὰρ...; Proclos, IV, à Aphrodite, 14 sqq., ἀλλὰ, θεὰ, πάντη γὰρ ἔχεις... εἴτε... εἴτε; VI, à Athéna Polymétis, 7 sqq., ἡ σοφίης πετάσασα... ἡ πόθον Ἡφαίστοιο... ἡ κραδίην ἐσάωσας... ἧς πέλεκυς... ἡ κράτος... ἡ βίοτον... ἡ λάχες... ἡ χθόνα...

2. Cf. surtout III, V et VI. — Bien mieux, il a composé un hymne géographique : A Délos, et son exemple a été suivi jusqu'aux derniers jours de l'hellénisme par les poètes et les prosateurs : Ælius Aristide a célébré Rome (XIV, Ῥώμης ἐγκώμιον), la mer Égée (XVII, Εἰς τὸ Αἰγαῖον πέλαγος) et Smyrne (XXX, Παλινῳδία ἐπὶ Σμύρνῃ); Libanios Antioche (11e disc.) et Nonnos Bérytos (*Dionys.*, XLI, 143-154).

Notre texte en est une preuve. Nous n'avons plus quelques vagues indications, quelques noms jetés au hasard, mais la juxtaposition précise d'une épithète mystique et du lieu où elle est employée. La tradition ainsi établie se perpétuera. Voici, par exemple, comment Nonnos, dans les Dionysiaques (XL, 392-401), célèbre Héraclès Astrochiton. « Appelé Bélus sur l'Euphrate, Ammon en Libye, tu es Apis sur le Nil, Cronos en Arabie, Zeus en Assyrie..., que tu sois Sarapis, Zeus égyptien sans les nuées, ou Cronos, ou Phaéton aux nombreux noms, que tu sois Mithra, Hélios à Babylone, en Grèce Apollon Delphien. »

Βῆλος ἐπ' Εὐφράτᾳο, Λίβυς κεκλημένος Ἄμμων.
Ἄπις ἔφυς Νειλῷος, Ἄραψ Κρόνος, Ἀσσύριος Ζεύς...
εἴτε Σάραπις ἔφυς, Αἰγύπτιος ἀννέφελος Ζεύς,
εἴ Κρόνος, εἰ Φαέθων πολυώνυμος, εἴτε σὺ Μίθρης,
Ἥλιος Βαβυλῶνος, ἐν Ἑλλάδι Δελφὸς Ἀπόλλων...

Reste enfin un dernier éclaircissement. Une invocation en prose étant une rareté, sinon une nouveauté, peut-on répondre à cette question : comment les hymnes, longtemps apanage exclusif des poètes, sont-ils entrés dans le domaine des prosateurs ? — De deux façons, semble-t-il : par la philosophie et par la rhétorique. Les philosophes, d'une part, en étudiant dans leurs systèmes la formation de l'univers, ont rencontré, chemin faisant, les conceptions de la cosmogonie poétique. Ils en ont profité pour condenser les données éparses dans les hymnes, ils en ont fait des tirades brillantes et les ont insérées, à titre d'ornement, au milieu de leurs théories. Voici, par exemple, ce que dit de Zeus l'auteur inconnu du Περὶ κόσμου, traité apocryphe attribué à Aristote[1]. « Bien que Dieu soit unique, il a beaucoup de noms qu'on lui donne, d'après tous les phénomènes dont lui-même est la cause. On l'appelle Jupiter ou Zeus pour exprimer, au moyen de ces noms, que c'est par lui que nous vivons. Il est appelé fils de Chronos et du Temps, passant d'un âge sans fin à un autre âge non moins illimité. On l'appelle le dieu qui lance les éclairs et la foudre, on l'appelle éthéré, aérien, auteur du soleil et de la pluie, à cause du tonnerre et de la pluie et des autres phénomènes analogues. On l'appelle le père des fruits, à cause des fruits que porte la terre ; gardien des villes, parce qu'il protège les cités ; générateur, père, créateur, à cause des bienfaits qu'il répand à tous ces égards ; amical, hospitalier, guerrier, triomphateur, purificateur, combattant, suppliant, favorable, *tous noms que lui donnent les poètes,* sauveur et libérateur dans le vrai sens de ces expressions. » Les rhéteurs, d'autre part, dans les écoles, ne se contentaient pas d'étudier les orateurs, les historiens, les philosophes ; ils expliquaient aussi les poètes à leurs auditeurs. Quand il s'agissait,

1. VII, 2, p. 401 B. Trad. Barthélemy Saint-Hilaire.

par exemple, d'un hymne, les gloses et commentaires pouvaient prendre l'allure d'une œuvre personnelle, d'un hymne en prose. Une très curieuse preuve de ce fait nous a été conservée par un papyrus d'Abousir el-Mélek, du Ier siècle après Jésus-Christ[1]. C'est la paraphrase d'un hymne relatif à l'enlèvement de Perséphone. L'auteur nous cite quelques vers de notre hymne homérique à Déméter, mais semble, par ailleurs, suivre une tradition orphique.

De cette double constatation, il semble bien résulter que l'hymne, traité comme un passage à effet, va devenir chez les prosateurs un lieu commun. Aussi n'est-on pas surpris de voir, au Ier siècle de l'ère chrétienne, Dion Chrysostome insérer dans son *Olympicos* ce couplet fervent à Zeus[2] : « Oui, Zeus, seul entre les dieux, a les surnoms de père, de roi, de dieu des cités, des amitiés, des sociétés. Il est, en outre, le dieu des suppliants, des hôtes, des récoltes, et a mille autres appellations, toutes bonnes. On le nomme roi à cause de son empire et de sa puissance; père, je crois, en raison de sa sollicitude et de son indulgence; dieu des cités, à cause de ses lois et de ses bienfaits envers tous; protecteur des familles, à cause de la communauté de famille entre les dieux et les hommes; dieux des amitiés et des sociétés, parce qu'il unit tous les hommes et les veut amis entre eux, jamais rivaux ou ennemis; dieu des suppliants, en tant qu'il écoute et exauce les prières; dieu qui écarte les maux, parce qu'il les détourne de nous; dieu des hôtes, parce qu'on ne doit négliger aucun hôte, ni tenir aucun homme pour étranger; dieu de la propriété et des récoltes, vu qu'il produit les récoltes et accorde richesse et puissance... »

Moins de cent ans plus tard, c'est-à-dire vers la date de notre Invocation à Isis, la tradition s'est fortifiée. Les sophistes ont fait ou prétendu faire de la prose un instrument égal à la poésie, capable de traiter les mêmes sujets; ils écrivent tous des poèmes en prose. Aussi les hymnes en prose sont-ils devenus un genre indépendant et ne sont plus, comme aux siècles précédents, des morceaux de bravoure insérés dans des œuvres d'un caractère différent. Le plus illustre sophiste de ce temps, Ælius Aristide, nous a laissé huit compositions de cette sorte[3]. Notre intention n'est pas de les étudier, mais seulement d'en extraire quelques phrases, comme preuves de nos affirmations. S'il arrive au brillant orateur, une fois par hasard, de feindre une certaine admiration pour les poètes, ses devanciers[4], il est d'habitude beaucoup moins modeste et tient à nous convaincre que ses discours sont des hymnes en prose. « Il promet de dire l'hymne de Zeus, et cela sans le mètre : ὑπισχνούμενος ὕμνου ἐρεῖν Διός, καὶ

1. *Berl. Klass. Tex.*, V[1], 8-14.

2. *Olymp.*, 216-217.

3. Ce sont dans son œuvre les discours I-VIII : à Zeus, à Athéna, à Poseidon, à Dionysos, à Héraclès, à Asclépios, les Asclépiades, à Sarapis.

4. A Dionysos, début : τοὺς μὲν οὖν τελέους ὕμνους τε καὶ λόγους περὶ Διονύσου Ὀρφεῖ καὶ Μουσαίῳ παρώμεν... αὐτοῖ δὲ... συμμέτρῳ τῇ φωνῇ προσείπωμεν τὸν θεόν.

ταῦτα ἄνευ μέτρου[1] » ; il annonce à Athéna que « son discours va être un mélange de prière et d'hymne : ὅδε σοὶ λόγος ἔσται μικτὸς εὐχῆς τε καὶ ὕμνου[2] ». Enfin, après avoir célébré Poseidon, il ajoute ingénument, avant de passer à une autre partie de son sujet : « Je viens de faire une sorte de récit et d'hymne des exploits de Poseidon, d'une manière irréprochable, à mon avis, et je vois que c'est aussi le vôtre... : τὰ μὲν δὴ κὐτοῦ τοῦ Ποσειδῶνος εἴρηται τρόπον τινὰ καὶ ὕμνηται, οὐ μεμπτῶς, ὥς γέ μοι δοκεῖ· ὁρῶ δὲ καὶ ὑμᾶς οὕτω διακειμένους...[3] »

Ainsi cette Invocation à Isis, déesse égyptienne, est écrite selon les règles de la tradition hellénique. Elle est égyptienne par le sujet, mais grecque par sa composition tripartite, grecque par l'emploi — peut-être un peu prolongé — de la géographie, grecque par la substitution, selon le goût de l'époque, de la prose à la poésie. Il paraît, sans doute, très vraisemblable (c'est l'opinion des éditeurs dans l'introduction) que l'auteur en soit un prêtre d'Isis, memphite ou oxyrhynchite. Mais si ce prêtre était de descendance égyptienne, il était tout imprégné d'hellénisme. Aussi savant que dévot, il semble avoir voulu faire un hymne, si l'on peut dire, exhaustif, tant au point de vue de la religion qu'au point de vue de la géographie. Les critiques littéraires y trouveront des longueurs et des redites ; ils y sentiront aussi, surtout dans la seconde partie, un accent de piété, une ferveur indéniable. Reconnaissons-le bien vite avec eux, pour n'être pas amené à dire sèchement de l'auteur qu'il nous a légué une œuvre docte et pie.

PAUL COLLART.

1. A Zeus, début.
2. A Athéna, début.
3. A Poseidon, édit. DINDORF, p. 42.

NOTICES ET BULLETINS

Eugène Revillout et le démotique.

Je n'ai pas qualité pour apprécier dans son ensemble l'œuvre d'Eugène Revillout. Je ne l'ai pas connu ; d'autre part, quatre ans d'interruption presque complète dans mes recherches ne m'ont pas permis de prendre contact, autant que je l'eusse voulu, avec une production aussi vaste. Je laisserai à de plus compétents le soin de juger l'homme, le penseur, l'historien, le juriste, l'helléniste, le linguiste et les autres aspects de cette personnalité si diverse et si féconde. Mais je tiens à insister sur un fait essentiel pour quiconque veut formuler en toute équité une appréciation sur le « savant polygraphe » : le talent d'Eugène Revillout s'est affirmé vigoureusement dans les domaines les moins accessibles, en tout cas les moins fréquentés.

Je n'entends pas par là l'Égyptologie tout entière. A mon sens, ce n'est pas dans l'interprétation des textes hiéroglyphiques qu'il a donné toute sa mesure. Sa maîtrise s'est révélée surtout dans le copte et le démotique, qui seront les seules disciplines envisagées ici.

Revillout était, avant tout et par-dessus tout, un coptisant. Si nous nous reportons à l'opinion exprimée en 1880 par L. Stern dans la Préface de sa Grammaire, nous voyons que, même en Allemagne, on le considérait alors comme le meilleur connaisseur en dialecte sahidique. On sait l'importance prépondérante prise depuis par l'étude de ce dialecte, et il me semble qu'on ne rappelle pas assez souvent le rôle d'initiateur qu'a joué E. Revillout en cette matière par ses grandes publications de textes d'une teneur toute nouvelle.

Ce n'est pas que sur ce point aussi on se soit abstenu de critiques à son adresse. Mais, le copte étant une langue assez bien connue, les contestations portent souvent sur de menus détails, et il n'y a pas tant de différences qu'on pourrait croire entre une édition de Revillout et telle autre recommandée, à l'étranger, comme beaucoup meilleure. Le grief qu'on peut le plus justement formuler est, avec le peu de souci de l'aspect matériel, la hardiesse vertigineuse de certaines restitutions. Mais le gros de l'œuvre reste, qui pèse dans la balance d'un tout autre poids.

Sa parfaite connaissance du copte, qu'il avait constamment présent à l'esprit quand il s'attaquait à d'autres périodes de la langue, l'a souvent conduit à d'intéressantes découvertes. Si sa méthode à cet égard n'a pas été toujours assez serrée, il n'est pas le seul qui se soit laissé entraîner à proposer des dérivations suspectes, faute d'avoir, au préalable, établi solidement es règles phonétiques sur la base des faits certains.

Le domaine où devaient se manifester au degré maximum les qualités et aussi les défauts de Revillout, est le démotique. Le déchiffrement y exige, en parts égales, l'esprit d'invention et l'esprit critique. Or, Revillout poussait le premier jusqu'à cet excès qui entraîne l'atrophie du second. Il y a donc dans son œuvre beaucoup à retenir et beaucoup à laisser de côté. Aussi faut-il se garder de toute exagération, ne pas lire ses ouvrages avec les yeux de la foi, mais ne pas se laisser trop impressionner non plus par les critiques véhémentes dont ils ont été l'objet.

Je signalerai encore ce qu'écrivait Stern en 1880 : il rappelle les découvertes « géniales » de Revillout dans le domaine démotique. Or, en 1913, J. Partsch, le distingué juriste, qui collabore avec W. Spiegelberg et K. Sethe, parle, dans une note du chapitre qu'il a signé dans les *Demotische Papyri Hauswaldt*, des « traductions de Revillout, dont la plupart n'ont assurément rien de fantaisiste ». Moi-même, en juillet 1914, je recevais une lettre de K. Sethe, où il disait s'associer pleinement à la réflexion que j'avais faite (*Journal asiatique*, janvier-février 1914), touchant les mérites de Revillout dans le domaine démotique. Il est clair qu'entre le temps où Brugsch et Revillout collaboraient sans jalousie, et, d'autre part, le décès du savant français, qui a fait perdre aux questions de personnes l'importance qu'elles avaient prise abusivement, une période se place, pour laquelle on ne doit accueillir qu'avec réserve des jugements outranciers, souvent dictés par l'esprit de polémique.

On peut affirmer que la polémique entre Brugsch et Revillout a nui non seulement aux deux concurrents, mais à la science elle-même. Et, en effet, à force de s'accuser mutuellement de fantaisie, ils ne pouvaient manquer de jeter le discrédit sur les résultats obtenus dans une discipline comptant aussi peu d'adeptes et dont les deux plus brillants se décriaient ainsi, alors que bien peu de savants étaient en mesure de les départager. Sans excuser ces errements, je voudrais montrer par un exemple qu'il serait injuste de faire peser les responsabilités d'un seul côté. Quiconque a parcouru le *Poème satirique* se sera étonné des termes employés par Revillout à propos de Krall, son ancien élève. Mais il faut lire aussi la critique de Brugsch, *Das Gedicht vom Harpenspieler*, et, dans le même numéro de la *Zeitschrift*, le modèle du genre, sous le titre *Die vier bilinguen Inschriften von Philae*. Le ton est moins violent, mais d'autant plus incisif, et l'insistance à relever les mêmes défauts, vraiment insupportable. Or, fait digne de remarque, si Brugsch a rectifié un assez grand nombre d'erreurs de détail com-

mises par Revillout, il est lui-même loin d'avoir toujours atteint le degré de rigueur scientifique que nous exigeons aujourd'hui; ce qui ne l'empêche d'adresser, en homme sûr de lui, des appels réitérés au jugement du lecteur compétent. Il est même parvenu, par un de ces manquements à la saine méthode, qu'il reproche tant à son adversaire, à méconnaître la teneur d'ensemble du document étudié, alors que Revillout avait vu plus juste sur ce point essentiel. A la ligne 41 du papyrus, on lit :

šsm pef [*ntr*] *'o nt 'tp n bw' : ef mḥ n w'b-bjn :*

« Il s'irrite, son dieu tutélaire, d'être couvert d'abomination quand lui est plein d'impureté. »

Brugsch traduit : « Es ermüdet (ⲙⲟⲥⲓ) sich sein älterer Bruder, welcher sich mit dem nackten Leichnam (*bwš*) betastet : indem er mit Reinem Unreins auslüftet[1]. »

C'est par une entorse manifeste au principe fondamental qui régit la construction égyptienne que Brugsch a pu attribuer un pareil sens au deuxième hémistiche. A cette faute de grammaire s'en ajoute une de lexique et d'autant moins excusable que Brugsch connaissait, il le dit lui-même, de nombreux exemples de l'expression *w'b-bjn*. Mais voici qui est plus grave : la lecture *bwš* ne s'impose pas, loin de là; le sens « cadavre nu » est déduit d'un de ces rapprochements avec le copte souvent sujets à caution. Et c'est sur une base aussi fragile que l'auteur s'appuie pour interpréter avec assurance les quelques dix vers suivants que des lacunes rendent assez obscurs. D'après lui, le personnage principal étant mort, puisqu'il est question de cadavre, la satire s'interrompt pour faire place à l'éloge du chanteur consciencieux. Or, les deux groupes transcrits *dw'* « louer, louange » aux vers 44 et 47 sont fort différents l'un de l'autre, ainsi que des exemples connus de cette racine. En outre, qu'à partir du vers 52, le développement reprenne, formant la suite naturelle de la première partie, Brugsch ne s'en embarrasse point, alors que l'invraisemblance d'une telle parenthèse saute aux yeux. On croirait vraiment qu'il s'est ingénié à imiter là les procédés qu'il réprouve et même à renchérir sur eux.

On peut relever dans le même mémoire plusieurs autres erreurs que Brugsch eût dû éviter avec les seuls moyens dont on disposait à cette époque et sur lesquelles je reviendrai dès que j'aurai des loisirs. Il est des cas où l'on se sent peu porté à l'indulgence. C'est quand Brugsch, prétendant corriger la version de Revillout et sur le ton doctoral qui lui est habituel, n'a su que transformer la vérité en erreur.

En m'exprimant ainsi, je ne crois pas méconnaître les mérites éminents de Brugsch. Si tout égyptologue lui paie un tribut de reconnaissance, c'est de la vénération qu'éprouve le démotisant pour celui qui fut le Champollion du démotique et qui a poussé dès l'abord l'étude de cette branche aride à un tel degré de perfectionnement qu'on en demeure confondu. Mais j'ai tenu à insister sur ce fait que Brugsch s'est laissé parfois entraîner par l'ardeur du polémiste à poser en axiomes des rectifications où on doit voir plutôt des postulats aventureux; et cela est particulièrement choquant chez un auteur qui se proclame champion des méthodes rigoureuses. Ajoutons qu'il est équitable de faire aussi pour Revillout la part des choses, c'est-à-dire de ne jamais oublier, lorsqu'on relève des fautes parfois vénielles, les grands services qu'il a rendus, notamment en défrichant le maquis des pièces juridiques.

Ce qui, à première vue, confère souvent aux contradicteurs de Revillout l'avantage de la vraisemblance, c'est qu'ils traduisent d'ordinaire dans une langue civilisée, tandis que notre compatriote se servait volontiers de ce français petit-nègre qui, avec des prétentions à rendre le mot à mot, a trop longtemps sévi chez nous. Pour les spécialistes, une bonne transcription accompagnant une traduction en français correct et quelques lignes de commentaire pour les passages scabreux rendent plus qu'inutile l'emploi de ce langage innommable. Le pis est que parfois des ouvrages étrangers à la philologie égyptienne accueillent sous forme de citation des passages ainsi traduits. Alors on se rapproche, à les toucher, des frontières du ridicule. Sous couleur de serrer de près l'original, on témoigne tout simplement de paresse d'esprit, de méconnaissance complète de l'évolution sémantique, et on risque de donner à l'étranger l'impression que nous ignorons notre propre langue.

Si je me suis laissé entraîner sur ce terrain, c'est que nulle part peut-être plus que dans certains ouvrages de Revillout le mépris de la forme n'est poussé à ce degré où le lecteur, même prévenu, se sent tout d'abord désorienté. Ensuite, seulement, à la réflexion, il s'aperçoit que ce chaos apparent se trouve renfermer nombre d'idées justes et d'inductions ingénieuses. Il importe donc de ne pas se laisser rebuter par les bizarreries de la rédaction et de pousser jusqu'au fond des choses pour y découvrir la parcelle de vérité que certes on n'y cherche pas toujours en vain.

Ceci m'amène à la conclusion pratique de ces lignes, qui visent avant tout à l'impartialité. La tâche de l'avenir paraît toute tracée, et j'y convie les survivants de l'école de Revillout : reprendre les plus importants de ses travaux philologiques, les passer au crible d'une saine critique en profitant des progrès réalisés par ailleurs et s'efforcer d'extraire de la gangue le métal pur. Rendre ses ouvrages plus aisés à manier en les munissant d'index, de renvois qui permettent le contrôle et renforcent l'autorité. Enfin et surtout faire scrupuleusement le départ entre ce qui est scientifiquement établi et les hypothèses plus ou moins fondées. Ce sera là un labeur pénible et sans gloire, mais assu-

1. Revillout : « Salnez (?) ce grand frère qui va charger la tombe! Elle sera pleine d'un mauvais prêtre! »

rément profitable à la science comme à la mémoire du maître qui a tant fait pour percer le mystère de signes d'écriture qui ne sont plus, aujourd'hui comme au temps de Diodore, τὰ κοινοτέραν ἔχοντα τὴν μάθησιν.

H. SOTTAS.

English Papyrology during the War.

In England as elsewhere the war has left its traces on the output of papyrological work, but to a less extent than in some other countries. For the comparatively large amount of work which has been done we are indebted mainly to the Egypt Exploration Fund and its indefatigable editors, Grenfell and Hunt. Hunt indeed, having taken a commission fairly early in the war, has for some time been withdrawn from active co-operation in the task of editing papyri, except for occasional visits to Oxford; but Grenfell has continued, with admirable energy, to carry on the work alone.

Two volumes of texts have been issued by the Fund during the war: vol. X of the Oxyrhynchus Papyri, which appeared in 1914, belongs wholly to the years of peace. The two volumes in question are *Oxyrhynchus Papyri*, XI (1915) and XII (1916). Both maintain wonderfully the high standard of the series to which they belong. Neither, indeed, contains anything of the importance of single texts, literary or otherwise, which have appeared in some other volumes of the series; but the general average is very high, and it goes without saying that the editorial work is of the first quality. Vol. XI, except for an important ecclesiastical calendar, consists entirely of literary papyri, which, besides fragments of Alcaeus and Bacchylides, and extremely interesting fragments of the *Aetia* of Callimachus and the Περὶ Ἀληθείας of Antiphon Sophistes, contains a noteworthy section of « Graeco-Egyptian Literary Papyri ». The two most important of these texts are the long invocation of Isis and the *Vita* (for it is practically an anticipation of the mediaeval saint's life) of Imouthes-Asclepius; but the sailor's song (P. Oxy. 1383) is also of rather exceptional interest. Vol. XII, consisting entirely of non-literary papyri, contains an extremely important, though unfortunately fragmentary, series of reports of proceedings in the Senate of Oxyrhynchus, some horoscopes which throw valuable light on the chronological problems of the 3rd century, and a number of other noteworthy documents.

Vol. XIII, which should normally have appeared last year, has been delayed by causes too unhappily familiar to all who have had experience of publishing such work under present conditions, and is not likely to be out before the end of the present year. It will in no way fall short of its predecessors in interest; indeed it contains several very noteworthy texts. These include two dithyrambs, one of them extremely interesting, of Pindar, fragments of two new orations of Lycias and of one by Lycurgus, part of a Socratic dialogue, not by Plato, some interesting theological fragments, and textually valuable papyri of several extant literary works.

In addition to his work at these Oxyrhynchus volumes Grenfell has been engaged, in collaboration with Lobel and Smyly, on the third volume of the Tebtunis Papyri, which, however, will not appear just yet. It will certainly be one of the most important collections of papyrus texts, as regards both quantity and quality, published for some time. Besides some not very extensive but distinctly interesting literary fragments, it will contain over 400 non-literary texts, perhaps the most noteworthy of which is a long instruction to a subordinate official on the administration of the revenues of the Arsinoite nome. But indeed there will be many texts of exceptional interest; the volume, owing *inter alia* to the difficulties of decipherment in the case of many of them, represents an amazing amount of labour.

Grenfell has given an account of these volumes in a paper published in the *Journal of Egyptian Archaeology*[1], where he also refers to a scheme which he proposes for « after the war », but upon which he has already done some preliminary work. This is the compilation of a geographical dictionary of Graeco-Roman Egypt, with maps. The value of such a work does not require to be emphasized, and it is greatly to be hoped that the scheme may be carried out.

Even these labours do not exhaust the energies of this indefatigable worker. He is also compiling a list, similar to that of Wilcken's published in the *Archiv* but more elaborately classified and brought up to date, of published papyri. This list, much of which is completed, has been made primarily for the compiler's own use, but he has an idea of publishing it after the war. Finally, he is about to publish an article on a private collection of ostraca.

The largest volume of papyrus texts published during the war, or indeed for several years, is the second volume of the Rylands Papyri, the work of Hunt, Johnson and Martin. Hunt explains in the Preface that the bulk of the work fell upon his two colleagues, who now for the first time appear as editors of non-literary texts; and it is matter for regret that the volume should have had to appear at a time so inauspicious to scientific studies. It is a work of the first importance, and contains an unusually large proportion of interesting and valuable material. The Ptolemaic texts are few and not very noteworthy, except that two of them date from the reign of the last Cleopatra, and the volume contains mainly papyri of the Roman period. Of these the most striking single text is perhaps 77, relating to an election to a municipal office; but there are un-

1. *The Future of Graeco-Roman Work in Egypt*, in *J. E. A.*, vol. IV, pp. 4-10. See now also *ibid.*, vol. V, pp. 16-23, *New Papyri from Oxyrhynchus*.

merous others of great importance, rendered all the more valuable by the excellent commentaries of the editors; special reference may be made to some of the accounts, where the commentary throws a flood of light on various hitherto obscure questions.

Had normal conditions obtained, Johnson would now doubtless have been actively engaged on the work of publishing the papyri found by him during his excavations on the site of Antinoopolis, of which he gave an interesting account in the *Journal of Egyptian Archaeology* (1914, pp. 168-181); but having gone to the Clarendon Press, which is, like everything else, short of staff, he has at present no leisure for papyrological work, and we must wait till after the end of the war for the publication of this collection.

The only remaining volume of papyrus texts is *P. Lond.* V, which should normally have appeared early in 1916 but was delayed by war conditions till the spring of last year[1]. This has not the importance of either the Rylands or the Oxyrhynchus volumes; but the texts contained in it, which belong entirely to the Byzantine period, include several which are of considerable interest, and the volume as a whole serves usefully to supplement our knowledge of Byzantine law, administration and economic conditions. Among the papyri published in it reference may be made to a long and very interesting arbitration in a legal case and a useful collection of metrological tables.

Largely founded on texts contained in the volume just noticed or studied in connexion with it is an article on *The Byzantine Serrile State in Egypt* which I have published in the *Journal of Egyptian Archaeology* (vol. IV, 1917, pp. 86-106). It is an attempt to sketch, rather for the general reader than for the specialist, the economic process which led to the semi-feudal conditions obtaining in Egypt on the eve of the Arab conquest.

Normally, work should now be well advanced on vol. VI of the London Papyri; but the war has made it necessary to defer any further work on that volume till after the restoration of peace; and at present nothing beyond an examination of the papyri to be included in it and a provisional transcription of the more important of them has been done. The volume will consist mainly of texts of the Roman period, with perhaps a few Ptolemaic and Byzantine ones, and will include several which are of unusual interest, particularly a collection relating to Antinoopolis and some important documents connected with the βιβλιοθήκη δημοσίων λόγων of Arsinoe.

Another scheme, conceived during the war, which my removal to the War Office in November, 1915, has made it necessary to lay aside for the present is one for the publication in a single volume of all the Abinnaeus Papyri, now divided between London and Geneva, by Martin and myself. The idea is to publish, along with the texts, translations, an ample commentary, a rather elaborate introduction, and of course full indices. At present all that has been done is to transcribe all the Geneva and most of the London letters; a considerable number of new readings have already been arrived at.

I have also published, besides a review of *P. Cair. Masp.*, III (*Journ. Eg. Arch.*, III, 1916, pp. 288-292), a short note on a papyrus protocol contained in that volume (*The Greek Papyrus Protocol* in *Journal of Hellenic Studies*, 1917, pp. 56-58), and a note on the legal process of *Apokeryxis* (*Documents of Apokeryxis in Byzantine Egypt*, in *Journal of Egyptian Archaeology*, vol. V, pp. 70-72).

Hunt, though he collaborated with Grenfell as usual in P. Oxy., XI, and gave occasional help with vol. XII, has latterly been prevented by his military duties from continuing his work on papyri. Similarly Kenyon has been fully occupied with military and administrative work, though he has recently found time for a very interesting paper on the importance of papyri for the study of classical literature[1].

Despite the difficulties caused by the war the *Journal of Egyptian Archaeology*, founded shortly before its outbreak, has continued to appear and has attained a high standing among Egyptological publications. It devotes its attention mainly to Egyptology proper but does not altogether neglect the Graeco-Roman period. Besides articles already mentioned and the annual bibliographies by F. Ll. Griffith (*Ancient Egypt*), Gazelee and Crum (*Christian Egypt*), Tod (*Graeco-Roman Egypt*, *Inscriptions*) and myself (*Graeco-Roman Egypt*, *Papyri*), all of which have now for a time been dropped owing to the difficulties caused by the war, it has published during the war several contributions connected, directly or indirectly, with our studies[2].

In *Ancient Egypt*, another periodical founded just before the war, J. Offord has published an article on the Egyptian Prefects, à propos of the publication of *P. Oxyrhynchus*, XII[3]; reference may also be made

1. I take this opportunity of pointing out that the date 1915 at the end of the Introduction is of course a misprint for 1916.

1. *Greek Papyri and their Contribution to Classical Literature; A Paper communicated to the Leeds [and District] Branch [of the Classical Association]... 26 January, 1918.* Cambridge, University Press, 1918.

2. Mention may be made of the following, only one of which directly touches Greek papyrology: — *Cleopatra VI*, by J. P. Mahaffy, *J. E. A.*, 1915, pp. 1-4; *Alexander in Egypt and Some Consequences*, by D. G. Hogarth, *ibid.*, pp. 53-60; *Notes on Hebrew Papyrus Fragments from Oxyrhynchus*, by A. E. Cowley, *ibid.*, pp. 209-213; *Notes on Syriac Papyrus Fragments from Oxyrhynchus*, by D. S. Margoliouth, *ibid.*, pp. 214-216; *Greek and Roman Tourists in Egypt*, by J. G. Milne, *J. E. A.*, 1916, pp. 76-80; *A Tourist's Collection of Fifty Years Ago*, by F. Ll. Griffith, *ibid.*, p. 197 (on this page is published, from an ostracon, a Greek letter of the 1st cent. B. C. concerning the transport of bodies for embalming); *A Women's Club in Ancient Alexandria*, by C. C. Edgar, *J. E. A.*, 1917, pp. 253-254.

3. *New Particulars concerning the Praefecti Aegypti*, *A. E.*, 1917, pp. 122-123.

to an article of J. G. Milne on leaden tokens of the Graeco-Roman period from Memphis[1].

A fair amount of work has been done at literary texts previously published. J. M. Edmonds has been active in this direction, publishing revised texts, often with very ample restorations, of various fragments of Sapphe and Alcaeus[2]. The result of his labours is the production of some very pretty poems; but whether the major credit for their authorship is to be assigned to Sapphe and Alcaeus or to Mr. Edmonds is a question which may be left to scholars more competent to judge.

Another worker in this field is J. U. Powell, who has published a revised text of the Chicago fragments of hymns[3] and an article making various suggestions for new readings in some literary papyri[4]. He is engaged at present on an important volume in continuation of Bergk and Kinkel, which is to bear the title *Fragmenta Alexandrina; sive Reliquiae minores poetarum Graecorum aetatis Ptolemaicae, 323-146 A. C. Epici, Elegiaci. Melici, Ethici, Epigrammatistae. Cum indice verborum copioso.* Its contents will be drawn not from papyri only but also from inscriptions, etc. The first part is practically finished, but there is unfortunately little prospect of the work being printed till after the war.

H. G. Evelyn White, who is editing the Greek fragments included in a find of Coptic and Greek ostraca and papyri belonging to the Metropolitan Museum of New York[5], has published a note on one of the literary papyri of the Società Italiana, which he refers to Amphiaraus[6].

Of Moulton and Milligan's *Vocabulary of the Greek Testament* only one part (the second) has been published during the war. I do not know whether Moulton's lamented death will prevent the continuation of this work.

The above list is probably not complete; but it will at least show that English papyrology, despite all the difficulties of the time, has not been idle.

1918. H. I. BELL.

1. *A. E.*, 1915, pp. 107-120.
2. See *The New Lyric Fragments. Classical Review*, 1916, pp. 97-107; *The Berlin Sappho Again, ibid.*, pp. 129-133; *The Berlin-Aberdeen Alcaeus Again, ibid.*, 1917, pp. 33-36; *The Berlin Alcaeus Again, ibid.*, pp. 9-11.
3. *Fragments of Greek Poetry from Papyri in the Library of the University of Chicago*, in *Journal of Philology*, 1915, pp. 106-128.
4. *Notes on Recent Discoveries*, in *Classical Quarterly*, 1915, pp. 142-143.
5. See W. E. Crum, *Discours de Pisenthius sur saint Onnophrius*, p. 1, in *Revue de l'Orient chrétien*, t. XX, 1916.
6. *Note on Papiri Greci e Latini No. 151*, in *Classical Quarterly*, 1917, pp. 50-51.

Les Études papyrologiques en Italie pendant la guerre.

L'essor que les études papyrologiques avaient pris en Italie pendant les années immédiatement antérieures à la guerre, grâce à l'énergie avec laquelle le branle avait été donné, n'a pas été complètement arrêté par les événements internationaux, qui ont, naturellement, entraîné les forces les plus jeunes sur des terrains autres que les bibliothèques, les archives, les musées.

C'est ainsi que, malgré les difficultés de tout ordre créées par la guerre, ce centre d'humanisme traditionnel qu'est encore Florence, à qui nos études doivent leur première organisation, a continué, grâce aux efforts et au zèle des professeurs Vitelli et Comparetti, ses publications de papyrus inédits.

Le plus grand de nos maîtres italiens, l'inlassable Vitelli, complète, par un troisième volume[1], la série des *Papiri fiorentini*, dont maint document, à cause de son intérêt tout particulier, avait déjà été publié ailleurs : on y retrouve encore un groupe de contrats de louage, qui avaient été étudiés en partie par Gentilli (que la mort nous a enlevé si cruellement) dans les *Studi italiani di filologia classica*[2]; mais on y rencontre aussi une παρακλητικὴ ὁμολογία (n° 323), la seconde après *P. Oxy.* 125, deux reconnaissances de dettes (n°s 280 et 313), un papyrus intéressant la matière du *constitutum debiti*, et de nombreux documents qui ont rapport surtout à l'administration et au régime économique de l'Égypte. Voilà pour le juriste; pour l'historien des mœurs, voici encore une série de documents, avec d'autres données sur la personnalité d'Héroninos, personnage bien connu aux lecteurs des *Papiri fiorentini*, et des lettres comme les n°s 332 et 334, qui nous offrent de nouveaux éléments pour la reconstruction de la biographie d'Apollonios (voir aussi *P. Giessen*, III, p. 66 et suiv.); pour les amateurs d'études religieuses, voici des fragments des *oracula Sibyllina*, et un joli texte *palmomantique*[3].

Il ne faut pas oublier que le même Vitelli, avec la collaboration fidèle de ses élèves, avait publié, un an avant la guerre, le troisième volume des *Papiri della Società italiana* (*P. S. I.*)[4]; ici aussi, comme du reste dans la plupart des collections, c'est le juriste qui a la part du lion : entre autres documents, j'indique le contrat de vente (n° 182) d'une esclave : la vendeuse agit sans l'assistance du κύριος, parce qu'elle a obtenu le *ius liberorum* : le n° 183 nous présente, avec un reçu de paiement d'un *mutuum*, une déclaration de nullité

1. *Papiri greco-egizii pubblicati dalla R. Accademia dei Lincei*, vol. III, Papiri fiorentini, Milan, Hœpli, 1915. Voir mon Compte rendu dans les *Studi della Scuola papirologica* (= *S. A. M.*), I, 1915, Hœpli, Milan, p. 215.
2. Vol. XIII, p. 362 et suiv.
3. Il a déjà été étudié par Diels, *Abhandlungen der Berliner Akademie*, 1907-1908, II, p. 10.
4. *Papiri della Società italiana*, III, Florence, 1914; voir Castelli, *S. A. M.*, I, 1915.

du titre de l'obligation, qui, ayant été perdu, ne peut pas être restitué au débiteur. D'autres fragments nous fournissent de nouvelles données pour l'étude des organisations ouvrières et pour la réglementation de la chasse et de la pêche (n°s 202, 160, 222). Mais on y trouve autre chose encore : un fragment théologique (Paul, *Ad Gal.*, III, 16-25), un fragment de médecine, deux fragments astrologiques, quelques débris poétiques, et des lettres, dont l'une (n° 208), chrétienne, est inspirée par un vif et simple sentiment de bonté charitable.

Également variée est la matière du quatrième volume, paru en 1917, et du cinquième, qui vient de paraître[1]. Le quatrième nous offre, et c'est, sans aucun doute, le groupe le plus important, une série de papyrus du IIIe siècle avant Jésus-Christ provenant de Philadelphie : ce sont les restes des archives d'un fonctionnaire, Zénon. Ces documents (n°s 321-445), qui auront une suite dans les autres volumes (on peut voir en attendant les n°s 482-548 du cinquième volume), deviendront, lorsqu'ils seront étudiés et mis en rapport avec d'autres fragments passés dans d'autres collections, une source très intéressante pour la connaissance de l'Égypte sous les Ptolémées. Le reste du volume est bien loin d'offrir l'intérêt que présentent les archives de Zénon : toutefois je rappelle le n° 281 (IIe siècle ap. J.-C.) et le n° 282 (183 ap. J.-C., demande de notification au stratège), qui proposent aux juristes plusieurs problèmes d'interprétation et de reconstruction[2].

Dans le cinquième volume je relève un décret du préfet Petronius Mamertinus (133-137 ap. J.-C.), qui nous rappelle ceux des préfets Vergilius Capito et Æmilius Rectus contre les réquisitions illégales des militaires qui voyageaient en Égypte ; les n°s 447 (a. 167 ap. J.-C.), 457 (a. 276 ap. J.-C.)[3] et 448 (IIe siècle ap. J.-C.), qui accroissent nos connaissances au sujet de l'ἐπίκρισις et de l'ἐπίσκεψις, ainsi que le n° 450 intéressant la question du διάστρωμα et de la πεδιακὴ ἐπίκρισις : je signalerai aussi un contrat (IIe-IIIe siècles ap. J.-C.), qui paraît consacrer un passage de l'ἄγραφος à l'ἔγγραφος γάμος, et au n° 453 un *libellus* (encore un !) de la persécution décienne (a. 250).

L'historien des mœurs s'intéressera surtout au n° 454 (a. 320), qui contient une instance pour la circoncision d'un enfant, au n° 455 (a. 178), rapport d'un médecin public, au permis de chasse contenu dans le n° 458 (a. 155), au n° 459 (a. 72), relatif à la vente au détail de laines, au n° 464 (a. 249), qui rapporte le serment d'un ex-éphèbe d'Hermoupolis.

Pour l'importance que peuvent présenter certaines formules, je rappelle aussi une traduction κατὰ τὸ δυνατὸν d'un contrat démotique (n° 549, a. 42-41 av. J.-C.) de l'époque de Cléopâtre et Césarion, ainsi qu'un autre contrat, où une femme se met au service d'une autre pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, se réduisant ainsi à un esclavage de lait.

La valeur des fragments des archives de Zénon (n°s 482-548) ne pourra, comme j'ai déjà dit, être exactement appréciée que lorsqu'on aura réuni tous les matériaux, y compris les papyrus qui se trouvent au Musée du Caire.

Cette œuvre de l'école de Florence, fruit d'une longue préparation et d'une activité exemplaire, a, maintenant, un pendant dans les travaux de l'école milanaise, qui se développa justement durant les années de la guerre.

A l'automne de 1913, l'idée d'un laboratoire de papyrologie, que j'avais proposée à ce savant enthousiaste qu'était notre Attilio de Marchi, eut la fortune d'être accueillie par lui, par mon collègue Calderini, par le Dr Castelli et par plusieurs Milanais cultivés, qui nous offrirent le moyen de jeter les bases de notre école : déjà, dès les premiers mois de 1914, grâce à l'ardeur que nous avions mise à notre travail, nous possédions une bibliothèque papyrologique, avec quelques papyrus inédits, et nous avions réuni un groupe d'élèves bien préparés pour la besogne. J'en rappelle deux : Cosattini et Bestetti, qui sont tombés plus tard, en héros, en face de l'ennemi.

Quand la guerre européenne éclata et rendit difficiles les relations scientifiques internationales, l'organisation de notre école était déjà complète et son fonctionnement assuré. Les premiers fruits de notre travail furent les deux volumes (le troisième est sous presse) des *Studi della Scuola papirologica*, parus en 1915 et 1916[1]. Les matières y sont assez variées; on y a publié, avec des notes critiques, quelques papyrus inédits, une série de mémoires et d'observations (parmi lesquelles une étude de Calderini sur *P. S. I.* 17 [épigrammes] et une autre très brillante du même sur les idées et les sentiments dans les lettres privées), quelques notes sur des papyrus ou des questions juridiques (συνεστώς et συμπαρών, les *bona materna*, un testament romain, par Castelli ; βιβλίον et βιβλίδιον, *P. S. I.* 55, l. 122-128, par de Francisci). Mais surtout on a tâché de former des élèves, dont les progrès peuvent facilement être appréciés, en rapprochant les études du premier volume de celles du second, où Mlle Mondini, Mlle Bazzeno et M. Ghedini nous présentent déjà quelques travaux solides sur des lettres de femmes, sur quelques détails de la toilette égyptienne, sur les éléments religieux païens contenus dans les lettres privées. Mais surtout l'on doit rappeler le *Lexicon suppletorium Sophocleum*, contenu dans le premier volume, et le *Répertoire* pour l'étude des lettres privées, contenu dans le second, deux travaux qui seront sûrement d'une très grande utilité pour tous

1. *Papiri della Società italiana*, IV, Florence, 1917; V, Florence, 1918.
2. Voir ici même, p. 122.
3. Ce papyrus nous montre encore une fois comment, vers la fin du IIIe siècle, les fonctionnaires municipaux exerçaient plusieurs fonctions qui étaient en réalité de compétence des fonctionnaires de l'État.

1. Hœpli, Milan.

les curieux de l'antiquité. Je passe sous silence les comptes rendus, mais je ne puis oublier que, avec le second volume, l'on a commencé une bibliographie méthodique générale des études égyptologiques et papyrologiques, que l'on espère pouvoir continuer et compléter, et qui voudrait devenir un instrument de travail appréciable pour tous nos collègues.

On aurait fait plus encore, si d'autres devoirs plus graves ne nous eussent réclamés; car nous dûmes forcément interrompre les travaux, déjà commencés, pour l'édition des nombreux papyrus que la Mission archéologique italienne avait rapportés d'Assiout (Lycopolis) et qui nous avaient été confiés pour la publication.

Toutefois, le troisième volume de l'école milanaise est sous presse ; et, entre autres études, on y commencera des recherches méthodiques sur l'ethnographie de l'Égypte d'après les papyrus, sur les femmes, sur l'habillement, sur les éléments chrétiens, sur les papyrus latins. Le volume contiendra aussi une revue critique et bibliographique des études italiennes de papyrologie et d'égyptologie, qui voudrait avoir pour but de déterminer la place qu'a tenue et tient l Italie dans ces recherches.

A côté des *Studi*, qui représentent surtout un guide pour l'organisation des travaux de l'école, on va bientôt commencer la publication d'une collection de *Testi*, non seulement pour les savants et pour les écoles, mais aussi pour les amateurs cultivés : on recueillera autour d'une question, d'un problème social, d'une institution juridique ou d'un fait économique, et même autour d'un personnage notable, les principaux documents qui offrent des données, des clartés, des éléments intéressants pour l'étude du sujet. Ces *Testi* serviront ainsi surtout à permettre aux chercheurs une facile orientation sur un problème, et en même temps ils fourniront les matériaux pour des cours, des conférences aux élèves, etc.

Si, malgré la guerre, le travail collectif a pu continuer et se développer, le travail individuel et les recherches spéciales se sont, au contraire, comme dans la plupart des domaines scientifiques, beaucoup ressentis des conditions anormales que la guerre a imposées à nos études.

Cependant la science italienne nous présente, même pendant cette période de lutte et de passion, quelques travaux de valeur indiscutable.

Pour ce qui a trait aux études de droit, en laissant de côté les comptes rendus, les revues critiques, ou les observations contenues dans des travaux qui ne sont pas spécialement papyrologiques[1], je mentionnerai avant tout les deux livres de Modica, *Introduzione allo studio della papirologia giuridica*[2] et *Contributi papirologici alla ricostruzione dell' ordinamento dell' Egitto sotto il dominio greco-romano*[1] : le premier, dont j'ai ailleurs relevé les défauts, peut être utile aux élèves qui doivent recevoir une orientation générale, mais, malheureusement, il ne saurait se substituer, même comme livre d'école, aux *Grundzüge* de Wilcken-Mitteis ; le second, qui est l'ensemble d'un cours professé par Modica à Palerme, est, au contraire, un résumé très réussi, bien coordonné avec quelques observations originales, un joli exemple de ce que peut être un cours de papyrologie pour des élèves déjà bien préparés.

Les *Studi romani e bizantini* de Cantarelli[2] nous offrent réunis plusieurs articles, que nous connaissions déjà, mais qu'on goûte toujours en les relisant, comme tout ce qui sort de la plume de ce travailleur si érudit, si lucide et si exact : je rappelle entre autres les études : *Il frammento berlinese de dediticiis ; Un prefetto d'Egitto, zio di Seneca; Flavio Epifanio ;* Ἡγεμὼν ἀμφοτέρων ; L'ἔπαρχος Αἰγύπτου *nei papiri di Teadelfia.*

Si on ajoute à ces volumes l'étude de Maroi sur l'ἔγγραφος γάμος[3], complète mais sans originalité, celle de Solazzi[4] sur le mariage de la mineure, où est de nouveau étudié le *P. Lips.* 41, les pages de Buonamici[5] sur l'Apokeryxis, celles de Brugi[6] sur la philosophie juridique d'Antiphon le Sophiste, et les observations de Castelli et de Francisci dans *S. A. M.*, I et II, on aura bientôt complété le tableau des études spéciales de papyrologie juridique, parues en Italie pendant la guerre.

Dans le domaine de l'histoire, pendant que Cantarelli continue la publication de sa *Serie dei Prefetti d'Egitto*, il faut surtout rappeler les travaux de Ferrabino sur la chronologie des premiers Ptolémées[7], et de Ciaceri[8] sur les relations entre Rome et l'Égypte au temps des Lagides ; celui-ci offre plusieurs aperçus intéressants pour la connaissance des rapports et des influences réciproques des deux puissances méditerranéennes ; on peut aussi classer ici les discussions de Costanzi[9], de Leuchantin de Gubernatis[10] et de Mlle de Nicolai[11], sur le fameux *P. Oxy.* 1365 et l'histoire de Sicyone.

Simplement, pour mémoire, je veux noter ici les recherches dans le domaine de la littérature, dont quelques-unes ne sont pas dépourvues d'intérêt pour l'histoire de la culture et de l'hellénisme : ainsi les travaux de Rostagni sur les bibliothécaires d'Alexandrie et la

1. Tel mon Συνάλλαγμα, 2 volumes, 1913-1916, Pavie, Mattei, où j'ai souvent recouru comme sources aux papyrus.
2. Vallardi, Milan, 1914. Voir mon Compte rendu dans *S. A. M.*, I, 1915.

1. *Atheneum*, Rome, 1916.
2. Lincei, Rome, 1915.
3. *Bull. Ist. Dir. Romano*, 1916, Rome.
4. *Atti Acc. Torino*, LI, 1915-1916, p. 749-774.
5. *Ann. Università Toscane*, XXXIII, 1915, II, p. 1-12.
6. *Mem. Acc. Lincei*, XXV, 1916, fasc. 4.
7. *Atti Acc. Torino*, LI, 1915-1916, p. 343-367.
8. *Atti Ist. Veneto*, LXXV, 1915-1916, p. 927-973.
9. *La Tirannide degli Ortagoridi secondo P. Oxy. 1365*, dans *Riv. Fil. Class.*, 1916, p. 369-378.
10. *Atti Acc. Torino*, LI, 1915-1916, p. 290-305.
11. *Atti Acc. Torino*, LI, 1915-1916, p. 487 et suivantes.

littérature de l'époque[1]; ceux de Motzo Bacchisio sur Aristeas[2], de Calderini sur Achille Tatius[3], sur le mythe d'Europe[4], sur les lettres privées[5]; de Calderini encore et de Castiglioni sur Sapho[6], de Bianchi sur Corinne[7]. Je rappelle encore les observations de Fraccaroli sur Alcée[8] et sur Antiphon le Sophiste[9] et de Mlle de Courten sur Satyrus, le biographe d'Euripide[10].

Cette revue, nécessairement rapide, nous montre que, malgré la guerre qui absorbe la plupart des énergies, les bonnes études n'ont pas complètement été délaissées en Italie. Mais je pense aussi qu'il ne pouvait pas en être autrement; car, même pendant la lutte et les aveuglements passagers qui en sont la conséquence, tous ceux qui sentent courir dans leurs veines quelques bonnes gouttes de sang latin, n'ont jamais perdu le goût des choses intellectuelles et surtout n'ont jamais renoncé au désir de remonter aux sources de leur sagesse, de leur force, de leur civilisation. Et, par cette raison même, il faut espérer que, comme dans la bataille, comme dans la défense de la montagne sacrée de Reims et des trésors de Venise, Français et Italiens, si proches par le sang, la culture, le tempérament, deviendront, dans un avenir qui est proche, sur le terrain des études de l'antiquité, qui est nôtre, les plus sûrs, les plus fidèles, les plus dévoués collaborateurs.

P. de Francisci,
de l'Université de Pérouse.

1. *I Bibliotecarii alessandrini nella cronologia della litteratura ellenistica* (*Atti Acc. Torino*, L, 1914-1915, p. 241-265 [P. Oxy. 1241]); *Neos Dionysos* (*ibid.*, p. 989-1013); *Poeti alessandrini*. Torino, Bocca, 1916.
2. *Atti Acc. Torino*, L, 1914-1915, p. 202 et suiv., p. 547 et suivantes.
3. *S. A. M.*, I, p. 82-84 (*P. Oxy.* 1250).
4. *S. A. M.*, II, p. 103 et suivantes.
5. *S. A. M.*, II, p. 9-28 : *Lettere private dell' Egitto greco-romano* (Prolusione), Milan, 1915.
6. *Athenæum*, 1915, Pavie, p. 214; *Atene e Roma*, 1914, XVII, p. 241-245.
7. *Studi ital. di filol. classica*, XXI, 1915, p. 225-279.
8. *Riv. fil. class.*, 1915, p. 338 et suivantes.
9. *Riv. fil. class.*, 1915, p. 173.
10. *Atene e Roma*, 1915, XVIII, p. 127-137.

Articles nécrologiques sur M. Gaston Maspero.

E. Breccia. Commemorazione del socio straniero Gaston Maspero. (*Rendic. Reale Accad. Lincei, Sc. mor.*, XXVI, 15 aprile 1917.)

R. Cagnat. Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Maspero. (*Comptes rendus*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nov.-déc. 1917, p. 447-482.)

É. Chassinat. Gaston Maspero. (*Recueil de Travaux*, XXXVIII (1917), p. 211-225.)

Maurice Croiset. Un grand égyptologue français : Gaston Maspero. (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1916.)

G. Daressy. Notice nécrologique de Gaston Maspero, directeur général du Service des Antiquités. (*Annales du Service des Antiquités*, XVI (1916), p. 129-140.)

B. Haussoullier. Gaston Maspero. (*Journal des Savants*, août 1916, p. 376-382.)

G. Jéquier. Gaston Maspero. (*Sphinx*, XXI (1918), p. 1-11.)

F. Legge. Sir Gaston-Camille-Charles Maspero, K. C. M. G. (*Proceedings of the Society of biblical Archaeology*, XXXVIII (1916), p. 141-145.)

A. Moret. L'œuvre de Gaston Maspero. (*Revue de Paris*, 1er août 1916.)

— Maspero et l'histoire d'Égypte. (*Revue historique*, CXXIII, 2e fasc., p. 434-440.)

— Maspero et la religion égyptienne. (*Revue de l'Histoire des Religions*, nov.-déc. 1916, p. 264-310.)

Éd. Naville. Sir Gaston Maspero, K. C. M. G. (*Journal of Egyptian Archaeology*, III, 4, oct. 1916, p. 227-234.)

[Fl. Petrie]. Sir Gaston Maspero. (*Ancient Egypt*, 1916, part IV, p. 145-149.)

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PÉRIODIQUES

Recueil de Travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes, vol. XXXVIII [1917], 227 pages, en deux fascicules. Paris, H. Champion.

En dehors d'un article du R. P. V. Scheil, *Nouvelles Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes*, p. 165-174, et d'une notice nécrologique sur *Gaston Maspero*, par É. Chassinat (p. 211-225), déjà mentionnée *supra*, p. 108, le dernier volume paru du *Recueil*, qui a passé sous la direction de M. É. Chassinat, contient les articles suivants, classés par ordre de matière :

I. ARCHÉOLOGIE.

Jean Clédat, *Nécropole de Qantarah* (p. 21-31). — En mai 1914, M. Clédat a pratiqué des sondages dans l'ancienne ville égyptienne de Zarou (*Ṯ'rw*), à trois kilomètres du village moderne d'El-Qantarah, sur la rive gauche du canal actuel de Suez. Zarou était le point de départ des armées égyptiennes allant en Syrie; forteresse de premier ordre, elle constituait un des bastions les plus importants de ce *Mur du Prince*, qui barrait l'isthme entre Péluse, au nord, et Héliopolis, au sud; c'était la capitale du XVIe nome de la Basse Égypte (*Ḥnt 'ab*); un canal dérivé du Nil traversait la ville d'ouest en est, et allait déboucher dans le lac Ballah; un bas-relief de Karnak, daté de Séti Ier, nous donne un aspect schématique de la ville et du canal.

M. Clédat a reconnu l'enceinte carrée de la forteresse : la face sud avait 195 mètres de long, avec quatre tours rondes et une aux angles; les murs en briques crues avaient 4^m^55 d'épaisseur; le canal passait à l'intérieur. Aucun document écrit n'a été retrouvé dans cette courte exploration. Dans la nécropole (de l'époque romaine), une centaine de tombes ont été ouvertes; le mobilier funéraire est rare et pauvre. En somme, ces fouilles, exécutées en quinze jours, ont surtout permis à M. Clédat d'élaborer un plan de travaux que nous lui souhaitons de pouvoir reprendre prochainement.

Un petit monument trouvé dans l'isthme de Suez par M. J. Clédat et publié au *Recueil de Travaux*, XXXVII (p. 38-39), a inspiré deux articles explicatifs. L'un est de M. **H. Sottas**, qui reconnaît dans l'objet *une petite horloge astronomique gréco-égyptienne* (*ibid.*, p. 1-7); l'autre, de M. **Ch. Kuentz**, qui y voit *un gnomon portatif* (*ibid.*, p. 70-84). Les deux auteurs essayent de déterminer : 1° la date du monument d'après les renseignements donnés par l'objet sur l'ombre portée du soleil aux différents mois; M. Sottas propose la période 323-285 avant Jésus-Christ, soit le règne de Ptolémée Soter; M. Kuentz envisage comme dates limites 370 et 254 avant Jésus-Christ; 2° la latitude du lieu auquel l'horloge était destinée; M. Sottas trouve 31° environ, M. Kuentz 29° 45'.

Les deux auteurs, qui font preuve de connaissances mathématiques approfondies, ce qui n'est pas commun en égyptologie, arrivent donc à des résultats sensiblement analogues. L'instrument fonctionnait avec un fil à plomb, qui est figuré sur des variantes de basse époque du signe-mot *mrḥt*; ces variantes reproduisent l'aspect du gnomon de Qantarah. M. Loret les a signalées à M. Kuentz (p. 83); mais le rapprochement et l'explication du fonctionnement avaient été déjà donnés par Romieu, *Calcul de l'heure chez les anciens Égyptiens*, ap. *Recueil de Travaux*, XXIV (1902), p. 142. On a cité dans l'*Ancient Egypt*, 1915, p. 184, 1916, p. 83, deux instruments analogues, antérieurement connus.

II. HISTOIRE.

G. Daressy, *Le classement des rois de la famille des Bubastites* (p. 9-20). — Le nouveau classement des rois de la période bubastite proposé par M. Daressy dans le *Recueil* de 1913, t. XXXV, p. 129-150, a été l'objet, de la part de M. H. Gauthier, d'un certain nombre d'objections (*Bulletin I. F. A. O.*, XI, p. 197-216, et *Livre des Rois*, III, p. 302 à 395). « La diversion porte sur trois points : 1° l'existence d'un Chéchanq II, successeur d'Osarkon II; 2° la place à attribuer à un autre Chéchanq, dont le prénom est ; 3° la distinction absolue à faire entre Osarkon II et d'autres Osarkon qui ont ajouté à leur nom. » M. Daressy étudie en détail ces points litigieux et dresse (p. 19) un tableau qui met en valeur le principe essentiel de la classification des souverains à partir d'Osarkon II : c'est « la division de l'Égypte en deux royaumes distincts, gouvernés par des rois distincts, bien qu'issus d'une même famille », celle de Chéchanq Ier, soit les

rois de Bubastis (Osarkon Ier, II, Chéchanq II, Auput, Chéchauq III, Pimaï, Chéchauq V), d'une part, et les rois de la Thébaïde (Takelat Ier, Harsiési, Padubast, Chéchauq IV, Takelat II, Osarkon III, Takelat IV et Osarkon IV, Rudamen), d'autre part, — jusqu'au moment où les rois éthiopiens reconquièrent la Thébaïde, l'Heptanomide (Piankhi), et, après l'exécution de Bocchoris, reconstituent, sous Chabaka, l'unité de l'empire égyptien.

G. Daressy, *Un second exemplaire du décret de l'an XXIII de Ptolémée Épiphane* (p. 175-179). — M. Daressy avait publié, dans le *Recueil* de 1911, t. XXXIII, p. 1-8, une stèle portant un décret de l'an XXIII de Ptolémée Épiphane: ce décret reproduisait le protocole du décret dit de Rosette, et des considérants d'un décret trouvé à Philæ; les lignes 17 à 38 donnaient un texte nouveau relatif à des fondations en l'honneur des dieux, à des événements qui concernent Aristonikos, grand maître de la cavalerie, et à la prise d'Arad en Phénicie par ce personnage. Malheureusement la portion intéressante du texte était mal gravée ou mutilée. Un nouvel exemplaire de ce décret vient d'être retrouvé à Asfoun (au nord d'Esnéh); la date est de la même année, mais non du même mois. La comparaison des deux textes permet d'apporter quelques améliorations à l'édition de la première stèle; mais la gravure est déplorable, et la fin du texte, qui est la partie intéressante, est d'une rédaction abrégée; une lacune fâcheuse supprime le nom d'Arad, et le récit s'arrête peu après... Le second exemplaire ne remplit donc pas les conditions espérées pour donner une édition définitive de ce décret fort important.

G. Maspero, *Hérodote*, II, CI. (p. 20), rapporte une légende, d'après laquelle le Nil envoie une dérivation souterraine dans la Syrte, à la hauteur de Memphis. M. Maspero cite une tradition actuelle analogue, d'après laquelle un déversoir souterrain mènerait les eaux du Nil sur la rive gauche, près de Débôl, jusqu'au pied du Gebel Shemt-el-Ouah.

III. PHILOLOGIE.

G. Maspero, *Introduction à l'étude de la phonétique égyptienne* (t. XXXVII, p. 147-204; t. XXXVIII, p. 85-164). Tirage à part, à la librairie Champion. — C'est le dernier grand mémoire scientifique publié par M. G. Maspero, synthèse très attendue d'une quantité d'études préparatoires dont il publiait les fragments dans presque chaque fascicule du *Recueil de Travaux*[1]. Elle représente le point de vue du continuateur de E. de Rougé en regard du système grammatical préconisé par l'école de Berlin. Maspero avait indiqué, dans la *Revue critique* (1897, I, p. 203-205), l'objection fondamentale qu'il opposait aux grammaires d'Erman, de Sethe et de Steindorff : « L'idée qu'au fond l'égyptien appartient au groupe des langues sémitiques prédomine chez Erman comme chez Steindorff, et ils ont jeté la matière égyptienne dans un moule qui n'est souvent que le moule sémitique à peine modifié. Il me semble bien que l'égyptien a quelque chose de plus libre et de plus fluide..., peut-être aussi le départ n'est-il pas net entre les formes qui appartiennent aux paradigmes verbaux et celles qui sont de la syntaxe pure... »

A la théorie qui fait de l'égyptien une langue ressortissant presque entièrement au semitique, Maspero n'a jamais opposé une théorie formelle, mais les auditeurs de ses cours, les lecteurs des *Glossaires* qu'il a rédigés pour les éditions des *Mémoires de Sinouhit*, des *Instructions d'Amenemhat* et de l'*Hymne au Nil* (Bibliothèque d'étude de l'Institut français d'archéologie orientale), savent bien qu'il n'acceptait pas de classer les verbes d'après le nombre des consonnes radicales, qu'il écartait la terminologie sémitique, qu'il ignorait systématiquement les termes de *pseudo-participe*, de *nisbé* ou de *niphal*; à cela près, il traduisait en nuançant les temps ou les formes sans s'écarter beaucoup des sens adoptés par l'école adverse. Réaliste en philologie, il se souciait peu d'un *système*, sémitique ou autre. Au début de son *Introduction* récente, il revient sur ce sujet : « Comme je l'ai dit un nombre infini de fois et imprimé à plusieurs reprises, nous avons eu la chance de trouver table rase en matière de langue au commencement de notre science, et nous avons abordé le déchiffrement sans encombrement de théories préconçues ou de paradigmes préétablis : ne vaut-il pas mieux profiter de la liberté absolue, dont la fortune nous a gratifiés de la sorte, pour créer à l'égyptien une grammaire qui ne soit inspirée exclusivement ni des modèles purement classiques, ni des modèles indo-européens, ni des modèles sémitiques, mais qui ressorte entièrement d'une analyse des textes avec l'aide de tous les moyens que la philologie peut nous prêter à quelque ordre de langue qu'elle s'applique? »

Pour constituer une grammaire, au lieu d'imposer à la langue égyptienne un cadre de *lois* philologiques, Maspero tente de définir exactement les *usages* du parler, ce qui l'amène d'abord à disséquer la vocalisation. Tout le monde admet que l'égyptien, comme le sémitique, emploie des voyelles pour distinguer les différents emplois des mots : en copte, le verbe « entendre » *stm* est vocalisé *sōtem* à l'infinitif, *sōtmef* à l'état pronominal, *setem-* à l'état construit, *sōtem* au qualitatif; il doit en être de même dans l'égyptien hiéroglyphique. Le tableau de toutes les vocalisations d'un mot à une époque donnée ferait connaître à quelle forme syntaxique, à quel emploi du mot dans la phrase, correspond telle ou telle vocalisation. Ici se pose une question préalable essentielle. L'égyptien n'est-il point analogue à ces langues sémitiques où l'écriture ne rend pas les voyelles, mais note seulement le squelette consonantique des mots? L'école de Berlin répond affir-

1. Sous les titres : *Notes sur différents points de grammaire ou d'histoire*, depuis 1879; *A travers la vocalisation égyptienne*, depuis 1893 (apparition de la Grammaire d'Erman).

mativement : d'où cette conséquence que la transcription en lettres latines de l'égyptien ne doit rendre que les consonnes et proscrire les lettres *a*, *i*, *o*, *u*, du moins comme notation de voyelles : le problème de la transcription est donc connexe de celui de la vocalisation[1].

Ces problèmes, Maspero prétend les résoudre non pas au nom d'une théorie, mais par l'analyse des phonèmes; il tentera de retrouver le son, c'est-à-dire la vocalisation, et le définira par une démonstration empirique, comme on prouve le mouvement en marchant. Tout d'abord, il admet l'existence de caractères-voyelles dans l'écriture hiéroglyphique : « au point de vue de la prononciation, le système graphique de l'égyptien exprime trois sortes d'articulations différentes : 1° des consonnes, 2° des voyelles, 3° des sonnantes ».

Maspero analyse chaque lettre pour discerner « quels sons réels recouvre tel caractère ». Ces sons, il les retrouvera dans les transcriptions de mots égyptiens donnés par des langues qui écrivent la vocalisation, telles que l'assyrien, le grec, ou le copte. Ce faisant, il n'atteindra pas l'articulation fondamentale que chaque caractère présentait à l'origine, car nous n'avons pas de transcriptions en assyrien avant la XVIIIe dynastie; mais, depuis cette époque, la vocalisation sera connue approximativement. Aussi, pour chaque caractère, Maspero distingue trois périodes, où il applique les mêmes méthodes : I. De la XVIIIe dynastie à la fin de l'époque saïte, étude des transcriptions en hiéroglyphes des noms sémitiques, données par les listes géographiques des conquêtes pharaoniques en Asie; transcriptions cunéiformes de noms égyptiens donnés par les tablettes d'El-Amarna; transcriptions hébraïques et grecques des noms d'époque saïte conservées par les prophètes et Hérodote. II. De l'époque macédonienne au début de l'âge copte, étude des transcriptions grecques des noms propres conservées par les décrets royaux, les étiquettes de momies, les papyrus démotiques et grecs. III. De l'âge copte à nos jours, étude des transcriptions données par les textes coptes et arabes, anciens ou modernes, y compris les intonations que les moines de la Haute Égypte donnent aux textes coptes qu'ils lisent encore aujourd'hui.

Ce résumé suffira à donner idée de la méthode toute empirique préconisée par Maspero; il a pu écrire les analyses : 1° des consonnes, 2° des voyelles (, ,), 3° de la première des sonnantes : . Çà et là, il laisse pressentir quelle aurait été la conclusion de ce mémoire : « Une fois qu'on a retrouvé des correspondances constantes entre certains phonèmes à deux ou trois dates différentes, à l'époque byzantine, à l'assyrienne et à la cananéenne, par exemple, il devient possible avec beaucoup de précautions de rétablir les formes transitoires qui se sont produites de siècle en siècle entre ces dates, et même de reconstruire quelques-unes des formes antérieures. Je n'ai pas étudié ici, sauf en de rares occasions, quelle était l'action des phonèmes les uns avec les autres : il y a là une série de phénomènes que je me propose de déterminer plus loin dans ce livre, lorsque j'examinerai la syllabe et le mot. Je n'ai voulu analyser pour le moment que les phonèmes fondamentaux à l'état isolé qui se cachent sous chaque caractère, et constater ce qu'ils peuvent devenir par la suite des temps. Pour ce qui est des caractères , , , j'ai réussi, je crois, à montrer d'une manière certaine, jusqu'à la XVIIIe dynastie, que les valeurs phonétiques nombreuses, qui se cachent sous eux aux bas temps, se laissent ramener à deux ou trois valeurs; ce point déterminé, j'ai pu remonter par déduction plus haut, jusqu'au point où, n'exprimant chacun qu'un phonème unique, ils étaient de véritables signes-voyelles, tels que ceux de nos alphabets, et non plus des voyelles vagues, ou ce que l'école berlinoise appelle des *consonnes faibles*, vocalisées variablement à toutes les époques, sans tenir dans son appréciation de leurs valeurs un compte suffisant de l'histoire de la langue. » (P. 153.)

Ainsi, cette langue morte depuis tant de siècles, Maspero s'efforçait d'en faire un langage parlé; à l'étude « pour l'œil » des hiéroglyphes il ajoutait l'étude « pour l'oreille »; par la vocalisation reconstituée il arriverait à définir les lois d'après lesquelles les mots déplacent accent et voyelles suivant le rôle joué dans la phrase; de la phonétique il passerait alors à la syntaxe.

L'*Introduction* témoigne d'une immense érudition, de l'esprit le plus souple et le plus ingénieux; il est à jamais regrettable qu'un travail si original doive rester inachevé.

V. Loret, *Le titre* (p. 61-68). — Ce titre apparaît à la fin de l'Ancien Empire, se trouve fréquemment au Moyen Empire, et devient d'un emploi de plus en plus rare à partir des Ramessides; il est écrit le plus souvent au moyen de signes figuratifs, les trois premiers faciles à expliquer « directeur des cornes, sabots, plumes », le dernier resté jusqu'ici énigmatique. M. Loret « a eu la fortune de rencontrer l'orthographe complète, en toutes lettres, de chacun des quatre mots , et par suite d'être à même de proposer, pour le tout, une lecture et une traduction ».

1° Pour les deux premiers mots, une stèle publiée dans le *Dendereh* de Petrie (pl. XI) donne la variante : *imr' ʿb wḥm* « directeur des bêtes à corne et à sabot ». Le signe-mot qui accompagne peut prêter à discussion. M. Loret y reconnaît un âne; cependant, si l'on compare l'animal *wḥm* avec un âne authentique (apparaît

1. Voir, à ce sujet, les réponses à l'enquête ouverte en 1902-1903 par M. Legge dans les *Proceedings of the Society of biblical Archaeology* (t. XXIV-XXV).

à la ligne suivante de la stèle de Dendérah), la photographie révèle des différences dans la tête (relevée pour *wḥm*, abaissée pour l'âne) et la ligne du dos (convexe pour *wḥm*, concave pour l'âne). Je transcrirai donc (comme l'a fait déjà Spiegelberg, qui avait signalé au *Recueil*, XXIII, p. 197, l'importance de la stèle pour la lecture du titre étudié), et je reconnais dans *wḥm* le veau, et non l'âne, comme type de l'animal à sabot, ou petit bétail. (Voir ce qui est dit ici sur le « veau de Phtah », p. 114.)

2° Pour les deux derniers mots, une tombe d'époque saïte (Fl. Petrie, *Gizeh and Rifeh*, pl. 35-36) a fourni à M. Loret les variantes *imr² šw nšmwt* « directeur des (bêtes à) plumes et des (bêtes à) écailles ». M. L. donne d'excellents exemples où l'on compare « les plumes des oiseaux et les écailles *nšmwt* des poissons » (p. 64) : le mot « écailles » s'emploie aussi pour « bêtes à écailles » = « poissons » (p. 65). Le sens du mot « plume » *šw* étant indiscuté, la traduction de l'ensemble du titre est désormais acquise : *imr² ʿšw, wḥmw, šwt, nšmwt* « directeur des bêtes à cornes, à sabots, à plumes, à écailles ».

M. Loret termine par un exposé intéressant de l'élevage du gros et petit bétail, de l'entretien de la basse-cour et des viviers, depuis l'Ancien Empire; il rappelle les témoignages d'Hérodote (II, 149; III, 91) et de Diodore (I, 52) sur les gros revenus que les rois d'Égypte tiraient des pêcheries du lac Mœris, et les renseignements donnés par les papyrus sur les impôts de chasse et de pêche. Les fonctionnaires pharaoniques qualifiés « directeurs des bêtes à cornes, à sabots, à plumes, à écailles » ajoutent souvent à ces titres celui de *imr² djdj pt, ḳm²t tʾ, ỉnnt hʿpj*, « directeur de ce que donne le ciel, ce que produit la terre, ce qu'apporte le Nil » (p. 67), et parfois celui de *imr² sšwj n sḫmḫ* « directeur des deux étangs de divertissement », c'est-à-dire des deux étangs réservés où le pharaon et les grands se livrent au plaisir de la pêche au harpon et de la chasse au boumerang (p. 68).

É. Chassinat, *A propos d'un passage de la stele n° 8458 du Musée de Berlin* (p. 179-182), propose une rectification à la traduction d'un passage vétilleux d'une stèle relative à une fondation pieuse faite dans la ville de Pharbætus, l'an 51 de Psammétique Ier. Il s'agit d'un groupe de signes *ḳdnḍs*, qui semble composer un titre sacerdotal, porté par un prêtre du temple d'Hormerti, le dieu local.

E. Dévaud, *Un signe hiératique peu connu* (p. 182-187). Dans l'intervalle du Moyen Empire au Nouvel Empire quelques signes hiératiques nouveaux apparaissent. Celui étudié par M. Dévaud, avec beaucoup de soin et dans toutes ses variantes, se compose de deux traits obliques, \\, soit linéaires, soit formant crochet à la base. Ce signe détermine des mots au duel, et il n'est pas autre chose que le signe abréviatif \ répété; il remplace le déterminatif, quand celui-ci serait formé du redoublement d'un même signe.

E. Dévaud, *Le Conte du Naufragé*, remarques grammaticales, lexicographiques, paléographiques (p. 188-210). Le papyrus 1115 de l'Ermitage a été l'objet d'excellentes études d'Erman, Sethe, Gardiner, Maspero, et d'une édition modèle publiée par son propriétaire, M. Golénischeff (Bibliothèque d'étude de l'Institut F. A. O., t. II [1912]). M. Dévaud, en relisant ces travaux, a noté toute une série d'additions et de corrections, d'un grand intérêt pour la grammaire et la lexicographie.

Je ne puis analyser ici ces analyses de phrases, auxquelles il faut renvoyer le lecteur. Je signalerai seulement à M. Dévaud des exemples des deux mots rares qu'il étudie : 1° Aux références pour (p. 193), il faut joindre les dérivés « salle large d'Horus » des décrets de Koptos (cf. mes *Chartes d'immunités*, ap. *J. Asiatique*, 1916, I, p. 294, 326) et , var. , *Inscr. d'Ouni*, l. 43-44, à côté de . — 2° Pour le mot « paquets » (?), *mrrjwt* « non relevé par ailleurs en égyptien » (p. 206), cf. le mot *mrw nw ḫbšw* « paquets d'étoffes » (Lacau, I, p. 179; II, p. 16), que j'ai cité ici même, p. 3, n. 3.

Aylward M. Blackmann, *On the reading of* as « *ny-šwt* », avec une *additional note* de **Alan H. Gardiner** (p. 69-70). — Ces courtes notes confirment, l'une par un passage à allitération des textes des Pyramides (*Pyr.*, 724 = *myswt* et *nyswt*), l'autre par un passage des sarcophages du Moyen Empire (Lacau, *Recueil de Tr.*, XXXV, p. 228,), la lecture *nsw*, proposée par Sethe (*Ä. Z.*, 49, p. 15-34) pour le groupe (contestée par Ed. Meyer).

IV. RELIGION.

É. Chassinat, *La mise à mort rituelle d'Apis* (p. 33-60). — Le point de départ de cette étude est double : 1° l'affirmation de Pline (VIII, 46), Ammien Marcellin (XXII, 14, 7), Solin (32), que le bœuf Apis,

quand il avait atteint un âge fixé par les livres sacrés, était noyé dans une fontaine sacrée; 2° le renseignement donné par l'auteur du *De Iside* (56) qu'on ne laissait vivre Apis que 25 ans. Mariette contestait ce chiffre, contredit par les deux seules stèles du Sérapéum qui mentionnent l'âge des Apis morts (26 ans); mais il admettait volontiers qu'on sacrifiait Apis, image d'Osiris, à l'âge même auquel Osiris serait mort (28 ans). Le chiffre des ans mis à part, c'est l'interprétation même de Mariette et le fait matériel de la noyade rituelle d'Apis, que M. Chassinat se propose d'examiner et d'appuyer d'une démonstration.

Peut-on déterminer la nature primitive d'Apis? M. Chassinat tente d'y arriver en analysant le protocole d'Apis sur les stèles du Sérapéum (p. 34-49). Le nom même d'Apis : *ḥp* rappelle celui du Nil : *ḥʿpj*; M. Chassinat admet qu'Apis paraît avoir été, dès l'origine, un dieu du Nil de la région de Memphis; qu'il se rattache à Phtah-le-Grand-Nil, puis à Osiris, dieu du principe humide issu lui-même de Phtah; d'où le nom d'Apis-Osiris : *Ḥp-Osiris* (qu'il faut distinguer de la formule « Osiris-Apis » = Apis mort).

Le titre *wḥm ʿnḫ n Ptḥ* indiquerait aussi qu'Apis est le « renouvellement vivant » de Phtah, comme le fils est celui du père, parce qu'il incarnait Osiris créé par Phtah. — En somme, M. Chassinat admet comme vraisemblable (p. 40) la conjecture de Mariette qu'Apis est l'image d'Osiris; par conséquent, la mise à mort du bœuf Apis peut avoir « une signification symbolique définie » (p. 34).

M. Chassinat examine ensuite les formules des stèles du Sérapéum relatives à la mort des Apis (p. 50 sqq.). D'ordinaire l'événement est relaté en termes vagues : « la Majesté d'Apis monta au ciel » N. . — Mais deux stèles du taureau mort en l'an 30 de Ramsès II adoptent une rédaction plus précise : « ce jour-là, la Majesté d'Apis se rendit au *Qobḥou* afin de joindre l'atelier d'Anubis taricheute ». Une stèle ptolémaïque (Caire, n° 22180), rédigée à l'occasion de la mort d'une des vaches sacrées d'Aphroditopolis, s'exprime à peu près de même : « Ce jour-là... la vache sortit au Qobḥou, son âme monta au ciel et se joignit à Ra. »

Qu'est-ce donc que le *Qobḥou*? Le mot écrit signifie *refrigerium*, et désigne le pays de l'eau fraîche, soit, sur terre, la région d'Éléphantine, source présumée du Nil, soit, dans l'autre monde, une région du ciel, un paradis. « Se rendre au *Qobḥou* » n'est peut-être qu'un euphémisme pour : « aller au ciel, *mourir* »; c'est dans ce sens qu'on interprétait la formule jusqu'ici. Au contraire, M. Chassinat s'efforce de démontrer que la phrase, en ce qui concerne Apis, a une signification spéciale et rituelle. Le *Qobḥou* n'est pas seulement une localité mystique; « on donnait aussi ce nom, dans le langage ordinaire, à une pièce d'eau, à un étang, à une mare et même, souvent, au lac sacré des temples » (p. 54); dans le voisinage de l'*Apieum* de Memphis, il y avait un *ḥt Ḳbḥw* = « édifice du Qobḥou ». « Le Qobḥou étant une pièce d'eau, il est difficile de n'y point reconnaître la fontaine sacrée dans laquelle, au dire des auteurs latins, Apis était noyé » (p. 55). Donc la formule des stèles de l'an 30 de Ramsès II signifierait : « ce jour-là, la Majesté d'Apis alla à la source sacrée », euphémisme pour dire qu'il y fut noyé. Ainsi, serait-il « établi que la coutume de la mise à mort du taureau memphitique était déjà pratiquée sous la XIXe dynastie » (p. 59-60).

D'autre part, M. Chassinat, chemin faisant, compare ce formulaire relatif à la mort d'Apis à certaines formules relatives à la mort des rois (p. 51 sqq.). Ramsès II, parlant de la mort de son père Séti Ier, dit que celui-ci « se rendit au Qobḥou, joignit le firmament et se réunit à Ra dans le ciel »; « il faudrait entendre que le pharaon fut noyé au terme de sa vie ou que sa dépouille fut, par simulacre, plongée dans un étang sacré » (p. 60). Rappelant les conceptions signalées par M. Griffith dans son article *Apotheosis by drowning* (*Ä. Z.*, 46, p. 132; cf. *Rec. de Tr.*, XXXIV, p. 37), M. Chassinat conclut que ce genre de mort, qui rappelait la noyade d'Osiris, « était le seul qui put convenir aux représentants vivants du dieu » (p. 60), soit Apis dans la série animale, Pharaon dans la série humaine.

L'argumentation dont M. Chassinat soutient sa thèse ne résout pas quelques difficultés sérieuses. Sur les quatre exemples de la formule « passer au Qobḥou », le mot essentiel est écrit (verbe); les déterminatifs du pays montagneux et de la ville ⊗ prouvent sans ambiguïté que *Qobḥou* est pris ici au sens de « région » et non au sens de « fontaine » (où il s'accompagnerait des déterminatifs , , p. 54). C'est seulement dans un passage mutilé de la stèle du Caire que M. Chassinat croit devoir attribuer les déterminatifs au mot *Ḳbḥw*, mais ce mot est restitué par M. Chassinat; donc la preuve n'est pas faite. Si l'on se réfère aux textes des Pyramides — qu'on doit invoquer de préférence

pour l'étude d'un rite par sa nature fort ancien, — le *Ḳbḥw* y apparaît comme la région de l'eau fraîche, de la cataracte d'Éléphantine, voisine de *Kust* (la Nubie) (*Pepi I*, 297, 337, 392; cf. *Mir.*, 180); c'est là que le défunt Osiris trouve accès au ciel et se purifie avant d'entrer. Divinisé, le *Ḳbḥw* est une déesse portant les quatre vases des purifications et fille d'Anubis (*Pepi I*, 393). Au temple funéraire de Sahoura (Ve dyn.), on nomme le *lac du Ḳbḥw* Borchardt, *Grabdenkmal des K. S.*, II, pl. 69, p. 127), où, d'après les textes des Pyramides, le roi se purifie (*Pyr.*, 1301, 1979). Aucune allusion au sens spécial préconisé par M. Chassinat[1]. De même, le sens qu'il attribue à *ḥwt*, salle du palais où l'on déposait le roi mort ou mourant, demanderait une démonstration précise. J'ai signalé plus haut les conclusions que M. Chassinat tire du titre porté par Apis , interprété « seconde vie de Phtah », qui avait déjà fourni à Mariette la matière d'un long commentaire. Le curieux, c'est que ce titre n'existe réellement pas. Spiegelberg a démontré (*Recueil de Trav.*, XXIII (1901), p. 197 : *Ueber einen Titel des Apisstieres*) que les stèles du Sérapéum écrivent toujours, non pas , mais , soit : , et que l'expression se coupe en deux : *ḥp ʿnḫ* et *wḥm n Ptḥ* « Apis vivant » et « *wḥm* de Phtah ». (Voir, pour la coupure, l'article de Spiegelberg, et le texte de Philæ, cité par M. Chassinat, p. 35, l. 25.)

Le sens de varie fort suivant qu'on y voit un signe-mot ou un signe phonétique. Comme signe-mot, il équivaut à « bête à sabot », probablement « veau, taureau »; Spiegelberg traduit donc « le taureau de Phtah ». Comme signe phonétique, il correspond à « substitut, héraut ». De toute façon, la formule n'a rien de commun avec l'expression *wḥm ʿanḫ*, qui définit la résurrection des morts osiriens. — Je signale aussi, p. 35, la stèle du Sérapéum, où il est dit : « La Majesté d'Apis monte au ciel » : *Ḥr pw ḫprf m ʾIsir*. M. Chassinat traduit : « C'est Horus qui devient Osiris »; il ressort de passages similaires que *ḫpr m* signifie ici « provenir de »; cf. le texte de Sabacon, publié par Breasted et Erman, où l'énumération des dieux issus de Phtah est précédée du titre « dieux provenant de Phtah ». Le passage discuté signifie donc : « Apis est Horus; il est issu d'Osiris », interprétation confirmée par les textes cités, p. 35.

Les textes latins qui relatent la noyade d'Apis ne sont donc, jusqu'ici, formellement confirmés par aucun texte hiéroglyphique. Ces difficultés signalées, la thèse de M. Chassinat n'en est pas moins fort intéressante; s'il parvenait à l'établir solidement, son importance dépasserait même les conclusions qu'il en tire. Ce ne serait point seulement à cause du « caractère auguste » de la mort par immersion (rappelant la noyade d'Osiris), qu'on enverrait « à la fontaine » Apis vieilli et le roi mort. La noyade d'Osiris, premier roi d'Égypte selon la légende, et auteur de la fécondité (soit comme dieu-terre, soit comme dieu-Nil), évoque le thème du sacrifice rituel du roi que les peuples primitifs regardent comme responsable de la fécondité naturelle, et qu'ils tuent religieusement, ou remplacent, quand ils le jugent vieilli ou impuissant[1]. Apis, identifié à Osiris ou à Horus, pourrait être — (suivant l'adoucissement habituel du sacrifice royal) — un animal substitué à Osiris ou au roi successeur d'Osiris (Horus = Pharaon), afin de perpétuer l'existence sur terre d'un patron de la fécondité mondiale, sacrifié et remplacé à une date rituelle. La noyade d'Apis — si elle était prouvée — rappellerait donc une coutume en usage dans bien des sociétés primitives et dont l'existence en Égypte est, jusqu'ici, probable plutôt que démontrée (cf. mes *Mysteres egyptiens*, p. 184, 256).

G. Maspero, *Quelques divinités dans les arbres* (p. 8). — Le naos de Satt-el-Hineh (Musée du Caire) représente plusieurs divinités figurées dans un arbre : une Hathor, dame du *nbs* , un Harmakhis, un Shou-Tafnout. On se rappelle qu'Osiris habite un arbre qui refleurit, que Thot hante le *nbs* et le palmier, qu'une autre Hathor est « dame du sycomore ». « C'est probablement à ces cultes que se rattache l'institution des bois sacrés énumérés dans la grande liste d'Edfou et qui se composent pour chaque nome de deux ou trois espèces d'arbres. »

G. Maspero, *Sur le sens juridique de* (p. 31-32). — M. Maspero relève une assertion de M. Gardiner dans *The Tomb of Amenemhêt* (p. 47) : l'épithète *mâkhroou*, litt. *true of voice*, est certainement un terme juridique, qui fait allusion d'abord à l'acquittement d'Osiris à Héliopolis dans son procès contre Set, puis, par extension, à l'acquittement des morts au tribunal d'Osiris; la conclusion de M. Gardiner est qu'il faut revenir à l'ancienne traduction *justifié*, et renoncer à l'interprétation de Maspero, « d'après laquelle l'expression appliquerait à la justesse de voix nécessaire pour entonner les formules religieu-

1. Dans les temples, les sanctuaires où reposent les barques des dieux s'appellent *nn kbḥw* (Legrain, *Bulletin I. F. A. O.*, XIII, p. 60).

1. Plutarque rapporte qu'en Égypte les animaux sacrés sont sacrifiés en cas d'épidémie ou de calamité (*De Iside*, 73); d'après Ammien Marcellin (XXVIII, 5, 14), les rois d'Égypte sont déposés en cas de mauvaise récolte.

ses ». — Maspero rappelle qu'il a le premier, dans son étude *Sur l'expression « Mâkhroou »* (publiée en 1892), insisté sur l'importance « que le *carmen* avait dans la religion et dans le droit de l'ancienne Rome », et « qu'il était tout-puissant en Égypte ». De nouveau, M. Maspero démontre que la loi était chantée chez les Grecs comme chez les Romains; là, comme en Égypte, « il fallait donc que la *justesse de la voix* se combinât avec l'intégrité de la lettre pour que la formule légale, comme la formule religieuse, liât la partie qui la prononçait et celle qui la recevait ». D'où il suit qu'Osiris et tout mort osirien étaient proclamés 𓂋𓏏𓂋 par le tribunal sacré lorsqu'ils avaient prouvé leur dire selon les termes de la loi prononcés exactement avec la voix juste : « c'est ainsi que le sens légal du mot conduisit les Égyptiens au sens funéraire qui prévalut par la suite... Toutes les significations qu'on connaît à l'expression (*victorieux*, *triomphant*) dérivent naturellement de cette première valeur mi-religieuse, mi-légale. » (Pour d'autres développements de la même thèse, cf. l'article de G. Maspero sur le livre de Gardiner, ap. *Revue critique*, 7 août 1915.)

A. MORET.

Eugène Dévaud, **Les Maximes de Ptahhotep** *d'après le papyrus Prisse, les papyrus 10371/10435 et 10509 du British Museum et la tablette Carnarvon.* Texte. Fribourg (Suisse) (en vente à la librairie A. Rody), 1916. II p. et 53 p., in-4°, lithographiées.

L'édition des *Maximes de Ptahhotep*, dont M. Dévaud nous donne tout d'abord le texte égyptien seul, a comme base les reproductions photographiques : 1° du papyrus Prisse et des papyrus 10371 et 10435 du British Museum, publiées en 1911 par M. Jéquier; 2° du papyrus 10509 du British Museum, publiées en 1910 par M. Budge (*Facsimiles of egyptian hieratic Papyri*, pl. 34-38; 3° de la tablette Carnarvon, republiée par M. Jéquier.

M. Dévaud a fait sur ces photographies sa transcription du hiératique en caractères ordinaires; par sa correction minutieuse, cette transcription répond à ce que nous pouvions attendre de l'auteur, dont la compétence en matière philologique est bien établie; d'ailleurs, M. Dévaud a bénéficié des collations faites sur les originaux par MM. Gardiner, Lange, Sethe. Ce qui fait l'originalité de l'œuvre de M. Dévaud, c'est l'établissement d'un texte critique d'après les différentes versions. Après avoir consacré ses premières pages à la transcription littérale, dite « servile », des pap. 10371 et 10435, qui sont fort mutilés et dont il devait tout d'abord justifier matériellement le texte, M. Dévaud présente en colonnes parallèles la version du papyrus Prisse, et celles que fournissent la tablette et les papyrus du British Museum. L'interprétation critique, telle qu'elle se manifeste à l'œil seulement dans cette première partie encore dépourvue de traduction et de commentaire, a consisté : 1° à diviser la matière en paragraphes, indiqués par des titres; 2° à diviser chaque développement en phrases dénommées « vers », dont les césures sont marquées non seulement par le parallélisme des phrases, le rythme grammatical, mais encore, au papyrus 10509, par les points rouges suscrits, habituels aux papyrus du Nouvel Empire; 3° à rétablir la leçon correcte des mots, que le scribe a parfois déformés, tout en donnant en note la leçon des manuscrits; 4° à noter les interversions, adjonctions, suppressions de phrases ou de formules, qui constituent les variantes que présentent les différents textes conservés.

M. Dévaud ne mérite que des éloges pour l'habileté avec laquelle il a triomphé des réelles difficultés qu'offraient la lecture des papyrus, la division logique du texte, l'utilisation des divers manuscrits; l'édition se présente sous une forme claire et d'utilisation pratique et aisée. Nous espérons que la traduction suivra bientôt, et que le commentaire nous renseignera sur l'évolution des formes grammaticales, qui apparaît en maint endroit, entre le texte le plus ancien et ceux d'époque plus récente; sur les règles philologiques de ce qu'on peut appeler la métrique égyptienne, sujet que Grébaut avait autrefois approfondi (dans un travail resté inédit) en prenant comme base précisément le papyrus Prisse (cf. édit. Virey, dédicace). Si nous avons aussi une idée exacte de cet « enseignement de la doctrine royale aux enfants des nobles » que les Maximes de Ptahhotep développent avec complaisance, l'histoire n'aura pas moins que la philologie à profiter de l'excellente œuvre de M. Dévaud.

A. MORET.

B. P. Grenfell and A. S. Hunt, **The Oxyrhynchus Papyri.** Part. XI, London. **The Offices of the Egypt Exploration Fund**, I-XII; 1-278 pages, 7 planches. 1915.

Leurs admirables trouvailles antérieures ont fait de MM. Grenfell et Hunt des manières de magiciens : on espère toujours d'eux de nouveaux prodiges. Le tome XI des Papyrus d'Oxyrhynchos donnera plus de crédit encore à cette opinion, puisqu'il satisfait une fois de plus l'attente des hellénistes. C'est un miracle, en effet, de voir paraître en temps de guerre une œuvre scientifique de cette valeur et de ce volume; c'est merveille aussi d'y constater des résurrections.

Le recueil ne comprend que des papyrus littéraires (1351-1404).

1° Les fragments de l'Ancien et du Nouveau Testament sont au nombre de cinq (1351-1355) : *Lévitique*,

XXVII, sur parchemin ; *Psaumes*, LXXXII-LXXXIII, sur parchemin ; *Ier Épître de Pierre*, sur parchemin ; *Épître aux Romains*, I ; *Épître aux Romains*, VIII. Ils sont d'un intérêt médiocre au point de vue paléographique ; au point de vue critique, on y relève quelques leçons intéressantes, sinon inattendues. Plus sensationnel est le n° 1356 : fragments inédits de Philon. M. HUNT nous les avait promis pour un futur volume en publiant dans le tome IX (1173) de longs passages de quatre traités déjà connus du philosophe juif. Il nous donne aujourd'hui des lambeaux de pages provenant du même *codex*. Elles sont numérotées dans le manuscrit 192 et 193 (ριβ, ριγ) et prennent place, par conséquent, entre les morceaux du *Commentaire allégorique de la Genèse* (οα, οβ) et ceux du *De Ebrietate* σιδ-σιθ) publiés auparavant. Elles ne se rattachent sans doute ni à l'un ni à l'autre de ces traités et appartiennent à un ouvrage indéterminé de Philon. Voici, à titre d'indication du sujet, la traduction de quelques lignes (fol. 4, verso, ll. 24-35). Nous y trouvons exprimée, à propos d'un souvenir païen, l'idée chrétienne de la justice divine, venant tardivement, mais à son heure et inéluctable. « Ne méprisons donc pas le devin véridique qui, plein de l'enthousiasme du trépied delphique, avertit Crésus, réputé le plus heureux de tous les hommes de son temps, d'envisager le terme d'une longue vie. Car, des méchants en vérité, nul ne reste impuni, mais reçoit un châtiment adéquat, sinon sur-le-champ, du moins plus tard, suivant l'opinion de quelques-uns. Rien, en effet, n'est décidément tard dans la nature, mais tout vient en son temps. Oui, le coupable expie sinon ici-bas et parmi nous, du moins chez Hadès, devant des juges dégagés des liens du corps... »

Moins important sans doute au point de vue littéraire que ces restes de Philon, le dernier texte de cette catégorie est pourtant tout à fait remarquable. C'est un calendrier des services religieux chrétiens à Oxyrhynchos pour l'année 535-36, selon le calcul ingénieux des éditeurs. Le début donnera une idée de la valeur du document. Ll. 1-14 : « Liste des offices à partir de la rentrée à Alexandrie du patriarche, à savoir : 14e indiction ; 23 Phaophi, à l'église de Phœbammon, dimanche ; 25, à Saint-Sérénos, jour du repentir ; 30, au monastère des martyrs, dimanche ; 3 Athyr, à l'église de Phœbammon, fête d'Épimachos ; 7, à l'église de l'Évangéliste, dimanche ; 12, à Saint-Michel, sa fête ; 13, à la même ; 14, à Saint-Just, sa fête ; 15, à Saint-Ménas, sa fête ; 16, à la même ; 17, à Saint-Just. » L'introduction et les notes du fragment contiennent des renseignements précis sur les premiers calendriers chrétiens et sur les églises chrétiennes d'Égypte.

2° Le groupe des inédits profanes commence par des fragments d'Hésiode : *Catalogues des femmes illustres*. Les papyrus, entre autres ceux des *Berliner Klassikertexte*, nous en avaient déjà rendu un certain nombre de vers. Ceux-ci (1358-1359) nous apportent : 1° l'histoire d'Europe et d'un de ses fils en 32 vers ; 2° la poursuite et la lutte aérienne des Harpies et des Boréades en 35 vers ; 3° l'union d'Augé avec Héraklès et les prouesses de leur fils Téléphe en 25 vers. D'autres lambeaux plus petits parlent d'Électra unie à Zeus, de Diomédé et de son fils Hyacinthe. D'Alcée (1360) nous n'avons que des bribes, poèmes et scolies, le tout très déchiqueté.

Bacchylide (1361) nous dédommage : c'est un heureux dans l'histoire de la papyrologie. Après ses *épinikia*, voici ses *scolia*, chansons à boire. Un passage d'Athénée, qui cite le poète, assure l'identification des fragments exhumés. Ils sont au nombre de 48 : trois seulement, les plus longs, valent d'être mentionnés ici, mais des raccords pourront être découverts ultérieurement entre les autres[1]. Le fragment 5 est un récit mythique sans détail saillant, les deux autres sont les débuts de deux chansons en dactylo-épitrites, adressées au fils d'un roi de Macédoine et à un tyran sicilien. La traduction suivante essaie d'en rendre le sens, mais non pas la grâce légère et le rythme mélodieux. Fragment 1, vv. 1-17 :

« Pour Alexandre, fils d'Amyntas. O mon luth, ne reste pas davantage accroché, ne contiens plus la voix limpide de tes sept cordes ;

Viens dans mes mains, j'ai hâte d'envoyer à Alexandre une plume d'or de l'aile des Muses ;

Ornement de ses banquets mensuels où les jeunes nobles, sous la délicieuse contrainte des coupes redoublées, sentent s'échauffer leur cœur, où l'espoir de Cypris pénètre leurs sens ;

Cypris, qui, unie aux dons de Dionysos, élève jusqu'au sublime les pensées de l'homme. Sur-le-champ, il effondre les créneaux des cités ; à tous les hommes il lui semble imposer son empire ;

D'or et d'ivoire ses palais étincellent ; chargées de blé sur la mer éblouissante, les nefs amènent d'Égypte une énorme richesse : tels sont dans l'ivresse du festin les élans du cœur. »

Fragment 4, vv. 1-10 : « Pour Hiéron de Syracuse. Ne laissons pas encore de côté mon luth aux sons limpides : Oui, je vais à présent exécuter une fleur gracieuse des Muses au péplos d'or pour Hiéron fameux par ses blonds coursiers et ses compagnons de festin, et l'envoyer vers Ætna bien bâtie. Puisque, auparavant, j'ai célébré Phérénicos illustre entre les chevaux par ses pieds agiles et sa victoire aux rives de l'Alphée... »

Comme Bacchylide, Callimaque, lui aussi, avait été déjà favorisé par les papyrus. Il figure ici sous deux numéros. 1362 est un passage des *Aetia* ; le rapprochement avec plusieurs fragments connus de Callimaque en assure l'authenticité ; mais l'incertitude règne au sujet du chant. On y lit, non sans agrément, malgré l'érudition accumulée et la recherche alexandrine, une jolie scène de banquet, prétexte à un interrogatoire mythologique. Un convive questionne son voisin de table, un habitant d'Ikos, sur certaines coutumes de

1. Le frag. 24 semble être une fin de strophe, du même rythme dactylo-épitritique que le frag. 4.

son 1le. **1363** contient des *Iambes* très mutilés; le bénéfice le plus clair en est pour nous la vérification d'une conjecture de Bentley. Antiphon le sophiste vient ensuite (1364) avec un fragment du livre I de son περὶ ἀληθείας. C'est un long débat sur l'opposition entre les lois humaines et les lois de la nature. Le point de départ en est cette définition de la justice (ll. 1-11) : « La justice, c'est le fait de ne transgresser aucune des lois en vigueur dans l'État où l'on vit. » De cette définition anodine, Antiphon aboutit à des conclusions audacieuses : les hommes peuvent prendre la liberté de suivre leurs penchants, car les lois naturelles ont plus de force que les lois sociales. Nous passons alors à l'histoire (1365) représentée par des bribes sur l'histoire de Sicyone, spécialement sur la dynastie des tyrans fondée par Orthagoras; et à l'éloquence représentée par le titre, l'ὑπόθεσις et le début du discours d'un orateur attique, défenseur, semble-t-il, de l'accusé dans une affaire d'empoisonnement.

Le papyrus 1367 nous retiendra davantage : ce sont des fragments du περὶ νομοθετῶν, abrégé d'Hermippe, par Hérakleidès Lembos, comme nous l'apprend le titre qui a été conservé (fr. 2). Outre des renseignements sur des législateurs comme Démonax, Cécrops, Bouzygès, Archimachos, nous y gagnons des précisions sur la façon de composer qu'avait l'abréviateur. Il résumait chaque œuvre de ses auteurs séparément et ne fondait pas plusieurs œuvres en une seule, comme quelques savants le croyaient. A noter un détail piquant : lorsque, dans le tome IX, M. Hunt avait publié la Vie inédite d'Euripide par Satyros, il avait déjà remarqué qu'un des abréviateurs de Satyros, Hérakleidès Lembos était né, selon Suidas, à Oxyrhynchos. Le rapprochement est cette fois bien plus frappant, puisqu'il s'agit d'un ouvrage d'Hérakleidès lui-même. Un lambeau de roman anonyme du IIIe siècle (1368) clôt la série des inédits. Joint aux fragments antérieurement découverts, il atteste une fois de plus la popularité des romans à cette époque. Voici les 30 lignes finales non mutilées; le mystère de la nuit, de la solitude, l'horreur d'un crime et d'une apparition s'y mêlent aux observations minutieusement réalistes. C'est un revenant qui parle à un voyageur : « C'est là que je repose, au pied d'un platane et avec moi une belle jeune fille, tous deux assassinés. Glaukétès, effrayé, comme il est naturel, ne dit rien à cette révélation, mais se contenta de baisser la tête et en même temps de pousser son cheval. Or le jeune homme disparut tandis qu'il baissait la tête. Glaukétès, tout en poussant son cheval à bride abattue, se retournait pour voir s'il l'apercevrait de nouveau, mais il ne le vit plus. Il arriva, de nuit encore, dans un village, au bord d'une rivière. Il la traverse et aperçoit une écurie ouverte avec une litière pauvre et misérable. Il attache son cheval à la mangeoire, et, se jetant sur la litière, essaie de s'endormir. Mais voici qu'une femme descend par une échelle qui amenait d'en haut dans l'écurie... »

3° On peut naturellement passer plus vite sur les fragments (1369-1379) appartenant à des œuvres classiques déjà connues. La nomenclature réunit les noms de : Sophocle, *Œdipe-Roi*, sans rien de saillant; Euripide, *Oreste*, où une conjecture de Weil est confirmée : *Médée*[1]; Aristophane, *Nuées*, avec scolies; *Grenouilles; Paix; Chevaliers*; *Guêpes*, sans valeur particulière, on trop courts pour qu'on puisse juger de la qualité du texte; Hérodote, *VII*, sans originalité paléographique, ni critique; Thucydide, *VII*, le plus long des fragments de l'historien jusqu'à ce jour, important en ce qu'il aidera à fixer la valeur respective des deux groupes de manuscrits de Thucydide; Démosthène, *Couronne* et *Midienne*, sans rien de remarquable; enfin, un tout petit passage de Tite-Live, le premier que nous ayons de cet auteur dont *P. Oxy.* 668 ne nous avait donné qu'un épitomé.

4° Les fragments de littérature gréco-égyptienne sont des plus curieux. Le premier (1380), très long, puisqu'il comprend les restes de 12 colonnes de 22 à 28 lignes en semionciale voisine de la cursive, est une *Invocation d'Isis*. Il nous en manque le commencement et la fin. C'est une kyrielle des titres et appellations de la déesse Isis, classés par villes, nomes, îles, en Égypte et à l'étranger, et une énumération de ses attributs et des faveurs qu'elle peut accorder à ses dévots. Tout à fait précieux pour les géographes, puisqu'il peut aider à situer certaines villes d'Égypte et en fait connaître de nouvelles, ce texte ne l'est pas moins pour l'histoire des religions. Les identifications d'Isis avec des déesses étrangères sont une preuve du syncrétisme de cette époque et de la diffusion universelle du culte d'Isis. Les éditeurs inclinent à croire que l'auteur est un prêtre de la déesse, Oxyrhynchite ou Memphite. Pour nous, nous verrions volontiers dans ces litanies mystico-géographiques une sorte d'hymne en prose[2] composée par un dévot aussi fervent qu'érudit. Le fait que les titres d'Isis sont énumérés d'abord à l'accusatif et qu'ensuite la déesse est invoquée directement : κυρία Ἶσι... κρατεῖς... σὺ καί... σὺ καί, nous incite à penser que pour la composition — questions de longueur et de géographie mises à part — on peut rapprocher ce fragment de beaucoup d'hymnes en vers. Au début, il devait y avoir καλέω ou κικλήσκω comme dans tant d'hymnes orphiques ou ὑμνέομεν comme chez Callimaque et Proclos; l'invocation vient ensuite et n'est, comme toujours, qu'un prétexte à une nouvelle énumération pieuse; pour finir, il y avait sans doute une demande du croyant, une variante des : δὸς... ἔλθοις ἄγουσα... λίτομαι πέμπειν des hymnes en vers.

L'éloge d'Imouthès-Asklépios (1381) est un peu décevant. En réalité, nous n'avons qu'une sorte de roman préliminaire, et le papyrus nous fait défaut quand le panégyrique allait commencer. C'est, nous avertit l'auteur, une traduction accommodée, une para-

1. Aux deux papyrus de Médée, cités par les éditeurs dans l'Introduction, ne faut-il pas ajouter *Berliner Klassikertexte*, V², pp. 97-98, qui nous a donné les vers 507, 513-517, 545-569 ?

2. Cf. Paul Collart, *Invocation d'Isis*, *Revue égyptologique*, N. S., I, p. 93-100.

phrase d'un rouleau de papyrus ancien relatif à Imouthès, rouleau sacré, datant du grand Mycérinos, retrouvé miraculeusement alors qu'on désertait les sanctuaires du dieu, sous Nectanébo, restaurateur du culte. La reconnaissance a mis le calame à la main de ce théologien anonyme : Asklépios l'a guéri d'une fièvre et lui est apparu ainsi qu'à sa mère. Il ne nous fait grâce d'aucun détail, renseigne Asklépios sur ses travaux antérieurs, lui présente les hommages des dévots et se met enfin, à la l. 218, à traduire le précieux rouleau. Par malheur, le papyrus nous manque à la l. 247 : *cetera desiderantur*.

Il y a encore du prodige dans le fragment suivant (1382) ; c'est la fin et le titre d'une légende : *Sarapis et Syrion*. Nous y voyons ledit Syrion, avant de s'embarquer, se défaire en faveur des gens de Pharos, pour 100 drachmes d'argent, d'une eau miraculeuse, dont il a subi les effets ; « cette grâce est attestée dans les archives du Mercurium ». Nous rentrons dans la réalité avec le n° 1383. *Chanson de matelot*, dans une langue un peu rude et pas très pure, mais non dépourvue de naïve recherche : « Aux vents Rhodiens j'ai commandé Et aux régions marines quand je voulus voguer. Quand je voulus rester ici, Je dis aux régions marines de ne pas heurter leurs vagues. Soumettez la mer aux nautoniers. De toute sa force le vent donne; Emprisonne les souffles, ô Nuit, Et rends les ondes apaisées, — et le titre : « Aux vents Rhodiens. » Nous trouvons enfin, réunis sur un fragment (1384), dans le désordre le plus baroque : 1° une recette de purgatif ; 2° une citation chrétienne non canonique où Jésus parle de la valeur curative de l'huile d'olive ; 3° une citation judéo-chrétienne où les anges du Seigneur semblent attendre d'une éponge et de Jéhovah-Sabaoth la guérison de leurs yeux malades ; 4° un remède pour l'étranglement ; 5° un baume pour les blessures.

5° Parmi les fragments d'Homère (1385-1398) ceux de l'Iliade sont les plus nombreux, comme toujours, il y en a neuf contre cinq de l'Odyssée. On attache peu d'importance, en général, à ces bribes homériques à moins que les éditeurs n'aient pris soin d'en signaler l'intérêt. C'est ce qui arrive pour 1391, publié *in extenso*, où MM. Grenfell et Hunt ont cru trouver des traces d'une tradition différente et peut-être des vers inédits. A mon avis[1], il y a là une erreur d'identification. Au lieu de *Iliade*, XI, 526-28; 566-69; 597-602; 634-41; avec intercalation apparente de vers nouveaux entre 637 et 640, il faut transposer l'ordre des fragments et y voir les traces de : 564-70; 597-602; 608-10; 635-638.

6° Pour terminer, voici quelques parcelles moins importantes, sinon négligeables (1398-1404) : le titre des Βαρβαρικά de Chœrilos, des miettes de tragédie, de comédies (peut-être d'Aristophane) et en quatre lignes de latin un abrégé de la fable ésopique : Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre.

1. Sur ce sujet comme sur celui des scolies de Bacchylide, cités plus haut, cf. P. Collart, *Homère et Bacchylide dans les Papyrus d'Oxyrhynchos*, *Revue de Philologie*, 1918, n° 1.

J'ai suivi à dessein dans ma recension l'ordre adopté dans le recueil, puisque les savants anglais en ont plusieurs fois éprouvé l'excellence, et puisqu'aucun des groupes établis, presque aucun des textes publiés par eux dans ce volume, ne doit passer inaperçu aux yeux du lecteur curieux et attentif. Comme pour chacun des tomes de cette collection, nous devons aujourd'hui encore une vive gratitude à MM. B. P. Grenfell et A. S. Hunt, en raison de leur science infinie, de leur énorme labeur, de leur active persévérance. Nous leur devons cette fois davantage : le tome XI des Papyrus d'Oxyrhynchos nous apporte une émotion et une leçon. Qui ne serait en effet touché, qui ne serait instruit en lisant les deux brèves constatations par lesquelles, avec noblesse et sans tapage, les éditeurs ont ouvert et fermé leur livre[1] ? Je voudrais que tout le monde, et pas seulement le monde des hellénistes, pût lire ces deux phrases calmes et en faire le rapprochement terrible. « Nous avons reconnu pour chaque papyrus individuellement le concours que nous ont prêté M. T. Allen, Dr J. V. Bartlet, etc., et le Prof. U. von Wilamowitz-Mœllendorff. » — « Les treize papyrus suivants d'Oxyrhynchos et de Hibèh ont été transmis par l'intermédiaire de Bruxelles (Musées royaux) à la Bibliothèque de l'Université de Louvain et ont vraisemblablement été détruits. »

Paul COLLART.

Veröffentlichungen aus der Papyrus-Sammlung der Kœn. Hof. und Staatsbibliothek zu München. I. Byzantinische Papyri. Leipzig, Berlin, Teubner, 1914, in-4°, 37 planches.

Le premier volume des papyrus de Munich, publié par A. Heisenberg et L. Wenger contient dix-huit textes appartenant à une collection répartie entre la bibliothèque royale de Munich et le British Museum. Cette collection provient de Syène et est constituée par les papiers d'affaires d'une même famille, dont les membres paraissent singulièrement portés à la chicane. Ces textes remontent tous au VIe siècle.

Les papyrus de Syène conservés au British Museum ont été publiés en 1917 dans le tome V des papyrus de Londres, sous les numéros 1722-1737. La transcription de quelques-uns d'entre eux a été jointe aux numéros 3, 4, 6, 7, 8, des textes de Munich qu'ils complètent. D'une façon générale, les papyrus de Syène, parus dans le tome V de la collection de Londres, confirment les données fournies par les textes de Munich.

Ceux-ci sont précédés d'une introduction (pp. 1-19) concernant la provenance des textes, leurs dates, les

1. Dans la Préface, datée de juin 1915 (l'ouvrage était en préparation avant la guerre) et dans une petite note, p. 248. Le professeur von Wilamowitz-Mœllendorff a signé le manifeste des intellectuels allemands.

membres de la famille de Jacobos qui y figurent, en particulier Patermonthis et sa femme Kako, les gens de Syène, les rédacteurs des documents, la langue et le style.

Chaque texte est accompagné de notes critiques, d'une traduction, d'un abondant et substantiel commentaire.

Les nos 1, 7 et 14 sont des exemples de l'arbitrage connu sous le nom de διάλυσις. Le no 6 est un jugement prononcé par le σχολαστικός Marcos, à propos d'une contestation survenue entre Jean et sa mère Tapia.

Les nos 4, 5 (verso), 9, 11, 12, 13, 15, 16, sont relatifs à des ventes.

Le no 3 est la reconnaissance d'une dette; le no 8, une donation; le no 10, un chéirographon; les nos 17 et 18 sont des fragments.

Le no 2 est particulièrement intéressant, c'est un reçu dans lequel les membres du collège des *priores* du *numerus* d'Éléphantine reconnaissent avoir reçu et enregistré la *probatoria* que leur a présentée un conscrit. Ce texte, qui apporte d'utiles précisions au sujet de l'inscription des *tirones* sur le registre de leur compagnie, a pu être étudié par J. Maspero dans son étude sur l'*Organisation militaire de l'Égypte byzantine* (pp. 53-54).

D'une façon générale, le recueil des papyrus de Munich renferme un certain nombre de renseignements précieux pour l'historien de l'administration militaire d'Égypte au VIe siècle; il peut également être utile pour la connaissance de l'administration civile et l'histoire du christianisme; mais c'est principalement pour les juristes qu'il offre de l'intérêt, en leur fournissant des textes relatifs au droit successoral et familial.

Germaine ROUILLARD.

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire. Papyrus grecs d'époque byzantine, publiés par Jean Maspero. Tome II, nos 67125-67278, le Caire, 1913. Tome III, nos [67140]-[67169], 67279-67359, le Caire, 1916. Deux vol. in-folio.

I. — Le second recueil des papyrus byzantins du Caire publiés par le regretté Jean Maspero renferme une série de documents du VIe siècle trouvés à Kôm-Ichgâou par Gustave Lefebvre de 1905-1908; une partie des textes de cette collection avait paru dans un premier volume, en 1911, sous les nos 67001-67124; ils y étaient répartis en trois sections, A, B, C; le présent volume s'ouvre par des papyrus appartenant toujours à la section C; affectée aux documents d'ordre privé concernant des habitants d'Aphroditô ou d'Antaiopolis, elle est close ici par vingt-cinq textes (nos 67125-67150).

Deux d'entre eux, les nos 67136 et 67137, se rapportent en réalité, comme le fait remarquer l'éditeur, à la section B du premier recueil, consacrée aux rôles financiers et quittances d'impôts.

Les papyrus portant les nos 67151-67171 forment la section D, ce sont des documents d'ordre privé concernant les nomes Antinoïte, Panopolite et Hermopolite.

La section E contient des fragments littéraires nos 67172-67190.

Le volume se termine par l'inventaire de quatre-vingt-sept fragments qui accompagnaient les rouleaux de papyrus rapportés de Kôm-Ichgâou (nos 67191-67278); les nos 67200, 67205, 67235, 67240, 67251, 67275, ont été complètement transcrits par J. Maspero.

Ils offrent le plus vif intérêt pour l'historien des institutions byzantines en Égypte au VIe siècle; ils contribuent à la connaissance de la législation justinienne en matière de droit privé, de l'administration civile et militaire et des mœurs administratives en Égypte; certains d'entre eux fournissent des renseignements sur la vie et les questions religieuses, d'autres sur l'économie des grands domaines particuliers.

Le no 67126, dont la planche I reproduit les lignes 53-66, est, avec le no 67032 du tome I, le seul papyrus connu dont le lieu d'origine soit Constantinople.

A la ligne 16, bien que la lecture [ε]ο̣ξ[ο]ποζαλματων ne soit pas très sûre pour le début du mot, nous trouvons tout au moins la preuve de l'existence d'un corps de Dalmates dans la garnison de Constantinople. Le verso du no 67131 renferme une pièce de vers ïambiques due au poète d'Aphroditô, Dioscore, fils d'Apollôs; les nos 67177-67188 sont également des spécimens de ses œuvres dont nous possédions déjà les fragments publiés dans la *Byzantinische Zeitschrift*, t. 19, pp. 1-6, dans le premier volume des papyrus du Caire et dans un article paru dans la *Revue des Études grecques*, t. XXIV (1911), pp. 426-481, où Jean Maspero nous fit connaître l'amusante figure de ce « gentilhomme campagnard », poète infatigable sinon original, et dont les œuvres nous fournissent maints renseignements intéressant l'histoire de l'administration de la Thébaïde.

Le no 67151, dont on a retrouvé le brouillon qui porte le no 67152, est le testament de Phoibammôn, médecin en chef d'Antinoé. Ce document est de nature à satisfaire les juristes qui y verront appliquées les règles de la législation justinienne. Le testateur se préoccupe aussi de ses intérêts spirituels en légnant une aroure de vignes à choisir au gré du bénéficiaire et libre de tout impôt, ainsi qu'une barque avec ses agrès, au couvent de Saint-Jérémie. L'en-tête du testament de Phoibammôn est un protocole dont l'écriture est du type auquel H. I. Bell donna le nom d'« écriture perpendiculaire ». C'est le plus bel exemplaire actuellement connu de ces estampilles officielles mentionnées par Justinien dans la Novelle, 44 (2), destinées à conférer aux actes un caractère d'authenticité. Le présent recueil compte deux autres fragments de papyrus recouverts de cette écriture conventionnelle, déformée à

dessein pour déjouer les fraudes possibles. Jean Maspero a déchiffré en partie le protocole du n° 67151 en indiquant sous toutes réserves le résultat de ses recherches; le protocole contiendrait le nom du *comes largitionum*. Voici quelles sont les lectures de Maspero pour les deux premières lignes :

1. Φλ. βικ' ενδοξοτ κομετ/ = Φλαοίου βικτορος ἐνδοξοτάτου κόμετος.

2. και πατρικ/ διασημοτ/ = καὶ πατρικίου διασημοτάτου.

Maspero signale d'ailleurs le caractère de authenticité suspecte du testament en question, après avoir fait remarquer que le protocole a été coupé et recollé ensuite sur le papyrus contenant l'acte; la photographie (pl. VIII) montre en effet que les fibres du papyrus sont horizontales dans la partie qui contient le protocole, et verticales dans le corps du testament.

L'éditeur remarque que plusieurs protocoles, également trouvés à Kôm-Ichgâou (67178, recto; 67180, recto; 67187, recto; 67189 et 67190), ont de même été coupés; il suppose que Dioscore, dont il croit reconnaître l'écriture dans le brouillon du testament en question (n° 67152), avait fait à son usage une collection de ces « papiers timbrés », dans le dessein de les utiliser peut-être une seconde fois.

Le n° 67166 nous fait connaître un *alabarque* à Antinoé; l'existence de l'alabarque n'avait été constatée jusqu'ici qu'à Alexandrie.

Les n°s 67172, 67173, 67174, contiennent des fragments du chant IV de l'Iliade (vers 494-519, 528-555, 556-576, 594-614, 631-641, 667-678 ; dans le fragment 67172, les accents ont été ajoutés postérieurement.

Le n° 67175 est un fragment d'une biographie d'Isocrate, qui a dû être utilisé dans une école, pense l'éditeur.

Au verso du n° 67176 se trouve une conjugaison des verbes ποιεῖν et χρυσοῦν : la première personne du duel n'y est pas toujours employée ; on y remarque une préférence pour certaines formes rares.

II. — La publication de ce second recueil de papyrus byzantins n'avait point épuisé la collection des papyrus trouvés à Kôm-Ichgâou, et Jean Maspero avait commencé à s'occuper de l'impression d'un troisième volume, lorsqu'il tomba en pleine bataille le 17 février 1915. Ce troisième recueil fut donc publié en 1916 en une seule fois par Gaston Maspero avec la collaboration de M. Bernard Haussoullier, qui rédigea la partie la plus considérable des *indices* et revit les épreuves. La notice qui manquait au n° 67329 est due à M. Cuq.

Dans une émouvante préface, Gaston Maspero a retracé l'enfance et la jeunesse, les différentes étapes de la carrière scientifique et les derniers moments de son fils, il donne des extraits des poésies, des lettres que ce dernier écrivit avant de trouver la mort, et dresse la bibliographie de ses travaux.

D'une façon générale, les documents qui composent le troisième volume des papyrus du Caire présentent le même intérêt que les textes du second volume, ils se rapportent aussi le plus souvent à l'histoire de l'administration byzantine, aux questions de droit privé, et à l'histoire des premiers siècles du christianisme.

Le recueil débute par deux textes déjà connus par le tome II ; le premier qui porte dans le volume précédent le n° 67140 est complété et corrigé; le second est le début du n° 67169 du tome II.

Les textes qui suivent (n°s 67279-67359) sont venus enrichir depuis 1908 la collection formée par la trouvaille de Kôm-Ichgâou, certains d'entre eux cependant font partie des textes trouvés par Lefebvre avant 1908; ils forment la section F dans la série complète des papyrus édités par J. Maspero.

Le n° 67281 est un πρόσταγμα de Dioscore, *præses* de Thébaïde, enjoignant à Apollôs, fils d'Isaac, d'accepter les fonctions de *riparios* d'Aphroditô; ce texte prouverait que l'on cherchait à se dérober à cette charge; il nous montre que le *riparios* était désigné par le conseil administratif du village, dont la décision était ratifiée par le *præses* de la province.

Le n° 67283 est un rapport dressé par les habitants d'Aphroditô au sujet des agissements du pagarque d'Antaiopolis; il est adressé à une femme (ἡ ἡμῶν δέσποινα), qui n'est autre que l'impératrice Théodora, comme le montre l'éditeur. Ce texte vient s'ajouter à ceux qui nous renseignaient sur l'*autopragie* d'Aphroditô; il nous montre que, depuis l'annexion du village à la *domus divina*, les fonctionnaires privés du θεῖος οἶκος, les δεσποινικοί, jouent un rôle dans la perception des impôts, alors que l'*autopragie* d'Aphroditô avait été absolue avant l'époque de Justinien (cf n° 67024 r., l. 4). Le n° 67286 paraît être un exemple de ces *annonæ civiles* accordées à des églises et à des couvents dont parle Justinien dans la Novelle, 7; il s'agit ici de deux quittances pour une redevance en nature que doit fournir le village d'Aphroditô au couvent de la Pénitence (Μετάνοια).

Le n° 67294 est un duplicatum du n° 67089, publié dans le tome I ; c'est une déclaration par laquelle un personnage certifie qu'une religieuse nommée Eulogia n'est ni esclave, ni d'une famille servile. Le papyrus 67294 fournit le début du texte qui manquait au n° 67089 ; il permet d'en combler certaines lacunes. La ligne 16 montre que ce n'est point Eulogia qui habitait la maison du maître, comme le faisait croire la première version, mais plutôt sa sœur Marthe. Le n° 67295 est un recueil de quatre pièces diverses ; l'éditeur reprend en le corrigeant le texte des pages I et II déjà parues dans le tome XI du *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale*, pp. 163-195 (J. Maspero, Horapollon et la fin du paganisme égyptien) et donne en outre le texte de la page III.

Le n° 67296 vient s'ajouter à ceux qui font mention du droit d'asile conféré aux églises et autres lieux consacrés.

Les n°s 67298 et 67299 sont des exemples du contrat d'ἐμφύτευσις.

Le n° 67310 contient la majeure partie (l. 15-65) d'un texte de la collection de Londres (*P. Lond.* V, 1711), dont il est le brouillon, c'est un contrat de mariage dont la forme est curieuse à l'époque byzantine ; il a été rédigé après le mariage et rappelle l'ancien « mariage d'essai », connu en Égypte pour une époque plus ancienne. La « *donatio ante nuptias* » y est représentée comme la reconnaissance d'une dette, de même que dans le papyrus de Londres, Inv. n° 1799, publié avec *P. Mon.* n° 3 (éd. A. Heisenberg et L. Wenger)[1].

Le n° 67312 est le testament de Fl. Théodore, employé dans les bureaux du duc de Thébaïde. La ligne 69, où le testateur exprime son intention de contribuer au rachat des captifs, montre que les razzias de nomades étaient probables à cette date dans la Haute-Thébaïde.

Dans le n° 67314, on voit cinq frères héritiers de leur père obligés de servir à leur mère une rente désignée par l'expression insolite de ἐτήσιον πεκαύλιον.

Le n° 67316 contient un protocole de cinq lignes, dont les lettres ne sont point déformées et agglomérées. J. Maspero a pu les déchiffrer en partie, et ses lectures viennent confirmer les résultats qu'il avait obtenus en cherchant à lire le protocole du n° 6715t du tome II; voici sa transcription pour les deux premières lignes :

Φλ/ Ϣη[....]ενδοξ/ κομ/
ἀπ[ο] υπ[α]τ/ κ/ [πατρι[κ/.

Au début de la ligne 4, l'éditeur lit les lettres στ, qui seraient, d'après lui, les initiales du mot στρατηλάτης[2].

Le n° 67325 n'est pas le premier à mentionner l'existence de deux pagarques à Antaiopolis, mais il renferme les titres, nouveaux pour nous, de πάγαρχος τοῦ διμοίρου μέρους Ανταίου et de πάγαρχος τοῦ τρίτου μέρους. J. Maspero en conclut que ces titres correspondent à une division territoriale de la pagarchie.

Le n° 67326 est une quittance de loyer où apparaît un certain Kephalôn. L'éditeur croit qu'il s'agit d'un évêque d'Antaiopolis et signale le cas de cet évêque marié comme exceptionnel en Égypte, où l'on ne choisissait guère ces dignitaires que parmi les moines.

Le n° 67359, le plus récent des papyrus publiés dans ce recueil, est un compte d'époque arabe relatif aux impositions d'Antinoé ; il débute par un protocole.

Bien que les documents publiés dans le second et le troisième recueil de J. Maspero aient été fournis exclusivement, comme ceux du premier volume, par les trouvailles de Kôm-Ichgâou, ce qui semble impliquer une modification à un plan plus vaste, exposé par l'éditeur dans son Introduction en 1911, ils n'en réalisent pas moins l'espoir qu'il y exprimait alors. Il remarquait qu'au VIe siècle l'Égypte, « définitivement encastrée dans l'édifice du Bas-Empire », devenue « semblable à toutes les provinces qui l'entourent », nous fournit des renseignements qui peuvent être utilisés avec quelques précautions pour la « Romania » tout entière. Les précautions sont de rigueur, certes, en pareille matière; et, tout en les observant, les historiens trouveront dans les documents si nombreux et si variés venus d'une seule bourgade de la Thébaïde, de précieux matériaux pour l'histoire de l'administration byzantine en général. D'ailleurs, l'intérêt d'un ordre plus particulier qu'offrent les recueils de J. Maspero en contribuant à tracer la physionomie de l'Égypte byzantine au VIe siècle, est des plus vifs, et par là aussi Jean Maspero et les éditeurs de son dernier recueil ont les plus grands titres à notre reconnaissance.

Germaine ROUILLARD.

1. L'éditeur du texte de Londres, H. I. Bell, pense qu'on ne saurait voir dans ce contrat une survivance du mariage d'essai ; il suppose plutôt que, pour une raison quelconque, la rédaction de l'acte a été retardée et faite après le mariage, ou bien qu'il s'agit d'un second contrat relatif à la « donatio propter nuptias ».

2. Dans un article du *Journal of Hellenic Studies* (vol. XXXVII, 1917, pp. 56-58), « The Greek papyrus protocol », H. I. Bell signale l'importance du n° 67316 pour l'étude des protocoles dans les papyrus grecs. Il apporte un certain nombre de corrections aux lectures de J. Maspero; il suppose en particulier que la ligne 6 renfermerait non pas le monogramme de Ἰωάννης, mais plutôt le mot ἰνδ(ικτίονος). De ses observations de détail sur les protocoles à l'époque byzantine et arabe, H. I. Bell conclut à la survivance du type traditionnel de la formule même au temps où celle-ci n'avait plus de sens. Il pense que les n°s 67151 et 67316 de la collection des papyrus du Caire donnent le coup de grâce à la théorie de Karabacek sur les protocoles trilingues (latin, grec, arabe).

M. J. Bell, M. A. **The Byzantine servile state in Egypt**, tirage à part du **Journal of Egyptian Archaeology**, vol. IV, parts II-III, April-July 1917.

Article de vulgarisation écrit par un lettré qui est en même temps l'érudit le plus compétent sur l'histoire de l'Égypte byzantine. L'auteur s'est proposé de montrer comment s'est développé en Égypte cet asservissement de l'individu à sa condition qui caractérise cette époque. Bell remonte aux origines, et on ne lira pas sans profit les quelques lignes consacrées à l'Égypte ptolémaïque, très favorablement traitée, à l'époque romaine, où l'on vit naître la propriété privée et ce funeste système des *munera* qui, dès le IIe siècle, fait sentir ses effets sur la vie économique du pays. Il explique comment les réformes de Dioclétien amènent, avec l'appauvrissement du domaine public, la création d'une classe de grands propriétaires fonciers, dominante dès le Ve siècle, l'apparition du colonat, l'enchaînement du colon à la glèbe, l'asservissement héréditaire du paysan libre à sa terre, celui du curiale à la curie, du « liturge » à sa charge. Il montre comment le privilège de l'αὐτοπραγία concédé aux grands propriétaires met entre leurs mains un pouvoir capable de faire échec au gouvernement central, et, à l'aide des papyrus de l'époque, notamment ceux d'Aphroditô, il peint l'aspect « féodal et médiéval » de cette société où

les fonctions publiques ont une tendance à devenir héréditaires, où les grands propriétaires sont presque des seigneurs, où les Églises et les monastères ont tant d'influence. D'ailleurs l'ignorance et l'indolence engourdissent le monde : quelques lettrés, comme le Dioscoros d'Aphroditô, ne suffisent pas à sauver l'hellénisme, et c'est un édifice à demi ruiné que l'invasion arabe viendra renverser. Rien de plus désirable que de voir l'exemple de Bell plus souvent suivi : des articles de ce genre, où ne manquent d'ailleurs pas les vues personnelles, n'ont pas seulement le mérite de faire connaître à un public plus étendu les résultats de nos recherches, ils permettent aux spécialistes eux-mêmes de mettre dans leurs idées cet ordre et cette clarté que l'on ne peut obtenir qu'en se dégageant des détails pour mieux comtempler les ensembles.

P. J.

Publicazioni della Società italiana perla ricerca dei Papiri greci e latini in Egitto. Papiri Greci e Latini, vol. IV, nos 280-445. Firenze, 1917.

Le quatrième volume publié par la Société italienne a été édité, comme les autres, sous la direction de G. Vitelli, avec le concours de Medea Norsa, Matilde Sansoni, Raffaele Bianchi, Giorgio Pasquali et Angelô Segrè. Si nous mettons à part une sentence en trois trimètres ïambiques, ce volume ne contient que des documents : quarante d'époque romaine et byzantine, cent vingt-cinq des règnes de Philadelphe et d'Évergète Ier. Ce dernier groupe ne représente qu'une partie de la trouvaille faite récemment dans les kôms de Roubbayat, l'ancienne Philadelphie : malheureusement ceux que la fortune a ainsi favorisés sont des marchands, et ce n'est que grâce à l'activité du regretté Guido Gentili, mort au Caire à 35 ans, au mois d'août 1916, que la majorité de ces textes est venue aux mains de nos collègues italiens ; ils nous en annoncent d'autres, et il faut aussi s'attendre à voir des papyrus du même lot parvenir dans les collections d'Europe ; mais il est également probable que, comme d'habitude, les collections françaises n'auront rien. La dispersion de ces archives d'un certain Zénon, fonctionnaire au Fayoum, dans la première moitié du IIIe siècle avant Jésus-Christ, est sans doute infiniment regrettable ; au moins devons-nous nous féliciter que la plupart des pièces aient trouvé des éditeurs aussi compétents et aussi diligents que Vitelli et ses élèves.

Ce Zénon, qui sort pour nous de l'obscurité des siècles, n'en reste pas moins encore un personnage mal connu. Vitelli n'a pas pu déterminer ses fonctions. C'est, on le sait, la coutume presque constante dans les textes du temps de désigner les personnes par leurs noms, sans leur donner leurs titres. Il y règne une liberté toute hellénique d'allure et de ton ; l'Égypte conquise n'a pas encore plié le viril esprit de ces premières générations de conquérants à la servilité orientale des formules hiérarchiques ; mais si ce goût de la simplicité, qui se marque aussi dans la langue plus correcte des pièces, est un plaisir, pour le lecteur de papyrus, peu accoutumé à la sobriété claire de l'expression, c'est un tourment pour l'exégète. Vitelli pense que Zénon a été épistate du bourg, et c'est possible : il semble bien d'ailleurs que son activité, ses rapports fréquents avec le diœcète Apollonios, laissent entrevoir, au moins à un moment de sa longue carrière, une compétence plus étendue et peut-être plus variée. Une autre conséquence de ce naturel, ennemi de l'étiquette, est qu'il est souvent difficile de distinguer dans la correspondance de Zénon ce qui touche à ses intérêts privés de ce qui se rapporte aux affaires publiques. Il reste donc bien des points obscurs dans cet amas de renseignements nouveaux sur l'administration, les mœurs, l'économie politique et domestique de l'Égypte ptolémaïque ; il faut interpréter des allusions, rassembler les détails épars, préciser les données les unes par les autres, et l'on n'y parvient pas toujours ; on doit attendre beaucoup du temps qui complétera nos sources et de l'effort collectif des chercheurs. Les éditeurs l'ont compris, qui se sont abstenus d'un commentaire étendu, préférant aller vite pour associer au plus tôt le public érudit à leur travail. Ne leur reprochons donc pas de n'avoir pas facilité notre tâche en faisant suivre les textes d'un essai de traduction.

Le volume s'ouvre, avons-nous dit, par les textes d'époque romaine et byzantine.

281. Le haut des colonnes est occupé par des pièces relatives à l'affaire d'un certain Épimachos et de ses tuteurs. C'est certain pour les deux pièces du recto, probable pour l'ἀναχώριον (l. 55) du verso. Nous voyons intervenir le *juridicus* connu *Claudios Neocydes*. Est-il certain que, comme le dit Medea Norsa, Épimachos, au moment où il rédige sa requête, soit rentré dans sa patrie ? Je serais tenté de croire que son absence dure encore, depuis plus de trois ans (ὑπὲρ ταύτην νυνὶ τριετίαν), et, comme il est absent par ordre du préfet, il demande que son tuteur vienne le trouver, ἀνελθεῖν πρὸς ἐμέ : Épimachos est au sud d'Oxyrhynchos. Dans la marge de la l. 35, il faut lire sans doute 138-141 au lieu de 136-141. Mais les dates ne sont pas certaines.

Le bas des colonnes contient des procès-verbaux d'audience, réunis pour établir la jurisprudence relative à la *præscriptio longi temporis*, en usage dans la pratique bien avant qu'elle entrât dans la législation avec Caracalla (v. l'éditeur). A la l. 16, on lit : Οὐιβίου Μαξίμου ὁ ηἰ[. Ne peut-on pas interpréter ὁ(μοίως) ἡ[γεμόνος... de Vibius Maximus, préfet lui aussi ? C'était aussi une sentence de préfet, qui précédait celle-ci dans la partie perdue du rouleau.

292. Je ne sais jusqu'à quel point le texte est apparenté à *B. G. U.* 648 et à *P. Oxy.* 899, comme l'indiquent les éditeurs ; mais je m'étonne qu'ils ne l'aient pas

rapproché des documents relatifs à la *cessio bonorum* (ἔκστασις). A la l. 4. ἐξισταμέν[ους τῶν] ὑπαρχόντων ne laisse aucun doute : c'est le terme technique. Je restitue donc à la l. 3, en m'aidant des remarques déjà faites par l'éditeur : ἐλευθερ}ι{οῖ [τοὺς παρὰ σὲ καταφεύ]γοντας et l. 4 : ἐξισταμέν[ους τῶ]ν ὑπαρχ[ό]ντων[τοῖς προβαλομένοις αὐτούς]; cf. *C. P. R.*, 20, l. 6. Le sens ainsi obtenu est conforme à ce que nous apprennent les textes sur la législation relative à la matière (*B. G. U.*, 473 = Mitt., *Chrest.*, 386; *C. P. R.*, 20; *P. Oxy.*, 1403). C'est sans doute à l'*imperium majus* de l'empereur que fait allusion la l. 5 : ἡ σὴ τοῦ κρατίστου ἐπιτρόπου ὑπερφέρουσα [ἐξουσία, comme l'a vu l'éditeur. Pour νομοθεσίαις (l. 6) employé à propos de la même matière, cf. νομοθετῆσαι de *B. G. U.*, 473, l. 6. A la l. 7, je ne suis pas sûr de la restitution πραγματι[κοῦ; mais, à la l. 8, παρατιθέναι me fait songer à ἀποτιθέναι de *C. P. R.*, 20, *cot. II*. Notre plaignant s'est-il décidé, comme celui de *C. P. R.*, 20, à déposer une protestation aux pieds des statues impériales ? Τοὺς παρὰ σὲ καταφεύγοντας de la l. 3 sortirait alors de la banalité courante. Il faut présenter cette hypothèse avec réserve : les lacunes sont courtes pour les suppléments qui s'offrent à l'esprit. En tout cas, l'ἐπίτροπος, peut-être l'épistratège, absent pour les intérêts de sa charge (περὶ τῶν ὀφειλομένων τῇ ἐπιτροπῇ), a dû convoquer le plaignant. Celui-ci n'a pas pu se rendre à son appel, (l. 10, οὐκ] ἔχων δὲ προσυπαντᾶν), pour plusieurs raisons, perdues pour nous dans les lacunes, et entre autres motifs, peut-être à cause des obligations que lui impose une γεωργία ou obligation de cultiver une parcelle du domaine impérial. Mais on peut aussi supposer que la γεωργία dont il est question, comme les ἀνά]γκαις des l. 10-11, sont des tracasseries que le plaignant s'est attirées par son refus de remplir la liturgie et son offre de *cessio bonorum*. En tout cas, il n'est pas certain que cette γεωργία soit la liturgie dont il cherche à se libérer par la *cessio bonorum*, et peut-être n'intervient-elle ici qu'à titre épisodique. A la l. 11 : διὰ τὸ καθ]ἑλκεσθαί μοι γεωργ[ίαν] πλείστην est-il impossible ? Sans doute, car les éditeurs l'auraient probablement donné, bien que l'expression courante soit plutôt : καθ]ἑλκεσθαι με γεωργίᾳ. A la l. 12, il est fait certainement allusion à la disposition législative bien connue par les textes déjà cités et qui garantissait celui qui demande la *cessio bonorum* contre toute tracasserie et violence. On pourra peut-être lire, l. 11-12 : τὴν ἐνόχλη]σιν κα[τακωλυθῆ]ναι καὶ τὴν εἰς τὸ σῶμα ὕβριν, en ponctuant après ὕβριν; κα[τακεκωλυκέ]ναι paraît trop long. Le reste est bien obscur. Ἀφιστανομένου de la l. 15 rappelle ἀφιστάσαι τῶν ὑπαρχόντων de *B. G. U.*, 473, et καὶ τῶν ἰδίων ἀφισταμένου de *C. P. R.*, 20. L. 18 : παρὰ τὰ τέχνη, cf. *P. Rain.* 20, 11, l. 11. L. 20 : ἀόχλητος nous fournit sans doute la restitution à introduire dans *B. G. U.*, 473, l. 16-17, ἀο]χλήτους. Mitteis avait restitué ἀνενο]χλήτους qui est aussi possible.

298. Requête au préfet d'Égypte. Comme Matilde Sansoni, je pense que le plaignant ancien magistrat d'Oxyrhynchos, qui a pris du service sur les bateaux publics, ne doit pas être un simple matelot, mais un κυβερνήτης. Mais celui dont il se plaint ne serait-il pas un personnage comparable au κεφα]λαιώτης ? Le recrutement de ces équipages était réglé par des principes analogues à ceux qui régissaient le recrutement de l'armée. Il était confié, au moins dans certains cas, à des κεφαλαιῶται, terme qui, dans certains textes du IVe siècle, paraît désigner le *capitularius* (cf. *P. Théad.*, 22, n° 4). La κωπηλασία est une liturgie à laquelle certaines personnes sont tenues. On peut servir personnellement ou fournir un remplaçant. Ces remplacements pouvaient être faits par des volontaires. Je croirais que notre plaignant est un de ces remplaçants volontaires. Libéré du service personnel, on devait payer une taxe qui devait servir au salaire du remplaçant : comparez, l'*Aurum tironicum*. Vitelli me confirme que la lecture κειραλαιώτης est impossible, et qu'il faut s'en tenir à celle de l'éditeur]λλακτης. Συναλλακτής, qui vient à l'esprit, peut-il donner un sens analogue et satisfaisant ? C'est douteux. L. 6 : si nous restituons un mot plus court comme ὑπηρετῆσ]αι ou λειτουργῆσ]αι, nous aurons la place pour une indication de temps : elle serait elle-même très brève. L. 13. Peut-être le plaignant veut-il dire : Il ne m'a pas payé ma solde, bien qu'il ait reçu tout l'argent destiné à la solde des remplaçants : καίτοι αὐτὸς ἐκδεξάμενος πάντας τοὺς τῶν [ἀντιπληρούντων ...]λθούς. Ἀντιπληρούντων, dans notre hypothèse, mieux que ἐνπλευσάντων de l'éditeur, mais quel est le mot qui se cache sous ...]λθους, lecture confirmée par Vitelli ? L. 16-17 : παρέξομαι τοὺς κατ' ἐκεῖ[νο ἐν τῷ ἐμπ]ορίῳ συνπαρόντας. Κατ' ἐκεῖνα au sens temporel est classique. Le texte se termine par une apostille très mutilée du préfet et on en devine le sens. Le préfet convoque le plaignant. A la dernière ligne, ...]ετεθη ἐντω α...ω suggérerait προ]ετέθη ἐν τῷ ἀ[τρί]ῳ ou α[ίθρί]ω, si la lecture était possible; Vitelli ne peut voir que αὐτῷ (sc. τόπῳ ?).

300. Vente d'un κεραμεῖον (atelier de potier). Je doute fort de la date (302) assignée à ce texte par l'éditeur qui restitue l. 1 : [Οὐαλερίοις ὑ]πάτοις τὸ τέταρτον, en s'autorisant d'une conjecture de Plaumann à *B. G. U.* 586, l. 30 (cf. Preisigke, *Berechtigungsliste*, I, p. 54). D'après l'édition même, la lacune à gauche est très sensiblement plus grande. Je songe à [τοῖς ἐσομένοις ὑ]πάτοις τὸ τέταρτον, formule qui nous reporte en 324, certainement avant novembre ou décembre, ce qui s'accorde très bien avec la date 13 Pachôn donnée dans le texte. A cette date, la division en *pagi* est déjà introduite (depuis 307-310) dans les nomes égyptiens, et, au début de la l. 9, il faut lire π]άγου au lieu de]ετου, comme Vitelli veut bien me le confirmer. Sur la formule de date restituée, voir Grenfell, *P. Oxy.*, XII, 1430, n. 1.

301. Lettre particulière difficile à comprendre. Notez à la l. 13 : οὐκ ἠδυνήθημεν γὰρ ἀγορά(σαι) τίποτε ὑμῖν, οὐ τίποτε est employé dans un sens voisin de celui qu'il a en néo-grec. Le texte est du Ve siècle.

303. Ce texte a embarrassé l'éditeur, et il soulève en effet plusieurs difficultés; ainsi on ne voit pas quelle est exactement la fonction de l'ancien hypomnématographe auquel la lettre est adressée. Il est appelé διοικοῦντι τὸν Μενδήσιον. Il n'est pas vraisemblable que ce soit un stratège. On songe plutôt à un fonctionnaire de la διοίκησις. On rencontre, à la fin du IIIe et au commencement du IVe siècle un assez grand nombre de titres se rapportant aux diœcètes ou à des fonctionnaires financiers et dont on ne peut déterminer le sens avec précision (cf. *P. Thead.*, p. 95-96). Le personnage qui écrit, ancien exégète et curiale d'Alexandrie, appelle son correspondant τῷ φιλτάτῳ, ce qui est conforme à l'étiquette. La lettre n'est d'ailleurs peut-être pas une lettre officielle, et voici comment on pourrait expliquer le cas. Horion était décaprote. Il est mort, au cours de sa charge, avant d'avoir rendu ses comptes et reçu toutes les contributions qu'il aurait dû encaisser. Dès lors, ses héritiers sont tenus des arriérés envers l'État. Ceux-ci sont mineurs bien que l'un d'entre eux ait déjà rempli la charge municipale d'agoranome, ce qui n'a rien de surprenant; leur parent et peut-être tuteur (ἐκγονίοις pour ἐγγόνοις (?) désigne peut-être des petits-fils) se préoccupe de faire rentrer les arriérés, et c'est pourquoi il s'adresse au comogrammate de Pseubechis, village sans doute situé dans le district de la décaprotie d'Horion. Mais ce curiale d'Alexandrie n'a aucun pouvoir direct sur le comogrammate d'un village du nome de Mendès : il est éconduit par lui. Il s'adresse alors à un plus haut fonctionnaire du nome, son égal et presque son collègue. Il n'est donc pas du tout question de décaprotie héréditaire, comme le suppose l'éditeur.

304. Comptes. Κανα̣ avec le *het* copte, dit l'éditeur, ne serait-ce pas une abréviation ou une graphie pour Κανανου, Κανα, Κανανου, qui se retrouve ailleurs ? (Cf. *P. Théad.*, Ind.)

Parmi les autres textes d'époque romaine et byzantine, signalons le n° 285, pièce adressée au λογιστής d'Oxyrhynchos et où il est question de l'unique perséa de cette ville. Il est intéressant de constater que le λογιστής est en même temps *exactor* (civitatis): **293**, collection très mutilée de procès-verbaux d'audience, du IIIe siècle, réunis probablement pour établir une jurisprudence touchant l'immunité à l'égard des liturgies ; **282**, demande d'envoi en possession; diverses requêtes, à l'archidicaste (IIe), **288**; aux archivistes (**314**). Les contrats sont généralement d'époque byzantine (**296**, **306**, **316**, **321**). Parmi les reçus, **284**, **295**, **302**, **309**, je relève une quittance ὑπὲρ πόλεως ἐπικεφαλαίου, et un intéressant reçu adressé par le *præpositus pagi* au stratège (**309**); il y est question de l'annone d'Alexandrie. Quelques comptes courts mais intéressants du Ve siècle (**303**, **307**). Les lettres privées d'interprétation difficile sont instructives, notamment au point de vue de la langue. Notons **297**, curieux billet adressé à un médecin et la lettre qui mentionne Théodotos, évêque de Laodicée, en Syrie, arien connu et condamné en 325 au concile d'Antioche. On peut ajouter une recette pharmaceutique (**297**) et un horoscope (**312**).

Sur les textes ptolémaïques je serai plus bref : ils sont d'une variété qui échappe à l'analyse, et, pour tenter des interprétations il faudrait faire une étude d'ensemble. Les renseignements précieux abondent. Donnons quelques exemples : **322** nous montre Zénon à Gaza, en Syrie. **324**, **325**, nous parlent d'importation de blé syrien. **328** est une lettre des prêtres d'Aphrodite au diœcète qui mentionne des fournitures de myrrhe, pour les funérailles d'un dieu, peut-être Apis. Ces prêtres parlent d'Isis, d'un ton qui laisserait entendre que c'est elle qui est leur déesse. Aphrodite est-elle identifiée dans leur temple avec Isis ? On peut signaler de nombreuses lettres remplies de détails vivants comme **330**, **333**, **340**. **341** est une intéressante requête de tisserands de vêtements féminins qui demandent à Zénon de les installer à Philadelphie. Détails sur les φυλακῖται dans **344**. Quel est cet Épharmortos, qui demande sur un ton cavalier à Zénon de le libérer de prison, à l'occasion de l'anniversaire de Philadelphe (**347**) ; la date de cet anniversaire peut être placée dans les environs de Mai (Avril à Juin). **349**, **358**, **372**, **373** sont à ajouter aux textes qui nous renseignent sur le régime de l'huile. **354** offre des détails curieux sur les voyages royaux et le sauf-conduit de l'escorte. **363**, lettre relative à des ânes, l. 5-6, lire peut-être κομίσα]σθαι δὲ; l. 14, un mot ne serait-il pas tombé : <πρὸ> τοῦ ἐκεῖνον κομί[σασθαι] ? **364** nous renseigne sur les Πτολεμαίεια et 'Αρσινόεια. Mention de la τρίτη βαλανείου dans **377**. Détails intéressants sur les cheptels dans le même texte. Les erreurs des percepteurs d'impôt (cf. l'ἐντευξις, **383**), leurs tracasseries (cf. **384**), sont souvent peintes au vif. **391** nous entretient des gymnases et du miel qui leur était fourni. Dans **402** nous voyons la concurrence du φακηλός et des marchands de citrouilles. Dans **403**, on se plaint de n'avoir pu lire une lettre reçue, parce que l'écriture était effacée. **406** nous met sous les yeux les méfaits de deux brigands. Dans **407**, Théophile, peintre de πίνακες, demande du travail ou la liberté de retourner à Alexandrie. **420** nous fournit des précisions sur l'art du potier ; **425** donne plusieurs détails sur l'administration, sur les οἰνικαὶ συγγραφαί, **434** sur la culture de la vigne. Les éleveurs de chats sacrés, hiérodules du *Boubasteion* (βουβαστίου, temple de la déesse Bubaste (l'éditeur interprète : « du village de Boubastis »), protestent, au nom de l'immunité qui leur a été garantie par le roi et le diœcète, contre les corvées qu'on veut leur imposer (**440**). **435** est une lettre toute pleine de piété pour Sérapis. Disons pour terminer que le grammairien trouvera, dans ces documents, autant à glaner que l'historien de l'Égypte hellénique.

P. JOUGUET.

Catalogue of the greek papyri in the John Rylands Library. Manchester. Vol. II. **Documents of the Ptolemaic and Roman periods.** N°s 62-456. Edited by J. de M. JOHNSON, Victor MARTIN, Arthur S. HUNT. XX, 487 pages, 22 planches. Manchester, The University Press, 1915.

Le premier volume de cette collection avait paru en 1911: dans la préface du deuxième, M. HUNT nous annonce l'apparition, dans un délai moins long, du troisième, composé de documents byzantins. Ce tome II comprend des textes et des descriptions de papyrus ainsi répartis : littéraires, n°s 62-64 et 246-7 (*descr.*) ; ptolémaïques, 65-73 et 248-68 (*descr.*) ; romains, 74-245 et 246-447 (*descr.*); et un rappel des n°s 448-56 déjà publiés dans les *P. Oxy.*

Littéraires. La traduction d'un auteur latin (n° 62) faite par un certain Olympios Isidorianos est attribuée par les éditeurs à quelque sophiste ou rhéteur. Ne serait-ce pas plutôt un simple boniment de charlatan offrant, à défaut de panacée, les services de sa puissance et de sa compétence universelles[1]? Le court fragment suivant (n° 63) est une conversation entre Platon et des prophètes égyptiens. Une relation y est établie entre les planètes et les sept voyelles, puis entre les parties du corps humain d'une part et les planètes ou les signes du zodiaque de l'autre. Il n'y a rien là, en somme, de nouveau, sauf la forme du dialogue et le choix des interlocuteurs. Les papyrus nous ont appris le pouvoir des voyelles en astrologie et en magie, et la relation des membres aux planètes nous est connue par Hermès Trismégiste.

Ptolémaïques. Le plus ancien de ces textes est du IIe siècle, le plus récent de 30 avant Jésus-Christ. Ils proviennent du nome Arsinoïte, d'Oxyrhynchos, de la Thébaïde, de Pathyris, d'Hermoupolis. On y relève la première mention à cette époque des νεκροτάφοι (n° 65); l'apparition d'un nouveau titre de cour : τῶν ἱστοτίμων τοῖς πρώτοις φίλοις (n° 66) ; le πόδωμα nommé pour la première fois sous les Ptolémées (n° 71) et quelques noms propres rares (n° 72). Les descriptions comprennent entre autres plusieurs *dockets bank* (n°s 248-251) aux *P. Ryl.* démotiques et 66 lignes mutilées (n° 262) d'un contrat de mariage du IIe siècle.

Romains. Ces papyrus proviennent ou parlent de diverses régions de l'Égypte. Les plus nombreux sont d'Arsinoé même ou du nome Arsinoïte, d'Hermoupolis ou du nome Hermoupolite. Moins fréquentes sont d'autres provenances : nome Apollonopolite (n°s 82-96), Memphite (n° 83), Héracléopolite (n° 87). Signalons encore (n° 78) des nomes plus rarement ou même jamais nommés: Phthemphouth, au sud, et Cabasite, à l'ouest du nome Xoïte ; Bousirite, Sethroïte, Mareote, Boubastite. Parfois aussi ce sont des villages nouveaux ou peu connus : Pompinoophis (n° 100), Phiaôta, Thopsis, Senathotis, Lachos (n° 206). Enfin les papyrus carbonisés de Thmouis nous font entrevoir la région du Delta. Les éditeurs ont réuni des renseignements bienvenus dans l'introduction qui précède cette série de textes (n°s 213-222) ; on y trouvera spécialement la liste des toparchies désormais connues du nome de Mendès.

Après cet aperçu de géographie papyrologique, voici les plus importants des fragments, dans l'ordre de la publication.

On sait que, d'après, non pas une loi, mais une tradition constante, les préfets d'Égypte avaient leur cour à Péluse pour le Delta oriental, à Memphis pour l'Heptanomide et Thèbes, à Alexandrie pour le Delta occidental. Contrairement à cette habitude, le préfet Petronius Mamertinus, par un édit de 133/35 (n° 74), fait connaître son intention de se rendre à Coptos. — Le fragment (n° 77) d'Hermoupolis est d'une importance capitale, 192 ap. J.-C. Il a éclairé un peu la question obscure de la désignation aux ἀρχαί dans les métropoles[2]. Du cas particulier d'Achilleus, qui nous est ici conté, on pourra tirer des indications générales. Achilleus, fils de Néarchidès, a été désigné par une partie, sinon par la totalité du corps des cosmètes, pour la cosmétie vacante. Il a dû, semble-t-il, avant la nomination officielle, faire pressentir son refus au moins aux promoteurs de sa candidature. Néanmoins le stratège tient séance à Hermoupolis pour « couronner » le nouveau cosmète. Assistent à cette audience, outre le stratège-président, Sarapiôn-Apollônios et le candidat récalcitrant, Achilleus, fils de Néarchidès : Dios, gymnasiarque en charge ; Dionysios, exégète ; Olympiodôros, avocat de la municipalité; Apollônios, fils d'Héraclapollôn, ancien gymnasiarque ; Achilleus, fils de Cornelios, sans indication de titre et, plus loin du βῆμα officiel, les habitants d'Hermoupolis. Ces derniers demandent par acclamation « qu'Achilleus soit couronné cosmète » et imite son excellent père. Mais Achilleus cherche à décliner les lourdes responsabilités et charges de la cosmétie par l'acceptation volontaire de l'exégétie et un versement annuel de 2 talents. Olympiodôros intervient pour dénoncer l'échappatoire : le candidat devrait verser les frais d'entrée en charge, et d'ailleurs il ne peut se proposer pour une dignité supérieure à celle qui lui est offerte. Achilleus réplique qu'il a déjà offert 2 talents, mais un certain Ammonios, fils de Dioscoros, interrompt le débat pour affirmer, malgré les dénégations de l'accusé, qu'il a été frappé par Achilleus. Sarapiôn-Apollônios s'avise à temps qu'on s'éloigne de la question ; il s'aperçoit que la

1. Puisque ni ποιηταῖς ni μαθηταῖς ne conviennent, l. 13, on peut penser à πολιταῖς, écrit ποληταῖς avec une faute d'iotacisme; l. 13, ne faut-il pas lire [ἀγω]νείας pour ἀγωνίας ?

1. JOUGUET. *Vie Municipale*, p. 305 sqq., 399 sqq., et surtout *Revue des Études grecques*, XXX (1917), p. 309-326.

présence des cosmètes est nécessaire et lève la séance : toutes les répliques figureront au procès-verbal, et on va convoquer les cosmètes. Seconde audience du stratège, au Cæsareum, cette fois. Les cosmètes, par l'organe d'un des leurs, Diogénès, déclarent que l'attitude d'Achilleus est illégale, et citent, à l'appui de leur dire, un décret — peu explicite — de Marc-Aurèle. Aspidas, père d'Hermas, ancien cosmète, intervient alors, *deus ex machina*, pour hâter le dénouement. Sous sa propre responsabilité, il déclare couronner Achilleus cosmète et Olympiodore accepte au nom de la communauté. Le stratège lève à nouveau la séance après avoir assuré que le procès-verbal serait complet. Suit une lettre de l'exégète et du gymnasiarque pour prier Sarapiôn de prendre, vu les événements, les dispositions nécessaires. Outre la connaissance de ces débats mouvementés, les résultats suivants restent acquis : 1° la procédure de la nomination ; 2° la constatation que le stratège n'est pas intervenu, n'ayant pas ce droit sans doute, pour trancher la question, et qu'il devra aviser pour la suite à donner ; 3° la possibilité pour un citoyen de bonne volonté de remplacer un candidat défaillant ou de se porter garant pour lui ; 4° le sens du mot ἐπίλογχοι qui désigne, semble-t-il, les magistrats en surnombre, plutôt que les magistrats malgré eux ou les magistrats désignés, mais non installés ; 5° le fait que la cosmétie paraît une charge peu enviable[1].

Vient ensuite (n° 78) une lettre officielle au stratège du nome Bousirite, annonçant l'envoi de plusieurs ἐπιστολάς et ἐπιστάλματα (une définition précise des deux termes reste à donner). Deux remarques à ce propos sont à faire : 1° ces documents ne sont pas adressés au stratège lui-même, mais à différents fonctionnaires de différents nomes et à de hauts fonctionnaires romains, y compris le préfet Sempronius Liberalis ; 2° il est bien spécifié qu'ils sont portés à sa connaissance, comme d'habitude, selon l'ordre donné, κατὰ τὸ ἔθος, κατὰ τὰ κελευσθέντα. On peut en conclure qu'au moins dans les affaires d'intérêt et d'ordre général, certaines décisions supérieures circulaient, par ordre, d'un bureau à l'autre. Elles y étaient portées[3] par les ἐπιστολαφόροι, successeurs des βιβλιαφόροι ptolémaïques. Ils prenaient les envois officiels dans les *stationes*, comme celle de Basilius mentionnée à la l. 23, et les portaient à destination.

Un texte latin (n° 79) s'intercale ici. La provenance n'en est pas indiquée; il est du IIe siècle. C'est sans doute un extrait de registre militaire[3] dans le genre du *pridianum*, liste tenue à jour, indiquant les changements survenus dans la cohorte, pour servir à la paye des soldats.

1. Elle devait entraîner des dépenses considérables ; cf., par exemple, n° 86 qui montre que les courses de chevaux étaient du ressort des cosmètes.

2. Cf. l. 24.

3. Cf. dans les descriptions un autre papyrus latin (n° 273 *a*) comparable au *P. Gen. Lat.* 1 : « M Junios Crispus (en capitales) accepit stipendia kalendis Januariis. »

Les textes suivants (n°s 80-112) sont des déclarations faites à des fonctionnaires. Il y a beaucoup à y glaner. Ici (n° 80), c'est un ordre donné aux πρεσβύτεροι de villages nommés de fourrir pour les digues un certain nombre d'hommes comme ὑδροφύλακες ; là (n° 84), c'est la mention du préfet L. Valerius Proculus, dans une lettre du diœcète au stratège de l'Hermoupolite ; là (n° 85), dans un reçu pour fournitures militaires, c'est le nom d'un autre préfet, Longæus Rufus ; ailleurs (n° 89), dans une liste de δημόσιοι, par villages[1], c'est la confirmation d'une hypothèse de Jouguet dans sa *Vie Municipale* : les πρεσβύτεροι sont compris dans les δημόσιοι ; ailleurs encore c'est, pour Cynopolis et Lysimachis, la copie en triple expédition d'une liste de noms pour la présentation (ἀνάδοσις) aux charges[2] ; enfin, dans le fragment 97, c'est un mot nouveau, ἐπίχυμα, impôt sur les denrées liquides, supplément de 2 cotytes par mètrète, comparable à l'ἐπίθεμα, impôt en grain dont les éditeurs ont noté tes références. Relevons encore le fragment 110 d'Hermoupolis, 259 ap. J.-C., rapport intéressant à plusieurs titres adressé par le prêtre de Thotoperios[3] à l'archiprophète d'Alexandrie, prophète d'Hermoupolis Magna, conformément aux ordres de l'archiprêtre d'Alexandrie et du préfet Mussius Æmilianus.

Nous arrivons aux n°s 101-104 relatifs à l'εἴσκρισις et à l'ἐπίκρισις[4]. On sait que pour être complètement ou partiellement exonéré de la capitation, λαογραφία, payée par les indigènes, il fallait faire reconnaître ses droits à un tel privilège, par le préfet pour les citoyens romains, par le stratège ou les ἐπικριταί pour les Grecs : cet examen des titres, c'est l'ἐπίκρισις. Pour être dispensé de la λαογραφία, nous voyons par un texte d'Hermoupolis (n° 102) qu'il suffit de prouver que les ascendants du candidat sont ἀπὸ τῆς μητροπόλεως. Dans deux demandes d'Arsinoé (n°s 103-4), adressées aux ἐπικριταί, on justifie seulement pour des jeunes gens de 14 ans leur descendance ἀπὸ γυμνασίου. Autre chose est l'εἴσκρισις, examen des titres valables pour l'inscription au nombre des éphèbes. Ici (n° 101), un certain Anoubion, du gymnase d'Hermoupolis, prie l'exégète, dans une demande rédigée en triple expédition, d'ordonner au secrétaire du gymnase d'inscrire son fils, qui a l'âge de l'examen (sans indication plus précise) sur le rôle des éphèbes. Enfin un autre papy-

1. C'est un extrait de la Βιβλιοθήκη δημοσίων λόγων comme le n° 91.

2. Les liturgies en question sont : ἀγωνοφυλακία (mot nouveau, mais on connaissait les παλαιστροφύλακες et les φύλακες θεάτρου par *P. Oxy.* 1030), γενηματοφυλακία, φυλακία τῆς στρατηγίας, χωματεκδολία, ἀναψήσμοι διωρύχων, πρόνοιαν ποιήσασθαι τοῦ καθαρὸν εἶναι καὶ ἄδολον τὸν μετρούμενον δημόσιον πύρον et προστῆναι τῶν δημοσίων θησαυρῶν καὶ συσφραγίζειν ἅμα τοῖς σιτολόγοις.

3. D'après M. Griffith, « Ṯḥwt-up-ṛḥwi », Thot, qui juge les deux rivaux, Set et Horus.

4. Pour ces questions, cf. Jouguet, *Vie Municipale*, et l'article déjà cité du même auteur, *R. É. G.*, XXX (1917), spécialement la longue note 1, p. 301-302 ; Grenfell-Hunt, *P. Oxy.*, XII, 1451, et Lesquier, dans son *Armée romaine d'Égypte*, actuellement en cours d'impression.

rus, du lot de Thmouis (n° 220), semble aussi se rapporter à ce sujet, mais l'interprétation en reste si malaisée qu'il vaut mieux n'en signaler que la teneur. C'est une liste de noms d'hommes avec les renseignements suivants: patronymique, matronymique, mention d'un recensement (ἀπογραφὴ κατ' οἰκίαν), renvoi à une page de registre (κόλλημα), âge de l'inscription (ἀνεγράφη ou ἀναγραφόμενος et un chiffre) et âge de l'examen (ἐπεκρίθη), 10 ans le plus souvent.

Dans la série des pétitions, après avoir mentionné que l'une (n° 113) est adressée au préfet Petronius Mamertinus, que deux (n°s 113 et 120) nomment son prédécesseur immédiat, Flavius Tatianus, qu'une autre enfin (n° 114) nous présente Aurélia Artémis, personnage déjà connu par *P. Théad.* 15, il nous faut mettre à part le groupe des pétitions d'Evhéméria (n°s 124-132). Ce n'est pas qu'il nous apprenne rien de très saillant, — sauf peut-être le fait que Gaius Julius Asklas (n° 149) cumule les titres d'archiprêtre de Caligula, d'exégète et de stratège, — mais il nous montre, d'une manière très vivante, les tracas quotidiens, les querelles véhémentes entre fellahs dans un village de l'Arsinoïte, entre 28 et 40 ap. J.-C. : vols d'ustensiles et d'animaux domestiques, échanges d'insultes et de coups, bris de clôture, violations de domicile, dégâts commis dans les champs par les troupeaux.

Le testament qui fait suite (n° 153) n'a rien de très remarquable dans ses clauses multiples ; six témoins sont nommés à la fin et l'acte est signé par un adjoint des archives du nome.

La catégorie des contrats commence par un contrat de mariage (n° 154), destiné à régulariser un ἄγραφος γάμος entre Chæremon, Perse de l'*Épigoné*[1] et sa concubine Thaisarion. Le père de la jeune femme s'engage à verser une φερνή des παράφερνα et l'usufruit d'une terre catœcique de 10 aroures 3/4. Dot et dons feront retour à la femme en cas de séparation. En dehors de cet acte, nous avons les ventes et locations ordinaires (animaux, maisons, terres, moulin), des emprunts, des remboursements, des reçus. A noter cependant les papyrus bilingues[2] (n°s 160-160 *d* et 304-310, *descr.*), contrats démotiques dont les éditeurs nous donnent les ὑπογραφαί grecques.

Les indications sur les sources de revenus de l'État, les taxes et redevances en argent et en nature, les contributions indirectes : douanes et monopoles, les compétences des fonctionnaires de l'administration financière, le classement des terrains, sont trop dispersées dans les papyrus relatifs aux impôts (n°s 185-222) pour qu'on puisse songer à les réunir toutes dans un simple compte rendu. Il faut relever seulement l'essentiel. Un registre de taxes sur la terre (n° 188) nous fait connaître les redevances pour la κατοικική et la ἱερὰ γῆ. Un impôt χ̄ (criblage ou 1/20?) reste énigmatique. Dans une note, les impôts susdits sont classés selon la nature du terrain avec les renvois au fragment. Très instructif aussi est le tableau dressé en note (n° 192) indiquant les références aux papyrus déjà connus pour les exemples de καῦδιον et προσδιαγραφόμενα, avec le total et le supplément pour le change, dit κολλύδου. Les éditeurs ont profité d'un fragment (n° 192 *b*) sur les taxes des jardins pour faire une étude minutieuse de ces impôts. Ils y ont fait entrer des tableaux avec renvois aux textes infiniment commodes et ont réimprimé à la suite *P. Fay.* 55, *P. Tebt.* 478, *P. Brit. Mus.* 917 (III, p. XLV) et 195 (II, p. 127), qui traitent de la même matière. D'un registre de taxes sur la terre (n° 202), nous pouvons aussi tirer des informations sur la terre catœcique à 1 artabe par aroure, sur la γῆ μοναρταβία, différente de la précédente à certains égards, sur la γῆ ἐπιβολή, la γῆ ἀμπελίτις, la γῆ φυλακιτῶν et la γῆ μαχίμων. Enfin, le n° 209 nous instruit un peu sur une opération familière au gouvernement égyptien : ἐπιμερίζειν ou προσμερίζειν. Elle consistait en ceci : l'autorité, pour des raisons mal connues, forçait l'administration d'un village à se charger de cultiver des terres domaniales situées sur le terroir d'un village voisin.

Les papyrus carbonisés provenant des ruines et des décombres de Thmouis (El-Timaï) ont été dispersés dans plusieurs collections d'Europe. Certains d'entre eux ont déjà été publiés[1]. En voici un lot nouveau. Nous lui devons les précisions géographiques sur le Delta signalées plus haut et toute une série de détails intéressants sur les impôts et le classement des terrains. Les tableaux insérés dans les introductions et les notes (n°s 213, 216, 220) seront, sous ce rapport, particulièrement appréciés.

Parmi les comptes (n°s 223-228) il n'y a guère à noter que des comptes en latin (n° 223), sans provenance indiquée, relatifs sans doute à l'armée. La correspondance privée (n°s 229-243) est assez terne. Au nombre des correspondants se trouvent deux personnages déjà connus : Ammonios (*P. Brit. Mus.* 853, III, p. XLIII) et Horion qui figure dans la correspondance de Héroninos. Ajoutons, pour être complet, les trois appendices : 1° le démotique de 160 *b* par M. Griffith ; 2° le papyrus de Gand, *verso*, col. II et III, où *P. Ryl.* 192 a permis de faire des compléments ; 3° les *Addenda* et *Corrigenda*.

Telle est l'œuvre que MM. Johnson, Martin et Hunt nous offrent : œuvre énorme qui — la préface le dit — a grossi considérablement entre leurs mains, sans empêcher — c'est nous qui le disons — les trois savants de s'employer à d'autres travaux. Tout ce que leur doivent la science et les érudits, nous voudrions l'avoir montré dans cette analyse trop brève, si l'on considère la masse des documents, trop longue, si on la compare aux comptes rendus ordinaires. M. Hunt, en constatant dans la préface que le volume s'est fait attendre,

1. Le contrat est de 66 après Jésus-Christ. — D'autres Perses de l'*Épigoné* sont encore nommés 160 *d* (42 ap. J.-C.) et 332, *descr.* (139 ap. J.-C.).

2. Cf. Griffith, *Catalogue of the Rylands demotic Papyri.*

1. *B. G. U.*, 902-3, 976-80; *P. Frœhner* (Preisigke, *Sammelbuch*, 8), et *P. S. I.*, II, 101-8; III, 229-35.

espère qu'il y aura gagné d'être plus soigné et plus complet. C'est reconnaître notre dette de gratitude envers les éditeurs que de constater ici avec admiration leur conscience, leur patience et leur science.

PAUL COLLART.

GEORGES LEGRAIN, **Louqsor sans les Pharaons, légendes et chansons populaires de la Haute Égypte**, un vol. in-18, 224 p. et 100 phototypies hors texte; Vromant et C°, Bruxelles et Paris, 1914.

Sous ce titre piquant, le regretté directeur des travaux du Service des Antiquités à Karnak a publié un intéressant volume qui, sans la guerre, eût bénéficié d'un accueil encore plus chaleureux de la part des savants et des touristes. Combien de ceux-ci, venus à Louqsor pour visiter hâtivement temples et hypogées, repartent sans rien connaître de la vie intellectuelle ou morale des indigènes qui habitent à côté ou parfois à l'intérieur même des tombeaux ou des sanctuaires? Le fellah ignorant qui cultive son champ, le petit commerçant de Louqsor, le chrétien copte ou le musulman ont-ils conscience de la gloire abolie des Pharaons, de la puissance d'Amon-Ra et d'Osiris qui s'est affirmée en ces lieux pendant tant de siècles?

LEGRAIN était l'homme le plus qualifié pour nous répondre, lui que ses fonctions mettaient en contact avec l'ouvrier, le fellah, et qui avait su capter leur confiance par son habileté de conducteur des travaux, sa bonne humeur, sa connaissance des dialectes; il les a écoutés parler, notant leurs réflexions, leurs chansons, leurs légendes : la réponse est résumée dans le titre ironique : « Louqsor *sans* les Pharaons ». Ainsi, l'indigène ne se soucie guère des Thoutmès ni des Ramsès, et cela ne nous étonne point; mais, sans le savoir, son esprit reste imprégné de traditions ataviques, sa mémoire transmet, infatigable, de générations en générations, telle légende dont les textes hiéroglyphiques nous révèlent les prototypes.... Voilà ce qui fait du volume de LEGRAIN une contribution précieuse à l'étude du folk-lore.

LEGRAIN nous fait connaître tout d'abord la « légende dorée » de quelques saints locaux dont la geste, qui s'élabore tous les jours, n'a pas encore fermé son cycle. Les mêmes saints vénérés à l'église copte et à la mosquée pour leurs miracles et leurs guérisons ont hérité du prestige et même des tours de main accomplis jadis sur les mêmes lieux par les dieux thébains, tels que Khonsou-Neferhetep (p. 23). — Ailleurs, revivent des pratiques de totémisme (récits sur les hommes qui naissent avec une âme-chat, p. 120) ou les vieilles coutumes du sacrifice au Nil; les fellahs connaissent encore « les soirs où il faut jeter au fleuve les offrandes que prend le Nil » (formule de la XVIIIe dynastie), prémices des champs ou de l'homme : fruits, grains, dents de lait, premiers ongles, premières coupes de cheveux, prépuces de circoncis, le tout accompagné d'hymnes au Nil, d'une inspiration vraiment pharaonique (p. 140, 146, 163 sqq.).

La légende de la barque d'or de Karnak, qui vogue par les nuits de lune, conduite par un roi tout en or, montée par un équipage d'argent, rappelle les voyages des barques dorées d'Amon, figurés le long de la grande colonnade d'Horemheb (p. 96). La mémoire de Cambyse et des ravages qu'il fit à Thèbes se survit dans l'affirmation populaire que c'est un « roi de Perse » qui a jeté la barque d'or au fond du lac sacré (p. 98).

On sait le goût du fellah pour la musique et le chant. En Égypte, plus encore qu'ailleurs, tout travail est rythmé par un chant, dont les paroles, transmises rituellement, ont quelque chance de remonter à un âge très ancien. D'où l'intérêt de ces « chansons de métier » que LEGRAIN a notées sur les lèvres du laboureur, du potier, des artisans et des pleureuses funéraires. Les plus caractéristiques sont les thèmes, éternels en Égypte, sur le *rouge* soleil, sur le Nil, « ce saint, ce bon cheikh qui nous fait vivre » (p. 134), et les plaintes, immémoriales aussi, des malheureux paysans qui, dans l'eau jusqu'aux genoux, le torse recuit au soleil, manœuvrent interminablement chadouf et saqièh, et de ces femmes, levées avant l'aube dans chaque maison pour broyer le grain entre deux meules, alors que tous dorment bienheureusement, sauf la pauvre victime du joug familial.... Cette chanson de *la Meule* (p. 184) exhale un des cris les plus pathétiques que la souffrance et la résignation aient jamais arraché à la femme servante.

De lumineuses photographies éclairent presque chaque page de ce livre attrayant. En le fermant, nous sentons plus vif encore le chagrin d'avoir perdu si prématurément l'homme de bonne volonté qui a bien défendu à Karnak les intérêts de la France et de l'égyptologie.

A. MORET.

Le Gérant : EMILE BERTRAND.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND. 862

Éditions ERNEST LEROUX, 28, rue Bonaparte, Paris

BIBLIOTHÈQUE ÉGYPTOLOGIQUE

Comprenant les Œuvres des Égyptologues français dispersées dans divers Recueils et qui n'ont pas encore été réunies, publiée sous la direction de M. G. MASPERO, membre de l'Institut, et de M. Ed. NAVILLE, associé étranger de l'Institut.

Volumes en format in-8° raisin, illustrés de nombreuses planches et figures.

I, II. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes I et II. 2 vol. Chacun..... 15 fr. »

III. **M. de Rochemonteix.** Œuvres diverses..... 15 fr. »

IV. **Th. Devéria.** Mémoires et fragments. Première partie..... 20 fr. »

V. — Les mêmes. Seconde partie. 16 fr. »

VI. **P Jollois.** Journal d'un ingénieur attaché à l'expédition d'Egypte (1798-1802). Publié par P. Lefèvre-Pontalis. 2 portraits..... 7 fr. 50

VII, VIII. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes III, IV. 2 vol. Chacun..... 15 fr. »

IX à XII. **F. Chabas.** Œuvres égyptologiques. Tomes I-IV. Chacun .... 15 fr. »

XIII. — Les mêmes. Tome V.... 20 fr. »

XIV. **F. Chabas.** Mélanges égyptologiques (*en préparation*).

XV. **Aug. Baillet.** Œuvres diverses. Tome I. 15 fr. »

XVI. — Les mêmes. Tome II, premier fascicule..... 10 fr. »

XVII. **Ph.-J. de Horrack.** Œuvres égyptologiques..... 15 fr. »

XVIII. **A. Mariette Pacha.** Œuvres égyptologiques. Tome I..... 20 fr. »

XIX, XX. — Les mêmes. Tomes II, III (*en préparation*).

XXI à XXVI. **E. de Rougé.** Œuvres. Tomes I à VI. Chacun..... 20 fr. »

XXVII, XXVIII, XXIX. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes V, VI, VII. Chaque volume..... 15 fr. »

XXX. **Champollion le Jeune.** Lettres écrites d'Italie, publiées par H. Hartleben. 15 fr. »

XXXI. **Champollion le Jeune.** Lettres et journaux écrits pendant le voyage d'Egypte, publiés et annotés par H. Hartleben. 15 fr. »

XXXII, XXXIII. **Champollion le Jeune.** Œuvres diverses (*en préparation*).

XXXIV, XXXV, XXXVI. **E. Lefébure.** Œuvres diverses. Tomes I, II et III. Chacun..... 16 fr. »

XL. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tome VIII. 16 fr. »

XLI. — Les mêmes. Tome IX (*en préparation*).

SÉRIE ÉTRANGÈRE

Le Page Renouf (Sir Peter). Egyptological essays edited by G. Maspero, H. Rylands and Ed. Naville. 4 vol. Chacun 30 fr. »

W. N. Groff. Œuvres égyptologiques. T. I. Œuvres françaises, publiées par sa sœur, avec l'aide de G. Maspero. 1 vol. 25 fr. »

SÉRIE ANNEXE

A.-J. Letronne, de l'Institut. Œuvres choisies, publiées par E. Fagnan. 6 vol. in-8°, fig. et planches..... 40 fr. »

A. de Longpérier, de l'Institut. Œuvres, publiées par G. Schlumberger, de l'Institut. 7 vol. in-8°, fig. et pl..... 60 fr. »

Bouché-Leclercq (A.), membre de l'Institut. Histoire des Lagides. 4 volumes in-8°..... 50 fr. »

— Histoire des Séleucides. 2 volumes in-8°, planches et cartes..... 20 fr. »

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND. 862

Nouvelle Série. Tome I. Fascicules 3-4.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

Alexandre MORET ET **Pierre JOUGUET**

Conservateur du Musée Guimet
Directeur d'Études à l'École des Hautes-Études

Professeur à l'Université de Lille
Chargé de conférences à l'École des Hautes-Études

SOMMAIRE

H. Sottas. — Remarques sur le « Poème satirique ».
Pierre Langlois. — Essai pour remonter à l'original égyptien du terme sémitique désignant l'Égypte.
A. Moret. — Monuments égyptiens de la collection du comte de Saint-Ferriol (fin).
P. Perdrizet. — Les représentations d'Anoubis dans l'imagerie gréco-égyptienne.
C. Autran. — Stèle carienne.
E. Cavaignac. — La Milice égyptienne au VIe siècle et l'Empire achéménide.
H. I. Bell. — Some private letters of the Roman period from the London Collection.
Paul Cloché. — La Grèce et l'Égypte de 405/4 à 342/1 avant J.-C. (premier article).

Notices et Bulletins. — Comptes rendus bibliographiques.

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, 28

1919

Prix de l'abonnement annuel :
Paris : 40 fr. — Départements : 41 fr. — Étranger : 45 fr.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

Nouvelle Série. Vol. I, fasc. 3-4. Juillet 1919.

REMARQUES SUR LE « POÈME SATIRIQUE »

Le papyrus démotique n° 31 de Vienne a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions (août 1883), par E. Revillout, publiée dans la *Revue égyptologique*, III, p. 98-100, sous le titre *La vie d'artiste ou de Bohème en Égypte*; puis d'une étude partielle et critique de J. Krall dans le *Recueil de Travaux*, V, p. 76-85. Des analyses complètes et détaillées en ont été ensuite données par Revillout dans son livre *Un poème satirique*, et par Brugsch dans la *Zeitschrift*, XXVI, p. 1-52. Enfin, Revillout a riposté à Brugsch dans une longue *Réponse à la Critique*, insérée dans la *Revue égyptologique*, V, p. 176-201.

Par sa belle écriture, sa teneur peu banale, la sécurité avec laquelle certains passages se laissent traduire, ce texte mériterait d'être considéré comme classique. Malheureusement, sur quatre-vingt-quinze vers, une trentaine seulement n'ont pas subi de mutilation sérieuse; d'autre part, le style « poétique », la composition peu ordonnée ne permettent pas de retrouver facilement la suite des idées. Revillout et Brugsch ont tenté de suppléer aux imperfections de leur modèle par les ressources de leur imagination, qui était fertile. Mais, pour ingénieuses que soient leurs inductions, la « maîtresse d'erreur » ne les en a pas moins engagés dans une voie que la science moderne juge à bon droit hasardeuse. Krall, plus réservé et plus scrupuleux, a présenté quelques observations générales fort sensées. Son travail est celui qui a le moins vieilli.

C'est seulement par la précision philologique dans le détail que l'on pourra un jour mener à bien la tâche ardue que s'étaient imposée les précédents commentateurs, et en utilisant les récents perfectionnements de l'outil linguistique dont ils ont été les habiles forgerons. La contribution à cette œuvre placée ici sous les yeux du lecteur n'a d'autre prétention que de mettre au point quelques passages qui s'y prêtent. Il restera encore énormément à faire pour obtenir un ensemble satisfaisant. Bien que j'en aie le vif désir, je ne vois pas le moyen d'échapper entièrement au double reproche que le regretté A.-J. Reinach formulait à l'adresse des égyptologues, d'une part, de faire dire aux Égyptiens des absurdités, d'autre part, de manquer au devoir élémentaire de traduire les textes.

Je n'ai pas utilisé : Krall, *Abwehr der Angriffe des Herrn Professor Eugène*

Revillout (Vienne, 1885, Selbstverlag), non plus que la *Métrique démotique*, de Boudier. On ne peut guère bâtir un traité de prosodie sur un texte que l'on comprend mal. Je me suis abstenu en général de faire la critique des opinions antérieures, me bornant à proposer la nouvelle leçon qui me semblait préférable. La critique à trente ans d'intervalle conduit souvent à « vaincre sans péril »; et puis le ton de polémique employé par mes devanciers invite à la modération; mais silence ne veut pas toujours dire assentiment. J'ai utilisé, en donnant les références, un certain nombre de remarques éparses dans les ouvrages des démotisants; si je me suis rendu coupable d'omissions, il faut en accuser surtout la période troublée que nous venons de traverser, durant laquelle, comme tant d'autres, j'étais occupé ailleurs[1].

***

1) ....ⲉϩⲟⲗ· ⲉ-ⲛ̄ⲥⲉ *'b*.. ⲁⲛ. — Ainsi *'b* est plutôt un verbe : désirer, cesser, attendre (??).

2) La construction montre que nous avons affaire à ⲧⲥⲁϩⲟ et non à ϯ-ⲥϩⲱ.

3) Sur *tne*, cf. Griffith, *Stories*, p. 94. L'expression *sḳ n ḥr* revient, avec un autre sens, d'ailleurs peu clair, au *Papyrus de Pamonth*, III, 7. Le vers 3 peut se traduire : « ... l'attitude, le laisser-aller inconvenant; les grimaces, ses paroles... »

4) Sur *gnm*, cf. *Pap. mag.*, index, n° 916, et en hiéroglyphes, 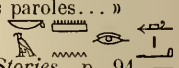 , Spiegelberg, *Correspondances*, p. 68; sur *'t* = ⲁⲧ, cf. *Stories*, p. 94. — « ... de l'un, aveugle de l'autre; n'y voyant (ⲁⲧⲛⲁⲩ) pas des deux yeux. »

5) La graphie [*š*]*y·t-f*, comme dans *Pap. mag.*, XXI, 21, et *Rhind*, I, 6, 6, est plutôt favorable à l'hypothèse ϣⲁ : ϣⲁⲓ = *šr·t*, malgré le genre. Le féminin *gbe·t* est gênant en face de 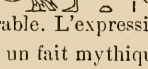 , ϭϩⲟⲓ : ϫⲫⲟⲓ. Peut-être doit-on invoquer le duel ϫⲫⲱϯ et les orthographes 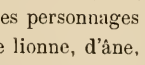 . Le sens dérivé « côté », comme dans *Westcar*, VIII, 15-16, paraît préférable. L'expression ⲫⲏ ⲉⲧ(ϥⲁⲓ) ϧⲁ (ⲟⲩ)ⲁⲛⲑⲟⲩⲥ, qui surprend, doit contenir une allusion à un fait mythique dont on relève des traces dans les papyrus funéraires. On y voit des personnages monstrueux, à corps humain et à tête de serpent, de bélier, de chien, de lionne, d'âne, portant à bras tendu un ou deux lézards, tenus par la queue et la tête en l'air. Cf. Naville, *Todtenbuch*, I, pl. 208; Budge, *Book of the Dead*, 2e éd., p. 620; Blackman, *Journal of Egyptian Archaeology*, V, p. 32. Dans le texte du chapitre CLXXXII qui accompagne la vignette, Thot a la parole et rappelle à plusieurs reprises qu'il a donné l'air respirable au défunt, dont le nez possède, grâce à lui, les qualités nécessaires à la vie.

6) Erman (*ZMDG.*, XLVI, p. 123) rapproche ϫⲉⲗⲡⲉϩ de תפיח, supposant un em-

1. Au moment de la mise en pages (décembre 1919), les ouvrages parus pendant la guerre, tant à Strasbourg qu'en Allemagne et en Autriche, me sont encore inaccessibles.

prunt à une troisième langue. Le démotique *dpḫ* méritait d'être cité. — *'jke* est peut-être pour *'ske* (ωϭϩ) (confusion facile entre *j* et *s*). — « Quand il est dans l'attente (??) d'une réponse », ou « dans l'impossibilité de répondre ».

7) Pour le groupe final, les avis se partageaient entre les lectures [g]ⲙⲁⲧⲉ ou [d]ⲉⲙⲁϣⲟ : [a]ⲙⲡϣⲁ : [f]ⲉⲙⲁϣⲁ : [b]ⲉⲙⲁϣⲱ. SPIEGELBERG, qui penchait pour la première dans *Dem. Studien*, III, nº 173, semble se rallier entièrement à la seconde, *ib.*, V, nº 97.

10) ϣω, de REVILLOUT, semble bon.

11) Peut-être ⲉϥ-ϩⲟⲗϫ, de ϩⲱⲗϫ : ϩⲱⲗⲭ; « quand il s'y joint des douleurs d'entrailles ». ⲉϥ ne peut guère être relatif après antécédent déterminé.

12) *He n ḥbnbn* paraît difficilement assimilable à ϩⲉϩⲱⲛⲓ. « La bonne année de la famine » est une alliance de mots peu heureuse, dont REVILLOUT s'est moqué suffisamment. On a plutôt *ḥbnbn, ḥbrbr*, ϩⲏⲟⲣϩⲣ̄, avec opposition entre « bonne année » et « jour de désastre ». — ⲁϩⲟⲙ, cf. *Pap. mag.*, index, nº 121; *Rylands*, p. 331. Sur ϩⲉϩⲱⲛⲓ en démotique, cf. *Rylands*, p. 227, 10.

13) Lire : *ḥr t ḥjw·t n p ḫn n Mt*. Les deux mots essentiels se retrouvent dans *I Kh.*, III, 28 (cf. *Stories*, p. 100). Il semble qu'on ait plutôt ϩⲓⲏ que ϩⲟⲧⲏⲧ. — « ... avec le gouvernail de la traversée de Mout. » La « navigation de Mout », 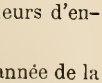 , est le nom d'une fête qui se célébrait le 17 Tybi. Cf. ERMAN, *ÄZ.*, XXXIX, p. 129; GARDINER, *ÄZ.*, XLIII, p. 140; ED. MEYER, *Chronologie égyptienne*, trad. MORET, p. 316. — Sur *ḫnj*, ϩⲓⲛⲉ, verbe, cf. SPIEGELBERG, *Recueil*, XXVI, p. 40.

14) ⲛⲡⲁⲧ n'est pas « Anblick », mais « le moment ».

15) Sens probable : « la harpe ne s'harmonisait pas avec la voix », soit que l'instrument ne fût pas « accordé », soit qu'il couvrît la voix, soit que notre musicâtre manquât aux règles d'euphonie rappelées par LUCIEN : μὴ παραβαίνειν τι τοῦ ῥυθμοῦ, ... καὶ συνῳδὸν εἶναι τὴν κιθάραν καὶ ὁμοχρονεῖν τῇ γλώττῃ το πλῆκτρον (Εἰκόνες, 14).

16) Sur *ḫʿr*, devenu ϣⲁⲁⲣ et peut-être ϣⲁⲣⲉ : ϣⲁⲣⲓ, cf. SPIEGELBERG, *Sphinx*, V, 99 sqq., et *Dem. St.*, V, nº 73. Le verbe revient encore aux vers 38, 42 et peut-être 78. A côté de la construction *ḫʿr r* (ϣⲁⲁⲣ ⲉ) = « être en colère contre » (cf. *II Kh.*, III, 27), nous avons ici *ḫʿr ḥr* = « être en colère à cause de »; cf. *Piankhi*, 23 : 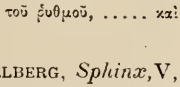 ; *Rylands*, IX, 22, 2. Si la nuance de sens existait réellement, elle n'est pas observée dans *Piankhi*, 31. — *Ḥr 't·t-f* est déjà ici, comme au vers 53, la préposition composée ϩⲓⲱⲱϥ : ϩⲓⲱⲧϥ. Cf., pour des exemples plus anciens, *Rylands*, p. 373.

La construction est étrange; on dirait une survivance de l'ancienne tournure, 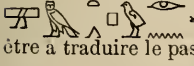 , déjà rare dans la κοινή ramesside. Cet exemple autorise peut-être à traduire le passage *II Kh.*, VI, 36 : *gm-st py 'r-y*, simplement par : « j'ai trouvé cela ». Cf. dans une phrase interrogative : *Rylands*, IX, 2, 16, — *'n ḫtb rm n mtre py nt e-tn a 'r-f*. — « Est-ce tuer un homme en plein midi ce que vous allez faire ? »

17) *Sdm·t-f* rappelle aussi une forme depuis longtemps disparue : l'« adjectif verbal ».

18) *Bn* devant ⲙ̅ⲛ̅ϥ, ici et au vers 73 (les deux fois devant ϣⲁ), fait penser aux orthographes [illegible], citées par MASPERO, *Des formes de la conjugaison*, p. 100 et 110; SPIEGELBERG, *Rechtswesen*, p. 16. Ce sont peut-être des variantes purement phonétiques.

19) *Hp* = ϩⲟⲡ, « noces »; *ḥs n hp* = « épithalame ». Il n'y a peut-être pas d'empêchement absolu à ce que ϩⲟⲡ vienne de [illegible]; cf. ϩⲟⲟⲡ, *Roman de Cambyse*, 8, 7; 10, 6. en parallélisme avec ϣⲁ. C'est d'ailleurs l'avis de MÖLLER (*Rhind*, n° 255).

20) « Ses paroles sont plus aveugles que lui. » On a dit plus haut (v. 4) que le chanteur n'y voyait pas.

23) Il semble qu'il n'y ait rien dans la lacune. Je crois apercevoir le point final à droite de celle-ci et à une distance convenable. Ici, comme ailleurs, une difficulté supplémentaire résulte du fait que, dans les héliogravures sur fond noir, les trous ou fentes du papyrus ne se distinguent pas nettement des traits à l'encre. — Le deuxième hémistiche demeure incompréhensible.

24) Lacune bien courte pour la restitution que BRUGSCH propose. La tournure relative employée ici, assez rare aux époques antérieures, se trouve couramment en démotique. Cf. *Rylands*, p. 253, 5.

25) Il semble logique que le deuxième hémistiche fournisse la réponse à la question posée dans le premier : « Comment est son entrée dans une fête ? — Comme ... » Pour admettre une semblable version, il faut éliminer certaines difficultés. D'abord l'orthographe développée de *r ḫ·t-f*[1] en face de l'orthographe simple *r ḫ* au vers suivant : la présence de l'affixe a pu entraîner cette graphie, usuelle pour le sens « corps ». On trouve le mot écrit à peu près de même au *Papyrus Rylands*, XXI, 29, au sens « copie ». Ensuite, la construction. Pourquoi pas *r ḫ n* tout simplement? Peut-être pour la même raison : *ḫ·t*, partie du corps, s'employait déjà plus volontiers à l'état pronominal (ⲕⲟⲩⲓⲧ̅ϥ ⲛ̅ⲁϩ̀ⲣⲁϩⲁⲙ); cf. *wn wʿ ḫmm n ḫ·t-f n Z-ḥr*, « il y a de l'inflammation dans le ventre de Teos » (ostracon démotique; THOMPSON, *PSBA.*, XXXV (1913), p. 95). Autre motif plausible : les nécessités de la prosodie.

1. Pourtant [illegible] ou [illegible] manque devant ϫ. Mais le *Papyrus magique* (n° 632) fournit des exemples analogues. — Au dernier moment, je m'aperçois, en revoyant le passage à la loupe, que le groupe, transcrit *nhₐ·f* (devant lui) par REVILLOUT et *ʿr-ɣet-ef* (bezüglich seiner körperlichen Haltung) par BRUGSCH, doit être décomposé autrement. Il y a d'abord *r ḫ*, « comme », graphie normale, puis deux signes qui représentent d'ordinaire, soit ϩⲏⲧ (de [illegible]), soit ϩⲟⲩⲓⲧ. Ce qui était pris pour un ϫ atrophié n'est qu'un appendice appartenant au signe précédent. Il est ainsi établi que le deuxième hémitische débute par « comme ». La tournure elliptique : « comme (l'entrée de) » nous est habituelle. Si le mot à moitié détruit est bien *ꜥp·t*, un sens possible serait « premier d'un art », soit « celui qui serait le premier dans son art ». L'absence d'articles augmente l'incertitude.

Une question délicate est celle de savoir si *ḫ·t*, « ventre », et *ḫ*, « manière », sont un même mot. GRIFFITH semble l'admettre (*Stories*, p. 110; *Rylands*, III, 377, où, cependant, il ne donne plus comme équivalent copte ϩϵ : ϩϵ); SETHE (*Verbum*, III, *s. v.*), qui dérive ϩϵ : ϩϵ de [hieroglyphes], et MÖLLER (*Rhind*, nos 306-7) les distinguent nettement. Il n'est pas impossible que, la relation d'origine n'étant plus sentie, des divergences phonétiques se soient produites en copte. Il peut en être de même pour [hieroglyphes], qui aurait abouti à ϭοτ et à ϭοτ si, comme le propose, sans l'affirmer, GRIFFITH (*Stories*, p. 101, et *Rylands*, p. 401), ce dernier mot est en rapport direct avec notre préposition *m ḳdj*, malgré le changement de genre (remarquer aussi ϭοτϲ, féminin). Enfin, la comparaison d'ordre sémantique s'impose avec le sens de δέμας dans HOMÈRE. Ex. : *Iliade*, Σ, 1 :

Ὡς οἱ μὲν μάρναντο δέμας πυρὸς αἰθομένοιο.

On doit encore observer que, pour la préposition-conjonction, les scribes ne se rendaient pas toujours un compte exact de l'origine de *ḫ*. L'absence de marque de genre en est un signe; mais le fait s'observe au mieux dans la juxtaposition que l'on rencontre dans *Canope*, 39 : *r ḫ* *ⲟⲉ ⲉⲧⲉ ⲧⲡⲉ ⲥⲙⲟⲡⲧ ϩⲓⲱⲱⲥ ⲙⲡⲟⲟⲩ*, κατὰ τὴν νῦν οὖσαν κατάστασιν τοῦ κόσμου.

Remarquons que, quelques vers plus bas (31), notre auteur emploie ⲥⲙⲟⲧ. Il aime à varier son style. Puisque je suis sur le chapitre des mots répondant au sens « manière, sorte », j'en profite pour revenir, à propos de leur synonyme ⲙⲙⲉ, sur mon article « *Mnw* = socle » dans le fascicule précédent de la *Revue*. Les circonstances ont voulu que cet écrit parût après l'article de A. H. GARDINER (*PSBA.*, XXXVIII, p. 181, *Some Coptic Etymologies*, dont le sous-titre ⲙⲙⲉ n'avait pas attiré à temps mon attention[1]. Je me suis rallié depuis à l'avis de GARDINER, non sans m'être livré au préalable à une petite opération de contrôle, de nature, je crois, à consolider son ingénieuse identification. Si un vocable de sens aussi général que ⲙⲙⲉ est attesté dans la langue vulgaire ramesside et, d'autre part, dans les principaux dialectes coptes, ne devons-nous pas en trouver trace dans la littérature démotique? Il s'en rencontre, en effet, au moins un exemple : *I Kh.*, v, 17 : *sgne n t' mne·t n t' ḫr·t Pr-ʿo*, « des odeurs du genre de celles dont s'approvisionne Pharaon ».

26) *Mtw-f*, simplement conjonctif. Les exemples donnés par BRUGSCH et tirés de *Rhind* ne sont pas concluants. Orthographe et construction diffèrent. — Il faut lire, non ⲡⲧⲉϥⲕⲓⲙ, mais ⲡⲧⲉϥϩⲉⲙⲥⲓ. Sur ce verbe au sens particulier d'« assister à une fête », cf. *Dem. Studien*, V, n. 149.

27) Le dernier mot du premier hémistiche doit être l'adverbe ⲙⲙⲁⲩ. Cf. aux vers 44, 47, 59, 61, 83, 90, les formes variées admises par BRUGSCH, tantôt pour *dw'*, « louer »,

1. Sur le rapprochement ⲙⲙⲉ, מִין, proposé par BRUGSCH, cf. ERMAN, *ZDMG.*, XLVI, p. 111.

tantôt pour ⲙⲙⲟϥ. Sur les graphies démotiques de ⲙⲙⲁⲩ, cf. les exemples indiqués par SPIEGELBERG, *Dem. Studien*, V, n° 105. — « Et il apporte la harpe pour chanter là. »

28) *ⲉⲙⲉϣⲁⲩ. La distinction établie par GRIFFITH (*Stories*, p. 106) entre *rḫ*, « pouvoir », et *rḫ* ou *'r-rḫ*, « savoir », s'est généralement vérifiée depuis, du moins dans les cas les plus tranchés, car il y a un terrain commun (ich kann lesen = je sais lire; on ne saurait admettre, etc.). Nous avons de même *ⲙⲉϣⲁϥ aux vers 48, 51 et 54. Cf. l'article fondamental d'ERMAN (*ÄZ.*, XXXII, p. 128 sqq.); de nombreux exemples de ces formes dans l'article de N. REICH (*Recueil*, XXX, p. 90 sqq.) et la remarque de GRIFFITH (*Rylands*, p. 236, 4). Par contre, pour la première personne, les vers 62 et 63 donnent normalement *bw-'r-j rḫ*, *ⲙⲉⲓ-ϣ-ϩⲱⲥ; *ⲙⲉⲓ-ϣ-ϥⲓ-ⲧϩⲟⲓⲛⲓ. Nous devons avoir affaire simplement à une variation analogue à la double construction *nne-f rḫ*, quand le sujet est un pronom, et ⲛⲛⲉϣ- quand le sujet est un nom. On peut en rapprocher, outre ⲉⲣⲉϣ-, *ⲙⲡⲉ-ϣ-*n ḥyqw*, « les sortilèges ne purent pas, » etc. (*Stories*, p. 190)[1]. Ces divergences sont peut-être des témoins de la résistance opposée par un vocable aussi fréquent que *rḫ* à l'abandon des formes caduques de la conjugaison. Le compromis entre les anciennes et les nouvelles tendances est bien visible — s'il ne s'agit pas d'une simple faute d'inattention — dans le passage suivant du *Papyrus gnostique Bruce* (éd. AMÉLINEAU, p. 171) : ⲙⲉⲣⲉϣ ⲛⲁⲓⲱⲛ ⲙⲡⲁϩⲟⲣⲁⲧⲟⲥ ⲛⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙⲉϥϣⲧⲱⲟⲩⲛ ϩⲁⲣⲟⲟⲩ.

30) *P' nt e-f a m''-f nb.* — Dans la κοινή ramesside, on eût construit 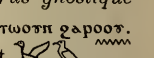 . Le futur en ⲟⲩ n'a pas encore la force qu'il a acquise plus tard par contraste avec les nouveaux futurs en ⲛⲁ. Cf. d'autres exemples dans des phrases respectivement relative et conditionnelle : *Petubastis*, 10, 9; 9, 24-5. Il en est encore de même en copte dans des tournures relatives comme celle des contrats : ϩⲙ ⲙⲁ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲁⲉⲓⲙⲫⲁⲛⲓϩⲉ ⲙⲙⲟϥ.

31) Pour *he*, le déterminatif semble se rapprocher de , d'où le sens « dépense », plutôt que « jour ».

32) Rien n'empêche de traduire : « Qui donc se jettera sur la harpe? » Participe futur (cf. *Rylands*, p. 203, 27).

33) Sur *šš*, ϣⲱϣ, cf. *Stories*, p. 156. Mais le rapprochement n'est pas valable avec *II Kh.*, II, 16 : *ny rmt nt šš nwḥ e n' 'o·w* [*wm*] *m s-w*, qui doit s'entendre : « Ces gens qui tordent de la corde que les ânes mangent derrière eux. » Le sens probable m'a été indiqué par Isidore LÉVY, d'après la légende d'Ocnos et les représentations figurées[2]. Évidemment, *šš nwḥ* est pour *ššn nwḥ*, avec assimilation normale de *s*

1. Considéré par GRIFFITH comme fautif, mais confirmé depuis, notamment par *Recueil*, XXVI, p. 160, l. 6.

2. Cf. *Annuaire de l'Ecole des Hautes Études* (Philologie et Histoire), 1918-19, p. 61, et ROSCHER, *Lexicon der Mythologie*, au mot Oknos.

à *š* et contraction des deux *n* consécutifs[1], inadvertance bien explicable de la part d'un scribe copiant une histoire étrangère au cycle des légendes nationales[2]. *Sšn* est le terme propre pour « tordre » de la corde ou du fil. Cf. *Zaubersprüche für Mutter und Kind*, p. 37; *Recueil*, XXIV, p. 179; *Stèle de Metternich*, l. 34; *Dem. mag. Pap.*, 6, 12. — MASPERO, à qui est due la référence à Pausanias, n'a amélioré le passage qu'à demi : « des gens qui couraient et s'agitaient tandis que les ânes mangeaient derrière eux » (*Contes populaires*, 4e éd., p. 159). REVILLOUT (*Revue égyptologique*, XIII, p. 35) traduit *šš nwḥ* par « semant des chicorées ».

34) ⲉⲣⲉ ⲛⲉϥ ⲧⲏⲛⲏⲉ ⲙⲟⲭϭ ⲉ ⲛⲟⲩⲛⲉ· ⲛ̄-ⲥⲉ .....ⲁⲛ. — ⲉ indique ici le comparatif : « plus que ». — Un dérivé de ⲙⲟⲩϫ entre, comme on sait, dans la composition du nom de Psammétique. Cf. GRIFFITH, *Rylands*, p. 201; W. M. MÜLLER, *OLZ.*, février 1913. SETHE (*Verbum*, II, 128) voyait dans ⲙⲟⲩϫ un verbe emprunté à l'arabe.

35 et 36) Même remarque pour ⲉ. Sur ϩⲁ : ϩⲁⲓ, cf. *Pap. Hauswaldt*, p. 8, 5.

37) ⲉϥ ⲟⲩ ⲛⲛⲟⲏⲉ ⲉⲙⲁϣⲟ. — Le dernier mot ne peut être l'adjectif « gründlich ».

39) *'r sjḥ*, probablement 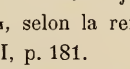 , ⲉⲣ-ϣⲓϣⲓ, selon la remarque de GRIFFITH, *Stories*, p. 184; cf. SPIEGELBERG, *Recueil*, XXVIII, p. 181.

40) Peut-être le deuxième hémistiche donnait-il ⲙⲡⲉⲙⲧⲟ [ⲉϩⲟⲗ ⲛ] ⲕⲛⲙⲉ. Ce serait une vérification de l'étymologie proposée par SETHE, *ÄZ.*, XXXVIII, p. 145. Dans *'n 'n* je vois ⲟⲛ ⲁⲛ. On sait que les graphies des deux particules s'échangent volontiers.

41) J'ai déjà proposé une nouvelle interprétation de ce vers dans la *Revue égyptologique*, nouv. série, t. I, p. 102, 1re col. : « Il s'irrite, son dieu tutélaire, qui est chargé d'opprobre quand, lui, il est rempli d'impureté. »

Nous remarquons d'abord que notre vers est encadré entre deux autres où il est question de la colère d'un dieu. Aussi le sens de « s'irriter », attribué à *šsme*, ⲥⲱϣⲙ, ϣⲟⲥⲙ, paraît-il bien en situation. Cf., sur ce mot en démotique : *Stories*, p. 159, 206; *Pap. Strasb.*, n° 47, et *Pap. Krall* (*Petubastis*), G. 24. — *Bw(t)* (cf. *Stories*, p. 174) est ici encore, comme j'y ai insisté pour une époque plus primitive[3], l'horreur sacrée, le tabou. Le dieu en ressent personnellement les atteintes. La cause en est exprimée dans le second hémistiche, où le sujet pourrait être à la rigueur le dieu lui-même, mais se rapporte plus vraisemblablement au personnage principal du poème qui est constamment rappelé par un simple pronom. D'ailleurs, c'est lui déjà que représente

1. On ne peut plus invoquer 'Αμονρασονθήρ (*Dem. Stud.*, I, p. 42*), puisqu'on a *ns-ntr* au lieu de *stn-ntr*. Par contre, la chute de l'*n* final, au moins dans l'écriture, est attestée dès les plus anciens textes. Exemple de deux *n* abusivement contractés : ⲧⲟⲧⲉ [ϥ̄]ⲡⲁⲧⲱⲟⲩⲛⲥ̀ⲓ ⲟⲩⲣⲣⲟ (*Apoc. Elias*, sah., 4, 1).

2. ROSCHER récuse le témoignage de DIODORE (I, 97), qui attribue à la fable d'Ocnos une origine égyptienne.

3. *La Préservation de la propriété funéraire*, chap. I. Bon exemple récemment publié : Statue naophore Touraeff A. 3 (*Journal of Egyptian Archaeology*, V, pl. 21) : 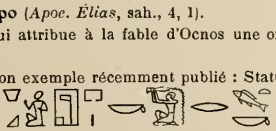 « Je pénètre dans ton temple, pur de ce qui te fait horreur ».

le *f* qui précède. Le dieu est donc offensé quand le harpiste malencontreux se trouve rempli de *wʿb bjn*. Je ne crois pas téméraire de voir dans ce passage une confirmation tardive du résultat auquel j'étais parvenu quant au sens péjoratif à attribuer à *wʿb* et qui paraît assez paradoxal au premier abord. Il faut noter que *wʿb*, même au sens habituel, est quelquefois suivi du déterminatif funeste. Ainsi, au *Papyrus magique*, 5, 3[1]. Que ce soit là une inadvertance, il importe peu; la graphie, même erronée, dénote des habitudes de pensée qui ont au moins survécu dans leur représentation orthographique. Il semble que la présence de ce déterminatif, employé plus ou moins abusivement, ait amené à distinguer par une épithète qui se prononçait le sens laudatif du mot et le sens péjoratif. M. Möller, dans son édition du *Papyrus Rhind*, traduit correctement par « schlechtes Reinsein », mais cette interprétation est assez peu en harmonie avec le prototype hiéroglyphique qu'il propose et qui, d'après lui, n'aurait rien à voir avec . Je crois que ce sont plutôt les groupes hiéroglyphiques qui rendent incomplètement l'idée. Une fois admis le sens que prend quelquefois *wʿb* dans les inscriptions de l'Ancien Empire, il n'y a aucune raison valable de récuser le témoignage des exemples démotiques où l'orthographe est nettement explicite[2].

D'ailleurs, il a dû se passer quelque chose d'analogue pour *ḥsmn*, « menstruation », que l'on rencontre, comme chacun sait, au début de *I Kh.*, et dans les contrats, avec le déterminatif funeste. Il paraît y avoir, là aussi, contraste entre le déterminatif et le sens premier du mot, si l'on admet toutefois qu'il y a un rapport sémantique entre *ḥsmn*, « natron », et *ḥsmn*, « menstruation ». Ce rapport n'est pas évident, et M. Ember[3], notamment, rapproche ce dernier terme d'une racine sémitique *smn* impliquant la notion de durée, donc de périodicité. Bien que le déterminatif que l'on rencontre au *Papyrus Ebers* ne nous apprenne rien, on peut imaginer que l'idée d'une ablution avec une solution de natron, sel habituellement employé dans les purifications rituelles, ait conduit à adopter un euphémisme analogue à *wʿb*. A moins que, par un processus plus complexe, la purification au natron n'ait éveillé l'idée de purification en général, ce qui nous amènerait au double sens de « Reinigung » ou de κάθαρσις, par exemple. Il n'est pas hors de propos de rappeler que « l'impureté prétendue des jeunes filles pendant la crise de la puberté et la sainteté des hommes revêtus d'un caractère sacré ne diffèrent pas l'une de l'autre aux yeux de l'homme primitif » (Frazer, *Rameau d'or*, II, p. 437). Ainsi paraît pouvoir s'éliminer la contradiction apparente entre les données

1. Par contre, la lecture *ub* donnée par Revillout, *Précis du droit*, p. 1279, pour un groupe du Papyrus de Strasbourg n° 47, est fausse.

2. Dans le passage *Rhind*, I, 6, 2, immédiatement avant *wʿb bjn*, il est question de la colère du dieu (*ḫʿr n ntr*). *Wʿb bjn*, dans *Pamonth*, II, 24, est rendu par le dernier éditeur, F. Lexa, de la même manière que par Brugsch.

3. ÄZ., L, p. 121; au contraire, Spiegelberg, *Dem. Stud.*, V, Glossar, n° 157.

de l'étymologie et l'élément idéographique dans les deux mots en discussion[1].

Je citerai encore, à titre de curiosité plutôt que pour en tirer argument, deux des versions coptes de *I Thessal.* reproduites par STERN à la fin de sa grammaire (p. 430) et qui s'accordent à écrire ⲕⲁⲑⲁⲣⲥⲓⲁ pour ⲁⲕⲁⲑⲁⲣⲥⲓⲁ. D'autres manuscrits, naturellement, donnent la leçon correcte (AMÉLINEAU, *ÄZ.*, 1888, p. 126). Il se peut que nous ayons affaire à une simple variante phonétique plutôt qu'à une confusion de sens.

« Son dieu grand » est peut-être un peu embarrassant. L'expression n'est pas usuelle avec le possessif. Cependant, beaucoup de divinités à la basse époque s'intitulent « grand dieu », et on lit dans *Petubastis,* 13, 17 : *ne-f ntr·w,* et au *Papyrus de Pamonth,* I, 16 : *pe-k ntr*. Un panégyriste, s'adressant à Constantin, disait de même : *Apollo tuus.*

42) *Šm-f n t šʿj.* Sur la graphie du dernier mot, cf. *Stories,* p. 183, et *Pap. mag.,* n° 817.

44) *Ne-ṭua-u,* de BRUGSCH, semblerait impossible à côté de la graphie du vers 47. Mais, dès l'instant où cette dernière est lue ⲙⲙⲟⲥ, on peut peut-être penser à une orthographe non étymologique de *ntr-dw*' avec deux signes ⲥ.

45) Nous avons ici le préfixe nominal ⲁ-. Cf. les mémoires de SPIEGELBERG, *ÄZ.,* XXXVII, p. 24 sqq., et LI, p. 122 sqq.

46) Doit-on lire *ḳnbe nb* ou *ḳnbe rmt nb* ?

47) ⲉϥ ϫⲱⲕ ⲙⲙⲟⲥ ⲉⲙⲁϣⲟ. Ou bien ⲉϥ ϫⲏⲕ ?.

48) Plutôt ϩⲓ ⲧⲉⲙⲟⲉⲓⲧ, avec HESS, *Setne,* 10. Sur *ḥmj,* cf. *Petubastisglossar,* n° 246.

49) ⲛⲉⲡ-, imparfait, que vraisemblablement nous devons rendre par un conditionnel, après la phrase dubitative qui précède. Ces deux vers sont très obscurs, et je dois me contenter d'un mot à mot informe. Tout d'abord la lecture *tef šept* de REVILLOUT est très suspecte, bien qu'il affirme l'avoir obtenue d'un fragment du papyrus oublié sur l'héliogravure. Si l'on admet *rḫ,* il n'y a pas assez de place pour *te-f.* En outre, le mot *šept,* que nous lisons maintenant *wpt·t,* ⲉⲓⲟⲛⲉ, est toujours écrit dans notre document avec la marque du féminin et deux traits, l'un oblique, l'autre horizontal, faisant partie du signe *wp.* Ces caractéristiques font défaut ici. Enfin, dans, dans *nt ṉ-f ʾr-f,* le second *f* doit se rapporter à un substantif masculin ou à un infinitif. On aura donc à restituer l'article ⲡ. Le mot *šept* de REVILLOUT doit plutôt se lire *mn,* la restitution de l'élément *w* du verbe *wpj* paraissant exclue. C'est pourquoi je propose ⲙⲁⲉⲓⲛ. Quant à ⲉⲧⲃⲏⲛⲧⲥ en fin de vers, cette mention doit rappeler ⲙⲟⲉⲓⲧ.

1. Dans le même ordre d'idées on remarquera que la transcription démotique de , expression euphémistique pour « tombe » ou « atelier d'embaumeur », est suivie aussi du déterminatif . Cf. MÖLLER, *Rhind,* n° 118, et DAVIES-GARDINER, *The Tomb of Amenemhēt,* p. 73.

50) *Ḳfj*; cf. ⲕⲱⲱϥⲉ et *ḳbj*, ⲕⲱⲱϧⲉ (*Pap. mag.*, n° 950).

51) Il est probable que l'on doit lire : *w'ḥ ḥpr ë-f 'r-rḫ*. — On aurait, dans chaque hémistiche, une opposition : « Supposé qu'il sache, il ne sait pas; il a la [science] et il ne l'a pas. » Si la lecture est correcte, remarquer les deux constructions de *rḫ*, juxtaposées.

52) ⲁⲛⲥⲱⲟⲩ ⲛⲟⲩⲁⲫⲣⲱϥ. — La lecture ⲁⲧ-, due à GRIFFITH, permet d'obtenir un sens bien meilleur et mieux lié au vers précédent : « Comme quelqu'un qui ne saurait pas parler, quoique intelligent, et qui ne saurait pas répondre de façon satisfaisante. » — Sur *n'-nfr* = ⲛϥⲣ-, cf. SPIEGELBERG, *Recueil*, XXXVII, p. 22; remarquer l'emploi absolu dans une formation adverbiale, comme si *n'-nfr* était un simple adjectif.

53) « Comme un sot qui prend (ⲁⲙⲁϩⲧⲉ) un livre. » Cf. HESS, *Setne*, p. 85. — Sur *swg'*, ⲥⲟϭ, cf. GARDINER, *Literary Texts*, commentaire de *Anast. I*, 9, 6.

54) La lacune n'empêche pas de lire nettement ⲡⲥⲁϩⲛⲏⲗ ⲉ ⲟⲩⲁ. — La tournure *n-tj-n p' ms·t-f e-'r-w* est plus ancienne[1] et ici peut-être plus expressive que ne serait ϫⲓⲛⲧⲁⲩ ⲙⲁⲥϥ. La préposition ϫⲓⲛ étant de formation plus récente que ϣⲁ, la combinaison ϫⲓⲛⲧⲉ- a dû apparaître plus tardivement que ϣⲁⲛⲧⲉ-, ϣⲁⲧⲉ-, qui est attestée, non seulement plusieurs fois en démotique, mais dans le *Papyrus d'Ounamon*. On est en droit de trouver étrange au premier abord cette tournure où l'on rencontre séparément l'article et l'affixe possessif déterminant le même mot. Mais, dans ⲛⲉϥ + infinitif, ϥ est sujet. Pour parer aux confusions, les Égyptiens ont soigneusement réservé la construction infinitif + ϥ aux cas où ϥ est régime, et, pour ϥ sujet, ont eu recours soit à ⲛⲉϥ + infinitif, soit à ⲛ + infinitif + *e-'r-f* et plus tard à ⲛⲣⲉϥ + infinitif, soit au report de l'affixe sur le mot dont dépend l'infinitif[2], soit à l'emploi de ϥ devant le sujet substantif. Le régime se construit selon le procédé ordinaire, et il n'y a pas d'ambiguïté. Cette remarque permet, semble-t-il, de tenter de départager, pour se faire une conviction, ERMAN et MASPERO[3], qui ont soutenu, sur la formation de verbes causatifs en ⲧ.....ⲟ, des thèses opposées, chacun avouant de son côté avoir le sentiment d'être dans la vérité, sans pouvoir fournir, à l'appui de son dire, une preuve formelle. Or, MASPERO affirme que, dans ϥⲉ [illegible], ⲉⲓⲧⲁⲛϩⲟϥ, *f* fut à un moment donné « régime de l'auxiliaire factitif et sujet de l'infinitif », *facio eum vivere*. Il semble qu'on ne puisse admettre pareille chose après ce qui a été dit plus

1. Antérieurement, par exemple au *Papyrus Anastasi I*, 9, 5, on pouvait rendre la même idée par [illegible], où *ms·t* est plutôt substantif qu'infinitif.

2. Cf. SETHE, *Verbum*, II, 583 sqq. — Le contraste est bien net entre des tournures comme : [illegible] « le jour où il veille » et [illegible] (*Orb.*, 13, 15) « trois années à le chercher ».

3. A. ERMAN, *Spuren eines alten Subjunktiv im Koptischen*, ap. *ÄZ.*, 1884, p. 28-37. — G. MASPERO, *Sur les traces d'un mode subjonctif en égyptien et sur les factitifs en* ⲧ-ⲟ *qui dériveraient de ce mode*, ap. *Recueil*, XXVII, p. 1-13. Je ne crois pas que la controverse ait été reprise depuis. Chacun est resté sur ses positions. ERMAN a seulement évité, par la suite, de parler de subjonctif.

haut des précautions observées, au moins aux basses époques, pour que le rôle de l'affixe vis-à-vis de l'infinitif soit nettement défini.

MASPERO a naturellement raison d'affirmer que les causatifs en ⲧ-ⲟ sont de formation antérieure à l'époque copte; mais il est probable que, tant que l'auxiliaire et le verbe principal ont été sentis séparément, l'ensemble répondait à *facio vivat is*[1]. On aura peut-être remarqué que MASPERO, qui, dans cet article, semble moins bien inspiré que de coutume, reproche à ERMAN de traduire *ich mache dass er lebt* (et non *dass er lebe*), tout en prétendant avoir affaire à un subjonctif. MASPERO, lui, veut prouver qu'il n'y a jamais eu de subjonctif et n'en rend pas moins le mot à mot par *facio vivat is* !

MASPERO attribuait encore une grande importance aux causatifs *tj-ḥkre*, « affamer », *tj-ʾb·t*, « altérer », *tj-rjm*, « faire pleurer », employés (*Pamonth*, I, 32) sans sujet (ou régime, selon comme on l'entend), tout comme leurs correspondants, les causatifs anciens 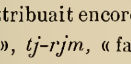 et 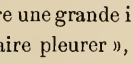 . Il n'est pas impossible d'admettre que, même dans cet emploi absolu, le verbe principal soit à un mode personnel. Une tournure est toujours tant soit peu elliptique[2], où entre, sans accompagnement d'un régime direct, un verbe causatif dont le sens n'est pas affaibli. On est en droit, dans ce cas, de sous-entendre un sujet (ou régime) équivalent de sens à ⲗⲁⲁⲩ. Le subjonctif sans sujet n'est pas chose inconcevable dans l'ancienne morphologie. Un sujet substantif peut en être séparé par des compléments, et dans une succession de plusieurs verbes le sujet déjà exprimé peut être omis. On n'est donc pas obligé d'admettre avec STEINDORFF, par exemple (§ 250), que les infinitifs absolus en ⲟ soient « secondaires »[3] au même titre que les qualitatifs correspondants en ⲏⲩ : ⲏⲟⲩⲧ. A un moment donné, le « subjonctif » comportait un thème du type *syo*, dont la voyelle thématique n'était pas influencée par la présence d'un sujet pronominal affixe (atone) en contact ou d'un sujet substantif (accentué) à distance[4], mais tombait à *e* ou zéro quand le sujet substantif suivait immé-

1. Il y a pourtant deux faits que l'on pourrait, à la rigueur, invoquer en faveur de la thèse de MASPERO : 1° en démotique, l'infinitif *dj·t* peut se construire avec les pronoms régimes; 2° en akhmimique, on rencontre des tournures comme celles-ci : ϥⲛⲁ-ⲧⲉ-ⲡϣⲁⲗⲉⲉⲩⲉ ⲙⲁⲁϱⲉ, ϥⲛⲁ-ⲧⲉ-ⲡⲥⲱϱ ⲥⲱⲧⲙⲉ, ϥⲛⲁ-ⲧⲉ-ⲡⲉϩⲱ ϣⲉϫⲉ, ϥⲛⲁ-ⲧⲉ-ⲡⲁⲗⲉⲉⲩⲉ ⲛⲟ ⲁϩⲁⲗ, ⲛⲉⲧⲥⲁϱ ϥⲛⲁⲧⲏⲟⲩⲁⲩ, ⲛⲉⲧϣⲱⲛⲉ ϥⲛⲁⲧⲁϣⲁⲩ, ⲛⲉⲧⲉ ⲡⲁⲁⲓⲙⲟⲛⲓⲟⲛ ϥⲛⲁ-ⲧⲉⲕⲟⲩ ⲁϩⲁⲗ, ϥⲛⲁ-ⲧⲁϣⲱ ⲛⲛⲉϥⲙⲉⲉⲓⲛⲉ (*Apoc. Élias*, 33, 1-7). Ici on a en apparence **faciet surdos audire*. La version sahidique (5, 5) est un décalque exact quant à la construction, mais ⲧⲉ- y est remplacé par ⲧⲣⲉ-, équivalence bien connue. GRIFFITH (*Stories*, p. 175) signale comme la plus fréquente en démotique la forme sans ʾr. Le *Papyrus magique* emploie couramment ⲧⲣⲉ-. Dans *ty mḥy·w se* (*II Kh.*, IV, 7), le régime montre que *mḥy* est encore au « subjonctif ».

2. Il y a un cas d'ellipse de même nature dans la traduction de *Marc*, 4, 25 : ⲫⲏ ⲉⲧⲉ ⲟⲩⲟⲛⲧⲁϥ, ⲉⲩⲉϯ ⲛⲁϥ. D'autre part, l'existence du nom propre théophore apocopé Ⲡⲁⲧⲏϩ (*Rylands*, p. 262, 9) ne nous obligerait en aucune manière à modifier notre conception du préfixe normal Ⲡⲉⲧⲉ-.

3. Ce qui est vraiment secondaire, c'est l'emploi syntaxique de ⲛ-, ⲙⲙⲟϥ.

4. GRIFFITH (*Stories*, p. 73) considérait comme douteuse l'influence sur la voyelle thématique du pronom régime intercalé : *setmose* (ou *setmese*) *pnûte*. Elle est assurément nulle dans le cas d'un régime indirect ou de deux régimes : **ⲙⲉⲥⲓⲟ ⲛⲁϥ ⲥⲉ ⲧⲉϥϱⲓⲙⲉ.

diatement. Ainsi, dans les deux cas, qu'il s'agisse d'infinitif ou de « subjonctif », l'auteur des excerpta démotiques du *Livre des Morts* avait sous la main les éléments nécessaires pour décalquer, à la mode nouvelle, les vieux causatifs et . D'ailleurs, ces formes *ⲟⲣⲕⲟ, *ⲧⲣⲉⲙⲙⲓⲟ, paraissent mort-nées. Quant à *tj-'b·t,* dont le chapitre 125 ne fournit pas le prototype hiéroglyphique, il semble composé avec *'b·t* substantif, ce qui le mettrait hors de la question. Peut-être en est-il de même pour les deux autres. De toute manière, ces formes sont loin de fournir un appoint décisif à la thèse de Maspero.

On sait quel usage on a fait, pour restituer l'ancienne morphologie, des formes en ⲧ-ⲟ; c'est pourquoi j'ai cru devoir, en passant, m'étendre quelque peu sur ce point et tenter de discerner, tout parti pris mis à part, de quel côté penchait la balance. L'argument que l'on peut tirer des formes ⲧⲣⲉ-, ⲟⲣⲟ, etc., n'est d'ailleurs pas ébranlé davantage par les remarques de Maspero, *Recueil,* XXV, p. 170 sqq.

55) La graphie de ⲉⲛⲉ : ⲁⲛ avec *n* redoublé se présente plusieurs fois en démotique : *'nn* (*Pap. mag.*, n° 76); *'nne* (*Stories*, p. 185). Au contraire, la postnégation ⲁⲛ est rendue simplement par . Si Revillout avait tort de s'entêter à la traduire « est-ce que point ? », Brugsch et Hess (*Setne*, p. 10 sqq.), critiquant le commentaire de Revillout, ont fait confusion entre le « temps » et la construction avec infinitif + + sujet.

56) ⲁϣ ϩⲱⲱϥ. — Paléographiquement (autant qu'on en peut juger sur la photographie) et raisonnablement, Revillout doit avoir raison contre Krall et Brugsch en ce qui concerne ϩⲱⲱϥ.

57) Pour le premier mot du deuxième hémistiche, je ne puis comprendre comment ni l'un ni l'autre des commentateurs n'a su reconnaître ⲛⲟⲩⲣⲉ. Le plus fort est que Revillout, dans son commentaire sur *χaat*, p. 137, cite un passage du *Koufi* où il est question de vautour et de *χaat*. Quoi qu'il en soit, notre vers donne le sens assuré autant que satisfaisant : « Il se hâte vers le sang plus que la mouche, plus que le vautour qui aperçoit le carnage. » *Ngtge* est un verbe de mouvement: la construction l'indique. Le *t* de Brugsch est le déterminatif ⅄. D'ailleurs, le mot est connu par le passage de *Pamonth*, II, 9-10[1] : *stm p' nt ngtg* [*n*]*ϥef mš'·ⲓⲥ* : « Écoute, ô toi qui précipites tes pas... » Cette invocation n'a malheureusement pas de variante hiéroglyphique. La forme simple *gtg* apparaît au *Papyrus de Strasbourg,* 47, verso 1. Le correspondant hiéroglyphique proposé par Lexa est . La nature du thème développé *ngtge* prête à une double hypothèse. Nous pouvons avoir affaire soit à un vieux verbe *ngtgt,* selon le type si fréquemment rencontré aux Pyramides et qui paraît avoir survécu dans ⲛⲕⲟⲧⲕ (différent du verbe qui nous occupe, bien entendu), soit à

1. Revillout (*Revue égyptol.*,V, 184, a) signale encore un autre exemple du papyrus moral d'Edimbourg.

une formation du type ⲛⲁϣⲉ-, ⲛⲁⲛⲟⲩ-, etc. C'est ainsi que l'entendent Revillout et Lexa. Il faut alors admettre l'existence préalable d'un adjectif *gtg*, « rapide ». C'est le plus vraisemblable, car le rédacteur de *Pamonth* emploie en outre *n-wsḫ* (II, 3), à côté de *wsḫ* simple (II, 11), et mieux encore *p' nt n-ḫʿr-f* (II, 5; 15), thème qui semble formé sur un adjectif ou participe *ḫʿr*, « coléreux ». *N* (prépos.) *gtgt*, à la fin du *Papyrus du Caire* 31213, 24, peut vouloir dire « en hâte ». Cf. *Pap. mag.*, n° 938.

58) *ë-f·a·rḫ 'r* (?) *hrw 4* : « Il sera capable de passer 4 jours à rêver, à regarder ... quelque chose, tout habillé. »

59) ⲉⲩ ⲱϣ ⲛⲁϥ ..... · ⲉϥ ⲙ̅ⲙⲁⲩ ⲙ̅ⲡ ⲧ̅ϧⲟⲙⲏ : « Si on lui crie : « Viande ! » dans n'importe quel douteux établissement, il y est dès auparavant avec la harpe. » *ⲉϩⲏ sur le modèle de ⲛϩⲏ. Ici encore, Revillout avait vu plus juste que son contradicteur. est connu à la basse époque.

60) ⲉ-ⲙ̅ⲡⲧⲁϥ ⲥⲉⲓ. Revillout doit avoir encore raison. — 'šše rappelle « cracher ». Crachat ne serait pas mal en situation. — ⲣⲉϥⲥⲟⲟϥ ⲉ; ⲉ doit être le comparatif : « plus dégoûtant que son voisin ». Nous sommes dans un endroit mal fréquenté.

61) ⲛ̅ϣⲉ ⲉⲙⲁⲩ ⲉⲙⲡⲟⲩⲧⲁϩⲙⲓϥ. Pour l'emploi « elliptique » du conjonctif, Revillout, Stern (§ 546) et Griffith (*Rylands*, p. 273, 12) sont à peu près d'accord. Brugsch est une fois de plus dans l'erreur. Il faut noter que la tournure avec ⲁⲧⲱ : ⲟⲩⲟϩ est parfois utilisée dans des conditions assez analogues (Stern, § 592, p. 386).

62) « Et il adresse la parole aux gens de la fête, disant. » — *Mdw erme*, « parler avec ». Cf., sous Darius, *Rylands*, III, p. 357. Antérieurement on disait (*Neuäg. Gramm.*, § 110, b). Aux *Pyramides* (758; 2051), le verbe est transitif, mais avec la nuance « appeler ».

63) Le dernier mot du vers doit être le même qu'au *Papyrus magique*, n° 580 ou 481, « be pleasing », « will, pleasure »; ou aurions-nous là une orthographe abusive pour ϩⲓⲙ, puisqu'il est question de boisson? On doit lire plutôt ⲉⲙⲛⲓⲥⲉⲓ que ⲉⲙⲛⲓⲥⲱ. ⲥⲱ au vers suivant, ⲥⲉⲓ trois vers plus haut, présentent des graphies différentes, mais ⲥⲉⲓ se retrouve au vers 75, avec le même déterminatif; cf. *Petubastisglossar*, n° 347.

64) « Le pain de cinq réunis », ⲉⲧⲧⲟⲙⲛⲧ. Pour ⲥⲉ, au lieu de ⲉⲩ, Brugsch a tort, toujours.

65) *'tp·t ḳns·t*, « un fardeau importun »; *ḳns*, métathèse de *ḳsn*, .

67) *ë-f·šʿ*; on est vraiment tenté de voir ici et au vers 70 le prototype du conditionnel akhmimique ⲉϥϣⲁ-. Si la graphie *e-'r-ḫn* = ⲉⲣϣⲁⲛ, de *Petubastis*, 13, 16, est peu favorable à cette hypothèse, par contre *e-'r-k šʿne*, du *Papyrus magique*, 3, 29, laisse beaucoup à penser.

Wnḫ, ⲟⲩⲱⲛϩ; ici, orthographe phonétique; au vers 76, orthographe étymologique, *wn-ḫr*. Remarquons qu'ici le verbe, assimilé comme en copte à une classe régu-

lière, se conjugue normalement, ce qu'il ne pourrait faire sous la forme complexe *wn-ḥr*.

68) ϫοτοϥ, plutôt boheïrique; ainsi que ϫοτϩ au vers 81. Il n'y a pas l'article devant *'tn*, comme l'écrit Brugsch. Sous toutes réserves, l'essai de traduction : « Il chante, le sommet de la harpe au sol, ce que disent les ... »

69) Si la lecture ⲟⲩⲱϩⲙ doit être maintenue, on peut entendre : « et quand il l'a retournée[1] vers le manche, il recommence à chanter les horreurs des ... »; le même mot qu'au vers précédent. Ce n'est peut-être pas gratuitement que Brugsch a fait de notre auteur un misogyne; il n'est guère possible de lire autre chose que ⲛⲉϩⲓⲙⲉ. Mais pourquoi les deux graphies différentes du pluriel? Et quel est le signe qui suit au vers 68? Ces difficultés rendent incertaine la leçon que je propose : ϧⲁⲕ-*t'*, « faisant le pain ». Les esclaves chargées de ce soin, et que nous connaissons bien par les statuettes funéraires, avaient-elles la même réputation que nos « poissardes »? Cf. O. v. Lemm, *Bull. Acad. Petrograd*, XIII, p. 1-3. Sur *ḫsf*, cf. *Stories*, p. 192.

70) L'orthographe *šf'·t* de ϣϥω, ϣϧω, « fable », est intéressante à côté des exemples *sḫf'·t* signalés par Spiegelberg, *Dem. Stud.*, V, nº 51.

71) La place de ⲁⲛ est étrange. Question de prosodie? Sur *wt... wt...* = ⲟⲩⲉⲧ- ... ⲟⲩⲉⲧ- de ⲟⲩⲱⲱⲧⲉ : ⲟⲩⲱϯ, hiér. 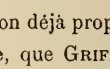 (assimilation déjà proposée par Krall), cf. Stern, § 309, et *Stories*, p. 160. Le présent exemple, que Griffith n'a pas cité, paraît donner raison plutôt à Stern; il semble que ⲟⲩⲉⲧ- soit à l'indicatif plutôt qu'à l'impératif. Les passages coptes seraient alors intéressants comme témoins de la conjugaison perdue. Selon la théorie courante, nous devrions lire *ⲟⲩⲧⲉ-; mais si nous avions affaire à un vieux passif dit en *w*, conservé dans une expression toute faite? Un supplément d'information est nécessaire. Quoi qu'il en soit, notre passage se traduit aisément : « Sa voix va d'un côté et la harpe de l'autre. » C'est la même idée qu'au vers 15.

72) Lecture probable : *pe-f tj bjn*.

73) *ϣⲙⲡⲉ ⲙ̅ⲡⲛⲉϥ, peut-être : « honte à son ... ! » C'était aussi l'avis de Krall.

74) ⲙⲁ [ϥ]ⲟⲩⲟⲟⲧⲉ, « un lieu réservé », où règne le bon ton, une maison particulière. Il ne serait pas devenu chanteur mondain.

75) ϥϫⲏⲟⲩ, ⲁϥⲭⲁ ⲑⲟⲩⲱⲡⲓ, ⲁϥ(ⲟⲩⲱⲗⲥ??), ⲁϥ ϣⲉ ⲡⲁϥ. *Wr* serait-il un résidu de 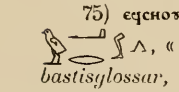 , « fuir »? Ce mot est vraisemblablement à rapprocher de *wlʿ*, *wʿl* (*Petubastisglossar*, nº 92), *wl* (Möller, *Rhind*, nº 89), où M. Möller voit des intermédiaires entre 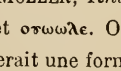 et ⲟⲩⲱⲗⲉ. On peut se demander si ⲟⲩⲱⲗⲥ n'appartiendrait pas à la même racine. Ce serait une formation analogue à ⲗⲟⲙⲥ, ⲧⲱⲙⲥ (Stern, § 99; les

1. Alliance de mots analogue dans le texte fragmentaire cité par Sethe, *ÄZ.*, XLVII, p. 148 : 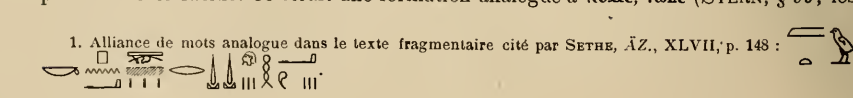

autres exemples de verbes cités dans le paragraphe sont controuvés). Le déterminatif péjoratif qui suit ici *wr* serait bien en harmonie avec certaines acceptions de ⲟⲩⲱⲗⲥ.

ϣⲉ ⲛⲁϥ nous rapproche encore du boheïrique, bien que parmi les rares exemples existants de ϣⲉ en sahidique, signalés par CRUM (*Ostraca*, nº 185), on rencontre ⲛⲧⲁϣⲉ ⲛⲁⲓ (Ad. 9, émanant d'un habitant de Djème). D'ailleurs, on sait que la tournure à pronom réfléchi au datif est usuelle dans la κοινή ramesside et en démotique pour les verbes « s'en aller, s'en retourner, se tenir debout, se lever, s'asseoir, se coucher, s'attrister, se réjouir, se tuer ». Cf. ERMAN, *Neuäg. Gramm.*, § 315; GRIFFITH, *Stories*, pp. 131, 145, 180; *Rylands*, pp. 222, 8, et 360. 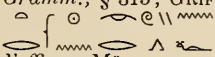 au *Papyrus Rhind*, I, 8 h, 9, n'est peut-être pas fautif, comme l'affirme MÖLLER.

78) Probablement [*ḥ*ˁ]*r*; ici Tefnout, au vers suivant Harsaphès; il est question d'impureté au vers 77; les dieux et leur colère rentrent en jeu, pour la troisième fois au moins. « De toutes les figures de rhétorique, la répétition est la plus chère aux Arabes », a écrit CHERBULIEZ. C'est aussi le procédé de composition employé par REVILLOUT dans sa *Réponse à la Critique*.

81) Sur ce vers, cf. *Stories*, p. 106.

82) « Il fait un trajet en bateau (ⲁⲟⲩⲓⲡ) vers l'ouest de Senfi, vers Psônis, [du district] de Panopolis. » Sur ⲁⲟⲩⲓⲡ et Ψῶνις, cf. HESS, *Rosettana*, p. 57; SPIEGELBERG, *Dem. Studien*, I, p. *71, et *ÄZ.*, LI, p. 72. Sur *Snfi*, cf. BRUGSCH, *Thesaurus*, p. 991, et *Dict. géogr.*, p. 715.

84) Après ⲗⲁⲥ, probablement l'affixe ⲧ de la première personne.

87) *M s' p'nt e-w.* — Nous avons déjà rencontré cette construction au vers 61. Plus tard on dirait ⲙⲡⲛⲥⲁ ⲧⲣⲉⲩ ⲡⲧϥ. Auparavant les prépositions se prêtaient plus docilement au rôle de conjonctions; ex. : 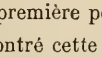 . En démotique, ⲛⲥⲁ s'emploie encore au sens temporel; cf. *ⲛⲥⲁϯϩⲉ, « après boire », au vers 67, et MÖLLER, *Rhind*, nº 327. Le *Papyrus magique* (index, nº 698) emploie concurremment ⲛⲥⲁ et ⲙⲡⲛⲥⲁ, cette dernière forme exclusivement au sens temporel. MÖLLER (*loc. cit.*) distingue deux orthographes répondant respectivement à ᵃⲥⲉ et ⲛⲥⲁ. — *ⲛⲧⲉϥϯ ϫⲱϥ ⲛⲧⲉϥⲥⲏϥⲓ, « et qu'il a posé la pointe de son couteau ».

88) *ⲛⲧⲉϥ ⲉⲣϣⲟⲣⲡ ⲛ ⲟⲩⲉⲗ-ⲁϥ ⲉϩⲏⲧ, « et qu'il a déjà commencé à manger la viande ». ⲉⲣϣⲟⲣⲡ ⲛ est encore plutôt boheïrique, contre ⲣ̄ϣⲟⲣⲡ ⲉ, sahidique.

***

Je donne ici un essai de traduction, où malheureusement les vides tiennent autant de place que les pleins. J'en ai banni intentionnellement toute interprétation hasardeuse et toute restitution. J'ai fait imprimer en caractères romains quand le sens m'a paru s'imposer; et en italique quand ma version, que je crois philologiquement cor-

recte, a nécessité un choix entre deux ou plusieurs sens possibles, choix guidé par le contexte immédiat.

Pl. I. 1) ..... *dehors* ** alors qu'ils ne ..... pas.

2) ..... (terme péjoratif) celui qui l'a instruit, ** pire que lui, celui qui l'a .....

3) ..... *l'attitude, le laisser-aller inconvenant,* ** *les grimaces, ses paroles....*

4) ..... de l'un, aveugle de l'autre, ** n'y voyant pas des deux yeux.

5) ..... son nez des deux *côtés* ** comme celui qui *porte* un lézard.

6) ..... plus *tapé* qu'une pomme ** *lorsqu'il hésite à* répondre.

7) ..... de goût en vérité, ** très élevée est sa voix.

8) ..... (terme péjoratif) *à* connaître ** le chant échappant à la compréhension.

9) ..... les deux mains ** sans qu'il parvienne à se mettre d'accord avec la harpe.

10) ..... sable, ** toute son attitude ..... *est contrainte.*

11) ..... ** la mort *compliquée* de douleurs d'entrailles.

12) ..... année heureuse *au* jour de la *catastrophe,* ** chants plaintifs de .....

13) ..... ** avec le gouvernail du périple de Mout.

14) ..... ** alors que nous ne pouvons pas les dire ** à l'instant de .....

15) ..... tout ce qui est mauvais, ** la harpe heurtant sa voix.

16) ..... *pour son récit mensonger*, ** elle se fâche contre lui.

17) ..... [*avec*] *son agrément,* ** *son* ..... *douloureux pour celui qui écoute.*

18) ..... ** il n'y a pas encore jeté un coup d'œil.

19) ..... épithalames ** .....

20) ..... ** leurs paroles sont plus aveugles que lui.

Pl. II. 21) ..... ** *rire, dire leurs noms.*

22) Souffrance, *dégoût* de l'intelligence, ** *d'*entendre la voix du *pourri* quand il chante.

23) C'est vraiment un chanteur détestable ** .....

24) Il se tient ..... du parvis, ** faisant entendre ..... *ce* qu'il déteste.

25) A quoi ressemble son entrée dans une fête ? ** *à celle de quelqu'un qui serait le premier dans son art.*

26) Et il prend place, *le visage contracté,* ** comme si c'était un *poète* pour de bon.

27) Et il apporte la harpe pour chanter là, ** ..... ils disent à part eux : « C'est *quelqu'un d'important.* »

28) Alors qu'ils ne peuvent pas dire : « Lourde sottise », ** *en non-connaisseurs qui sont* .....

29) Et il récite *pour le non-connaisseur* d'une voix stridente, ** et ils .....

30) Quiconque le verra quand il chante ** *fera les frais* .....

31) Ce n'est pas la peine d'insister sur la manière ** ..... de son vice.

32) Qui donc *se* jettera sur la harpe? ** en ..... qui.

33) Son travail est *décousu*; son art *désordonné* ** son art .....

34) Ses doigts sont plus embrouillés qu'une racine, ** ils ne ..... pas la harpe.

35) Sa voix *fait plus de bruit que le van* ** .....

36) Ses fautes de chant sont plus graves ** que mes écrits [*ne le sauraient dire* (?)].

37) Il a de très nombreux défauts ** plus que mes .....

38) La dame d'Asher (la déesse Mout) s'irrite contre lui, ** en sa forme de *grande* .....

39) Il est *voué* à sa griffe et sous sa terreur ** ..... *gouverner.*

40) Ne *portant* plus de harpe désormais ** *en présence de* ..... Égypte.

Pl. III. 41) Son *dieu tutélaire* s'irrite contre lui, chargé qu'il est d'opprobre, ** quand, lui, il est rempli d'impureté.

42) Horus se met sérieusement en colère contre lui, ** il va vers la chambre de torture du fils d'Isis.

43) Et on lui donne le nom d'Aruôtès, ** alors que celui qu'il mérite est .....

44) Un chant ..... Mout ** ..... *des actions de grâce à* la régente de l'Égypte.

45) C'est un véritable chant ** qui est *pour* le renversement de la *doctrine.*

46) ..... *écrits de tout le monde* ** *dans leur ardeur pour* leur art.

47) ..... *pour* son art, et il *y est* tout à fait *complet.*

48) *Supposé que* ..... il ne sait pas, ** n'étant pas *sur* cette voie.

49) Nous [*saur*]ions [*le*] *miracle* (?) *de* (?) *science qu'il a accompli,* ** *de sorte que nul inconvénient ne l'atteint de son fait.*

50) ..... *la doctrine de la contrainte,* ** *il n'y a pas de force à cause de la chose.*

51) Si l'on croit qu'il sait, il ne sait pas, ** il a la science et il ne l'a pas.

52) Tout comme quelqu'un qui ne peut parler, bien qu'intelligent, ** et qui ne sait pas répondre de façon satisfaisante.

53) Et comme un sot qui se saisit d'un livre ** sur lequel se trouve toute science.

54) Il ne sait rien chanter, si ce n'est une seule chose, ** depuis qu'il a été mis au monde.

55) « J'ai faim; je voudrais boire, ** n'y a-t-il pas quelque chose à manger? »

56) *Mais* que ..... ** en sa présence, quand il voit de la viande?

57) Il se précipite sur le sang plus vite que la mouche, ** que le vautour qui a aperçu le carnage.

58) Il sera capable de passer quatre jours à l'état de veille, ** à contempler ..... quelque chose et tout habillé.

59) Lui crie-t-on : « Il y a de la viande dans tel mauvais lieu », ** il y est déjà avec la harpe.

60) Ne se rassasiant pas de ..... *crachat* ** en homme *plus* répugnant *que* son voisin.

Pl. IV. 61) Dès qu'il a trouvé de la *boisson* et de la viande devant lui, ** il va là sans qu'on l'ait invité.

62) Et il parle aux gens de la fête, disant : ** « Je ne puis chanter quand j'ai faim.

63) » Je ne puis porter la harpe pour chanter ** quand je n'ai pas eu mon content de *boisson, à discrétion.* »

64) Et il consomme la *boisson* de deux, la viande de trois, ** le pain de cinq réunis.

65) La harpe pèse à son cœur, ** elle est comme un fardeau importun.

66) Il fait si bien qu'on lui crie : « ..... » deux ** *et* trois fois *plutôt qu'*une : « Chante ! »

67) Se met-il à prendre une harpe après boire, ** alors tous ses défauts se manifestent en lui.

68) Il récite, la harpe sens dessus dessous, ** *des propos de femmes qui font le pain.*

69) Retourne-t-il (l'instrument) du côte du manche, ** il recommence à réciter les *horreurs des femmes.*

70) Se met-il à élever son art, ** sa bouche disant sa fable,

71) Ce ne sont pas les paroles qui témoignent pour son art; ** sa voix va d'un côté et la harpe de l'autre.

72) *La manière dont il gâte son art de diseur par sa voix ** répond à son indifférence pour le chant.*

73) Honte à son ..... ** *on n'a pas entrepris* de lui mettre *cela* sous les yeux.

74) On ne le reçoit pas dans un endroit *select*, ** à cause de *ses* nombreux vices.

75) Une fois rassasié, il plante là la harpe, ** *il se dérobe* et sort.

76) Et il laisse passer l'occasion de montrer ..... ** .....

77) Et il se tient là ..... ** .....

78) Tefnout s'irrite contre ..... de nouveau ** .....

79) *Comme* celui qui *est* ..... *pour* Arsaphès ** *dans la main* .....

80) ..... la montagne de ..... ** jusqu'à la mort .....

Pl. V. 81) Je disais cela à propos des *sottises* qu'il a commises, ** *étant donné qu'*elles sont plus nombreuses que .....

82) Il a fait un trajet par eau jusqu'à l'occident de Senfi, ** jusqu'à Psônis de Panopolis.

83) Il a fait le *travail* d'un aide-sacrificateur ** ..... pouvoir dire les choses qu'il a faites.

84) Cela ne mérite pas de *me* venir sur la langue ** .....

85) ..... ** .....

86) Alors qu'il ne .... pas le sceau, ni n'*observe* la mesure ** et qu'il ne connaît pas le grand prêtre de Sekhet .....

87) Après qu'on l'a amené ..... pour *l'immolation* ** *et qu'*il a posé la pointe de son couteau .....

88) *Et qu'*il a commencé à manger la viande, avant ** d'en connaître *le degré de cuisson* .....

89) Il s'en va à Thèbes *sans* ..... ** ..... ouest .....

90) Tournant le dos au chant ..... ** .....

91) On fait ..... venir quand il boit dans ..... ** *il ne se lève pas* .....

HENRI SOTTAS.

ESSAI POUR REMONTER A L'ORIGINAL ÉGYPTIEN DU TERME SÉMITIQUE DÉSIGNANT L'ÉGYPTE

Dans l'ensemble des idiomes sémitiques, le nom de l'Égypte est représenté par un mot bâti sur la racine MṢR. Ajoutons que cette appellation, dont le plus ancien exemple connu date du XVe siècle avant Jésus-Christ, s'est maintenue chez les peuples sémitiques jusqu'à nos jours, sous la forme arabe مصر, *Maṣr*, pour désigner le Caire et l'Égypte. Si nous observons, par contre, les textes indigènes de l'Égypte antique, y compris la littérature copte, nous trouvons plusieurs manières de nommer la contrée, dont l'une pourtant finit par triompher des autres dans le parler vulgaire, dès les temps saïtes, puis resta seule, en passant par le démotique, pour représenter en copte le nom du pays : ⲕⲏⲙⲓ. Ni dans ce mot, ni dans les appellations indigènes antérieures, nous ne trouvons rien qui corresponde exactement au mot sémitique. C'est du moins l'opinion accréditée jusqu'à présent. « Il n'y a pas, dit M. DE BISSING, pour la vallée du Nil, de désignation phonétiquement comparable à l'expression sémitique commune[1]. »

Dans le présent travail, je me propose d'examiner s'il n'y a pas lieu de faire remonter l'appellation sémitique à l'expression égyptienne bien connue *t'mrj*. Je crois, en effet, que là se trouve l'origine égyptienne, le point de départ de l'expression sémitique, d'abord transcrite approximativement, puis interprétée et déformée suivant les habitudes linguistiques des Sémites. Nous suivrons donc l'histoire de ce mot dans ses pérégrinations diverses. Je l'examinerai tout d'abord en ce qui concerne sa phonétique pour ne m'occuper de sa signification qu'en dernier lieu. Sur ce point, en effet, il ne faut pas perdre de vue que nous en sommes réduits à ne formuler que de pures hypothèses. Nous tenterons, malgré tout, de ramener au plus haut degré de probabilité un groupe particulier de ces hypothèses, et cela, autant que possible, par une analyse minutieuse des éléments que nous aurons dégagés au cours de notre étude.

Je vais donc rechercher, en premier lieu, quel groupe de phonèmes les Sémites ont pu entendre en Égypte, qui, transcrit selon leurs habitudes propres, a pu donner naissance à un mot dans lequel ils ont cru reconnaître la racine MṢR. En second lieu, nous verrons que l'interprétation qu'ils donneront à ce mot selon la racine MṢR les confirmera dans leur transcription, en leur fournissant l'équivalent, presque la traduction, d'un terme usuel en Égypte pour désigner l'ensemble du pays : « Les deux terres ». L'équivalence phonétique, probablement très approchée au début, sera plus

1. *Recueil de travaux*, XXXIV, p. 152. Voir cependant les articles de SPIEGELBERG (*Rec. de trav.*, XXI, p. 39) et de NAVILLE (*Journal of Egyptian Archaeology*, III, p. 230), que me signale M. H. SOTTAS.

lointaine par la suite; mais le sens du mot deviendra si précis et cadrera si bien avec l'une des appellations de l'Égypte, familière aux actes officiels, que le besoin impérieux de trouver un sens à tout nom propre, besoin tout sémitique, sera pleinement satisfait. Nous aurons de plus, au cours de cet examen, l'occasion de faire d'utiles observations concernant l'un des différents phonèmes couverts en égyptien par la lettre , ce qui élargira sensiblement l'intérêt d'une simple étude sur un point de détail. Il devient, en effet, de plus de plus évident qu'en égyptien, comme dans toute langue, la lettre n'a jamais pu représenter qu'une sphère d'articulation assez large de tel ou tel ordre; toute étude, même fragmentaire, de l'un de ces groupes sera donc profitable.

Les plus anciens monuments sémitiques où se trouve mentionnée l'Égypte sont les lettres d'El-Amarna; elles datent du XVe siècle avant Jésus-Christ. Les formes employées sont : *matu Mu-ṣur*, *matu Mi-iṣ-ri-i* (génitif). Ce terme, construit sur la racine à 3 radicales MṢR, est indubitablement déjà un nom propre et se rencontre couramment dans ces textes; nul doute que telle était à ce moment l'appellation officielle de l'Égypte en Canaan et dans tout l'Orient sémitique : elle devait donc exister depuis longtemps. Dès lors, la question se pose ainsi : les Sémites ont-ils pu, antérieurement au XVe siècle avant Jésus-Christ, entendre une expression égyptienne qui pût être l'origine du terme qu'ils adoptèrent et qu'ils devaient, par la suite, conserver jusqu'à nos jours? De plus, s'ils ont entendu cette expression, en quelle partie de l'Égypte est-il probable qu'elle ait été entendue? Cette dernière question se laisse résoudre avec la plus grande vraisemblance en admettant que les Sémites, Bédouins du désert oriental, marchands, émigrants, réfugiés ou autres, ont été en contact avec l'Égypte par l'est du delta, et ont dû résider, s'ils y ont pénétré, dans cette partie de la Basse-Égypte. Il est donc très probable que ce soit l'un des noms employés pour désigner la Basse-Égypte qui ait été entendu par les Cananéens, puis adopté par eux avec la transcription qu'ils jugèrent se rapprocher le plus de la prononciation indigène, — entendons bien, *de la prononciation de la Basse-Égypte.*

En ce qui concerne la première question, de tous les noms égyptiens employés pour désigner le pays, un seul, à première vue, semble phonétiquement pouvoir être rapproché du terme sémitique, je veux dire 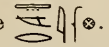 . Cette expression désigne, il est vrai, dans les textes l'Égypte entière, mais nous savons qu'elle était employée concurremment, au moins au IVe siècle avant Jésus-Christ, pour désigner le delta. Les plus anciens exemples connus de cette expression dans les monuments égyptiens datent du Moyen Empire (à partir du XXIe siècle avant Jésus-Christ); ils sont peu nombreux : (GARDINER, *Recueil de travaux*, XXXIV, p. 53), et (*Sinouhît*, édit. MASPERO, p. 17, 23).

Laissant de côté pour le moment le premier terme de l'expression, le mot ,

examinons de près la constitution du seul mot et voyons s'il est possible que les Sémites aient pu en extraire un mot à 3 radicales comprenant les lettres MṢR. Pour M et R, point de doute; mais, pour Ṣ, nous nous heurtons à une très grosse difficulté. Y aurait-il eu primitivement une radicale, correspondant à Ṣ, qui, par la suite, serait tombée? Les textes sont formels; pour le mot qui nous occupe, aucune variante, à aucune époque, dans les textes connus jusqu'à ce jour, ne justifie pareille hypothèse; de plus l'emploi du signe = M + R semble exclure toute présence de consonne intermédiaire. Nous devons donc renoncer à trouver en égyptien l'équivalent de la lettre Ṣ *en tant que radicale*. Je m'empresse d'ailleurs d'ajouter que, vu l'époque relativement basse de nos documents, nous n'avons aucune raison de nous croire obligés, — même en admettant le principe de la trilitérité sémitique primitive en égyptien, — de retrouver dans cette langue une racine trilitère répondant lettre pour lettre au sémitique. Nous aurons, au contraire, l'occasion de voir comment cette trilitérité, peut-être réelle aux origines en égyptien, puis disparue au cours des âges, a pu se recréer, sous l'influence d'un dialecte, dans un mot égyptien sémitisé.

Si nous regardons de plus près notre mot, nous remarquons que dans la presque totalité des textes l'ⲟ est suivi d'un ⲗ et, depuis Sinouhît et le Nouvel Empire, du signe ⲥ. Le signe ⲥ particulièrement attire mon attention; quel est son rôle exact ici et dans les autres cas où il se trouve employé similairement? Certes il ne saurait être considéré comme déterminatif de sens dans des mots comme , , , etc. Dans ces mots, ⲥ est, sans aucun doute possible, employé comme déterminatif phonétique pour le groupe . Mais, alors, que fait ce déterminatif phonétique dans notre mot qui ne comporte pas de ⲁ, mais seulement un ⲟ, et qui, d'un autre côté, offre une analogie frappante dans sa constitution avec les mots que je viens de citer? *Il indique vraisemblablement une prononciation particulière du* ⲟ, *se rapprochant dans une certaine mesure de* *tr*[1]. Pareille hypothèse est-elle confirmée par l'examen des textes? Je n'ai rien rencontré jusqu'à la fin des Ramessides; mais au *Papyrus Hood* (entre les XXIe et XXVIe dynasties) il y a un mot , dont on retrouve un équivalent plus tard à Dendérah, , qui paraît identique au de l'Ancien Empire et à d'*Anastasi IV*, 10/5. Que signifie donc cette graphie comportant la présence du signe , qui se lit *mĕt*, sinon que la prononciation sonnait à peu près *mĕ-ʿré*? Je suis donc tout naturellement amené à admettre pour la lettre ⲟ employée dans notre mot une sonorité spéciale, rude, plus accentuée que celle d'un ⲣ précédé d'un simple esprit rude chez les Grecs. Qu'une pareille prononciation ait existé, c'est ce qui est mis hors de doute par les cinq faits suivants :

1. Sethe (*Verbum*, I, § 241) note que, dans tout mot où il y a un ⲁ avant ⲟ, on utilise le signe , que ⲟ soit conservé par l'usage ou non.

1° Lorsque, au IVe siècle avant Jésus-Christ, les Septante transcrivirent en grec le nom hébreu du prophète שורא, ils le firent sous la forme Εσδρας. L'introduction du δ avant le ρ ne s'explique que par une prononciation spéciale du ר : c'est exactement le phonème qui nous occupe.

2° Même remarque pour la transcription latine *Hasdrubal* du mot punique שורבעל.

3° La transcription perse de notre mot *Moudrâya* = l'Égypte[1].

4° La transcription grecque de Strabon Τροία pour le mot 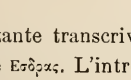 (VIe dyn.), 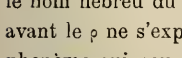 (XVIIIe dyn.).

5° Enfin, la variante copte de Μεσραίμ, (ⲙⲉⲥⲣⲁⲓⲙ) = ⲙⲉⲧⲣⲉⲙ[2], qui, s'appliquant au mot même qui nous occupe, me paraît lever tous les doutes. Je sais que le texte copte fut fait d'après les Septante, en adoptant leurs transcriptions des noms propres, et que les noms étrangers y revêtent la forme hébraïque, mais il n'en demeure pas moins que l'intercalation du ⲧ, que rien ne semble justifier, avant le ⲣ est une particularité dialectale égyptienne, du delta très probablement, puisque la traduction dite des Septante fut élaborée à Alexandrie[3].

Une fois admise la présence dans la prononciation d'une sorte de *t*, *d*, précédant l'*r* et faisant corps en quelque sorte avec lui, voyons maintenant comment cette occlusive dentale a pu être interprétée comme une sifflante emphatique צ par les Sémites. Le fait me paraît assez simple à expliquer. La prononciation entendue dans la Basse-Égypte comportait, entre autres particularités, l'aspiration de certaines lettres ; π devenait ϕ, ⲧ devenait ⲑ, spécialement devant ⲣ[4]. Or, précisément, cette spirante interdentale þ (*th* anglais) devenait très facilement emphatique (þ, ḍ) par élévation du dos de la

1. Maspero, *Hist.*, 11, p. 704.

2. Fallet, *La version cophte du Pentateuque*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, Paris (1854), p. 61, note. La variante ⲙⲉⲥⲧⲣⲉⲙ, citée au même endroit, correspond à Μεστραία, transcription plus rapprochée de l'hébreu ; je ne crois pourtant pas que le ⲧ doive s'expliquer par une métathèse (pour *ts* = צ), étant donnée la forme Μεσραίμ, qui prouve que le צ avait, déjà à l'époque des Septante, le son *s* emphatique lorsqu'il n'avait pas passé à *ṭ* (hébr. צור, aram. טור = Τύρος, צידון = Σιδών).

3. Je pourrais encore ajouter l'exemple de l'intercalation du *t* devant *r* tiré de la dérivation proposée par Sethe (*Ä. Z.*, 43 (1906), p. 146), *Se-wosrét = Σεσῶστρις.

4. Les échanges entre 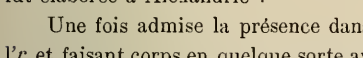 et 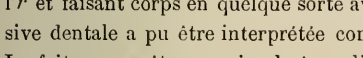 , ainsi que leur passage à la sifflante, sont d'ailleurs fréquents, ex. : 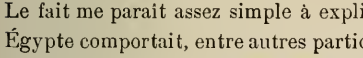 = assyr. Zabnouti, Σεδέννυτος, ϫⲉⲛⲛⲟϯ (Maspero, *Rec. de trav.*, XXXVIII, p. 163). Remarquer aussi les équivalences suivantes que je dois à l'obligeance de M. Moret et dont je le remercie : 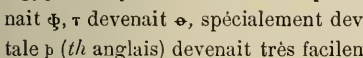 (Contrat de Tehnèh, *Rec. ég.*, nouv. série, 1, p. 33) = 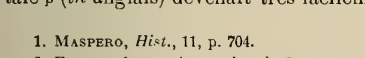 (*Orb.*, 3, 1) = 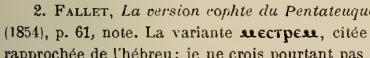 (*passim*). Le fait que la prononciation égyptienne ʿþr, passée à ʿṣr, s'est encore exagérée dans la bouche des Cananéens en devenant צ + ר est mis en lumière par la transcription, au temps des Ramessides, de מצרים par 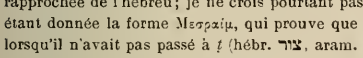 . Les Égyptiens ne reconnurent pas l'original 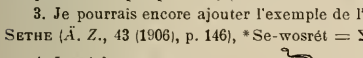 , de même que, bien plus tard, ils transcrivirent 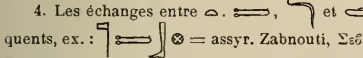 le grec Φιλάμμων, sans y reconnaître le nom du dieu 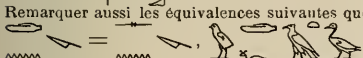 (Maspero, *Introd. à l'étude*, p. 6).

langue aux alvéoles, et était, par conséquent, fort voisine de l'emphatique sémitique Ṣ. Il est d'ailleurs normal en sémitique qu'une consonne devienne emphatique au simple contact de l'*r*. C'est, en définitive, cette sorte d'esprit rude très particulier, notons le ḥ, que les Sémites ont transcrit par un Ṣ. Un fait, d'ailleurs, nous montre bien comment ce soi-disant Ṣ avait été entendu et à quelle place. En sémitique on le trouve en fin de syllabe doublement fermée. Dans les lettres d'El-Amarna, en effet, *Mŭ-ṣŭr* = *Mŭṣr*, car, l'accent, dans cette classe de noms (فَعْل), étant sur la voyelle suivant la première radicale, la seconde voyelle tombe (cf. arabe *Miṣr*). Mais le syllabaire obligeait les Cananéens à articuler *ṣ* + *r* avec une voyelle médiale, alors même qu'elle n'était certainement pas prononcée. Dans cette position, le Ṣ perdait beaucoup de son emphase, puisque le même syllabique servait pour *ṣur* et *zur*. Quand le mot est au génitif *Mu-uṣ-ri*, *Mi-iṣ-ri*, le système de syllabiques permet de donner à Ṣ sa véritable place et sa valeur vague, puisque 𓐍 équivaut aux sons *iṣ*, *is* ou *iz* indifféremment.

Pour en finir avec l'examen de l'ossature de notre mot, voyons maintenant la lettre 𓏏, invariablement placée derrière 𓊪. L'analogie graphique existant entre 𓊪𓏏 et les mots cités plus haut (𓅱𓊪𓏏𓂻, 𓈖𓅱𓊪𓏏𓂋, etc.) nous conduit-elle à appliquer au groupe 𓊪𓏏 la remarque d'Erman[1], qui considère que 𓏏 placé après 𓊪 n'est qu'un artifice graphique montrant le passage de 𓊪 à 𓏏? La transcription grecque πτίμυρις, dont il est question plus loin, écarte absolument cette interprétation; non seulement notre 𓊪 s'est maintenu très distinctement prononcé, mais il est possible qu'il ait été redoublé dans le dialecte original[2]. La persistance de 𓏏 dans l'orthographe de notre mot, jusqu'à l'époque grecque, m'apparait, en effet, comme l'indice d'un redou-

1. *Gram.*[3], §§ 59 et 107. Cette règle est incontestablement exacte pour des mots comme 𓅱𓏏𓊪 = *iwj*, ϣω, 𓇋𓅱𓏏𓄿𓂝 = *swj*, ϣω; mais elle n'explique pas des formes comme le pluriel 𓈖𓅱𓊪𓏏𓂋𓂋𓂋 = ϩτωωρε, à côté du singulier ϩτο, 𓅱𓊪𓏏𓂻 = ϥωρ, πωωρε, 𓅱𓊪𓏏𓂋𓂋𓂋, 𓅱𓊪𓏏𓂝 = ϭωρ, τωρε, 𓅱𓊪𓏏𓊹 = τερε, à côté de τϩ, etc. Il y a, d'ailleurs, peu de régularité dans les diverses orthographes et dans le *Poème de Pentaour*, par exemple, Sallier emploie presque toujours 𓈖𓅱𓊪𓏏𓂋𓂋𓂋, où les inscriptions de Louksor et de Karnak portent uniformément 𓈖𓅱𓊪𓏏𓂋𓂋𓂋𓅓𓂋𓂋𓂋. Je crois qu'il y a lieu de faire pour ce *j* final, quand il n'est pas une désinence, et peut-être même dans ce cas, la même observation qu'Erman présente à propos de 𓏏 prothétique dans les formes verbales des textes des Pyramides, à savoir « qu'il n'y est écrit que là où il était particulièrement frappant de le faire entendre, ou lorsque, étant écrit, il facilitait la lecture » (*Die Flexion des äg. Verbums*, p. 3).

2. Dans le dialecte du delta, le redoublement semble indiqué, pour certains cas, par l'intercalation d'un ⲙ, par ex. : memph. ⲙⲉⲣⲣⲓⲧ = **mer-rit* (théb. ⲙⲉⲣⲓⲧ), voy. Erman, *Altägyptische Studien*, p. 60. Comparer en araméen ce renforcement de la syllabe par la nasale *noun*, parallèle au redoublement (Rubens Duval, *Gram. syriaque*, § 117). Remarquer aussi la tendance à redoubler un ⲣ qui doit s'articuler nettement : שָׂרָה = ⲥⲁⲣⲣⲁ.

blement de l'𓂋, soit par euphonie, soit par assimilation d'une consonne (ou consonne faible) précédente, l'accent retombant sur une syllabe fermée par un 𓄿. Ce 𓄿 serait la désinence *j* du participe parfait passif *ꜣr-ḏ-j* (*sᵉḏm-j*), ou de l'adjectif en *j*, et le tout aurait été affecté, à partir de la fin du Moyen Empire, du déterminatif phonétique 𓂋 précisant la prononciation du groupe. Cela donnerait pour notre mot les aspects *mᵘ̆ꜣrᵃ̆j*, puis **mᵘ̆rʿré*[1]. En tout cas, ce qui est remarquable, c'est que, dans certains mots, l'𓂋 suivi du 𓄿 se prononçait distinctement et a le plus souvent subsisté en copte (𓂋𓄿𓂋𓅱 = ϣωρε, 𓂋𓄿𓂋𓇋 = ϯερε [ⲛ̄ϯερε, *quando*, à côté de ϯⲏ, *ibi*, *illic*])[2].

Après avoir reconnu l'existence d'un phonème *ꜣrᵉ̆* dans le mot qui nous occupe, nous serait-il possible d'en dégager la genèse? Je le crois, mais je préfère traiter cette question plus loin, lorsque nous aurons à examiner le sens et la dérivation de la locution égyptienne.

Passons maintenant à la prononciation fixée dans la Bible, vers le IXᵉ siècle avant Jésus-Christ, sous la forme מצרים (transcrite *Mésraïm* au IVᵉ av. J.-C., mais probablement prononcée antérieurement *Mésrêm*)[3] et dont nous trouvons l'équivalent dans une inscription de Sennachérib datant de 701[4] : *Mu-ṣu-ra-ai*. Nous voici en présence d'une forme de duel indiscutable, et l'origine de ce duel nous révélera pourquoi les Sémites n'hésitèrent pas à adopter le Ṣ comme représentant la spirante entendue avant l'*r* en Égypte. En effet, en essayant de transcrire le mot qu'ils entendaient, les Sémites tentèrent, comme tout peuple dans la même situation, d'interpréter ce mot en lui cherchant une signification dans leur propre langue. J'ai à peine besoin de rappeler que les Sémites, en particulier, étaient atteints de cette véritable manie à un degré aigu; il n'y a qu'à parcourir la Bible pour s'en convaincre. Or, la racine MṢR leur donnait un mot *miṣru*, « frontière, limite, section de territoire, contrée », etc., alors que l'une des désignations officielles de l'Égypte, dans tous les actes et protocoles royaux, était précisément 𓅓𓏏𓅱𓅓𓏏𓅱 *t'-wj*, *taoui*, « les deux contrées, la double contrée ». C'est là, je crois, l'origine de l'orientation de l'ancien *Muṣr* cananéen vers le duel *Miṣraïm* de la Bible. Il n'est pas sans intérêt, d'ailleurs, de noter qu'à partir du Nouvel Empire, nous trouvons très souvent la graphie égyptienne indiquant le duel 𓅓𓏏𓅱𓅓𓏏𓅱𓂋𓄿𓂋𓅱𓅱, justement vers le temps même de cette évolution chez les Sémites. Une fois implantée dans l'Asie sud-occidentale, cette prononciation, interprétée par une racine sémitique, devait subsister sans modification. Peu importait le nom employé en Égypte par les indigènes, sous les Saïtes, sous les Ptolémées, sous la domination romaine; les Coptes avaient beau nommer leur pays ⲕⲏⲙⲓ, pour les Sémites il resta *Miṣr*, et c'est ce nom

1. Pour la vocalisation *mᵘ̆*, se rappeler que la lettre *m* transforme en *ou* les sons *ă* et *ĭ*.

2. Dans d'autres mots, au contraire, l'𓂋 ne se prononçait pas dès les plus anciens textes (JÉQUIER, *Recueil de trav.*, XXXIV, p. 121).

3. P. DHORME, *La langue de Canaan*, *R. B.*, 1914, p. 355.

4. KING, *First steps in Assyr.*, p. 59.

que les Arabes du VIIe siècle après Jésus-Christ appliquèrent à l'Égypte en s'en emparant.

Pourtant je voudrais examiner maintenant ce que vaut la seule transcription grecque qui nous soit parvenue et tenter de rechercher si elle doit être considérée comme exacte pour l'époque d'Éphore, qui nous l'a conservée, c'est-à-dire au IVe siècle avant Jésus-Christ. Dans cette transcription, πτίμυρις, rien d'apparent ne laisse soupçonner la chute d'une lettre ou d'une aspiration; mais nous ne devons pas oublier que la prononciation du ρ grec ne correspondait pas toujours à celle de notre *r* français; témoins l'esprit rude ῾, transcrit par ⊓ en égyptien de l'époque romaine (Ῥώμης = ⊓ ⊙ ⊥ ⊥⊥⊥)[1], et les racines primitives grecques en Σρ = ῥ, ϝρ = ῾ρ, etc., dans lesquelles le ϝ ou Σ reparaissent, dans certains cas, sous forme de redoublement par assimilation (ἔρρηξα de ϝρήγνυμι). Cependant, si l'aspiration avait été encore très sensible au IVe siècle avant Jésus-Christ, nous aurions dû avoir *πτιμυρρις, de même que, par assimilation régressive, il est vrai, ⊙ = Ναχθαρῥάβις. Certes le vague et l'incorrection, apparents au moins, de la plupart des transcriptions grecques nous engagent à nous défier d'un tel terme définitif de comparaison, surtout lorsque nous en sommes réduits à un extrait du IVe siècle avant Jésus-Christ, cité près de 1.000 ans plus tard par Étienne de Byzance! Mais je crois qu'en somme la transcription est assez exacte, car le copte nous prouve que le génie de la langue, sur ses vieux jours, préférait à l'assimilation la chute de la consonne avec redoublement ou allongement compensatif de la voyelle précédente; par exemple : ⊙ = ⲙⲉⲉⲣⲉ (au lieu de *ⲙⲉⲣⲣⲉ), = , = = ⲉⲓⲟⲟⲣ (Maspero, *Introd. à l'ét. phonét.*, p. 16), = ⲙⲓⲣⲉ (πλήμμυρα, *inundatio, æstuatio*, Maspero, *Ét. égypt.*, t. II, p. 5, note 4) et enfin = ⲫⲱⲣ (M.) et ⲡⲱⲱⲣⲉ (Th.)[2]. Il est très remarquable que ce dernier mot ait eu déjà un doublet hiéroglyphique où le ⌓ avait disparu, , et qui offre avec le mot qui nous occupe ( ) une analogie frappante[3]. Pour ma part, j'admettrai que, dès l'an 238 avant Jésus-Christ, la prononciation était déjà conforme à la transcription d'Éphore[4]; nous trouvons, en effet, ⊗

1. Maspero, *Études de myth.*, VIII, p. 371.

2. Voir la curieuse variante du dieu , (*Hymne au Nil* et *Instructions d'Amenemhatt Ier*, édit. Maspero), où le ⌓ et le ⌇ apparaissent à partir du Nouvel Empire (*Pap. Sallier*, XIXe dyn.), copte ⲡⲁⲫⲣⲓ. Je ne ferai pas état de ces variantes, le signe ⌇ pouvant être interprété comme déterminatif pour l'idée de germination.

3. Voir la note 2, p. 152, où la variante ⲙⲉⲡⲣⲓⲧ (Memph.) paraîtrait pourtant indiquer pour ⲣ un reste de prononciation particulière à la Basse-Égypte, équivalant à un redoublement, ce qui s'accorde tout à fait avec notre hypothèse.

4. Il est, d'ailleurs, très naturel que, s'il y eut jamais dans la prononciation un redoublement, il se soit perdu assez vite, la plupart des langues ayant une tendance à s'émousser à l'usage. Je puis citer de nos jours

au décret de Canope, orthographe où le déterminatif phonétique 𓋴 était tombé, n'ayant probablement plus aucune raison d'être.

Reste à rendre compte de la disparition en sémitique du premier élément de l'expression, c'est-à-dire du mot 𓇾 *t', ta, to,* « la contrée, le pays ». Je crois qu'elle peut s'expliquer par analogie; les deux expressions, égyptienne et cananéenne, commençant de même par l'idéogramme, le signe-mot signifiant « contrée » (égypt. 𓇾, *ta*; assyr. 𒆳, *matu*). En égyptien, il se prononçait; en assyrien, non. Les Cananéens auront donc traité le groupe selon leurs usages graphiques, et 𒆳 𒈪 𒄑 𒊑 𒄿, *matu Mi-iṣ-ri-i,* devint très exactement l'équivalent de 𓇾 𓌻𓂋𓇋𓋴𓈗, *(tă)-Moŭ-ꜥri*[1].

En résumé, les Sémites, antérieurement au Nouvel Empire, probablement même avant le premier empire thébain, ont entendu dans le delta un nom désignant la Basse-Égypte tout entière ou en partie[2]. Ils l'ont transcrit par à peu près; puis, l'interprétant selon leur langue, ils en ont fait un terme fixe, définitif, pour désigner l'Égypte. Plus tard ils réimportèrent le même terme avec sa déformation originelle dans le pays d'où ils l'avaient tiré. Il serait curieux de voir ce qu'il en adviendra par la suite; mais il est extrêmement intéressant de noter que la lettre arabe ص *ṣ* perd en Égypte presque totalement sa valeur emphatique[3]; et nous assistons probablement à un travail obscur de réassimilation pour le mot مصر, qui nous présente, dans le domaine linguistique, un exemple de cette faculté souvent reconnue qu'a la vallée du Nil de transformer et de modeler tout élément immigré selon ses propres usages. Peut-être le ص de مصر ne deviendra-t-il plus dans la bouche des fellahs qu'une aspiration un peu rude devant l'*r*, et le mot, parti d'Égypte bien avant le XVe siècle avant Jésus-Christ, retrouvera-t-il un écho de sa prononciation primitive après une carrière de plus de trois millénaires? Il est possible; quoi qu'il en soit, les traitements très particuliers que certaines lettres arabes reçoivent dans le parler des indigènes, suivant les localités, rendent cette hypothèse assez vraisemblable.

Ce n'est pas sans raisons que je me suis abstenu jusqu'à présent de rechercher

un exemple assez frappant, comprenant, au reste, à peu près le même groupement de phonèmes qui nous occupe : je veux parler du mot Lorraine. Du latin (Xe s.) Lotharingia il a passé d'une part à Lothringen et d'autre part à Lorraine. De nos jours, dans le parler vulgaire, le redoublement a disparu pour l'oreille, et l'on n'entend plus qu'une prononciation molle : **Loraîne*.

1. Le grec τι = *t'*, *ta*, *to*, est la forme allégée de l'état construit, prise souvent en copte par le substantif suivi de l'adjectif (STEINDORF, *K. gram.*[1], § 148; SETHE, *Ä. Z.*, 43 (1906), p. 145). Quant à la vocalisation sémitique *mi* au lieu de *mou*, elle vient d'une assimilation de voyelle à voyelle due à la sonorité *i* dominante à cause de la finale longue *i̯i* > *ī* (v. BROCKELMANN, *Précis de linguistique sémitique*, § 106).

2. Le fait d'appliquer à l'ensemble d'un pays le nom de l'une de ses provinces n'a rien qui doive surprendre. Les Égyptiens agirent ainsi lorsqu'ils donnèrent le nom de *Kharou* à la Syrie tout entière (MASPERO, *Hist.*, II, p. 210).

3. SPITTA, *Gram. d. arab. vulg.*, § 2, p. 9.

l'origine et la signification de la locution égyptienne; c'est, en effet, une question très délicate, puisque, comme je l'ai dit au début de cette étude, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses. Je ne ferai donc que rechercher si l'une de celles-ci ne trouve pas un commencement de confirmation dans les quelques faits mis en lumière au cours de ce travail. Il est bien entendu, toutefois, qu'une réserve prudente s'impose tant que de nouveaux textes ne nous auront pas apporté des éléments de contrôle définitifs.

Je ferai remarquer, avant tout, que les plus anciennes graphies citées plus haut donnent comme déterminatif le bassin . J'inclinerai donc à nous maintenir, en gros, au voisinage des interprétations ne nous éloignant pas de façon sensible du sens primitif de . Il est certain que le déterminatif était extrêmement ancien, — sinon primitif, — puisque le mot *mrj* « aimer » est écrit dans les textes des Pyramides. Le sens de était « lac, bassin » et aussi « canal »[1]; nous retrouvons ce dernier sens dans les inscriptions de Séhel (). Le delta était sillonné de canaux naturels ou artificiels, entrecoupé de lacs de plus ou moins d'étendue. L'isthme de Suez actuel était autrefois presque entièrement barré par des lacs, des lagunes que le Cananéen émigrant, après avoir franchi les murs de défense, avait à côtoyer pour pénétrer en Égypte. Une fois, en Goshen, c'était tout un réseau de canaux distribuant l'eau fécondante par tout le pays. Rien ne pouvait plus frapper l'imagination des Sémites descendant des plateaux arides de Moab ou de Judée, tombant, après la traversée du désert, dans une contrée largement irriguée. Pour les Égyptiens eux-mêmes, le delta était un territoire où, depuis les temps les plus reculés, la navigation jouait certainement un très grand rôle, non seulement pour le transport des récoltes, mais aussi pour l'importation des bois par exemple, ainsi que l'a fort justement remarqué Capart[2]. Il y avait à coup sûr, à l'origine comme plus tard, des ports importants en de nombreux endroits[3]. Le mot désignant la chaussée où les bateaux pouvaient s'amarrer et décharger leurs marchandises, l'équivalent de notre « port », *mrjt*, a donné le copte ⲙ̄ⲣⲱ, *portus*, en thébain, et ⲉⲙⲃⲣⲱ, ⲉⲙⲡⲣⲱ en memphitique. Le mot désigne aussi le rivage, la berge divinisée sous la forme des déesses protectrices de l'une et l'autre rive. Le tout semble se ramener à une racine M-ʿR, qui a subsisté en copte sous la forme ⲙⲟⲩⲣ, ⲙⲟⲣ, *ligare*, « lier, assembler », et dont Brugsch a très bien analysé les dérivations diverses[4]. Le bassin n'est que l'eau retenue par des liens

1. Puis, secondairement, dès l'empire memphite, « pâturage, terrain irrigué par les canaux, ». (Voir la forme intéressante sur le bas-relief d'Ichetaa (IIIᵉ dyn.) au Louvre, et W., I. 623, .) Cf. les décrets de Koptos, étudiés par A. Moret, *Chartes d'immunités* (*J. asiat.*, mars 1916, p. 275, n. 7).

2. *Les Origines de la Civilisation égyptienne*, p. 32.

3. Rapprocher Ναύκρατις = , de même , Μάρεια, ayant à l'origine le sens de « ville du havre », « Le Havre ».

4. *Wört. S.*, p. 616 et sq.

qui sont les digues (*mrjt*), et l'ensemble des bassins limités par les chaussées devenait synonyme de l'inondation maitrisée, parquée en quelque sorte pour les besoins de l'agriculture (**mou-mêré* = *aqua alligata*, d'où, avec ellipse de *mou*, ⲙⲏⲣⲉ, *inundatio*). — Je crois donc que primitivement le sens, très largement interprété, de [illegible] devait être « le territoire de l'inondation captée », et plus littéralement « endiguée »[1], et que l'existence du bourg actuel de Demeirah (ϯⲁⲙⲏⲣⲉ), situé dans le delta, à une dizaine de kilomètres au nord de Talkha-Mansourah, sur le Baḥr-Chibîne, nous indique très probablemeut la localité ainsi nommée à l'origine et dont le nom se sera, par la suite, étendu au delta tout entier.

Avant d'en finir, je voudrais appeler l'attention sur une interprétation du passage d'Éphore, qui ne me paraît pas avoir été envisagée : Δέλτα..... νῆσος Αἰγύπτου ὡς Ἔφορος, κατ' Αἰγυπτίους καλουμένη πτίμυρις ἀπὸ τοῦ σχήματος ὁμοιότητος — « Le delta..... l'île d'Égypte selon Éphore, appelée par les Égyptiens Ptimuris, d'après la similitude de sa forme. » Je conclus de ce texte que non seulement les Grecs avaient reconnu la similitude de lettre Δ avec le plan de la Basse-Égypte, mais que les Égyptiens eux-mêmes avaient déjà fait une remarque analogue. Pour eux, un des noms les plus anciens de la houe était certainement *mr* (quoique non attesté)[2], d'où le syllabique [illegible] = *mr*; la houe, dans beaucoup de textes, a cette position [illegible] : [illegible]. Or, cette figure est assez voisine du delta grec Δ, et il est probable qu'au IVe siècle avant Jésus-Christ, les Égyptiens du delta, en interprétant πτίμυρις aux voyageurs, l'expliquaient en leur montrant le signe [illegible], ce qui leur donnait peut-être pour eux-mêmes une étymologie populaire : « le territoire de la houe ». La similitude des deux figures, seule, aura frappé Éphore, d'où son observation parvenue jusqu'à nous. Je dois ajouter à ce sujet que le sens indiqué par Brugsch (*W. S.*, p. 617) pour [illegible], équivalant à l'hypoténuse d'un triangle rectangle, confirmerait étrangement cette façon de voir. Dans la figure $\underset{A\ B}{\Delta}$, le côté AB, appelé en égyptien [illegible], serait, en effet, pour le plan du delta[3], « le rivage, la bordure » de la mer.

J'ai dit plus haut qu'il nous serait peut-être possible d'expliquer l'origine du phonème ʿ*rĕ*, que nous avons reconnu avoir été décomposé par les Sémites en deux éléments, ע et ר, à la transcription. Les observations que je viens de présenter, ramenant, selon toute probabilité, notre locution à la racine qui aboutit au copte ⲙⲟⲩⲣ, *ligare*, éclairent, ce me semble, la question d'une vive lumière. Je pense qu'à l'origine

1. Voir la note de Brugsch, *Wört. S.*, p. 616, et la mention du berbérin Demîra = النيل au sens de l'inondation (= [illegible]).

2. Lacau, *Rec. de trav.*, XXXV, *notes de gram.*, p. 230.

3. Se souvenir que, les Égyptiens s'orientant face au sud, le plan du delta devait avoir pour eux la forme Δ.

la racine était une IIe , soit **mwr*, et qu'en étudiant attentivement les éléments qui en ont subsisté, nous pourrons nous rendre compte que les changements qui se sont produits peuvent s'analyser assez régulièrement selon les lois générales régissant les IIe *w*. Il est bien entendu que la présence du phonogramme bilitère *m* + *r* n'apporte aucun obstacle à cette hypothèse, SETHE ayant reconnu que les signes appelés autrefois « syllabiques » s'employaient même là où, en plus d'une voyelle, se trouvait encore un *j* ou un *w* entre les deux consonnes (*Ä. Z.*, 45, p. 39). Ceci posé, ne trouvons-nous aucune trace de ce avant le copte? Je vois un renseignement intéressant dans le signe figurant dans l'exemple du Moyen Empire cité par GARDINER ( ). est placé là comme déterminatif phonétique avec la valeur qu'il a dès l'Ancien Empire, et nous ne pouvons songer à supprimer purement et simplement le pour ne laisser à que la valeur *mr*. Il est vrai que la valeur de est encore discutée et que MASPERO y reconnaissait « une orthographe approchée pour rendre un son égyptien un peu étrange..... »[1], ce qui nous laisse une certaine latitude. En tout cas, le son étant à l'origine plutôt emphatique et lourd, — qu'il s'agit d'une voyelle ou d'une gutturale, — je ne crois pas téméraire d'admettre qu'il a pu prendre dans quelques cas, dont le nôtre, la place d'un son *ô* long provenant d'une diphtongue *aw*, *ow*. J'ajouterai, pour justifier mon hypothèse, que le mot existe en arabe sous deux formes, avec la diphtongue en arabe ancien موز, *mâwz*, « bananes », et avec la réduction en voyelle longue dans le parler moderne موز *mōz*[2] Le déterminatif phonétique placé à la suite de nous autorise donc à supposer avant l'*r* un son voisin de *w* non vocalisé, fermant une syllabe, comme par exemple *m^â^w-ri* et avec la réduction de la diphtongue *mōri*. Pourtant l'emploi constant, dès les plus anciens temps, de pour rendre M + R, aussi bien que M + W + R[3], me pousse à admettre que le *w* primitif a vraiment perdu de très bonne heure sa valeur propre dans la racine qui nous occupe. Il a suivi deux tendances différentes : 1° d'une part, conservant quelque chose du son primitif, il est devenu une sorte de spirante *f*, ƒ passant à la spirante dentale þ au contact de l'*r* et finissant par faire corps avec lui pour produire le phonème rude particulier *ᶜᵇr*ᵉ̆, plus tard affaibli lui-même en un simple esprit rude ʿ précédant l'*r* : *ʿr*. Il n'a, en ce cas, gardé le souvenir du *w* primitif que par la voyelle

1. MASPERO, *Introd. à l'étude de la phonétique*, p. 102.

2. Le *z* en place de l'*r* peut s'expliquer de la façon suivante : ancien est devenu plus tard (*m^ā^wr* > *m^ōF^r* > *mōᶜᵇr* et par métathèse *mō*[*r*]þ), puis, par chute de l'*r*, (Abydos, XIXe dyn.), *mōd* > *mōd̄* et enfin *mōz*. — Voir l'interprétation très différente de MASPERO, *Les Instructions d'Amenemhaît Ier*, gloss., p. 80.

3. A moins d'admettre une métathèse graphique dans pour * , ce qui est bien douteux.

longue $\overline{ou}$, $\bar{o}$ (ⲙⲟⲩⲣ, ⲙⲟⲣ). 2° D'autre part, le *w*, s'étant de bonne heure amolli en *j* au contact de l'*r*, s'est conservé sous cette forme dans certains cas particuliers, principalement sous l'influence d'une désinence en *i* suivant l'*r*, devenue ⲉ en copte : ⲙⲁⲓⲣⲉ, ⲙⲏⲣⲉ (*fasciculus alligatus*). J'ajouterai que dans le bohérique ⲙ̅ⲫ̅ⲣⲱ ou ⲙ̅ⲡⲣⲱ je considère le ⲫ̅ et le ⲡ, prononcés *v* et *ph*, comme un vestige du *w* primitif, correspondant au *j* secondaire de ⲙⲁⲓⲣⲉ. Je résume le processus que je viens d'indiquer par le tableau suivant :

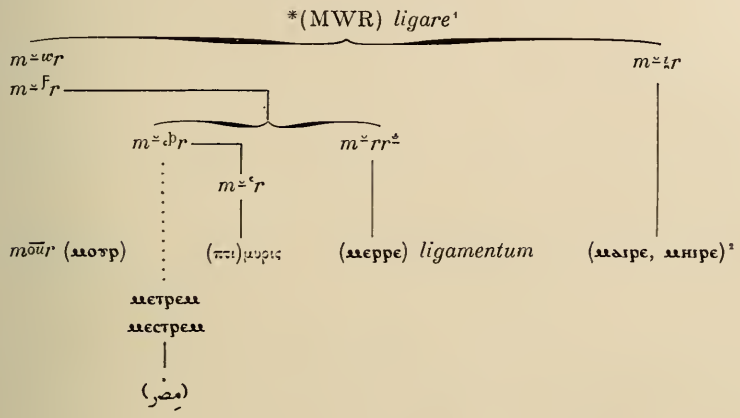

Me voici parvenu au terme de cette longue analyse. Je ne suis pas certain d'avoir à coup sûr pu remonter aux origines de l'appellation sémitique désignant l'Égypte; mais je crois avoir pu démontrer qu'à la suite d'un examen approfondi certaines dérivations, inacceptables à première vue, peuvent peut-être s'expliquer. En tout cas, il me semble avantageux de ne pas laisser indéfiniment dans le vague des problèmes qui, après tout, doivent pouvoir se résoudre. On risque évidemment l'erreur, mais d'autres sont là qui la discuteront, puis la redresseront; et, somme toute, comme l'a dit Bacon[3], la vérité sort plutôt de l'erreur que de la confusion.

1. Je veux signaler, en passant, la concordance extraordinaire des deux racines, égyptienne et assyrienne (égypt. ⲙⲟⲩⲣ, à *MWR, et assyr. MaṢāRu), qui signifient également « lier ensemble, en faisceau ». — Le *w*, en assyrien, aurait déjà subi une transformation analogue à celle analysée au cours de cette étude. Cela semble indiquer une racine commune *mwr*, ligare, en proto-sémitique.

En fait de rapprochement curieux, je lis dans Maspero (*Hist.*, II, p. 39, n. 7) qu'il y avait en Chaldée, à l'époque d'Hammourabi, une ville nommée *Maïrou, Meïr*, qui possédait beaucoup de bateaux et qui a pu, par conséquent, avoir la signification de « havre ». Serait-ce là le doublet chaldéen de l'égyptien *Mry* (Mēré), un reste affaibli comme en Égypte de la racine proto-sémitique, non encore emphatisée ?

2. ϯⲙⲏⲣⲉ : Demeirah, bourg du delta, cité plus haut.

3. Cité par Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 218.

[Un dernier mot pour répondre à une objection possible. Comment expliquer, si mon hypothèse est vraisemblable, que Mezraïm soit devenu un personnage éponyme de l'Égypte dans la Bible et dans la tradition copto-arabe, celui « *dont les compagnons bâtirent Mâfah* (Memphis) » (Carra de Vaux, *Abrégé des Merveilles*, p. 233)? Je crois qu'il y a là une tradition tout à fait différente, qui, par la suite, se sera fondue avec celle concernant le pays. Le Mésraïm, le pseudo-Menès de la tradition copto-gréco-arabe, remonte, je crois, au nom d'Horus de Chéops, *ḥrw Mḏrw*, **Mézrou*. Les constructions de ce roi étaient assez fameuses et avaient laissé assez de souvenirs pour que l'identification fût possible. Notons d'ailleurs, sur la rive droite du Nil, en face de Memphis, la localité d'*El-Maʿṣara*, au pied presque des carrières de Tourah, dans lesquelles peinèrent si fort les sujets de Chéops, s'il faut en croire la tradition, et qui représente probablement l'emplacement de la ville ouvrière antique qui dut certainement se construire là pendant les travaux de la grande pyramide et dont le nom arabe serait le seul écho parvenu jusqu'à nous.]

Annecy, le 26 juin 1919.

Pierre LANGLOIS.

NOTES

1° J'aurais été tenté de rapprocher le copte ⲉⲙⲉ, ⲁⲙⲉ, *aratrum*, de la racine *mr* ou *m(w)r* (?), qui a donné ⲙⲉ, *amare*, par amuissement de l'*r*, et ⲙ̅ⲣ̅, *ligare*, — mais ⲉⲙⲉ a le sens plus spécial de *manica aratri*, et je crois impossible de n'y pas reconnaître le mot « le poing, la poignée », puis = « outil », ce qui correspondrait à notre terme « mancheron » de la charrue. Ce mot ⲉⲙⲉ représenterait l'ancien outil , employé plus tard dans l'écriture avec les valeurs *im*, puis *m* (à côté de *gs*). Il se peut qu'à l'origine ait représenté une fourche d'arbre naturelle. Plus tard on aurait perfectionné cet outil en le composant de deux pièces assemblées, *liées* fortement, ainsi que le représentent très nettement les figures égyptiennes pour la houe et même pour la charrue :

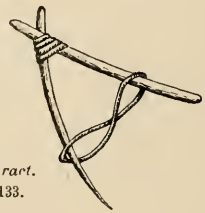

Moret, *Caract. relig.*, p. 133.

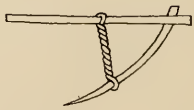

Maspero, *Hist.*, I, p. 67, tombeau de Ti.

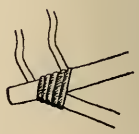

Bœdeker[4], p. 155, tombeau de Ti.

De ce perfectionnement a dû naître un terme, très voisin du premier, probablement, mais tiré de la racine *m(w)r* = *ligare,* dont on n'a encore retrouvé aucune trace, mais qui a certainement existé, puisque l'idéogramme ⊥ a servi depuis les temps les plus reculés comme phonogramme bilitère MR.

Il est extrêmement curieux de voir que dans la famille indo-européenne, chez les latins, le mot *ligo* « hoyau » a dû naître de la même façon (quoiqu'on ait proposé de le dériver de la racine πλαγ « frapper »). Il y a d'ailleurs la même confusion et probablement une origine unique dans les dérivés de *lĕgo* et *līgo* (*ligare, diligere*). Même rapprochement à faire pour l'égyptien : ⊥, *ligare;* ⊥, *diligere.* Il faudrait donc considérer ⊥ = *ligare* comme le terme primitif et ⊥ = *diligere* comme un sens secondaire.

2° Étienne de Byzance (I, 97) nous a conservé un écho de la tradition sémitique concernant le nom de l'Égypte sous la forme MYΔΡΑ. Brugsch (*Die Geogr. des alt. Aegyptens,* p. 73) corrige ainsi le passage : (*s. voc.* Αἴγυπτος) ἐκλήθη καὶ MYΣΡΑ ἡ χώρα ἀπὸ Φοινίκων, et rapproche MYΣΡΑ de la forme sémitique connue. Il est certain que MYΔΡΑ provient d'une erreur paléographique; mais la restitution pourrait être aussi bien MYΔΡΑ que MYΣΡΑ, que le texte, origine de la mauvaise lecture, fût écrit d'ailleurs en onciale ou en cursive. La source où a puisé Étienne de Byzance est ancienne et paraît remonter bien au delà des Septante, puisqu'elle garde la vocalisation MY, *mou,* des textes cananéens d'El-Amarna, disparue par la suite, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Qu'il y eût dans le texte Δ ou Σ, la question est de peu d'importance, puisqu'en définitive les Sémites avaient transcrit la dentale ou spirante interdentale égyptienne par une sifflante; ce qui est intéressant dans cette variante, c'est la vocalisation en *ou,* MY, pleinement d'accord avec la vocalisation cananéenne du XVe siècle, *Mu-ṣur,* et la transcription grecque du IVe siècle avant Jésus-Christ : πτίμυρις.

3° Au sujet de la variante ⊗, citée par Gardiner, j'avais porté mon attention sur une formule des Pyramides, plusieurs fois répétée, où je pensais voir employé le même signe-mot phonétique [1]. Cela me paraissait d'autant plus intéressant que le phonogramme bilitère ⊥, deux fois employé à quelques mots de distance, était accompagné de deux signes-mots différents : dans le premier cas, dans le second. M. A. Moret, qui a eu la bonté de revoir, à mon intention, les différents textes sur l'édition Sethe, m'indique que le signe-mot phonétique en question, , est le vase à lait[2], et me signale que *mr,* « bassin, vase (pour le lait) », des textes des Pyramides (N., l. 258) est remplacé par *mʿhrt*[3], avec le même sens, sous le

1. Cf. M. 32, T. 284, P. 53, N. 65.
2. Cf. T. 266, M. 421.
3. On rencontre aussi la forme .

Nouvel Empire[1]. Cette communication, dont je lui suis très reconnaissant, m'apporte une aide précieuse. Voici noté cet esprit rude ʿ, affaiblissement de ḥ, dont je soupçonnais la présence devant l'*r* et dont il était difficile de prouver directement l'existence. De plus l'orthographe portant m'encourage à voir dans ce signe un vestige de la vocalisation sourde en *ou*, comme je l'ai admis plus haut. Il convient de noter, d'ailleurs, que c'est vers le même temps que, d'une part, on ajoute de façon constante le signe-mot phonétique à la suite de et qu'on introduit, d'autre part, l'orthographe nouvelle au lieu de ō. Sans entrer dans plus de détails sur ce point, il me paraît certain que sous la graphie se cachait quantité de prononciations différentes, évoluant elles-mêmes avec le temps, et correspondant à des mots différents, quoique issus peut-être d'une même racine. Les signes-mots phonétiques ajoutés à la suite du groupe avaient bien pour but de faciliter la lecture, mais il y eut, de bonne heure, une grande confusion dans leur emploi, et pareille confusion a pu se produire entre et , peut-être même entre et . Quoi qu'il en soit, ces variantes prouvent qu'en plus d'une voyelle il y avait décidément un phonème particulier entre les lettres M et R du phonogramme , au moins dans le mot qui a fait le sujet de mon étude, et que ce phonème, comme je l'ai proposé, peut avoir été un *w* à son origine.

1. Cf. A. Moret, *Chartes d'immunités*, III, p. 205, n. 2.

MONUMENTS ÉGYPTIENS DE LA COLLECTION DU COMTE DE SAINT-FERRIOL

(autrefois au château d'Uriage; — actuellement au Musée de Grenoble)

(Suite et fin)

VI. — Statue au nom de Neferrenpt (Pl. V).

Grès. Haut., 0m,49; longueur de la base, 0m,38; larg., 0m,22. Bon travail; la gravure des textes est fruste.

L'homme est représenté assis, jambes repliées, devant une cuve à libations. Il porte perruque à petites mèches, robe longue; sur l'épaule droite repose une grande *menjt* 𓋴, dont le manche était tenu par la main droite (qui manque). Le dos de la statue forme dossier; la base forme socle.

Les textes se distribuent sur le dossier, le devant de la statue, autour de la cuve à libations et autour de la base.

Dossier : ⟶

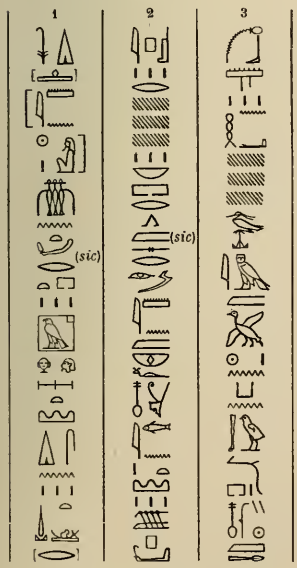

(1) « (Une offrande) que donne le roi [à Amon-Ra], résidant à Deśer-Deśerout (Deir-el-Bahari), à Hathor, qui est à la tête de la montagne (d'occident)[1], — pour qu'ils donnent de naviguer vers (2) Ip-ỉsout (Karnak) pour ..... tous, de sortir avec elle pour voir Amon en sa belle fête de la vallée[2], de prendre (3) les étoffes pures[3] et ..... l'abondance[4] là, en ce jour, — pour le *ka* du héraut, directeur de maison[5], Neferrenpt, *m. k.* »

1. Cf. Sethe, *Urkunden*, IV, p. 432, où le proscynème s'adresse à 𓅓𓏏𓊹𓈖𓂋𓏏𓅱𓅱𓅱 « Hathor, qui est à la tête de la montagne (à l'occident de Thèbes) et résidant à Deśer-Deśerout ». Sur notre statue, la divinité qui reçoit avec Hathor la formule est certainement Amon, qui était adoré avec Hathor à Deir-el-Bahari (cf. *supra*, p. 7, et *Urk.*, IV, p. 919 et 1216).

2. Cf. *Urk.*, IV, p. 919, où il est question d'« aller voir Amon en sa fête de Deśer-Deśerout », 𓅓𓏏𓊹𓈖𓂋𓏏𓅱𓅱𓅱𓅓𓏏𓊹𓈖𓂋𓏏𓅱𓅱𓅱𓅓𓏏𓊹𓈖𓂋𓏏𓅱𓅱𓅱𓅓𓏏𓊹𓈖𓂋𓏏𓅱𓅱𓅱. Il s'agit ici de la vallée des Rois, centre des sépultures royales, voisine de Deir-el-Babari.

3. Cf. *Urk.*, IV, p. 112, au sujet des étoffes provenant de la dépouille des statues divines, données aux morts.

4. Cf. *Urk.*, IV, p. 481, 1467.

5. C'est-à-dire : d'une des administrations royales.

Devant la statue : 1° Sur la robe : 2° Sur le côté gauche : ←

(1) « Tout ce qui sort sur la table d'offrandes d'Hathor, (2) maîtresse à la tête de la montagne (d'occident), pour le *ka* du serviteur royal[1], dont les (3) deux mains sont pures, majordome[2] du seigneur des Deux-Terres, directeur de maison, (4) Neferrenpt, *m. k.* Il dit : « Je suis (5) celui qui joue du sistre pour ma maîtresse, le héraut de la maîtresse de la Justice, celui qui fait monter (6) la plainte de toute personne à (la déesse) Noub[3] jusqu'à l'intérieur de son sanctuaire; (7) mes deux mains sont pures[4] pour présenter à la maîtresse de la Justice (8) les *meniout*, par-devant l'ennéade des dieux, — pour le *ka* de ... (1) Prendre les pains (provenant) de la table d'offrandes, et sur l'autel de (2) celle qui est à la tête de la vallée (funéraire), — pour le *ka* du serviteur royal, dont les deux mains sont pures, (3) majordome du seigneur des Deux-Terres, directeur de maison, Neferrenpt, *m. k.* »

Autour de la cuve :

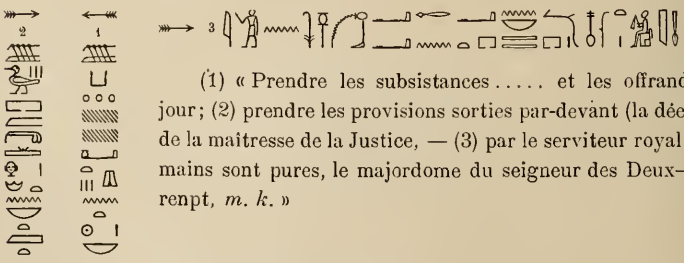

(1) « Prendre les subsistances ..... et les offrandes de chaque jour; (2) prendre les provisions sorties par-devant (la déesse) sur l'autel de la maîtresse de la Justice, — (3) par le serviteur royal, dont les deux mains sont pures, le majordome du seigneur des Deux-Terres, Neferrenpt, *m. k.* »

1. Le , var. (cf. ,), *nśwt wbʾ* et *wdpw*, est un serviteur, qui est plus particulièrement un échanson. Cf. *Urk.*, IV, p. 917 : qualifie un serviteur qui apporte à boire à son maître. L'échanson de Ra s'appelle *wdpw n Rʿa* : *Pyr.*, 120 *b*. — 2. Litt. : « grand de l'entrepôt ». — 3. La *dorée*, épithète d'Hathor. — 4. Cette phrase confirme la traduction traditionnelle de l'épithète « pur des

Pourtour de la base. Du milieu partent deux lignes horizontales ⟶ ⟵, avec comme début commun; elles se rejoignent derrière la base. Une partie des lignes est en *écriture secrète*, d'un déchiffrement difficile à cause de l'usure de la pierre.

A droite : ⟵

A gauche : ⟶ (le dernier signe | est commun aux deux textes).

Le proscynème commence et se termine en écriture ordinaire. A droite, il invoque l'ennéade divine qui réside à Deir-el-Bahari, à gauche Osiris Khentamenti, en faveur de Neferrenpt. Les parties en écriture secrète sont d'une lecture trop incertaine pour que je puisse en tirer parti.

L'intérêt de ce monument est dans les textes qui caractérisent le rôle de Neferrenpt auprès d'Hathor, en son temple de Deir-el-Bahari. Au point de vue religieux, il remplit les fonctions de « joueur de sistre », *ḥj*, et il présente aussi à sa maîtresse le « collier », *mnjt*, qui, avec le sistre, constitue l'emblème favori de la déesse « dorée » (χρυσέα)[2]. Neferrenpt a donc le droit de pénétrer dans le sanctuaire, aussi répète-t-il à plusieurs reprises qu'il a les « mains pures », c'est-à-dire qu'il bénéficie des purifications rituelles nécessaires aux prêtres de service. L'accès au sanctuaire permet à Neferrenpt de remplir aussi la fonction de « héraut », *wḥm*, auprès de sa maîtresse Hathor; c'est dire qu'il sert d'interprète, de porte-parole à tous ceux qui implorent la maîtresse de la Justice. Le texte de la page 164 dit, en employant les termes techniques du langage judiciaire[3], qu'il « fait monter la plainte de toute personne à la déesse dorée jusqu'à l'intérieur de son sanctuaire ». Ainsi existait-il à Deir-el-

deux mains », portée par Neferrenpt, traduction que M. Gauthier remplace sans motif, me semble-t-il, par « serviteur nettoyant les mains » (*Bulletin IFAO.*, XIII, p. 164).

1. Dans son mémoire sur l'*écriture secrète* (*Bibliothèque égyptologique*, V, p. 49 sqq., Th. Devéria n'a pas traité de ces inscriptions, mais il avait dans ses notes la formule de droite, que Maspero a publiée à la fin du mémoire (p. 80). La transcription diffère de la mienne : 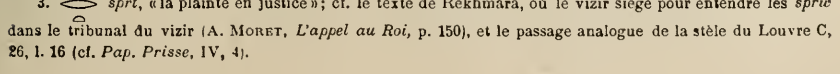 .

2. Voir, sur le rôle que jouent, dès la XIIe dynastie, sistre et collier dans le culte d'Hathor, Blackmann, *The Rock Tombs of Meir*, I, p. 23-25. Pour la XVIIIe dynastie, cf. Gardiner, *Tomb of Amenemhêt*, pl. XIX, « musiciennes d'Amon et d'Hathor jouant de la *menjt* », et pl. XX, « joueurs de sistre de la Dorée » maniant des castagnettes.

3. *śprt*, « la plainte en justice »; cf. le texte de Rekhmara, où le vizir siège pour entendre les *śprw* dans le tribunal du vizir (A. Moret, *L'appel au Roi*, p. 150), et le passage analogue de la stèle du Louvre C, 26, l. 16 (cf. *Pap. Prisse*, IV, 4).

Bahari, auprès d'Hathor, comme dans la plupart des autres temples, un tribunal ecclésiastique qui recevait la « plainte », *śprt*, de tout individu; notre « héraut » était le porte-parole des plaignants. Nous avons vu, à propos de la stèle du vizir Ouser, comment le dieu donnait ses audiences lors des sorties de la statue dans la barque sacrée (*supra*, p. 13). XVIIIe dynastie.

Les stèles VII, VIII, IX, X, appartiennent au type des monuments funéraires exclusivement consacrés au culte des dieux et au culte des défunts.

VII. — Stèle rectangulaire, à gorge, au nom de (Amen)emhat[1].

Calcaire. Haut., 0^m,88; larg., 0^m,57. Très bon style; conservation bonne. (Grenoble.)

La stèle présente le type de la fausse porte du Nouvel Empire : bloc rectangulaire, où les montants, le linteau et la gorge égyptienne se détachent en saillie sur un champ en retrait, où les battants de la porte ne sont même plus indiqués, et qui est divisé en registres comme une stèle ordinaire.

Au-dessous de la gorge, bien dégagée et décorée de palmes (rouges), le cadre, en saillie, présente sur le linteau :

le sceau au-dessus du vase à libations, encadré des deux yeux (cf. *supra*, p. 9), et des deux Anubis, à droite « Anubis résidant le temple », à gauche « Anubis dans Out », c'est-à-dire : le dieu des vivants, d'une part, et, de l'autre, le dieu des morts.

Une inscription verticale est gravée sur chaque montant :

A droite : ←

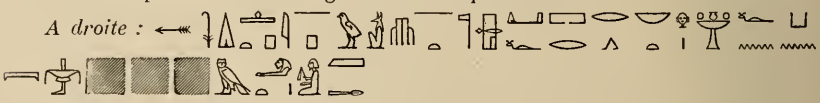

« Une offrande que donne le roi à Anubis résidant dans le temple, pour qu'il donne tout ce qui sort sur sa table d'offrandes au *ka* du chef des orfèvres (Amen)emhat, *m. k.* »

A gauche : →

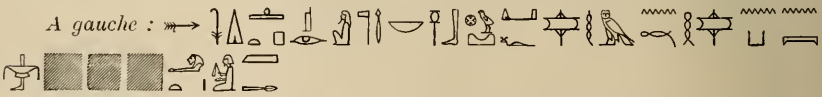

« Une offrande que donne le roi à Osiris, le dieu grand, seigneur d'Abydos, pour qu'il donne le doux vent du nord au *ka* du chef des orfèvres (Amen)emhat, *m. k.* »

Les deux inscriptions offrent d'une façon très claire ce que le défunt attend, suivant le cas, dans ce monde et dans l'autre. Sur terre, il demande à participer aux

1. Le début du nom est martelé partout; c'est vraisemblablement Amon.

offrandes que reçoit le dieu « Anubis résidant dans le temple »; à cet effet, une statue de lui, ou peut-être cette stèle même, était déposée dans le temple d'Anubis (sur ce sujet, cf. p. 8). Dans l'autre monde, Anubis de la nécropole (*Out*) ou Osiris lui assureront une vie plus « spirituelle » par la seule inspiration du doux vent du nord. Tandis que le cadavre réclame des aliments, l'âme auprès d'Osiris tire sa vie d'une nourriture immatérielle.

A l'intérieur du cadre, le champ évidé de la porte comporte trois registres.

Registre supérieur. Scène d'adoration à Osiris.

A gauche, ⟶ dans un naos soutenu par deux colonnes lotiformes, dont la gorge est décorée d'uræus lovées, Osiris, coiffé de la couronne *atef*, vêtu du maillot funèbre, avec collier large et *menkhit*, est assis sur un siège, tenant à deux mains le sceptre composite, formé des signes réunis de la force, vie, stabilité : 𓌳𓋹𓊵.

Du plafond pendent des petites feuilles, qui évoquent le mystère d'« Osiris végétant ». A l'intérieur du naos et devant le dieu, une petite Isis, coiffée du signe 𓉐, avec perruque divisée sur l'épaule, robe longue à bretelles, se tient debout, mains pendantes ⟶.

Au-dessus des personnages : ⟶

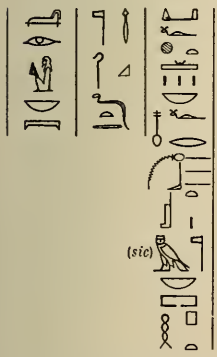

« Osiris, seigneur du ciel, dieu grand, régent de l'éternité; qu'il donne toutes choses bonnes, pures, en toute place divine du temple de Phtah. »

Devant le naos, deux tables d'offrandes bien garnies de viandes, pains, fruits.

A droite : ⟵ trois personnages debout, les mains levées dans l'attitude de l'adoration :

Le premier est le défunt titulaire de la stèle; il porte la perruque courte, surmontée du cône[1]; le torse est nu; autour des reins le pagne court, et par-dessus un jupon long, transparent. Le second est sa femme, coiffée d'une perruque longue, avec cône, vêtue d'une longue robe; tandis que l'homme adore, la tête droite, elle incline la face. Le troisième est leur fils; il a une perruque courte, sans cône, et le même costume que son père; il est plus petit de taille que ses parents.

L'inscription verticale, en colonnes de longueur inégale, au-dessus des personnages, est assez mal conservée.

1. Le « cône » est une masse conique de graisse odorante, posée sur la perruque pour humecter et parfumer les cheveux. Cette mode apparaît au temps des Thoutmès. Cf. Gardiner, *Tomb of Amenemhēt*, pl. XV et XVI : des serviteurs disposent la graisse parfumée sur la perruque des invités dans un banquet.

« Adoration à Osiris, prosternement devant Ounnefer, pour qu'il donne (une sépulture) bonne après la vieillesse, un enterrement à proximité de Memphis, au *ka* du chef des orfèvres (Amenem)hat. — Sa sœur, sa chérie, la dame Ten-'asherou; son fils Pepi'aj. »

Registre moyen. Il est occupé, sur toute sa hauteur, par un défilé de quatre femmes, vêtues de la robe longue, avec perruque, et de trois hommes, vêtus du pagne court; femmes et hommes sont alternés; la première femme porte seule un cône sur sa perruque; le premier homme a seul une perruque courte, les autres ont la tête rase. C'est une femme qui est en tête; elle adore des deux mains; les suivants ne lèvent qu'une main et tiennent de l'autre une offrande, des oies ou des fleurs. Au-dessus des personnages, leurs noms, à demi effacés :

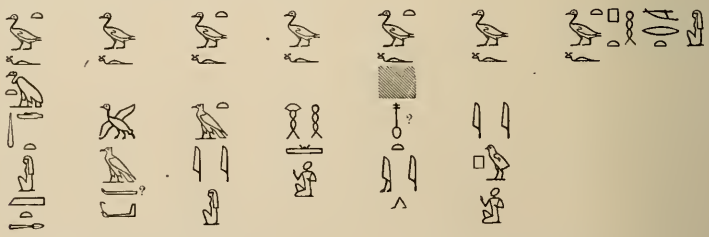

« Sa fille Moutmedt, *m' k.*;
» Son fils P'ahou (?);
» Sa fille T'aj;
» Son fils Ou'ah;
» Sa fille Nefertij;
» Son fils ...ipou;
» Sa fille Phtahmert. »

Registre inférieur. Quatre lignes horizontales : ⟶

1. Noter les graphies en final.

Fragment anépigraphe

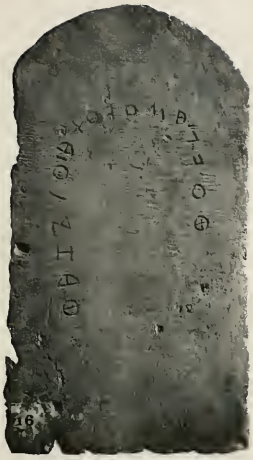

Stèle carienne

Anubis

Statue de Neferrenpt

Stèle de Kouban
Fragment inférieur

Édition Leroux

Imp. Catala Frères, Paris

(1) « Une offrande que le roi donne à Osiris, seigneur de Rostaou, le dieu grand, régent de l'éternité, pour qu'il donne ce qui sort à la voix, pains, bières, viandes, volailles, (2) vêtements, encens, fards, milliers de toutes choses bonnes, pures; (la faculté) d'entrer et de sortir dans Rostaou, de respirer le vent du nord (3) issu de la narine (du dieu), des provisions d'offrandes dans la salle large des Deux-Justices, — pour le *ka* du chef des orfèvres (4) (Amenem)hat, *m. k.*, et de sa sœur, sa chérie, la dame Tenî-sherou. » XIXe dynastie.

VIII. — Stèle cintrée au nom de Nem-Phtahm'a.

Calcaire jaunâtre. Haut., 0^m,88; larg., 0^m,30. Bon style, conservation bonne. (Grenoble.)

La stèle comporte trois registres. Par une anomalie rare, le dieu et les défunts, qui reçoivent le culte, sont figurés à droite du spectateur, et non à gauche, comme c'est la tradition.

Registre supérieur. A droite, est assis Osiris ←𓏏, vêtu du maillot funéraire, coiffé de l'*atef*, les mains, ramenées sur la poitrine, tenant 𓌉 et ∧. En face de lui 𓏏→, le défunt, tête rase, pieds nus, le torse ceint du pagne long, transparent et plissé, noué au-dessous du nombril, suivant la mode du Nouvel Empire, fait de la main gauche une libation avec un vase 𓏏 et lève la main droite pour adorer. Deux filets d'eau tombent du vase sur le rebord d'une table d'offrandes, chargée de pains.

Au-dessus des personnages :

« Pour le *ka* du grand favori de Phtah, seigneur de la Justice, le prêtre d'Amon, Nem-Phtah-m'a'. »

« Osiris, le dieu grand, résidant dans l'Amenti. »

Registre moyen. A gauche, Nem-Phtahm'a, debout, présente à deux mains un plateau chargé de deux pains ronds encadrant un pain long, et surmonté d'une cassolette pleine d'encens enflammé. A droite, sont assis côte à côte : son père, vêtu d'un long pagne transparent, collier large au cou, tête rase, surmontée du cône de graisse, et sa mère, de taille plus petite, la tête ornée de la perruque divisée sur l'épaule, avec cône. Entre le fils et ses parents, petite table d'offrandes avec trois pains. Le père lève une main vers la fumée de l'encens, et tient de l'autre main une palme; la mère a les deux mains à plat sur ses genoux. Au-dessus d'eux :

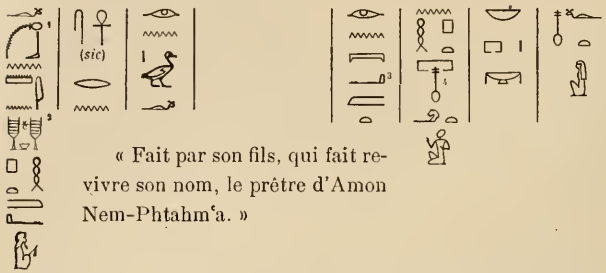

« Fait par son fils, qui fait revivre son nom, le prêtre d'Amon Nem-Phtahmʿa. »

« Fait pour le chef d'atelier (?) de la sacristie de Phtah, Hat (?), et la dame Noubnefrt. »

Registre inférieur. A droite, sont assis côte à côte Nem-Phtahmʿa et sa femme Iouj, qui reçoivent, à leur tour, les offrandes de leurs enfants. Nem-Phtahmʿa n'a point, en tant que défunt, le même costume qu'il porte, aux registres supérieurs, comme orant ou officiant; ici, il revêt robe longue, perruque à cône (traces de couleur rouge); sa main droite droite s'élève vers les offrandes; sa main gauche repose sur les genoux. De taille plus petite, sa femme porte robe longue, perruque à cône, et répète les mêmes gestes.

A gauche, deux adolescents. Un garçon, portant perruque courte, collier et pagne long, présente de la main gauche un plateau chargé de pains et d'encens enflammé, et tient de la droite une palme; une fillette accroupie, cachée en partie par les genoux du père, tend un bras vers ses parents. Au-dessus :

« Son fils Rentj. »
« Sa fille Ouser. »

« Fait pour le grand favori de Phtah (Nem)-Phtahmʿa, et pour la dame Iouj. »

Au-dessous du registre, une ligne horizontale : ←

« (Son) fils Poupouj; (sa) fille Noubnefrt, qui renouvelle la vie au sein de l'Amenti. » L'épithète de la fille indique qu'il s'agit ici de deux enfants déjà morts, que les enfants survivants associent au culte funéraire rendu aux parents.

1. Signe retourné. — 2. Pour la lecture *nm* du pressoir, cf. Brugsch, *Wörb.*, p. 765.

3. Je ne connais pas d'exemples du mot *ʿmt*; je le rapproche de (Brugsch, *Recueil de Monuments*, II, pl. 68, b), et, pour la signification, je rappelle « l'atelier *wʿbt* du *pr-nfr* » (Gardiner, *Amenemhêt*, pl. XXIX, l. 47). Le *pr-nfr*, la « bonne maison », est une sorte de sacristie où l'on préparait la décoration des cercueils (Louvre, C 15, l. 8) et les rites funéraires.

4. La pierre a souffert ici; lecture douteuse.

IX. — Stèle rectangulaire, au nom de Irrʿa.

Calcaire. Haut., 0m,65; larg., 0m,48. Style médiocre. Conservation bonne.

La stèle est du type fausse porte du Nouvel Empire, avec gorge et torse saillants; au milieu de la corniche, s'élève un triangle isocèle, qui donne au sommet de la stèle un profil de pyramide.

Le *triangle supérieur* est décoré du chien Anubis, assis sur son naos ⟶; au-dessus, reste de légende : ⟶

« (Anubis) résidant dans le temple. »

Au centre du *bandeau* de la porte, le sceau entre les deux yeux : .

(sic) Le champ de la porte est décoré de scènes en deux registres :

Registre supérieur. A gauche, le défunt et sa femme ⟶ sont assis devant une table d'offrandes chargée de victuailles. Le défunt porte le serre-tête, collier large, pagne long; de la main gauche, il approche de son nez un lotus épanoui; de la droite, il tient l'étoffe repliée . Derrière lui, sa femme, avec perruque à cône, le tient embrassé.

A droite : ⟵, sur le montant de la porte (la place ayant manqué dans le champ), de l'autre côté de la table d'offrandes, un jeune garçon, tête rase, pagne court, pieds nus, se tient debout, la main droite pendante, la gauche présentant un pain triangulaire. Derrière le siège des parents, un autre garçonnet, qui est aussi un officiant, fait les mêmes gestes.

Au-dessus des personnages, légendes verticales. Aux défunts se rapporte l'inscription principale ⟶, de rédaction incorrecte :

« Une offrande que donne le roi à Osiris, seigneur de Busiris, dieu grand, régent de l'éternité, pour qu'il donne ce qui sort à la voix, (toutes) choses pures et bonnes, toutes offrandes à Irrʿa, et à sa sœur la dame ..... offrandes à Irrʿares. »

Au-dessus de l'officiant représenté sur le montant gauche, son nom Nebrou.

Registre inférieur. Sept enfants, ou membres de la famille, défilant ⟵, présentent pains et offrandes; il y a deux hommes à tête rase et pagne court, et cinq femmes, avec perruques et robes longues; ils sont de tailles diverses. Au-dessus d'eux, quelques traces de noms, maintenant illisibles.

X. — Stèle cintrée, au nom de Padiisit.

Calcaire. Haut., 0m,60; larg., 0m,45. (Grenoble.)

Dans le cintre, le disque ailé, avec les deux uræus pendantes.

Registre supérieur. A gauche, Osiris, coiffé de la couronne *atef,* vêtu du maillot funéraire, tenant en mains ⲓ et ⲁ, est assis devant une table d'offrandes chargée de pains et surmontée d'un grand lotus épanoui.

Derrière lui, Isis, coiffée d'un diadème à cornes de vache autour du disque, fait de la main gauche le geste de protection; la main droite reste pendante. Au-dessus d'eux, débuts de légendes :

« Dit par Osiris. » « Dit par Isis. »

A droite, un homme, tête rase, portant collier large et grand pagne, et une femme, vêtue d'une robe longue à bretelles, portant perruque, fait les gestes de l'adoration. Au-dessus d'eux :

« Le féal vis-à-vis d'Osiris, Padiisit, fils de Irhapi, né de Tenjt. »

Registre inférieur. A gauche, reçoit l'adoration le taureau Apis, debout sur un socle dont l'avant est relevé comme celui des traîneaux; entre les cornes, le disque solaire avec uræus au centre. Au-dessus du dos, un disque ailé, dont les deux ailes sont incurvées. Devant le dieu : 1° un autel, surmonté d'un gros lotus épanoui, et un homme à genoux ←, portant collier et pagne court, dans l'attitude de l'adoration; 2° une table d'offrandes, chargée de trois pains, et un homme debout, même costume que le précédent, faisant une libation sur la table. Au-dessus des personnages :

« Dit par Osiris Apis. » « Son fils Irthapi. » « Le servant du *ka* Hermkhetf. »

Une ligne horizontale → court au bas de la stèle :

« Une offrande que le roi donne à Osiris, le dieu grand, pour qu'il donne ce qui sort à la voix, pains, bières, bœufs, oies, au féal Padiisit, fils de Irhapi, né de Tenjt. »

XI. — Fragments de bas-reliefs provenant d'un temple de Thoutmès III. (Grenoble.)

Une dizaine de fragments, dont plusieurs ont 0m,70 sur 0m,80, les autres plus petits; en grès jaune: ils ont été barbarement détachés des parois d'un temple pour avoir soit une figure de divinité, soit une tête royale, soit simplement un nom dans le cartouche.

Les fragments appartenaient aux scènes rituelles d'une « royale montée », où Thoutmès III se présentait devant une divinité pour en recevoir la consécration et la « protection de vie » ( ).

Voici les morceaux les plus intéressants :

Fragment de 0m,80 sur 0m,63.

A gauche, une déesse (Hathor), debout, coiffée du vautour, passe le bras gauche autour du cou du roi et lui présente au nez le signe de vie ☥.

A droite, le roi, debout, les bras ballants, coiffé de la couronne , sans barbe, vêtu du pagne court à queue. Les figures des deux personnages sont coupées au-dessous des genoux.

Fragment de 0m,65 sur 0m,75.

Le roi, coiffé du casque *nemes*, sans barbe, portant le même costume, est accroupi ⟶, tournant le dos à une divinité (probablement Hathor), dont on ne distingue que les deux mains, qui font le geste de protection ( ) derrière la nuque du roi.

A droite, il reste des fragments de deux lignes verticales, et une tête de génie hiéracocéphale :

Les autres blocs, coupés très courts, conservent des fragments de têtes royales et de noms royaux, où le prénom de Thoutmès III est toujours incomplet.

XII. — Fragment de statue anépigraphe (Pl. V).

Granit noir à feldspath rose. Haut., 0m,40. Beau style; mais le fragment a beaucoup souffert. (Grenoble.)

Le fragment a conservé la tête et le buste d'un adolescent, que sa coiffure et son costume désignent comme prince royal. La tête (à face martelée) porte une chevelure à petites mèches, avec grosse tresse roulée retombant sur l'épaule droite. Le torse est coupé au-dessus des

genoux; le bras gauche allongé pose la main sur le genou gauche; le bras droit a disparu. Autour des reins, pagne court, plissé. Sur le torse, une peau de panthère, dont la tête est visible sur le sein gauche; les taches de la peau, stylisées en étoiles, sont apparentes sur les épaules. Par-dessus la peau, on voit un grand pectoral très ouvragé, du type qui caractérise les prêtres de Phtah, avec figures d'Horus et de Seth sur les côtés, entrelacs et signes de vie ☥ (cf. Mariette, *Mastabas*, p. 74, et M. Murray, *Saqqarah Mastabas*, I, pl. I et XXXVI; une étude détaillée de ce collier appelé *s'ah* a été faite par Erman, *Ä. Z.*, XXXIII (1895), p. 22-23).

Cette statuette était placée devant les genoux d'une autre statue plus grande, représentant soit un dieu, soit le précepteur du prince, accroupi et tenant devant lui, ou dans son giron, l'enfant confié à sa garde (cf. Legrain, *Statues de rois et de particuliers* (Caire), II, pl. XXXV). Sur la tête, on voit encore les mains, posées à plat, du personnage disparu.

Aucune inscription n'est conservée. Style de la XIXe dynastie.

XIII. — Fragment de statue anépigraphe.

Granit gris. Haut., 1^m^,05. Bon travail. (Grenoble.)

La tête et les pieds ont disparu. La statue est celle d'un jeune homme en marche, les bras ballants; il est vêtu du pagne court.

Derrière le dos, une place, ménagée pour une inscription, est restée anépigraphe.

Le style est de l'époque saïte.

XIV. — Fragment de statue.

Calcaire. Haut., 0^m^,30. Bon style.

La statue est celle d'un homme debout, la jambe gauche en avant, les bras ballants et les mains allongées; torse nu, pagne court autour des hanches. La tête manque; les jambes sont brisées au-dessous des genoux.

Sur le pagne, verticalement : »⟶

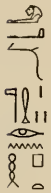

« Le prince, directeur des prophètes, Irnphtah. »

XV. — Sarcophage au nom d'Amenhetep (fils d'Hapou).

Granit noir à taches roses de feldspath. Textes et figures en creux et en relief. Travail et style excellents. (Grenoble.)

Il ne reste que cinq fragments de la cuve.

D'après la disposition des textes et figures, le sarcophage était du type grandiose dont les sarcophages de Thoutmès Ier et de Hatshepsout[1] nous ont conservé d'admirables spécimens également en granit. La cuve, d'un seul bloc évidé, est rectangulaire. La décoration comporte des figures diverses debout, encadrées de textes liturgiques et des noms du défunt; formules et figures protègent le corps étendu dans le cercueil.

Les deux premiers fragments sont gravés en creux. D'après l'orientation des textes et personnages, ils devaient appartenir au côté droit de la cuve.

Fragment 1. Haut., 0m,56; larg., 0m,55.

Les lacunes peuvent être partiellement comblées d'après les textes similaires des sarcophages de Thoutmès Ier et IV, et de Hatshepsout.

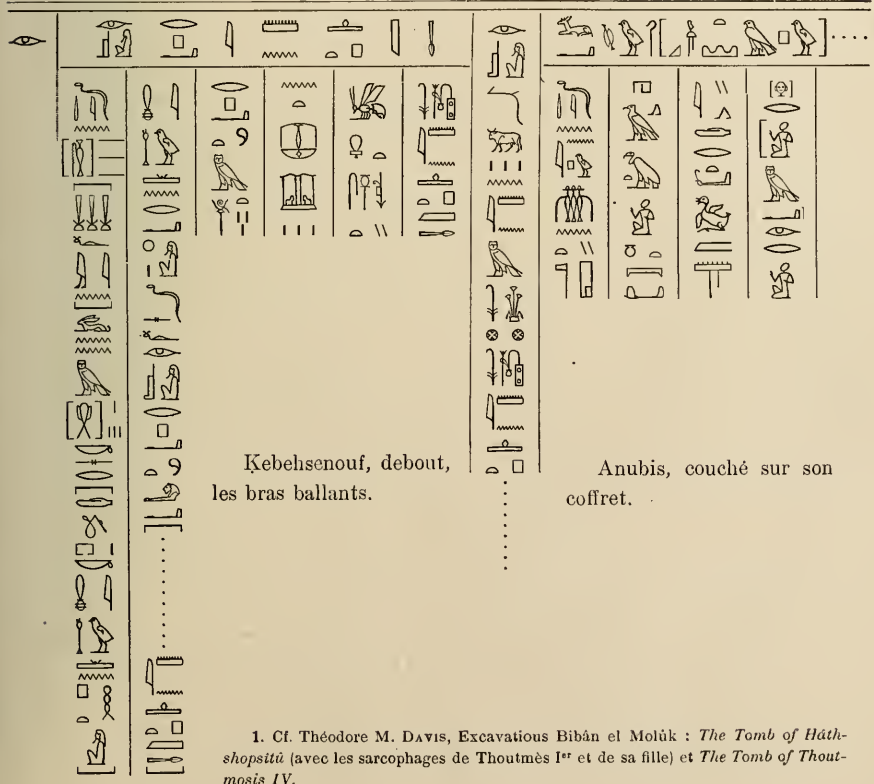

Ḳebehsenouf, debout, les bras ballants.

Anubis, couché sur son coffret.

1. Cf. Théodore M. Davis, Excavations Bibân el Molûk : *The Tomb of Háthshopsitû* (avec les sarcophages de Thoutmès Ier et de sa fille) et *The Tomb of Thoutmosis IV.*

La ligne horizontale suit le bord supérieur de la cuve. Bien que sectionnée par des lignes verticales, elle semble ne donner qu'une seule formule, conservée entière au sarcophage de Thoutmès Ier (*l. c.*, p. 87), d'Hatshepsout (p. 97) et de Thoutmès IV (*l. c.*, p. XXXVIII). Voici sa rédaction, pour Thoutmès Ier :

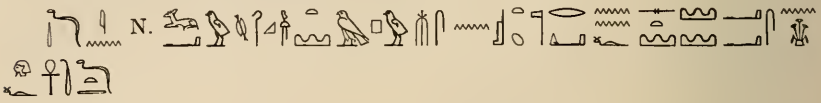

« Dit l'Osiris N. : L'héritier du régent de l'Amenti (Osiris), (c'est) cet Horus, né d'Isis; Semt lui a mis ses deux bras derrière sa nuque, (et il en devient) vivant à jamais. »

Notre fragment a conservé ces mots : « [Dit par] l'Osiris, prince héréditaire, Amenhetep, *m. k.* : L'héritier du régent..... »

Deux tableaux verticaux sectionnent ce texte :

Un dieu anthropomorphe, avec perruque, barbe divine, collier large, pagne court, se tient debout, les bras ballants. C'est un des enfants d'Horus, qui assume la garde du cadavre d'Amenhetep, identifié à celui d'Osiris. Après une première ligne verticale, contenant les noms et titres du défunt, et dont il ne reste que le signe du premier mot « l'Osiris », six lignes mettent dans la bouche du dieu une formule de protection, que je complète d'après Thoutmès Ier (*l. c.*, p. 83, 87, 99)[1]. Le nom même du dieu est indiqué par ce qui reste du déterminatif du signe *ḳbḥ*; la dimension des restitutions concorde avec la taille probable du personnage debout, qui occupait toute la hauteur de la paroi de la cuve.

« Dit par [Kebehsonouf : Je suis venu pour que je fasse ta protection; ta maison] (en) sera prospère, [comme l'a décrété Phtah], comme l'a décrété Ra lui-même, ô Osiris, prince héréditaire, commandant [..... Amenhetep, *m. k.*]. »

« Le prince héréditaire, en toutes fonctions des fêtes *Sed*[2], chancelier du roi du Nord, ami unique, scribe royal, Amenhetep, *m. k.* »

Entre les deux tableaux : « L'Osiris, directeur du gros bétail d'Amon dans le Sud et le Nord, scribe royal, Amenhetep..... »

Le deuxième tableau montre la « garde » d'Anubis sous sa forme de chien accroupi sur un coffret : « Dit par Anubis, résidant dans le temple : « Ah ! ma mère Nout, viens,

1. La même formule au chapitre CLI du *Papyrus de Mouthetep* (BUDGE, *The Book of the Dead*, p. 384-385).

2. La statue de Karnak d'Amenhetep, fils d'Hapou, publiée par MARIETTE, donne un titre assez semblable : , « celui qui commande à toutes fonctions du roi » (BRUGSCH, *Thesaurus*, p. 1293, l. 6). Cf. , « le prince héréditaire dans la grande salle de Geb », sur la statue de Senmout (LEGRAIN, *Statues de rois et de particuliers*, Caire, n° 42114).

défais le linceul (qui est) sur moi, en raison de mes actions. » Anubis se substitue donc au défunt et parle en son nom pour appeler à l'aide la déesse du ciel (cf. *Thoutmès Ier*, p. 83, 88, 91, 97, 100; *Thoutmès IV*, p. XXXVIII).

Fragment 2. Haut., 0m,37; larg., 0m,47.

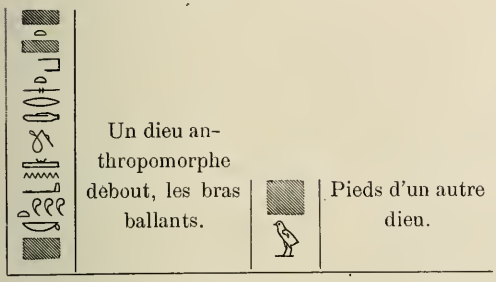

Dans ce fragment si mutilé, il est question d'un dieu protecteur, « qui rend la vigueur aux chairs du défunt ».

Il reste le buste et les jambes d'un dieu protecteur anthropomorphe, et les pieds du dieu suivant. Devant l'un et l'autre, restes d'inscriptions verticales.

Les trois autres fragments sont gravés en relief; les textes sont plus serrés et les signes plus petits. De ces différences avec les précédents, on peut supposer qu'ils appartiennent aux petits côtés de la cuve.

Fragment 3. Haut., 0m,09; larg., 0m,16.

Texte : ⟶

De ce texte mutilé il résulte qu'un dieu protecteur vient pour protéger les chairs du défunt (cf. *Thoutmès Ier*, p. 83-85).

Fragment 4. Haut., 0m,45; larg., 0m,44.

Texte et figure : ⟵

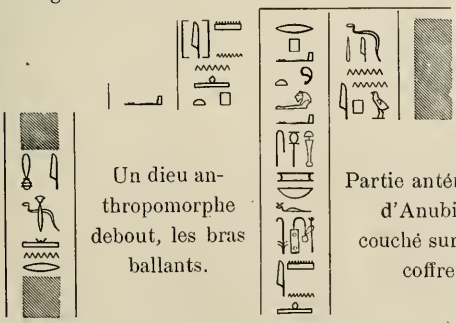

Cf. *fragment 1*.

Parmi les titres : « Prince héréditaire, commandant, premier ami, aimé de son sei-

gneur, scribe royal, Amenhetep », apparaît le terme rare *šmr tpj*, « premier ami »; il désigne d'éminents personnages auxquels le roi octroie la faveur de cérémonies funéraires spéciales et de cadeaux funéraires particulièrement importants[1].

Fragment 5. Haut., 0m,18; larg., 0m,14.

Texte : ←

Le fragment évoque le nom du dieu Horus-Khentj-khetj, patron du Xe nome de Basse-Égypte, le nome Athribite. Il est difficile de dire si ce dieu figurait dans une énumération de fonctions du défunt, ou s'il était mentionné comme dieu protecteur; néanmoins, à quelque titre qu'il se trouve ici, le nom de ce dieu a une grande importance, comme je le montrerai plus loin, pour l'identification du propriétaire du sarcophage. La formule mutilée qui suit appartient à un court chapitre du *Livre des Morts* (NAVILLE, *Todtenbuch*, I, 184 = BUDGE, *The Book of the Dead*, chap. CLXI, p. 406-407), qui, sur les sarcophages de l'époque saïte (A. MORET, *Sarcophages de l'époque bubastite à l'époque saïte*, p. 157, 181), se réduit à la seule phrase, dont notre texte offre les débris : « Ra vit et la tortue meurt ! (De même) est sauf celui qui est dans le cercueil ». La tortue était, pour les Égyptiens, un reptile « typhonien », ennemi d'Osiris et de tout mort osirien; il fallait l'écarter du cadavre.

Quel était cet Amenhetep, à qui appartenait un sarcophage qui, par la qualité de la pierre, le style des figures et le choix des formules religieuses, a l'aspect des sarcophages royaux de la XVIIIe dynastie ? Sur les petits fragments que le hasard nous a conservés, les titres sont écourtés, mais très caractéristiques. Ils se retrouvent tous dans les inscriptions prolixes qui décorent les statues du plus connu des Amenhetep de ce temps-là, l'illustre Amenhetep, fils d'Hapou, le grand « scribe royal » du temps d'Aménophis III. En effet, le fils d'Hapou était, comme notre Amenhetep, scribe royal, chancelier du roi du Nord, directeur du gros bétail d'Amon dans le Sud et le Nord[2]. Il s'était acquis une grande réputation de science et de sagesse, versé qu'il était dans la connaissance des livres sacrés les plus secrets[3]. Aussi avait-il présidé à l'inauguration du

1. A ce sujet, cf. *Pap. de Sinouhit*, B, 192-173, 307; *Rec. de Trav.*, XX, p. 214; SETHE, *Urk.*, IV, p. 1200; BRUGSCH, *Wörtb.*, *Suppl.*, p. 1063. Peut-être faut-il lire ce même titre dans un passage altéré de la statue d'Amenhetep, fils de Hapou (MARIETTE, *Karnak*, pl. 36; BRUGSCH, *Thesaurus*, p. 1293, l. 6), , où doit se lire ou . Sous Séti Ier, le vizir Pasar est « premier ami du palais » (BRUGSCH, *Thesaurus*, p. 1225).

2. Sur la stèle relative au temple funéraire de Hat-ka-k, dédié à Amenhetep, fils de Hapou, celui-ci n'est désigné que par les titres *ir-pʿt nswt šš* « prince héréditaire, scribe royal ». Pour les autres titres, voir surtout les statues de Karnak énumérées par LEGRAIN, *Répertoire généalogique et onomastique*, p. 143.

3. La statue retrouvée par MARIETTE à Karnak donne, à ce sujet, les détails suivants : « Je fus reconnu (par le roi Aménophis III, dit Amenhetep) comme scribe royal sous-chef (?), j'eus donc accès au livre divin;

temple de Soleb, en Nubie[1], où Aménophis III célébrait, pour son propre bénéfice, ces mystérieuses fêtes *Sed*[2] qui faisaient du roi mortel un dieu Osiris immortel : ceci n'explique-t-il pas la mention insolite (que je ne connais point par ailleurs) de « prince dans toutes fonctions des fêtes *Sed* » (frag. 1)? Amenhetep, fils d'Hapou, tirait son origine d'une famille princière habitant le nome Athribite; lui-même était « directeur des prophètes d'Horus-Khentj-khetj », patron du nome : cela explique sur notre sarcophage la présence inattendue[3] du dieu Horus-Khentj-khetj, soit comme protecteur, soit dans le corps d'un titre aujourd'hui disparu. Pour toutes ces raisons, je crois devoir admettre que notre sarcophage est celui où le sage Amenhetep est allé reposer après une vie de plus de quatre-vingts ans[4]. C'est la première relique qui nous soit parvenue de sa chambre funéraire; celle-ci devait être un lieu vénéré de tous les Égyptiens, car les livres sacrés étaient publiés sous le vocable du saint, il était adoré dans les temples comme un dieu à Karnak, à Deir-el-Medinéh, à Deir-el-Bahari, en Nubie. Dans son plaidoyer *Contre Apion* (I, 26), Joseph rappelle le souvenir d'« Aménophis, fils de Pa-apis, qui semblait participer à la nature divine par sa sagesse et sa connaissance de l'avenir »[5].

XVI. — Cercueil anthropomorphe au nom de Psamétique.

Sur fond blanc crème, décoration polychrome; le détail des figures et des textes est rendu avec le plus grand soin. Style et travail d'une exceptionnelle beauté. Conservation très bonne. (Grenoble.)

Partie antérieure. Au-dessous de la tête :

Nout, la déesse du ciel, genou plié, étend ses deux bras ailés ; à la hauteur des mains, deux signes de la Justice ; sur la tête, le disque solaire.

lorsque j'ai vu les mystères de Thot ( ), je me suis muni de leurs secrets, et, comme j'ai déployé tous leurs replis (?), on venait me demander conseil sur tous leurs sujets. » (Mariette, *Karnak*, pl. 36; cf. Brugsch, *Thesaurus*, p. 1295; Breasted, *Anc. Records*, II, § 915.) Voilà ce qui a fondé la réputation d'Amenhetep comme magicien, ce qui lui valut de devenir un héros légendaire à la basse époque (Maspero, *Histoire*, II, p. 301, 448; Fl. Petrie, *A History of Egypt*, p. 197-198).

1. Lepsius, *Denkm.*, III, pl. 83-88; Maspero, *Histoire*, II, p. 301.

2. Sur les fêtes *Sed*, cf. A. Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, p. 210, et *Mystères égyptiens*, p. 73 sqq.

3. Horus-Khentj-khetj n'apparaît sur aucun des sarcophages royaux que j'ai cités en comparaison; il ne joue aucun rôle, non plus, aux *Sarcophages* du Caire que j'ai publiés. Une des statues d'Amenhetep retrouvées à Karnak par Legrain explique que sa famille est du nome Athribite et qu'il est lui-même directeur des prophètes d'Horus-Khentj-khetj (*Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, II, p. 283). Sur ce dieu, cf. Chassinat, ap. *Recueil de Travaux*, XIX, p. 25.

4. Sur la statue de Karnak citée plus haut (*Annales*, II, p. 203), Amenhetep dit de lui-même qu'il a atteint, comblé des faveurs du roi, l'âge de quatre-vingts ans, et qu'il espère bien vivre cent dix ans. Sa vie s'est écoulée entre 1450 et 1350 avant Jésus-Christ.

5. Fl. Petrie, *History*, II, p. 197-198.

Au-dessous, du cou au pied de la momie, trois colonnes de textes verticaux ⟶, encadrés des figures des enfants d'Horus, protecteurs du défunt, auxquels s'adressent les formules des textes :

« Ah! Osiris, père divin, aimé du dieu, inspecteur des connus du roi, administrateur de la nécropole de l'occident, connu du roi, Psamétique, né de Sebrekhtou! Viennent vers toi Horus-Hetembiouf, H'api, Douamoutef, Amset, Ḳebehsonouf. Leurs noms sont ton nom pour les Indestructibles[1]; aussi n'es-tu pas détruit, n'es-tu pas anéanti, à jamais, jamais[2]. »

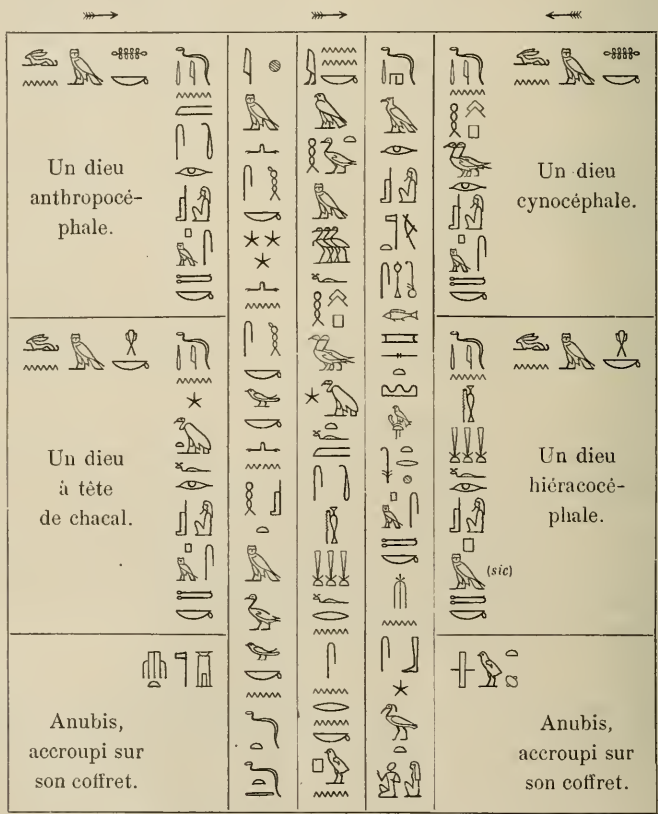

1. Nom des constellations qui ne disparaissent jamais du ciel visible. Le défunt osirien y reçoit bon accueil, grâce aux enfants d'Horus, dont il prend le nom.

2. Voir des formules analogues dans Budge, *The Book of the Dead*, chap. 89 (p. 190) et chap. 149 (p. 377).

Les quatre enfants d'Horus figurent, en effet, à droite et à gauche du texte principal :

A droite : « Dit par H'api : Oh ! Osiris Psamétique, je suis (ici) pour ta protection.

» Dit par Ḳebehsenouf : Oh ! Osiris Psamétique, je suis (ici) pour ta protection. »

Au bas : Anubis de la nécropole (*im-out*).

A gauche : « Dit par Amset : Oh ! Osiris Psamétique, je suis (ici) pour ta protection.

» Dit par Douamoutef : Oh ! Osiris Psamétique, je suis (ici) pour ta protection. »

Au bas : Anubis résidant dans le temple.

Partie postérieure. Deux lignes verticales, en signes polychromes :

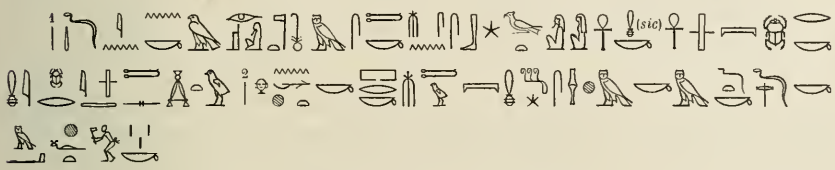

« Dit par Horus à toi, Osiris, père divin, connu du roi, Psamétique, né de Sebrekhtou : Tu vis comme vit l'habitant du ciel (Ra) ; tu deviens ce que devient l'habitant de la terre (Osiris). Dresse-toi, grâce à ta victoire ! Tu montes (dans le ciel), (car) Nout (le ciel) t'a enfanté, tel que Sahou (Orion). Tu es maître de ton corps et tu es vengé de tes ennemis. »

En dehors de ces textes, magnifiquement écrits et enluminés, il n'y a pas d'autre décoration.

L'intérieur du cercueil n'a pas été décoré. Époque saïte.

XVII. — Cercueil anthropomorphe au nom de Nehems-Montou.

Décoration très chargée, dans le style des cercueils des prêtres d'Amon et de Montou, polychrome sur fond jaune d'or. Bon style, bonne conservation. (Grenoble.)

Les textes et figures liturgiques sont très nombreux, mais du type habituel. Faute de temps, j'ai dû me contenter de relever le nom et les titres du défunt : c'est « le grand (préposé) à la navigation[1] de la barque d'Amon, chef de la 3e classe (des prêtres), Nehems-Montou, *m. k.*, qui fait revivre le nom (de son père), fils du « pareil » T'at-

1. *'a' n ruj'* « grand de faire partir, de mettre en mouvement » la barque. La dernière variante donne « voilier ( ) de la barque du temple d'Amon », ce qui confirme le sens de *'a' n ruj'*. Il s'agit de l'officier qui dirige les mouvements, l'officier de navigation.

noundou, *m. k.*; sa mère (est) la dame T'aditnebha ». Le nom et les titres présentent de curieuses variantes, que voici :

Au-dessous de la tête du cercueil, on trouve comme d'ordinaire la figure de la déesse du ciel Nout, étendant ses bras ailés, la tête sommée du disque solaire. A l'intérieur de ce disque, on peut lire l'indication suivante, d'une fine écriture à l'encre noire :

« Momie des catacombes de Thèbes (Haute-Égypte), rapportée par l'amiral (?) B...[1] lors de l'expédition française, an 1799. »

XVIII. — Cuve de cercueil, au nom de Tanekhtntah'at.

Cercueil en bois stuqué, à décor polychrome, très chargé de textes et de figures, sur fond jaune d'or. Style et conservation médiocres. Le fond manque; les grands côtés sont presque entiers, en plusieurs fragments. (Grenoble.)

Les textes et figures sont du type habituel aux prêtres d'Amon. Les titres de la défunte sont :

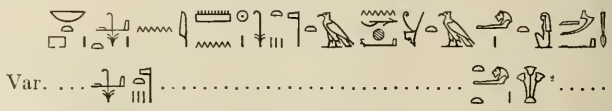

« La dame, chanteuse d'Amon-Ra, roi des dieux, Tanekhtntah'at, *m*[t] *k*. »

1. Le titre et le nom propre sont de lecture difficile. Le nom est court et commence par B; est-ce Bruix, Brueys? Mais Brueys a été tué à Aboukir (1er août 1798); je ne sais si Bruix, qui fut ministre de la marine par la suite, a été en Égypte.

2. Le signe ou , dès la XVIIIe dynastie, est une variante du déterminatif masculin ou féminin

Oushabtis.

XIX. — Bois stuqué et peint; haut., 0m,19. Sur le devant, formule du chapitre VI du *Livre des Morts*, sans nom de personne.

XX. — Bel exemplaire en beau calcaire blanc. Haut., 0m,21. Perruque et pagne évasé des statues du Nouvel Empire; très beau travail. Devant, formule avec la place du nom laissée en blanc.

Ailleurs, le nom, ainsi encadré, est resté aussi non écrit.

Cette statuette est donc un bon spécimen des modèles d'oushabtis soignés, qu'on trouvait tout faits dans le commerce, avec les formules religieuses nécessaires, où il ne manquait plus que le nom de l'acheteur, qu'on gravait après l'achat.

XXI. — Terre émaillée, très bleue; superbe exemplaire; 0m,18. Sur le devant, chapitre VI pour « l'Osiris Psamétique, né de Sebrekhtou », dont nous avons décrit le beau cercueil, p. 180.

XXII. — Grande figurine en bois représentant le mort osirien, avec barbe divine dorée, maillot funéraire; 0m, 40. Sous les pieds, un tenon, qui permettait de fixer la statuette sur un socle évidé.

Sur le devant : ⟶

« Le féal de Phtah-Sokaris, Psamétique-neb-pehti, né de la dame Khnoum-nefer, fille de Psamétique, *m.* (*k.*). »

XXIII. — Pseudo-Vase.

Bois stuqué, peint en blanc, de forme . Haut., 0m,16; larg., 0m,11.

Le vase, non percé, fait partie d'un mobilier fictif à l'usage des défunts.

Sur le devant, verticalement : ⟶

« Le prêtre, directeur des orfèvres d'Amon, Neferheb-f, *m. k.* »

(cf. *Urk.*, IV, p. 401, et les stèles publiées par Maspero, *Recueil*, II, p. 187, 199; III, p. 110), ou du pronom suffixe .

XXIV. — Boîte à oushabtis.

Bois stuqué. 0m,28 sur 0m,19.

La face antérieure porte deux lignes verticales :

« Dit par la féale vis-à-vis d'Osiris, dame T'ap'a-khent, *mt k.* »

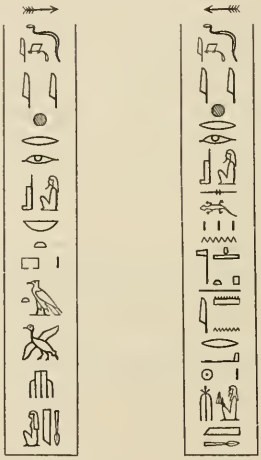

« Dit par le féal vis-à-vis d'Osiris, le multiplicateur[1] (?) des biens-fonds (*neter-hetep*) d'Amon, R'a-mes, *m. k.* »

A. MORET.

XXV. — Statuette d'Anubis (Pl. V).

Bronze. Haut., 0m,25.

De style gréco-égyptien, cette statuette montre le dieu à tête de chien debout, revêtu de la tunique et de la chlamyde, les pieds nus et munis d'ailerons, tenant d'une main une palme et de l'autre une situle.

A son sujet, M. Paul Perdrizet, professeur à l'Université de Strasbourg, nous a fait la grande faveur, dont nous le remercions cordialement, de nous communiquer les pages suivantes, extraites de ses *Terres cuites* d'Égypte, digne pendant de ses admirables *Bronzes Fouquet*.

1. Je ne connais pas ce titre *s'šw ntrḥtp* par ailleurs. Cependant, au tombeau d'Amenemhat (Gardiner, pl. XXIX, l. 16), dans un passage très mutilé, on lit ..... [illegible], qui a peut-être une signification analogue. Cf. aussi *Pap. Sinouhit*, B, l. 69; R, l. 94 : *ś'ś'w pw mšjwt.*

Les représentations d'Anoubis dans l'imagerie gréco-égyptienne.

L'Anoubis de bronze, reproduit à la planche V, me paraît avoir été fabriqué, sous le Haut-Empire, dans quelque atelier grec d'Égypte. Je me garderai de préciser davantage, d'assurer que cet atelier était d'Alexandrie. Je sais bien que, selon toute vraisemblance, l'Anoubéion dont LUCIEN parle à deux reprises[1] était un temple d'Alexandrie; et que, de la dévotion des Alexandrins pour Anoubis, les sculptures de la grande tombe de Kom-el-Chougafa portent témoignage[2]. Mais Anoubis n'était pas moins adoré dans la *Chora* que dans la *Polis* : οὐχ ὁρᾶς τὸν Ἄνουβιν ἐν Αἰγύπτῳ ὅσος[3];

Du culte d'Anoubis dans la *Chora*, une stèle ptolémaïque, exhumée naguère à Ptolemaïs de l'Arsinoïte[4], est un document particulièrement intéressant. De forme hellénique, avec l'image du dieu en fin relief, elle donne le nom, en hiéroglyphes, d'« Anoubis, maître des deux terres », et porte une dédicace grecque : ὑπὲρ Ἀπολλωνίου καὶ Ζήνωνος, Πασῶς κυνοβοσκὸς Ἀνούβι εὐχήν. L'Égyptien Pasôs avait pour emploi de nourrir les chiens sacrés de l'Anoubéion de Philadelphie, lequel, évidemment, n'avait un chenil que parce qu'Anoubis était un dieu-chien. Ce témoignage décisif mérite d'être souligné, parce que beaucoup d'égyptologues, dont G. MASPERO[5], s'obstinaient à voir dans Anoubis un dieu-chacal. En vain leur alléguait-on les cimetières de chiens momifiés du nome Cynopolite, et le témoignage des auteurs grecs et romains, qui sont unanimes à parler du *latrator Anubis* comme d'un dieu à face ou à masque de chien, κυνοπρόσωπος[6] : ils répondaient, avec PIETSCHMANN[7], que l'assimilation d'Anoubis avec un chien était une erreur des Grecs et des Romains. Mais Pasôs, le κυνοβοσκός de Philadelphie, n'était, d'après son nom, ni Grec ni Romain; et il gardait, dans le chenil de son Anoubéion, non point des chacals, mais des chiens.

L'imagerie gréco-égyptienne a représenté Anoubis de deux façons différentes, qui répondaient aux deux rôles de cette divinité dans la religion populaire. Quand Ovide invoque Isis *per Anubidis ora verenda*[8], il faut, je crois, prendre ce pluriel à la lettre.

Relisons la description de la procession de Cenchrées : *Nec mora, cum dei dignati pedibus humanis incedere prodeunt, hic horrendus ille superum commeator et inferum, nunc atra, nunc aurea facie sublimis, attollens canis cervices arduas, Anubis, læva caduceum gerens, dextera palmam virentem quatiens. Hujus vestigium*

1. *Icaromen.*, 24; *Toxaris*, 27-33.
2. *Expedit. Sieglin*, I, p. 137 et 356.
3. LUCIEN, *Vitarum auctio*, 16.
4. *Annales du Service des Antiquités*, 1913, p. 94.
5. *Histoire*, I, p. 113. Ed. MEYER avait, au contraire, bien compris la vraie nature d'Anoubis (*Aeg. Zeitschrift*, 1904, p. 97).
6. LUCIEN, *Deorum concilium*, 10.
7. Dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie*, s. v. Anubis, col. 2646.
8. *Amours*, II, 13.

continuum sequebatur bos[1]. Ce texte n'a pas été bien compris : PIETSCHMANN[2] écrit : *Apuleius beschreibt ein grosses Anubis-Bild, das in Procession einhergetragen wurde; die Farbe des Hundeskopfes war dabei zur einen Hälfte schwarz, zur andern golden.* Ainsi, à en croire PIETSCHMANN, on aurait porté, à la procession de Cenchrées, une grande statue d'Anoubis, dont le visage aurait été peint moitié en noir, moitié en or. PIETSCHMANN n'a pas compris qu'Anoubis était représenté dans la procession de Cenchrées, non point par une statue, mais par un prêtre costumé en Anoubis : ce prêtre tenait dans la main gauche le caducée, dans la main droite une palme verdoyante, et, sur le visage, il avait un masque d'Anoubis, en forme de tête de chien. De quelle couleur était ce masque? APULÉE ne le dit pas; il nous apprend, d'une façon générale, que le dieu à tête de chien pouvait être représenté avec la face soit noire, soit dorée. A mon avis, le texte d'APULÉE a été gâté par embrouillamini, je proposerais de le rétablir ainsi : *hic horrendus commeator Inferum, ille sublimis nuntius Superum, nunc atra, nunc aurea facie.*

Ainsi, pour la piété populaire, Anoubis avait deux aspects, correspondant à ses deux rôles. Comme dieu psychopompe, comme guide au pays des morts, *Inferum commeator*, il avait la face noire comme momie, *atra facie*, et, par là, il était effrayant à voir, *horrendus*. Il avait le visage doré en tant que dieu céleste, *sublimis Superum*. Car il était aussi un dieu céleste. Une inscription l'invoque ainsi : οὐρανίων πάντα βασιλεῦ, χαῖρ', ἄφθιτ' Ἄνουβι[3]. PLUTARQUE[4] distingue l'Anoubis funéraire, qu'il appelle Hermanoubis, de l'Anoubis qui révèle les choses célestes, ὁ ἀναφαίνων τὰ οὐράνια, et dont le nom, selon lui, dériverait du grec ἄνω, « en haut ». Le même PLUTARQUE compare le dieu-chien de l'Égypte à Hécate, la déesse-chienne de l'Hellade : ces deux divinités se ressemblent, dit-il, leurs fonctions sont pareilles, toutes deux sont à la fois chthoniennes et olympiennes[5].

Une inscription récemment trouvée à Salonique[6] parle du θεὸς Ἑρμάνουβις. On sera tenté, d'abord, de reconnaître dans le dieu ainsi dénommé l'Anoubis du type de notre statuette : il paraît si naturel qu'Hermanoubis soit l'amalgame de l'Hermès grec et de l'Anoubis égyptien! A mon avis, cette solution simpliste serait une erreur. Le témoignage de PLUTARQUE est formel, c'est dans le rôle de dieu infernal et funéraire qu'Anoubis est dénommé Hermanoubis : ἔστι δὲ ὅτε καὶ Ἑρμάνουβις ὀνομάζεται ... ὡς τοῖς κάτω προσήκων. Le nom Hermanoubis n'est pas, à mon avis, l'amalgame hybride du nom grec

1. APULÉE, *Metam.*, XI, 11 HELM.
2. *Loc. cit.*, col. 2649.
3. *CIG.*, 3724.
4. *De Iside et Osiride*, 61.
5. *Loc. cit.*, 41 : ταύτην ἔχειν δοκεῖ παρ' Αἰγυπτίοις τὴν δύναμιν ὁ Ἄνουβις, οἷαν ἡ Ἑκάτη παρ' Ἕλλησι, χθόνιος ὢν ὁμοῦ καὶ ὀλύμπιος.
6. *Bull. de corr. hell.*, 1913, p. 94.

Hermès et du nom égyptien Anoubis : c'est la forme hellénisée de l'égyptien *Har-m-Anoup*, « Horus comme Anoubis », c'est-à-dire Horus dans le rôle d'Anoubis, Horus en tant qu'il veille, comme le dieu funéraire Anoubis, sur le cadavre de son père Osiris.

Cette explication a le mérite de se conformer strictement aux indications de PLUTARQUE. Il n'est pas inutile de rappeler pourquoi le témoignage du *De Iside et Osiride* est si considérable. Ce traité a été dédié à une mystique de Delphes, la dame Cléa, qui était d'une famille convertie à la religion égyptienne[1]. Le culte isiaque, on en a la preuve par une statuette de marbre trouvée dans le sanctuaire pythique[2], florissait à Delphes, comme à Chéronée[3], le pays natal de PLUTARQUE. Celui-ci, qui n'était pas moins pieux que sa vieille amie Cléa, et qui fut, comme on sait, grand prêtre d'Apollon à Delphes[4], semble bien, à la façon dont il s'exprime en divers endroits de son livre sur Isis et Osiris, avoir été initié, lui aussi, au culte égyptien. Il avait vécu en Égypte pendant sa jeunesse[5]. Comme le prouve l'exemple de l'Isiaque Cléa, qui était ἀρχηγός des Thyiades delphiques, les rapports étaient devenus étroits à Delphes, en ces temps de syncrétisme, entre la religion égyptienne et les cultes d'Apollon et de Dionysos.

L'imagerie populaire, d'accord avec les textes, nous montre deux représentations bien différentes du dieu-chien, l'une comme dieu funéraire, à face noire, l'autre comme dieu céleste, à face dorée.

De l'Anoubis funéraire à face noire, de celui que, d'après PLUTARQUE, nous appellerons Hermanoubis, il existe plusieurs représentations dans les collections de statuettes votives gréco-égyptiennes de terre cuite. Le Musée d'Alexandrie en possède quelques-unes : elles y sont cataloguées sous les n°s 10103 et 10106. Mais la plus intéressante, autant que je sache, est conservée dans la merveilleuse collection du regretté docteur Fouquet. L'ouvrage étendu que j'ai consacré aux terres cuites Fouquet va paraître incessamment, on y trouvera, reproduit en couleurs par André Marty, l'Hermanoubis en question. C'est une statuette non moins remarquable par sa polychromie que par ses dimensions (hauteur, 0^m^ 26). Elle représente l'ostension d'une idole d'Hermanoubis. L'idole, qu'il faut se figurer en bois, est beaucoup plus grande que les deux pastophores qui la soutiennent. Elle est vêtue de blancs suaires de lin[6]. Tout ce qui paraît de l'épiderme du dieu, pieds, mains, oreilles et visage, est peint en noir. Le dieu est représenté debout, les poings contre la poitrine, dans l'attitude de Phtah-momie[7] : cette attitude, non moins que la couleur de la peau, décèle le carac-

1. *De Is. et Osir.*, 35 : ὅτι μὲν οὖν Ὄσιρις ὁ αὐτός ἐστι Διονύσῳ, τίνα μᾶλλον, ἢ σέ, γίνωσκεῖν, ὦ Κλέα, δῆ προσῆκόν ἐστιν, ἀρχηγὸν μὲν οὖσαν ἐν Δελφοῖς τῶν Θυιάδων, τοῖς δὲ Ὀσιριακοῖς καθωσιωμένην ἱεροῖς ἀπὸ πατρὸς καὶ μητρός.
2. *Dict. des Antiq.*, s. v. Thyiades.
3. ROSCHER, *Lexicon*, s. v. Isis, col. 388.
4. PAULY-WISSOWA, s. v. Delphoi, col. 2580.
5. CROISET, *Hist. de la litt. gr.*, V, p. 487.
6. LUCIEN, *Deorum concilium*, 10 : Ἄνουβις σινδόσιν ἐσταλμένος.
7. *Bronzes Fouquet*, pl. XX, n° 78.

tère funéraire de la divinité représentée. La statuette a été trouvée dans le Delta, à Tounah, l'antique Thônis, dans des fouilles clandestines, avec un certain nombre d'autres objets, qui tous avaient rapport à Anoubis. Ces objets, qui ont paru ensemble sur le marché du Caire et qui ont été dispersés au hasard des achats particuliers, devaient provenir d'un Anoubéion.

De l'Anoubis céleste, à visage doré, je connais un exemple, bien remarquable lui aussi. Dans l'un des Σαραπιεῖα de Délos, on a découvert la base, les pieds, la main droite et la tête canine d'un Anoubis : or, ces débris (que, grâce à l'obligeance de M. Pierre Roussel, je publierai dans le commentaire des *Terres cuites Fouquet*), ces débris étaient dorés.

Que le visage de l'Anoubis funéraire ait été peint en noir, la chose n'a pas besoin d'explication. Mais pourquoi avoir doré l'Anoubis céleste? Dira-t-on que c'est sous l'influence du mot égyptien *noub*, qui signifiait « or »? Ou que l'Anoubis céleste a dû être représenté doré, pour indiquer qu'il resplendissait de lumière, comme l'Ouranos qu'il parcourait et dont il révélait les mystères? Ce symbolisme naïf se retrouverait dans l'art chrétien du moyen âge occidental : « Pour exprimer que son corps rayonne d'une lumière surnaturelle, nos artistes peignent le visage du Christ d'une couleur jaune d'or. Ce détail naïf se rencontre assez fréquemment dans les vitraux du XVe et du XVIe siècle. Dans les *Mystères*, l'acteur qui jouait le rôle de Jésus dans la scène de la Transfiguration avait la figure peinte en jaune d'or. On lit, en effet, dans la *Passion* de Gréban : « Icy doivent estre les habits de Jésus blancs et sa face resplendissante comme d'or »; et dans la *Passion* de Jean Michel : « Icy entre Jésus dedans la montagne pour soy vestir d'une robe la plus blanche que faire se pourra, et une face et les mains toutes d'or bruny[1] ».

En réalité, je crois qu'il faut, pour rendre raison de l'or qui splendit sur certaines images d'Anoubis, faire état du folk-lore égyptien. Comme encore aujourd'hui les Chinois, les Égyptiens pensaient que l'or, qui est incorruptible, préserve de la corruption et de la mort : d'où les talismans en or, ou dorés, des tombes égyptiennes, les masques d'or (comme à Mycènes), les cercueils anthropoïdes à visage doré; d'où encore le rôle funéraire de la déesse Noubit, la Dame de l'or[2]. En somme, pour un Égyptien, une image dorée d'Anoubis convenait au rôle funéraire de ce dieu aussi bien qu'une image à visage noir.

Clément d'Alexandrie[3] rapporte que, dans certaines processions, on portait deux images dorées de chiens — entendez deux chiens-Anoubis — et que c'étaient les symboles des deux hémisphères. Il est curieux de remarquer que, chez les Chinois aussi,

1. Mâle, *L'Art religieux de la fin du moyen âge en France*, p. 56.
2. A. Moret, *Le titre* Horus d'or *dans le protocole pharaonique* (dans le *Recueil de travaux*, t. XXIII).
3. *Stromates*, V, p. 671 Potter.

l'or est, en raison de son incorruptibilité, le symbole de la sphère céleste, parce que celle-ci est, elle aussi, immuable et impérissable[1]. Cette conception folklorique fait comprendre le double sens que devait avoir pour un Égyptien l'image dorée d'Anoubis : il y reconnaissait à la fois le dieu des morts et le dieu des espaces éternels.

L'Anoubis de Délos date de la période ptolémaïque, et, plus précisément, je crois, du IIe siècle avant notre ère. C'est le plus ancien spécimen du type décrit par APULÉE, tête canine, accoutrement grec (tunique et chlamyde), ailerons aux pieds, dans les mains la palme (symbole des concours de gymnastique, auquel présidait Hermès) et le caducée, ou quelque autre attribut, tel que la situle ou le sistre. C'est à cette série qu'appartiennent le bronze reproduit ci-dessus, et d'autres monuments, par exemple un bronze au Musée du Louvre[2], et une amulette d'argent autrefois dans la collection Castellani[3]. C'est à cette série encore qu'appartiennent l'Anoubis de l'autel du Capitole[4], la statue du Vatican[5], et celle, plus fameuse, du Musée du Capitole[6], dont le moulage est visible au Musée Guimet. La statue du Capitole a été trouvée, en 1749, à Porto d'Anzio, l'Antium des Romains, l'un des ports par où arrivait l'annone alexandrine. Je n'ai pas lu les relations, s'il en reste, de la découverte de cette statue. Peut-être que si, au moment où elle sortit de terre, elle avait été examinée avec l'attention qu'un bon archéologue y mettrait aujourd'hui, elle aurait présenté, sur les parties nues, des traces de dorure. C'est l'Anoubis céleste « avec du dor dessus » que visait LUCIEN[7] quand il se moquait des dieux barbares qui s'étaient faufilés dans l'Olympe, ἢ Βενδῖς αὕτη, καὶ ὁ Ἄνουβις ἐκεῖνος, ὅλοι ὁλόχρυσοι.

Quant à la statue du Musée de Naples, qui représente un *togatus* avec la tête du dieu-chien[8], c'est un anoubiaste avec le masque d'Anoubis, soit le dieu lui-même, vêtu à la romaine, comme on le voit vêtu à la grecque, sur le relief (smyrniote ?) de la collection Nicholson[9].

Pour en terminer avec le sujet d'Anoubis et d'Hermanoubis, je dirai quelques mots d'un troisième type iconographique. Des monnaies d'Alexandrie[10] représentent un beau jeune homme imberbe, drapé dans le manteau, le torse nu, dans une main le caducée,

1. J. J. M. DE GROOT, *The Religious System of China*, I, p. 271; LÉVY-BRUHL, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 12.

2. REINACH, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 423, n° 8.

3. *Vente de mai 1881, argenterie*, p. 22, n° 201.

4. BOTTARI, *Museum Capitolinum*, IV, pl. 10.

5. *Exped. Sieglin*, I, fig. 82.

6. BOTTARI, III, pl. 85, pl. 170; RIGHETTI, *Descr. del Campidoglio*, I, pl. 117; CLARAC, pl. 983, t. IV, p. 287, description par MAURY et MARIETTE.

7. *Jupiter tragoedus*, 8.

8. BURCKHARDT, *Le Cicerone*, I, p. 126 de la traduction française. Cf. VALÈRE MAXIME, VII, 3, 8, et *Terres cuites Fouquet*, n° 158.

9. *Journal of Hellenic Studies*, 1886, pl. C, p. 249.

10. POOLE, *A Catalogue of the Coins of Alexandrina*, p. LXIX, pl. XVIII.

dans l'autre la palme. Ces attributs indiquent qu'il s'agit d'une sorte d'Hermès. Mais il s'agit aussi d'un dieu égyptien, puisque le personnage est coiffé du boisseau comme Sarapis et que sur son front s'érige le pétale de lotus qu'on voit à l'Hermès gréco-égyptien[1]. Et il s'agit bien d'Anoubis, puisqu'à côté de lui est un chien. Ce type, bien plus hellénisé que celui de l'Hermès à tête canine, et qui donne au dieu égyptien les traits d'un « Beau Dieu » grec, les grands cheveux bouclés d'Eubouleus, Triptolème ou Antinoüs, témoigne, ce semble, du désir qu'avait la piété grecque et romaine d'accommoder au goût classique l'antique dieu-chien de l'Égypte. On sait l'influence de l'éducation littéraire à cette époque : les sarcasmes décochés au *latrator Anubis* par Virgile, Properce et autres auteurs expliqués dans les classes ont dû contribuer à faire modifier le type d'Anoubis à tête de chien. Les gens cultivés de la πόλις trouvaient sans doute cette représentation trop naïve, ils la laissaient au populaire et aux manants de la χώρα. J'ai montré ailleurs[2] que cet Anoubis tout à fait hellénisé n'a pas été figuré que sur des monnaies d'Alexandrie : c'est un type connu par divers ex-votos, notamment par une tête de marbre, où AUDOLLENT[3] s'est obstiné, contre toute évidence, à reconnaître un Sarapis, comme si Sarapis pouvait être imberbe.

PAUL PERDRIZET.

Strasbourg, Noël 1919.

XXVI. — STÈLE CARIENNE (PL. V).

Calcaire blanc. Haut., 0m,60; larg., 0m,25. (Grenoble.)

M. C. AUTRAN, membre de l'Institut français d'archéologie orientale, qui travaille au Corpus des inscriptions cariennes, a eu l'obligeance d'écrire la notice suivante sur cette stèle trouvée en Égypte. Nous lui exprimons ici nos meilleurs remerciements.

Cette petite stèle cintrée, trouvée à Zagazig, ancienne Bubaste, porte une inscription en langue et caractères cariens.

Jusqu'ici, les monuments cariens sont rares. Le peuple carien, son histoire, sa langue, ses usages, nous sont encore fort mal connus. Nous savons seulement par les auteurs grecs, HÉRODOTE, THUCYDIDE, STRABON, DIODORE, ÉTIENNE DE BYZANCE, que c'était une race hardie et vagabonde, ressemblant par plus d'un trait à celle des anciens Vikings, — comme eux, aimant la mer, les aventures, la piraterie, et le tumulte des armes. On retrouve de leurs colonies un peu partout en Méditerranée : dans les îles de l'Égée, — sur les côtes du Pont, — en Grèce, — en Égypte, — en Libye. Minos, roi de Crète, recrutait chez eux les équipages de sa flotte, et les Pharaons les

1. *Bronzes Fouquet*, p. 27.
2. *Id.*, p. 29.
3. *Carthage romaine*, p. 649.

enrôlaient volontiers comme mercenaires dans leurs bataillons. Psammétique leur avait même assigné un quartier de Memphis. Là, dans l'intervalle de leurs expéditions militaires, ils se faisaient drogmans pour les touristes, suivant HÉRODOTE.

Leur langue, dont il ne subsiste guère que des noms propres et un petit nombre de mots et d'inscriptions (celles-ci ne dépassant pas le chiffre de 70), nous est très mal connue.

Les bilingues sont rares et courts, comme toutes les inscriptions cariennes, du reste. Ils sont Égypto-Cariens et ne nous apprennent rien d'utile. La plupart de ces monuments épigraphiques ont été trouvés en Égypte, où la population carienne paraît avoir été relativement nombreuse; les principales localités intéressantes à ce point de vue sont Memphis, Abou-Simbel et Abydos.

L'idiome carien fait partie du groupe des dialectes asianiques : lycien, cilicien, pisidien, lydien, et probablement aussi l'un des dialectes crétois. Ces parlers, encore mal connus et peu compris, sont certainement apparentés entre eux. Ils sont non moins sûrement en corrélation avec le hétéen, ou, du moins, très fortement influencés par celui-ci.

Nous connaissons, à ce jour, six stèles cariennes, qui se trouvent dans les Musées de Grenoble, de Lausanne, de Sydney, du Caire et du Louvre. Ce sont des monuments funéraires portant le nom du défunt et sa parenté. Sur certains, l'influence de la technique égyptienne est manifeste.

L'alphabet se compose en majorité des signes gréco-phéniciens. Quelques caractères se rattachent au syllabaire cypriote et à l'écriture hétéenne. Les valeurs d'un certain nombre de signes ne sont pas encore sûres.

M. A. H. SAYCE, dans son étude *The Karian language and inscriptions* [*Trans. of the Society of Biblical Archaeology*, IX (1893), p. 147], a transcrit comme suit la présente stèle :

TH-O-V-L E-S-O-V-?-H E W-U-GO-Z-E-Ü,

qu'il interprète ainsi : *Thovl l'Esovien, fils de Wugo* (?) *ze* (?). Il rapproche *Thovl* du grec θῶλος ou θῶλλος et du lydien *Tylon* (PLINE, *H. N.*, XXV, 5). Ce nom paraît se retrouver sur une inscription carienne d'Abydos.

C. AUTRAN.

ERRATA. — Quelques erreurs d'interprétation dans le dessin exact des signes s'étant glissées dans le fac-similé publié pl. IV du fragment inférieur de la stèle de Kouban, je donne, pl. V, une nouvelle reproduction directe de ce fragment. A. M.

LA MILICE ÉGYPTIENNE AU VIe SIÈCLE ET L'EMPIRE ACHÉMÉNIDE

Le point de départ des recherches est le texte bien connu d'Hérodote (II, 164 sqq.) :

« Il y a sept catégories d'Égyptiens : la première est la classe sacerdotale, la seconde celle des guerriers, puis les bouviers, les porchers, les cabaretiers, les interprètes, les pilotes. Telles sont les classes : les noms viennent des professions. Les guerriers s'appellent Calasiries ou Hermotybies, et appartiennent aux nomes suivants (car toute l'Égypte est divisée en nomes) :

Nomes des *Hermotybies* :

Bousiris,	Chemmis,	L'île nommée Prosopitis,
Saïs,	Paprémis,	La moitié de Natho.

Les Hermotybies habitent ces nomes, et atteignent, quand ils sont au complet, le chiffre de 160.000. Aucun d'eux n'apprend de métier, tous se consacrent à l'art militaire.

Nomes des *Calasiries* :

Thèbes,	Sébennytos,	Anysis,
Bubaste,	Athribis,	Myekphoris (ce nome est dans une île, en face de Bubaste).
Aphthiris,	Pharbéthis,	
Tanis,	Thmouïs,	
Mendès,	Onuphis,	

Tels sont les nomes des Calasiries, qui atteignent, quand ils sont au complet, le chiffre de 250.000 hommes. A eux aussi il est interdit de s'occuper d'aucun métier; ils s'appliquent uniquement à la profession militaire, le fils l'apprenant du père.

Voici les prérogatives des guerriers (ils sont les seuls des Égyptiens, avec les prêtres, qui en aient de telles). Chacun d'eux a 12 aroures d'excellente terre, franches de tout impôt (l'aroure est un carré de 100 coudées d'Égypte, la coudée d'Égypte étant égale à celle de Samos). C'est là leur apanage à tous : ce qui suit leur revient par roulement, sans que jamais ils en jouissent tous ensemble. Chaque année, 1.000 Calasiries et Hermotybies sont désignés pour la garde du roi. Ceux-là, outre les 12 aroures, touchent par jour 5 mines de pain, 2 mines de viande et 4 *aristères* de vin. »

Je ne crois pas que les renseignements fournis ici par HÉRODOTE proviennent de son voyage en Égypte vers 450-440 avant Jésus-Christ : il n'est pas possible qu'il ait vu fonctionner régulièrement de pareilles institutions dans le Delta après la révolte d'Inaros. La place même où l'historien insère ces détails (à l'occasion de la révolte d'Amasis en 569) indique qu'il les emprunte à une source écrite, à l'ouvrage d'un Ionien quelconque sur l'Égypte saïte. Non pas que ces institutions aient été forcément détruites par les Perses après 525 : on sait, au contraire, que Darius se montra soucieux de respecter en tout les coutumes égyptiennes. Les Perses ont certainement fait usage de la milice égyptienne, sur terre dans la guerre de Cyrénaïque[1], sur mer dans l'expédition de Grèce (480), où les Égyptiens se sont distingués[2]. Mais, enfin, les institutions militaires dont il s'agit ici, comme l'indiquent les détails relatifs à la garde royale, remontent à l'époque des pharaons indigènes.

L'écrivain suivi par HÉRODOTE paraît avoir été très exactement informé. Les détails qu'il donne sont circonstanciés et précis. Le terme de *Calasiries* a été retrouvé dans les textes égyptiens[3] : celui de *Hermotybies* le sera peut-être un jour. La liste des nomes fait une impression d'authenticité, à condition de ne pas voir dans Chemmis et Thèbes les deux villes de la Haute-Égypte qui ont rendu fameux ces noms, mais des localités homonymes du Delta[4]. Les chiffres de 160.000 et de 250.000 ont été contestés comme trop gros[5]. L'un de ces chiffres, le dernier, était connu, et se retrouve sous la plume d'historiens grecs à propos de l'émigration des guerriers indigènes sous Psammétik (vers 650), altéré en 240.000 par HÉRODOTE (ce qui est probablement le chiffre exact)[6], arrondi en 200.000 par DIODORE[7]. HÉRODOTE indique, d'ailleurs, lui-même que c'étaient là des chiffres maxima, ou, comme nous dirions, des chiffres « sur le papier ». Il est douteux que les rois saïtes se soient préoccupés de tenir au complet les cadres de la milice indigène, et il est probable que la tendance à la concentration de la propriété foncière, habituelle en cas pareils, s'est fait sentir dans la caste militaire égyptienne. Quoi qu'il en soit, il ne suffit pas, pour critiquer des chiffres, d'impressions personnelles. Le contrôle ne peut venir que d'autres documents, ou des déductions statistiques, lesquelles peuvent aboutir à des impossibilités. Parmi les documents égyptiens qui m'ont été accessibles, je n'en connais pas qui puissent confirmer ou infirmer les données d'HÉRODOTE. Les conséquences statistiques vont apparaître tout à l'heure.

1. HÉR., IV, 201.
2. HÉR., VII, 89; VIII, 17.
3. BRUGSCH, *Die Ägyptologie*, p. 234.
4. *Ibid.*, p. 235.
5. MASPERO, *Hist. anc.*, t. III, p. 500.
6. HÉR., II, 30.
7. DIOD., I, 67.

Il aurait donc été prévu, à l'époque saïte, une dotation de 400.000 fiefs militaires dans le Delta, de 12 aroures chacun. Précisément à cette occasion, Hérodote donne sur l'aroure des détails qui confirment ce que l'on sait par ailleurs : l'aroure était d'un quart d'hectare[1]. Cela donne une surface totale de 12.000 kilomètres carrés, la moitié du Delta, un tiers de l'Égypte cultivable. Ainsi les écrivains de la première époque hellénistique suivis par Diodore n'exagéraient pas en disant qu'un tiers de l'Égypte appartenait aux prêtres, un tiers aux guerriers, un tiers au roi[2].

Je voudrais indiquer ici deux conséquences importantes de ces chiffres.

1° *La population de l'Égypte.*

Il faut donc nous représenter la milice égyptienne comme vivant sur ces 12.000 kilomètres carrés de terre. Dans les évaluations de population déduites du chiffre des chefs de famille, on multiplie généralement celui-ci par 4 ou par 5. Le premier chiffre est certainement modéré : on peut imaginer le guerrier égyptien vivant sur son domaine avec une femme et deux enfants. Il pouvait, en outre, avoir des auxiliaires de culture : on nous dit que les laboureurs égyptiens travaillaient, pour des sommes modiques, sur les terres du roi, des prêtres ou des guerriers[3]. Bref, en déduisant du chiffre de 400.000 guerriers un chiffre total de un million et demi à deux millions d'habitants pour la zone militaire, on n'ira pas trop loin.

Hérodote nous représente le territoire assigné aux guerriers comme excellent. Mais on croira avec peine que le sacerdoce fût très désavantagé par rapport à eux. La densité de population indiquée ci-dessus vaut probablement pour le reste du Delta. Pour la Haute-Égypte, on conclura à un chiffre un peu moindre, mais, d'autre part, on n'oubliera pas les grandes villes. En somme, en multipliant par 3 le chiffre obtenu pour la zone militaire, les cinq ou six millions d'habitants qui en résultent pour l'Égypte du VIe siècle doivent approcher de la réalité.

Ce n'est pas un chiffre surprenant. L'époque saïte a été une époque de prospérité. Quand Hérodote parle de 20.000 villes, on peut bien croire, avec Maspero, qu'il comprend sous ce nom les moindres agglomérations[4]. Mais l'impression qui se traduit dans ce chiffre est exacte. Au beau temps des Ptolémées, nous avons le chiffre de sept millions; pour l'époque de leur décadence, celui de trois millions[5]. Laissons les vingt millions d'habitants indiqués pour l'Égypte de la grande époque musulmane. Mais on

1. Cf. Brugsch, *Die Ägyptologie*, p. 372.
2. Diod., I, 73. Sur les sources de Diodore, cf. Pauly-Wissowa, *Realencyclop.*, s. v. *Diodoros*.
3. Diod., I, 74.
4. Hér., II, 177; Maspero, *Hist. anc.*, III, p. 640.
5. Diod., I, 31.

nous donne, pour le milieu du XIXe siècle, des chiffres équivalents à celui de l'époque saïte[1]. Il est vrai que la statistique, ici, est signalée comme incomplète : ce fait, joint aux progrès réalisés depuis, explique que le chiffre actuel soit notablement supérieur.

2° *Le tribut perse.*

Hérodote nous donne un autre renseignement important, en disant que les terres des guerriers échappaient à tout impôt. Ainsi, à l'époque saïte, 12.000 kilomètres carrés étaient exemptés. Les Perses, en conservant la milice égyptienne, ont-ils maintenu son immunité? Nous n'avons pas de renseignement direct sur ce point.

Mais nous savons que les terres des prêtres jouissaient de la même exemption d'impôts. Et ici, nous avons un indice relatif à l'époque achéménide. Un passage des *Économiques* attribuées à Aristote indique, sans le dire formellement, que le condottiere athénien Khabrias, au IVe siècle, fut le premier à toucher à l'immunité des prêtres[2]. Darius a donc poussé la condescendance envers les autorités sociales de l'ancienne Égypte jusqu'à respecter ce privilège considérable.

De pareilles exemptions expliquent le taux extraordinairement faible du tribut perse. 700 talents! Ce n'est pas le plus haut des chiffres de la liste (la Chaldée paie 1.000 talents). Ce n'est pas le double du chiffre de satrapies extrêmement moyennes[3]. Selon qu'on admet ou n'admet pas l'exemption pour le territoire des guerriers, on est conduit à penser que le tiers seulement, ou les deux tiers, de l'Égypte payaient le tribut. Le chiffre qu'aurait dû payer le pays entier est, dans le premier cas, supérieur à 1.000 talents, — dans le second, supérieur à 2.000.

Nous avons parlé du chiffre de 1.000 talents de tribut payé par la Chaldée. Là aussi, nous avons à tenir compte de nombreuses exemptions sacerdotales. Les écrivains de la première époque hellénistique, reproduits par Diodore, signalent l'institution en l'attribuant à l'imitation de l'Égypte[4], et attestent ainsi que le conquérant macédonien l'a encore trouvée en vigueur. Les documents chaldéens ne permettent pas, jusqu'à présent, de se rendre exactement compte de l'extension de ces biens de mainmorte. Mais on peut toujours affirmer que la Chaldée aurait dû payer beaucoup plus que les 1.000 talents qui constituaient sa taxe officielle. Or, s'il est difficile de se faire une idée de ce qu'était la Babylonie vers 500 (tant l'état du pays a été transformé), on peut affirmer qu'elle ne représentait pas, comme valeur économique, l'équivalent de

1. Cf. Vivien de Saint-Martin, *Dict. de Géogr.*, art. *Égypte* (pour 1872); Pierre Arminjon, *Correspondant*, 1910, IV, p. 550.
2. [Aristote], *Économ.*, II, II, 25.
3. La liste est dans Hér., III, 89 sqq.
4. Diod., I, 28.

l'Égypte[1]. On peut donc hardiment préférer, pour celle-ci, le chiffre de 2.000 talents au chiffre de 1.000.

Tel est donc le chiffre qui représentera pour nous la valeur contributive de l'Égypte dans l'empire perse, après élimination des exemptions : 2.100 talents au lieu de 700. Dans la comparaison avec d'autres satrapies, on n'oubliera pas qu'il pouvait y avoir, ailleurs aussi, des exemptions. Cependant, en Judée par exemple, le livre de Néhémie ne signale pas d'immunité pour le clergé, si fréquentes que soient les occasions où il aurait pu noter le fait[2]. En Asie Mineure et en Médie, il pouvait y avoir des sanctuaires ἀτελεῖς, mais en nombre incomparablement moins grand qu'en Égypte. Bref, dans les rapprochements, on pourra prendre pour celle-ci un chiffre un peu inférieur à 2.000 talents, ou, ce qui revient au même, majorer légèrement les chiffres donnés pour les autres pays.

Rapprochons maintenant les deux chiffres de six millions d'habitants et de 2.000 talents de tribut, pour avoir une idée de ce que représente la taxation perse. Nous trouvons que 300 ou 350 talents (*babyloniens*) correspondent à un million d'habitants, ou, si l'on veut, que le tribut est d'un peu plus de 2 drachmes euboïques par tête d'habitant. C'est un chiffre très modéré, tellement modéré qu'il faut, pour l'expliquer, se rappeler que le tribut royal n'était qu'une des charges qui pesaient sur l'Égyptien. Hérodote nous donne des exemples de ces charges supplémentaires[3], et le livre de Néhémie montre dans quelle mesure l'impôt pouvait être aggravé par les exactions locales[4]. Mais enfin il n'est pas douteux que l'Égypte ne payât sous les Achéménides beaucoup moins qu'aux époques où elle était la base principale de la richesse de ses maîtres, par exemple sous les Ptolémées[5].

Au reste, le point important ici est la relation générale établie entre la population et le tribut. Car je persiste à penser que cette relation peut être, en gros, en très gros, généralisée pour l'empire achéménide. Sans doute, Darius a tenu compte, dans l'assiette de l'impôt, de bien des circonstances locales : nous venons de voir, pour l'Égypte même, quelles immunités exceptionnelles nous masquent la force contributive réelle du pays. Mais, dans l'ensemble, un barème général a dû être appliqué aux satrapies, et le chiffre du tribut peut servir à nous donner une idée approchée de la population libre et sédentaire[6]. Voici ce qu'il donne :

1. Pour l'époque (très prospère) du khalife Omar, l'étendue des terres cultivées est évaluée à 11.000 kilomètres carrés.
2. Par exemple, V, 15; X, 32; etc.
3. Hér., II, 98, 149, etc.
4. Néh., V, 15.
5. Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, t. III, p. 131.
6. Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, t. II, p. 4 sqq.

Syrie	1	million d'habitants.
Cilicie	1 à 2	—
Ionie	1	—
Lydie	1 à 2	—
Phrygie, Cappadoce	1	—
Mosques, Tibarènes, etc.	1	—
Arménie	1	—
Matiènes, Alarodiens	1/2	—
Assyrie	4	—
Susiane	1	—
Médie	1	—
Saces, Caspiens	1/2	—
Caspiens, etc.	1/2	—
Parthes, Sogdiens	1	—
Bactriane	1	—
Sagartiens, Mèces, etc.	2	—
Éthiopiens d'Asie	1	—
Sattagydes, Gandares, etc.	1/2	—

Nous sommes très rarement en mesure de contrôler les chiffres obtenus : pour la Paphlagonie, par exemple, qui constitue une forte part de la cinquième de ces satrapies, on nous donne le chiffre de 120.000 hommes, correspondant à un demi-million de population totale[1]. Mais l'Égypte reste la base de ces calculs, et c'est pourquoi on ne saurait serrer d'assez près les données qui lui sont relatives.

On arrive, en partant des chiffres égyptiens rectifiés, à un total de 25 à 30 millions d'âmes pour l'empire achéménide. On fera bien de ne pas le perdre de vue dans les études statistiques relatives à d'autres régions prises à la même époque.

Ici, nous voulions simplement indiquer l'intérêt général du sujet, avant de le remettre aux égyptologues, qui seuls dominent le matériel documentaire dans son ensemble. On a étudié maintenant l'armée d'Égypte sous les Ptolémées, sous les Romains[2], sous les Byzantins[3]. On l'étudiera bien quelque jour pour l'époque saïte et perse, en remontant même plus haut, car les traits généraux des institutions que nous avons examinés ont été certainement dessinés bien plus anciennement, probablement sous la XIXe dynastie. Il sera bon de pousser l'étude en visant surtout le VIe siècle, et en examinant spécialement :

1. Xén., *Anabase*, V, vi, 9.
2. Lesquier, *Les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides* et *L'Armée romaine d'Égypte*.
3. Jean Maspero, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*.

1° Dans quelle mesure a été effectuée la large militarisation des populations du Delta, signalée par HÉRODOTE, et dans quelle mesure elle a été maintenue;

2° Si l'exemption d'impôt, pour les fiefs militaires, a été conservée sous les Perses.

A deux reprises, l'Égypte a fait partie de vastes systèmes politiques, et a été régie suivant des principes venus du dehors : à l'époque achéménide et à l'époque romaine. Pour ces deux époques, les institutions du pays, outre leur intérêt local toujours considérable, sont de nature, quand on parvient à les élucider, à illuminer par réflexion de larges domaines géographiques et historiques.

E. CAVAIGNAC.

SOME PRIVATE LETTERS OF THE ROMAN PERIOD
FROM THE LONDON COLLECTION

The value and interest of papyrology are manifold, illustrating as the science does so many and so various subjects of historical study; but one of its chief charms consists in the immediacy of contact into which it brings us with the life of Graeco-Roman Egypt and so, in some measure, of the Graeco-Roman world generally. Where the historian gives us but generalizations, the broad outlines and large processes of man's life and social activity, or, at best, revivifies for us the personalities of individuals exceptional by their talents, their fortunes or their station, the papyrus document puts us *en rapport* with the common man; with some single man representative of thousands like himself, but none the less a concrete individual, with his own destiny, passions, and humours.

All this is true; yet, true as it is and great as is the interest which our study thus acquires, it must be confessed that the generality of papyri are far less personal than we could wish; and when we turn, as those who are not specialists usually do turn, from the official documents and legal transactions, with their stereotyped and unexpressive formulae, to private letters, in hope to find there some more intimate revelation of personality, our disappointment is apt to be the greater. The interests of these ancient letter-writers were depressingly narrow in their range; the abrupt and embarrassed sentences often convey little or no meaning to us who are ignorant of the circumstances to which they refer; and the conventional phrases, repeated parrot-like from writer to writer, carry as little of individual feeling as the "Dear Sir", "Yours truly", or "Hoping this finds you well as it leaves me at present"[1] of their modern counterparts. Nevertheless we meet, ever and anon, with a letter which, whether by reason of a more intense feeling, of special circumstances, or of a higher degree of education in the writer, seems to bring us into touch with a human soul at one moment, if no more, of its passage, stormy or tranquil, through this world; and such letters will always have, not to the "general reader" only but to all who value history primarily for its revelation of human life, a quite peculiar appeal. Their number, if small in

1. A letter received by the "Separation Allowances" branch of a Government Office early in the war, complaining of non-payment of an allowance, ends thus :— "I have not received my money yet. We have had no food in the house for two days. Hoping you are the same, Yours, etc." The writer had used a phrase much in vogue among the less literate portion of the community without any sense of its relation to the context.

comparison with our total stock of papyrus letters, is by now not inconsiderable, but an addition to them is always welcome. It is for this reason that I determined to publish here two or three letters of a rather more personal kind which the British Museum has acquired in the course of the last decade. Volume VI of the Museum Catalogue is not likely to appear for at least two or three years, and it is very possible that, for reasons of space, the letters and private documents of the Roman period will have to be left over to the following volume; hence a preliminary publication of these letters seems advisable.

I have edited these documents in the way now almost universal, with accents, breathings and punctuation marks. Supplements of my own are marked, as usual, by square brackets, letters omitted in the original but supplied by me by the signs < >, deletions by double brackets [[ ]], superfluous letters by braces { }. I have given translations, partly because they render an elaborate commentary unnecessary, partly for the convenience of any readers who may be unfamiliar with the often indifferent Greek and awkward constructions of the Graeco-Egyptian letter-writers. I should add that my transcripts of Nos. 3 and 4 have had the benefit of a revision by Prof. Grenfell, whose contributions are acknowledged in the critical notes by the letter G.

1. A Schoolboy's Letter Home.

Letters from or to schoolboys or alluding to the education of children, though not of course numerous, are less rare than might perhaps have been expected; and some of them are certainly among the most interesting of the papyri yet found. The present letter, which is from a boy sent, in accordance with a not uncommon custom, to a teacher living at a distance, may fairly claim to rank among the more noteworthy specimens of its class. It appears that the boy's father was expected to visit the schoolmaster, who, for some reason left unexplained, could not or would not begin his instruction till the father's arrival; and accordingly Thonis, burning with zeal for the acquisition of knowledge, urges his father to hasten his coming. This enthusiasm for study may seem to the modern schoolboy more than a little inhuman; but, as if to remind us that boys could be boys even in ancient Egypt, Thonis makes a bid for the sympathy of even the most unwilling scholar in his postscript : μνημονεύσατε τῶν περιστεριδίων ἡμῶν. It is true that pigeons, then as now, were very commonly kept in Egypt for economic reasons, but in this case it seems certain that Thonis's pigeons were something more to him than mere "poultry".

The letter is not a long one; yet it is not, I think, fanciful to read in it some manifestation of a living personality; to find in this schoolboy, with his eagerness for

learning, his filial affection, and his tender memory of the pets left behind him, a figure not unworthy to be set beside the others, men or women, who here and there start out, vivid and actual, from the neutral and obscure throng recorded in these memorials of the past.

I have called the papyrus "inedited"; but in strictness this is inaccurate. The text was edited by me some years ago, with a translation and brief commentary, in the magazine of my old school[1]; but an appearance in such a place can hardly be regarded as publication in the full sense, and it is little likely that the letter has been seen by any papyrologist but myself. It is written on the verso of a piece of papyrus cut from a larger piece, the recto of which contained a document probably official but of uncertain character. The hands of recto and verso alike tend to date the letter as belonging to the early part of the third century, and writing, orthography, and grammar indicate that Thonis had profited by his instructions (that he had been at school at home before coming to his present teacher is shown by l. 22 f.) rather more thoroughly than several of his fellows. The provenance of the papyrus, which was acquired with a miscellaneous collection, various alike in date and origin, is quite uncertain.

P. Lond. ined. Inv. No. **1575** *verso. 16.6 × 10 cm.*

Κυρίῳ μου πατρὶ Ἀρίονι Θῶνις χαίρειν.
Πρὸ μὲν πάντων τὸ προσκύνημά σου ποι-
ῶ καθ' ἑκάστην ἡμέραν καὶ εὐχόμενος
ἵνα σε ἀπολάβω ὁλοκληροῦντα καὶ τοὺς ἡ-
5 μῶν πάντας παρ' οἷς ἐπιξενοῦμαι πατρῴ-
οις θεοῖς. Ἰδοὺ πέμπτον σοι τοῦτο γράφω,
καὶ σοὶ εἰ μὴ ἅπαξ μόνον οὐκ ἔγραψάς μοι
οὐδὲ περὶ τῆς σῆς ὁλοκληρίας οὐδὲ πρὸς ἐ-
μὲ ἦλθας· ταξάμενός μοι ὅτι "ἔρχομε" οὐ-
10 κ ἦ<λ>θας ἵνα καὶ μάθῃς ἡ προσέχει μοι ὁ δι-
δάσκαλος ἢ οὔ. Καὶ αὐτὸς οὖν καθ' ἡμέρα<ν>
σχεδοῦ τι πυνθάνετε περὶ σοῦ [[ἑτοίμως]]
ὅτι "οὔπω [[ἦλθεν]] ἔρχετε;" Κἀγὼ οὖν λέγω
[[ὅτι]] ἔν· "νέ". [[ἰ..δ]] Σπούδασον οὖν ταχῖον

1. *The Nottinghamian*, April, 1914.

15 ἐλθεῖν πρὸς ἐμὲ ἵνα με διδάξῃ ὡς πρό-
θυμός ἐστιν. Ἣ ἧς μετ' ἐμοῦ ἀναβὰς πάλε
ἤμην διδαχθείς. Μνημόνευσον δὲ
ἐρχόμενος ὧν ἔγραψά σοι πολλάκις. [[η]] Ταχῖον οὖν
ἧκε πρὸς [[ἐμὲ]] ἡμᾶς πρὶν οὗ εἰς τὰ ἄνω
20 μέρη ἀπέλθῃ. Ἀσπάζω πολλὰ τοὺς ἡ-
μῶν πάντας κατ' ὄνομα σὺν τοῖς φι-
λοῦντι ἡμᾶς. Ἀσπάζω δὲ καὶ τοὺς διδα-
σκάλους μου.

Ἔρρωσό μοι, κύριέ μου πάτερ, εὐτυ-
25 χοῦντί μοι σὺν τοῖς ἀβασκάντοις μου
ἀδελφοῖς, ὡς εὔχομαι, πολλοῖς χρόνοις.

Postscript, added between ll. 22 and 24 :—

Μνημονεύσατε τῶν περιστε-
ριδίων ἡμῶν.

Addressed, on the recto :—

Ἀρείονι πατρί ἴθ π(αρὰ)...

4. ἵνα. 5. παρ'. 6. ἴδου. 7. l. σὺ; μονο$^{\nu}$. 9. ηλ'θας; l. ἔρχομαι. 10. ἵνα; l. ἐι; so too in l. 16. 12. l. σχεδόν; l. πυνθάνεται; υ corr. from ε (?). 13. ηλ'θεν; l. ἔρχεται. 14 l. ναί. 15. ελ'θειν; ἵνα. 16. l. πάλαι. 18. ερχομενος added above the line. 20. απελ'θη. 21. κατ'; l. φιλοῦσιν. 24 f. l. εὐτυχῶν.

TRANSLATION :— 'To my revered father Arion : Thonis, greeting. Before all things I make supplication for you daily, praying also before the ancestral gods of this place in which I am living that I may find you in good health, and so too all our relatives. See, this is the fifth time I have written to you, and you have not written to me but once only, not even about your health, nor have you come to me; though you sent me word "I am coming" you did not come in order to find out whether my teacher is looking after me or not. And he himself too almost daily enquires about you, "Isn't he coming yet?" As for me, I say just one thing : "Yes." Hasten then to come to me quickly in order that he may teach me, as he is eager to do. If you had come up with me I should have been taught long ago. And when you come remember the matters I have often written to you about. Come to me then quickly before he departs to the upper districts. Many greetings to all our relatives by name, with those who love us; and greet-

ings also to my teachers. Farewell, my revered father, in all prosperity along with my brothers unharmed by the evil eye, I pray, for many years. *P. S.* Remember our pigeons.'

Addressed :—

'To Arion my father, from.....'

1. Κυρίῳ : I have ventured to paraphrase this word "revered" in preference to the usual literal rendering "lord". "My lord father" is not English, and "revered", besides indicating the respect conveyed by the word κύριος, has the touch of religious suggestion which in the Greek must have attached to a word so often used of divinities.

29. The significance of the ϑ (which seems a fairly certain reading) is obscure to me. The traces after π(αρὰ) do not suggest Θώνεως or Θώνιος.

2. A Lecture on Filial Duty.

It is often extremely difficult to decide what, or indeed if any, personal feeling inspired the stereotyped phrases of affection or respect which are so plentiful in papyrus letters[1]; and it is pleasant therefore, in the two following letters, to have proof positive that the affection which the writer expresses for his family was genuine. Had we indeed but the first of the two, that from Sempronius to his mother, there might be some room for doubt, though there is a tone in the letter which should convince all but the more sceptical; but the second letter puts the matter beyond question.

The two letters, though separate when they reached the Museum and indeed sold as two documents, were originally written on a single sheet of papyrus and have now been reunited. We have here in fact an instance of the enclosure of a second letter with one addressed to another person, just as, at the present day, we sometimes enclose in a single envelope two letters to different members of the same household. Though the letter to the mother comes first on the sheet, the address on the other side is to the brother only; and this little detail helps to illuminate for us the personality and temperament of the writer. He is writing to reproach his brother Maximus (probably the eldest of the family at home) with his and his brothers' inconsiderate conduct towards their mother; but being anxious to avoid causing trouble between mother and sons or appearing to poison her mind against them, he addresses his letter

1. See the very just remarks of Calderini on this subject, *Studi d. sc. pap.*, II, p. 10.

indeed to Maximus but, reflecting perhaps that his mother, on learning of the arrival of a letter, would wish for news of her absent son, he encloses a letter to her, full of expressions of his affection and solicitude for her but scrupulously silent on the matter which inspires his letter to Maximus. We may doubtless assume that Saturnila, in common with the vast majority of Graeco-Egyptian women, was illiterate; and she would therefore know nothing of the remonstrances which Sempronius was addressing to his brothers.

This tact and fine feeling comes out equally in the letter to Maximus. The writer's apologies for writing on such a subject, his evident anxiety to efface any displeasure which his impulsive opening sentences may have caused, his caressing γλυκύτατε (here certainly no mere formalism but the expression of a genuine emotion) — all this unites to make vivid to us a personality warm-hearted, affectionate, and possessing a fine delicacy of feeling.

It appears from l. 8 (καταπλευσάντων) that the writer was living lower down the Nile than his correspondents; and his mention of the arrival of a letter from Cappadocia makes it not improbable that he was at Alexandria. The papyrus was acquired along with some letters of the Zeno collection (third century B. C.), which come of course from the Fayum, but it is itself of the Roman period, probably the second half of the second century, and we have really no means of determining its provenance.

It is noteworthy that nearly all the personal names are Roman, but Helen is Greek and Thermuthis Egyptian, while Scythicus suggests a freedman. If the writer and the persons he refers to were really Romans their citizenship was probably acquired, perhaps in consequence of military service; or they may have been of servile origin.

P. Lond. ined. Inv. No. **2102**. *32.3 × 22 cm. On the verso of the papyrus.*

Σεμπρώνιος Σατουρνίλᾳ τῇ μητρεὶ
καὶ κυρίᾳ πλεῖστα χαίρειν.
Πρὸ τῶν ὅλων ἐρρῶσθέ σε εὔχομαι μετὰ καὶ τῶν
ἀδασκάντων μου ἀδελφῶν, ἅμα δὲ καὶ τὸ προσκύ-
5 νημα ὑμῶν ποιοῦμε ἡμερησίως παρὰ τῷ κυρί-
ῳ Σεράπιδι. Τοσαύτας ὑμεῖν ἐπιστολὰς διεπεμ-
ψάμην κούδεμείαν μοι ἀντεγράψαται, τοσούτων
καταπλευσάντων. Ἐρωτηθεὶς, ἡ κυρία μου, ἀνόκνως
μοι γράφειν περὶ τῆς σωτηρίας ὑμῶν ἵνα κἀγὼ ἀμε-
10 ριμνότερα διάγω· τοῦτό μοι γὰρ εὐκτέον ἐστὶν διὰ παν-

τός. Ἀσπάζομαι Μάξιμον καὶ τὴν σύμβιον αὐτοῦ καὶ Σα-
τουρνῖλον καὶ Γέμελλον καὶ Ἑλένην καὶ τοὺς αὐτῆς. Μετάδος
αὐτῇ ὅτι ἐκομεισάμην Σεμπρωνίου ἐπειστολὴν
ἀπὸ Καπποδοκίας. Ἀσπάζομαι Ἰούλιον καὶ τοὺς αὐ-
15 τοῦ κατ' ὄνομα καὶ Σκυθικὸν καὶ Θερμοῦθιν καὶ τὰ
πεδία αὐτῆς. Ἀσπάζετε ὑμᾶς Γέμελλος.
Ἔρρωσό μοι ἡ κυρία μου διὰ παντός.

Σεμπρώνιος Μαξίμωι τῷ ἀδελφῷ
πλ[ε]ῖστα χαίρειν. Πρὸ τῶν ὅλων ἐρῶσθέ
20 σε εὔχομαι. Μετέλαβον ὅτι βαρέως δουλεύ{ου}ετε
τὴν κυρίαν ἡμῶν μητέραν. Ἐρωτηθεὶς, ἄδελφε γλυ-
κύταται, ἐν μηδένει αὐτὴν λύπει· εἰ δέ τεις τῶν ἀ-
δελφῶν ἀντιλέγει αὐτῇ σὺ ὀφείλεις αὐτοὺς κολαφί-
ζει[ν]· ἤδη γὰρ πάτηρ ὀφίλεις καλεῖσθαι. Ἐπείσταμε
25 ὅτι χωρὶς τῶν γραμμάτων μου δυνατὸς εἶ αὐτῇ
ἀρέσε. Ἀλλὰ μὴ βαρέως ἔχε μου τὰ γράμματα νουθε-
τοῦν[τ]ά σε· ὀφίλομεν γὰρ σέβεσθε τὴν τεκοῦσαν ὡς
θε[ὸν], μάλειστα τοιαύτην οὖσαν ἀγαθήν. Ταῦτά σοι ἔ-
γραψα, ἄδελφε, ἐπειστάμενος τὴν γλυκασίαν τῶν
30 κυ[ρί]ων γονέων. Καλῶς π[ο]ιήσις γράψας μοι περὶ τῆς
σ[ωτ]ηρίας ὑμ[ῶ]ν. Ἔρρωσό μοι, ἄδελφε.

Addressed on the recto :—

Ἀπόδος Μαξίμωι ἀπὸ Σεμπρωνίου
ἀδελφοῦ.

3. l. ἐρῥῶσθαί. 5. ὕμων; l. ποιοῦμαι. 6. ὕμειν; l. ὑμῖν. 7. l. κοὐδεμίαν, ἀντεγράψατε. 8. Ερωτ., with a large ε; l. ἐρωτηθεῖσα. 9. ὕμων, ἵνα. 10. παν'. 12. τορνιλον. 13. l. ἐκομισάμην, ἐπιστολήν; επειστολιον is possible. 16. l. παιδία, ἀσπάζεται. 19. l. ἔρρωσθαί. 21 f. l. γλυκύτατε. 22. l. μηδένι, τις. 24. l. ὀφείλεις, ἐπίσταμαι. 26. l. ἀρέσαι. ἀλλὰ : there has been an alteration or confusion in the middle of the word. τὰ : Ms. τα' apparently. 27. l. ὀφείλομεν, σέβεσθαι. ὡς : a correction. 28. l. μάλιστα. 29. l. ἐπιστάμενος. 30. l. ποιήσεις. 32-33. Between the two portions of the lines are two large crosses (⋚). Ἀπόδος is written ἀπ. δ ο

TRANSLATION :— 'Sempronius to Saturnila his revered mother, very many greetings. Before all things I pray for your health with my brothers also, unharmed by the evil eye, and at the same time I make supplication for you daily before the lord Serapis. So many letters have I sent you and not one have you written me in reply, though so many people have been sailing down here. Do please, my revered mother, without hesitation send me news of your health that I may be freed from anxiety; for this is what I desire continually. Greetings to Maximus and his wife and to Saturnilus and Gemellus and Helen and her family. Tell her that I have had a letter from Sempronius from Cappadocia. Greetings to Julius and his family by name and to Scythicus and Thermuthis and her children. Gemellus sends greetings to you. Farewell, my revered mother, perpetually.'

'Sempronius to Maximus his brother, very many greetings. Before all things I pray for your health. I have been informed that you are being a grievous burden to our revered mother. Please, my sweetest brother, do not grieve her in anything; and if any of our brothers withstand her you ought to box their ears. For you ought now to be called a father. I know that without a letter from me you are able to satisfy her. Please don't be offended at my letter chiding you; for we ought to reverence our mother like a goddess, especially such a good mother as ours. This I have written to you, brother, because I know the sweetness of revered parents. Do please, therefore, write to me about your health. Farewell, brother.'

Addressed :—

'Deliver to Maximus, from his brother Sempronius.'

7. τοσούτων : the ν is curiously formed, with a downstroke below the line, to the left; or this may possibly have no connexion with the character on the line and be intended as an accent on ἀνόκνως.

8. ἀνόκνως : perhaps merely a slip for ἀόκνως, but it may well be a variant form.

10. διάγω : there is little room for ω, and a stroke above a small lacuna after γ seems difficult to account for if ω is right; but it is not easy to see what else can have been written — or, at least, can be intended.

14. Καππαδοκίας : such seems to be the form, but it is perhaps not wholly impossible to read the second vowel α.

3. A Woman's Tongue.

The following letter is inferior both in spirit and in expression to the preceding, but it has a personal tone which gives it a place among the more vivid of the papyrus letters which have come down to us. Its awkward style and some difficulties of reading make portions of it a little obscure. It is, for example, not clear whether the writer is a man or a woman. The participle in l. 8 f. is masculine, but the barbarous

δέξασα must be intended to be feminine, and there is perhaps a — dare I say feminine? — asperity of tone in the reference to Copres' wife which suggests a woman. On the other hand the mention of the σιτάρια is possibly more appropriate to a man.

There is little to comment on in the letter. It is of the second century; according to GRENFELL, of about the reign of Commodus. Nothing is known as to its provenance; but it was acquired with a large collection of papyri all of which that could be localized came from the Fayum.

P. LOND. INED. INV. No. **1920**. *16 × 5.2 cm.*

Τῷ Κοπρῇ
χαίρειν.
Τὸ μὲν γοργόν
σου οἶδα, ἡ δὲ
γυν[ή] σε κάει
λαλο[ῦσα] πᾶσαν
ὥρ[αν] ὅτι σοι
οὐδὲν δίδω· ἀνερ-
χόμενος δὲ ἔδω-
κά σοι κερμάτιον,
ὅτι δέξασα τὰ
σιτάρια ἐν αὐτῷ
γὰρ τῷ μηνὶ [οὐ-]
χ εὗρον δῶναί σ[οι.]
Οὐδέν σε γὰρ
ὑποστέλλομε·
πάντα σοι γὰρ
πιστεύω· ἡ γὰρ
γυνή σου λέγι ὅτι
"οὐδὲν πιστεύη"
πολλ..ι...υ
. . . . . .

From top to bottom, in the left margin :—

Οὐδί[ς] σε δύνατε φιλῆσε, ἐκίνη γὰρ ἰς τὸ σύνφ<υτ>ο(ν) αὐτῆς ξύει [σε?..]...μαι γάρ σου τὰ στριφη.

8 f. ἀνερχόμενος : G. 11. l. δεξάμενος or -νη. 12. ἐν : ε corr. from α. 13. γὰρ τῷ : G. 16. l. ὑποστέλλομαι. 19. l. λέγει. 20. l. πιστεύει (but see note). 22. l. Οὐδείς, δύναται, φιλῆσαι, ἐκείνη, εἰς; ἷς Ms. 23. ...μαι γάρ σου, στριφη : G.

TRANSLATION :— 'To Copres, greeting. I know your hot temper, and your wife enflames you, declaring every hour that I give you nothing; but when I came up I gave you some small change, because, having received my allowances that very month I was unable to give you (anything before). For I am not cheating you in anything; for I give you credit in everything; for your wife says, "She (?) credits you in nothing"... Nobody can love you, for she shapes you to her own disposition (?); for I ... your...'

11. δεξασα : the reading is certain. The word seems clearly to be an attempt at the aorist participle of δέχομαι. The γάρ in l. 13 is therefore superfluous.

20. πιστεύη : this is probably the reading, but the dotted letter looks rather more like α than ε.

21. The reading is not πολλάκις. G. read, doubtfully, πέλαι, but I am not satisfied that this is right.

22. σύνφ<υτ>ο(ν) : in the Ms. συνφō. The first letter is more like σ than any other letter but the reading is doubtful; υνφ are certain, and ō probable. ō for ον is not uncommon in literary papyri but rare in documents, nor is it quite certain that the stroke over ο is a simple line. σύνφυτον however makes good sense, and no other explanation of the passage suggests itself.

23. στριφη : quite obscure to me. After [σε, ἐπ]ίσταμαι cannot be read.

4. Letter to a Brother.

This letter is in itself of no special interest, and it is published here only by reason of two interesting words which it contains. It is from Ascles to his "brother" (who may of course be a brother only in the honorary sense, though it seems on the whole likely that real relationship is in question), who is away on business. The date is about the end of the first century. There is nothing in the letter which calls for special comment here.

P. Lond. ined. Inv. No. **1561**. *18.9 × 8.4 cm.*

Ἀσκλῆς Σερήνῳ
τῷ ἀδελφῷ χ(αίρειν).
Πρὸ μὲν παντὸς εὔχο-
μαί σε ὑγιαίνειν καὶ
5 ταχεῖον ἀπολαβεῖν.
Ἐλοιπήθημεν λείαν
ἐπὶ τῷ σε ἡμφοδη-
κέναι τῷ πλοίῳ. Καλῶς
οὖν ποιήσεις δηλώσας
10 μοι περὶ τῆς ὑγείας σου.
Ἐὰν τὰ μετέωρά σου
ἀρπαλίσῃς ταχεῖον
πρὸς ἡμᾶς ἐλθέ.

Ἔρρωσο. Ἐπεὶφ ι..

Addressed on the verso :—

Σερήνῳ ἀδελφῷ Ασκλῆς.

5. l. ταχῖον; so too in l. 12. 6. l. ἐλυπήθημεν, λίαν. 14. Επειφ ι.' : G.

TRANSLATION :— 'Ascles to Serenus his brother, greeting. Before everything I pray for your health and that I may see you soon. We were much grieved that you missed (?) the ship; please, therefore, let me know how you are. If you can settle (?) your outstanding transactions, come to us quickly. Farewell. Epeiph 1[.].'

Addressed :—

'To Serenus my brother, Ascles.'

7 f. ἠμφοδηκέναι : this word, the present indicative of which must be ἀμφοδέω, is new so far as printed texts go, but it is the Ms. reading in HESYCHIUS, s. v. ἀβροτάξωμεν, where editors read ἁμάρτωμεν, ὅπερ ἡμεῖς λέγομεν διαμφοδήσωμεν, κ.τ.λ. The present passage supports the Ms. reading ἀμφωδήσωμεν against the διαμφ. of the editors, though it must be remarked that the very similar gloss in the *Etym. M.*, s. v. ἀβροτάξομεν, is τὸ ἁπλῶς ἀποτυχεῖν· ὅ τινες διαμφοδῆσαι φασίν. At all events the meaning of ἀμφοδέω must be "to go astray" and so perhaps "to miss". Other compounds of ἀμφοδέω have similar meanings; so in *BGU.*, IV, 1030, 5 (third cent.), ἐλ[θ]ὲ μοι εἰς Ἰβίωνα διὰ Ναρμούθεως, μή πως ἀνταμφοδήσῃς ἡμεῖν; VETTIUS VALENS, *Anth. Libri*, ed. G. KROLL, 1908, IX, cap. 11, ὅτι δὲ παρὰ τὴν ἀνανδρείαν τῶν μετιόντων τὸ μάθημα καὶ τοὺς μὴ ἐγγυμνασθέντας κατὰ τρόπον περὶ τὰς τῶν κανόνων διαφορὰς ἔσθ' ὅτε παραμφοδεῖ; *ib.*, IX, 16, καὶ τοῦ χρόνου κατὰ πρόσθεσιν ἢ ἀφαίρεσιν παραμφοδεῖν δοκεῖ.

11. μετέωρα : "incomplete", applied to legal documents and transactions; see *P Oxy.*, II, 238, introd.: *P. Fay.*, 116, 12, etc.

12. ἁρπαλίστης : the letter read as λ looks more like τ, but it is difficult to see what αρπατιστης could be. Ἁρπαλίζω seems to be a poetical word, occurring only in AESCH., *Sept. c. Theb.*, 243,

μή νυν, ἐὰν θνήσκοντας ἢ τετρωμένους
πύθησθε, κωκυτοῖσιν ἁρπαλίζετε,

and *Eum.*, 983,

ἀντιφόνους ἄτας
ἁρπαλίσαι πόλεως;

and HESYCHIUS has (after ἁρπεδόναι) ἁρπαλίζομαι· ἀσμένως δέχομαι. Probably the word here has the sense of getting hold of, taking in hand, and so, in the present context, "settling" the incompleted contracts. [Prof. CRÖNERT, at the time of writing a prisoner of war in England, writes that the contracts may probably be of sale, and suggests the translation, "rebus propositis raptim (ἁρπαλέως) comparatis".]

H. I. BELL.

LA GRÈCE ET L'ÉGYPTE DE 405 A 342/1 AVANT J.-C.

Premier Article

Vers la fin du règne de Darius II Nothos (425/4-405/4 av. J.-C.), l'Égypte échappait à la domination déjà plus que séculaire des Perses. Elle devait être gouvernée par des dynasties indigènes durant la totalité du règne d'Artaxerxès II Mnémon (405/4-359/8) et la plus grande partie du règne d'Artaxerxès III Ochos (359/8-338/7). Pendant cette période de deux tiers de siècle, les rapports des pharaons avec les États grecs — et plus particulièrement avec Athènes et Sparte — furent assez actifs, soit qu'il aient reçu l'aide de ces États contre la Perse, soit qu'ils aient prêté leur concours financier, économique ou militaire aux entreprises helléniques contre le grand roi, soit qu'ils aient rencontré des généraux ou des mercenaires grecs dans les rangs des armées perses envoyées contre l'Égypte. Sous des formes diverses, l'influence hellénique a ainsi plus ou moins fortement pénétré, vers cette époque, la région du Nil, et c'est sur un terrain en partie préparé que devait opérer la conquête macédonienne. L'étude détaillée de ces événements n'est donc pas sans intérêt. Mais, avant d'aborder un tel examen, il convient de dessiner aussi exactement que possible le cadre chronologique de cette période.

I

Résumé des faits. — Les systèmes modernes. — Le règne de Tachos (361-359).

Rappelons d'abord sommairement les faits essentiels. Au dernier souverain de la XXVIIe dynastie (perse), Darius II, succéda le pharaon Amyrtée, l'unique représentant de la XXVIIIe dynastie (saïte). Après un règne de six ans, Amyrtée fait place à Néphérités Ier, qui inaugure la XXIXe dynastie (mendésienne); sous son règne, qui dure également six ans, l'Égypte vient en aide à Lacédémone contre la Perse (printemps 396). Néphérités Ier a pour successeur Akôris (treize ans de règne), qui repousse une tentative des armées perses contre l'Égypte, s'allie à Évagoras et utilise le concours de l'Athénien Chabrias[1]. La mort d'Akôris est suivie des règnes très courts de Psam-

1. Qu'Akôris ait succédé à Néphérités Ier et précédé Psammuthis (contrairement à l'opinion qu'a soutenue WIEDEMANN, *Geschichte Ægyptens von Psammetich I bis auf Alexander den Grossen*, pp. 262, 268, et *Ægyptische Geschichte*, II, p. 696), c'est ce qui ne peut faire aucun doute : cf. *infra*, § II.

muthis (un an) et de Néphérités (quatre mois), qui sont les derniers pharaons de la dynastie mendésienne[1].

Avec un prince de Sébennytos, Nectanebos, commence la XXXe dynastie. Le règne de Nectanebos Ier (dix-huit ans) est principalement marqué par l'échec d'une agression perse, en partie dirigée par l'Athénien Iphicratès (374 ou 373). Puis, c'est la période courte et chargée de Tachos (deux ans), qui, à une époque postérieure à la bataille de Mantinée (été 362), noue des complots avec divers satrapes ou princes d'Asie, prépare la guerre et prend l'offensive contre la Perse avec le concours de l'Athénien Chabrias et du roi Agésilas. Une révolte égyptienne lui arrache le trône et lui donne pour succeseur Nectanebos II, que soutient Agésilas. Nectanebos II, qui appartient également à la dynastie sébennytique, règne dix-huit ans, repousse une première agression d'Ochos (353 ou 351) et finit par succomber sous les coups d'une forte armée perso-hellénique, quelques années avant la fin du règne d'Ochos.

La chronologie de ce groupe touffu d'événements donne lieu à de nombreuses et sérieuses difficultés. Parmi nos principaux moyens d'information, il y a d'abord les récits de Diodore (livres XIV, XV et XVI), dont la chronologie, sans être constamment erronée, présente tant de défaillances et de contradictions[2]. Il y a aussi les listes de rois d'Égypte issues de la tradition manéthonienne; cette tradition, que nous ne connaissons qu'indirectement, par les extraits de copistes très postérieurs, remonte elle-même au début du IIIe siècle et ne peut donc se présenter comme une source. Sans nous renseigner précisément sur les dates des différents règnes, ces listes nous indiquent leurs durées respectives; elles sont d'une brièveté excessive, parfois peu claires et contradictoires (exemple : la XXXe dynastie a duré vingt ans selon l'une de ces listes, trente-huit ans selon l'autre : cf. *FHG.*, II, p. 597).

Il n'est donc pas surprenant que les recherches déjà nombreuses des historiens et critiques modernes aient abouti à des conclusions si diverses. Si l'on est à peu près d'accord sur l'ordre de succession des pharaons et sur la durée respective de chaque règne, en revanche on situe à des époques sensiblement différentes l'événement initial — libération de l'Égypte, — l'événement final — rétablissement de la domination perse — et, en conséquence (précisément parce que l'on s'entend, à peu près, sur la durée des divers règnes), l'avènement et la disparition des différents souverains. Mêmes divergences dans le détail : on n'est pas d'accord, par exemple, sur l'année de

1. Avec Böckh, *Manetho und die Hundssternperiode*, p. 367 (cf. *FHG.*, II, pp. 597 et 605); Prasek, *Geschichte der Meder und Perser*, II, pp. 23 et 209; Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Geschichte*, II, p. 491 (cf. Meyer, *Chronologie égyptienne*, trad. Moret, p. 298), nous tenons pour inexistant le règne d'un certain Muthis (un an), dont parlent certains textes dépourvus d'autorité (cf. *infra*, § II).

2. Nous parlons surtout de sa chronologie « absolue » : sa chronologie « relative », sans être impeccable, est beaucoup plus solide. Un exemple caractéristique à cet égard nous est fourni par le récit de Diodore sur la période de Tachos (XV, 92, 5; 93, 1) : cf. *infra*, p. 215.

l'expédition dirigée contre l'Égypte sous Nectanebos Ier, ni sur la date de l'expédition manquée d'Ochos sous Nectanebos II, ni sur le début, les phases et la durée de l'expédition qui rendit l'Égypte au grand roi[1].

Pour établir cette chronologie, il ne faut pas songer à prendre comme point de départ l'avènement du premier pharaon, Amyrtée, ou la chute du dernier, Nectanebos II : la date de l'avènement d'Amyrtée n'est fournie par aucun texte, et la date assignée par le récit de Diodore (XVI, 46-51) — notre seule source sur ce sujet — à la fuite de Nectanebos II (350/49) est évidemment et radicalement inexacte (cf. *infra*, § VI, la réfutation de l'argumentation de Wiedemann, aujourd'hui complètement abandonnée).

Nous partirons du règne de Tachos, auquel correspond notre indication chronologique la plus solide. Nous essaierons de montrer que ce prince, appuyé de Chabrias et d'Agésilas, a porté la guerre en Syrie et perdu son trône en 359, au cours de la quarante-sixième et dernière année du règne d'Artaxerxès Mnémon et après un règne de deux ans (361-359). Nous verrons ensuite à quelles dates ont eu lieu respectivement l'avènement et la mort de chacun des prédécesseurs de Tachos; nous nous servirons, à cet effet, de la plus sûre tradition manéthonienne sur la durée de chaque règne (celle d'Africanus), et nous chercherons à résoudre les difficultés provenant de l'époque probable d'événements connexes (ainsi, la fin de la guerre entre Évagoras et la Perse, le rappel de Chabrias à Athènes). Nous arriverons aux résultats suivants : Amyrtée, six

1. Principaux ouvrages modernes : Böckh, *op. laud.* (malgré sa date — 1845, — ce livre mérite encore d'être consulté; ses conclusions, sans être inattaquables, sont plus solides que celles d'ouvrages plus récents); Unger, *Chronologie des Manetho*, 1867; Schäfer, *Demosthenes und seine Zeit*, 2e éd. (1885-1887) (indications éparses, nullement systématiques : cf. Bergk-Schäfer, *Zur Chronologie des Königs Artaxerxes III Ochos*, *Rheinisches Museum*, XXXVII (1882), pp. 355 et suiv.); Wiedemann, *op. laud.* (non seulement vieilli — 1880, — mais faux à peu près de tous points); W. Judeich, *Kleinasiatische Studien : Untersuchungen zur griechisch-persischen Geschichte des IV Jahrhunderts v. Chr.*, 1892 (critique très ingénieuse et minutieuse, souvent d'une subtilité quelque peu excessive; nous rejetons la plupart de ses conclusions, soit dans l'ensemble, soit dans le détail); Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, les Empires*, 1899 (nous n'avons pu utiliser l'édition de 1906) (l'auteur n'indique presque jamais les raisons pour lesquelles il préfère telle date à telle autre; a modifié sensiblement la chronologie qu'il avait suivie dans l'édition de 1886; les résultats de nos propres recherches coïncident presque absolument avec sa chronologie la plus récente); Prasek, *op. laud.*, 1910 (adopte en partie les conclusions de Judeich); U. Kahrstedt, *Forschungen zur Geschichte des ausgehenden fünften und des vierten Jahrhunderts*, 1910 (nos conclusions se rencontrent en partie avec celles de cet auteur, mais nous en différons sur plusieurs points importants, et nous modifions ou rejetons les bases principales de son système et certains de ses arguments essentiels); E. Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, II, *Athènes* (480-330), 1913 (combine à peu près les conclusions de M. Judeich et celles de M. Kahrstedt).

Au fur et à mesure de notre exposé, nous verrons par le détail la plupart des conclusions et arguments présentés par ces différents auteurs. Pour l'instant, la seule indication fort sommaire des systèmes les plus récents suffit à montrer la difficulté du problème à résoudre :

1° Judeich : date de 408-343 la période de l'Égypte indépendante; 2° Maspero : 405-342; 3° Kahrstedt : 404-342; 4° Cavaignac : 408-342.

ans, 405-399[1]; Néphérités Ier, six ans, 399-393; Akôris, treize ans, 393-380; Psammuthis, un an, 380-379; Néphérités II, quatre mois, 379; Nectanebos Ier, dix-huit ans, 379-361. Reste le règne du successeur de Tachos, Nectanebos II : ce règne, commencé en 359, prend fin après une durée de dix-huit années, c'est-à-dire en 341 ou (si on lui compte comme année pleine sa dernière année, nov. 343-nov. 342) en 342.

Notre cadre chronologique ainsi construit, nous examinerons quelle date il convient d'assigner aux événements suivants : expédition de Pharnabazos et d'Iphicratès en Égypte sous le règne de Nectanebos Ier (date plus probablement, selon nous, de 374 que de 373); première expédition d'Ochos sous Nectanebos II (date de 351, et non de 353); guerre victorieuse d'Ochos (date de 343/2 ou 342/1, et non de 350, ou 346-345, ou 345-343, ou 340/39).

En même temps qu'il complotait contre la Perse avec les satrapes d'Asie Mineure, Tachos faisait appel à l'aide de Sparte et d'Athènes. Il obtenait le concours officiel du premier de ces deux États, qui envoyait Agésilas. Athènes, sans se déclarer pour Tachos, laissait Chabrias entrer, à titre privé, au service du pharaon. Les faits nous sont exposés par Diodore, à la date 362/1 (XV, 90, 1-2; 92, 1-3).

De l'appel adressé par Tachos aux Athéniens, la trace subsiste dans une inscription fort mutilée, qu'a publiée Köhler, *IG.*, II, 60. Cette inscription a été depuis étudiée par M. Foucart (*Note sur deux inscriptions d'Athènes et de Priène, Revue de Philologie,* XX (1896), pp. 84-86), rééditée et très brièvement commentée par M. Kirchner (*Inscriptiones atticæ Euclidis anno posteriores,* 1913, p. 59, n° 119). La voici, d'après M. Foucart, p. 84 :

Θ[εοί.
Φανοκλ[ῆς...
...ς ἐγρα[μμάτευεν
Τοῖς Ταχὼ [πρέσβεσιν
Πίγρητι vide
Ἀ]πολλοδώρ[ωι
Ζω]πύρωι

Köhler datait cette inscription de l'année 359/8, repoussant ainsi la chronologie de Diodore (comme l'avait déjà fait Böckh, qui date de 360-358 le règne de Tachos : cf. *Manetho,* pp. 369-371; *FHG.*, II, p. 606). M. Foucart démontre que l'inscription ne peut appartenir qu'à l'un des trois archontats suivants : Callimédès (360/59); Eucharistos (359/8); Céphisodotos (358/7). En faveur de cette opinion, il invoque un ar-

1. Novembre 406-nov. 400, si l'on compte suivant la manière égyptienne, qui attribue au successeur la dernière année, inachevée, du prédécesseur (cf. Kahrstedt, pp. 4, 7; Judeich, p. 146).

gument décisif. Le secrétaire du Conseil désigné par notre document s'appelle Phanoclès; or, les inscriptions nous ont appris qu'à partir de 363/2 au plus tard, le secrétaire du Conseil « ne change plus à chaque prytanie, mais reste une année en charge[1], et le tableau suivant nous fera connaître les années libres où nous pourrons placer Phanoclès » (p. 85). Aux quatre années 363/2, 362/1, 361/0 et 357/6 correspondent les γραμματεῖς Nicostratos, Agatharchos, Chairion et Diodotos : Phanoclès n'a donc pu occuper sa charge que durant l'une des trois années dont le secrétaire est encore inconnu : 360/59, 359/8 et 358/7. L'ambassade date ainsi au plus tôt de 360/59; comme cette ambassade « est certainement antérieure à la campagne (de Tachos) contre les Perses, il en résulte que le roi d'Égypte n'a commencé la guerre contre Artaxerxès qu'en 359/8 ou en 358/7 » (p. 85)[2]. M. Foucart montre ensuite contre Köhler (pp. 85-86) que le secrétaire .....ιππος Σμικύ.. [Δ]....., de l'inscription *CIA.*, II, 60 *b*, n'est autre que celui de l'année 341/0, Ὀνήσιππος Σμικύθου Ἀραφήνιος, signalé par l'inscription *CIA.*, II, 116, et ne saurait convenir, comme l'a conjecturé Köhler, à l'année 359/8 : aux noms de l'orateur du décret 60 *b* sont ajoutés, en effet, le patronymique et le démotique : « or j'ai prouvé que cette double mention ne se rencontre jamais dans les décrets athéniens avant l'année 353 » (cf. *BCH.*, XII (1888), p. 175). En conséquence, le secrétariat de Phanoclès et, partant, l'ambassade peuvent dater de l'année 359/8 aussi bien que des années 360/59 ou 358/7; mais, à coup sûr, il faut écarter toute date antérieure à 360/59[3].

Ces conclusions autorisent déjà à rejeter les systèmes qui placent le règne de Tachos en 363-361 ou en 362-360. Si l'appel à Athènes et à Sparte date au plus tôt de 360/59, il est clair que Tachos a régné bien au delà de 361; et cet appel daterait-il des débuts mêmes de l'archontat de Callimédès (juillet-août 360) qu'il ne serait guère possible de faire tenir entre ces débuts et la fin de l'année novembre 361-novembre 360 l'envoi et l'arrivée en Égypte de Chabrias et d'Agésilas, les préparatifs de guerre contre

1. Le changement s'est produit vraisemblablement entre 369 et 363. Cf. Busolt, *Die griechische Staats- und Rechtsaltertümer*, p. 255.

2. Cf. *infra*, nos réserves sur ce dernier point (l'ambassade peut appartenir au second semestre de l'année 360, et la campagne s'être ouverte au printemps 359, donc encore dans l'année 360/59).

3. Il est regrettable que cette argumentation de M. Foucart ne soit même pas signalée par certains travaux allemands postérieurement publiés : ainsi celui de M. Kahrstedt, qui place vers l'été 360 la fin du règne de Tachos (pp. 3-4, 7), et dont le système chronologique se trouve au moins très gravement compromis si l'ambassade de ce prince à Athènes date au plus tôt de l'année 360/59. M. Judeich, qui situe le règne de Tachos en 363-361 (p. 146), ne pouvait naturellement utiliser le travail de M. Foucart; mais peut-être devait-il donner les raisons pour lesquelles, contrairement à l'avis de Köhler, il datait l'inscription du début de 362 plutôt que de 360, par exemple (p. 165, note 1; p. 374). La date 363/2 ne cadre même pas pleinement avec la chronologie de Diodore, qui place en 362/1 l'appel de Tachos aux Grecs (XV, 90, 2).

Schäfer, I², p. 456, place en 360 l'arrivée de Chabrias en Égypte. Maspero, sans motiver davantage son opinion, estime que l'ambassade doit avoir eu lieu plutôt vers la fin de 360 (p. 759, note 2). M. Foucart, *Étude sur Didymos, d'après un papyrus de Berlin*, p. 163, date l'ambassade de « 360 ou 359 ».

la Perse, les premiers démêlés entre Tachos et Agésilas, les opérations du pharaon en Syrie (opérations qui n'arrivèrent pas à leur terme normal, mais furent, néanmoins, assez prolongées : l'armée gréco-égyptienne put progresser assez loin et alla camper en Phénicie : τῆς γὰρ δυνάμεως προελθούσης πορρωτέρω καὶ περὶ Φοινίκην καταστρατοπεδευούσης : DIOD., XV, 92, 3) et le soulèvement de Nectanebos.

Sans doute, nous ne pensons pas (cf. FOUCART, p. 85) que le fait de situer en 360/59 l'ambassade égyptienne oblige à reléguer la guerre en 359/8. On peut très bien admettre que, l'ambassade ayant été envoyée dans le deuxième semestre de 360, la campagne de Syrie s'est ouverte dans la saison de guerre qui suivit (printemps 359 : donc, encore en 360/59). Mais elle n'a guère pu commencer plus tôt, et encore moins être terminée à la fin de 360. Bref, la chute de Tachos n'a pu trouver place en 360 (et à plus forte raison dans l'été 360, comme le veut M. KAHRSTEDT, pp. 3-4)[1].

Essayons de préciser davantage. La guerre contre la Perse n'a pu s'ouvrir avant le printemps 359; mais est-il impossible qu'elle ait éclaté à une époque sensiblement plus tardive? Et l'ambassade qui l'a précédée n'a-t-elle pu être envoyée en 359/8 ou en 358/7? Tel n'est pas notre avis. Écartons d'abord la date 358/7 : elle nous oblige (l'ambassade et les préparatifs étant, en ce cas, du deuxième semestre de 358 au plus tôt) à reculer jusqu'en 357 la campagne de Syrie et la chute de Tachos. Or, ce dernier événement précède la mort d'Artaxerxès II, comme l'indique expressément DIODORE (XV, 92, 5; 93, 1), et la mort de ce prince est survenue au cours de l'année 359-358 (cf. la note précédente). D'autre part, on verra (cf. § IV) que la date extrême de la mort d'Agésilas est l'hiver 358/7; or, cette mort d'Agésilas est elle-même sensiblement postérieure à la fuite de Tachos en Arabie. Enfin, si Tachos succombe au cours de l'année 357, le règne de Nectanebos II a débuté, théoriquement, en novembre 358 (d'après le système égyptien, qui compte au successeur la dernière année, inachevée, du prédécesseur : cf. KAHRSTEDT, pp. 4, 7; cf. *supra*, p. 213, n. 1), et, ayant duré dix-huit ans, s'est terminé au plus tôt en 340 (en lui comptant comme entière l'année nov. 341-nov. 340) : c'est trop tard, comme le montrera notre argumentation ultérieure (cf. § IV).

Il serait plus normal d'assigner à l'ambassade la date 359/8[2]. Une telle date n'in-

1. Ajoutons que, d'après DIODORE (XV, 93, 1), très peu de temps après la chute de Tachos mourut Artaxerxès II. Or, selon le témoignage autorisé du Canon astronomique, ce prince est mort en novembre 359-nov. 358, après un règne de 46 ans (cf. PLUTARQUE, *Artaxerxès*, 30). Il devient, dès lors, bien difficile de dater d'une époque antérieure à novembre 360 la fuite de Tachos, qui serait ainsi séparée par un intervalle considérable (plus d'une année) de la mort de Mnémon. Que la chronologie absolue de DIODORE soit ici erronée (il situe en 362/1 la mort de Mnémon et lui attribue, en conséquence, quarante-trois ans de règne, puisqu'il date son avènement de 405/4), cela n'enlève rien à la valeur de sa chronologie relative, surtout étant donné que rien ne l'obligeait à insérer le récit de la mort de Mnémon dans l'histoire des conflits perso-égyptiens au temps de Tachos.

2. A moins d'admettre l'hypothèse de KÖHLER, qui fait d'Onésippos, et non de Phanoclès, le secrétaire du Conseil en l'année 359/8. Mais de cette hypothèse M. FOUCART a fait justice (cf. *supra*, p. 214).

terdit pas absolument de placer la fuite de Tachos entre novembre 359 et novembre 358, donc à une époque qui peut encore précéder, à la rigueur, la mort d'Artaxerxès II. Elle permet d'attribuer, théoriquement, à Nectanebos II (dix-huit ans de règne) la période nov. 359-nov. 341, en lui comptant l'année nov. 342-nov. 341, et en datant du début de 341 la fin de sa domination en Égypte : chronologie que rien n'interdit d'accepter (cf. *infra*, § IV).

Mais contre la date 359/8 se dressent deux obstacles. D'abord, si la campagne de Syrie et les événements qui suivent jusqu'au départ de Tachos ont eu lieu en 358, il n'est guère resté (Agésilas ayant quitté l'Égypte au plus tard vers la fin de 358) que quelques mois pour les démêlés de Nectanebos II avec le prétendant mendésien (dans le deuxième semestre de 358) : or, ces démêlés paraissent avoir occupé une assez longue période, une « saison de guerre » ou davantage (cf. PLUTARQUE, *Agésilas*, 38-39; cf. *infra*, § IV).

Ensuite, si les opérations de Syrie, le soulèvement de Nectanebos, les discussions entre Tachos et Agésilas, les pourparlers engagés entre ce dernier et Lacédémone[1] se sont déroulés en 358 (printemps-été), Chabrias, qui a non seulement préparé la flotte et entraîné les équipages, mais dirigé les opérations navales et s'est tenu aux côtés de Tachos jusqu'à la fin (cf. DIOD., XV, 92, 1; PLUTARQUE, *Agésilas*, 37 : montre Chabrias « s'efforçant de maintenir Agésilas dans l'alliance de Tachos » après le soulèvement de Nectanebos), Chabrias n'aurait pu recevoir la stratégie à Athènes au printemps 358 et défendre les intérêts athéniens en Chersonèse en la « saison de guerre » 358 (cf. DÉMOSTHÈNE, *Contre Aristocratès* (XXIII), 171)[2].

On est, dès lors, amené à placer en 359 l'expédition de Tachos et de Chabrias en Syrie. En pleine saison de guerre, comme le montrent les récits de DIODORE (XV, 92, 3) et de PLUTARQUE (*Agésilas*, 37), éclate la rébellion de Nectanebos. Les hésitations d'Agésilas, son appel à l'arbitrage de Lacédémone et la fuite de Tachos abandonné se situent donc très normalement encore en 359 (été-automne). L'ambassade de Tachos

1. Qu'Agésilas consulte sur l'attitude à observer vis-à-vis de Tachos et de Nectanebos (cf. PLUTARQUE, *Agésilas*, 37).

2. L'année 359 avait été signalée par le meurtre du roi Cotys (cf. FOUCART, *Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace au IVe siècle*, p. 14), l'avènement de Kersebleptès et des autres princes et les opérations du stratège athénien Céphisodotos, lequel signera avec Charidèmos une convention que devait condamner le peuple athénien (cf. DÉMOSTH., XXIII, 164-168). La « saison de guerre » 357 devait être marquée par la brève et brillante campagne d'Eubée (un mois) et, presque en même temps, par l'envoi en Thrace de Charès, dont l'intervention sera beaucoup plus décisive que celle de Chabrias (cf. FOUCART, *id.*, p. 14-15, 22-23). Celle-ci, qui est séparée de l'expédition d'Eubée par les longues discussions de l'Ecclesia sur le traité conclu entre Chabrias et Charidèmos, et par des atermoiements prolongés dus au mauvais vouloir de Kersebleptès et de Charidèmos (DÉMOSTH., XXIII, 172-173), se place tout naturellement en la saison de guerre 358 (cf. GROTE, XV, pp. 228, 245-247 : date de 359/8 la présence de Chabrias en Chersonèse; de même SCHÄFER, 1², p. 101; cf. KIRCHNER, *op. laud.*, p. 59).

serait ainsi de l'année 360/59 (automne ou hiver), et la campagne de Syrie, préparée en hiver, aurait commencé au printemps 359.

Tachos a donc quitté l'Égypte au cours de l'année nov. 360-nov. 359, qui est la quarante-sixième année du règne d'Artaxerxès Mnémon. Le complot formé contre le grand roi — complot auquel prit part, aux côtés de Tachos, le satrape de Carie, Mausole — se place donc vraisemblablement vers la fin de 360, c'est-à-dire postérieurement à la quarante-cinquième année du règne de Mnémon (ou tout à la fin de cette quarante-cinquième année : nov. 361-nov. 360). D'où la conséquence suivante. Il existe une inscription carienne datée de la « quarante-cinquième année du roi Artaxerxès, sous la satrapie de Mausole » (cf. HICKS, 101; DITTENB., 76; JUDEICH, pp. 204, 238-239). M. JUDEICH, qui date de 362/1 la révolte du satrape et de Tachos, a pensé qu'en 361/0 Mausole avait fait sa paix avec le roi : sinon, l'inscription carienne n'eût pas ainsi proclamé le loyalisme de Mausole, reconnaissant Artaxerxès pour son légitime souverain. Si, comme on peut en effet l'admettre, nous ne sommes pas ici en présence d'une simple formule sans grande portée, nous interpréterons cette formule autrement que ne fait M. JUDEICH, et nous dirons : En la quarante-cinquième année du règne de Mnémon (361/0), la révolte n'a pas éclaté, et Mausole, qui ne songe peut-être même pas encore à conspirer et qui, en tout cas, ne se déclare pas, continue à user de la formule traditionnelle[1].

Terminé en 359, le règne de Tachos avait duré deux ans : sur ce point, l'accord est parfait entre les deux traditions manéthoniennes : cf. *FHG.*, II, p. 597 : *Sync.*, p. 77 B (AFRICANUS) et p. 77 D (EUSÈBE). Le règne se place donc en 361-359[2] (soit, théoriquement, en nov. 362-nov. 360), et non en 363-361 (système JUDEICH) ou en 362-360 (système KAHRSTEDT). Il convient, par là même, d'écarter également le système de BÖCKH, qui datait de 360-358 la période de Tachos (cf. *Manetho*, p. 369; *FHG.*, II, p. 606). D'ailleurs, tout en plaçant la chute de ce prince au cours de l'année nov. 359-nov. 358, BÖCKH prolongeait théoriquement son règne jusqu'en novembre 358. Il soutenait que MANÉTHO avait pu parfaitement calculer ainsi, parce qu'il n'avait sans doute reconnu la légitimité du roi Nectanebos II qu'à partir de sa victoire définitive sur le prétendant mendésien (et non dès la fuite de Tachos en Arabie). Mais on ne voit pas du tout pourquoi MANÉTHO aurait pensé de la sorte, et il y a de bonnes raisons, au

1. La donnée de l'inscription cadre, du reste, avec le système de M. JUDEICH, par ailleurs faux, qui place la rébellion en 362 (43e année d'Artaxerxès Mnémon). Elle peut concorder également avec le système de M. KAHRSTEDT, qui date de l'été 360 la chute de Tachos. L'été 360 correspond à peu près au milieu de la 45e année de Mnémon (nov. 361-nov. 360); Mausole a pu faire sa paix avec le roi aussitôt après la fuite de Tachos, et l'inscription peut dater encore de la fin de l'été ou de l'automne 360.

2. Chronologie admise sans discussion par MASPERO, pp. 759-761. M. CAVAIGNAC, p. 321, date également de 361 l'avènement de Tachos; mais, n'attribuant à son règne qu'une durée inférieure à celle qui résulte des listes d'AFRICANUS et d'EUSÈBE, il en place la fin en 360 : il date, en effet, de 360 (p. 321, note 5) le retour d'Agésilas, événement nettement postérieur à la chute de Tachos.

contraire, pour qu'il n'ait pas négligé de compter à Nectanebos II, selon l'habitude, l'année inachevée de son prédécesseur. Contre Tachos, réfugié chez les Perses et pardonné par le grand roi (Diod., 92, 5), Nectanebos avait représenté la cause du patriotisme égyptien; de plus, Tachos, à l'instigation de Chabrias, avait mis à mal, par la lourdeur de ses impôts, la propriété foncière et les capitaux égyptiens, et, fait plus grave encore, les intérêts du clergé (cf. Ps.-Aristote, *Économiques*, II, 25), et son souvenir n'était sans doute pas des plus sympathiques à la tradition nationale et sacerdotale, à laquelle se rattachait Manétho. Donc, si le règne de Tachos avait pris fin en 358, Manétho lui eût attribué sans hésiter la période nov. 361-nov. 359, et si, comme nous pensons l'avoir établi, ce règne s'est terminé en 359, sa durée théorique va de novembre 362 à novembre 360[1].

II

Les prédécesseurs de Tachos. — Les règnes d'Amyrtée (405-399) *et de Néphérités Ier* (399-393).

Tachos étant monté sur le trône en 361, comment dater les précédents règnes? Nous devons ici utiliser principalement la tradition manéthonienne, aucun texte vraiment sûr, ni littéraire ni épigraphique, ne nous apportant d'indication ferme sur la date d'un avènement ou d'une fin de règne. Mais cette tradition manéthonienne elle-même se présente par deux voies différentes : celle d'Africanus et celle d'Eusèbe. D'accord pour attribuer six ans à Amyrtée, six ans à Néphérités Ier, treize ans à Akôris, un an quatre mois à Psammuthis et Néphérités II, les deux textes diffèrent : 1° parce qu'Eusèbe évalue à dix ans la durée du règne de Nectanebos Ier, prédécesseur immédiat de Tachos, tandis qu'Africanus prête à ce pharaon un règne de dix-huit ans; 2° parce qu'Eusèbe signale l'existence d'un certain roi Muthis (un an), sur lequel

1. *A fortiori* doit-on écarter la vieille hypothèse de Wiedemann (pp. 268-269), qui faisait durer de 370 à 368 le règne de Tachos. Cette chronologie est en contradiction flagrante, d'une part avec la date certaine de l'ambassade envoyée par Tachos à Athènes (360/59 au plus tôt), d'autre part avec l'époque certaine du départ d'Agésilas pour l'Égypte : ce départ est nettement postérieur à la bataille de Mantinée, donc à l'été 362 (cf. Diod., XV, 89-90; Plutarque, *Agésilas*, 36). Cette dernière difficulté, Wiedemann s'est efforcé de la résoudre par l'hypothèse suivante : après avoir été renversé, en 368, Tachos a continué la lutte contre Nectanebos, et la lutte durait encore en 362/1, date de l'appel adressé par Tachos à Lacédémone. Wiedemann n'omet ici qu'un fait, capital : la révolte qui a porté Nectanebos au trône et chassé Tachos a éclaté *après* l'arrivée d'Agésilas. Sur ce point, l'accord est formel entre nos deux sources, Diodore (XV, 92, 3-4) et Plutarque (*Agésilas*, 36). Quant à la *Chronique démotique*, dont Wiedemann invoque ici l'autorité (cf. *Revue égyptologique*, II, p. 55), outre que ses données sont fréquemment fausses ou suspectes, elle se borne à dire que la lutte pour le trône, commencée peu après la mort de Nectanebos Ier, a duré longtemps; et cette expression s'explique assez bien si, à la guerre entre Tachos et Nectanebos, on ajoute le conflit qui mit aux prises Nectanebos et le prétendant mendésien : conflit qui, selon notre chronologie (cf. *infra*, § IV), se termina vers la fin de 358, un an au moins après la fuite de Tachos.

AFRICANUS et aussi le Canon d'EUSÈBE restent muets (cf. *FHG.*, II, p. 597; WIEDEMANN, p. 262).

Sur le premier point, l'accord est unanime entre les critiques pour donner raison à AFRICANUS. Nous nous bornerons ici à rappeler d'abord la remarque décisive de MASPERO (p. 758, note 3) : un sarcophage de Vienne porte la date de l'an XV du règne de Nectanebos Ier, et une inscription d'Edfou parle de donations faites par le souverain au temple de cette ville en l'an XVIII de son règne (cf. BRUGSCH, *Recueil de monuments*, I, pl. VI, n° 4; *Thesaurus inscriptionum Ægytiacarum*, p. 538, l. 3). AFRICANUS a donc pleinement raison contre EUSÈBE, et aussi contre la *Chronique démotique* (cf. *Revue égyptologique*, II, pp. 57-59 : parle de neuf (ou dix) ans de règne).

Nous ajouterons la considération suivante : si Nectanebos Ier n'a régné que dix ans, son règne, terminé en 361, selon la manière la plus sûre de dater le règne de Tachos (cf. *supra*, § I), a dû commencer en 371 : date trop tardive; car l'expédition de Pharnabazos et d'Iphicratès en Égypte a eu lieu sous le règne de Nectanebos Ier (DIOD., XV, 42, 1), en 373 au plus tard, comme en font foi des données très sûres touchant la présence d'Iphicratès à Athènes vers novembre 373 (cf. *infra*, § V)[1].

Sur la seconde divergence (existence ou inexistence d'un règne de Muthis), l'accord est moins complet[2]. Nous croyons pouvoir repousser comme indémontrée et fort suspecte la tradition d'EUSÈBE. D'une part, à la différence de ses voisins de liste (Akôris et Psammuthis), Muthis n'est nommé sur aucun monument; d'autre part, les lourdes erreurs que contiennent les listes d'EUSÈBE (attribuant indûment dix ans à Nectanebos Ier, huit ans à Nectanebos II : cf. *infra*, § IV) rendent son témoignage fort sujet à caution quand il se heurte à celui d'AFRICANUS, beaucoup plus en harmonie avec les indications solides et sûres des inscriptions et monuments. On peut donc tenir pour très valable l'hypothèse selon laquelle le nom de Muthis n'a été introduit dans la liste d'EUSÈBE qu'en vertu d'une abréviation du nom voisin et tout pareil de Psammuthis[3]. Notons enfin qu'EUSÈBE lui-même, dans son Canon (plus exact et plus solide sous le rapport chronologique, puisqu'il attribue très correctement dix-huit ans de règne à Nectanebos Ier : cf. *FHG.*, II, p. 597), garde le silence au sujet de Muthis.

Tenons-nous-en donc à la liste et aux chiffres d'AFRICANUS : Amyrtée, six ans;

1. De plus, cette chronologie mènerait à des impossibilités concernant certaines dates capitales du règne d'Akôris : cf. *infra*, § III.

2. La tradition d'EUSÈBE est acceptée, notamment, par MM. JUDEICH (p. 146), WIEDEMANN (p. 262), MASPERO (p. 755), CAVAIGNAC (p. 283), et rejetée par un certain nombre d'autres critiques (cf. *supra*, § I). M. KAHRSTEDT, tantôt paraît accepter l'existence de ce règne, tantôt n'en tient nul compte (cf. *infra*, § III).

3. Cl. MÜLLER, *FHG.*, II, p. 597 : « On se demande d'où Eusèbe tire le roi Muthes. Il sera issu du nom du troisième roi » (de la dynastie mendésienne : Psammuthis); PRASEK, p. 23. M. MEYER (*Forschungen*, II, p. 491) pense également que Muthis doit être exclu de tout système chronologique; il en donne une autre raison, également plausible : Muthis est probablement un usurpateur.

Néphérités Ier, six ans; Akôris, treize ans; Psammuthis, un an; Néphérités II, quatre mois; Nectanebos Ier, dix-huit ans[1]. En conséquence, partant de l'année 361 (mort de Nectanebos Ier et avènement de Tachos), nous établirons la chronologie suivante : Nectanebos Ier, 379-361; Néphérités II, quatre mois, 379[2]; Psammuthis, 380-379; Akôris, 393-380[3]; Néphérités Ier, 399-393; Amyrtée, 405-399[4].

A ce système, les conclusions formulées ci-dessus (§ I) sur la chronologie du règne de Tachos confèrent une valeur indéniable. Mais ne peut-il se heurter par ailleurs à des difficultés et objections qui nous obligeraient, soit à reviser nos conclusions sur les dates de Tachos, soit à modifier les chiffres manéthoniens? Une première difficulté paraît découler de la date à laquelle est mort le prédécesseur d'Artaxerxès Mnémon, Darius II (printemps 404 : cf. Diod., XIII, 108)[5]. Darius II ayant, selon la tradition manéthonienne, régné dix-neuf ans sur l'Égypte (cf. *FHG.*, II, p. 595), il en résulte que, si l'on compte à ses deux prédécesseurs, Xerxès II et Sogdianos, l'année nov. 425-nov. 424, ces dix-neuf ans de règne vont de novembre 424 à novembre 405 : ce qui contredit notre système, datant de novembre 406-novembre 400 (405-399) le

1. Cet ordre, à défaut des chiffres, a été contesté par Wiedemann (cf. pp. 262-268), qui, sur l'autorité de la *Chronique démotique*, situe Psammuthis avant Akôris et l'identifie avec un certain Psammetichos, signalé par Diodore (XIV, 35). Ce Psammetichos, à la date de 401/0, recevait à sa cour le satrape d'Ionie fugitif. D'après Wiedemann, il aurait succédé à Amyrtée (414/3-408/7) et à Néphérités Ier (408/7-402/1). Une telle hypothèse est détruite par le fait suivant : sur un temple de Karnak, Psammuthis parle d'Akôris comme de son prédécesseur. Sur ce point comme sur bien d'autres, l'information de Manétho était sûre (cf. Maspero, p. 755, note 3 : rappelle sa *Découverte d'un petit temple à Karnak* dans le *Recueil de travaux*, II, p. 20). Quant au Psammetichos de Diodore, cf. *infra*, p. 222, l'hypothèse fort plausible que l'on peut formuler à son égard.

2. Avec MM. Judeich, p. 146, et Kahrstedt, pp. 2, 7, nous estimons que, ce règne de Néphérités II ayant été très court (un tiers d'année), il n'y a pas lieu de reculer d'une année le règne de Psammuthis.

3. On ne voit pas bien pour quelle raison Maspero, attribuant, selon la tradition manéthonienne, treize ans au règne d'Akôris, le date de 393-381 (p. 755) : ce qui fait douze ans, à moins que l'on ne compte de 393 à la fin de 381 (Akôris disparaissant en décembre 381, ce qui donnerait : Akôris, treize ans, nov. 394-nov. 381); mais Maspero ne s'explique pas à ce sujet.

4. Maspero, p. 751, date également de 405 l'avènement d'Amyrtée. M. Judeich, pp. 146-147, date ce fait de 408 : Amyrtée, 408-402 (déc. 409-déc. 403); Néphérités Ier, 402-396; Akôris, 396-383; Psammuthis, 383-382; Muthis, 382-381; Néphérités II, 381; Nectanebos Ier, 381-363 (cf. son tableau chronologique, pp. 309, 320, 325, 326). M. Kahrstedt, pp. 2-4, 7, place les débuts d'Amyrtée en 404 (théoriquement en novembre 405) et la fin du règne d'Akôris en 379, et confond avec la 13e année d'Akôris (nov. 381-nov. 380) et l'unique année de Psammuthis (nov. 380-nov. 379) les deux premières années de Nectanebos Ier (nov. 381-nov. 363) (cf. *infra*, § III, les raisons qu'il donne de cet enchevêtrement de règnes). Il paraît ainsi ne tenir nul compte du prétendu roi Muthis. M. Cavaignac (p. 255, note 5) adopte les dates suivantes : Amyrtée, 408-402; Néphérités Ier, 402-396; Akôris, 396-383. Plus loin (p. 321), il date de 361 la fin du règne de Nectanebos Ier. Wiedemann, pp. 267-268, plaçait en 414/3 l'avènement d'Amyrtée : chronologie qu'indépendamment de toute notre argumentation précédente, dément le fait rappelé par M. Praser (pp. 22 et 175, note 1) : un papyrus d'Éléphantine nous fait voir un satrape perse en Égypte encore à la date de 408.

5. Cette date est sûre (cf. Meyer, *Forschungen*, II, p. 483). Artaxerxès Ier Longue-Main était mort dans l'hiver 425/4 (Thucydide, IV, 50) : ses deux successeurs, Xerxès II et Sogdianos, ont régné ensemble neuf mois (cf. *FHG.*, II, p. 595) : ce qui place vers septembre 424 l'avènement de Darius II; il a régné dix-neuf ans et s'est éteint peu après la paix d'avril 404 (424/3-405/4).

règne d'Amyrtée, et ce qui tend à fortifier le système KAHRSTEDT, datant ledit règne de novembre 405-novembre 399 (404-398)[1].

Mais cette difficulté n'offre rien d'insoluble. Admettons qu'il faille en effet compter de novembre 424 à novembre 405 les dix-neuf années de Darius II. Si, comme nous le pensons, le règne d'Amyrtée a commencé au cours de l'année 405 (soit, théoriquement, en novembre 406), Darius II n'a pas, pour cela, radicalement perdu sa puissance royale : ce souverain, qui comptait alors, d'après le calcul exposé ci-dessus, dix-huit ans de règne (nov. 424-nov. 406), n'en a pas moins continué à régner, sur l'ensemble de ses possessions d'Asie, jusqu'au printemps 404 (soit, théoriquement, jusqu'en novembre 405). Dès lors, que dans la tradition manéthonienne une confusion ait pu s'établir entre la durée de son règne « asiatique » et celle de son règne « égyptien », c'est ce que rendrait très aisément explicable le faible écart d'une année — réelle ou nominale — entre les deux règnes (écart faible à la fois en lui-même et proportionnellement à l'étendue du temps écoulé : 1/18). MANÉTHO, ou son informateur, savait que Darius Nothos avait dominé l'Asie pendant dix-neuf ans : en rédigeant sa chronique, il a pu oublier que ce prince n'avait gouverné l'Égypte que dix-huit ans[2].

Mais doit-on même qualifier nécessairement d'erroné le calcul manéthonien? Ce calcul n'est erroné que si, contrairement à la règle habituelle, on ne compte pas à Darius II comme première année de règne celle de son avènement (l'année nov. 425-nov. 424, puisqu'il a reçu la couronne en septembre 424 : cf. *supra*). Mais, précisément parce que l'habitude égyptienne était d'antidater (cf. § I), la tradition dont s'inspirait MANÉTHO n'a-t-elle pu vraiment antidater l'avènement de Darius Nothos, le situer ainsi, théoriquement, en novembre 425[3], et, par conséquent, si Amyrtée a conquis le pouvoir, théoriquement, en novembre 406, compter très normalement à Darius II dix-neuf années de règne « égyptien » (nov. 425-nov. 406, 424-405)? Bref, nous sommes en présence, ou d'une confusion fort explicable et de portée très restreinte, ou d'un réel et solide accord entre la tradition manéthonienne et la vérité historique.

Ainsi, selon toute probabilité, Amyrtée gouverna l'Égypte de 405 à 399 (nov. 406-nov. 400), comme unique représentant de la dynastie saïte. La bataille de Cunaxa (401/0) s'est donc livrée sous son règne. Or, peu après cette bataille, Tamos, l'ami de Cyrus le Jeune, allait chercher asile auprès du roi égyptien Psammetichos (DIOD.,

1. Cf. KAHRSTEDT, p. 2.

2. L'erreur serait beaucoup plus sensible et moins facile à expliquer si Amyrtée, comme le soutient M. JUDEICH (pp. 146-147), était arrivé au trône en 408 (théoriquement nov. 409) : en attribuant à Darius II dix-neuf ans de règne égyptien, la tradition manéthonienne laisserait subsister entre son affirmation et la réalité, au bénéfice de la dynastie asiatique, un écart de quatre années (soit de 1/5 à 1/4).

3. Comme si Artaxerxès Ier, régnant jusqu'en septembre 424, avait immédiatement précédé Darius II : s'il en avait été ainsi, le chiffre des années de règne d'Artaxerxès Ier n'aurait pas été accru d'une seule unité, et rien n'eût été changé au total de la XXVIIe dynastie.

XIV, 35). Nous avons vu qu'il ne pouvait s'agir ici, comme on l'a affirmé, du roi Psammuthis, successeur d'Akôris (cf. *supra*, p. 220). D'où une difficulté à résoudre : quel est ce Psammetichos qui régnait en Égypte à l'époque même du pharaon Amyrtée[1]? Ici se présente la conjecture de Böckh : le Psammetichos de Diodore fut une sorte de roi-adjoint ou subordonné à Amyrtée (cf. *Manetho*, p. 364). Mais on peut aller plus loin et voir en Psammetichos un rival d'Amyrtée[2]; il n'aurait régné que sur une faible partie du pays et n'aurait pas été reconnu par la majeure partie des Égyptiens : d'où cette conséquence que la tradition manéthonienne le fait entièrement disparaître derrière le véritable pharaon, Amyrtée. Ce Psammetichos fut vraisemblablement un adversaire du parti national et hostile aux Perses : le meurtre de Tamos, ami de Cyrus le Jeune, donne à ce rival d'Amyrtée une physionomie quelque peu persophile (cf. Prasek, pp. 205-206) : ce qui expliquerait plus aisément encore le silence de la tradition indigène et manéthonienne à son sujet. Que toute l'Égypte, d'ailleurs, n'ait pas rompu dès 405 avec la Perse, c'est ce qu'indique assez nettement la présence de contingents d'infanterie lourde égyptienne dans l'armée d'Artaxerxès II (Xénophon, *Anab.*, I, ix, 8). L'existence d'un « antiroi » n'a donc rien d'étonnant. Retenons seulement cette circonstance notable d'un roi-adjoint ou rival, circonstance qui se comprend aisément, vu le caractère particulièrement troublé de toute cette époque, remplie de luttes contre l'étranger, de déchirements intérieurs, de conflits personnels ou dynastiques : un tel fait peut être de grande conséquence et nous permettre d'expliquer dans la suite des difficultés analogues (cf. *infra*, § III).

La présence d'un roi Psammetichos en Égypte vers 401/0 ne porte donc aucune atteinte à notre système chronologique (Amyrtée, 405-399). En revanche, ce que nous entrevoyons de son action persophile (et aussi ce que nous savons de la participation d'hoplites égyptiens aux opérations du grand roi vers la même époque) cadre assez bien avec le fait suivant. Diodore (I, 44, 3) nous apprend que les Perses comptaient depuis la conquête de Cambyse 135 ans de domination sur l'Égypte, « y compris le temps du soulèvement » (σὺν ταῖς τῶν Αἰγυπτίων ἀποστάσεσιν). Or, de cette conquête (525)[3] à celle d'Alexandre (332), il y a eu cent quatre-vingt-treize ans. Si de ces cent quatre-vingt-treize ans on retire les soixante-quatre années de gouvernement indigène (6 + 6 + 13 + 1 + 18 + 2 + 18 = 64)[4], il reste cent vingt-neuf ans. Mais les Perses comptaient cent

1. La difficulté subsiste si l'on adopte le système de M. Judeich, qui assigne au règne de Néphérités Ier (402-396) l'année de Cunaxa.

2. Cf. Judeich, p. 152 : cet auteur fait de Psammetichos un rival de Néphérités Ier. Si Psammetichos fait assassiner Tamos, réfugié auprès de lui, c'est pour s'assurer sa flotte et ses trésors en vue de la lutte pour le trône.

3. Cf. Maspero, p. 661, note 2.

4. On peut négliger ici les quatre mois du règne de Néphérités II, dont l'adjonction ne changerait rien à notre conclusion : cf. *infra*, p. 232.

trente-cinq ans de domination égyptienne, période du soulèvement comprise : c'est donc qu'ils attribuaient une durée de six ans à cette période, et celle-ci se trouve ainsi correspondre au premier règne indigène, celui d'Amyrtée, qui a duré précisément six ans. Ce règne n'avait donc pas été marqué pour l'Égypte par une pleine et entière indépendance; des traces tout au moins de l'ancienne domination y subsistaient, parmi lesquelles il est permis d'indiquer (si Amyrtée a régné de 405 à 399) les faits signalés plus haut : l'attitude d'un prince rival vis-à-vis d'un ennemi du grand roi et la présence de contingents égyptiens dans l'armée de Mnémon[1].

De 399 à 393 (nov. 400-nov. 394), l'Égypte est gouvernée par Néphérités Ier. La seule difficulté chronologique en ce qui concerne cette période (et, du même coup, celle d'Akôris, successeur de Néphérités Ier) provient de la circonstance que voici. Au printemps 396, Sparte, s'apprêtant à combattre le grand roi, fit appel au concours du roi d'Égypte, Nephereus (Diod., XIV, 79, 4) (sur l'identité duquel avec le Néphérités de Manétho aucun doute n'est possible et l'accord est parfait entre les critiques). Or, d'après Justin (VI, 2, 1), la demande fut adressée par Lacédémone au roi d'Égypte Hercynion, roi que ne signalent pas les listes manéthoniennes. Que signifie cette divergence, au moins apparente, entre Diodore et Justin? Si l'on estime (cf. Judeich, p. 146) que Néphérités Ier a régné de 402 à 396 (nov. 403-nov. 397), on pourra supposer que Néphérités s'est éteint tout à la fin de 397 ou au début de 396, et que son successeur Akôris (ou Hakôris, dont le nom, fortement défiguré, serait devenu Hercynion sous la plume de l'informateur de Justin) a reçu l'ambassade lacédémonienne. Diodore, en citant Néphérités, aurait commis une erreur (d'ailleurs légère, puisque, dans cette hypothèse, Néphérités n'est mort que deux ou trois mois avant l'ambassade). En admettant même que Diodore ne se soit pas trompé et que la députation spartiate ait été réellement reçue par Néphérités, l'erreur de Justin pourrait encore s'expliquer ainsi : en 396, peu après l'ambassade, Néphérités est mort, Akôris-Hercynion est arrivé au trône, et c'est lui qui a exécuté les promesses de son prédécesseur : de là à

1. Par un calcul analogue, M. Judeich range également les six années d'Amyrtée parmi les cent trente-cinq ans de domination perse en Égypte. Il procède ainsi : aux cent trente-cinq ans de domination perse, il soustrait d'abord les douze années qui, d'après son système, se sont écoulées entre la chute de Nectanebos II et la conquête d'Alexandre (début de 343 — fin de 332). Restent cent vingt-trois ans : la conquête de Cambyse datant de 525, la période de pleine indépendance commence en 402, avec le règne de Néphérités Ier. Mais, s'il en est ainsi, il devient plus difficile d'expliquer qu'en 401/0 les Perses aient pu encore compter en Égypte des adeptes et en recevoir des contingents. Notre système, comme ceux de Böckh et de M. Kahrstedt, paraît mieux s'adapter aux textes.

En tout cas, les chiffres de Diodore (I, 44, 3) n'apportent aucune confirmation décisive à l'une quelconque des hypothèses en présence sur la date de l'avènement d'Amyrtée : la durée de la période d'indépendance étant à peu près la même dans tous les systèmes, il reste toujours environ cent vingt-neuf ans (cent trente-cinq ans en y comprenant les six années d'Amyrtée) pour la période de régime perse, divisée en deux sections : la première, très longue, avant le règne d'Amyrtée (ou de Néphérités); la seconde, très courte, après la chute de Nectanebos II; la première, un peu plus longue dans notre système que dans celui de M. Judeich, la seconde, un peu plus longue dans le système Judeich que dans le nôtre.

le confondre avec ce dernier en ce qui touche la réception de l'ambassade, il n'y avait qu'un pas.

Mais une telle explication ne s'impose pas et n'est pas la seule admissible. D'abord, il n'est nullement démontré qu'Akôris (ou Hakôris) et Hercynion soient un seul et même personnage : entre les deux noms règne une notable différence d'aspect. Ensuite, il est très possible qu'il y ait eu en Égypte, au début de 396, en plein règne de Néphérités Ier, un roi-adjoint (cf. *supra*, p. 222, le cas voisin de Psammetichos) et que ce roi-adjoint soit l'Hercynion dont la tradition de Justin a recueilli le nom. Cet Hercynion était peut-être destiné à ne jamais régner vraiment sur l'Égypte; mais peut-être aussi était-ce Akôris lui-même, associé à l'exercice du pouvoir quelques années avant la mort de Néphérités Ier. Bref, l'indication de Justin ne tend nullement à prouver que le règne d'Akôris se soit ouvert dès l'année 396[1].

III

Les règnes d'Akôris (393-380), *de Psammuthis et Néphérités II* (380-379) *et l'avènement de Nectanebos Ier* (379).

A Néphérités Ier succéda Akôris (393-380). Sous son règne, les Perses tentèrent contre l'Égypte un grand effort. De plus, la guerre ayant éclaté entre le grand roi et Évagoras de Chypre, celui-ci fut soutenu par Akôris, comme Lacédémone l'avait été par Néphérités Ier. Ni la chronologie de la guerre perso-égyptienne, ni celle du début de la guerre cypriote ne provoquent ici de difficultés. Quel que soit le système adopté sur la date de l'avènement d'Akôris, qu'il soit arrivé au trône en 396 (système Judeich-Cavaignac), en 393 (système Maspero) ou en 392 (système Kahrstedt), il gouvernait incontestablement l'Égypte quand Mnémon chercha à remettre ce pays sous le joug (vers 389-387 : cf. Judeich, p. 153) et quand éclata le conflit entre Évagoras et la Perse (en 390, selon les uns; en 387/6, selon les autres : cf. *infra*).

Les difficultés commencent à propos de la fin de la guerre perso-cypriote. Mais ces difficultés, comme nous allons le montrer, ne sont nullement insolubles. Nous verrons d'abord qu'il n'est pas possible, selon nous, d'adopter une conclusion rigoureuse et dé-

1. M. Judeich, après avoir paru admettre (p. 153) qu'Hercynion n'est peut-être autre qu'Akôris, arrivé à la souveraineté dès 396, se range finalement à l'hypothèse d'un roi-adjoint Hercynion, distinct d'Akôris, et exerçant sa fonction au début même du règne d'Akôris (cf. son tableau chronologique, p. 309). Maspero, p. 752, note 2, pense que cet Hercynion « pourrait bien être un prétendant au trône ». Peut-être; mais il est plus naturel d'admettre que Sparte s'est adressée soit au véritable titulaire de la royauté, Néphérités (version Diodore), soit à un roi-adjoint, plutôt qu'à un simple prétendant. Ailleurs (*Hist. anc. des peuples de l'Orient*, éd. 1886, p. 639), Maspero dit que Trogue Pompée (Justin, VI, 2) « appelle Hercynion » le roi Akôris « je ne sais d'après quelle autorité ». Mais rien ne prouve absolument que l'informateur de Justin, en écrivant le nom Hercynion, ait voulu parler d'Akôris.

finitive sur la date finale de cette guerre. Nous exposerons ensuite le désaccord qui règne (ou paraît régner) entre DIODORE et THÉOPOMPE sur le point suivant : qui était roi d'Égypte lors de la paix entre Évagoras et Mnémon? Nous montrerons enfin que, quelque date que l'on assigne à cette paix, cette date peut toujours cadrer avec nos hypothèses sur la chronologie d'Akôris et de ses successeurs (Akôris, 393-380; Psammuthis, 380-379; Nectanebos Ier, 379-361).

On admet le plus souvent (cf. JUDEICH, p. 119 : résumé des divers systèmes) que la guerre éclata en 390 et se termina soit en 380 ou 379, soit vers la fin de 381. XÉNOPHON (*Hell.*, IV, VIII, 24) montre une flotte athénienne partant en 390 au secours d'Évagoras, « qui faisait alors la guerre au roi ». Un tel acte, dit GROTE, XIV, p. 156, note 2, n'est pas une simple « mesure hostile avant le commencement de la guerre », mais déjà bel et bien la guerre. Celle-ci, ayant duré dix ans (ISOCR., *Évagoras*, 64; DIOD., XV, 9, 2), s'est terminée en 380 ou 379[1]. M. JUDEICH (p. 119), tout en admettant que la guerre a commencé en 390, la fait se terminer vers la fin de 381, pour les raisons suivantes. La guerre n'a pas duré tout à fait dix ans, comme l'indique avec précision DIODORE (ὁ μὲν οὖν Κυπριακὸς πόλεμος δεκαετὴς σχεδὸν γεγενημένος : XV, 9, 2)[2]. Commencée en 390 et terminée vers la fin de sa dixième année, elle a donc cessé dans les tout derniers mois de 381[3].

Mais il est un autre système[4], beaucoup plus ancien, d'après lequel la guerre perso-cypriote n'a commencé qu'en 387/6. Ce système a pour lui un texte d'une indéniable importance, l'affirmation du contemporain ISOCRATE, qui, composant en 381 son *Panégyrique*, montre la guerre durant depuis « six ans déjà » entre Évagoras et les Perses (ἤδη μὲν ἓξ ἔτη : *Paneg.*, 141). Si la guerre a ainsi commencé en 387 et duré un peu moins de dix ans, elle a dû prendre fin vers le début de 377. Cette conclusion ne contredit pas nécessairement l'assertion du contemporain XÉNOPHON, qui nous fait voir Évagoras « en guerre avec le roi » dès 390 : on peut admettre qu'avant 387 il y a eu des rencontres intermittentes, mais que la guerre n'a vraiment éclaté et ne s'est régulièrement poursuivie qu'à partir de 387[5]. Bref, nous ne saisissons aucun motif décisif de placer en 381 ou 380 plutôt qu'en 377 la paix entre Évagoras et la Perse.

L'accord ne règne pas davantage entre les textes sur la question de savoir qui gouvernait l'Égypte au moment où fut signée la paix entre Évagoras et le grand roi.

1. GROTE ne se prononce pas entre ces deux dates. MASPERO p. 755, choisit la date 379.

2. ISOCRATE (*Évagoras*, 64) se borne à parler d'une guerre « de dix ans » (ἔτη δέκα). S'il avait pensé que la guerre avait duré dix années pleines, dit M. JUDEICH, l'orateur se fût exprimé ainsi : πλεῖον ἢ ἔτη δέκα. Pas nécessairement; du moins la formule d'ISOCRATE ne contredit-elle pas vraiment la donnée très nette et précise de DIODORE, et cela suffit.

3. Cf. tableau chronologique de JUDEICH, p. 326.

4. Cf. CLINTON, *F. H.*, II[1], pp. 365 et suiv.; BÖCKH, *Manetho*, p. 368; SIEVERS, *Gesch. Griech.*, pp. 406-407.

5. ISOCRATE indique nettement que l'ouverture des hostilités entre Évagoras et la Perse est postérieure à la guerre perso-égyptienne de 389-387 : μετὰ δὲ ταῦτ' ἐπ' Εὐαγόραν στρατεύσας... : *Paneg.*, 141.

Diodore est très net à cet égard : il nomme Akôris (XV, 8, 1; 9, 2). C'est à l'attitude de ce dernier prince vis-à-vis d'Évagoras, très insuffisamment soutenu par son allié d'Égypte, qu'il attribue l'origine des démarches d'Évagoras en vue de la paix[1] : Tiribazos ayant imposé de dures conditions, mais ayant été disgracié sur la dénonciation d'Orontès, Évagoras finit par s'entendre avec celui-ci, et une paix relativement honorable est conclue.

Mais le fragment 111 de Théopompe (cf. *FHG.*, I, p. 259) fournit une indication différente. Selon ce passage, après avoir exposé l'appui prêté par Akôris à Évagoras contre la Perse, la paix d'Antalcidas, l'entente formée contre Tiribazos entre Évagoras et Orontès, Théopompe montrait « comment, Nectanebos ayant reçu le pouvoir royal en Égypte (Νεκτανέβιος παρειληφότος τὴν Αἰγύπτου βασιλείαν), Évagoras députa à Lacédémone, et de quelle manière fut terminée la guerre de Chypre ».

En résumé, la guerre perso-cypriote a cessé en 381/0, ou en 380, ou en 379, ou en 377, soit sous le règne d'Akôris, soit sous le règne de Nectanebos Ier. Nous allons montrer que, quelle que soit la date assignée à la fin de cette guerre, notre système chronologique peut parfaitement subsister.

Supposons d'abord que la guerre ait pris fin seulement en 377. A cette date, indiscutablement, le règne d'Akôris est fini (quelque système que l'on adopte : cf. *supra*, § II). Dès lors, toute difficulté disparaît : Nectanebos Ier régnait à coup sûr quand la paix fut conclue[2], conformément au récit de Théopompe (ou plutôt au résumé qu'on nous en donne) et contrairement au récit de Diodore.

En admettant que la guerre ait cessé en 379[3], notre système, qui date de cette année-là l'avènement de Nectanebos Ier, cadre encore assez bien avec l'une des deux versions, celle de Théopompe[4].

1. A la date de 385/4 : mais la chronologie absolue de Diodore n'offre par elle-même aucune garantie. D'autre part on a contesté qu'il s'agisse ici de la paix véritable et définitive; mais on n'a fourni aucun argument décisif à l'appui de cette opinion (cf. *infra*, p. 227).

2. Il régnait depuis 379, selon notre système : ce qui suppose des négociations assez prolongées entre Évagoras et le grand roi (de 379 au début de 377); mais le fragment de Théopompe ne nous dit pas ce qu'ont pu durer ces pourparlers.

3. Chronologie qui nous paraît en elle-même grosse de difficultés. La guerre, comme on l'a vu, a commencé soit en 390, soit en 387/6, et elle n'a pas duré tout à fait dix ans, d'après l'indication la plus précise que nous possédions à ce sujet (Diod., XV, 9, 2). Dès lors, elle n'a pu se terminer qu'en 381, 380 ou 377. Pour admettre l'année 379 comme date finale, il faudrait être sûr que Diodore, en parlant d'une guerre de « presque dix ans », s'est trompé d'un an environ, et eût dû parler d'une guerre de onze ans ou d'« à peu près onze ans » (390-379). Une erreur de Diodore n'est pas rigoureusement chose impossible; mais ni Grote, qui admet la possibilité d'une paix conclue en 379 (XIV, p. 156, note 2), ni Maspero, qui n'hésite pas à choisir cette date (p. 755), ne s'expliquent à ce sujet.

4. Admise naturellement sans difficulté par les auteurs qui datent de 379 à la fois l'avènement de Nectanebos et la fin de la guerre perso-cypriote. Cf. Maspero, qui explique ainsi (p. 755, note 5) les causes de la paix entre Évagoras et la Perse : le nouveau pharaon (Nectanebos) supprima les subsides qu'Akôris avait accordés à Évagoras et rendit, dès lors, inévitable la chute de ce dernier : « telle est, en effet, l'interprétation

Supposons enfin que l'on doive situer la paix en 381 ou 380 : devrons-nous, pour cela, renoncer à dater de 380 la mort d'Akôris? Oui, sans doute, si THÉOPOMPE a eu raison de placer à la veille de cette paix l'avènement de Nectanebos[1] (acquérant ainsi une souveraineté à la fois définitive et complète : cf. *infra*, l'autre explication que l'on peut présenter à ce sujet). Non, si c'est DIODORE qui a raison de nous montrer les pourparlers engagés et la paix conclue sous la domination d'Akôris (XV, 8, 1; 9, 2 : cf. *supra*). Or, nous ne voyons aucun motif de préférer la version de THÉOPOMPE (ou son résumé) à celle de DIODORE. Celui-ci est aussi net et explicite qu'a pu l'être THÉOPOMPE sur l'abandon d'Évagoras par ses alliés d'Égypte (ὑπὸ τῶν συμμάχων καταλειπόμενος : XV, 8, 1), abandon qui fut la cause déterminante de l'ouverture des pourparlers.

Sans doute, contrairement à l'indication formelle de DIODORE sur la fin de la guerre « de presque dix ans » (XV, 9, 2), M. JUDEICH (pp. 125-131) nie qu'il s'agisse ici de la paix véritable et définitive. Ce ne sont là, dit-il, que des préliminaires, qui avaient besoin de la ratification royale. De 385 (date assignée par DIODORE à la prétendue paix) à 383, on a attendu la décision du grand roi. En 383, Tiribazos ayant gagné sa cause auprès du souverain, Orontès est disgracié, les préliminaires de paix sont repoussés par Artaxerxès, et Évagoras se prépare à de nouveaux combats. La guerre doit reprendre en 382 et se terminera en 381/0, Évagoras ne recevant plus aucun secours de l'Égypte (Akôris est mort deux ans auparavant). La paix sera conclue, d'ailleurs, sous la médiation de Sparte, aux conditions fixées par Orontès.

Nous observerons d'abord qu'aucun texte ne qualifie de simples préliminaires les conventions passées entre Orontès et Évagoras (XV, 9, 2); qu'après la disgrâce d'Orontès (DIOD., XV, 11, 2), il n'est plus question le moins du monde de renouvellement de la guerre perso-cypriote, de négociations entre Évagoras et Tiribazos, Évagoras et Lacédémone, et de réédition de la paix d'Orontès. Ensuite, il peut paraître assez étrange qu'Orontès ayant été disgracié pour avoir traité Évagoras avec une excessive modération, Tiribazos et le roi, vainqueurs, reprennent la politique d'Orontès. Enfin, on pourra trouver très singulier que la ratification de la paix se soit fait attendre durant deux années (385-383). (Pourrait-on d'ailleurs parler de *la* guerre cypriote, si la guerre avait réellement cessé pendant deux à trois ans — de 385 au début de 382, — entre les conventions d'Orontès et la paix définitive?)

C'est donc bien une paix définitive entre Évagoras et la Perse que DIODORE a placée sous le règne d'Akôris, et il n'y a nulle raison d'écarter ce récit au profit du récit de

qui paraît être la meilleure pour le fragment de Théopompe » (que MASPERO cite ensuite) : « si le changement de règne qui se produisit alors en Égypte ne lui avait pas été défavorable », Évagoras n'aurait pas fait une tentative auprès des Lacédémoniens et n'eût pas capitulé aussitôt après (cf. éd. 1886, p. 644, note 6).

1. Ce qui reculerait vers 382 ou 383 la mort d'Akôris, séparée par un an au moins (règnes de Psammuthis et de Néphérités II) de l'avènement de Nectanebos.

Théopompe. Mais il y a mieux, et l'on peut donner de la version de ce dernier une interprétation conciliable avec la chronologie de Diodore. Ne se peut-il qu'il y ait eu, en effet, un peu avant la paix entre Évagoras et Mnémon, une sorte de mainmise partielle et accessoire de Nectanebos sur le pouvoir royal, sans que pour cela le règne d'Akôris ait cessé? Qu'on se rappelle les ambitions de Nectanebos, qui va inaugurer une dynastie — celle de Sébennytos —, qui n'est pas le successeur naturel et désigné d'Akôris, qui peut-être, s'il faut en croire la *Chronique démotique* (cf. *Revue égyptologique*, II, p. 55), revendiquait la couronne comme fils dépossédé de Néphérités Ier. N'a-t-il donc pu, vers 381, se poser en prétendant, puis en « antiroi »? L'exemple de Psammetichos en 401/0 montre clairement qu'il pouvait y avoir ainsi un roi-adjoint ou hostile en face du pharaon généralement reconnu; c'est une hypothèse qui paraît des plus normales et plausibles quand on examine la physionomie spéciale de cette époque, extrêmement troublée, à certains moments, par le jeu des rivalités personnelles et dynastiques et peut-être aussi par les intrigues étrangères. L'hostilité ainsi déclarée de Nectanebos (même s'il ne s'est pas proclamé roi) aura nécessairement gêné Akôris, paralysé sa politique extérieure en l'obligeant à ménager ses ressources : d'où le changement si net d'attitude vis-à-vis d'Évagoras, pratiquement abandonné, comme l'indique Diodore (XV, 8, 1)[1].

On pourrait présenter l'objection suivante. Si Nectanebos s'est proclamé roi dès 381 et s'il a régné, comme notre système le propose, jusqu'en 361, pourquoi la tradition manéthonienne ne lui compte-t-elle que dix-huit ans de règne, et non vingt ans? (Ce qui n'empêcherait pas, du reste, de compter treize ans à Akôris, sa dernière année (nov. 382-nov. 381) se confondant avec la première année du règne de Nectanebos, et l'année de Psammuthis (nov. 381-nov. 380) avec la deuxième année dudit règne.) Nous répondrons que, si cette usurpation, d'ailleurs partielle et limitée, de Nectanebos s'est réellement produite, la tradition manéthonienne, selon toute probabilité, n'a pas tenu compte des années d'usurpation (treizième année d'Akôris et unique année de Psammuthis). Pourquoi l'eût-elle fait? Akôris n'avait pas été vraiment chassé du trône. De plus, il avait été un souverain patriote, grand ennemi du Perse jusqu'au jour où — dans cette hypothèse — les intrigues du prétendant l'avaient contraint à abandonner son allié. Nectanebos, au contraire, par son usurpation, avait paralysé les efforts communs de l'Égypte et d'Évagoras contre le grand roi[2]. Dès lors, on ne voit pas bien pourquoi la tradition nationale eût antidaté le règne de ce pharaon et n'en eût pas fixé

1. Ce changement, le récit de Diodore, si net au début sur l'aide militaire, économique et financière prêtée par Akôris à Évagoras (XV, 2, 2; 3, 3), ne l'explique pas : le récit de Théopompe pouvait ici compléter le sien.

2. Sans qu'il y ait eu, d'ailleurs, nécessairement entente entre le prétendant et les Perses : quelques années plus tard, en plein règne de Nectanebos Ier (cf. §§ I et V), Artaxerxès cherchera à remettre sous le joug le pays des Pharaons.

le début à la mort de Néphérités II. Les années d'usurpation de Nectanebos (si usurpation il y eut) disparaîtraient ainsi du compte manéthonien tout aussi normalement que les mois ou années d'usurpation d'un Psammetichos (cf. *supra*, § II).

Ainsi pourraient se concilier les deux versions, en apparence contradictoires, de Diodore et de Théopompe. Mais si la contradiction devait subsister, radicale et absolue, il n'y aurait nulle raison de préférer la seconde à la première.

M. Kahrstedt (p. 7) formule une hypothèse analogue à celle qui vient d'être présentée touchant l'usurpation possible de Nectanebos. Cet auteur (cf. *supra*, § II) date de 379 (théoriquement nov. 380) la fin du règne d'Akôris; mais il est très embarrassé par la date qu'il assigne au règne de Tachos (362-360, nov. 363-nov. 361 : cf. *supra*, § I), ce qui l'oblige à placer en 380 (nov. 381) la première des dix-huit années du règne de Nectanebos, prédécesseur de Tachos (380-362, nov. 381-nov. 363), et il cherche à résoudre la difficulté par la combinaison suivante : de la treizième année d'Akôris (nov. 381-nov. 380, dans son système) il fait la première année de Nectanebos, et de l'année de Psammuthis (nov. 380-nov. 379) la deuxième année de Nectanebos (qui garde ainsi seize ans seulement de domination sans partage : nov. 379-nov. 363)[1]. M. Kahrstedt rapproche cette usurpation de Nectanebos du fragment 111 de Théopompe et explique ainsi que la paix d'Évagoras (380) ait été conclue à la fois après l'avènement de Nectanebos (380, théoriquement nov. 381) et avant la mort d'Akôris (379, théoriquement nov. 380). Après la paix, en 380 ou en 379, Akôris a encore eu le temps de s'allier aux Pisidiens, comme le montre le fragment de Théopompe (cf. *FHG.*, I, p. 295 : l'alliance entre Akôris et les Pisidiens est signalée nettement après la paix d'Évagoras et l'avènement de Nectanebos).

Il convient d'abord d'écarter ce dernier argument (M. Kahrstedt reconnaît lui-même (p. 7, note 12) qu'aucune certitude absolue ne peut se dégager de ce fragment de Théopompe) : Théopompe a pu parfaitement, pour la commodité ou par suite des hasards de son exposition, raconter, après la fin du règne d'Akôris, les rapports de ce prince avec les Pisidiens; ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il ait situé après la paix d'Évagoras la date de ces rapports : il peut s'agir d'un simple « retour en arrière », fait qui n'est ni rare ni très étrange.

Ensuite, si Nectanebos s'est proclamé roi du vivant d'Akôris, la tradition manéthonienne était-elle obligée de s'incliner devant ces prétentions? Et si, comme le veut M. Kahrstedt, Akôris est mort en 379, Psammuthis et Néphérités II en 378 et Nectanebos Ier en 362, cette tradition ne devait-elle pas compter à Nectanebos seize ans de règne (378-362), et pas davantage? (Cf. *supra*, notre réponse à l'objection que nous

1. On remarquera qu'ici M. Kahrstedt ne dit rien de Muthis, avec l'unique année duquel il pourrait identifier la troisième année de Nectanebos. Il paraît donc bien, comme d'autres critiques, n'avoir pas vraiment admis l'existence de ce prétendu règne (cf. *supra*, §§ I et II).

nous sommes adressée). Bref, si l'on admet l'hypothèse d'une usurpation de Nectanebos vers la fin du règne d'Akôris (et notre système ne nous y oblige pas, et il est ainsi nettement préférable au système KAHRSTEDT, qui ne peut se maintenir que grâce à cette hypothèse), il est beaucoup plus normal d'exclure du compte manéthonien les années d'usurpation que de les y insérer.

L'histoire des rapports entre le pharaon et l'Athénien Chabrias est également une source de difficultés pour la chronologie du règne d'Akôris. Avant de paraître en Égypte pour y soutenir l'offensive de Tachos contre le grand roi (cf. *supra*, § I), Chabrias avait appuyé l'action militaire d'Akôris. L'aide navale qu'il avait prêtée à Évagoras contre Égine vers 388/7 (XÉN., *Hell.*, V, 1, 10 et suiv.) en faisait indirectement le soutien d'Akôris. Ses rapports directs avec le souverain sont mentionnés par DIODORE à la date 377/6 : pour lutter contre les Perses, Akôris avait recruté une foule de mercenaires et leur avait donné pour chef Chabrias. Celui-ci revêtit le commandement sans l'aveu du Dêmos et prépara avec zèle la guerre contre la Perse (installation d'un important système défensif). Mais Pharnabazos, chargé par Mnémon de diriger l'agression contre l'Égypte, envoya une ambassade à Athènes pour demander le rappel de Chabrias, qui dut revenir sans délai (DIOD., XV, 29, 1-5).

La chronologie absolue de DIODORE est ici, comme trop souvent, des plus inexactes. En 377/6, Chabrias était depuis longtemps revenu à Athènes, où il avait exercé la stratégie dès 379/8 et participé à la surveillance de la frontière lors du soulèvement libérateur de Thèbes. Son retour est donc antérieur à 379 et peut se fixer en 380 (ou plus tôt). M. KAHRSTEDT (p. 5) rappelle l'activité de Chabrias comme stratège de 379/8 à 376/5 ; il en conclut que Chabrias a dû quitter l'Égypte vers 380; mais, ajoute-t-il, pas avant cette date, car DIODORE raconte son départ à la date 377/6, et un déplacement de trois à quatre ans est suffisant même pour cet auteur. Cette dernière affirmation paraît un peu risquée : DIODORE a commis des erreurs de dates autrement graves, dont notre examen fournira au moins un éclatant exemple (cf. *infra*, §§ VI-VII : DIODORE date de 350/49 la dernière campagne d'Ochos contre l'Égypte, campagne qui n'a pu commencer avant 343/2). Du moins n'est-il pas douteux que Chabrias a regagné la Grèce avant 379[1].

Or, si Chabrias, au moment de son rappel, était en train de seconder les travaux défensifs d'Akôris, comme l'indique le texte de DIODORE, notre système chronologique ne se heurte à aucune difficulté, puisque Akôris, selon ce système, gouvernait encore l'Égypte en 380. Mais un autre texte permet de supposer que Chabrias, lors de son départ d'Égypte, était au service de Nectanebos Ier (ce qui inviterait à dater de 380, ou d'une époque antérieure, l'avènement de ce prince). CORNELIUS NEPOS (*Chabrias*,

1. Il est donc difficile de maintenir le système de MASPERO (p. 756), qui date de 379 l'avènement de Nectanebos (cf. *supra*), et, en même temps, le montre appuyé par le concours de Chabrias.

II) s'exprime ainsi : « Chabrias... mena en Égypte beaucoup d'autres guerres..., il porta secours à Nectanebos et l'affermit sur le trône (*constituit regnum*). »

Mais rien n'oblige à préférer à la chronologie (relative) de Diodore celle de Cornelius Nepos et ainsi de dater du règne de Nectanebos plutôt que du règne d'Akôris le départ de Chabrias[1]. Il y a mieux : si l'un des deux récits mérite que l'on se prononce en sa faveur, c'est celui de Diodore. Les indications qu'il fournit sont en elles-mêmes très normales. Le récit de Nepos, au contraire, est semé d'erreurs et extrêmement confus. Il présente les événements selon un ordre à coup sûr fort inexact et mérite ainsi le pire discrédit. Il situe par exemple l'action de Chabrias en faveur d'Évagoras *après* l'appui prêté à Nectanebos par le même Chabrias : « Il l'affermit (Nectanebos) sur le trône. Il rendit le même service à Évagoras, roi de Chypre, mais sur l'ordre des Athéniens » (tandis qu'il aidait le pharaon en volontaire, sans l'assentiment formel du peuple) : « cette conquête (de Chypre) couvrit de gloire Athènes ». Or, Chabrias avait apporté son concours à Evagoras dès 388/7, date à laquelle, de toute façon, Nectanebos était encore bien loin du trône. Et Nepos continue ainsi : « La guerre éclata alors entre les Égyptiens et les Perses; les Athéniens étaient les alliés des seconds, les Spartiates des premiers; Chabrias, voyant qu'Agésilas, roi de Sparte, tirait d'Égypte des sommes importantes, et ne se sentant inférieur en rien à ce prince, marcha de lui-même au secours de ce royaume, où il reçut le commandement de l'armée navale, Agésilas dirigeant les troupes de terre. » Alors (*Chabrias*, III), « les généraux du grand roi envoient une ambassade à Athènes pour se plaindre de l'alliance de Chabrias avec les Égyptiens contre leur souverain », et les Athéniens rappellent Chabrias.

Dans ce passage, Nepos a brouillé les époques; contre toute vérité historique, il a fait succéder aux luttes d'Évagoras l'expédition de Tachos contre les Perses (expédition postérieure d'une vingtaine d'années à la paix de Chypre); il a attribué au règne de Tachos les faits que Diodore rapporte à celui d'Akôris : plaintes de la Perse contre Chabrias et rappel de ce dernier. Sur ce point spécial, le récit de Diodore est nettement supérieur, comme sur les autres : Diodore, à la différence de Nepos, s'exprime avec précision sur l'auteur de l'ambassade, Pharnabazos, dont l'activité, à l'époque de Tachos, a depuis longtemps cessé de s'exercer. D'autre part, on sait, par le récit de Plutarque (*Agésilas*, 37), que Chabrias est resté jusqu'au bout fidèle à Tachos contre Nectanebos II : Tachos étant contraint de fuir et se soumettant à la Perse, pourquoi celle-ci eût-elle fait rappeler son amiral athénien? Le départ de Chabrias en 359/8 (cf.

1. Certains ont tenté une conciliation (cf. Kirchner, *Prosopographia attica*, II, p. 405) et supposé que Chabrias avait prêté ses bons offices d'abord à Akôris, puis à Nectanebos. Mais, comme l'a bien vu M. Kahrstedt, pp. 5-6, cette combinaison s'inspire d'une méthode inacceptable. Nous sommes en face de deux récits concernant la même démarche de Chabrias; chacun de ces récits nous donne un nom de roi différent : il faut choisir; d'autant plus que Nectanebos n'est pas le successeur immédiat d'Akôris, mais qu'entre ces deux souverains s'intercalent Psammuthis et Néphérités II.

supra, § I) s'explique très aisément par la fuite même de Tachos désespéré : point n'est besoin de faire intervenir ici la moindre pression du gouvernement perse sur les Athéniens. Enfin, si ces derniers étaient alors, comme l'affirme Diodore, les alliés des Perses, comment ont-ils pu laisser partir Chabrias au secours du pharaon? Bref, il n'y a aucun fond à faire sur l'exposé erroné et confus de Nepos, et Diodore a nettement droit à la préférence.

Nous conclurons donc que le règne d'Akôris, commencé en 393, s'est terminé en 380, peu après la paix d'Évagoras (si l'on date de 390-381/0 la guerre perso-cypriote) et un certain temps après le retour à Athènes de Chabrias. A Akôris succéda Psammuthis, sans doute dans des conditions régulières, puisqu'il appartient encore à la dynastie mendésienne. Il occupe le trône pendant une année (380-379, nov. 381-nov. 380); Néphérités II l'y remplace pour quatre mois, et Nectanebos Ier inaugure par un règne de dix-huit ans la dynastie de Sébennytos. L'avènement d'une dynastie nouvelle paraît indiquer quelque mouvement révolutionnaire[1], sans que nécessairement Nectanebos ait été étranger par le sang aux Mendésiens[2]. Tachos, de la même dynastie, lui succède apparemment sans difficulté et règne de 361 à 359. Nous avons vu comment la chronologie de ce règne est assez solidement fixée grâce à une inscription athénienne : c'est la base la plus ferme et la plus assurée (avec le compte manéthonien d'Africanus) sur laquelle on puisse édifier la chronologie de toute cette période de l'indépendance. Les autres données, concernant les dates de l'avènement et de la mort des pharaons qui précédèrent Tachos, sont plus sujettes à caution, comme on l'a vu, cadrant bien avec certains textes, s'accordant malaisément avec d'autres, bref très acceptables sans s'imposer impérieusement.

La chronologie d'ensemble du règne de Nectanebos II, successeur de Tachos et dernier souverain de l'Égypte indépendante, n'est pas sans présenter, elle aussi, de sérieuses difficultés.

IV

Le règne de Nectanebos II (359-341 ou 359-342).

D'après les conclusions précédentes, la date initiale de ce règne est l'année 359;

1. Maspero, p. 755, parle à ce sujet de la « turbulence des grands feudataires » et montre « le prince de Sébennytos... Nectanebos Ier... exalté au trône par les soldats ».

2. S'il faut en croire la *Chronique démotique* (cf. *Revue égyptologique*, II, p. 55), il était le propre fils de Néphérités Ier, écarté tout d'abord de la royauté par la jalousie des dieux. S'il en est ainsi, on s'expliquerait mieux encore qu'il ait intrigué contre Akôris, en qui il voyait sans doute un usurpateur, et que, vers la fin du règne de ce dernier, il ait proclamé ses droits à la royauté (cf. *supra*, p. 228, l'hypothèse formulée à ce sujet).

sa durée, d'après la table d'AFRICANUS, est de dix-huit ans[1]. D'où deux difficultés, concernant : 1° l'époque de la mort d'Agésilas; 2° la date de la fin du règne.

Si Tachos, par sa fuite, a cédé le trône à Nectanebos en 359, Agésilas, qui va combattre assez longtemps sous les ordres de ce dernier prince contre un prétendant mendésien, surgi quelque temps après la fuite de Tachos (cf. PLUTARQUE, *Agésilas*, 38), Agésilas ne peut avoir quitté l'Égypte et trouvé la mort en Cyrénaïque au cours de l'un des deux hivers 361/0 ou 360/59. Or, un certain nombre de critiques et d'historiens se prononcent pour l'une ou pour l'autre de ces deux dates. M. KAHRSTEDT (p. 3) fait même de la date qu'il a choisie, et qu'il tient pour absolument sûre (360/59), la base de tout son système[2]. M. CAVAIGNAC (p. 321, note 5) paraît accepter cette chronologie : Agésilas, dit-il, ne peut être mort plus tard que 360, si son fils Archidamos, qui régna 23 ans, est mort vers l'époque de Chéronée (338). Comme M. CAVAIGNAC a daté de 361 l'avènement de Tachos, lequel a régné deux ans, il date donc de l'hiver 360/59 la mort d'Agésilas, postérieure à la chute de Tachos.

D'autres placent dans l'hiver 361/0 la fin du règne d'Agésilas (cf. UNGER, *Chronologie des Manetho*, p. 369; SIEVERS, *Gesch. Griech.*, p. 382). D'autres enfin — avec l'opinion desquels cadrent nos conclusions — datent cet événement de l'hiver 358/7 (cf. BÖCKH, *Manetho*, pp. 370-371; JUDEICH, pp. 180 et suiv., 336). C'est ce dernier qui paraît avoir présenté les arguments décisifs, qu'on va résumer.

Pour adopter la date 361/0, on se fonde principalement sur la considération suivante : la mort d'Archidamos, fils et successeur d'Agésilas, est survenue dans l'année de Chéronée (338/7), et il avait régné 23 ans (DIOD., XVI, 88, 4); son avènement se place donc en 361/0, de préférence vers décembre 361 ou janvier 360, PLUTARQUE datant du début de l'hiver le départ d'Agésilas (*Agésilas*, 40).

Mais une telle argumentation suppose la rigoureuse exactitude de la chronologie absolue de DIODORE, chronologie sujette à de fréquentes défaillances. DIODORE lui-même, qui assigne ici vingt-trois ans au règne d'Archidamos, a fixé la mort d'Agésilas à l'année 362/1 (XV, 90, 1; 93, 6), ce qui met un intervalle de vingt-quatre ans entre l'avènement et la mort d'Archidamos (362/1-338/7). On a montré également très bien[3] que DIODORE a commis une erreur analogue touchant la chronologie du roi Agis, pré-

1. EUSÈBE lui attribue une longueur de huit ans (cf. *FHG.*, II, p. 597) : ce qui, d'après notre système, en placerait la fin en 351; d'après le système BÖCKH, en 350; d'après le système JUDEICH, en 353; d'après le système KAHRSTEDT en 352. Chronologie absurde, comme le montre, de toute évidence, l'époque de l'expédition victorieuse d'Ochos : cf. *infra*, §§ VI-VII.

2. Le règne de Tachos a pris fin dans l'été qui a précédé la mort d'Agésilas, soit en 360 (cf. *supra*, § I). Cette date joue dans le système KAHRSTEDT le rôle que joue dans le nôtre la date de l'inscription athénienne sur l'ambassade de Tachos. Malheureusement, l'époque assignée par l'auteur à la mort d'Agésilas n'est pas aussi sûre qu'il veut bien le dire. Elle est au moins très discutée; — ce qu'il omet de rappeler, — et ce n'est pas sur une telle base que l'on pouvait édifier tout un système chronologique.

3. Cf. JUDEICH, pp. 180-181.

décesseur d'Agésilas : contrairement à l'assertion digne de foi du contemporain Thucydide, Diodore fait débuter en 435/4 le règne d'Agis, qui date de 427/6 (Thucyd., III, 89, 1; Diod., XII, 35, 4). On a rappelé aussi une autre erreur toute voisine et certaine de Diodore, datant également de 362/1 (XV, 93, 1) la mort d'Artaxerxès II, événement qui est survenu en 359-358, et fixant à quarante-trois ans la durée du règne de ce prince, qui, d'après le Canon royal, a occupé le trône durant quarante-six ans (cf. *supra*, § I). Par elle-même, la chronologie de Diodore n'a donc pas d'autorité et n'offre aucune garantie, et on n'a pas le droit de fonder sur une base aussi fragile la chronologie du règne d'Agésilas.

Quant à la date assignée par M. Kahrstedt à la mort du roi de Sparte (hiver 360/59)[1], on ne voit pas du tout de quel témoignage, même médiocre, elle pourrait découler, et l'auteur ne s'explique nullement à ce sujet. Avec quel texte pourrait-elle concorder? Diodore situe l'événement deux ans plus tôt, en 362/1; il attribue vingt-trois ans au règne d'Archidamos, ce qui donne le résultat : 361/0-338/7, et place la mort d'Agésilas un an plus tôt que ne le fait M. Kahrstedt[2]. Sur quelle base peut donc s'appuyer cette chronologie?

On est, au contraire, nettement autorisé à dater (comme l'ont fait Böckh et M. Judeich) le départ d'Agésilas d'une époque sensiblement postérieure à celle que notre inscription *IG.*, II, 60, permet d'assigner à la chute de Tachos (359). Plutarque (*Agésilas*, 40) attribue au règne de son hiéros une durée de quarante et un ans. D'autre part, Agésilas a succédé à Agis très peu de temps après la fin de la guerre entre Élis et Lacédémone (Xénophon, *Hell.*, III, iii, 1 et suiv.). Or, d'après le témoignage formel et solide du contemporain Xénophon, cette guerre a commencé à la même époque que la campagne de Dercyllidas en Asie Mineure (τούτων δὲ πραττομένων ἐν τῇ Ἀσίᾳ ὑπὸ Δερκυλλίδα, Λακεδαιμόνιοι κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον... : *Hell.*, III, ii, 21), soit en 400/399 (printemps 399)[3]; elle a duré environ un an[4], et ainsi vers la fin du printemps ou le début de l'été 398, Agésilas succède à Agis. Son règne, ayant duré quarante et un ans, se termine donc en 358/7 (399/8-358/7).

Cette date cadre parfaitement avec celle que l'inscription *IG.*, II, 60, permet d'attribuer à la chute de Tachos (359). Après la fuite de ce dernier, le conflit entre Nectanebos et le prétendant mendésien a pu occuper encore un assez long temps. Le sou-

1. Système que n'a pas critiqué M. Judeich, qui se borne à distinguer deux opinions essentielles sur la date de la mort d'Agésilas (p. 180) : celle qui place cet événement en 361/0, et celle qui préfère la date 358/7.

2. Entre 360/59 et l'année de Chéronée (338/7), il y a, en effet, vingt-deux ans, et non vingt-trois, comme le dit M. Cavaignac, p. 321, note 5.

3. On doit préférer cette chronologie d'un contemporain à celle de Diodore, qui date de 402-400 la guerre d'Élide (XIV, 17).

4. Cf. Judeich, p. 182, note 1 : invasion spartiate en Élide au printemps 399; cette invasion est interrompue par un tremblement de terre (été); la guerre recommence en automne, et la paix est conclue au printemps suivant.

lèvement du Mendésien, le recrutement d'une forte armée de 100.000 hommes, les négociations entre le prétendant et Agésilas, le siège de la forteresse où Nectanebos a fini par se retirer, suivi d'Agésilas, la sortie victorieuse, la campagne assez mouvementée et prolongée qui s'ensuit et au cours de laquelle Agésilas manœuvre à son gré l'armée adverse, « tantôt simulant la fuite et se faisant poursuivre, tantôt évoluant de côté et d'autre », la victoire définitive, tous ces faits, exposés par PLUTARQUE avec une assez grande précision (*Agésilas*, 38-39), ont pu remplir la fin de l'année 359 et « l'année de guerre 358 »; Agésilas a quitté l'Égypte au début de l'hiver 358/7, et il est mort peu après, ayant régné quarante et un ans[1].

Cette chronologie, si différente de la chronologie absolue de DIODORE (date de 362/1 la mort d'Agésilas : XV, 93, 6), est, au contraire, pleinement d'accord avec sa chronologie relative, beaucoup plus sûre. DIODORE, en effet, situe nettement la mort de Mnémon avant celle d'Agésilas (XV, 93, 1; 93, 6). Or, Mnémon est mort au cours de l'année nov. 359-nov. 358 (cf. *supra*, § I), donc un certain temps avant le roi de Sparte, mort vers décembre 358 ou janvier 357.

Une seconde difficulté, touchant la période postérieure au règne de Tachos, vise l'époque de la fuite de Nectanebos en Éthiopie. D'après la tradition manéthonienne la plus digne de foi, celle d'AFRICANUS, Nectanebos II a régné dix-huit ans. En conséquence, si l'on fait commencer son règne en 359 (théoriquement en novembre 360), on sera amené à lui assigner pour date finale l'année 341 (théoriquement novembre 342). Or, nous ne possédons aucune preuve formelle que la chute de Nectanebos II ait eu lieu cette année-là. Mais nous allons essayer de montrer, d'abord, que rien n'interdit absolument de situer cet événement au début de 341; ensuite que, même si Nectanebos a pris la fuite avant novembre 342, il est encore possible d'attribuer à son règne, conformément au compte manéthonien, une durée théorique de dix-huit ans.

Le seul récit qui prétende nous donner la date de cet événement, c'est celui de DIODORE, qui assigne à l'année 350/49 l'expédition victorieuse d'Ochos et la fuite du dernier pharaon (XVI, 46, 1; 51, 1) : chronologie fausse, puisque, de toute façon, en 346 le grand roi n'avait pas encore remis sous le joug la région du Nil. L'argument décisif qu'on fait ordinairement valoir contre la chronologie de DIODORE, c'est la manière dont s'exprime ISOCRATE en 346 sur l'entreprise tentée par Ochos en Égypte, entreprise qui, après de grands préparatifs, échoua piteusement et aboutit à la retraite du roi (*Phil.*, 101). Sans doute (cf. WIEDEMANN, pp. 265-267), on a cru pouvoir con-

1. On remarquera que M. JUDEICH, datant de 358/7 le départ d'Agésilas, fait ainsi séjourner le roi de Sparte en Égypte durant plus de trois années après la fuite de Tachos, événement qu'il situe en 361 (cf. *supra*, § I). C'est là un délai visiblement excessif pour les faits qui viennent d'être analysés, et qui ne paraissent pas avoir dépassé de beaucoup une année. On comprendrait mieux, dans le système de M. JUDEICH, qu'il datât de l'hiver 360/59 (soit d'une année ou d'une année et demie après la chute de Tachos) le départ d'Agésilas.

tester la conclusion qui se dégage d'un tel texte sur l'impossibilité de dater de 350/49 la reconquête de l'Égypte : dans ce passage d'Isocrate, a-t-on dit, la puissance perse doit avoir été représentée aux auditeurs (qu'il s'agissait d'encourager contre le roi) comme aussi faible que possible; Isocrate a donc parlé des déboires d'Ochos et a passé sous silence l'issue victorieuse de son entreprise contre le pharaon. Mais comment admettre que, si l'Égypte est alors, depuis trois ans, retombée sous la main du despote, le rappel des échecs antérieurement subis par Ochos puisse exercer la moindre influence sur l'esprit du public? Comment admettre qu'Isocrate s'exprime si nettement sur la disparition des craintes qui avaient assailli les Égyptiens à l'idée d'une expédition du grand roi (νῦν δ' οὗτος ἀπήλλαξεν αὐτοὺς τοῦ δέους τούτου : *Phil.*, 101)?

En dehors du texte de Diodore, nous possédons diverses indications, qui, sans dater directement et avec précision la reconquête de l'Égypte, nous autorisent du moins à la situer en 341. C'est d'abord le passage du *Panathénaïque* d'Isocrate qui nous montre qu'en 339 (date du discours) l'expédition d'Ochos, à laquelle participèrent des contingents argiens et thébains (cf. Diod., XVI, 44, 2), avait abouti à la soumission de l'Égypte (*Panath.*, 159). La date de cette affirmation peut même cadrer avec le système qui recule jusqu'en 340/39 la reconquête du pays par Ochos (cf. Böckh, *Manetho*, pp. 128-129, et *FHG.*, II, p. 606; Prasek, p. 227). *A fortiori*, permet-elle de placer cet événement en 341.

Ensuite, c'est une indication de la lettre de Philippe aux Athéniens (340/39 : date donnée par Denys d'Halicarnasse, *ad Amm.*, I, 11). Cette lettre nous est parvenue dans les œuvres de Démosthène (Ps.-Démosth., XII)[1]. Elle signale comme un fait accompli la conquête de l'Égypte par le grand roi (πρὸ μὲν γὰρ τοῦ λαβεῖν αὐτὸν (le roi) Αἴγυπτον καὶ Φοινίκην ἐψηφίσασθε... : XII, 6). Ainsi, vers l'année 340/39, l'Égypte avait déjà succombé. Une telle constatation est gênante pour le système Böckh, nullement pour le nôtre.

Plus précise est la conclusion chronologique qui se dégage du discours X de Démosthène, la *IVe Philippique*, datée de 341/0 par Denys d'Halicarnasse (*ad Amm.*, I, 10)[2]. Démosthène y rappelle que le confident de tous les projets du Macédonien

1. Ce n'est pas le document original que nous possédons, mais un remaniement opéré par Anaximénès, de l'histoire duquel il a été tiré (cf. Foucart, *Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace*, p. 37). Du moins le morceau est-il d'un homme généralement bien informé, de l'aveu même des critiques qui ont combattu l'authenticité; les procédés de style sentent quelque peu la rhétorique; mais Philippe employait parfois des rhéteurs dans sa chancellerie. Cf. Weil, *Démosthène, les Harangues*, pp. 402-404.

2. L'authenticité de cette harangue a été souvent contestée (cf. Weil, *Démosthène, les Harangues*, pp. 356-365), et les partisans de l'authenticité, comme Weil, doivent reconnaître l'étrangeté du passage dans lequel l'auteur, contrairement à toutes les idées formulées ordinairement par Démosthène, — et notamment dans le discours *sur la Chersonèse*, de très peu antérieur à la *IVe Philippique* : 342/1, — soutient l'utilité de distributions d'argent aux citoyens (X, 35-45). Mais il peut s'agir ici, soit (si le morceau est authentique) d'une concession indispensable et temporaire, soit d'un morceau égaré dans les papiers de Démosthène. M. Fou-

contre le grand roi avait été arraché à son pays et expédié à Suse auprès d'Ochos (X, 32). Le personnage dont il est ici question est Hermias d'Atarnée, qui n'est pas nommé; on estime généralement que c'est de lui qu'il s'agissait, d'après l'explication du scoliaste de DÉMOSTHÈNE (*IVe Phil.*, 134, 5, p. 139, 16 : parle de l'eunuque Hermias, maître d'Atarnée, que le roi a fait enlever à son pays, ayant appris qu'il complotait avec Philippe contre le pouvoir royal); c'est d'ailleurs le seul événement saillant de l'époque auquel puisse se rapporter le passage de DÉMOSTHÈNE. L'événement s'était passé tout récemment, comme l'a montré M. FOUCART (*Étude sur Didymos*, pp. 36-41) : le sort d'Hermias, qui venait d'être arraché à son pays, était « encore incertain »; « il n'avait pas encore eu le temps d'arriver » à Suse; ses révélations, sur lesquelles on comptait, ne s'étaient pas encore produites; d'où l'emploi par DÉMOSTHÈNE du verbe ἀκούσεται (πάσας τὰς πράξεις βασιλεὺς οὐχ ἡμῶν κατηγορούντων ἀκούσεται : X, 32)[1].

Donc l'événement précède de très peu de temps l'année 341/0, qui est celle du discours, et plus exactement le deuxième semestre de 341 (cf. WEIL, *Les Harangues*, p. 355; KAHRSTEDT, p. 11 : date le discours de la fin de l'été 341). Or, comme le montre clairement l'enchaînement du récit de DIODORE (XVI, 51-52), la chute d'Hermias a suivi de très peu la reconquête de l'Égypte, due à l'habileté de ce même Mentor de Rhodes qui s'empara par ruse du tyran d'Atarnée. L'Égypte une fois soumise, Mentor, investi de la pleine confiance royale, a dirigé ses premières entreprises contre Hermias (ἐστρατεύσατο δ' ἐπὶ πρῶτον Ἑρμείαν τὸν Ἀταρνέων τύραννον : XVI, 52, 5). En conséquence, on est autorisé à établir la chronologie suivante : enlèvement d'Hermias vers la fin du printemps ou le début de l'été 341 (le fait étant fort peu antérieur à la harangue de DÉMOSTHÈNE, qui date vraisemblablement de la fin de l'été); écrasement de l'Égypte dans les tout premiers mois de 341, ou encore en décembre 342 (fin de l'hiver ou début du printemps). Ainsi, le règne de Nectanebos II, commencé (théoriquement) en novembre 360, s'achèverait (théoriquement) en novembre 342, après une durée de dix-huit ans : notre système serait pleinement d'accord avec la tradition manéthonienne[2].

CART (*Étude sur Didymos*, pp. 36, 41-42) a démontré l'authenticité de la harangue, en utilisant notamment la précision du passage sur Hermias d'Atarnée, dont les révélations n'ont pas encore eu le temps de se produire (X, 32) : nuance qu'un faussaire, fabriquant le morceau quelques années plus tard, n'aurait pas songé à noter.

1. M. KAHRSTEDT, trois ans après le travail de M. FOUCART, considère également comme tout récent l'enlèvement d'Hermias, ici mentionné (pp. 11 et suiv.). Il s'attache principalement à réfuter l'opinion d'après laquelle la chute d'Hermias daterait déjà de 345/4 (cf. BERGK-SCHÄFER, *Rh. Mus.*, XXXVII, pp. 360-361). Cette opinion repose sur le fait suivant : DENYS D'HALICARNASSE (*ad Amm.*, 728, 4) montre Aristote se rendant à la cour d'Hermias en 348/7 et, après y être resté trois ans, quittant Atarnée pour Mytilène en 345/4. On a pensé qu'Aristote avait quitté Hermias par suite de la catastrophe qui avait frappé le tyran. Mais le passage de DENYS ne dit rien de tel et ne laisse rien entendre qui puisse autoriser semblable hypothèse. Et quelle est l'autorité du texte de STRABON (XIII, p. 610), d'après lequel Aristote s'enfuit devant l'ennemi perse? M. KAHRSTEDT (pp. 20 et suiv.) estime que la légende de la fuite d'Aristote est née des faits suivants : il avait épousé la nièce d'Hermias et fait élever à celui-ci un monument après sa mort.

2. Le système KAHRSTEDT, qui date de l'été 342 la fin de l'indépendance égyptienne (pp. 14 et suiv., 23

Il résulte également de divers fragments des *Philippiques* de Théopompe que la chute d'Hermias doit s'intercaler entre le printemps 342 et l'automne 340[1]. Cet épisode, Théopompe le racontait dans son livre 46 (cf. Didyme, col. IV, 66 et suiv.); or, le livre 44 s'achevait sur les événements de la fin de l'année 343; le livre 45 traitait de l'organisation de la Thessalie; les livres 46-47 débutaient par l'histoire de la guerre de Thrace, commencée au printemps 342, et le livre 47 s'occupait notamment du blocus de Byzance, qui est de l'automne 340. La chute d'Hermias, racontée au livre 46, est donc postérieure au printemps 342 et antérieure à l'automne 340 : ce qui contribue également à discréditer : 1° le système Böckh, datant de 340/39 la chute de l'Égypte, antérieure à la capture d'Hermias, qui, elle-même, a précédé le siège de Byzance; 2° le système Judeich, qui place au printemps 343 la reconquête de l'Égypte, de très peu antérieure à la chute d'Hermias, laquelle n'a lieu qu'après le printemps 342. Au contraire, le plan et la chronologie probable de l'ouvrage de Théopompe nous autorisent à dater soit de 342 (système Kahrstedt), soit de 341, la double catastrophe de Nectanebos et d'Hermias[2].

De même, on voit qu'Anaximénès terminait son livre VII sur les combats de Byzance (deuxième semestre de 340; son livre IV racontait l'expédition de l'Halonèse (printemps 342); le livre VI, qui s'occupait d'Hermias (cf. Didyme, col. VI, 60 et suiv.), doit donc se rapporter à l'intervalle compris entre le printemps 342 et l'automne 340. Bref, il y a accord très net entre Anaximénès et Théopompe pour dater l'affaire d'Atarnée d'une époque antérieure à l'année 340/39; les fragments qui nous restent de ces auteurs nous laissent donc toute latitude de dater de décembre 342 ou du début de 341

et suiv., 84, 138), cadre également avec la date probable de la chute d'Hermias, que M. Kahrstedt situe en 342/1, vers la fin de 342. Le système Judeich, qui place la fuite de Nectanebos et la prise de l'Égypte au début de 343 (pp. 146, 178, 343), laisse ainsi deux années d'intervalle entre la reconquête de l'Égypte et la *IVe Philippique* : délai bien considérable, si l'enlèvement d'Hermias (qui s'y trouve compris) est à la fois très peu postérieur à la victoire de Mentor en Égypte et très peu antérieur au discours de Démosthène. A plus forte raison, doit-on rejeter les théories qui datent de 345 la chute de Nectanebos (cf. Unger, *Chronologie des Manetho*, pp. 324 et suiv.; Bergk-Schäfer, *Rh. Mus.*, XXXVII, pp. 359 et suiv.; Schäfer, I², pp. 483-484). Tout à l'opposé, le système de Böckh s'effondre également, puisqu'il date de 340 au plus tôt la reconquête de l'Égypte : or, ce fait a précédé l'enlèvement d'Hermias, et cet enlèvement n'a pu survenir plus tard que l'été 341.

1. Cf. Kahrstedt, pp. 12-13. Les conclusions qui vont suivre sont, comme on le verra, un peu moins rigoureuses que celles qui découlent du texte et de la date de la *IVe Philippique* : elles permettraient, en effet, de dater la chute d'Hermias de la fin de 341 ou du premier semestre de 340 au plus tard. Elles suffisent, cependant : 1° pour autoriser nos conclusions (fin du règne de Nectanebos en 341); 2° pour infirmer celles de Böckh (reconquête de l'Égypte en 340/39) et celles de M. Judeich, qui situe le même événement dans le premier semestre de 343.

2. M. Kahrstedt (p. 14, note 29) voit son argumentation confirmée par le fragment 211 de l'édition oxfordienne des *Helléniques* d'Oxyrhynchos, fragment relatif au livre 47 des *Philippiques* de Théopompe, et qui s'occupe notamment de l'attaque de Philippe contre Périnthe : or, cet événement est du second semestre de 340. Le livre 47 traitant ainsi des faits de l'année 340, le livre 46, immédiatement antérieur, qui expose la catastrophe d'Hermias, ne peut se rapporter à une époque très sensiblement antérieure.

l'effondrement de l'indépendance égyptienne. Ils infirment les systèmes de Böckh et de M. Judeich et ne confirment pas absolument celui de M. Kahrstedt (fuite de Nectanebos en 342 (été), capture d'Hermias à la fin de 342 ou tout au début de 341).

Enfin, même si l'on devait dater d'une époque antérieure à novembre 342 la reconquête de l'Égypte, il n'y aurait pas encore là de quoi briser toute possibilité d'accord entre notre système et le compte manéthonien : nous pourrions toujours attribuer au règne de Nectanebos II une durée de dix-huit années, en le faisant commencer en 359 (théoriquement novembre 360) et prendre fin, théoriquement, en novembre 342 (au lieu de nous conformer à l'habitude égyptienne, qui ne compte pas aux rois leur dernière année, inachevée, et de placer ainsi en novembre 343 la fin théorique du règne)[1]. Pareille manière de procéder serait incorrecte si Nectanebos II avait laissé le trône aux mains d'un prince indigène : s'il en était ainsi, il n'y aurait nulle raison de lui compter son année inachevée (nov. 343-nov. 342), qui devrait normalement revenir à son successeur. Mais tel n'est pas le cas. Nectanebos II a dû abandonner le pouvoir à un conquérant, à un despote étranger, qui allait faire peser sur les vaincus une tyrannie des plus lourdes. Dès lors, il ne faudrait pas s'étonner que la tradition nationale, la tradition du clergé égyptien, qui avait vu précisément ses temples ravagés par la rapacité d'Ochos (Diod., XVI, 51, 2), ait laissé au règne de Nectanebos II, si ce souverain a été détrôné avant novembre 342, la totalité de l'année nov. 343-nov. 342.

Mais — répétons-le — rien n'oblige absolument, en l'état actuel des textes, à dater de 342 plutôt que du début de 341 la chute du dernier pharaon. Bref, notre système ne se heurte vraiment, sur ce terrain, à nulle insoluble difficulté.

Restent les deux indications concordantes d'Africanus et d'Eusèbe sur la conquête de l'Égypte par Ochos au cours de la vingtième année du règne de ce prince; d'après Africanus, Ochos va régner deux ans sur l'Égypte; d'après Eusèbe, six ans (cf. *FHG.*, II, pp. 597-598). Ochos ayant régné (théoriquement) de novembre 359 à novembre 338, sa vingtième année de règne s'écoule de novembre 340 à novembre 339 : c'est dans cet intervalle que, d'après Africanus et Eusèbe, l'Égypte aurait succombé. Seul, Böckh a essayé de maintenir cette chronologie, qui peut, à la grande rigueur, concorder avec les témoignages du *Panathénaïque* et de la *lettre de Philippe* aux Athéniens, mais que détruisent sans rémission les indications concordantes de la *IVe Philippique* et des fragments de Théopompe et d'Anaximénès qu'on vient d'analyser[2].

1. C'est ce que fait M. Kahrstedt, pp. 14, 23, etc.

2. Böckh, *Manetho*, pp. 130-131, 171, a essayé de résoudre les difficultés auxquelles il se heurtait par la combinaison suivante : Nectanebos II a été détrôné bien avant novembre 340, donc au cours de sa dix-huitième année de règne (correspondant à la dix-neuvième année du règne d'Ochos); la tradition manéthonienne lui a cependant compté intégralement dix-huit ans de règne (nov. 358-nov. 340), et elle a relégué en novembre 340-nov. 339 (vingtième année d'Ochos) la reconquête de l'Égypte. On peut, en effet, admettre que la tradition nationale a modifié, au bénéfice du dernier des pharaons, la manière ordinaire de compter (cf. *supra*,

Les allégations d'Africanus et d'Eusèbe, dont il n'est pas sûr qu'elles proviennent de Manétho (cf. Unger, p. 344; Meyer, *Forschungen*, II, p. 491), sont donc d'une flagrante inexactitude. On en a généralement expliqué l'origine de la façon suivante[1] (cf. Bergk-Schäfer, *Rh. Mus.*, XXXVII, p. 353; Judeich, pp. 149-150, 178; Kahrstedt, pp. 9-10; Cavaignac, p. 401) : si la conquête de l'Égypte est nettement antérieure à l'année 340-339, Nectanebos a gardé en Éthiopie, jusqu'à sa mort, l'attitude d'un protestataire; sa mort a dû survenir au cours de l'année 339, la vingtième du règne d'Ochos, et c'est alors seulement que, le trône étant régulièrement vacant, l'usurpateur étranger devient vraiment roi d'Égypte. Il le restera deux ans, comme l'indique très correctement Africanus, jusqu'à sa mort (339-337, nov. 340-nov. 338)[2].

C'est là, en effet, un moyen d'expliquer l'écart évident et singulier qui sépare sur ce point la chronologie d'Africanus et les données très sûres situant bien avant la vingtième année du règne d'Ochos la fin de l'indépendance égyptienne. Mais il se peut aussi qu'il faille attribuer la donnée d'Africanus à une simple erreur, de la même nature que celles qui vicient la chronologie d'Eusèbe, quoique beaucoup moins lourde. Que de telles erreurs soient possibles, c'est ce qu'indique clairement l'inexactitude commise par Africanus touchant la longueur du règne d'Arsès, règne auquel il attribue une durée de trois ans, contrairement à l'indication du Canon astronomique (deux ans de règne : cf. la note précédente). D'autre part, il n'est pas rigoureusement certain que Nectanebos, réfugié en Éthiopie, n'ait pas abandonné toute prétention à la couronne : le récit de Diodore laisse même entendre le contraire, et que la fuite du pha-

l'hypothèse analogue que nous avons formulée à ce sujet). Mais il n'est pas certain, d'abord, que l'indication sur l'époque de la conquête d'Ochos provienne de Manétho (cf. *infra*); de plus, l'hypothèse datant de 340 la soumission de l'Égypte se heurte au témoignage formel du contemporain Démosthène sur l'affaire d'Atarnée, affaire postérieure à la chute de Nectanebos II et antérieure d'au moins plusieurs mois à l'année 340.

1. Du moins en ce qui concerne l'assertion d'Africanus : pour la critique de la chronologie d'Eusèbe (Ochos régnant sur l'Égypte pendant six ans), cf. la note suivante.

2. L'assertion d'Eusèbe sur les six ans de règne « égyptien » d'Ochos est en pleine contradiction avec l'indication du même auteur datant la conquête de la vingtième année d'Ochos; mais, dit M. Judeich (p. 148), tout s'explique ainsi : si Ochos commence à gouverner l'Égypte *en droit* au cours de sa vingtième année de règne (339), *en fait* il est resté pendant six ans le maître de ce pays, dont il s'est emparé en 343 (343-337, nov. 344-nov. 338). Indépendamment de toute discussion sur l'ensemble du système Judeich, nous noterons seulement ceci : l'erreur d'Eusèbe sur la durée du règne égyptien d'Ochos paraît tout simplement du même ordre que les erreurs non moins grossières qui lui font attribuer quatre ans de règne au successeur d'Ochos, Arsès, lequel a régné deux ans (nov. 338-nov. 336), et six ans de règne égyptien à Darius Codoman, qui a gouverné l'Égypte pendant quatre ans (nov. 336-nov. 332).

M. Judeich formule aussi l'hypothèse suivante : de même que Manétho a proposé deux dates (343 et 339) pour la fin du règne de Nectanebos II, de même il a pu proposer deux dates pour le commencement de ce règne : 361, qui correspond à un règne finissant en 343 et commençant à la chute de Tachos; 358/7, qui correspond à un règne terminé en 340/39 et débutant au départ d'Agésilas : c'est la victoire décisive sur le Mendésien, en effet, qui consolida définitivement le pouvoir de Nectanebos. Mais quelle raison la tradition manéthonienne pouvait-elle donc avoir de compter ainsi et de ne pas laisser à Nectanebos la totalité de son règne à partir de la chute de Tachos ?

raon eut des allures d'abdication (ἀπογνοὺς οὖν τὴν βασιλείαν... ἔφυγεν εἰς τὴν Αἰθιοπίαν : XVI, 51, 1). Bref, si aucun argument décisif ne peut être produit contre l'ingénieuse hypothèse signalée plus haut[1], il n'est pas permis de s'y ranger sans réserve.

En définitive, nous croyons pouvoir proposer le système suivant : Amyrtée, six ans, 405-399, nov. 406-nov. 400; Néphérités Ier, six ans, 399-393, nov. 400-nov. 394; Akôris, treize ans, 393-380, nov. 394-nov. 381; Psammuthis, un an, 380-379, nov. 381-nov. 380; Néphérités II, quatre mois, 379; Nectanebos Ier, dix-huit ans, 379-361, nov. 380-nov. 362; Tachos, deux ans, 361-359, nov. 362-nov. 360; Nectanebos II, dix-huit ans, 359-341 (ou 342), nov. 360-nov. 342.

A l'intérieur de certains des règnes ainsi délimités, il nous reste à examiner les dates qu'il convient d'assigner à tels et tels événements de chronologie incertaine et discutée. Ces événements sont : 1° l'expédition menée par Iphicratès et Pharnabazos contre l'Égypte sous le règne de Nectanebos Ier; 2° la tentative malheureuse dirigée par Ochos contre Nectanebos II, tentative à laquelle fait allusion Démosthène dans son discours XV (*pour la liberté des Rhodiens*); 3° la guerre finale et victorieuse d'Ochos contre l'Égypte : guerre dont nous croyons savoir, par nos conclusions générales, qu'elle a pris fin en 341 (ou 342), mais dont il importe de déterminer la date de début, la chronologie relative et la durée probable.

V

L'expédition perso-grecque en Égypte sous Nectanebos Ier (374).

La guerre faite à l'Égypte sous Nectanebos Ier avait été préparée pendant plusieurs années par les généraux d'Artaxerxès II (ἔτη δὲ πλείω τοῦ Φαρναβάζου κατανηλωκότος περὶ τὰς παρασκευάς : Diod., XV, 41, 2). L'expédition elle-même date à coup sûr de 374 ou 373, comme on va le montrer. Diodore la place sous l'archontat de Socratidès (374/3 : XV, 41, 1); il la fait commencer « au début du θέρος » (saison de guerre ou été proprement dit). Cette indication exclut toute possibilité d'interprétation rigoureuse de la date fournie par Diodore, 374/3 : si l'expédition, qui s'est prolongée jusqu'au cœur de l'été (cf. *infra*, p. 244), a commencé seulement en 373, la date 374/3 n'est évidemment pas d'une parfaite exactitude, puisque, dans cette hypothèse, l'année 373/2 aurait été entamée; et si la guerre a commencé en 374, soit au début de la bonne saison (avril), soit au début de l'été (juin), son commencement est au moins légèrement antérieur à l'année 374/3.

1. Et que M. Kahrstedt (p. 10) rend plus ingénieuse encore en signalant la différence qui sépare le texte d'Eusèbe du texte d'Africanus : Eusèbe dit qu'Ochos s'empara de l'Égypte (κράτει) en sa vingtième année de règne : c'est une erreur; Africanus, plus fidèle à la tradition manéthonienne, écrit plus justement qu'Ochos

Du moins peut-on dire que Diodore a fait preuve ici d'une exactitude approximative, en raison de la circonstance suivante. Peu de temps après être revenu de son expédition, comme l'indique formellement Diodore (μετ' ὀλίγον χρόνον : XV, 43, 6), Iphicratès se vit élever à la stratégie par ses concitoyens. Or, ce commandement, sans être probablement identique à celui qu'Iphicratès exercera en 372 dans la lutte pour Corcyre (cf. *infra*), en est du moins tout à fait voisin, comme le montre la suite même du récit de Diodore, plaçant ces affaires de Corcyre vers la même époque que l'expédition d'Égypte (XV, 47, 1 : même archontat). D'autre part, sur la date même de cette guerre de Corcyre, nous sommes édifiés avec une assez grande précision par le discours *contre Timotheos* (Ps.-Démosth., 49). D'après ce document (49, 6), le stratège Timotheos, chargé de délivrer Corcyre, avait quitté le Pirée au mois de Munychion de l'archontat de Socratidès (avril 373). Mais Timotheos avait perdu un temps précieux; on l'avait rappelé, et, au mois de Maimaktérion de l'archontat suivant (novembre 373), il avait comparu devant le dikasterion (Ps.-Démosth., 49, 9-10, 22). Parmi ses accusateurs, soit avant son rappel, soit au cours du procès devant l'Héliée, avait figuré Iphicratès (ἐφειστήκει δ' αὐτῷ... Ἰφικράτης : 49, 9), le même Iphicratès qui devait être chargé de débloquer Corcyre après la disgrâce de Timotheos (Xén., *Hell.*, VI, II, 13). Iphicratès se trouvait donc à Athènes au plus tard vers octobre-novembre 373. En conséquence, son expédition d'Égypte (aux environs de laquelle, sans plus préciser, Diodore place la guerre de Corcyre : cf. *supra*) date de 374 ou 373. En 372, cette expédition est nécessairement terminée, puisqu'Iphicratès se trouvait à Athènes vers la fin de l'année précédente; et elle n'a certainement pas eu lieu en 375 : sinon, comme elle a rempli approximativement une saison de guerre[1], Iphicratès serait revenu en Attique avant l'année 374, et le commandement naval qu'il reçut peu après son retour[2] (Diod., XV, 46, 3 : cf. *supra*) devrait être complètement séparé du groupe de faits que Diodore rassemble en l'année archontale 374/3 : il n'y a nulle raison de dissocier ce groupement.

Peut-on préciser davantage et se prononcer nettement pour l'une des deux années 374 ou 373[3]? Il n'y a pas de raisons décisives pour l'une ou pour l'autre date : nous croyons seulement qu'on peut tenir pour plus probable la date 374.

« régna » sur l'Égypte (ἐβασίλευσεν) au cours de sa vingtième année : et, en effet, du point de vue purement égyptien et national, il n'a été vraiment roi qu'à partir de 340-339.

1. Commencée au début du θέρος, elle s'est poursuivie sans interruption jusqu'à ce que l'inondation annuelle du Nil, par sa force grandissante, eut obligé l'armée gréco-perse à rentrer en Syrie; elle y campait encore quand Iphicratès la quitta pour regagner l'Attique (Diod., XV, 43, 3-4).

2. Et qui daterait ainsi du printemps 374.

3. M. Judeich (pp. 162-163, 328-329) choisit la date 374 : Iphicratès revint à Athènes à la fin de 374, fut élu stratège au printemps 373 et participa au procès de novembre comme accusateur de Timotheos (il n'a pu, d'ailleurs, produire une accusation documentée que s'il avait été le collègue de l'accusé à la stratégie de 373). M. Prasek (p. 210) situe également en 374 l'expédition d'Égypte. M. Kahrstedt paraît se prononcer d'abord

On pourrait être tenté d'abord de résoudre la question en situant en pleine « année de guerre » 373 le remplacement de Timotheos par Iphicratès à la tête de l'expédition de Corcyre (cf. Xén., *Hell.*, VI, II, 13) : ce qui aurait pour conséquence de rejeter nécessairement en 374 les combats d'Égypte[1]. Mais cette hypothèse paraît peu soutenable. En effet, pour que les Athéniens, irrités des lenteurs de Timotheos, se soient décidés à le rappeler, il faut que l'année de guerre ait été déjà assez avancée pour enlever à Athènes toute sérieuse possibilité d'action efficace avant la mauvaise saison : c'est que l'on était déjà probablement vers la fin de l'été (août-septembre 373). Dès lors, il n'y avait pas intérêt à remplacer immédiatement Timotheos par Iphicratès[2]. D'autre part, le procès n'a eu lieu qu'en novembre, et on ne voit pas pourquoi un intervalle très considérable, dépassant un à deux mois, se serait écoulé entre le rappel du général et son procès. Sans doute, Timotheos (cf. Grote, XIV, p. 313, note 1) pouvait avoir intérêt à un ajournement prolongé; mais ce n'est pas de lui que dépendait la mise en jugement. Bref, le rappel de l'accusé n'a pu précéder de beaucoup à la fois le procès et l'arrêt de la saison de guerre, qui précisément se trouvent à peu près coïncider (novembre); et ainsi Iphicratès n'a pas dû succéder immédiatement à Timotheos, mais recevoir la direction de la flotte seulement à la veille de la nouvelle saison de guerre, vers mars 372.

Mais si l'on doit écarter l'argument qui découle de la chronologie proposée par Grote, il n'en existe pas moins des motifs de préférer la date 374 à la date 373. D'abord, si Iphicratès est revenu d'Égypte à la fin de 374, il a eu certainement tout le temps de prendre part aux intrigues dirigées contre Timotheos, vers la fin de l'été ou

pour la date 374 (p. 4-5) : Iphicratès, dit-il, a remplacé Timotheos à la tête de l'expédition de Corcyre : ou il était déjà stratège, et il se bornait à remplacer son collègue, et, en ce cas, c'est que la stratégie lui avait été régulièrement conférée au printemps 373; ou il ne fut élu stratège qu'une fois Timotheos destitué, c'est-à-dire vers l'automne 373 : en ce cas, il aurait été encore en 373 au service des Perses. Plus loin (p. 15), M. Kahrstedt date nettement de 373 la campagne d'Iphicratès en Égypte. M. Cavaignac ne se prononce pas : « la campagne d'Égypte peut tomber en 374 ou en 373 » (p. 303, note 4); « au commencement de l'an 374 ou 373, l'expédition fut prête » (p. 320); et plus bas (p. 320, note 2) : « Diodore, XV, 41-44, raconte l'expédition en l'année 374-373, soit en 373 »; le grand roi, en effet, devait d'abord faire régner la paix entre Grecs, en 374, pour pouvoir puiser dans le réservoir hellénique; mais « le seul point sûr est qu'Iphicrate était de retour à Athènes dans l'hiver 373-2 ». Maspero donne les deux dates différentes : « au printemps de 373 », l'expédition était prête (p. 756); « Pharnabaze ébranla ses colonnes en mai 374 » (p. 757). Ces hésitations ou contradictions si fréquentes sont l'un des meilleurs indices qu'il est au moins très difficile d'arriver à une solution ferme.

1. Cf. Grote, XIV, p. 312, note 1 : date de juin 373 environ les premières accusations lancées contre Timotheos, en route depuis avril; il est destitué, et Iphicratès le remplace aussitôt. Grote ne dit pas expressément qu'Iphicratès, « récemment revenu d'Égypte » (p. 306), avait fait campagne dans ce pays en 374; mais cette date résulte de l'époque qu'il assigne au remplacement de Timotheos par Iphicratès.

2. L'expression de Xénophon (παύσαντες αὐτὸν — Timotheos — τῆς στρατηγίας Ἰφικράτην ἀνθαιροῦνται, *Hell.*, VI, II, 13) ne dit pas formellement qu'Iphicratès ait succédé sans délai à Timotheos (à plus forte raison, si Xénophon veut parler du procès, qui confirma la destitution, et qui est de novembre 373, et non du simple rappel de Timotheos).

le début de l'automne 373, *a fortiori* de l'accuser au procès de novembre; et il a eu également tout loisir d'être élu stratège au printemps 373, c'est-à-dire « peu après » son retour à Athènes (Diod., XV, 43, 6)[1]. Au contraire, si la campagne d'Égypte a eu lieu en 373, il faut, pour qu'Iphicratès ait été présent au procès de novembre, qu'il soit revenu à Athènes la même année, au plus tard vers la fin d'octobre. Assurément, une telle supposition est loin d'être improbable; l'armée perso-grecque a pu quitter l'Égypte vers la fin d'août ou le début de septembre (l'inondation était déjà fort avancée, comme il résulte du texte de Diodore, XV, 43, 4; mais il est clair qu'on n'a pas attendu, pour reculer, sa phase la plus prononcée, c'est-à-dire la fin de septembre); si la retraite n'a pas été trop lente et si les démêlés d'Iphicratès avec Pharnabazos dans les camps de Syrie n'ont pas été trop prolongés, le chef athénien a pu quitter l'Asie vers la fin de septembre ou le début d'octobre. Mais ce n'est là qu'une forte probabilité, tandis que, si l'on adopte la date 374, il y a certitude absolue qu'Iphicratès a eu le temps matériel de revenir pour le procès de Timotheos.

A la circonstance que nous venons d'indiquer se rattache une raison très nette de préférer la date 374. De toute façon, si la campagne d'Égypte s'est déroulée en 373, Iphicratès ne peut être revenu en Attique bien longtemps avant le procès : cinq à six semaines au maximum se sont écoulées entre son départ de Syrie et les débats de l'Héliée. Dans ces conditions (et surtout étant donné qu'il revenait après plusieurs années d'absence), avait-il bien l'autorité nécessaire pour se joindre aux accusateurs? Au procès de novembre n'eût-il pas fait quelque peu figure d'intrus? Et cela, sans une impérieuse nécessité, puisque déjà Callistratos accusait, et très âprement, le rival qu'il fallait abattre. Il est peut-être exagéré de prétendre (cf. Judeich, p. 162) que, pour faire un accusateur documenté, Iphicratès avait dû forcément participer à la gestion de la stratégie en 373 : une telle circonstance pouvait ajouter du poids aux attaques contre Timotheos; mais, à défaut de l'exercice du commandement, la présence d'Iphicratès à Athènes depuis le début de l'expédition de Timotheos paraît du moins avoir été nécessaire à l'efficacité, à la raison d'être même de ses accusations.

Nous croyons donc pouvoir préférer la date 374 à la date 373[2]. On peut se représenter très normalement la suite des faits de la manière suivante : Iphicratès est revenu de Syrie dans l'automne 374 (vers octobre ou peut-être plus tard); l'ambassade perse

1. Cette élection n'en fait pas le successeur, mais le collègue de Timotheos : les termes dont se sert Diodore, qui parle d'un simple commandement naval (στρατηγὸν... ἐπὶ τὸ ναυτικόν), peuvent très bien s'appliquer à un cas de ce genre. Il y avait, en dehors de la grande flotte destinée à opérer vers Corcyre, des navires postés près de l'Attique (cf. *Hell.*, VI, II, 14) au commandement desquels Iphicratès a pu être préposé.

2. Sans qu'on puisse d'ailleurs rejeter sans réserve cette dernière date : il est très possible, en effet, qu'Iphicratès soit revenu à temps de Syrie (vers la fin de septembre ou la mi-octobre) pour assister au procès de Maimaktérion 373; il n'est pas impossible, quoique très peu probable, qu'il ait eu assez d'audace pour se joindre, très tardivement, aux accusateurs de Timotheos. Mais il y a en faveur de la date 374 une probabilité supérieure : c'est tout ce qu'il nous est permis de conclure.

réclamant son châtiment est arrivée à la fin de l'automne ou en hiver, et « peu après », comme le dit DIODORE, c'est-à-dire au printemps 373, les Athéniens ont confié à Iphicratès une part secondaire du commandement naval (la part prépondérante restant à Timotheos, chargé du déblocus de Corcyre). Cette combinaison pouvait avoir pour avantage de froisser moins durement l'orgueil de la Perse, qu'Athènes devait être soucieuse de ménager; mais Iphicratès a dû se résigner malaisément à un rôle effacé, et par là s'expliquerait l'âpreté des attaques qu'il a dirigées contre Timotheos[1]. La chute définitive de son rival en novembre 373 devait entraîner au printemps 372 le triomphe d'Iphicratès. Bref, c'est probablement en 374, c'est-à-dire dans la sixième année du règne de Nectanebos Ier (nov. 375-nov. 374), que l'Égypte a victorieusement résisté à Pharnabazos.

VI

Les première et deuxième guerres d'Ochos contre l'Égypte (359 et 351).

La chronologie des campagnes d'Ochos contre l'Égypte soulève également de difficiles problèmes. D'après un texte bien connu, Ochos fit trois fois la guerre à l'Égypte (*Ægypto bellum ter intulit :* TROG., prol., X). Selon SCHÄFER, I², pp. 482-483, la première de ces guerres, commencée sous Artaxerxès II contre Tachos (cf. *supra*, § I), a été continuée sous Ochos contre Nectanebos II par les généraux perses et n'a mené à rien; la deuxième expédition a été dirigée par Ochos en 351/0 : c'est celle à laquelle fait allusion le discours XV de DÉMOSTHÈNE, discours daté de 351/0 par DENYS D'HALICARNASSE (*ad Amm.*, I, 4); elle échoua. Enfin, la troisième expédition devait aboutir (en 345) à la soumission de l'Égypte.

Mais cette chronologie est combattue par M. JUDEICH (pp. 170-178, 186-189, 334, 338, 342, 343). Il admet aussi l'existence de trois guerres : la première, conduite par Ochos vers la fin du règne de Mnémon, cesse au début du règne de Nectanebos II, Ochos ayant été alors occupé en Asie; la deuxième a lieu en 353 (date exacte du discours XV

1. Attaques qui peuvent s'être produites à l'Ecclesia, avant le rappel de Timotheos (cf. GROTE, XIV, p. 313, note 1), mais qui peuvent aussi n'avoir été lancées que devant l'Héliée. En tout cas, le paragraphe 9 du discours *contre Timotheos*, sans nier le moins du monde qu'Iphicratès ait attaqué Timotheos à la tribune de l'assemblée populaire, paraît plutôt faire allusion à des accusations soutenues devant le tribunal (ἐπειδὴ δ' ἀπεχειροτονήθη μὲν ὑφ' ὑμῶν στρατηγὸς διὰ τὸ μὴ περιπλεῦσαι Πελοπόννησον, ἐπὶ κρίσει δὲ παρεδέδοτο εἰς τὸν δῆμον αἰτίας τῆς μεγίστης τυχὼν, ἐφειστήκει δ' αὐτῷ Καλλίστρατος καὶ Ἰφικράτης... οὕτω δὲ διέθεσαν ὑμᾶς κατηγοροῦντες τούτου αὐτοί τε καὶ οἱ συναγορεύοντες αὐτοῖς ὥστ' Ἀντίμαχον μὲν ταμίαν ὄντα... κρίναντες ἐν τῷ δήμῳ ἀπεκτείνατε... : PS.-DÉMOSTH., 49, 9-10). De l'ensemble de ce passage il paraît résulter que les attaques auxquelles fait allusion l'incidente ἐφειστήκει δ' αὐτῷ... sont postérieures au rappel de Timotheos, annoncé en premier lieu (ἐπειδὴ δ' ἀπεχειροτονήθη...) et à sa mise en jugement *effective* (ἐπὶ κρίσει δὲ παρεδέδοτο εἰς τὸν δῆμον). Le mécontentement créé dans le Dèmos par ces accusations d'Iphicratès et de Callistratos est signalé comme la cause directe et immédiate de la condamnation d'Antimachos, trésorier de Timotheos (οὕτω δὲ διέθεσαν ὑμᾶς... ὥστ' Ἀντίμαχον... ἀπεκτείνατε).

de Démosthène, comme M. Judeich s'efforce de le démontrer) sous la direction des généraux perses et aboutit à un échec; la troisième commence au printemps 346, et, après avoir subi un premier arrêt par suite de l'engloutissement d'une partie de l'armée perse dans les Barathra (cf. Diod., XVI, 46, 4-5), reprend au printemps 345 pour aboutir deux ans plus tard à la fuite de Nectanebos II (début de l'année 343 : cf. *supra*, § IV).

M. Kahrstedt (pp. 23-25, 110, 114, 125) critique vivement cette chronologie. Il pense qu'il y eut, d'abord, en 351 une expédition dirigée personnellement par Ochos et qui échoua par l'engloutissement d'une fraction des troupes perses dans les Barathra (cf. *supra*); neuf ans plus tard, une nouvelle expédition provoquait la chute de Nectanebos II et la soumission de l'Égypte (342)[1].

Selon nous, on doit distinguer trois expéditions : la première, de portée nulle, fut menée par Ochos vers la fin du règne de Mnémon (en 359); la deuxième, également dirigée par Ochos, en 351/0, aboutit à un échec caractérisé : c'est celle à laquelle font allusion Démosthène, XV, 11-12; Diodore, XVI, 40, 3; 44, 1; 48, 1-2, et Isocrate, *Phil.*, 101; la troisième, qui eut encore le grand roi pour chef, s'ouvrit, vers le début de l'année 342, par le dramatique épisode des Barathra, en dépit duquel les opérations se poursuivirent, et se termina, soit au commencement de l'année 341, soit en 342 (cf. *supra*, § IV), par la victoire décisive des Perses (cf. Diod., XVI, 40, 3; 44, 1 et suiv.; 46, 4 et suiv.; 47-51).

Sur l'expédition qui eut lieu vers la fin du règne de Mnémon (en 359, selon notre chronologie, qui date de cette année l'offensive de Tachos en Syrie), on possède une indication isolée, mais claire, et qu'il n'y a nulle raison de contester : « Ochos ayant fait campagne contre l'Égypte, alors que son père Artaxerxès vivait encore (ἔτι ζῶντος)... » (*Syncel.*, p. 486, 20) (cf. Bergk-Schäfer, *Rh. Mus.*, 37, p. 369, note 1; Judeich, p. 167). Cette campagne, n'ayant qu'un caractère défensif (l'initiative était venue de Tachos : cf. *supra*, § I), ne fut pas poussée plus avant; Nectanebos II, après la fuite de son prédécesseur, n'eut d'ailleurs nul loisir de reprendre l'offensive contre la Perse, s'étant trouvé en 358 aux prises avec le prétendant mendésien.

Les grosses difficultés concernent les deux guerres suivantes. Rappelons d'abord brièvement nos raisons de croire à l'existence de deux guerres distinctes. Le discours XV de Démosthène, tenu du vivant de la reine Artémise de Carie, donc au cours de la

1. Böckh, *Manetho*, pp. 125-126, admet que la deuxième campagne, terminée par un échec, fut conduite par Ochos, et que l'épisode des Barathra peut être disjoint de la troisième et décisive expédition. M. Prasek, p. 226, sans donner de dates précises, pense que l'engloutissement força le gros de l'armée à rebrousser chemin vers la Syrie. Maspero (pp. 764, 766-768) distingue nettement deux expéditions, l'une, malheureuse, en 351/0, l'autre, victorieuse, en 342; à cette dernière, il rattache sans hésiter l'incident des Barathra. M. Cavaignac adopte cette chronologie (pp. 392, 401) : il n'y a pas de raison décisive, dit-il (p. 401, note 5), pour rapporter à l'expédition de 351 l'affaire des Barathra.

période 353/2-351/0[1], est très net sur l'existence d'une expédition alors menée contre l'Égypte et sur la tournure malheureuse que prend cette expédition. L'affirmation de ce contemporain autorise donc pleinement à penser qu'il y eut au plus tard en 351/0 une guerre contre l'Égypte, guerre malheureuse, et ainsi bien distincte de la lutte victorieuse décrite par Diodore au livre XVI (46-51). Celui-ci, dont l'autorité se voit renforcée par les assertions de Démosthène, a donc tout à fait raison de signaler à diverses reprises (alors même qu'il raconte ou se dispose à raconter longuement l'expédition finale et victorieuse) l'existence d'un échec antérieur (« le roi des Perses, ayant auparavant fait la guerre à l'Égypte avec de grandes forces, subit un échec » : XVI, 40, 3; « le roi, estimant très important, à cause du *précédent échec*, de réduire l'Égypte » : 44, 1; enfin, parmi les causes de la défaite de Nectanebos II, Diodore signale ce fait qu'« il avait déjà vaincu les Perses au cours de *la campagne antérieurement dirigée contre lui* », grâce à l'habilité des généraux grecs dont il disposait : 48, 1-2)[2]. Entre la fin de cette malheureuse guerre et l'issue, sinon les débuts, de la guerre finale s'intercalent la révolte de Sidon et de Chypre et la répression à laquelle collaborèrent, en 350, Idriée de Carie et l'Athénien Phocion (Diod., XVI, 42, 6-7).

Mais la distinction ainsi établie n'est qu'un fait très élémentaire, et, en ce qui concerne d'abord la première de ces deux guerres, plusieurs questions restent à résoudre, touchant : 1° sa direction (fut-elle conduite par le roi ou par ses généraux?); 2° les événements qui la signalèrent (doit-on y rattacher l'épisode des Barathra?); 3° sa date exacte (353 ou 351?).

On doit convenir que ni Diodore ni Démosthène n'affirment avec une rigoureuse précision que la guerre de 351 (ou 353) ait été conduite par le grand roi en personne[3]. Nous venons de citer les trois brefs passages que Diodore consacre à cette expédition. Les deux derniers se bornent à mentionner « l'échec antérieur », « la campagne menée précédemment »; le premier (XVI, 40, 3) peut très bien s'entendre d'une entreprise ordonnée par le roi, mais à l'exécution directe de laquelle il est resté étranger (ὁ βασιλεὺς... ἐν μὲν τοῖς ἐπάνω χρόνοις στρατεύσας ἐπ' Αἴγυπτον... ἀπέτυχε). Il en est de même des propos tenus par Démosthène : « Je pense, dit-il, ... que, si, en Égypte, le roi réalisait entièrement l'objet de ses aspirations (πράττοντος μὲν ἐν Αἰγύπτῳ πάνθ' ὡς ὥρμηκε βασιλέως)... » (XV, 11) : il

1. Cf. les indications concordantes de Diodore, XVI, 36, 2 et 45. 7, sur l'avènement, la longueur du règne et la mort d'Artémise. Il n'y a nulle raison sérieuse de toucher au Canon des princes cariens (cf. Judeich, p. 188; Kahrstedt, pp. 22-23). Ces données chronologiques de Diodore ont ici d'autant plus de prix qu'elles ne lui appartiennent pas en propre, ne font pas corps avec son récit des faits.

2. Un Athénien et un Spartiate : dans la guerre finale, au contraire, Athènes et Sparte observeront la neutralité : cf. XVI, 44, 1.

3. M. Kahrstedt, p. 24, reproche à M. Judeich de ne pas attribuer à Ochos la direction de cette expédition, contrairement aux données « évidentes » de Démosthène, XV, 11 et suiv. Ces indications ne nous semblent pas si évidentes que cela.

ne s'agit là que du but visé par le roi, et non d'une participation personnelle aux opérations. Le passage suivant n'est pas plus décisif : « mais, les événements se déroulant ainsi qu'on nous l'apprend et le roi ayant échoué dans son entreprise (πράττοντος δ' ὡς λέγεται καὶ διημαρτηκότος οἷς ἐπεχείρησεν) » (XV, 12) : on peut former et ordonner une entreprise sans en assumer la direction proprement dite, et l'échec subi est aussi bien ou davantage celui du chef d'État qui conçoit et ordonne que celui du général chargé de l'exécution.

En revanche, le passage d'Isocrate (*Phil.*, 101) est d'une netteté parfaite sur la participation personnelle du roi à la malheureuse expédition. Les Égyptiens, dit l'orateur, redoutaient que « le roi lui-même (βασιλεὺς αὐτός), ayant entrepris une campagne, ne s'emparât des passages du Nil »; mais Ochos s'est chargé de les délivrer de ces craintes. Après de vastes préparatifs, il a marché contre eux, et il a dû battre en retraite, non seulement vaincu, mais bafoué, et s'étant acquis un renom d'incapacité à la fois comme souverain et comme général (*Phil.*, 101). D'un tel passage il paraît résulter fort clairement qu'avant l'époque du discours d'Isocrate, Ochos non seulement avait fait au pharaon une guerre malheureuse, mais avait présidé à la conduite des opérations; sinon, comment s'expliqueraient, et l'emploi du terme caractéristique de αὐτός[1], et les railleries lancées à la fois contre le général et le chef d'État ?

Seulement, répond M. Judeich (p. 173), ce passage ne concerne pas l'échec auquel font allusion Diodore et Démosthène, mais la première phase de la guerre victorieuse, que dirigera, en effet, Ochos lui-même : phase qui fut marquée par la disparition d'une fraction de l'armée perse dans les Barathra (cf. Diod., XVI, 46, 5). Cet événement eut lieu au début de l'année 346, peu avant le discours d'Isocrate, et entraîna la retraite de l'armée d'Ochos vers la Syrie.

La question de savoir qui a dirigé les opérations de la deuxième guerre se relie ainsi à celle des événements dont fut marquée cette guerre (ou la troisième). Nous estimons que M. Judeich a commis une erreur absolue en détachant ainsi des opérations principales de la troisième expédition l'épisode des Barathra[2]. Que dit, en effet, le récit très net et très clair de Diodore? « Le roi, arrivé auprès des grands marais appelés Barathra, y perdit une partie de ses troupes à cause de son ignorance de la région » (XVI, 46, 5). Suit le rappel très bref de la description de ces marais dans le premier livre, et Diodore continue ainsi : « *Ayant franchi les Barathra* (διελθὼν δὲ τὰ Βάραθρα) avec son armée, le roi arriva devant Péluse... » (46, 6). Ainsi, non seulement Diodore

1. Qui ne se trouve pas dans les passages correspondants de Diodore et de Démosthène (cf. *supra*), passages que M. Kahrstedt, à tort selon nous, paraît mettre au même niveau que cette phrase d'Isocrate (p. 25).

2. Comme le remarque M. Kahrstedt, p. 24, il en fait réellement une quatrième guerre, celle de 346 (les trois autres ayant eu lieu, selon M. Judeich, en 361, en 353 et en 345-343).

ne parle aucunement de la retraite de l'armée perse vers sa base d'opérations après l'affaire des Barathra, mais il montre très clairement cette armée poursuivant sa route après l'incident : tout en y laissant une partie de ses effectifs, elle réussit à franchir la zone dangereuse[1]. L'épisode fait donc étroitement corps avec l'ensemble de la troisième campagne. L'en détacher non seulement aurait pour résultat de briser l'enchaînement très naturel et fort intelligible du récit de Diodore, mais équivaudrait à imaginer une quatrième expédition, intermédiaire entre la guerre malheureuse de 351 (ou 353) et la grande guerre victorieuse, contrairement à l'assertion très nette signalant trois guerres (Trog., prol., X : cf. *supra*, p. 245). En conséquence, on doit admettre qu'Isocrate (*Phil.*, 101) ne parlait pas d'une simple phase de la troisième expédition, mais de la deuxième guerre, et que celle-ci fut conduite par le grand roi en personne[2].

Du même coup, nous rejetons l'hypothèse rattachant à la deuxième guerre l'épisode des Barathra. Ce n'est pas parce que l'incident fut douloureux pour les Perses que l'on doit trouver naturel de le situer dans une guerre malheureuse et s'étonner qu'une campagne ainsi commencée ait finalement bien tourné[3]. En quoi l'heureuse issue d'une guerre est-elle incompatible avec les échecs partiels ou, à plus forte raison, avec les accrocs qui ont pu en marquer les débuts? D'autre part, il n'y a pas que la disparition de certains éléments de l'armée perse qui puisse expliquer l'échec de la deuxième expédition : on sait que cette expédition s'est heurtée à la valeur éprouvée de deux chefs, l'Athénien Diophantos et le Spartiate Lamias (Diod., XVI, 48, 2).

Conclusion : c'est par le roi lui-même que fut dirigée la deuxième guerre entreprise contre l'Égypte; l'épisode des Barathra est nettement étranger à cette expédition : il appartient à la troisième, qu'il aura probablement pour effet de ralentir, mais non d'arrêter. A plus forte raison, ce fait n'est-il pour rien dans l'échec perse, qui eut pour cause essentielle l'habileté des généraux grecs de Nectanebos.

Quelle est la date de cette deuxième guerre? Selon l'opinion générale, elle a eu

1. Sans discuter à fond ce point, Maspero (p. 767) signale nettement que, si quelques détachements périrent dans les marais, la masse de l'armée arriva « saine et sauve » devant Péluse.

2. D'ailleurs, si le passage *Phil.*, 101, s'appliquait à la troisième expédition, il faudrait admettre que celle-ci, achevée certainement en 342 au plus tôt, s'est poursuivie sur quatre années au moins (346-342) : c'est une conclusion que contredit nettement l'analyse du récit de Diodore sur cette troisième guerre (cf. *infra*, § VII).

Quant à l'allusion de Diodore aux nombreux échecs subis par les généraux qu'avait envoyés Ochos (XVI, 40, 4), elle ne peut à la lettre concerner *une* guerre (qui, selon M. Judrich, serait la deuxième, celle « des généraux »). Comme, au début du même passage, Diodore mentionne le fait déjà ancien de la rébellion égyptienne (τῶν γὰρ Αἰγυπτίων ἀπὸ Περσῶν ἀποστάντων κατὰ τοὺς ἀνωτέρω χρόνους : 40, 4), on peut très bien admettre que le narrateur, à l'occasion de la répression finalement opérée par Ochos, rappelle ici de façon sommaire et confuse l'ensemble des échecs antérieurement subis par les généraux perses.

3. Cf. Kahrstedt, p. 23 : « La perte dans le gouffre, par laquelle s'ouvre » (dans le récit de Diodore) « l'expédition victorieuse, appartient naturellement à... l'expédition qui échoua ». P. 25 : « L'expédition échoue d'abord aux Barathra, et réussit cependant ensuite... » P. 114 (à propos des pertes subies dans les Barathra) : « L'avenir de toute l'entreprise paraissait compromis. »

lieu en 351. Cette opinion se base sur la donnée suivante : le discours XV de Démosthène, dont quelques lignes sont consacrées à cette guerre, est daté de 351/0 par Denys d'Halicarnasse (*ad Amm.*, I, 4). Tel n'est pas l'avis de M. Judeich, qui situe le discours et l'expédition en 353 (pp. 186 et suiv.). Aucun des motifs invoqués à l'appui de cette thèse ne nous a paru assez décisif pour permettre de rejeter l'assertion très nette de Denys.

M. Judeich remarque d'abord que le discours XV fut tenu peu de temps après la fin de la guerre sociale, qui se termina en 355. Le passage auquel il est fait ici allusion (XV, 2) dit en effet que les alliés (Chios, Byzance, Rhodes, etc.) ont fait la guerre à Athènes « il n'y a pas longtemps » (οὐ πάλαι). Le paragraphe suivant (XV, 3), signalant encore la guerre sociale, la qualifie ainsi : τὸν τελευταῖον τουτονὶ πόλεμον. Avec de telles expressions, assurément, l'hypothèse situant en 353 le discours de Démosthène cadre mieux que la date indiquée par Denys (351). Mais est-il vraiment étrange, anormal, de qualifier de récente une guerre achevée quatre ans plus tôt et dont le souvenir restait d'ailleurs très vif et douloureux dans les âmes athéniennes? Dès lors, la donnée de Denys d'Halicarnasse ne se heurtant à aucune assertion contraire, il n'y a pas de raison décisive de la repousser.

M. Judeich note de même (p. 186) que le discours XV a suivi de peu le discours XIV (*sur les Symmories*), qui est du début de 354/3 (Denys d'Hal., *ad Amm.*, I, 4). Le paragraphe 6, qu'il invoque, s'exprime ainsi : « Plusieurs d'entre vous (ὑμῶν ἐνίους) se rappellent, je pense, que, lorsque vous délibériez sur les préparatifs royaux, je montai à la tribune... » Cette allusion au discours *sur les Symmories* indique, en effet, qu'il n'a pas été prononcé très longtemps auparavant; mais elle est encore trop vague pour qu'on puisse évaluer à une année plutôt qu'à trois l'intervalle qui sépare les deux discours. A la rigueur, si ce paragraphe 6 disait : « Vous vous souvenez tous... » ou « beaucoup d'entre vous se souviennent... », l'événement rappelé pourrait paraître tout à fait récent; mais l'expression dont se sert Démosthène (« quelques-uns d'entre vous ») est beaucoup plus atténuée et convient davantage, semble-t-il, au rappel de faits qui, sans être vraiment éloignés, sont déjà vieux de plusieurs années. De toute façon, il n'est nullement impossible ou invraisemblable qu'un certain nombre d'Athéniens aient gardé le souvenir d'une intervention oratoire ayant eu lieu trois ans auparavant.

S'appuyant sur les paragraphes 11 et 27, M. Judeich remarque ensuite (p. 186) que le discours XV a été tenu après la mort de Mausole, prédécesseur d'Artémise, et probablement bientôt après l'avènement de cette princesse (lequel date de 353). Le paragraphe 11 signale qu'Artémise ne s'opposerait pas à la politique préconisée par Démosthène en faveur des Rhodiens; sans doute, si le roi menait à bien son entreprise égyptienne, Artémise s'efforcerait d'en faire le maître de Rhodes, non par sympathie

pour lui, mais pour gagner, par un riche cadeau, les bonnes grâces d'un redoutable voisin; mais (§ 12), l'entreprise étant manquée, Artémise ne demandera pas mieux que de céder l'île à Athènes.

En quoi ce passage laisse-t-il entendre qu'Artémise vient seulement d'arriver au trône? Qu'elle règne depuis quelques mois ou depuis deux ans, son intérêt à se concilier la faveur du vainqueur de l'Égypte (si la fortune sourit à Ochos) n'est-il pas toujours considérable?

Quant au paragraphe 27, il rappelle seulement qu'« il ne s'est trouvé personne pour inviter Mausole, lorsqu'il vivait (Μαύσωλον ζῶντα), ou, depuis sa mort, Artémise, à respecter l'indépendance de Cos, Rhodes et autres cités grecques que le roi, maître de Mausole et d'Artémise, avait cédées par traité aux Hellènes... ». En quoi cette phrase laisse-t-elle supposer que Mausole vient de mourir tout récemment?

A l'appui de sa chronologie, M. Judeich (p. 188) croit pouvoir également invoquer divers passages du discours *sur les Symmories*. Ce discours, dit-il, laisse entendre que l'attaque du roi contre l'Égypte est imminente et que les préparatifs touchent à leur fin (cf. §§ 7, 25 et 27) : dès lors, comme la harangue a été tenue vers août 354, l'expédition d'Égypte a dû commencer au début de 353[1].

Est-ce bien la conclusion qui se dégage des paragraphes mentionnés? Le paragraphe 7 dit seulement ceci : les Athéniens doivent veiller, d'abord, à se trouver au niveau du conflit qui peut surgir, ensuite, à ce que le roi, « qui, selon nous (Athéniens), organise des préparatifs contre les Grecs », n'acquière pas la réputation d'un ami des Grecs. Démosthène n'est donc pas convaincu que les préparatifs perses soient dirigés contre la Grèce; en admettant qu'il les regarde, à coup sûr, comme visant l'Égypte, doit-on en conclure qu'ils sont à peu près terminés? L'orateur n'en dit rien, et le dirait-il que nous ne serions pas tenus de le croire. Des préparatifs de ce genre ont pu durer des années et, commencés vers 355-354, n'avoir été achevés qu'en 352 : la preuve en est la longueur des apprêts dirigés contre Nectanebos Ier avant l'agression de 374, apprêts qui s'étendirent sur plusieurs années (Diod., XV, 41, 2 : cf. *supra*, § V)[2].

Le paragraphe 25 fait allusion aux pronostics éventuels des orateurs et faiseurs d'oracles, répétant « que le roi viendra, qu'il est déjà tout proche (ὡς πάρεστιν) ». Si de

1. M. Kahrstedt, pp. 24-25, reproche à M. Judeich de dater de 354 cette expédition, dont le discours *sur les Symmories* ne parle pas. Le reproche ne nous paraît pas justifié : M. Judeich fait commencer l'expédition non en 354, mais en 353; et ainsi le discours d'août 354 avait à signaler, tout au plus, des préparatifs (c'est ce qu'il fait, tout en se montrant d'ailleurs beaucoup moins catégorique que ne l'affirme M. Judeich sur le but et sur l'état de ces préparatifs, comme nous allons le montrer).

2. Plus haut (§§ 4 et 5), Démosthène a également contesté que les projets belliqueux du roi visent à coup sûr les Hellènes : « s'il devenait clair et certain que le roi arme contre nous »; « si, ce but étant encore obscur... »; « s'il a toutefois résolu de s'attaquer aux Grecs ». Tout cela indique des préparatifs commencés, mais dont la destination est loin d'être claire, et qui ne sont pas nécessairement achevés, ou à la veille de l'être.

telles rumeurs se sont propagées à Athènes — et DÉMOSTHÈNE ne considère même le fait que comme possible, — on n'a nullement le droit d'affirmer qu'elles aient été fondées, et, encore moins, qu'elles aient concerné une agression imminente contre l'Égypte.

Le paragraphe 27 est ainsi conçu : « Demandera-t-on aujourd'hui (aux Athéniens) le centième de leurs biens? on aura 60 talents; le cinquantième? on en aura 120. Qu'est-ce que cela, en comparaison des 1.200 chameaux qui portent, dit-on, les richesses du roi? » Ici encore, il s'agit de bruits d'origine douteuse, touchant des préparatifs dont l'étendue a pu être fortement grossie par les bavardages de la Pnyx.

Ce n'est qu'au paragraphe 31 (également mentionné par M. JUDEICH, p. 189) qu'il est question — et bien sommairement — de l'Égypte : « Certains redoutent que le roi, possédant de grandes ressources, ne lève une forte armée étrangère[1]. Crainte vaine, je crois. A mon avis, en effet, *contre l'Égypte*, contre Orontès et autres barbares, nombreux seraient les Grecs qui consentiraient à servir sous ses drapeaux... » DÉMOSTHÈNE admet donc, sans y insister, la possibilité d'une attaque éventuelle contre l'Égypte; mais il ne dit nullement qu'une telle attaque soit imminente et complètement préparée. De plus, l'orateur n'est même pas certain que les préparatifs en question visent le pharaon plutôt qu'Orontès, ou tel autre prince ou peuple barbare. Voilà des indices bien insuffisants pour affirmer qu'une agression contre l'Égypte a suivi de quelques mois l'époque du discours.

Qu'il y ait d'ailleurs un accord « interne » entre les deux discours *sur les Symmories* (XIV) et *pour la liberté des Rhodiens* (XV)[2], ce n'est pas niable, et c'est sans doute la raison pour laquelle les manuscrits les font voisiner; mais de là à conclure nécessairement à un rapport « externe et chronologique » (cf. JUDEICH, p. 189), il y a loin.

Concluons donc qu'il n'y a nul motif impérieux ou même très sérieux de renoncer à la chronologie de DENYS D'HALICARNASSE, que M. JUDEICH, du reste (p. 187), reconnaît pour un auteur généralement « bien informé ». Le discours XV date donc de 351/0, et l'expédition d'Égypte, la « deuxième guerre » d'Ochos, a pu commencer au printemps 351 et s'achever, par un échec, dans le premier semestre de l'année 351/0, peu avant la mort de la reine Artémise. Ce dernier événement, en effet, a pu survenir vers la fin de l'année 351. Quand Idriée, successeur d'Artémise, s'apprête à réprimer la révolte cypriote au printemps 350, il n'est satrape que depuis une époque récente (ἄρτι μὲν παρειληφότα τὴν ἀρχήν : DIOD., XVI, 42, 6)[3].

1. Ce n'est qu'une crainte : donc cet enrôlement des mercenaires n'est pas chose faite : indice que les préparatifs du roi ne sont peut-être pas extrêmement avancés.

2. Accord déjà constaté par WEIL, *Démosthène, les Harangues*, p. 31 : parle du « lien évident » qui unit les deux harangues, mais ne croit pas devoir pour cela rejeter la chronologie de DENYS.

3. M. JUDEICH, pp. 228-231, 340, a cru pouvoir situer au début de 351/0 (vers septembre 351) les débuts de

Que pouvons-nous savoir de la chronologie de la troisième et dernière guerre contre l'Égypte ?

VII

La troisième expédition d'Ochos en Égypte (343/2-342/1).

D'après nos précédentes recherches (cf. §§ IV et VI), nous pouvons déjà conclure que cette expédition, dont fait partie intégrante l'incident des Barathra, a pris fin au début de 341 (ou en 342) et n'était pas commencée en 346. Elle fut précédée d'une ambassade d'Ochos aux principaux États grecs, dont il sollicita l'alliance contre l'Égypte. Diodore (XVI, 44, 1-2) s'exprime ainsi à ce sujet : « Le roi, jugeant très important de s'emparer de l'Égypte, à cause de son précédent échec, envoya des ambassadeurs aux plus considérables des cités grecques pour les prier d'entrer en campagne avec les Perses contre l'Égypte. Les Athéniens et les Lacédémoniens répondirent qu'ils resteraient les amis des Perses (τὴν φιλίαν τηρεῖν), mais refusèrent de conclure une alliance. » En revanche, Thèbes et Argos envoyèrent des contingents.

Quelle est la date de cette ambassade? Diodore la situe en 351/0, entre la « deuxième guerre » d'Égypte (τὸ πρότερον ἐλάττωμα) et la répression de la révolte phénicienne (44, 1-4) : avant l'arrivée des mercenaires argiens et thébains, l'armée perse avait gagné la côte phénicienne et dressé son camp près de Sidon; la trahison du roi de Sidon, Tennès, et du Rhodien Mentor, chef des mercenaires grecs du pharaon,

la domination d'Idriée, en utilisant l'inscription de Tralles, *CIG.*, II, 2919, qui date du septième mois de la septième année d'Ochos la satrapie d'Idriée. Sans doute, la première année d'Ochos allant de nov. 359 à nov. 358, sa septième année va de nov. 353 à nov. 352, ce qui contredit le Canon des princes cariens, donné par Diodore (cf. *supra*, p. 244), d'après lequel Idriée ne commença à régner qu'en 351/0. Mais M. Judeich croit pouvoir résoudre ainsi la difficulté : il admet, sur la foi de Polyen (*Strateg.*, VII, 17), que l'avènement d'Ochos ne fut proclamé que dix mois après la mort de Mnémon, c'est-à-dire — si Mnémon est mort vers mai 358, date située à mi-distance de nov. 359 et nov. 358 — vers mars 357. Les rédacteurs de l'inscription de Tralles, ignorant la date réelle de l'avènement, auraient daté la première année d'Ochos de mars 357-mars 356, sa septième année de mars 351-mars 350, et le septième mois de cette septième année de septembre 351.

Mais ces déductions sont fort conjecturales. D'abord, on ignore à quel endroit exact de l'année nov. 359-nov. 358 se place la mort de Mnémon; ensuite, l'assertion de Polyen n'offre par elle-même nulle garantie (on ne peut savoir exactement « ce qu'il y a de vrai dans ce bruit », dit Maspero, p. 763, note 2). Enfin, l'inscription elle-même, comme l'a montré M. Meyer (*Forsch.*, II, pp. 497 et suiv.), paraît bien n'être qu'un texte fabriqué à l'époque impériale, au temps de la revision du droit d'asile sous Tibère, dont elle s'occupe (cf. Tacite, *Annales*, III, 60). Les rédacteurs ont commis d'assez nombreuses fautes (εμδομω pour εδδομου, βασιλεοντος pour βασιλευοντος, Τραλδεις pour Τραλλεις, etc.). Ce n'est peut-être pas absolument un faux; on a pu utiliser quelque vieux décret du temps d'Idriée; mais on n'a pas le droit d'en conclure à l'exactitude chronologique d'une inscription rédigée dans de telles conditions, et il est fort possible, vu la manière sommaire dont l'année est indiquée (ετεος IIIIIIII), que le décret réel (s'il existe) ait parlé plutôt de la huitième ou de la neuvième année que de la septième : le copiste aura mal lu.

En revanche, dit M. Kahrstedt (p. 23), une inscription de Mylasa (cf. *Mitteil. österreich. Instit.*, II, pp. 103 et suiv.) situe la satrapie de Mausole en la septième année du règne d'Ochos, soit en nov. 353-nov. 352, ce qui concorde parfaitement avec le Canon carien de Diodore, datant de 353/2 l'avènement d'Artémise.

avait provoqué la ruine de Sidon, puis la reddition des autres cités phéniciennes, terrorisées (44, 4 et suiv.; 45, 1-6); ce n'est qu'une fois ces événements accomplis que les auxiliaires de Thèbes et d'Argos arrivèrent en Asie et que commença l'expédition d'Égypte (en 350/49 : XVI, 46, 1, 4).

La chronologie de Diodore a été en partie acceptée par M. Judeich (pp. 174, 176, 340-341), qui groupe ainsi les faits : dans le deuxième semestre de 350, ambassade d'Ochos aux Grecs; en 349, réponse d'Athènes et de Sparte; dans le deuxième semestre de 349, envoi des auxiliaires argiens et thébains; au printemps 346 commence l'expédition d'Égypte. Cependant, en 350, a débuté l'expédition perse contre Sidon, qui succombe en 348.

Cette chronologie est très difficilement acceptable. D'abord, la date assignée à la chute de Sidon est trop tardive. La marche contre la ville, en effet, a commencé vers le début de 350, en même temps qu'éclatait la révolte cypriote, que Phocion contribuera a dompter en 350 même (Diod., XVI, 42, 1-3); les pourparlers entre Ochos et le roi de Sidon, Tennès, entre celui-ci et le Rhodien Mentor (43, 1-4; 45, 1), la mise à exécution de la trahison projetée (45, 2-5), tout cela a pu très bien tenir dans le cours d'une année. Sidon serait ainsi tombée vers l'automne ou l'hiver 350, ou, à la rigueur, au début de 349[1]. En conséquence, si Ochos a fait venir les mercenaires grecs alors que la campagne phénicienne durait encore (comme le pense M. Judeich, d'après Diodore), pourquoi l'expédition d'Égypte, à laquelle étaient destinés ces mercenaires, ne s'ouvrit-elle pas aussitôt que Sidon eut succombé, c'est-à-dire dès 349? Or, comme on l'a vu (cf. § VI), cette expédition n'a même pas débuté en 346[2].

On ne s'explique pas davantage que, le concours militaire de Thèbes et d'Argos ayant été demandé dès le deuxième semestre de 350 (d'après M. Judeich), les contingents obtenus aient quitté la Grèce seulement un an plus tard (deuxième semestre de 349), et que des contingents partis en 349 aient mis à peu près un an à gagner l'Asie (puisqu'ils n'y sont parvenus — cf. Diod., 44, 4 — qu'après la chute de Sidon, datée de 348 par M. Judeich). Voilà des lenteurs difficilement intelligibles et une chronologie qui paraît singulièrement « étirée ».

Il convient donc de reléguer nettement après l'écrasement de la Phénicie l'ambassade d'Ochos aux cités grecques et de la rapprocher beaucoup plus sensiblement de la date à laquelle se termina l'expédition d'Égypte (341 ou 342)[3]. Cette chronologie se

1. Les recherches numismatiques de M. Babelon (cf. *Revue archéologique*, 1891, 3e série, pp. 111-112) l'ont mené à la conclusion suivante, qui cadre assez bien avec la durée probable de la campagne phénicienne, d'après le texte de Diodore : Tennès, qui fut mis à mort après avoir livré Sidon, a régné de 362 à 350.

2. Même si l'on admettait, avec M. Judeich, que Sidon a été livrée seulement en 348, on ne s'expliquerait pas pourquoi la guerre contre l'Égypte n'a pas commencé dès 347. M. Judeich, dans son tableau chronologique, p. 342, ne signale rien à cette date de 347.

3. La confusion commise par Diodore peut s'expliquer ainsi : au cours de ses pourparlers avec le grand

trouve encore fortifiée par la considération suivante : l'ambassade dont parle DIODORE est la même, selon toute probabilité, que celle signalée par DIDYMOS à la date 344/3 (cf. FOUCART, *Étude sur Didymos*, pp. 132-133; KAHRSTEDT, pp. 15-19, 142-144). Ce dernier auteur (col. VIII, l. 5 et suiv.) nous apprend que, sous l'archontat de Lyciskos (344/3), une ambassade perse vint solliciter d'Athènes le maintien de l'amitié traditionnelle qui liait cette ville au grand roi (τὴν φιλίαν διαμένειν αὐτῷ τὴν πατρῴαν) : les Athéniens répondirent qu'ils resteraient les amis du roi (διαμένειν βασιλεῖ τὴν φιλίαν), si celui-ci n'attaquait pas les cités grecques.

Assurément des différences assez sensibles séparent le récit de DIODORE de celui de DIDYMOS. Non seulement le premier nous montre d'autres cités qu'Athènes recevant la visite des ambassadeurs royaux, mais il parle d'une demande d'alliance militaire, nettement repoussée par Athènes et Lacédémone, tandis que DIDYMOS se borne à signaler une demande de neutralité amicale. C'est DIDYMOS qui a raison, pense M. KAHRSTEDT (p. 19) : l'ambassade ne demandait que la φιλία; la tradition dont s'inspire DIODORE a exagéré en parlant de συμμαχία.

Nous ferons observer que la συμμαχία a été à coup sûr sollicitée au moins des Thébains et des Argiens : sans une telle demande, eussent-ils envoyé des contingents[1]? Quant aux Athéniens et aux Spartiates, il est possible, en effet, que les Perses se soient bornés à leur demander le maintien de la φιλία, probablement parce qu'ils les savaient ou les jugeaient moins disposés à intervenir en faveur d'Ochos[2]. DIODORE, s'il en est ainsi, aurait exagéré, mais seulement en ce qui concerne Athènes et Sparte. Mais il n'est pas non plus impossible que l'ambassade ait réellement demandé le concours militaire de toutes les puissances helléniques, et que la source de DIDYMOS, ne constatant que le résultat acquis, soit restée en deçà de la vérité et ait cru à une demande de simple φιλία.

En tout cas, si l'ambassade rappelée par DIODORE différait de celle de 344/3 et la précédait, on s'expliquerait mal l'intérêt et la raison d'être de cette dernière, puisque, par la démarche que signale DIODORE, la φιλία des Athéniens était déjà assurée au grand roi.

roi, Tennès a promis non seulement de livrer Sidon, mais de faciliter les opérations ultérieures des Perses contre l'Égypte (XVI, 43, 1-2). Il se peut que DIODORE ait été comme entraîné par son propre récit à situer presque aussitôt après ces offres de Tennès l'ambassade perse demandant l'aide hellénique contre l'Égypte (XVI, 44, 1-4), au lieu de continuer sans arrêt le récit des affaires phéniciennes, qui ne reprend qu'au passage XVI, 44, 4.

1. Ajoutons qu'en pleine guerre sacrée, en 351/0, l'amitié traditionnelle, un instant rompue, entre Thèbes et la Perse a été renouée, sur la demande de Thèbes, à laquelle Ochos a pardonné son intervention en faveur d'Artabazos et fait don de 300 talents (DIOD., XVI, 40, 1-2). L'ambassade de 344/3 n'avait donc pas à solliciter de Thèbes l'octroi d'une φιλία déjà rétablie.

2. Dans la « deuxième guerre » (cf. *supra*, § VI), un Athénien et un Spartiate ont même appuyé et dirigé l'armée de Nectanebos II : dès lors, l'obtention de la neutralité bienveillante de Sparte et d'Athènes ne devait-il pas être déjà pour la Perse un succès positif ?

Ainsi, en 344/3, l'attaque contre l'Égypte se préparait, mais n'était pas commencée[1]. Comme elle s'est terminée au plus tard dans les premiers mois de 341, elle a occupé certainement au moins une fraction considérable de l'année 342. L'analyse du récit de Diodore conduit, en effet, aux résultats suivants. L'expédition, après une marche, qui put être assez longue, en Syrie, s'ouvre par l'épisode des Barathra, qui eut sans doute pour résultat de ralentir la marche des Perses. Puis, on arrive devant Péluse, sous les murs de laquelle se livre un premier combat (XVI, 46, 5-9). Dès le lendemain, l'armée assaillante commence à s'organiser en trois colonnes (47, 1-5). La deuxième colonne, commandée par l'Argien Nicostratos, opère un mouvement tournant, bat les mercenaires qui lui sont opposés et provoque ainsi la fuite de Nectanebos à Memphis (48, 3-7)[2]. Pendant ce temps, la première colonne, dirigée par le Thébain Lacratès, a mis le siège devant Péluse; la résistance commence; une partie des murailles sont abattues; mais la nouvelle de la retraite du pharaon vers Memphis provoque la reddition de la forteresse. Un conflit s'engage ensuite, au sujet du butin, entre Grecs et barbares, conflit qu'apaise le roi (49, 1-6). Enfin, la troisième colonne, sous la conduite du Rhodien Mentor, a pris Bubastis pour objectif (vers la même époque, évidemment). De ce côté-là, pas d'action militaire proprement dite; mais Mentor va semer la division par un habile mélange de promesses conciliantes et de menaces (49, 7-8). Les Égyptiens paraissent disposés à traiter; mais les mercenaires grecs les assaillent, en tuent une partie, bloquent le reste dans certains quartiers de la ville. Des négociations s'engagent entre les Grecs et Mentor. A l'instigation de celui-ci, les Grecs laissent entrer Bagoas, le chef perse adjoint à Mentor et confident du Roi, s'en emparent et ne le relâchent que sur la demande de Mentor, qui gagne ainsi la confiance de Bagoas (50, 1-7). La reddition de Bubastis entraîne graduellement celle des autres villes, qu'a travaillées une propagande analogue. Nectanebos, bien qu'ayant mis Memphis en état de défense, désespère de sa cause, s'enfuit en Éthiopie, et Ochos, maître du Delta par la chute de Memphis, étend sa domination sur le reste de l'Égypte (51, 1-2).

Cette simple analyse suffit déjà (indépendamment de toute autre considération : date de l'ambassade en 344/3, etc.) à écarter l'hypothèse suivant laquelle entre la retraite vers Memphis et la fuite en Éthiopie deux ans se seraient écoulés[3]. Les opéra-

1. Cf. Foucart, *Étude sur Didymos*, p. 163 : « En 344, Ochus était tout entier aux préparatifs de sa nouvelle tentative contre l'Égypte. » C'est parce qu'il craignait qu'Athènes « n'appuyât... Nectanebos » qu'il lui députa alors une ambassade.

2. Cet événement, survenu dans la dix-huitième année du règne (nov. 343-nov. 342), est ainsi nettement postérieur à la visite que le pharaon put faire à Sébennytos vers le troisième mois de sa dix-septième année de règne (cf. Leeman, *Pap. græci, Mus. Lugd.*, p. 112; Böckh, *Manetho*, p. 373; Judeich, pp. 173-174).

3. Cf. Judeich, pp. 177 et suiv., pp. 342-343 : date l'expédition de 345 à 343; ne précise nullement ce qui put se passer en 344 au cours de cette longue expédition.

tions diplomatiques de Mentor (qui forment l'unique groupe d'événements décrits par Diodore après la fuite à Memphis et la chute de Péluse) n'ont certainement pas duré deux ans : Mentor, qui, dès le début, a donné le choix aux défenseurs de Bubastis entre la soumission et le sort de Sidon, n'a pas dû attendre plus d'une année la décision des diverses garnisons du Delta, qui suivirent peu à peu l'exemple de Bubastis (cf. Diod., 51, 1).

D'autre part, si le mouvement tournant opéré par la colonne de Nicostratos, les batailles qui suivirent et le siège de Péluse par Lacratès se sont très probablement terminés au cours de la « bonne saison », c'est-à-dire avant le mois d'août — date vers laquelle, dans le Delta, l'inondation devient très gênante, — les opérations diplomatiques de Mentor ont pu parfaitement se poursuivre au cours de la période d'inondation et au delà. Bref, si la guerre a commencé vers le début de la bonne saison, au printemps 342, elle a pu très bien se terminer vers la fin de 342 ou le début de 341 (surtout si l'on y comprend la période d'assujetissement de l'Égypte après la fuite du pharaon en Éthiopie : Diod., 51, 2)[1].

RÉSUMÉ

Dans l'ensemble, la chronologie de la période de l'indépendance égyptienne, d'après nos conclusions, se présente ainsi. En 405, Amyrtée se rend indépendant de Darius II. Sous son règne, qui s'étend jusqu'en 399, des traces de l'ancienne domination perse subsistent en Égypte; des contingents militaires sont envoyés à Artaxerxès II, et un prince de la région côtière, Psammetichos, pratique une politique hostile aux ennemis du grand roi (401/0). A Amyrtée succède Néphérités Ier (399-393), sous le règne duquel l'Égypte appuie Lacédémone contre la Perse (396). En 393, Akôris remplace Néphérités Ier, peut-être aux dépens de Nectanebos. Le règne d'Akôris (393-380) est marqué par une guerre perso-égyptienne (vers 389-387), par le début du conflit entre Évagoras et le grand roi (vers 390 ou vers 387/6), peut-être aussi par la fin de ce conflit (terminé, dans ce cas, en 381/0, peu avant la mort d'Akôris) et par l'utilisation et le renvoi de l'Athénien Chabrias. Akôris a pour successeurs Psammuthis et Néphérités II (380-379), avec lesquels s'éteint la dynastie mendésienne.

Nectanebos Ier, qui a peut-être commis en 381 une usurpation partielle, inaugure

1. M. Kahrstedt, p. 15, pense que la marche des Perses vers l'Égypte commença dans l'hiver 343/2 et l'attaque proprement dite au printemps 342. C'est, en effet, très admissible. Mais il est moins certain que tout ait été terminé, comme le pense cet auteur, à la fin de l'été 342. Les combats, dit-il, ne pouvaient plus après cette époque se livrer sur un sol sec. Sans doute; mais il n'y eut pas que des combats, comme le montre l'analyse du récit de Diodore : il y eut les négociations engagées entre Mentor, Bagoas et les populations et garnisons des villes qu'il fallait réduire, à commencer par Bubastis.

en 379 la dynastie sébennytique et règne jusqu'en 361, après avoir repoussé — plus probablement en 374 qu'en 373 — l'agression de Pharnabazos et d'Iphicratès. Son successeur, Tachos (361-359), noue des complots contre Artaxerxès II avec des satrapes d'Asie, sollicite l'appui de Lacédémone et d'Athènes, et reçoit le concours d'Agésilas et de Chabrias vers la fin de 360. La guerre éclate en Syrie en 359 et est interrompue par la rébellion de Nectanebos, qui finit par s'assurer l'appui d'Agésilas. Tachos s'enfuit auprès du grand roi, peu avant la mort de ce dernier, survenue au cours de l'année nov. 359-nov. 358, tandis que Chabrias regagne l'Europe et va participer aux opérations athéniennes de Thrace en 358. La lutte se poursuit durant une année environ entre Nectanebos II et un prétendant, et se termine vers la fin de la « saison de guerre » 358 par la victoire du premier, appuyé d'Agésilas; au début de l'hiver 358/7, Agésilas quitte l'Égypte et meurt. Le règne de Nectanebos II (359-341 ou 342) est marqué, en 351, par l'échec d'une expédition perse, qu'a dirigée le grand roi. La révolte phénicienne et cypriote, provoquée par cet échec, ayant été écrasée (350), Ochos recommence ses longs et importants préparatifs contre le pharaon, obtient en 344/3 la neutralité bienveillante d'Athènes et de Lacédémone et le concours militaire de Thèbes et d'Argos. La guerre, commencée au ~~printemps~~ Septembre de 342, aboutit, durant l'année même ou au début de l'année suivante, au rétablissement de la domination perse en Égypte.

PAUL CLOCHÉ.

NOTICES ET BULLETINS

Sir John Pentland Mahaffy.

La mort de cet helléniste éminent ne met pas en deuil ceux-là seuls qui se sont donnés à l'étude de l'Égypte gréco-romaine; mais c'est eux qu'elle touche le plus particulièrement. Mahaffy aimait à se représenter comme un « pionnier » : il fut, en effet, un des initiateurs les plus ardents et les plus sagaces sur ce domaine, auquel notre Revue est en partie consacrée; elle lui doit de s'associer aux hommages qui ont déjà été rendus à son œuvre et à sa personne.

Il était né — septième enfant de sa famille — à Vevey, le 18 février 1839. Ses premières années, jusqu'à dix ans, s'écoulèrent à Bad-Kissingen; de là, en partie du moins, sa sûre connaissance de l'allemand. Il parlait, d'ailleurs, également bien le français, au point de pouvoir donner des conférences en notre langue. L'Université de Dublin se souvient encore de ses brillants succès scolaires et de ses victoires au cricket : car Mahaffy n'avait rien de l'érudit confiné à l'ombre des bibliothèques : c'était un véritable Anglais, aussi épris de sport que d'humanités; sa haute taille et sa grande allure lui donnaient plus l'aspect d'un country-gentleman que d'un professeur; et l'on nous dit que ses camarades d'étude l'avaient surnommé « le général »; c'était pourtant un vrai savant, d'une large culture européenne, et qui s'est montré en même temps capable de se plier aux méthodes les plus sévères de la philologie classique.

Il n'avait pas débuté dans les études d'antiquité. Après avoir obtenu sa fellowship en 1864, il avait été chargé d'un enseignement philosophique; et ses premiers travaux ont été pour faire mieux connaître la doctrine de Kant en Angleterre[1]. Nommé, en 1871, professeur d'histoire ancienne à Dublin, il occupa cette chaire pendant vingt-huit ans, avec quelle maîtrise, ses *Prolegemena to Ancient History* en font foi, ainsi que tant d'autres ouvrages si justement célèbres[2].

1. *Kant's critical Philosophy for English Readers*, by J. P. Mahaffy, D. D., and J. H. Bernard, B. D. 2 vol. in-8°.

2. Voici les principaux d'entre eux : *A History of classical Greek Literature*, 2 vol., Londres, Macmillan, 2e éd., 1889; — *The Greek World under the Roman Way*, ibid., 1890; — *The silver age of the Greek World*, ibid., 1906 (est comme une nouvelle édition du précédent); — *Problems in the Greek History*, ibid., 1892; — *Greek Life and Thought from the age of Alexander to the Roman Conquest*, ibid., 1896; — *The progress of Hellenism in Alexander's Empire*, ibid., 1905; — *Social Life in Greece from Homer to Menander*, ibid., 1907; — *Rambles and studies in Greece*, ibid., 1892; — *Euripides* (dans la série des *Classical Writers*); — *Euripides, Hippolytus*, édité en collaboration avec J. B. Bury, 1883, etc....

Mais ce n'est pas par ces écrits que J. P. Mahaffy nous appartient : pour les lecteurs de la *Revue égyptologique*, il restera avant tout le second inventeur des papyrus de Gourob. Le premier fut M. Flinders Petrie : on sait comment l'habile archéologue dirigea, au Fayoum, des fouilles qui firent époque dans l'histoire de la Papyrologie, et mit au jour une quantité de ces cartonnages de momies, qui sont pour nous une des mines les plus abondantes de papyrus. Or, c'est une tâche délicate que d'extraire de ces cartonnages les documents, le plus souvent déchirés, qui les composent, d'en rapprocher les débris, d'en déchiffrer le texte, et, pour peu qu'on ait l'expérience de ce travail, on trouvera légitime d'attribuer une part dans le mérite de la découverte à celui qui sut transformer ces sarcophages muets en une multitude de paperasses éloquentes. Quand l'illustre professeur Sayce eut appelé sur les trouvailles du professeur Petrie l'attention de Mahaffy, celui-ci se mit à l'œuvre avec une ardeur juvénile, et, si l'on réfléchit qu'au moment où il entreprit l'édition de ces documents, les cursives de la première époque ptolémaïque étaient inconnues, on concevra ce qu'il fallut de science, de patience et de divination pour établir le texte de ces précieuses archives. Mahaffy avait une juste conscience de ce que valait cet effort, et ce maître, si courtois, si disposé, — nous le savons personnellement, — à aider ses collègues moins expérimentés, sut, au besoin, répondre avec une verve triomphante aux critiques intempestives.

Plusieurs d'entre nous peuvent se rappeler l'émotion qui régna en France dans les milieux lettrés quand parurent les deux premiers volumes que l'Académie d'Irlande consacra aux Papyrus Petrie. Ce furent d'abord, comme il était naturel, les papyrus littéraires, celui de l'*Antiope*, celui du *Phédon*, celui du *Laches*, qui séduisirent les philologues et les humanistes. Édouard Tournier, à l'École des Hautes Études, délaissa le sujet qu'il traitait pour étudier les leçons nouvelles du papyrus du *Phédon*; avec une belle sincérité, il sut mettre en valeur l'importance de cette trouvaille, même sur les points où elle semblait infirmer quelques-unes de ses doctrines propres, et la petite édition classique du regretté Paul Couvreur, alors son élève, fut sans doute la première à tenir compte des variantes nouvelles. Depuis, nous avons vu combien les papyrus ont obligé les éditeurs à modifier leur attitude à l'égard des textes anciens[1] : Mahaffy avait prévu cette révolution et ouvert la voie.

1. H. I. Bell a signalé ici même (*Revue égyptologique*, n. s., I, p. 104) un article de Kenyon sur cette question. Nous signalons à notre tour, dans le tome XXXIX du *Journal of Hellenic Studies*, le travail très fouillé de B. P. Grenfell.

On était peut-être moins bien préparé, chez nous, à apprécier le prix des documents d'archives. Pourtant les révélations qu'ils apportaient n'étaient pas d'une gravité moindre que l'importance des changements que les papyrus allaient provoquer sur le domaine de la critique verbale. C'était une Égypte inconnue qui semblait renaître, et, si bien des questions n'étaient et ne sont encore que posées, notre curiosité éveillée recevait sur bien d'autres un commencement de satisfaction. Les larges espérances que suscitaient les commentaires de Mahaffy n'ont pas été déçues. Que l'on jette un coup d'œil sur les écrits que les hommes de notre génération peuvent consacrer à l'Égypte des Lagides! Que de notions nouvelles, insoupçonnées il y a vingt ans! Quelle lumière sur cette période de l'histoire, si féconde, si indispensable à connaître pour comprendre le développement ultérieur de l'histoire du monde antique!

Peu après l'apparition de ces deux volumes, il m'a été donné d'entendre Mahaffy lui-même exposer ses découvertes devant la Société archéologique d'Athènes, et, cette même année 1894, le *Bulletin de Correspondance hellénique* inaugurait une série d'articles sur l'Égypte gréco-romaine par un travail du savant anglais : il y donnait, en particulier, l'*editio princeps*[1] d'un important papyrus d'Alexandrie, la plus ancienne, et longtemps la seule connue, des déclarations de personnes et de biens datant de l'époque ptolémaïque (cf. Wilcken, *Chrest.*, 198). C'était là, sans doute, l'une des moindres œuvres du maître; mais je tiens à la rappeler, à la fois pour rendre hommage à sa courtoisie, à laquelle l'École française d'Athènes a dû ce ξένιον, et pour marquer que le renom et l'action de Mahaffy ne furent pas étrangers au mouvement, qui, sous la perspicace impulsion de M. Homolle, dériva une partie de l'activité des membres de l'École du côté de l'Égypte hellénique.

Une dizaine d'années après, dans cette même École d'Athènes, où se réunissait une des sections du premier Congrès d'archéologie, Mahaffy annonçait le IIIe volume des *Petrie Papyri* : il n'avait rien perdu de son enthousiasme et se félicitait d'avoir rencontré en M. Gilbert J. Smyly le collaborateur le plus apte à pénétrer les secrets de ces vieux textes. Entre temps il avait lui-même collaboré avec B. P. Grenfell à l'édition de la célèbre loi financière de Ptolémée Philadelphe (*Revenue Laws*, 1896).

A cette époque, Mahaffy avait déjà publié *The Empire of the Ptolemies*[2]. Il n'était pas de ceux, en effet, qui peuvent se contenter de la tâche d'éditeur : il aimait trop la vie pour ne pas tenter de ranimer tout ce monde antique perdu dans la poussière des textes : cette Égypte ptolémaïque, avec laquelle il avait pris un contact si direct, il avait voulu en conter l'histoire à un public plus étendu que celui des spécialistes. Plus tard il rédigeait pour l'*History of Egypt* de M. Petrie le volume qui porte sur l'Égypte grecque, *The ptolemaic dynasty*[1]. L'un et l'autre de ces deux livres sont des œuvres vivantes, attrayantes, originales. Pendant longtemps ils ont été les seuls ouvrages d'ensemble sur cette époque de la civilisation égyptienne. Ils méritent de n'être pas négligés, même après la belle *Histoire des Lagides*, que M. Bouché-Leclercq a conçue sur un plan plus vaste, et qui a profité de découvertes plus récentes.

En 1914, Mahaffy devint « provost » de Trinity College, — poste qui lui convenait tout à fait. Il l'a occupé durant toute la guerre; il eut l'occasion, nous dit-on, d'y rendre des services signalés à sa patrie, partant à la cause de tous les alliés; c'est un titre de plus au souvenir fidèle et reconnaissant que nous lui gardons.

P. JOUGUET.

The value of Papyri for the textual criticism of extant Greek authors, p. 16-36, ainsi que la leçon d'ouverture de Victor Martin, à l'Université de Genève, publiée sous ce titre : *Les Manuscrits antiques des classiques grecs et la Méthode philologique*, Genève, A. Kundig, 1919. Voir aussi, du même Victor Martin, *Les Papyrus du Nouveau Testament et l'Histoire du texte*, t. XXX, janvier-avril 1919, de la *Revue de Théologie protestante*.

1. *Documents ptolémaïques*, dans *B. C. H.*, XVIII, 1894, p. 145-157.

2. Paru en 1895, à Londres, chez Macmillan.

1. Paru en 1899, à Londres, chez Methuen.

Une nouvelle Revue italienne d'Égyptologie et de Papyrologie.

Nous avons reçu le premier numéro d'*Egyptus, rivista italiana di Egittologia e di Papirologia*. Publiée sous la direction d'Aristide Calderini, directeur de l'École papyrologique de Milan (voir plus haut, p. 106-107), avec la collaboration d'Evaristo Breccia, conservateur du Musée d'Alexandrie en Égypte, de Pietro de Francisci, professeur à l'Université de Pérouse et à l'École orientale de l'Université de Rome, et de l'égyptologue Giulio Farina, inspecteur général des Musées archéologiques, cette revue poursuit, pour l'Italie, une tâche analogue à celle que la *Revue égyptologique* voudrait accomplir en France. Nous félicitons nos collègues italiens de cette heureuse initiative. Le succès n'en est pas douteux, comme on peut s'en convaincre par un coup d'œil jeté sur le fascicule qui vient de paraître. Nous aurons sans doute à revenir sur les mémoires et articles publiés par le nouveau périodique. Contentons-nous, pour aujourd'hui, de donner le sommaire de ce premier numéro. Après un avis de la Direction, qui définit le but de la Revue, nous trouvons les articles suivants :

Giacomo Lumbroso, *Lettere al prof. Calderini*, I, p. 3;

Giulio Farina, *I popoli del mare*, p. 8;

Vincenzo Arangio-Ruiz, *Applicazione del diritto giustinianeo in Egitto*, p. 21;

Aristide Calderini, *Ricerche sul regime delle acque nell' Egitto greco-romano*, I-II, p. 37;

Medea Norsa, *Un nuovo prossimo volume di papiri della Società italiana*, p. 63;

Pietro de Francisci, *Il P. Jandanae* 62, p. 71.

La seconde section est réservée aux *Appunti e notizie* :

Notiziario Egiziano (Ev. Breccia), p. 83; Notizie di papiri recentemente pubblicati (A. C.), p. 90; Notizie di papiri inediti e di pubblicazione in Corso (A. C.), p. 97; Fondazioni, instituti, premi, p. 99; Necrologio, p. 100.

Une troisième partie comprend les comptes rendus critiques (*Recensioni*) :

P. M. Meyer, *Griechische Texte*, G. Vitelli, p. 101;

Capart, *Les origines de la civilisation égyptienne*, Vinc. Giuffrida-Ruggeri, p. 104;

Schubart, *Einführung in die Papyruskunde*, Aristide Calderini, p. 105.

La dernière est formée par la *Bibliografia metodica degli studi di Egittologia e di Papirologia*. Enfin, une nouvelle rubrique est annoncée qui contiendra les additions et corrections aux publications récentes d'Égyptologie et de Papyrologie. On voit que ce vaste plan promet de ne rien laisser ignorer au lecteur de ce qui peut intéresser l'Égypte antique.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

PÉRIODIQUES

Annales du Service des Antiquités, tome XVII, année 1917. Le Caire.

M. Moret m'ayant demandé d'analyser, dans la *Revue*, les derniers tomes des *Annales du Service des Antiquités*, j'ai choisi, par nécessité, l'année 1917, la dernière que j'aie pu me procurer au complet. Comme ce périodique renferme un grand nombre d'articles, quelquefois de moins d'une page, je ne m'attacherai qu'à l'essentiel. Cela ne veut pas dire que ce qui sera omis soit sans intérêt, mais il faut se borner ou se résoudre à reproduire simplement la table des matières. Un peu pris de court, je ne tiendrai compte des travaux qui ont pu traiter depuis des mêmes sujets que dans la mesure où je les ai immédiatement sous la main.

Dans une « Notice nécrologique d'Alexandre Barsanti » (p. 245-260), M. **Daressy** nous donne, outre la biographie du regretté Directeur des travaux, le catalogue de ses écrits.

Georges Legrain, dans un *Rapport sur les travaux exécutés à Louqsor, à l'ouest du temple d'Amon* (octobre 1916-mars 1917) (p. 49-75), nous fait connaître un ensemble de monuments romains mis au jour sur l'emplacement indiqué et qu'il décore du nom de *forum*. Il croit avoir retrouvé un quai antique, un nilomètre, un arc de triomphe ou passage, la porte du forum, un puits, des colonnes, la tribune aux harangues, une fontaine, etc.; enfin, une chapelle copte. Le « clou » de la trouvaille consiste en quatre « piédestaux de colonnes décoratives », dont deux ont été dédiés par un certain Aurelius Ginus, préfet de la Thébaïde, probablement sous Julien.

Dans *L'Art tanite* (p. 164-176), M. **Daressy** s'efforce de démontrer que G. Maspero a eu tort d'attribuer à Tanis une école d'art florissante. D'abord, « il n'existe pas de pierre dans la région »; ensuite, Tanis n'a jamais été métropole de nome avant l'époque romaine, et rien ne prouve qu'elle ait été capitale sous les Pasteurs. Enfin, sa prépondérance sous la XXIe et la XXIIIe dynastie est un double accident, survenu dans une période troublée. Les monuments qu'on y a recueillis, qu'ils datent d'Amenembet III, de Ramsès II ou des roitelets postérieurs, ont été importés ou imités sur place d'après des modèles probablement memphites. Des sculptures du « type tanite » ont été trouvées ailleurs.

Des *Bas-Reliefs d'Athribis*, publiés par M. **Daressy** (p. 185-193), nous montrent des « scènes en rapport avec les mystères de la résurrection d'Osiris ». M. Daressy observe que ni dans les temples, ni dans les tombes, il n'a rencontré une suite semblable. Deux grandes figures, dont l'une a l'aspect habituel aux génies de Nekbeu, sont cantonnées par plusieurs registres de personnages faisant des gestes mystiques dont l'explication n'est pas aisée. Intéressante représentation du siphon.

Un papyrus hiératique de la XIXe dynastie nous a conservé un long fragment d'un *Rituel des offrandes à Amenhotep Ier* présentées au roi divinisé par Ramsès II. M. **Daressy**, qui en donne une transcription avec traduction (p. 97-122), fait remarquer qu'il « diffère du rituel du culte journalier d'Amon qu'a étudié M. Moret; bien que certaines cérémonies soient semblables, quelques formules seulement sont analogues ou identiques ». Elles sont, d'ailleurs, peu claires, comme il arrive trop souvent en pareille matière. A la page 103, allusion à la légende d'Horus et Set. A la page 105, « formule assez développée du *nesut-du-hotep*. On voit ici d'une façon évidente que Ramsès II dépose sur l'autel des offrandes pour Qeb et les dieux, mais avec mission d'en faire profiter Amenhotep Ier. » On sait que notre connaissance des honneurs posthumes rendus à Aménophis Ier a été enrichie, dans ces dernières années, par la découverte de son tombeau et la restauration des bas-reliefs de son temple funéraire (cf. *JEA.*, I, p. 216 sqq.; IV, p. 11 sqq.).

Les formes du soleil aux différentes heures de la journée sont cataloguées par M. **Daressy** (p. 197-208), qui complète les données fournies par Brugsch dans son *Thesaurus*, p. 57 (cf. *Aegyptologie*, p. 327). Dans ses tableaux comparatifs, M. Daressy introduit des détails négligés par Brugsch, et utilise de nouvelles listes de Dendérah, de Philæ, d'Edfou. Il n'y a pas concordance exacte naturellement, mais d'une manière générale on relève les représentations suivantes du soleil. Aux heures 1 et 2, Harpocrate; 3, faucon ou lion à tête de faucon sur une fleur de lotus; 4-9, diverses divinités adultes; 10-12, vieillard criocéphale marchant de plus en plus courbé en s'appuyant sur un bâton.

Le lieu d'origine de l'arbre « âch » (p. 25-28), n'est pas, pour M. **Daressy** le Liban

dans toute son étendue, mais sa partie septentrionale, dont le nom antique se serait conservé sous la forme Hermil. Dans une *Lettre à M. Daressy sur le nom égyptien du Liban* (p. 261-264), le P. **Ronzevalle** estime préférable de maintenir l'assimilation = לבנן.

La Statue n° 55562 du Musée du Caire (p. 81-85) a été jadis publiée par G. Maspero (*Annales*, III, p. 96). Elle présente quatre caractères d'une écriture indéchiffrée. M. **Daressy** croit pouvoir établir un rapprochement avec l'écriture sinaïtique récemment découverte par M. Gardiner, cela bien que la statue provienne d'Assouân. Le P. **Ronzevalle** (p. 265-271) démontre qu'il s'agit de caractères araméens. Ce serait, avec le n° 31919, la seule statue à inscription araméenne trouvée en Égypte. L'essai de déchiffrement de Gardiner serait inadmissible.

Dans un article *On the dating of early ptolemaic papyri*, M. **Edgar** (p. 209-223) reprend la question épineuse des doubles dates au IIIe siècle en utilisant de nouveaux matériaux provenant de Théadelphia. M. Lesquier devant faire paraître dans la *Revue* un article sur le même sujet, à propos de celui de M. Edgar, je n'ai pas à en dire plus long, sinon que je compte moi-même publier quelques remarques en me plaçant au point de vue spécial du démotisant.

Les sculptures d'une *Chapelle de Mentouhotep III à Dendérah*, déblayée en 1916, ont été transportées au Caire. M. **Daressy** (p. 226-236) en publie les inscriptions et en décrit les tableaux. A noter (p. 234) la mention , qui peut avoir son intérêt pour la question controversée des rapports du *ka* et des statues funéraires.

Le site d'Edfou a été assez productif dans ces dernières années. Après que nous a été rendu un important lot de papyrus démotiques (Hauswaldt), datés des premiers Ptolémées, voici que les Moyen et Ancien Empires donnent à leur tour. Dans un article, qui ouvre une série, sur les *Monuments d'Edfou datant du Moyen Empire* (p. 237-244), M. **Daressy** nous présente deux statues, trois stèles funéraires et deux tables d'offrandes. Les inscriptions ne tranchent pas sur la banalité ordinaire. Cependant M. Gardiner (*JEA.*, V, p. 223) a cru y reconnaître la plus ancienne mention du nom , appliqué à la ville d'Edfou. Horus, originairement dieu de en Basse-Égypte (Damanhour, d'après Setre), aurait ainsi, en changeant de résidence, causé le transfert du nom de l'ancienne à la nouvelle. On s'étonne moins, dès lors, qu'un de nos monuments mentionne, ainsi que l'a remarqué M. Daressy (p. 238), les dieux et déesses d'Héliopolis. Le chassé-croisé d'Osiris ou Horus et de Set entre les deux moitiés du royaume prête à ces dépaysements.

Avec l'article de M. **Daressy** sur les *Inscriptions du mastaba de Pepi-Nefer à Edfou* (p. 130-140), nous remontons jusqu'au début de la VIe dynastie et aux règnes de Téti, Pépi Ier et Merenra. Outre les formules habituelles, l'énumération des titres et un catalogue d'offrandes assez développé, il y a une inscription biographique, d'un assez grand intérêt, que M. Daressy a traduite et dont M. Moret a repris l'étude dans son article *Un nomarque d'Edfou au début de la VIe dynastie* (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1918, p. 105 sqq.). L'interprétation est délicate par endroits. Je me permettrai à mon tour quelques remarques.

L. 3) Le titre « porteur de hache », connu depuis longtemps par l'inscription d'Ouni, était traduit autrefois « porteur de couronne, ou de ceinture ». M. Moret (*CR. Acad.*, 1915, p. 553) a cru pouvoir affirmer que le déterminatif était fautif. On observera que la découverte d'une lecture *mdḥ* pour la hache n'élimine pas du coup le mot *mdḥ*, ⲙⲟⲅϩ, « ceinture », et que, d'après M. Daressy, « le signe n'est pas très net », tandis que, sur l'inscription de , il ne reste à peu près rien qui oblige à restituer . Le passage des *Pyramides* 1214 donne, chez P. et M., un déterminatif mal caractérisé, tandis que N. a pour le verbe et pour le substantif. Si l'on ne perd pas de vue que le sens propre de *ts* est « nouer »; si l'on considère la graphie d'une stèle du British Museum (n° 145, Amenemhet III), on sera peut-être ramené à l'ancienne manière de comprendre. Si des confusions ont réellement eu lieu entre les deux homonymes, il y a là un indice de ce que le titre ne correspondait plus à aucune fonction réelle. On observera que ⲙⲟⲅϩ : ⲙⲁⲅϩ : ⲙⲟⲅϭ laisserait prévoir un prototype *mdḥ* ou *mdh*. Il existe, en effet, en démotique (*Pap. mag.* n° 427), mais, au Nouvel Empire, on écrivait encore *mdḥ* (Moret, *Rituel du Culte*, XVII, 5).

L. 4) . Daressy : « J'ai fait que les bœufs dans cette région soient plus (nombreux) que les bestiaux », etc. — Moret : « J'ai agi en sorte que les bestiaux de ce nome soient au-dessus des bestiaux », etc. L'expression est très intéressante, parce qu'elle accuse la même formation que la préposition ⲉϩⲉⲛ-. Sans prétendre à une identité de sens à pareille distance, je crois qu'à côté de l'idée de supériorité on peut envisager celle d'égalité. Le bétail soutiendrait la comparaison avec les bêtes de choix dont il est parlé ensuite.

L. 5) Moret : « J'ai donné du pain à l'affamé, des vêtements à celui qui était nu, grâce à ce que j'ai

trouvé dans ce nome » ( ). Daressy me paraît avoir raison de traduire ici, comme à la ligne suivante : « (celui qui était nu) que j'ai trouvé dans cette région ». Au point de vue strictement grammatical, Moret introduit un ⌓ qui n'est pas dans le texte. Quant au ⌒ qui l'a conduit à modifier le sens fourni par Daressy, sa présence est à noter, parce que nous avons là un exemple ancien des tournures relatives relevées par Erman dans sa *Grammaire*, § 546, et voisinant, sans nuance appréciable, avec la construction habituelle.

L. 6) . Daressy : « Pour tout homme que j'ai trouvé dans cette région qui avait été tranché, je lui ai fait rendre par l'autre, mettant par cela l'homme en tête dans sa propriété. » — Moret : « Tout homme que j'ai trouvé dans ce nome n'ayant pour lui que les grains d'un autre, moi, j'ai changé la condition de tout homme en cet état au moyen de la fondation perpétuelle. » Je crois que l'on aboutit à un sens moins alambiqué en déplaçant légèrement le ⌒ qui est sous . On sait que les lapicides, sous l'Ancien Empire, n'étaient pas toujours très scrupuleux quant à l'ordre des signes. On a ainsi : « Toutes les fois que dans ce nome je trouvais un homme ayant par devers lui l'annone (?) d'un autre, moi, je la remplaçais à son propriétaire au moyen de la fondation. » En somme, le nomarque soldait le créancier.

M. **Henri Munier** publie (p. 144-159) des *Fragments des Actes du Martyre de l'apa Chnoube* en copte sahidique. Il s'agirait d'« une nouvelle figure du martyrologe chrétien d'Égypte ». Le nom du saint, qui paraît dériver de celui du dieu Chnoum, et la mention de la ville de Bubaste constituent l'intérêt principal de ce banal récit. Il me semble qu'on peut y trouver encore autre chose, comme la mention des *libelli*, mais non pas, comme l'affirme M. Munier, « une moisson de mots inconnus ou peu connus ». En effet, il n'y a guère que cinq mots qui ne soient pas dans Peyron[1] : ⲁⲙⲁ (5, 9) ; ⲡⲱⲧⲉ (5, 20) : ⲡⲓⲣⲉ (5, 21) ; ⲩⲟⲉⲓⲙ (7, 2) ; ⲟⲩⲱϣⲓ (8, 10). Par contre, ⲱⲧ-ⲡ̄-ⲧ̄ⲏⲓⲛ (8, 3, « mot inconnu » !) y est représenté par ses éléments. Malheureusement nous avons à faire une autre récolte, et de faits où l'on ne saurait toujours voir des « défaillances du scribe ».

2, 4) ⲥⲙ]ϣⲟⲙ ne peut être « réconforter » ; de même à 3. 24. Il faut ϯϣⲟⲙ, comme on a d'ailleurs, plus loin, 6, 33, etc.

1 Je cite, pour plus de simplicité, d'après les pages du tirage à part, puisqu'il y a double pagination. Le second nombre se rapporte à la ligne d'imprimerie.

2, 8) ⲡⲉⲩϣⲉⲙⲉ ⲛⲩϣ ne se chiffre pas par 400, mais par 140 × 100 = 14000.

2, 11) Quelle que soit la règle adoptée pour la séparation des mots, on doit réunir un mot composé comme ⲡⲓⲡⲱⲧ (non ⲛⲓ ⲡ̄ⲡⲱⲧ).

3, 4) ⲡ̄ ϣⲟⲙⲧ[ⲉ ⲡ̄ϣⲏⲣⲉ ϣⲏⲗ] est naturellement pour ⲛ̄]ϣⲟⲙⲧ[, etc.

3, 19) [ϣⲁϥ]ⲣⲟⲉⲓⲥ ⲉ]ⲣⲟⲟⲩ ϩⲉⲛⲧⲟⲡⲟⲥ ⲛ̄ⲉⲙⲉⲩⲁⲩϣ̄ⲱⲕ ⲉⲣⲟϥ « il veille sur eux dans leurs sentiers » n'est guère satisfaisant, ni comme texte ni comme rendu.

3, 21) ⲙⲡ̄ⲓ̄ⲛⲁⲩ ⲉⲁ̄ⲓ̄ⲕⲁⲓⲟⲥ ⲉⲛⲉ ϩⲁⲛϫⲟⲉⲓⲥ ⲕⲁⲁϥ ⲡ̄ⲥⲱϥ, « je n'ai point vu le juste abandonné du Seigneur ». Il faut réunir ⲉⲛⲉϥ : « je n'ai jamais vu de juste » ; on attendrait ⲉ-ⲁ.

4, 1) [ⲛ̄ⲧⲉⲣⲉϥϫ]ⲁⲩ ⲇⲉ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲛⲁ[ϩ̄ⲙⲟⲩ ⲛϩⲏ]ⲩⲉⲙⲱⲛ ⲁⲩϣⲱⲛⲧ. « Lorsqu'il les vit sains et saufs, le gouverneur s'irrita violemment. » Les égyptologues regretteront que ⲛⲁϩ̄ⲙⲟⲩ ne soit pas dans le texte qui leur aurait ainsi fourni une belle forme de participe. Si l'on admet la première restitution, que peut-il y avoir dans la seconde lacune, si ce ce n'est ⲛ̄[ϭⲓ] ou ⲛ̄[ⲧⲉⲩⲛⲟⲩ] ?

4, 27) ⲁ ⲛⲉⲡⲉⲣⲓⲕⲉⲫⲁⲗⲉⲁ ⲡ̄ⲕⲱϯ̄ ϣⲱⲛⲉ ⲡ̄ⲉⲡⲕ̄ⲗⲟⲙ ⲛⲟⲩⲟⲛ· ⲉϩⲉⲛⲛⲉⲩⲁⲡⲉ. « Les casques rougis au feu étaient des couronnes sur leur tête. » Il faut évidemment : « devinrent des couronnes de lumière (ⲛⲟⲩⲟⲉⲓⲛ) ».

4, 30) ⲁϥⲟⲩϣⲱϯ ϫⲟⲟ[ⲥ ϫⲉ... « il adora en disant » est impossible.

4, 32) ϣⲁⲣⲟⲛ ⲛ̄[ⲛⲉ]ⲥⲟⲛ ⲧⲏⲣ[ⲟ]ⲩ, ... « vers nous toutes les fois ». Je préférerais ⲛ̄[ⲕⲉ]ⲥⲟⲛ, mais la longue lacune qui précède ne permet pas de déterminer sûrement à quoi ⲧⲏⲣⲟⲩ se rapporte.

5, 2) ⲛ̄ϯⲛⲁⲕⲁ [ⲛ̄]ⲥⲱϊ̄ ⲁⲛ, « je ne t'abandonnerai pas ». La lacune est-elle trop petite pour ⲕⲁ[ⲁⲕ ⲛ̄]ⲥⲱϊ̄ ? [ⲉϥ]ϣⲟⲛ etc., « la couronne de ton martyre est proche ». Il devait y avoir [ⲁϥ]ϣⲟⲛ, comme, d'ailleurs, *infra*, 8, 17.

5, 3) ⲁ̄ϊ̄ⲟⲩⲱ ⲅⲁⲣ ⲉⲓⲥ[ⲉⲃ̄ⲧⲱⲧ] ⲡⲉⲧⲉⲛⲕⲗⲟⲙ [ⲉⲃ̄ⲟⲗ] ⲙⲡⲓⲉⲧⲉⲫⲟⲣⲟⲥ ⲉⲩⲙⲉϥ ⲡ̄ⲣⲁϣⲉ ⲉⲩⲛⲉϫ ⲟⲩⲟⲉⲓⲛ ⲉⲃ̄ⲟⲗ ϩⲉⲛⲧⲁⲡⲟⲗⲓⲥ ⲟ̄ⲗⲏⲛ. « Car j'ai déjà préparé vos couronnes et vos trônes. Vous serez remplis de joie et vous resplendirez de clarté dans ma cité de Jérusalem. » Il faudrait ⲉⲓⲥ[ⲉⲃ̄ⲧⲉ] ou ⲉⲓⲥ[ⲟⲃ̄ⲧⲉ ⲡ̄]. En outre, la joie et la clarté se rapportent aux trônes, peut-être aux couronnes, mais pas aux martyrs.

5, 9) ⲡ̄ⲧⲟ ϩⲱⲱⲧⲉ ⲡ̄ⲧⲉⲟⲩ ⲡ̄ⲧⲉⲓϩⲉ. « Et toi, qui es-tu ? » Je préférerais : « Toi aussi, tu es de cette engeance ? » Emploi elliptique du conjonctif.

5, 14) ⲟⲩ ϩⲙⲱϥ ⲛⲉ ⲥⲟ[ⲫⲓⲁ]. Lire ϩⲱⲱϥ.

5, 20) ⲁⲩⲡⲱⲧⲉ ⲡ̄ⲧⲉⲥⲉⲕⲓⲃ̄ⲉ ⲥ̄ⲧⲉ· ⲙ̄ⲡ̄ϩⲏⲧⲉ· ⲁϥⲧⲣⲉⲩⲉⲙⲉ ⲡ̄ⲣⲁ̄ⲡⲓⲣⲉ· ⲙ̄ⲡⲟⲧⲣⲙⲟⲩ· ⲙ̄ⲡⲟⲩⲣ̄ⲙ̄ϫ ⲉⲩϫⲏⲩ ⲡ̄ⲥⲉⲧⲁⲣⲟⲩ ⲙ̄ⲡⲉⲧⲉⲣⲏⲩ· ⲛⲥⲉⲡⲁⲣⲧⲟⲩ ⲉⲣⲣⲁⲓ̄ ⲉϫⲱⲟⲩ· ⲁⲩⲱ ϯⲡ̄ⲧ̄ϣⲟⲙ ⲙ̄ⲡⲱⲧⲉ ⲁ ⲛⲉⲥⲉⲕⲓⲃ̄ⲉ ⲗⲟ ⲉⲩⲧⲁⲩⲉ ⲧ̄ⲛⲟⲩ ⲉ̄ⲃ̄ⲟⲗ· ⲁⲩⲱ ⲁ ⲛⲕⲉⲥ-

т[ω]нарїос ка тоотот ⸗ϩоλ. « Et le gouverneur ordonna de lui enlever les deux seins et le cœur. Il les fit verser dans des urnes (?) avec du sel et du vinaigre bouillant. On les mêla ensemble et on tes répandit sur eux. Et, par la vertu de Dieu, les seins se mirent à couler du sang. Les bourreaux les laissèrent. » Bien qu'il y ait deux mots difficiles, déjà signalés, quelques rectifications sont possibles. Qu'est-ce qu'on fait verser dans des urnes ? Sur quoi répand-on ce qui a été mêlé ? Pourquoi Dieu fait-il couler le sang ? Pourquoi les bourreaux s'arrêtent-ils à cette vue ? D'abord ϩнтс « son ventre », à la rigueur, « sa poitrine », n'est pas ϩнс « son cœur ». Ensuite ємє n'est pas « verser » ; il y a des chances pour que ннрє soit aussi une composante du mélange corrosif, qu'on répand sur les seins et le ventre. « Et, par la vertu de Dieu, les seins cessèrent de verser du sang et les bourreaux s'arrêtèrent. » Dans ка тоотот, l'affixe se rapporte aux bourreaux et non aux seins.

5, 26) тетеннаѳїаζє хнⲙⲙоⲛ [ⲛ]тетеннаⲙот какос, « Sacrifierez-vous, ou non ? Sinon, vous mourrez de matemort. » хнⲙⲙоⲛ ne peut pas servir deux fois. « Vous sacrifierez, ou sinon, vous mourrez. » Cf., dans le même sens, ʾn bn = ⲙⲙоⲛ (Griffith, *Dem. Pap. Rylands*, p. 235, 12. De même, dém. *ge* (qui, d'après Spiegelberg, *Petubastisglossar*, ne serait pas le prototype de sah. хє, хⲛ) est employé seul dans *I Kh.*, iv, 26 : « Donne-moi ce livre, ou (*ge*) je le prendrai de force. »

5, 30) нетеотⲛ̄ѳоⲙ ⲙⲙоⲛ ; naturellement pour ⲙⲙоϥ.

5, 32) тенот ѳє нхоеіс ⲓⲥ нетенхоеіс енеⲥωⲙа. On aimerait mieux нетерхоеіс.

5, 34) нехау ⲙ̄ⲡⲛ̄ⲛєⲙωⲛ єϥ† λιϐєλλος ϩанетоуаϩ̄. « (Il dit) au gouverneur qui plaçait les inscriptions au-dessous des saints. » Quand on traduit les Actes des Martyrs, il paraît difficile d'entendre *libellus* autrement que dans son acception spéciale bien connue. Si l'on veut mettre en harmonie notre passage avec ce que nous savons des *libelli*, notamment par l'étude détaillée de Paul M. Meyer (*Die Libelli aus der decianischen Verfolgung*, apud *Abhandlungen Akad. Berlin*, 1910, Anhang n° 5), il faut admettre que notre ἡγεμών n'a pas entendu ou pas voulu entendre la réponse des saints, qu'il les croit encore disposés à sacrifier, et qu'il se prépare à ὑποσημειώσασθαι quand le *cursor* intervient. On sait qu'en Égypte du moins, les déclarations étaient rédigées d'avance au nom des intéressés par un νομογράφος, et de même les attestations de l'autorité par un γραμματεύς. Dès lors, l'apposition d'une seule signature au moment du sacrifice suffisait à rendre la pièce valable. Ainsi le *cursor* « dit au gouverneur, comme il donnait des libelles pour les saints ». Sur ϩа- dans ce sens, cf. Stern, § 545, 4. Je ne donne pas mon explication pour certaine, car les choses ne se sont pas passées forcément partout comme en Égypte, et notre écrivain a pu n'être pas exactement informé. Il y aurait là une petite recherche à faire, dont je n'ai pas les éléments sous la main.

6, 4) оуⲡ оуноі ⲙ̄ⲡоλіс сапеіⲙⲡⲁⲙо нере ϩенерпе нⲛ̄тс. « Il existe, à l'occident, une petite ville où se trouvent des temples. » Il faut évidemment couper : ⲙⲙоⲛ ере « à l'ouest de nous ».

6, 7) ⲙареⲛхї̈тот епⲙа етⲙⲙат ⲡ̄саϩ̄оλ ⲡ̄теⲡоλіс · ⲡ̄таѳер неⲣϩ̄ⲛте тнрот ⲡ̄ⲛтⲉ̄. « Qu'on les conduise en cet endroit, en dehors de la ville, pour qu'ils accomplissent toutes les cérémonies. » Deux contresens trop visibles. « Conduisons-les là-bas, hors de cette ville (où nous sommes), dans laquelle ils ont perpétré tous ces actes. »

6, 8) аѳω петеϩнак арід нат · ϩⲙ̄ⲡⲙа етⲙⲙат · н ⲡ̄сеоуωϣт ⲡ̄тенотє еттӓї̈нт · н ⲡсеϯ апоφасіс ероот ⲙⲙат. « Et ce qu'il te plaira, fais-le en ce lieu. Qu'ils adorent là les dieux illustres ou qu'ils reçoivent leur condamnation. » Je comprends plutôt : « Et là-bas fais-*leur* ce que tu voudras, soit qu'ils adorent les dieux vénérables, soit qu'ils les y renient. »

6, 11) ϯ соотн анок хє меⲡλаат нⲁϣкωλт ⲙⲙок ϩⲙ̄ⲡⲙа ⲉ̄ⲧⲙ̄ⲙат. « Je sais pour moi qu'il n'y aura rien dans cet endroit qui ne s'opposera. » Contresens pour : « Je sais, moi, que là-bas personne ne pourra te faire obstacle. »

6, 12) Dans la lacune il doit y avoir notamment quelque chose comme : « il ordonna ».

6, 18) ⲡⲓⲙ пе прωⲙє етоуєϣⲡωⲛϩ̄ єтⲙє ⲡ̄нат єпеϩоот єтⲁⲛоот. « Quel est l'homme qui aime vraiment la vie pour voir des jours heureux ? » — Le texte égyptien est ici parfaitement en harmonie avec la version des *Psaumes*, xxxiii, 13 : « Quel est l'homme qui veut la vie, qui désire voir des jours comblés de biens ? »

6, 20) ⲙареϣⲡⲙє ⲡ̄сафрнн · аѳω ⲛ̄ⲡⲛот ⲡ̄сωс, « qu'il recherche la paix et ne la fuie pas ». Plutôt : « et la poursuive ».

6, 24) ϣⲁⲛтот ⲡ̄ⲱϩ̄ єкаⲙє єполї̈с єтє поⲙ̄ϩаⲥте пє. « Jusqu'à ce qu'ils eurent atteint, en Égypte, la ville de Bubaste. » — Il est regrettable que l'indication géographique, qui, au dire de M. Munier, constitue l'intérêt principal de notre texte, soit fournie par une phrase boiteuse. каⲙє au sens d'Égypte n'est une forme normale dans aucun des principaux dialectes. Je ne nie d'ailleurs pas qu'on en puisse trouver des exemples. Il faudrait єтⲡоλіс ou єоупоλіс. L'expression оуноі ⲙ̄ⲡоλіс peut bien convenir à Bubaste, depuis longtemps déchue de son ancienne splendeur. De même, la mention d'une πηγή rappelle le temple formant presqu'île d'Hérodote. Je n'ose tout de même pas mettre ϕаλєϩ en rapport avec la « branche pélusiaque ». D'autre part, la situation de Bubaste est telle qu'on ne peut imaginer quelle grande ville d'Égypte serait, à l'est, suffisamment éloignée pour que le « gouverneur » ignore l'existence de l'ancienne capitale du XVIIIe nome. Il faut donc admettre et єкаⲙє et l'hypothèse de M. Munier, qui situe en

Syrie la première moitié du drame. Mais combien étrange est cette traversée du désert par le ἡγεμών, les 94 martyrs, apa Chnoubé et ses frères ! Bien mieux, le point de départ ne serait-il pas Antioche, ainsi qu'il arrive si souvent (cf. Munier, *Annales*, XIX, p. 71) et comme semble l'indiquer la mention du ἡγεμών et des 14.000 convertis ? En relisant le *Roman de Cambyse* notamment, on apprend à ne pas se montrer trop difficile sur le chapitre de l'orientation.

6, 31) **ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲉ ⲡϣⲗⲱϣⲉ ⲛⲁϥ**, « que nous servons ». Coupure inadmissible.

6, 33) **ⲛⲉⲕⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙ̅ⲙⲟⲩⲧ̅ ⲡ̅ϭⲓϫ.** « Tes dieux, œuvres de tes mains. » Le texte n'en dit pas plus long que *manufactus*, et n'attribue pas au « gouverneur » des talents de sculpteur.

7, 7) **... ⲉⲧⲣⲉⲩϩ[ⲁ]ⲣⲉϩ ⲉ̅ⲣⲟⲟⲩ ϣⲁϣⲱⲣⲡ — ⲡ̅ⲧⲉⲣⲟⲩⲟⲡ[ⲟⲩ] ⲁⲉ ⲉ[ⲣⲟⲩⲛ] ⲉⲡⲉⲩⲟⲗ[ⲡⲩⲧ]ⲥ ⲉⲙⲁⲧⲉ ϩⲁⲧⲁϣⲛ ⲡ̅ⲡⲉϩⲁϩⲁⲡⲟⲥ · ⲡ̅ⲧⲁⲩⲧⲁⲁⲩ ⲛⲁⲩ.** « ... beaucoup sous la multitude des tortures qu'on leur fit subir. » Si M. Munier paraît avoir renoncé à traduire la première partie, cela tient sans doute à la restitution **ⲟⲗ[ⲡⲩⲧ]ⲥ** qui obscurcit le passage. Je proposerais **ⲟⲗ[ϩ̅]ⲉ** : « qu'on les garde jusqu'au matin. Ayant été enfermés, ils se trouvaient très déprimés par suite des nombreuses tortures qu'ils avaient subies. »

7, 12) **ⲉⲣⲁϩ ϩⲛⲧ** ne peut guère être coupé.

7, 14) **ⲁⲣⲓⲡⲁⲙⲉⲉⲩⲉ ⲱ̅ ⲛⲉϩⲛⲏⲩ [ϩ]ⲙ̅ⲡⲁϣⲁϫⲉ.** « Souvenez-vous, ô mes frères, de la parole (qu'a dite notre père David). » **ⲛⲁ** et **[ϩ]ⲙ̅** sont suspects.

7, 15) **ⲟⲩ ⲡⲉⲡⲁⲛⲟⲩϥ ⲛ̅ ⲟⲩ ⲡⲉⲡⲟⲧⲁ ⲡ̅ϭⲁϩⲉⲡⲥⲏⲩ ϩⲉⲡⲟⲙⲁ ⲡⲟⲩⲱⲧ · ⲉⲣⲉ ϯⲣⲏⲛⲏ [ⲙ̅ⲡ]ⲡⲟⲩⲧⲉ ϩⲉⲛⲧⲉ[....] ⲉⲩⲁⲉⲣⲟⲉ ⲙ[ⲡⲥ]ⲟϭ̅ⲡ ⲉⲧϩⲓϫ̅ⲡⲁⲡ[ⲉ] ⲛⲁⲣⲱⲡ ⲉⲧⲏⲩ ⲉⲡⲉⲥⲏⲩ ⲡⲧⲟⲟⲩ ⲡ̅ⲥⲓⲱⲛ** (*suit une lacune d'environ 60 lettres*). « Qu'il est bon ou qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble, (ou l'on goûte) la paix de Dieu; c'est comme un onguent sur la tête d'Aaron qui vient des montagnes de Sion [*lacune*]. » Le texte des *Psaumes*, CXXXII, est curieux à comparer. Le début n'est pas absolument semblable. Ici, on a : « Quoi de meilleur ou quoi de plus agréable que des frères en un même lieu, la paix de Dieu régnant dans la ... ? Ils ressembleront au parfum qui est sur la tête d'Aaron et qui se répand (sur sa barbe, etc.). » C'est « la rosée de l'Hermon qui descend sur la montagne de Sion ». Il faudrait savoir quelles traces subsistent des dix dernières lettres ponctuées avant d'accuser quelqu'un.

7, 24) **ϯⲛⲟⲩⲱⲛϩ ⲛⲁⲕ ⲉϧⲟⲗ ⲡⲛⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ ⲉⲡⲁⲩ ⲉⲧⲉⲕϭⲟⲙ.** « Nous confessons ta sainteté pour voir ta puissance. » Interprétation libre. Je ne garantis pas la mienne : « Nous te rendons témoignage, ô saint », etc. Peut-être **ⲉ(ⲛ)ⲡⲁⲩ**, « voyant ta puissance ».

7, 25) **ⲉϫⲡ̅ⲙ[ⲟⲟⲩ]** ne peut tout de même pas vouloir dire « au-dessus d'eux ».

7, 29) **ⲁⲩⲱ ⲡ̅ⲧⲉⲓϩⲉ ⲁ ⲛⲟⲩⲟⲉⲓⲛ ⲉⲓ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲡ̅ⲥⲟⲩⲥⲟⲟⲩ ⲙ̅ⲡⲟⲃⲡⲉ. — ⲁϥⲱⲟⲩⲛ ⲛ̅ⲥⲓ ⲡⲉⲛⲉⲙⲱⲛ.** « Ainsi, lorsque parut la lumière, au six du mois de Poopé, le gouverneur se leva. » Il y a une coupure bien nette, d'ailleurs suffisamment indiquée par la ponctuation. La première phrase se relie à ce qui précède : « Et c'est ainsi que le jour se leva le 6 Paophi. »

8, 7) **ⲁⲛⲁ ϣⲛⲟⲩϩⲉ ⲁⲉ ϩⲱⲱϥ [ⲡⲉⲣⲉ] ϩⲉⲛⲟⲩϫⲁⲗⲕ[ⲓ]ⲟⲛ.** « Or l'apa Chnoubé était lui-même dans une chandière. » — **[ⲡⲉⲣⲉ]** pour **[ⲡⲉϥ]** !

8, 9) **ϩⲙⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲛⲁϫⲟⲉⲓⲥ ϣⲁⲣⲉ ⲡⲕⲱⲣⲧ ⲱϣⲙ̅.** « En ton nom, mon Seigneur, que s'éteigne le feu, que se dessèche la mer, que disparaissent les montagnes, que se fendent les rochers. » Il en demande beaucoup, l'apa Chnoubé, mais **ϣⲁⲣⲉ** n'est pas optatif. Il est dit au contraire : « En ton nom, le feu s'éteint », etc. Toi qui peux tout, « ne détourne pas de nous ton visage ».

8, 12) **ϣⲱⲡⲉ ⲛⲁⲓ ϩ̅ⲟⲛⲟⲟⲥ ⲛⲁϯⲥⲟ[ⲙ̅....** « Sois-nous secourable. Donne-nous la force... » Il faudrait **ⲙ̅ϩ̅ⲟⲛⲟⲟⲥ** et **ⲙⲁϯⲥⲟⲙ.**

8, 16) **ⲉⲧⲧⲁⲉⲓⲛⲧ**, simple faute d'impression pour **ⲛⲧ.**

8, 19) **ⲡⲉⲛⲉⲙⲱⲛ ⲁⲉ ⲁϥⲉⲣⲣⲟⲧⲉ ⲙ̅ⲡⲉϥϣⲁϫⲉ ϩⲁⲣⲱⲟⲩ.** « Le gouverneur eut peur; il ne put parler devant eux. » Je préférerais : « Il ne dit rien contre eux, » (cf. Stern, § 545. 2). Les martyrs viennent de le traiter avec mépris (**ϫⲱϥ**); il n'ose rien ordonner contre eux.

8, 20) **ⲡ̅ⲧⲟⲟⲩ ⲁⲉ ⲁⲩϯ ⲛⲉⲧⲟⲩ[ⲟⲓ ⲁⲩ]ⲡⲱⲱⲡⲉ ⲙ̅ⲡⲉϥⲟⲣⲟⲡⲟⲥ ⲁϫⲙ̅ⲡⲉϥⲣⲟ ⲛⲉⲡⲛⲟϭ ⲁⲉ ⲁⲩⲧⲁⲟϥ ⲉⲣⲁⲧϥ̅ [ⲁϫⲙ̅ⲡⲉⲩ]ϩ[ⲟ] ⲡ̅ⲕⲉⲥⲟⲡ — [ⲡ̅ⲧⲉⲩⲛⲟⲩ] ⲁⲉ ⲁϥϣⲱⲛⲧ[....** « Ils s'en allèrent renverser son trône, sans qu'il s'y opposât. Et ses grands se tinrent près de lui, eux aussi sans protester. Aussitôt un des grands s'irrita... » **ⲧⲁϩⲟϥ ⲉⲣⲁⲧϥ** ne peut vouloir dire ici que « le relever ». **ⲁϫⲙ̅** est vraisemblablement pour **ⲉϫⲙ̅.** « Ils s'élancèrent; ils renversèrent son trône en avant; ses officiers le retevèrent. [Ils le firent tomber] encore. Alors [le gouverneur] [**ⲡⲉⲛⲉⲙⲱⲛ** dans la lacune] se mit en colère ». Pour remplacer **[ⲁϫⲙ̅ⲡⲉⲩ]ϩ[ⲟ]**, si l'on veut conserver l'**ϩ**, je ne vois que **[ⲁⲩⲧ]ϩ[ⲓⲟϥ]** qui n'a pas la dimension requise; non plus que **[ⲡⲧⲟⲟⲩ ⲁⲉ ⲁⲩⲧ]ϩ[ⲓⲟϥ]**.

8, 30) « Leur âme fut portée par les anges au royaume des cieux, tandis que l'apa Chnoubé, *suspendu*, les contemplait dans la paix de Dieu. Amen. » J'aimerais mieux **[ⲉⲩ]ϣⲱϣ** que **[ⲉϥ]ϣⲱϣ.** Mais ne pourrait-on élargir la lacune d'un cran et lire, soit **[ⲉⲩⲣ]ϣⲱϣ**, soit **[ⲉϥⲣ]ϣⲱϣ**, « tout joyeux, dans une paix divine » ?

9, 1) **ⲙ̅ⲡⲁⲧⲉⲕ ⲧⲉⲑⲉ ⲡⲉⲣⲟⲩⲥⲓⲁ ⲱⲡⲁⲛⲟⲥⲓⲟⲥ.** « A présent, ô impie, sacrifieras-tu ? » — **ⲧⲉⲑⲉ** doit être pour **ⲧⲓⲑⲉ, ϯⲑⲉ.** — « Tu n'a pas encore accompli le sacrifice, impie que tu es. »

9, 3) « Et nous n'abandonnerons pas. » Il y a le singulier.

9, 9) « Il ordonna de l'asseoir sur un siège en fer et de mettre des boules enflammées dans ses mains. » Il y a le pluriel : les asseoir; des sièges; leurs mains.

9, 12) « Regarde-nous et prends pitié de nos souffrances. » Il est plus exact de dire : « Laisse descendre ton regard sur nous et prends pitié de nous dans nos souffrances. »

9, 17) ⲁⲩⲟⲥⲟⲩ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲙ̀ⲡⲟⲩⲥⲟⲓ. « Ils sortirent ensemble. » Plutôt : « Ils se dressèrent tous ensemble. »

M. Henri Munier a beaucoup publié pendant ces dernières années, et j'applaudis des deux mains à son effort. Faute de loisirs et d'autres commodités, je n'ai pu jeter qu'un coup d'œil très rapide sur une partie seulement de sa production. Il m'a semblé cependant que ce que j'en ai vu était supérieur en correction au petit travail qui vient d'être analysé. Nous avons d'autant plus à nous surveiller sous le rapport de l'exactitude que trop de publications françaises ont été dépréciées, souvent assez injustement, à cause de quelques erreurs matérielles. A cet égard, bien qu'il y ait d'honorables exceptions, nous avons un peu notre réputation à refaire. Chacun, par solidarité d'école, y doit tâcher.

H. SOTTAS.

Addenda aux « Remarques sur le Poème satirique ».

33) G. Möller (ap. H. Gressman, *Vom reichen Mann und armen Lazarus*, dans *Abhandl. Berl. Akad.*, 1918, n° 7) est parvenu au même résultat qu'Ils. Lévy quant à la mise en harmonie du passage de la Descente aux Enfers démotique avec le texte de Pausanias. En ce qui concerne spécialement *šš*, l'explication donnée : « das zu *šš*, Strick, gehörige Verb » paraît un peu rudimentaire. Je tiens toujours pour *šsn*, à moins que ne se confirme la lecture de *šwš* (?) qui apparaît, aux *Zauberspruche*, à côté de *šsn* et *msn*. Cf. *msy* pour *msn* (*Metternich*, 34). Quant au sens, il y a certitude, grâce à ϣⲱϣ, « funem tordere » (sic *Auctarium*, Peyron).

40) L'étymologie de ⲙⲧⲟ est déjà confirmée par les graphies démotiques du *Papyrus magique*, n° 419.

54) Toujours à propos du « subjonctif », il y a des essais à tenter touchant la forme du pronom régime dans le cas, assez rare, d'un verbe transitif donnant naissance néanmoins à un causatif. Le Papyrus démotique magique de Londres et Leyde, par sa date continant à la période copte, se prête admirablement à cette expérience. Des exemples comme :

19, 40) *ⲟⲩϫⲱ ⲙⲙⲟⲟⲩ ⲡ̅ⲩⲥⲟϥⲉ,

20, 33) * . . . . . ⲡ̅ⲩⲥⲉⲥⲉⲧⲉϥⲙⲉ,

24, 16) * ⲡⲩⲁϥ ⲡ̅ϭⲁϩⲓ ⲡⲩⲙⲙⲉⲥⲉⲡⲣⲱⲙⲉ,

etc., sembleraient trancher la question dans le sens d'Erman. Mais il y a la contre-partie :

19, 20 et 24, 33) *ⲡ̅ⲩⲥⲉϥⲡⲣⲱⲙⲉ.

Voici un autre procédé :

13, 11) *ⲡ̅ⲩⲥⲉⲡⲣⲱⲙⲉ ⲙ̅ⲙⲟϥ,

et enfin des tournures où le pléonasme règne en maître :

15, 6 et v°, 5, 2) *ⲡ̅ⲩⲥⲉⲥⲉⲧⲉϥⲙⲉ ⲙ̅ⲙⲟϥ.

Il n'y a donc aucune conclusion ferme à tirer de ces exemples. Cependant, les divergences constatées, on peut même dire les anomalies, montrent bien que nous sommes en pleine période de transformation, et que l'on ne se rendait plus un compte exact de la valeur des formes anciennes. La porte est ouverte à l'« errer des Coptes ».

On remarquera encore l'infinitif *ⲟⲩⲧⲥⲟ (15, 1), à rapprocher de ceux que Maspero a cités, bien qu'il ne paraisse pas calqué sur un causatif en *s* antérieur.

H. SOTTAS.

Alan H. Gardiner and Nina de Garis Davies, **The Tomb of Amenemhēt.** London, **Offices of the Egypt Exploration Fund**, 1915. (25 sh.)

Ce volume est le premier d'une série consacrée aux tombes thébaines que se proposent de publier MM. Alan H. Gardiner et Norman de Garis Davies. Depuis plusieurs années, Gardiner relève textes et tableaux dans la nécropole thébaine; le Metropolitan Museum de New-York y entretient aussi une mission qui prépare une série de monographies sur les tombes privées, avec N. de G. Davies comme éditeur. Les deux entreprises sont parallèles, mais non rivales; preuve en est le présent volume où le Metropolitan Museum a fourni les 46 planches au trait et en couleur, dues pour la plupart au talent très remarquable de Mme Nina de G. Davies, et où Gardiner a donné un texte de 130 pages. La tombe d'Amenemhēt a été choisie comme fournissant le meilleur exemple pour « exposer le schéma normal de la décoration murale et le thème des idées funéraires » des Égyptiens à l'époque de la XVIIIe dynastie (p. 1). Aussi est-ce un véritable manuel d'archéologie funéraire thébaine que nous devons à l'érudition singulièrement pénétrante et bien informée de Gardiner. Il nous paraît utile d'en résumer ici l'exposé, même après le remarquable compte rendu que G. Maspero a écrit de ce livre dans la *Revue critique* du 7 août 1915.

Le propriétaire du tombeau, le scribe Amenemhēt , date sa stèle (pl. XXV) de l'an 28 de Thoutmès III (dont le règne s'étend de 1501 à 1447 av. J.-C.). Il était majordome (*imr'a*) du vizir Ouser (sur ce personnage, cf. *supra*, p. 8), et « préposé au recensement (*ḥsb*) des hommes, des champs, des grains, du métal », soit pour le compte du vizir, soit « pour le grenier du *neter-hetep* d'Amon » (p. 6-7); en somme, un fonctionnaire de rang élevé, qui doit sa situation à la confiance que lui témoigne le vizir Ouser. Bien qu'il ait vécu à une époque de troubles dynastiques et de révolutions politiques, la décoration de sa tombe ne reflète que le calme d'une carrière régulière et bien remplie.

Le plan général de la tombe est celui en usage à Thèbes, vers le milieu de la XVIIIe dynastie. C'est un développement du type classique sous l'Ancien et le Moyen Empire, comprenant : salle de réception,

chapelle funéraire, caveau souterrain. Appliqué à un hypogée creusé dans la terrasse de Sheikh Abd-el-Gournah, ce plan se résout dans le schéma suivant : un large *hall* (1) pour les réceptions, un *passage* (2) conduisant par l'axe médian à une *chapelle funéraire* (3) (shrine), au-dessous de laquelle un puits conduit au *caveau* (burial chamber).

La pierre dans laquelle est creusé l'hypogée est d'une qualité trop médiocre pour admettre la sculpture en relief; aussi les tombes thébaines sont-elles décorées presque exclusivement de peintures, réparties sur une couche de mortier grossier recouvert de plâtre très fin.

Ces peintures ne sont point traitées suivant notre conception moderne; elles nous offrent non pas des « tableaux », mais des scènes *écrites*, qu'il s'agit non de « voir », mais de « lire ». De là les conventions ordinaires à la décoration égyptienne : simplification voulue de tout ce qui ne se rapporte pas au sujet, par conséquent, suppression des fonds naturels, sauf quand leur présence est nécessaire à l'interprétation (scènes de chasse et pêche); suppression des ombres et de toute relation des figures avec l'ambiance extérieure; composition non par tableaux d'ensemble, mais par scènes en série, divisées par registres, qui s'étendent comme des lignes d'écriture, où l'œil passe d'un personnage à un autre comme il passe d'un mot au mot suivant; exagération de la taille des personnages principaux, correspondant à l'emploi des majuscules dans nos livres; emploi constant de l'écriture pour accompagner les tableaux; dédains des règles de la perspective, qui fausse pour l'œil les formes réelles des êtres ou des objets; ceux-ci étant peints non comme partie intégrante d'une composition artistique, mais pour eux-mêmes, sous l'aspect où ils peuvent être vus le mieux et le plus complètement; ainsi s'expliquent les traditions bizarres pour la représentation des figures humaines, où l'œil, le torse, les jambes, les épaules et les bras sont vus par le spectateur sous des angles différents (p. 14 sqq.). Malgré tout, des qualités artistiques de premier ordre : un sens de la composition convenable à un espace donné, une finesse et liberté de dessin, un mélange de grâce et de fermeté dans l'exécution, qui placent à un rang élevé les peintures thébaines dans l'histoire de l'art égyptien.

Quel est le but de la décoration ? La tombe est *ist nt ḥḥ* « la place d'éternité » du défunt, par opposition à *pr-f n ʿnḫw* « sa maison des (parmi les) vivants » (pl. XVI, XXVII). C'est là qu'Amenemhêt compte poursuivre, malgré le trépas, sa vie terrestre; aussi cette demeure sera-t-elle ornée de représentations relatives aux occupations du scribe A. Ici, Gardiner pose nettement le problème du sens de la décoration (p. 19). Les Égyptiens attribuaient-ils à celle-ci une valeur magique, le pouvoir surnaturel de faire revivre par l'image les actes représentés ? Maspero et l'école française en général l'affirment; Erman et l'école allemande en général le nient; pour les premiers, la décoration crée un monde magique autour du défunt qui y recommencera son existence terrestre; pour les seconds, la décoration n'a qu'un sens commémoratif : elle rappelle pour la postérité la vie passée du défunt et les rites funéraires qu'il a subis, sans autre intention que celle qu'y pourrait mettre un récit biographique. — En fait, dit Gardiner, l'évidence de l'une ou l'autre théorie est difficile à démontrer, mais il s'agit d'une question de principe. Les Égyptiens attachaient-ils aux images des choses une puissance mystique? Cela n'est pas niable dans un grand nombre de cas, tels que les statuettes des *répondants* (*shawabtj*), les modèles de barques destinées aux navigations du mort, les offrandes fictives, etc. Tout cela s'animait réellement d'une vie magique au service du défunt, les inscriptions en font foi. Que signifierait aussi cette stèle fausse-porte, placée dans les tombes à l'entrée théorique de l'autre monde, si l'esprit du mort n'était pas censé passer au travers de ces panneaux murés, pour sortir dans la chapelle ouverte sur le monde des vivants et pour rentrer à son gré ? La fausse porte devient donc à l'occasion une porte réelle, elle est douée de propriétés magiques. Enfin, à quoi servirait la décoration du caveau, chambre enfouie à 10 mètres sous terre, dont les murs sont couverts de textes religieux, si les Égyptiens ne prêtaient pas à ceux-ci une efficacité magique pour le cadavre? Pourquoi, sous l'Ancien Empire, mutilait-on les signes représentant dans ces textes hommes ou animaux si l'on ne craignait pas que ces signes puissent s'animer contre le mort? Pourquoi, dans le caveau d'A., les noms des dieux sont-ils écrits en noir, au milieu des rubriques à l'encre rouge (p. 104), si l'on ne redoutait pas pour la vie des dieux l'influence néfaste du rouge typhonien? Voilà des témoignages en faveur d'une vie magique attribuée à la décoration de la tombe; là où les preuves directes manquent, nous pouvons encore arguer d'analogies avec les autres peuples restés à un stade similaire de culture. Gardiner admet donc le secours de la méthode comparative, que l'école allemande repousse généralement. Cependant, Gardiner concède que les textes biographiques et certaines scènes de la vie ordinaire peuvent, au moins à l'origine, n'avoir eu d'autre but que l'édification des visiteurs et des lecteurs; mais, par la suite, ces scènes elles-mêmes ont été déviées vers un but magique : preuve en est l'affirmation des textes qui accompagnent les figures, que tels ou tels divertissements du défunt doivent durer « éternellement »; cela ne signifie-t-il pas que la peinture se propose non seulement de rappeler, mais encore de faire revivre à perpétuité les réalités figurées sur les murs (p. 66-67)? En somme, malgré ses réserves, Gardiner défend partout avec de bons arguments la théorie de

Maspero et reconnaît à la décoration, dans la plupart des cas, « une vertu magique, qui conserve, pour le défunt, la réalité des choses représentées ».

Ce principe établi, on comprendra mieux que la décoration des tombes thébaines soit réglée par un plan sensiblement uniforme, où chaque scène se retrouve à un emplacement traditionnel, dans un but bien déterminé. Gardiner définit ce plan général (p. 17), puis passe à la description détaillée que nous allons suivre avec lui (p. 26).

I. Le *Hall*, tout près du monde extérieur, reste en communication directe avec lui; sa décoration décrit les occupations terrestres, les travaux et les distractions du propriétaire. Cette partie de la tombe d'A. est assez dégradée; elle offre encore aux yeux des scènes de travaux agricoles (pl. II), de chasse dans un parc entouré de palissades (pl. IX), de chasse aux oiseaux avec le boumerang (pl. I), à l'hippopotame avec le harpon (pl. I, a), de pêche au filet, de salaison de poissons (pl. II). Le tout appartient à une série traditionnelle qui remonte à l'Ancien Empire. Ces tableaux décrivent, d'une part, les moyens de se procurer la nourriture par l'agriculture, la chasse, la pêche; *d'autre part, ils ont un sens mystique.* Gardiner doute avec raison que le bureaucrate qu'était A. ait jamais eu l'occasion de chasser l'hippopotame, mais la scène devait se trouver là, parce qu'elle évoquait un épisode de la vie des dieux osiriens (auxquels le défunt est identifié en tant qu'*Osiris*), celui où le jeune Horus, dans les marais de Bouto, tue son ennemi Seth sous l'aspect d'un animal monstrueux. La tombe d'A. offre en effet un texte religieux peint au-dessus de l'hippopotame; il rappelle l'épisode de la chasse d'Horus (pl. I) en termes obscurs mais suffisants pour confirmer la signification magique du tableau : A., tout en se livrant au plaisir de la chasse, fait œuvre rituelle : il abat les ennemis d'Osiris, qui sont les siens propres, et il en triomphe comme jadis Horus en a triomphé. La chasse aux oiseaux avec le boumerang a un sens magique tout pareil, confirmé par des textes (*ÆZ.*, 47 (1910), p. 132). J'ajoute que, dans les temples, la présentation au dieu des oiseaux et des bêtes du sacrifice s'accompagne d'allusions pareilles : les animaux sacrifiés sont les « ennemis du dieu » (*ÆZ.*, 48 (1910) p. 69 sq.).

Après la préparation des offrandes, on passe à leur présentation dans des banquets. A. lui-même apporte des offrandes à son ancien patron, le vizir Ouser, et à la famille de celui-ci (pl. III, XXXI); de même, à ses pères qui sont dans la nécropole (pl. VII); il offre aussi un repas — scène curieuse, unique parmi les tombes thébaines — aux architectes, peintres et ouvriers de la tombe (pl. VIII); enfin il s'assied lui-même, avec sa femme, devant une table bien garnie, en compagnie de ses frères et de ses enfants (pl. IV-VI), tandis que musiciennes, chanteuses, danseuses, rythment des hymnes en l'honneur des dieux de Thèbes. Gardiner essaye de distinguer ici les traits qui se rapportent aux banquets ordinaires de la vie terrestre, de ceux qui décrivent les repas servis dans la chapelle, à titre d'offrandes funéraires lors de la célébration du culte funèbre (p. 38). A vrai dire, la distinction n'est pas aisée, car il y a toujours des éléments rituels (tels que la formule) qui se glissent dans les descriptions les plus « terrestres ». Cependant la décoration du *hall* est aussi profane que possible; le seul élément rituel, ce sont les formules peintes au plafond qui promettent à A. une place au ciel parmi les étoiles, l'accès des barques de R^c^a, la faculté de sortir librement de sa tombe et d'y rentrer (pl. XXX, A-C).

II. Le *Passage* est un lieu intermédiaire entre la terre et l'autre monde, par où le défunt passe réellement pour entrer, le jour des funérailles, et passe théoriquement pour sortir de la tombe après la mort. La décoration du passage est en accord avec ces faits réels ou supposés. Dans l'épaisseur de la porte ouvrant sur le *hall*, des débris d'inscription attestent (côté nord, c'est-à-dire à la gauche du mort) que par là A. « sortait le jour » (*pr m h'arw*) pour retourner à sa « maison des vivants de dessus terre », et que par là aussi (côté sud, c'est-à-dire à la droite du mort) il rentrait dans sa tombe (pl. XXXI). Passé la porte, nous tournons le dos au monde des vivants, la décoration nous mène *vers le monde des morts*, et devient strictement *funéraire;* ce caractère ira en s'accentuant à mesure que nous franchissons les trois étapes : passage, chapelle, caveau.

En général, les scènes peintes dans le *Passage* représentent *les événements qui précèdent l'ensevelissement de la momie.* Sur le mur de *gauche*, en entrant, on trouve la « navigation, aller et retour vers Abydos » (pl. XII), grâce à laquelle le défunt « prenait connaissance des rites d'Abydos », c'est-à-dire était admis à une sorte d'initiation auprès d'Osiris. Il est possible que ces tableaux rappellent un « pèlerinage aux lieux saints », dont les Égyptiens pieux s'acquittaient dès leur vivant (de même que les *hadji* visitent la Mecque). Cependant, à Beni-Hasan, sous la XIIe dynastie (I, pl. 29), c'est la momie qui fait le voyage; la scène se passe donc après la momification et avant l'ensevelissement. Dans les tombes thébaines, on ne peut préciser si le voyageur est vivant, momie ou statue; il semble que ce voyage n'ait plus de réalité objective, et soit plutôt une cérémonie commémorative, mimée dans la tombe. — Viennent ensuite toutes les scènes relatives à la *procession des funérailles*, qui mène la momie de l'atelier des embaumeurs (*w^c^bt*) jusqu'à la tombe, cortège somptueux dont les tombes d'Horemheb et de Rekhmar^c^a offrent les plus complètes représentations. Bien des épisodes en sont obscurs, tels ceux où figure le *tikenou*, cet homme accroupi qui se cache sous une peau de bœuf; la tombe d'A. n'apporte pas de documents nouveaux susceptibles de nous mieux éclairer. Il en est malheureusement de même pour des scènes variées qui ne se rapportent pas directement à la procession : telles, les navigations vers Abydos en remontant le

Nil, et « vers Bouto et Saïs » en descendant le Nil (pl. X-XIII), dont on ne sait au juste si elles se confondent ou non avec les rites précédemment décrits. Gardiner passe très rapidement sur ces sujets difficiles, où l'obscurité de la matière, le manque de textes bien établis, l'incohérence des figurations le mettent visiblement mal à l'aise; on peut regretter qu'il n'ait pas utilisé l'étude pénétrante de Lefébure : *L'office des morts à Abydos* (*Proceedings SBA.*, XV, p. 433-437) pour fournir plus à fond l'exploitation des premiers résultats acquis.

Sur le mur de *droite*, sont décrits les rites, opérés après la procession funéraire, pour revivifier la momie; l'épisode essentiel est l'« ouverture de la bouche » (*wpt-rʾa*), dont la représentation la plus complète est au tombeau de Rekhmarʿa. Gardiner observe que dans les temps anciens l'*wpt-rʾa* était pratiquée sur la statue du mort, dans l'atelier même des sculpteurs chargés de modeler rituellement la statue (atelier appelé *hʾat nwb*, qui ne doit pas être confondu avec *pr nwb*, nom du sanctuaire ou caveau funéraire). A la fin de la XVIIIe dynastie, l'*wpt-rʾa* s'opère, non plus sur la statue, mais sur la momie, non plus dans l'atelier des sculpteurs, mais sur la plate-forme à l'entrée de la tombe (Wilkinson, III, p. 449). Dans la tombe d'A., c'est déjà la momie qui reçoit l'ouverture de la bouche (pl. XVII).

A l'extrémité du passage, côté chapelle, nous voyons à quoi aboutissent les rites funèbres : ce n'est plus la momie qu'on nous montre, mais un Amenemhēt ranimé, qui renouvelle sa vie (*wḥm ʿnḫ*) et dont la première préoccupation est de nourrir sa vie au moyen des offrandes. Le fils aîné du défunt sert à son père son premier repas depuis le jour de la mort : toute la famille assiste à cet acte décisif, au milieu des chants et réjouissances. Ceci n'est encore qu'une collation destinée à rendre des forces au défunt si longtemps privé de nourriture; le repas principal sera servi plus tard dans la chapelle. Mais déjà les textes spécifient que ce repas doit durer *éternellement*, ou des *milliers d'années*. Gardiner note avec raison (p. 67) l'importance essentielle de ces indications pour la « théorie magique » de la décoration funéraire. De tels souhaits prouvent que la représentation du repas n'est pas seulement *commémorative*, mais qu'elle se propose d'assurer au défunt la jouissance perpétuelle des mets et de la présence de ses amis et parents.

Avant de sortir du « passage », je voudrais signaler un point à l'attention de Gardiner. Dans les temples, la décoration varie suivant qu'elle se trouve sur le côté droit ou gauche du dieu adoré, qui est toujours représenté adossé à la paroi du fond, face tournée vers le prêtre qui entre. *A gauche, en entrant*, on se trouve à droite du dieu; or la droite (suivant l'orientation égyptienne face au sud) est le côté de l'occident, c'est-à-dire la région de l'Amenti, de la mort, où le soleil se couche; par conséquent, le côté du temple à droite du dieu est réservé aux rites qui commémorent le trépas du dieu (suivi de sa renaissance) : telles sont les dispositions à Edfou, Dendérah, Philæ, etc. *A droite, en entrant*, on se trouve à gauche du dieu; or la gauche est le côté de l'orient, c'est-à-dire la région où le soleil renaît et triomphe de la nuit; aussi ce côté du temple est-il réservé à la carrière diurne du dieu et aux fêtes du Nouvel An. La décoration de la tombe ne s'inspire-t-elle pas des mêmes principes ? J'observe qu'ici, à la droite du mort, on est dans le monde funèbre, on décrit les funérailles; à sa gauche, la momie renaît grâce à l'*wpt-rʾa*. De même à la porte du passage, à gauche du mort, c'est la sortie à la lumière du jour, à droite, c'est la rentrée dans la nuit du tombeau. Une enquête plus généralisée donnerait peut-être des résultats plus complets et probants.

III. La *Chapelle funéraire*, c'est le lieu où le défunt ranimé reçoit le culte et les offrandes. Sous l'Ancien Empire, la paroi du fond (ouest) était décorée d'une stèle fausse-porte, par où le défunt entre dans l'autre monde ou en sort; parfois, dans l'embrasure de la porte, apparaît la statue du défunt. Depuis la XVIIIe dynastie, la fausse porte est souvent remplacée par une niche où se détachent en relief les figures du défunt et de sa femme, modelées en plâtre et appliquées sur la paroi rocheuse; par-devant, une table d'offrandes (retrouvée en place, tombe de Menna); quand la voix de l'officiant les appelait par leur nom, les défunts, évoqués de l'autre monde par la force irrésistible de l'incantation, « sortaient à la voix » (*pr r ḫrw*), venaient manger le repas servi sur la table et se mêler à la société des vivants. A ce moment solennel, les statues de la niche étaient censées s'animer; elles servaient de corps aux âmes des défunts, de même que dans les temples l'âme *bʾa* du dieu trouvait dans ses statues un corps *ḏt* pour s'incarner.

La chapelle était donc essentiellement *la place où les vivants pouvaient communiquer avec le défunt*, surtout au moment de la présentation des offrandes. D'où il suit que, réserve faite de tableaux d'adoration aux déesses de l'occident (côté droit des statues, région des ténèbres et de la mort) et de l'orient (côté gauche, région de la lumière et de la vie), et des stèles biographiques (peintes aux deux côtés de l'entrée), le reste de la décoration est consacré au culte funéraire, à l'apport des offrandes, au repas servi à A. le jour de ses funérailles et aussi tous les jours à perpétuité, ainsi qu'aux cérémonies de fêtes extraordinaires (pl. XVIII-XXVIII). Le défunt est ici ranimé; il revit . Toute la « maison » du mort, comprenant les ascendants, les enfants, les amis, les serviteurs, tient compagnie au défunt, les uns (ceux qui déjà sont morts) reçoivent, avec lui, rites et offrandes; les autres, qui sont vivants,

prennent part à l'exécution des rites, de concert avec des prêtres professionnels, « officiants » ( ) et « serviteurs du dieu » ( ). Aux époques précédentes, le défunt faisait contrat, pour le service de son culte, avec des confréries de « serviteurs du K'a » (*ḥmw-k'a*); ceux-ci apparaissent parfois encore dans les tombes thébaines, mais souvent les prêtres des temples (*ntr-ḥmw*) desservent aussi les tombes. Cette extension de leur service s'explique d'autant plus naturellement que le culte funéraire, s'adressant à un défunt devenu dieu *Osiris*, est semblable au culte divin. Gardiner rappelle avec précision les analogies des deux cultes; il ne saurait trop y insister, car j'atténuerai même une des différences qu'il signale. D'après lui (p. 74), « la présentation de la figure de la déesse du Droit Ma'at ( ) était réservée exclusivement au rituel des temples ». Ce n'est pas tout à fait exact. Sans doute les tombeaux ne présentent pas un tableau qui fasse pendant à celui des temples où le roi présente à son père le dieu l'offrande de la Justice-Vérité, comme offrande essentielle qui résume toutes les autres; mais plusieurs tombes thébaines renferment un hymne au Soleil, seigneur de Ma'at, et aux autres dieux, tels qu'Osiris, dont les termes rappellent ceux du rituel divin et impliquent l'offrande de Ma'at (cf. mon *Rituel du Culte divin*, p. 138-147); comme le défunt est identifié à Osiris, souvent même à R'a, cette présentation de Ma'at l'intéresse aussi en sa qualité de dieu (cf. Schiaparelli, *Libro dei funerali*, II, p. 185-203, texte de Rekhmar'a).

Le grand repas, dont le menu est affiché sur le mur de la chapelle, est le point culminant du culte funéraire; c'était le jour des funérailles qu'il était servi pour la première fois et en nature, avec la présence effective de la momie et de la famille; par la suite on le renouvelait (sans doute à moindres frais) aux dates rituelles; d'ailleurs le mort ranimé était censé en jouir chaque jour, par la vertu magique des figures peintes sur les murs.

C'était l'instant où la formule dite des offrandes funéraires (et plus improprement du « proscynème ») ( ) était proférée par le fils aîné et les officiants. Gardiner en profite pour donner, en *excursus*, une étude exhaustive (p. 77-93) de cette formule qui régit la présentation des offrandes à travers toute l'antiquité égyptienne. Il analyse son véritable sens philologique *ḥtp rdiw nswt* « offrande que donne le roi », et définit ses variations au cours des âges : ce petit mémoire, d'une érudition sûre et pénétrante, mérite, à lui seul, un exposé détaillé; je le lui réserve pour un prochain article. — Dans un autre *excursus* (p. 93), Gardiner élucide un *rite de sortie* figuré dans les temples comme dans les tombeaux, par un prêtre qui s'en va en traînant derrière lui une sorte de balai (pl. XVIII, XXI), ce qui est défini par les mots : ( ) *int rd*, litt. : « enlever le pied, ou la jambe ». Gardiner a bien vu qu'il s'agit de purifier le sol sacré du temple ou du tombeau de toutes les souillures que le pied des officiants peut apporter du dehors. D'après le rituel d'Abydos, le balai était formé d'un rameau de la plante *h'adu*; on lisait à ce moment le « chapitre d'enlever (la trace) du pied avec la plante *h'adu* » (Mariette, *Abydos*, I, pl. 20). L'explication « enlever la trace du pied » a été suggérée à Gardiner par M. Griffith; pour lui, il se demande si le rite ne consisterait pas à *enlever le pied* d'un ennemi typhonien du dieu, pied qui serait représenté par le balai. Je préfère croire qu'il s'agit d'enlever la trace du pied des officiants, et celle du prêtre qui sort le dernier en traînant derrière lui le balai. Voyons ce que nous affirment les rituels d'autres peuples : dans le bouddhisme indien, le balayage des lieux sacrés est fort important, et strictement réglementé. Par exemple, quand les prêtres ont quitté la chapelle, le prêtre de jour balaye le sol, en prenant soin « de ne pas balayer à rebours, ni de tourner le dos au Bouddha en balayant » (cf. S. Lévi et Ed. Chavannes, ap. *Journal asiatique*, mars-avril 1915, p. 205-207). La plupart des représentations égyptiennes montrent aussi le balayeur dans une attitude caractéristique : tout en marchant le dernier vers la porte, il retourne tête et buste et reste face au dieu ou au défunt; c'est pour ne point offenser le maître du logis en lui tournant le dos (pl. XVIII, XXI). Ces analogies avec l'Inde permettent de mieux comprendre le rite égyptien.

A côté des actes du culte funéraire sont représentés les rites complémentaires célébrés à l'occasion de quelques fêtes. La paroi sud montre des musiciens (*ḫnwt*) d'Amon, de l'Ennéade et d'Hathor, présentant au défunt sistres et *menat*, tandis que deux jeunes danseurs sautent au centre d'un groupe d'hommes et de femmes qui battent des mains, claquent des doigts et manient des castagnettes à manches (pl. XIX-XX) : ce sont les ( ) *iḫwj* « joueurs de sistre » d'Hathor. Le jour de la fête de la déesse, ils visitaient maisons, tombes et temples au nom de la déesse pour apporter partout joie et prospérité. (Les tombes de Meir (Blackman, I, pl. 2), de la XIIe dynastie, nous avaient fait connaître déjà chanteuses et joueurs de sistre.)

La paroi nord décrit la présentation d'une chandelle allumée (sorte de mèche tressée et rigide) et d'un pot à huile par sept servants; on les offre aux quatre jours épagomènes (sur cinq) correspondant à la naissance d'Osiris, d'Horus, d'Isis et de Nephthys, au jour du Nouvel An, au jour de « réunir les *ka* » (*nḥb k'aw*, fête du mois de Khoiakh appelée aussi *k'a-ḥr-k'a*), et enfin « chaque jour ». Une légende explique que c'est « une lumière (*tk'a*) pour l'usage de chaque jour » ( ), destinée à « illuminer la route »

( ) du lieu des ténèbres pour A., en tout lieu où il marche. Gardiner cite avec à-propos le contrat de Siout où Hapidefi stipule qu'il lui sera présenté « des mèches », *qmḥwt* pour *stj tk'u* « allumer la lumière », précisément « aux cinq jours épagomènes »[1], en même temps que la nuit du Nouvel An et le 18 Thot, « jour de la fête *W'ag* » (*Siut*, I, l. 297-299). La lumière apporte au défunt l'aide la plus efficace contre Seth : « l'œil d'Horus est vigilant pour la protection » (pl. XXIII); on retrouve les mêmes idées, avec les mêmes termes, dans le culte divin quand le prêtre « allume le feu » au début des rites (cf. mon *Rituel du Culte divin*, p. 9-15). C'est par une tradition analogue que nous allumons encore des cierges auprès de nos morts.

IV. *Puits et caveau souterrains.* Sous le sol de la chapelle se dissimule l'entrée d'un puits profond de 10 mètres, par où l'on descend la momie dans l'appartement souterrain : une antichambre et le caveau (pl. XXXIII-XXXIV). Après les funérailles, le puits était comblé de sable et de moellons, donc devenait inaccessible aux vivants. La décoration funéraire du caveau, très soignée, restait donc seule à pouvoir agir au bénéfice de la momie. Dans le caveau, une niche (à l'ouest, correspondant à la niche aux statues de la chapelle) montre des peintures où A. et sa femme et A. et sa mère tendent les mains vers la table d'offrandes, tandis que le fils aîné, revêtu de la peau de panthère, prononce les formules rituelles (pl. XXXV). Entre ces figures, le fond de la niche donne le « chapitre de rendre parfait le glorifié » *r'a n šikr iaḫw*. Ici, c'est donc le corps (?) « glorieux », transfiguré, d'A. qui habite; le caveau est proprement une dépendance de l'« autre monde », du ★ *du'at*, où ne pénètrent pas les vivants, tandis que chapelle et passage communiquent encore avec la terre. Aussi la décoration est-elle uniquement funéraire : les parois sont toutes occupées (pl. XXXVI-XLVI) par des transcriptions en hiéroglyphes cursifs de « chapitres » empruntés aux Pyramides ou, en plus grand nombre, au Livre des Morts (en particulier le chap. XVII, « métaphysique », et le chap. CXXV, « psychostasie »). Gardiner reproduit les textes en phototypie, et donne les identifications avec les textes des recueils classiques.

Il ne reste actuellement plus rien du mobilier funéraire. Malgré le vide du caveau, Gardiner n'estime pas sa tâche finie; il suppose la tombe intacte et entreprend, d'après les dernières découvertes, d'en décrire le contenu; d'où un chapitre fort intéressant d'archéologie funéraire (p. 110-118); en voici le résumé :

Supposons le puits dégagé de sable; la porte du caveau se présente verrouillée et scellée de terre glaise sur laquelle se lit l'empreinte d'un sceau de prêtre (par ex. : Anubis accroupi sur trois files de trois prisonniers [Quibell, *Tomb of Yuaa*, p. 11]). Dans le caveau, les cercueils d'A. et de sa femme, allongés, tête à l'ouest, parallèlement à la paroi sud, sur laquelle les figures peintes d'Isis et de Nephthys gardent pieds et tête de la momie (pl. XXXVII et XXXVIII). Le sarcophage extérieur est en bois recouvert de vernis noir, où textes et figures se détachent en jaune d'or. A l'intérieur, deux cercueils, puis la momie bien enveloppée de lin fin, ayant sur la tête des couronnes de feuillage (couronne de la justification *m'a'a ḫrw*) et sur le corps pectoral d'or, talismans d'or = l'épine dorsale d'Osiris qui donne la stabilité; de jaspe rouge = le sang d'Isis qui renouvelle celui du défunt; de pierre verte = le cœur du défunt renouvelé à jamais (cf. *Livre des Morts*, chap. CLV, CLVI, XXX B). Une momie encore munie de ces amulettes est décrite au *Journal of Egyptian Archaeology*, I, pl. XXXII, 2. Quant au cadavre, au temps des Thoutmès, il subit un traitement sommaire qui se propose seulement de prévenir la décomposition, plutôt que de conserver l'aspect extérieur. La cervelle est vidée, les intestins sortis, mais le cœur reste en place (ce que disent d'ailleurs les formules des stèles : p. 56. « ton cœur véritable avec toi »). Le corps a été plongé dans une solution de sel (70 jours, ou moins) et baigné d'huile de palme, de myrrhe, rembourré de lin, de résine, de corps gras préservatifs (G. Elliot Smith, *Egyptian Mummies*, ap. *J. E. A.*, I, p. 189). Les viscères sont embaumés séparément dans les vases *canopes* : leur *couvercle* porte la tête de quatre gardiens, les quatre fils d'Horus : le foie = Imseti; le poumon = Hapi; l'estomac = Douamoutef; les intestins = Qebehsenouf (Elliot, *Journal of Manchester Or. Soc.*, I (1915), p. 45 sqq.). Le *vase* lui-même est gardé par quatre déesses, qui protègent chacun des quatre fils d'Horus, soit dans l'ordre précédent, respectivement : Isis, Nephthys, Neith, Selkt. Des boîtes carrées renferment les canopes et sont décorées des figures des génies et des déesses (cf. Reisner, ap. *AZ.*, XXXVII (1899), p. 61).

Dans la tombe on trouve disposé un équipement varié à l'usage du mort « glorieux » : fauteuils, lits, coffres, articles de toilette, miroirs, pots à fard, vêtements, sandales, perruques, sceptres, armes, chariot, harnais, instruments de musique, jeu de dames, vaisselle de table, pièces de viandes enveloppées d'étoffes, embaumées elles aussi. C'est, en nature, tout ce qu'on voit peint ailleurs, par exemple, sur les parois des cercueils du Moyen Empire. A côté de ces objets d'utilité directe pour un mort qui revit, d'autres qui ont une raison d'être symbolique. Tels sont : 1° les *lits d'Osiris végétant*, où une silhouette de gazon, tondu à une hauteur

1. Dans deux autres tombes thébaines, l'onction et l'allumage des mèches sont prescrits pour les *cinq* jours épagomènes (p. 93).

de 0m,15, affirme la renaissance du dieu de la végétation, auquel A. s'identifie; la tombe de Neferhetep (*Mission*, V, pl. 3) nous a gardé le rituel observé pour la fabrication de ces lits, le 18 du quatrième mois de l'inondation, et les 23 et 30 du troisième mois de l'été. — 2° Les « répondants » (*š'aw'abtj*), que le chapitre VI du *Livre des Morts* forçait à travailler à la corvée, aux lieu et place du défunt; on a trouvé dans la tombe d'Iouya des modèles de hoyau, de moule à briques, de louet et de paniers, analogues à ceux dont les statuettes sont munies. Sous la XVIIIe dynastie, le nombre de ces figurines varie d'une douzaine à plusieurs dizaines; plus tard, il y en aura jusqu'à une par jour de l'année. Elles sont souvent placées dans des petites caisses en forme de sarcophages. — 3° Les modèles de barques (dans les tombes royales de la XVIIIe dyn.), probablement pour les voyages à Abydos, ou pour une cérémonie du premier jour de l'an (t. de Neferhetep). — 4° Les quatre briques rituelles surmontées des quatre figures qui gardent chacune une paroi du caveau : au nord, un « répondant » ; au sud, une torche (ou mèche) ; à l'est, Anubis couché ; à l'ouest, un . Le British Museum possède une série complète des briques et des figures (nos 41545 à 41548). On a retrouvé les briques isolées dans un certain nombre de tombes : je signale à Gardiner que la brique *est* du vizir Ouser, le patron d'A., se trouve au Musée Calvet à Avignon; je l'ai publiée au *Recueil*, t. XXXV (1913), p. 193. Le chapitre CLI du *Livre des Morts* donne les formules qui accompagnent les quatre figures. A la littérature citée par Gardiner, il convient d'ajouter l'important et, semble-t-il, bien peu connu mémoire de Lefébure, *Rites égyptiens*. Briques et figures sont accompagnées de quatre stèles, dont le Musée Borelli, à Marseille, possède la série complète (Éd. Naville, *Les quatre stèles orientées du Musée de Marseille*).

Conclusion. — Que nous apprend finalement la tombe thébaine de la XVIIIe dynastie sur les conceptions relatives à la vie future? Gardiner insiste beaucoup, et avec raison, sur le caractère tout à fait contradictoire des conceptions qui sont révélées d'une part par la décoration, d'autre part par les formules.

La décoration nous révèle que l'*osirianisation* du défunt est tout à fait passée dans les mœurs. Sous l'Ancien Empire, le Pharaon seul était identifié avec Osiris; au cours des révolutions sociales et politiques qui s'échelonnent entre l'Ancien et le Nouvel Empire, le bénéfice de l'identification avec Osiris a été acquis, peut-être de haute lutte, par les nobles, puis par toute la population qui dépasse le niveau de la plèbe inférieure (à ce sujet, Breasted, *Religion and Thought*, lect. VII, p. 199 sqq., que G. n'a peut-être pas assez consulté). Le résultat pratique, c'est que toute la classe cultivée du Nouvel Empire usurpe le rituel funéraire qui était jadis réservé aux rois de l'Ancien Empire; nous pouvons donc admettre avec Gardiner que la pompe funèbre représentée dans les tableaux du passage nous révèle, en abrégé tout au moins, celle des rois des Ve et VIe dynasties, peut-être de dynasties plus anciennes encore, que les monuments de l'Ancien Empire ne nous ont pas encore rendue. Ainsi s'explique le caractère *royal* des insignes funéraires, couronnes, sceptres, costumes et du repas funéraire ( ). J'attire l'attention sur ce fait que le défunt A., de même que les rois de l'Ancien Empire, est appelé *ntr* « dieu » au cours de ces rites; en effet, A. est Osiris lui-même. Quand il apparaît, au cours de la procession, les officiants crient : « Le dieu vient! » (p. 50), « le dieu monte dans son palais et brille comme R'a lui-même, lui, Amenemhêt, *m. k.* » (p. 51). Tout le rituel de l'« ouverture de la bouche » et les chapitres peints dans le caveau démontrent le fait que le défunt est devenu un dieu Osiris.

Le nouvel Osiris devrait, semble-t-il, aspirer uniquement à vivre dans la société des dieux, au ciel, parmi ses frères divins, loin de la terre et de ses misères. Cependant il n'en est rien. Le caveau, porte de l'autre monde *du'at*, n'est pas le lieu où se plaît le défunt Osiris; c'est bien plutôt la chapelle, le passage ou le hall qu'il fréquente, au témoignage des textes, c'est-à-dire les parties de la tombe où il peut revivre la destinée humaine. Gardiner insiste avec raison sur ce fait que, dans les textes peints au plafond de la chapelle, où le défunt exprime ses vœux, il n'aspire jamais à devenir un Osiris. Ce qu'il demande, c'est de « franchir hâtivement la porte de l'autre monde pour revoir sa maison des vivants, pour se réjouir de musique et de chants, au bord de son étang, à l'ombre de ses arbres, tout près de ses enfants dont il assurera la protection » (pl. XXVII et p. 120). — Ainsi, « l'identification avec Osiris n'est pas une aspiration personnelle du défunt..., elle était un moyen plutôt qu'une fin » (p. 119). Le rituel royal, qui fait de l'homme un dieu, était appliqué mécaniquement à la momie, comme le moyen le plus sûr de la faire revivre, mais le « patient » n'a pas l'air de se douter qu'il deviendra un roi-dieu.... Que conclure, sinon que la tombe de la XVIIIe dynastie offre une combinaison imparfaite de deux idéals représentant des degrés différents de culture? L'idéal osirien plus récent et plus raffiné n'a pas encore supplanté, même pour ceux qui en bénéficient, l'idéal terrestre des anciens temps, dans la conception de la vie d'outre-tombe.

On peut relever les mêmes contradictions dans les conceptions relatives à ce qui dans l'homme survit après la mort. Nous aimerions pouvoir expliquer l'importance donnée par les Égyptiens à la tombe par une théorie solidement construite de l'immortalité de l'âme. Mais qu'est-ce que l'âme pour les Égyptiens? Ils concevaient bien l'existence d'un principe spirituel, figuré par le *b'a*, qui anime les statues, visite la momie au fond de son caveau, et qui s'oppose dans leur esprit

au cadavre, comme nous opposons l'âme au corps: d'où la phrase *b'a n pt, ḫt n dw'at* « le *b'a* au ciel, le cadavre dans le Dou'at » (pl. XXX, B). Mais ce *b'a* ne ressemble guère, comme conception, à « notre » âme. Rappelons d'abord, avec Breasted (*Religion and Thought*, p. 56), que le *b'a* d'un Égyptien n'apparaît à l'existence qu'après la mort de l'individu; il n'anime pas le corps pendant la vie, ni ne survit à celui-ci après la mort; c'est une transformation posthume de l'individu; les rites sacrés font du mort « un *b'a*, ou bien une « âme vivante » (Schiaparelli, II, p. 203), parmi les dieux » (*Pyr.*, § 1943, b). Comme le *b'a* n'existait pas chez le vivant avant la mort, nous ne pouvons point parler de l'immortalité du *b'a*. Les textes expriment simplement le vœu que l'âme *b'a* « vive » (pl. XXVII, *South*).

Notons, cependant, que le cœur *ib* survit après la mort, tel qu'il était chez le vivant, et répond à notre idée d'une âme immortelle. En effet, le *b'a* n'est pas seul à représenter le principe spirituel par opposition au corps. Pour les Égyptiens, l'homme, après la mort, peut se survivre en un certain nombre de formes ou *modes d'existence*, *ḫprw*. D'après les conceptions de l'Ancien Empire, les « modes d'existence » sont le *b'a*, le *k'a* « essence », le *i'aḫw* « glorieux », le *šḫm* « puissance », etc. Sous la XVIIIe dynastie, non seulement ces formes multiples de la survivance spirituelle n'ont pas été simplifiées, mais elles se sont accrues. Gardiner a mis en valeur deux importantes inscriptions du plafond de la chapelle. L'une (pl. XIX) dit que « les offrandes sont présentées au défunt A. et à son *K'a*, à sa Stèle *'ab* qui est dans la nécropole, à sa Destinée *š'aj*, à sa Durée de vie *'aḫ'a*, à son Berceau *mšḫ*, à sa Croissance *rnnt*, et à son Khnoum (dieu qui modèle les hommes) ( ). L'autre (pl. XXII-XXIII) présente les offrandes « à son *Ka*, à sa Stèle *'ab*, à son Glorieux *i'aḫw*, à son Corps *ḫt*, à son Ombre *ḫ'abt* et à tous ses modes d'existence *ḫprw* ( ). Les deux formules se terminent par une invocation « *à ces dieux* » ( ) pour qu'ils assurent au défunt A. la nourriture, la force, la richesse, etc. Ainsi ces « moments » ou ces « modes » d'existence, auxquels il faut ajouter encore le *nom* du défunt *rn*, la momie *ś'ahw* et le cœur *ib*, sont, d'une part, considérés comme des formes spirituelles du défunt, parallèles à l'âme *b'a*, et, d'autre part, qualifiés de dieux protecteurs du défunt, extérieurs à lui[1].

Nous savions déjà, par les textes de l'Ancien Empire, que le *k'a* et le *b'a* étaient parfois considérés comme des dieux protecteurs, ce qu'exprimait l'écriture par les graphies et , où ces noms sont accompagnés de déterminatifs « divins » (p. 100). L'intérêt particulier des textes d'A. est d'attribuer une parcelle de l'âme du défunt et la puissance divine à des « moments » de l'existence (Berceau, Croissance, Conception = Khnoum), à la Destinée, ou encore à des objets comme la Stèle dans laquelle s'incarne le défunt. Je rapproche cette conception des *indigitamenta* de la religion populaire romaine, « où chaque état particulier, chaque action, chaque moment d'une action, chaque classe d'objets, avait son esprit spécial » (Chantepie de la Saussaye, *Manuel Hist. des Religions*, trad. franç., p. 594). Les divinités *Juventus*, *Fortuna*, *Educa*, correspondent assez bien aux divinités *'aḫ'a*, *rnnt*, *š'ajt*; quant à la Stèle *'ab*, ne retrouve-t-on pas son équivalent dans les *tablettes* où, pour les Chinois et les Japonais, revivent les ancêtres (*ibid.*, p. 45, 66). — Nous voilà loin de notre croyance à l'immortalité d'un principe spirituel, unique et inséparable de la personnalité humaine! Ce qui correspond à l'âme, pour un Égyptien, prend simultanément des formes et des places variées et se détache même de l'homme au point de devenir un dieu. Cette dispersion ne témoigne que d'un effort infructueux pour arriver à définir l'âme; aussi, dans les textes d'A., l'âme, sous toutes ses formes, ne joue-t-elle, pratiquement, qu'un rôle accessoire. C'est Amenemhêt lui-même, non son âme, qui va dans les étoiles (pl. XXX, A); c'est lui, avec son corps ranimé par les rites funéraires, qui visite sa maison des vivants[2], que remplacent, pour la corvée, les statuettes des répondants (p. 119). Dans la tombe non souterraine, le corps revivifié garde toutes les aspirations des vivants; c'est à lui que la décoration réserve ses ressources. La tombe souterraine rendait les mêmes services aux « âmes » du défunt; mais il vaudrait la peine d'étudier si ce qui se passait dans le caveau, c.-à-d. au *Dou'at*, ne restait pas, pour la majorité des Égyptiens de cette époque, un domaine théorique, aussi difficilement accessible que peu compréhensible.

Le livre de Gardiner nous offre donc une excellente occasion de remettre au point nos connaissances sur les

1. Sur *š'aj*, *rnnt*, *mšḫ(nt)*, cf. Maspero, *Études égyptiennes*, I, p.27.

2. Je note cependant que les stèles de l'époque thébaine (Nouvel Empire) attribuent cette visite à l'âme *b'a* (cf. Louvre, *Stèle C 55*, l. 5-6).

croyances funéraires. Textes et figures, admirablement présentés, sont discutés avec une grande précision, une érudition sobre et sûre, une parfaite objectivité; tous les problèmes importants sont discernés et mis en valeur. Nous devons remercier l'auteur d'avoir compris d'une façon si intéressante et réalisé avec tant de bonheur son introduction à l'étude des tombes thébaines.

A. MORET.

Schriften der Wissenschaftlichen Gesellschaft in Strassburg, 19. Heft : Die Prinz-Joachim-Ostraka, Griechische u. demotische Beisetzungsurkunden für Ibis- u. Falkenmummien aus Ombos, herausgegeben von Fr. PREISIGKE u. W. SPIEGELBERG. Strasbourg, Trübner, 1914, in-8°, 65 pages, 4 planches.

Vingt-neuf textes, vingt-deux grecs, le reste démotiques, composent cette collection d'ostraka, dont quatre sont écrits sur grès, et que le prince Joachim de Prusse a offerts à l'Université de Strasbourg après les avoir achetés à Asswân au début de 1913. Ils proviennent, à n'en pas douter, d'Ombos (Kom-Ombo), l'ancienne capitale du nome Ombitès, et concernent tous la sépulture d'oiseaux sacrés, ibis et faucons, soit qu'ils la commémorent ainsi que ceux qui y ont pris part, soit qu'ils se bornent simplement à rappeler au souvenir des dieux par la formule ordinaire des dédicaces les fidèles qui y écrivent leur nom. Ces sépultures d'oiseaux sacrés sont depuis longtemps connues, et il suffit de renvoyer avec M. W. SPIEGELBERG aux travaux de LORTET et GAILLARD, et du même et DARESSY. Ce que l'on ignorait, c'est dans quelles conditions elles s'effectuaient; le mérite essentiel de ces ostraka est de le faire connaître. Il n'y a aucune raison de ne pas les dater, avec M. PREISIGKE, du règne de Ptolémée XIII Néos Dionysios, et ils se rangent de 79 à 53 avant Jésus-Christ, portant témoignage qu'il a été enseveli des ibis et des faucons dans les années I, II, III, V, VI, IX, X, XIV, XVI, XXII, XXIII, XXVII et XXVIII de ce roi, à des dates très variables dans l'année, allant du premier au douzième mois; on ne saurait donc parler de périodicité absolue. Le nombre des oiseaux ensevelis est également très divers : 357 en l'an II, 4.507 en l'an XVI sont les chiffres minimum et maximum. Évidemment, ce n'étaient pas seulement ceux du τροφεῖον d'un temple; M. PREISIGKE pense qu'on y ajoutait aussi une partie de ceux qui vivaient en liberté et mouraient dans l'Ombitès : le texte 25 montre qu'en 59 les oiseaux ont été ensevelis par les soins d'un kômogrammate et de ses « inspecteurs », (*n*) *t·t* ... *pꜣ sḥ n tym n imbꜣ ꜣrm nꜣ·f mwšd·w*, et M. SPIEGELBERG se demande avec raison s'il ne faut pas rapprocher ces *mwšd·w* de ces gens d'Atarbèchis dans le Delta qui recherchaient et rassemblaient les os des animaux pour les ensevelir en un seul lieu. Le plus notable, c'est que les prêtres ne prennent point de part à ces sépultures; elles se font par les soins d'une association religieuse, d'un thiase, qui s'honorait de compter parmi ses membres les plus hauts fonctionnaires du nome, stratège, nomarque, ἐπὶ τῶν προσόδων, basilicogrammate, οἰκονόμος, ἐπὶ τοῦ χειρισμοῦ, sans compter un προστάτης τοῦ Ἑρμοῦ et un ἐπιστάτης τοῦ ἱεροῦ.

On voit l'intérêt de cette petite collection. Elle a été éditée par MM. PREISIGKE et SPIEGELBERG avec la compétence que l'on sait et le soin qu'on peut attendre d'eux. La première partie du fascicule, précédée d'une introduction générale de M. SPIEGELBERG, comprend les textes; dans la seconde, M. PREISIGKE a prodigué les commentaires. Les documents grecs sont transcrits, et le premier est même traduit; les textes démotiques sont transcrits et traduits; les paléographes, qui trouvent ici dix reproductions en photogravure, dont huit pour les textes grecs, et cinq zincographies, auraient mauvaise grâce à se plaindre. Il est impossible de reprendre ici en détail les éclaircissements de M. PREISIGKE. Notons quelques points, et d'abord la contribution à l'histoire dynastique : il est, maintenant, assurément établi que Cléopâtre Tryphaina était la sœur de Ptolémée XIII et lui était déjà associée au 17 janvier 79 (p. 20). Les notes sur les cultes d'Ombos, particulièrement celui de Thôth, le Ἑρμαῖον, le προστάτης τοῦ Ἑρμοῦ, sont intéressantes (p. 23 et suiv., p. 59). Toute la science et la diligence de M. PREISIGKE ne parviennent pas à résoudre les problèmes que posent l'administration et la hiérarchie des fonctionnaires ptolémaïques, et d'autant moins que ces fonctionnaires ne paraissent ici qu'occasionnellement, à titre privé, et dans des passages où la négligence du scribe est extrême; mais les pages qui leur sont consacrées (37-63) devront être consultées par quiconque commentera des documents plus complets ou plus importants ou s'attaquera à ces problèmes *ex professo*. L'ouvrage se termine par un index grec et allemand et une liste des sources.

JEAN LESQUIER.

Victor MARTIN, **Un Document administratif du nome de Mendès**, dans **Studien zur Palæographie und Papyruskunde**, fascicule XVII, édit. E. Wessely, Vienne, 1918.

Les travaux qui portent sur le régime du sol dans l'antiquité, sur la répartition des impôts, sur les mille questions de politique agraire, sont, malgré leur sécheresse apparente, d'une importance considérable. Ils jettent les premiers fondements d'une science que les découvertes papyrologiques et les inscriptions permet-

trout peu à peu d'établir sur une base sans cesse plus solide, science dont les résultats seront d'une portée incalculable pour une saine appréciation de l'histoire ancienne, je veux parler de l'Économie politique de l'antiquité. Voilà pourquoi on ne peut que saluer avec plaisir des publications comme celle que vient de faire le jeune professeur à l'Université de Genève, M. V. Martin. Le document qu'il édite est intéressant à un double point de vue. Tout d'abord il a été découvert dans le Delta, or on sait que les papyrus provenant de cette région de l'Égypte sont des plus rares; en second lieu, il apporte une foule de renseignements nouveaux sur la condition des terres à l'époque romaine. Par sa nature, le *P. Mendes. Genev.* — c'est ainsi que l'a baptisé M. Martin — présente des ressemblances frappantes avec le papyrus de Bruxelles, publié dans le *Musée Belge*, 1904, p. 101, puis par Wilcken, *Chrestomathie*, 236. Comme lui, c'est une liste des terres non irriguées (ἄροχοι), composée par le comogrammate à l'usage de la commission de contrôle destinée à vérifier l'exactitude des déclarations faites par les paysans. Le document fourmille d'abréviations ce qui en rend la lecture passablement difficile et le sens de certains termes reste encore obscur. Il permet cependant d'arriver à cette constatation que, en Égypte, il n'y eut que deux catégories de terre privée, la γῆ κατοικική et la γῆ ἐναφεσίων, cette dernière comprenant toutes les terres des anciens clérouques, c'est-à-dire des colons indigènes, soldats et fonctionnaires de police, par opposition aux κάτοικοι, colons militaires. Ce fait confirme l'hypothèse émise par M. Lesquier, *Institutions militaires*, p. 274. Autre fait nouveau et très important : on savait que les Romains avaient maintenu la division entre terre catœcique et terre clérouchique, mais ce qu'on ignorait et ce que le *P. Mendes. Genev.* est venu nous apprendre, c'est que l'on rencontre, encore dans la première décade du IIIe siècle, les anciennes dénominations de tenures ptolémaïques telles que celles des ἐπταρούρων ou des δεκαρούρων. Il nous a appris aussi, et c'est là un résultat qui n'est pas dépourvu d'importance, même au point de vue de l'histoire générale, que l'ancienne terre des clérouques indigènes occupait une superficie considérable du territoire, superficie allant même jusqu'à dépasser celle de la γῆ βασιλική. Il faut donc que les derniers Ptolémées aient distribué une quantité considérable de terrains et de champs aux soldats et aux fonctionnaires indigènes. Faut-il mettre ce fait en rapport avec le réveil du nationalisme égyptien qui précéda la conquête romaine? Faut-il penser que, par ce moyen, les Ptolémées cherchèrent à se concilier les Égyptiens non grécisés? Il serait peut-être un peu osé de vouloir l'affirmer, car nous connaissons encore trop mal la politique agraire du Ier siècle. Il n'en reste pas moins vrai que le nombre considérable des tenures clérouchiques est un fait digne de remarque. M. Martin a ajouté à sa publication la rééditon du *P. Lond.*, II, 193, p. 122; il suffira de comparer le texte de l'édition de Londres avec celui qu'il donne pour voir combien il a fait avancer la lecture et l'intelligence de ce document. Nous signalons aussi tout particulièrement les passages de son travail où il parle des τόμοι συγκολλήσιμοι (p. 36) et ceux où il explique pourquoi les terres dites ἄροχοι indiquent parfois une quantité de grains à livrer au fisc plus considérable que celle des terres normalement inondées (p. 38). Il y a là des observations judicieuses qui méritent d'être relevées.

Georges MÉAUTIS.

Bernard P. Grenfell et Arthur S. Hunt, **The Oxyrhynchus Papyri**, Part XIII, 1-235 pages, 6 planches. London, **Offices of the Egypt Exploration Fund**, 1919.

Comme les tomes V et XI de cette collection, le tome XIII comprend uniquement des textes littéraires. Nous le savions depuis quelques mois, depuis que M. Grenfell avait révélé la composition du volume dans son rapport lu à l'Assemblée générale de l'*Egypt Exploration Fund*[1]. Il nous promettait, entre autres, des Dithyrambes de Pindare, du Lysias, de l'Hypéride inédits. N'était-ce pas assez déjà pour piquer notre curiosité? La voici satisfaite. Le tome XIII contient les nos 1594-1625.

Dix textes théologiques. **1594** est un fragment sur parchemin d'une nouvelle recension de *Tobie*, l'apocryphe populaire dont **1076**, très postérieur, nous avait fait connaître une autre version. C'est le passage où l'archange Raphaël apparaît aux deux femmes. L'écriture, de la fin du IIIe siècle, à en juger par la planche, semble archaïsante. C'est une onciale droite et étalée : les ω, les μ, les η et les π, très voisins, sont élargis; les υ, ζ et α, élégamment bouclés. La valeur respective attribuée actuellement aux manuscrits de Tobie se trouvera un peu modifiée, en ce sens que le papyrus augmente l'autorité du *Vaticanus*, de l'*Alexandrinus* et de la tradition en cursive au détriment du *Sinaïticus*. **1595** (*Ecclésiastique*, I, 19) tire une légère importance du fait que, premier papyrus de ce texte, il omet le verset 7, comme les principaux manuscrits en onciale, et garde le verset 5, comme certains originaux en cursive et des versions. L'*Évangile de saint Jean* (1596) revient pour la quatrième fois dans la collection. Le présent fragment, au texte éclectique, contient en semi-onciale moyenne du IVe siècle le miracle de la multiplication des pains et des poissons, et Jésus marchant sur les flots (VI, 8-12 et 17-22). Une étroite languette, 1597, suffit à montrer que le texte qu'elle porte (*Actes des Apôtres*, XXVI, 7-8 et 20) : défense de saint Paul, amené par le gouverneur Festus devant Agrippa et Bérénice; c'est une tradition nouvelle, mais trop faiblement attestée pour qu'on puisse la juger. D'une édition sans

1. *The Journal of Egyptian Archaeology*, août 1918.

douté complète des *Épîtres de saint Paul*, deux feuillets (1598), numérotés σζ et ση, nous donnent, dans un texte composite, de la fin du IIIe siècle vraisemblablement, la fin de la Ire *Épître aux Thessaloniciens* (iv, 13-v, 28, avec des lacunes), l'adresse et la salutation initiale de l'*Épître II*. Un huitième papyrus (1599) du *Pasteur d'Hermas* a été copié au IVe siècle par un scribe assez distrait; mais il est une nouvelle présomption du fait que les traducteurs latins de cet écrit populaire s'appuyaient sur une tradition grecque différente de l'*Athous*. Une énumération chronologique des préfigures de Jésus dans l'Ancien Testament, avec des citations du Deutéronome et des Psaumes, nous provient sans doute d'un *Traité sur la Passion*, daté du Ve siècle (1600). Les trois numéros suivants (1601-1603) sont des fragments d'*homélies* : le premier est une paraphrase de textes d'Osée, de Joël, peut-être du Pentateuque, à moins qu'il ne leur emprunte des arguments; le deuxième s'adresse à des moines, auxquels il fait espérer qu'ils recevront du Christ la récompense de leur fidélité, de même que le peuple d'Israël a été protégé par Dieu tant qu'il a observé la Loi; le troisième est une sortie violente contre les femmes, tentatrices funestes, instruments du Tentateur, ainsi que le prouvent des exemples bibliques invoqués[1].

C'est une joie et une déception que la trouvaille des *Dithyrambes* de Pindare (1604). C'est une joie, parce que nous n'avions du Thébain que trois pauvres fragments de ces poèmes (qui justement se retrouvent ici pour identifier le texte), alors que nous connaissions par les papyrus les Dithyrambes de Bacchylide. Mais c'est aussi une déception, parce que ces restes des trois poèmes : Aux Argiens, Aux Thébains, et sans doute Aux Corinthiens, sont si mutilés, si difficiles à interpréter, que nous sommes loin d'en tirer ce que nous espérions, et qu'ils cadrent assez mal avec l'idée qu'Horace nous donnait des Dithyrambes pindariques. Tout au plus nous permettent-ils de croire que Pindare avait gardé au dithyrambe son caractère initial de chant en l'honneur de Dionysos, qu'il n'y avait pas introduit le dialogue comme Bacchylide dans son *Thésée* et qu'il serait ainsi demeuré conservateur. Vingt-six nouveaux vers, ou du moins les six ou sept premières lettres de vingt-six nouveaux vers du *Misoumenos* de Ménandre, nous sont gardés sur le papyrus 1605. Au moins quatre discours inédits de Lysias nous sont partiellement rendus par le n° 1606, onciale de la fin du IIe siècle après J.-C., voisine de l'ancienne onciale biblique, un peu sèche, mais régulière et non sans élégance, à en juger par le fac-similé, avec des ω anguleux faits comme des μ à l'envers. Ces discours sont le Πρὸς Ἱπποθέρσην, ὑπὲρ θεραπαίνης, dont nous avons sûrement le titre, le Κατὰ Θεομνήστου, dont nous l'avons peut-être, le Πρὸς .....υλιον, dont il est mutilé, et sans doute deux autres plaidoyers sans désignation possible. Un de ces derniers paraît relatif à un κλῆρος; le *Contre .....ylios* parle de la vente d'un vaisseau à Carthage. Du *Contre Théomnestos*, dont les fragments sont plus longs, nous entrevoyons assez nettement le sujet. Un plaignant anonyme a prêté à Théomnestos, pour acquitter une dette légale envers Théozotidès, trente mines. Le prêt s'est fait sans témoin et, après une querelle, Théomnestos le nie. Mais tout l'intérêt se porte sur le *Contre Hippotherses*. C'est, après le *Contre Ératosthene*, un autre épisode des démêlés de Lysias avec les Trente. De la servante défenderesse il n'est pas du tout question, et nous sommes amenés à croire qu'elle n'est, en l'occurrence, qu'un prête-nom, d'autant plus que l'orateur s'oublie à dire que c'est Lysias qu'on a mis en posture d'accusé et demande aux juges de l'absoudre. L'affaire roule sur la restitution des biens confisqués à Lysias par les Trente, après le meurtre de Polémarchos, son frère, par Ératosthène. Aux termes de l'amnistie, les biens meubles vendus restaient la propriété des acquéreurs, mais les immeubles devaient faire retour gratuitement aux propriétaires. Les propriétés de Lysias ont peut-être passé par plusieurs mains; quoi qu'il en soit, il offre de racheter les biens meubles à leur valeur; mais les détenteurs semblent exiger de lui au préalable, contrairement à la loi, le versement d'une forte somme. D'Hypéride nous reconvrons (1606) — le scrupule des éditeurs sur l'authenticité semble excessif après l'argumentation persuasive de l'Introduction, — un second plaidoyer *Pour Lycophron*. Le premier nous avait été rendu par un papyrus de Londres. Nous savons, d'autre part, que Lycurgue composa pour la même affaire deux discours *Contre Lycophron*. C'est un banal procès pour adultère, qui dut longtemps défrayer la chronique scandaleuse d'Athènes, vers 340. Lycophron est accusé d'avoir percé une muraille pour la commodité de ses relations coupables, et Hypéride, dans les passages qui nous restent, s'évertue à démontrer que la complicité assurée — s'il l'avait voulu — des gens de service dispensait son client de recourir à cette extrémité. Ce perceur de muraille qui achète le silence des servantes et au besoin leur en conte; ces deux complices qui trahissent un mari mourant, méritaient-ils tant d'ingénieuse éloquence? Une assez longue citation du rhéteur Élius Aristide attribue à Eschine le Socratique les maigres fragments d'un dialogue sur *Alcibiade*, conservés par le n° 1608 : onciale penchée de la fin du IIe siècle, agréable à l'œil, bien qu'un peu grêle, à mon sens, et toute en angles aigus. Les interlocuteurs — c'est une conversation rapportée par Socrate — sont le philosophe lui-même, Alcibiade et Apollodoros. Ils semblent s'entretenir surtout de Thémistocle, contre lequel Alcibiade dissimule mal sa jalousie. Nous recevons de ces répliques mutilées l'impression que les anciens avaient raison lorsqu'ils déclaraient qu'Eschine offrait dans ses écrits une réplique fidèle — comme Platon dans ses premiers dialogues — de l'enseignement socratique. A signaler, sans plus, **1609**, dont le recto porte treize

1. M. Grenfell veut bien m'avertir que ce dernier texte a été, depuis, identifié par le Dr J. Rendel Harris, (Pseudo-) Chrysostome, λογος ιθ, in decollationem Præcursoris (éd. Sav, VII, p. 546).

lignes d'un écrit philosophique, malaisé à identifier, et le verso des équivalences métrologiques. L'introduction de **1610**, *Éphore XII* (ou *XI*), est un modèle d'érudition intelligente, de discussion claire et de conscience. Ce sont soixante-dix fragments, ramenés à soixante par des combinaisons (beaucoup ne sont que des miettes), couverts d'une onciale droite, nette et soignée, de la fin du Ier siècle. On peut dire qu'ici les sujets traités sont accessoires : il s'agit du rôle de Thémistocle et des opérations navales dirigées par Cimon contre les Perses. Toute la curiosité va aux questions soulevées par ces textes. Ils montrent l'importance, la servilité des emprunts faits par Diodore de Sicile à Éphore, emprunts soigneusement relevés et confrontés dans l'introduction et dans les notes. Ils expliquent les erreurs de dates de l'imitateur qui veut grouper les faits chronologiquement alors que son modèle les dispose par sujets. Ils nous renseignent à la fois sur les sources d'Éphore (ici Thucydide, Ctésias et l'inscription métrique relative aux victoires de Cimon) et sur les écrivains qui ont puisé chez lui, Justin, Aristodème, Polyen et Frontin. Sans doute ces fragments sont un peu courts pour servir de base à un jugement ferme sur le style; il semble aisé, verbeux, avec une tendance à la rhétorique. Enfin, par la nouvelle trouvaille, l'attribution des nos 842 et 1365 est remise en question; les éditeurs sont très tentés, pour de bonnes raisons, de les adjuger tous les trois à Éphore. On ne peut songer à une identification précise pour **1611** : *Fragments de critique littéraire*. MM. Grenfell et Hunt, après avoir pensé à Ératosthène, successeur d'Apollonios de Rhodes et prédécesseur d'Aristophane de Byzance à la Bibliothèque d'Alexandrie, se rallient plutôt à l'hypothèse que nous sommes en présence de Mélanges, Σύμμικτα, comme ceux de Callistratos, Hérodicos, Didyme, Séleucos, etc. Le plus long fragment raconte, avec des citations d'Acusilaos et d'Euripide, l'histoire étrange de Cænea séduite par Poseidon et transformée par lui en Cæneus, qui devint roi des Lapithes et guerroya contre les Centaures, poussés par Zeus. Un personnage inconnu, dans un discours dont **1612** est un passage, s'oppose non pas peut-être au culte de César, mais à des innovations énigmatiques dans ce culte, comme l'a proposé un habitant de Nicée. **1613** est une liste d'anciens archontes athéniens.

Alors que des poèmes perdus de Pindare nous avaient déjà été rendus précédemment, voici le premier papyrus, contenant des poèmes connus (1614) : quatre *Olympiques* (I, II, VI, VII). Le texte apporte quelques leçons nouvelles; il est éclectique et combine la tradition vaticane et la tradition ambrosienne; il est donc appelé à modifier le classement actuel des manuscrits. Un minuscule fragment de l'*Ajax* de Sophocle (1615) — petite onciale expédiée du IVe siècle — semble d'une qualité rare, puisqu'il apporte en quelques vers mutilés deux nouvelles leçons très intéressantes. De l'*Oreste* d'Euripide (1616) le passage est trop déchiqueté pour qu'on puisse en apprécier la valeur. Pour la première fois nous avons des vers du *Plutus* d'Aristophane (1617); ils semblent appartenir à la tradition du *Venetus* plutôt qu'à celle du *Ravennas*. Un papyrus assez long de Théocrite (1618) ne peut être que bienvenu, car les fragments des *Idylles*, jusqu'à ce jour, étaient peu nombreux et infimes. Voici des passages suivis de V, VII et XV, du Ve siècle, en onciale, que le fac-similé montre lourde, boiteuse et cahotée. A relever des leçons nouvelles très satisfaisantes. Il est plus raisonnable de ne pas s'y attarder, puisque M. J. de M. Johnson nous donnera cette année, la Préface le promet, le beau papyrus de Théocrite, découvert par lui à Antinoé. **1619** est le plus long des fragments d'Hérodote actuellement découverts; ce sont des chapitres du livre III, sans grande nouveauté au point de vue critique. Viennent ensuite quatre papyrus des trois premiers livres de Thucydide (1620-1623). **1621** offre cette particularité de ne contenir du texte que les discours de l'historien, et de confirmer une correction de Madvig et une de Hude. Au point de vue paléographique, deux d'entre eux au moins sont intéressants : **1621**, du IVe siècle, est en belle onciale calligraphiée, analogue à celle du *Sinaïticus*; **1622** est plus curieux encore. Les planches permettent de le comparer à **1919**. Ce sont deux jolies écritures de la fin du Ier ou du début du IIe siècle : onciale déliée, nette et régulière, avec tendance à lier les lettres. Cette tendance est plus sensible encore dans **1619**, dont le scribe, pour faire quitter le papier le moins possible au calame, fait le μ à boucles et rattache jusqu'à trois lettres consécutives. Platon avait déjà figuré une vingtaine de fois dans le palmarès papyrologique, mais **1624** est le premier fragment du *Protagoras*. Il n'offre rien de sensationnel : l'écriture est une onciale appuyée du IIIe siècle; le texte, écrit négligemment par le copiste, a été revu et corrigé avec diligence par un lecteur, qui semble avoir eu sous les yeux une meilleure tradition. Eschine termine le volume avec les §§ 14-27 du *Contre Ctésiphon* (1623). Le texte semble d'une qualité excellente; il corrige plusieurs fois nos manuscrits et confirme des conjectures de Lambin, de Scaliger et de Wolf.

Tel est ce nouvel ouvrage. MM. Grenfell et Hunt travaillent avec tant d'ardeur et de régularité qu'ils semblent vouloir nous dispenser de leur être reconnaissants. Notre admiration, notre gratitude pour le dernier volume paru se muent bientôt, grâce à eux, en espoir du prochain volume à paraître. Ils ont publié déjà une foule de documents provenant des archives publiques et privées d'Oxyrhynchos; ils ont édité un nombre considérable de fragments littéraires, reliques des bibliothèques oxyrhynchites. Voici qu'ils annoncent le tome XIV, consacré tout entier aux documents. C'est, croirait-on, une règle depuis le tome X qu'un volume de documents soit suivi d'un volume littéraire. *Amant alterna Camenæ.*

Paul COLLART.

B. P. Grenfell et A. S. Hunt, **The Oxyrhynchus Papyri**, Part X, XIV-311 pages, gr. in-8°, 6 planches. Londres, **Offices of the Egypt Exploration Fund**, 1914.

Cent vingt-sept textes nouveaux nous ont été apportés, en 1914, par les *Oxyrhynchus Papyri, part X*, où nous avons vu avec joie reparaître le nom de M. Grenfell, éloigné pendant cinq ans d'Oxford et de ses travaux. Aussi divers que les précédents, ce volume a de quoi plaire aux humanistes, aux théologiens, aux historiens.

Les humanistes ne sont pas les moins bien partagés. Le joyau de la collection, ce sont ces cinq strophes et et demie, consécutives et presque complètes, de Sappho; elles constituent certainement la plus grande partie d'un gracieux poème qu'elle adressait à Anactoria, connue déjà pour avoir été de ses amies (n° 1231, fragm. 1). Le reste, bien que moins important et moins beau, n'est certes pas à dédaigner; parmi les fragments d'Alcée, le n° 1234 se range certainement dans la catégorie des Στασιωτικά, et c'est une addition notable aux restes de ses œuvres que les parties 1, 2 et 4 du n° 1233. La philologie grecque et même latine trouve aussi beaucoup à glaner. Et tout d'abord, l'histoire de la comédie, avec trois fragments de pièces, dont deux appartenant à la comédie nouvelle (n°s 1238-1240), un nouveau passage, bien mutilé, du Κόλαξ de Ménandre (n° 1237), un papyrus du IVe siècle qui contribue grandement à la reconstitution du texte des Ἐπιτρέποντες (n° 1236), enfin des analyses de l'Ἱέρεια et des Ἴμβριοι du même Ménandre (n° 1235). Le n° 1249, qui ne peut en aucun cas être postérieur à la fin du IIe siècle, interdit d'attribuer Babrius, comme le voulait Crusius, au début du IIIe; les fables sont ici données sans aucun ordre alphabétique, et la question de l'authenticité des ἐπιμύθια doit être de nouveau examinée. D'après l'écriture du n° 1250, Achille Tatius ne peut être placé beaucoup après l'an 300, et il n'y a plus aucune difficulté chronologique à l'identifier comme Suidas à l'auteur du Περὶ σφαίρας; le papyrus donne en plusieurs passages un texte supérieur aux manuscrits du moyen âge. Les autres fragments littéraires apportent leur contribution ordinaire à l'établissement des textes; il convient toutefois de mentionner le n° 1251 et ses deux longs passages du *Pro Cœlio*, avec un texte du Ve siècle, très hétérogène; les variantes remontent, dans l'ensemble, à une haute antiquité.

Ce serait une erreur de croire que ces textes littéraires n'offrent d'intérêt que pour les humanistes et les philologues; l'historien de l'Égypte en fait aussi son profit. Parmi ceux dont nous venons de parler, des papyrus comme ceux de Sappho ou d'Alcée attestent une fois de plus la popularité des lyriques dans l'Égypte romaine. Le long n° 1241, que les éditeurs ont appelé « Chrestomathie » et qui est formé de catalogues de sculpteurs, statuaires, peintres fameux, de hauts faits d'armes, d'inventeurs, remontant à la fin de la période ptolémaïque ou au début de l'Empire, nous intéresse particulièrement par sa liste des bibliothécaires d'Alexandrie, qu'il nomme dans l'ordre suivant : Apollonius de Rhodes, précepteur d'Évergète Ier; Ératosthène, Aristophane de Byzance, Apollonius ὁ εἰδογράφος et Aristarque; après la mort de Philométor et la dispersion des savants alexandrins par Évergète II, le poste est rempli par Cydas, un officier, ἐκ τῶν λογχοφόρων; son successeur n'est pas nommé, et il n'est plus question que des grammairiens qui ont « fleuri » sous Ptolémée IX : Ammonius, Zenodote, Dioclès et Apollodore. La mention du second Apollonius explique comment la tradition a pu placer par méprise Apollonius de Rhodes environ une génération plus bas que de raison; mais la question de savoir s'il n'est pas revenu de Rhodes pour devenir bibliothécaire reste ouverte.

Le caractère littéraire d'un texte comme le n° 1242, récit d'une audience accordée par Trajan aux délégués des Grecs et des Juifs d'Alexandrie, éternels ennemis, est évident. La portée n'en est pas moins tout historique. Les noms de Paulus, orateur professionnel des Alexandrins, et de Théôn sont déjà connus par un des textes relatifs à l'antisémitisme alexandrin (*P. Paris* 68 + *P. Lond.* 1 = *B. G. U.* 341). La scène se passe à Rome, donc avant le départ de Trajan pour l'Orient en 114. Sous l'influence de l'impératrice Plotine, Trajan adopte d'abord une attitude hostile aux Alexandrins, que l'un d'eux, Hermaïscos, lui reproche hardiment. Or, les deux parties étaient accompagnées de leurs dieux, ἕκαστοι βαστάζοντες τοὺς ἰδίους θεούς, ce qui est bien extraordinaire des Juifs; pour les Alexandrins, c'était un buste de Sarapis, et quand Hermaïscos répond à Trajan, la sueur paraît sur le visage du dieu; l'empereur est stupéfié, un tumulte s'élève, tous fuient sur le haut des collines, — et le papyrus mutilé ne va pas plus avant.

Passons rapidement sur les fragments théologiques : pour la plupart, ils n'intéressent que le texte critique de la Bible; le n° 1224, fragment d'un Évangile non canonique, ne peut être identifié; rien n'indique particulièrement qu'il appartienne à l'Évangile selon les Égyptiens.

Avec le n° 1252, commencent les 99 documents du volume. Ils datent des époques romaine et byzantine; le Ier et le IIe siècle sont représentés chacun par une dizaine de textes, le VIe par la moitié environ; le IVe atteint presque et le Ve dépasse le chiffre de 20 textes; la place d'honneur est réservée au IIIe avec près de 40 documents. Ils sont classés sous les chefs ordinaires : documents officiels, déclarations adressées aux fonctionnaires, pétitions, contrats, taxation, comptes et listes, correspondance privée; et suivis du texte *in extenso* de petits fragments mêlés.

Documents officiels. — Le n° 1252, formé d'une déclaration et d'une correspondance officielle (la première fait descendre la préfecture de Valerius Pompeianus jusqu'au 15 septembre 289), ajoute à nos connaissances

sur l'office de l'enthéniarchès ; l'existence n'en est pas attestée avant la seconde moitié du IIe siècle, et il disparut au cours du IIIe ; restauré à Oxyrhynchos, avec l'agoranomie, un an avant notre document, et partagé entre trois personnes, le τάγμα des gymnasiarques n'y désignait en fait que deux titulaires, et le prytane ne réussissait pas à tourner la difficulté qu'il éprouvait à faire remplir les fonctions pendant une partie de l'année. La charge comportait évidemment de lourdes obligations personnelles ; et l'on ne doit pas s'étonner que la dernière mention de l'enthéniarchès se rencontre en 293. — On ne peut dire quel est le caractère, normal ou non, illégal ou non, des versements et paiements exigés des magistrats et des propriétaires d'Oxyrhynchos au IVe siècle par des *protectores* et des *cohortiani* à titre d'ἐρόδιον (n° 1253). — Au IIIe siècle, les échantillons du blé versé à l'État étaient envoyés à Alexandrie, non comme sous les Ptolémées en même temps que les cargaisons, mais par des personnes, les δειγματοκαταγωγοί, choisies à cet effet (n° 1254). — Le n° 1255 établit qu'à l'époque romaine, comme pendant la période ptolémaïque et sous le Bas-Empire, les premières livraisons de la récolte sur les aires des villages étaient réservées à l'État (292 p. C.). — Noter dans le n° 1256 (282 p. C.) l'association d'Anubis, de Latone et de dieux parèdres dans un temple du Cynopolite, dont les prêtres desservent aussi un sanctuaire d'Auguste.

Déclarations. — Il faut rapprocher du n° 1253 le n° 1261, de 325 p. C., relatif à l'approvisionnement pour une visite officielle, ἐπιδημία, et pour la garnison de Babylone : les instructions sont évidemment données par un centurion du καθολικός ; c'est un sénateur d'Oxyrhynchos qui est chargé du transport et de la διάδοσις. — Dans le n° 1263 (128-129 p. C.), un ποταμοῦ ἐργάτης avise le secrétaire municipal d'Oxyrhynchos qu'il y exercera son métier pour la première fois, sans doute en vue de la fiscalité. — On savait déjà que l'immunité fiscale était garantie par l'inscription dans les registres des βιβλιοφύλακες ἐγκτήσεων ; le n° 1264 (272 p. C.) nous apprend qu'un enregistrement semblable avait lieu quand une personne recevait le privilège d'inviolabilité, appelé ἀσυλία, dont on ignore, d'ailleurs, la portée ; ce qui reste obscur, c'est que l'intéressé paraît ici être devenu ἄσυλος en vertu de son εὐναιδεία ; la lecture de ce mot étrange est certaine ; on peut songer à une faute pour εὐπαιδεία et à quelque conséquence de la loi Julia et Papia Poppæa, mais l'ἀσυλία n'était pas, que l'on sache, au nombre des privilèges qu'elle conférait. — Sur le n° 1266 (98 p. C.) qui est, à mon gré, la reconnaissance coutumière de la condition d'un ἀπο γυμνασίου, je prends la liberté de renvoyer à mon *Armée romaine d'Égypte*, p. 193, n. 2 ; c'est le premier papyrus à mentionner le préfet Paulinus (72-73), dont le gentilice était probablement Quintius. — La formule de la déclaration de naissance n° 1267 (209 p. C.) est assez différente des textes déjà connus de cette catégorie. — Le n° 1268 (IIIe siècle), très mutilé, contribue surtout à montrer que la question de l'ἀπογραφή et de la παράθεσις suivant l'acquisition de propriétés n'est pas encore éclaircie ; il faut signaler que, d'après ce texte, une personne *in manu*, ὑπὸ τῇ χειρὶ κατὰ τοὺς Ῥωμαίων νόμους, pouvait posséder en Égypte.

Pétitions. — Si le n° 1270 est un διαστολικὸν (139 p. C.), il reste impossible de voir pour quelle raison il a été employé. — Le n° 1271 (246 p. C.) est un texte bilingue ; dans sa partie grecque, il comprend une requête au préfet Valerius Firmus, présentée par une femme de Sidè, qui désire être autorisée à quitter l'Égypte par Pharos ; il illustre Strabon II 101 ; la partie latine, extrêmement cursive, est une apostille du préfet, qui donnait sans doute l'autorisation sollicitée.

Contrats. — Le contrat de mariage de 260 p. C., publié sous le n° 1273, est plus récent que tous les actes de cette catégorie déjà édités (*C. P. R.* 21 est de 230 p. C.) : toutes les parties sont des *Aurelii*, mais le contrat reste conforme au type hellénique. Ce qui est frappant, c'est que, bien qu'apparemment notarié, l'acte prévoit la δημοσίωσις διὰ τοῦ καταλογείου ; et de deux choses l'une : ou les actes notariés devaient, comme les χειρόγραφα, être rendus publics, ou une συγγραφὴ « de style objectif » peut ne pas être un acte notarié ; les éditeurs penchent pour cette dernière hypothèse, d'autant plus que le n° 1266 de ce même volume cite un mariage contracté, καθ' ἰδιόγραφον συγγραφὴν τὴν καὶ δεδημοσιωμένην διὰ τοῦ καταλογείου. Dans la dot, certains objets sont désignés par des mots rares ou même nouveaux : ἀπτώδιον, broche (?), δελματικομαφόρτη ἀργέντινος ἔνσημος, voile de Dalmatie rayé d'argent. La date donne, pour la première fois dans un papyrus, le nom complet du fils cadet de Gallien, P. Licinnius Cornelius Saloninus Valerianus. — Le n° 1274, procuration d'une veuve, apporte un quatrième exemple pour le IIIe siècle des formalités nécessaires à l'enregistrement d'un héritage : le décédé était basilicogrammate de l'Ἀλεξανδρέων χώρα ; l'héritier est son fils mineur, d'ailleurs gymnasiarque d'Oxyrhynchos ; le mandataire devra faire sa déclaration de la succession, actif et passif, au *procurator usiacus*, on ne voit pas pour quelle raison. — Le contrat passé avec un chef d'orchestre pour les fêtes du village de Souis (n° 1275, IIIe siècle) n'est pas sans parallèle ; les προστάται qui le concluent pourraient bien n'être que les chefs d'une association religieuse, synode, collège, thiase, comprenant pratiquement le village entier. — Au *verso* du n° 1277 ; le préfet Basilens apparaît en fonctions au 25 Mésorè d'un an V ; c'est pour nous celui de Gordien et la date correspond au 18 août 242. — Le n° 1278 fait connaître pour la première fois un partage d'usufruit, en 214 : c'était celui que possédaient sur un pigeonnier, par parts égales, quatre Oxyrhynchites ; le partage est renouvelé pour quatre ans, l'usufruit de la première et de la quatrième année étant attribué par le sort à deux copartageantes, des mineures représentées par leur mère ; et celui de chacune des années intermédiaires étant réservé à chacun des deux autres copartageants. — Le prêt ou prêt fictif du n° 1281 (21 p. C.) reste obscur dans ses détails.

Taxation. — L'état de paiements du n° 1283 (219 p. C.) donne le nom complet de la taxe dite ὀκτάδραχμος σπονδὴ Διονύσου, discutée aujourd'hui dans *P. Ryl.* 216, n. 128. — Le n° 1284, daté du règne commun de Decius, Herennius et Hostilianus, an II (250 p. C.), est un reçu d'ἐγκύκλιον, taxe sur les mutations; le paiement est ici de 73 dr. 5 ob. 1/2, y compris une σπονδή, la valeur est supérieure à 3[illegible]5 dr. 5 ob. 1/2; le taux était donc très probablement, selon nous, de 20 0/0, soit que la taxe sur les ventes ait passé au IIIe siècle de 10 à 20 0/0, soit que la mutation n'ait pas été une vente. — La nomenclature géographique du nome Oxyrhynchite est enrichie par le n° 1285, liste de paiements effectués au IIIe siècle par des villages.

Les quelques comptes et les lettres privées qui terminent l'ouvrage sont intéressants pour le vocabulaire et l'orthographe, particulièrement les nos 1288, 1290 et 1297.

Les planches, qui donnent à ce 10e volume son intérêt paléographique, reproduisent presque uniquement des papyrus littéraires; le texte bilingue (n° 1271), particulièrement précieux pour la cursive latine, est le seul document. La main la plus ancienne est celle d'un des fragments comiques (n° 1238, pl. V), une onciale droite et ronde, d'une grosseur un peu supérieure à la moyenne, qu'on doit dater du milieu du Ier siècle. Du même type, mais plutôt petite, antérieure et peut-être assez antérieure à la fin du IIe siècle, est l'écriture du fragment de Babrius (n° 1249, pl. V). C'est au même siècle qu'il faut rapporter le fragment de Sappho, n° 1231 (pl. II), d'une onciale droite, assez peu soignée; le premier fragment d'Alcée (n° 1233, pl. III), une main de grosseur moyenne, droite, gracieuse, très voisine des fragments du même poète conservés à Berlin (Schubart, *Pap. grec.* 29 *b*), et aussi du papyrus de Cercidas (*P. Oxy.* 1082): enfin, et plutôt à la seconde moitié du siècle, le second fragment d'Alcée (n° 1234, pl. IV), un beau spécimen d'onciale droite et ovale, très semblable à *P. Oxy.* IV 665 (pl. I). Le IIIe siècle n'est représenté que par le n° 1232, pl. I, fragments de Sappho, d'une main rapide et penchée, de taille moyenne, que l'on doit probablement dater de sa première moitié. Trois textes, 1224, pl. I; 1225, pl. V; 1250, pl. VI, donnent des exemples de l'écriture du IVe siècle. Le premier pourrait presque être daté du IIIe siècle; c'est une écriture soignée, malgré l'irrégularité des ο et des μ; les pleins et les déliés sont bien contrastés; le haut des lettres est épais. Le n° 1225 est voisin du Callimaque d'Oxyrhynchos (*P. Oxy.* 1011), mais moins récent : la main est penchée et lourde. Le fragment d'Achille Tatius (n° 1250) est écrit en une onciale ronde, droite, de grosseur moyenne, assez semblable à *P. Oxy.* 412 qui n'est pas postérieur à 250, mais plus récente cependant; en le datant du début du IVe siècle, on est certain de ne pas l'attribuer à une date trop ancienne.

Jean LESQUIER.

M. Engers, **Observationes ad Ægypti pertinentes administrationem qualis ætate Lagidarum fuit.** Tirage à part de **Mnemosyne**, vol. XLV, 3 : *de Phylacitarum Epistata*; vol. XLVII, 2 : *de Nomarcha.*

Engers poursuit sous ce titre les études commencées dans une dissertation inaugurale de Groningue[1], « Sur l'administration ptolémaïque ». L'*épistate des Phylacites* paraît être, dans le nome, dont les limites sont celles de sa compétence territoriale, le chef ou du moins l'un des chefs de la police. Il ne doit pas être confondu avec l'*épistate du Nome.* La hiérarchie dans le corps des phylacites pourrait être fixée comme il suit : 1) Phylacites, 2) Archiphylacite du bourg, 3) Archiphylacite de la toparchie, 4) Archiphylacite du nome, 5) Épistate des Phylacites. Dans *P. Hibeh*, 51-62; 130; 167; 168, Démophon et Ptolémée seraient l'un archiphylacite du nome ou de la toparchie, l'autre archiphylacite du bourg. L'épistate des Phylacites est d'abord chargé de la sécurité publique; il n'aurait pas de juridiction propre, contrairement à l'opinion de Zucker; c'est ce que montreraient *P. Tebt.*, 43, et *P. Paris*, 6. Il est assisté d'appariteurs et du corps des *éphodes*, supérieurs aux Phylacites, comme le prouve la superficie de leurs tenures clérouchiques (dix aroures pour les uns, vingt-quatre pour les autres). L'épistate des Phylacites et sa gendarmerie jouent aussi un rôle sur le domaine de l'administration financière, par la surveillance qu'ils exercent sur les cultivateurs des terres royales et de la γῆ, ἐν ἀρέσει. *P. Tebt.*, 5, l. 151-161, prouverait qu'il intervenait dans la perception des revenus de divers monopoles, les γεωργοί de ce texte n'étant pas les βασιλικοὶ γεωργοί, mais les cultivateurs des terres à plantes oléagineuses et à lin. Ce rôle nous serait aussi attesté, pour le IIIe siècle, par *Hibeh*, 61. En post-scriptum, commentaire du décret, Preisigke, *Sammelbuch*, 5675. — Souhaitons qu'Engers élargisse ces études. L'organisation de la police est mal connue. A côté des phylacites, on rencontre une multitude de gardes. On voit mal comment leurs fonctions se coordonnent avec celles des phylacites. L'étude d'Engers repose surtout sur des textes du IIe siècle : les archives de Zénon, qu'il n'a pu utiliser, donnent quelques renseignements pour le IIIe.

Dans le second article, Engers étudie la question encore obscure du *nomarque.* Ce mot traduisait, pour les Grecs, le titre des gouverneurs indigènes des nomes. Alexandre les aurait maintenus, et, dès lors, leur principale fonction fut de lever les redevances sur les indigènes et de les verser aux fonctionnaires royaux. Au-dessus du nomarque, et pour représenter le pouvoir conquérant, il dut y avoir un *strategе*, dont le titre

1. *De Ægyptiarum* Κωμῶν *administratione.*

indique le caractère originellement militaire, mais qui, dès les premiers Ptolémées, devint surtout un administrateur civil. On sait qu'au-dessous du nomarque on trouve des toparques, chefs des toparchies, et des comarques, chefs des bourgs. Dans certains nomes, l'Arsinoïte, sûrement, qui avait cette autre particularité d'admettre des divisions plus vastes que les toparchies, les *mérides*, avec les *méridarques* à leur tête, et peut-être aussi l'Hérakléopolite, il y a des nomarques, de rang inférieur, présidant à de petites nomarchies, qu'Engers confondrait volontiers avec les toparchies.

Nomarques, toparques, comarques[1], seraient donc, en somme, les chefs de la population indigène qu'ils représentent en face de l'administration royale. On constate au IIe siècle l'effacement de ces fonctionnaires devant les agents du pouvoir central, c'est-à-dire devant le stratège, créé par les Grecs, et devant les scribes, basilicogrammates, topogrammates, comogrammates, que les Ptolémées ont sans doute hérités de la tradition pharaonique, mais qui sont les instruments directs du *dioecete* ou ministre des finances. Pour le nomarque, cet effacement serait encore plus marqué qu'on ne le croyait jusqu'ici, car, d'après Engers, il disparaît tout à fait; son titre et sa fonction s'ajoutent au titre et à la fonction du *stratège*. F. Preisigke aurait en le tort de le confondre avec l'ἐπὶ τῶν προσόδων.

Pour bien comprendre la portée de ces transformations administratives, il aurait fallu, à notre sens, les rattacher au mouvement général qui entraîne les institutions égyptiennes. Au IIIe siècle, qui, comme le dit Engers, marque une transition entre l'époque d'Alexandre et le siècle suivant, dans l'Égypte nouvellement conquise, les deux sociétés, celle des vainqueurs et celle des vaincus, se superposent l'une à l'autre sans vraiment se mêler; le royaume est un peu administré à la manière d'une colonie: la distinction entre fonctionnaires royaux et fonctionnaires indigènes, bien qu'elle ne soit explicitement exprimée dans aucun texte, est, pour ce temps, pleinement justifiée; il n'en est plus de même au IIe siècle : les différentes couches de la population tendent à se pénétrer: on peut presque dire qu'il n'y a qu'un seul peuple, hiérarchisé, sans doute, et dont l'élite est toujours recrutée dans l'élément grec, mais grec de culture plus que de sang, car nous voyons des indigènes arriver à des postes d'où ils eussent autrefois été exclus. Dès lors, plus n'est besoin de ces fonctionnaires chargés de représenter les indigènes devant une administration étrangère; l'autorité des fonctionnaires royaux peut s'exercer presque sans intermédiaire sur presque toutes les catégories de sujets.

Quant aux fonctions particulières du *nomarque* au IIIe siècle, son rôle dans la surveillance des terres royales, des vignes et vergers, dans la perception des rentes pour les premières, de l'ἀπόμοιρα pour les autres; son activité touchant le monopole de l'huile, et son intervention en ce qui concerne les digues et les canaux, il suffit, pour le présent, de renvoyer au mémoire d'Engers. Notons que le titre de nomarque se retrouvera à l'époque romaine; quels liens rattachent le nomarque d'alors à celui du IIIe siècle avant Jésus-Christ? C'est une question qui se pose nécessairement, mais qui risque de demeurer sans réponse tant que nos recherches seront paralysées par la funeste pénurie de documents relatifs au Ier siècle avant notre ère.

P. J.

1. Von Œrtel a contesté cette définition pour le comarque, à tort selon Engers, dont l'opinion cadre mieux avec ce que nous savons des transformations postérieures.

B. P. Grenfell and A. S. Hunt, **The Oxyrhynchus Papyri**, Part XII, xvi-352 pages, gr. in-8, 2 planches. London, **The Offices of the Egypt Exploration Fund**, 1916.

Les documents contenus dans le XIIe volume des *Oxyrhynchus Papyri* sont tous d'époque romaine : la plupart des IIIe et IVe siècles. Le volume est divisé en dix sections. La première comprend les édits et circulaires, et d'abord les édits impériaux : **1405** nous offre un rescrit probablement de Sévère et de Caracalla sur la *cessio bonorum* (cf. plus haut, p. 122-123, ad *P. S. I.*, IV, 292). Le texte est malheureusement mutilé dans un passage important. Nous voyons seulement que la *cessio* (παραχώρησις) doit être proposée au *nominator*, non au fisc, que cette proposition n'entraîne aucune modification dans le statut personnel et ne peut donner lieu à aucune violence corporelle. Le rescrit est suivi d'une requête au stratège : on apprend qu'un personnage désigné pour la perception des sommes d'argent dues par les bourgs a proposé la *cessio bonorum*. La fin manque. Aucune trace du νενομισμένον τρίτον, de *C. P. R.*, 20, et les éditeurs doutent du sens généralement attribué à ces termes depuis Mitteis.

1406 est un édit de Caracalla, destiné à réprimer, par la peine d'*atimie*, les violences dont peuvent se rendre coupables les bouleutes entre eux ou envers leur prytane (cf. plus haut, p. 64). Il faut remarquer que l'édit a été affiché probablement à Babylone : il est daté par l'archonte d'Héliopolis. **1407**, autres fragments de rescrits très mutilés et qui ne posent guère que des questions chronologiques.

Après les empereurs, les préfets d'Égypte. Comme plusieurs de ses prédécesseurs, notamment Sempronius Liberalis sous Marc-Aurèle (*B. G. U.*, 372), L. Bæbius Juncinus (1408), sous Caracalla, eut à réprimer le brigandage qui sévissait d'autant plus que les coupables trouvaient appui et refuge dans une partie de la population. Il rend donc un édit qui nous est parvenu incomplet, mais où il semble qu'il définissait, pour les punir, les diverses manières de porter aide aux brigands. Une lettre sévère au stratège de Sept-Nomes et

de l'Arsinoïte précède l'édit, qui devra être affiché dans les métropoles et les endroits les plus en vue du nome. On aimerait à être renseigné sur les causes de cette recrudescence du brigandage : on est tenté d'en accuser le funeste système des «*liturgies*». Un procès-verbal d'une audience judiciaire, relative à une caution pour amende, a été transcrit postérieurement avant ces textes, et ne paraît avoir aucun rapport avec eux. Bornons-nous à signaler ici (cf. plus haut, p. 74-75) la circulaire du diœcète aux stratèges et décaprotes sur la corvée de digues et de canaux, et la lettre d'envoi du stratège de l'Oxyrhynchite aux décaprotes du nome (1409), ainsi que l'édit du Catholicus sur les décaprotes (1410).

1411, qui émane d'un fonctionnaire de rang moins élevé, le stratège, n'en est pas moins très important : il nous montre la dépréciation de la monnaie officielle sous Macrien et Quietus : le stratège est obligé d'ordonner aux banques d'accepter la monnaie des empereurs (τὸ θεῖον τῶν Σεβαστῶν νόμισμα). Quelques points obscurs de l'organisation des banques sont discutés dans les notes.

Pour les documents de la seconde section, tous relatifs au sénat d'Oxyrhynchos, nous renvoyons à l'étude spéciale qui leur a été consacrée ici même (p. 50-80). Douze textes sont groupés dans la troisième section (*official documents*) : **1420-1431**. Ils nous renseignent sur la juridiction du stratège (1420) et nous montrent la collaboration des stratèges à la recherche des délinquants (1422). D'autres sont relatifs à des *liturgies* ou à des corvées et précisent ce que nous savions des fonctionnaires du bourg (1424, 1425, 1426). On voit qu'au IVe siècle la protection d'un personnage puissant, dans l'espèce un *centurio princeps*, ne craint pas de s'exercer sur ce domaine (1424). Les bourgs de l'Oxyrhynchite ont à contribuer à l'entretien de certains canaux lointains comme le *flumen Trajanum*, dont le bon état intéresse toute la province (1426) ; ils ont à fournir aussi, d'ailleurs contre paiement, du charbon pour les bains publics (1430). Au IVe siècle on voit s'étendre le rôle des *officiales* (1423), notamment dans la perception des redevances (1428). La visite du duc provoque des dépenses de luxe, par exemple l'achat d'un tapis pour 1.500 talents (1431). Chemin faisant, le commentaire élucide plusieurs questions connexes : chronologiques, à propos des ères d'Oxyrhynchos (ad 1431) ; topographiques, sur le rapport des *toparchies* du IIIe et des *pagi* du IVe siècle dans l'Oxyrhynchite (ad 1425) ; économiques (dépréciation de la monnaie de billon au IVe siècle : en 324, il faut trois talents de cette monnaie pour faire la valeur d'un *solidus* d'or de 1/72 de la livre, 1430) ; métrologiques (le rapport de la drachme au denier est fixé à 4 : 1, 1431) ; administratives (sur l'*exactor*, ad 1428), etc....

Avec **1432** nous entrons dans la quatrième section consacrée aux textes relatifs aux taxes. Ce papyrus, un λόγος μηνιαῖος adressé au stratège par un fermier d'impôt, est intéressant, parce que : 1° le fermier porte le titre nouveau de ὑποσχεσάριος (de ὑπόσχεσις), 2° l'impôt est celui qui pèse sur les ἀθηροπῶλαι (ἀθήρα, mot égyptien désignant une graine d'usage médical, d'après Pline, *H. N.*, 22, 25, 121) et les ὁρδεοπῶλαι (= ὁροδοπῶλαι, marchands de vesces). **1433**, rapport des πράκτορες ἀργυρικῶν μητροπολιτικῶν λημμάτων, est particulièrement intéressant pour la chronologie du règne de Pupien et de Balbin. **1434**, rapport du comogrammate touchant le dégrèvement partiel (κουφοτέλεια) d'une terre domaniale concédée à la famille connue de C. Julius Théon, soulève des questions relatives au rapport de la ἱερά et du domaine ; des comptes (1436, 1437, 1438) mentionnent des taxes connues, et d'autres nouvelles : **1438** nous montre qu'il faut distinguer entre ἐπικεφάλιον, orthographié parfois ἐπικεφάλειον qui désigne toutes les taxes autres que la capitation, mais payées *per capita*, et ἐπικεφάλαιον qui est la capitation. Ainsi tombe la difficulté soulevée par l'identification de l'ἐπικεφάλειον et du χειρωνάξιον (Milne, *Theb. Ost.*, 136, 1), quand on confondait ἐπικεφάλειον avec la λογγαφία. Le même texte nous fait connaître l'énigmatique impôt appelé λεμλί (). **1439** et **1440** sont les deux premiers reçus de douane provenant de l'Oxyrhynchite ; ils permettent de distinguer nettement l'ἐλαστοστὴ διαπολίου, droit payé dans les villages limitrophes du désert pour les marchandises qui suivent les routes désertiques, et la πεντηκοστὴ ἐξαγωγῆς ou εἰσαγωγῆς, taxe d'exportation ou d'importation levée sur le trafic par terre et par eau. Sur les στεφανικά, *aurum coronarium* mentionné dans **1441**, voir ici même, p. 78-79. L'impôt d'une ou de deux drachmes sur les terres, connu par **1442**, est peut-être mentionné dans *P. Brit. Mus.*, 1357. Les éditeurs supposent que l'impôt d'une drachme pourrait avoir remplacé l'ἐπαρούριον : l'impôt d'une drachme se rapporterait aux écluses ou aux ponts (α+ ξευγμ[ατικῶν]). Des rapports de divers fonctionnaires (sitologues, **1443** ; decemprimi, **1444** ; comogrammate, **1445**, **1446**) donnent quelques détails nouveaux sur les taxes et rentes payées par les terres et sur leur situation juridique. **1446** est particulièrement intéressant à cause d'une nouvelle division de l'artabe en fractions diverses. Également divisées en fractions, les πάλλια et στιχάρια fournis par certains villages au IVe siècle, comme les γλαμίδες de *P. Brit. Mus.*, 1259. A ces renseignements métrologiques il faut ajouter celui qui est fourni par **1447** (de 44 ap. J.-C.), où nous voyons l'artabe καγκέλλω (mot perse, *qanqal*, Becker), jusqu'à présent connue seulement pour l'époque byzantine. Ce même texte mentionne une charge supplémentaire en nature de 1/100e pour fraude (?) dans les mesures (ἀντὶ κακομετριᾶς).

Avec **1449** s'ouvre la série des déclarations aux fonctionnaires (cinquième section) : c'est une γραφὴ χειρισμοῦ, inventaire d'un mobilier religieux ; l'adresse manque, et, dans l'incertitude où nous sommes sur les fonctionnaires à qui elles étaient destinées postérieurement au règne de Caracalla, elle ne peut être restituée. Aux prêtres de divers temples qui ont envoyé ce document se trouve associée la confrérie dite : les Comastes des bustes impériaux, de la Victoire qui conduit les Au-

gustes et des bustes de la famille impériale. Sans doute, dans les solennités, ces bustes étaient portés sur les épaules des prêtres, entourés des comastes. Mais nous ne voyons pas dans quel temple ils étaient déposés. **1451** et **1452** sont de la plus haute importance pour la question de l'ἐπίκρισις tant des Romains et des Alexandrins que des habitants de la χώρα. Sur cette importante question, il nous suffira aujourd'hui de renvoyer au commentaire des éditeurs et au chapitre IV de l'*Armée romaine d'Égypte*, par Jean Lesquien. **1453** permet de résoudre l'important problème chronologique de la première année d'Auguste; on voit qu'elle part du 1er août 30 pour finir le 29 août 29. Comparez le comput des années de Tibère. Ce texte mérite une place à part, c'est le plus ancien texte connu de l'époque romaine : on y lit un engagement sous serment imperial émanant de plusieurs λυχνάπτοι (*sic*), promettant de fournir l'éclairage de certains temples. Signalons encore : **1454** (fournitures municipales de pain); **1455** (commerce de l'huile); **1456** (engagement à comparaître devant le préfet à Oxyrhynchos, où il devait, par exception (?), tenir des assises). D'autres documents intéressent l'assiette de l'impôt. **1463** pose à nouveau l'obscure question de l'ἀνάκρισις des esclaves. **1464** est un nouveau *libellus* de la persécution de Dèce.

De **1465** à **1470**, c'est la série des requêtes (sixième section); la plus intéressante est celle d'une femme qui demande le jus trium liberorum; on y voit qu'une condition favorable pour obtenir ce droit était de savoir lire et écrire. **1471-1475** éclairent sur le rôle de l'archidicaste dans les contrats, et sur la procédure d'exécution. Ces documents constituent la septième section. La huitième comprend les horoscopes, les questions aux oracles, une invocation gnostique. Les horoscopes donnent des indications précieuses sur la chronologie du IIIe siècle, en particulier sur celle du règne d'Aurélien (question de la 7e année). La neuvième section est consacrée aux lettres privées; la dixième, aux documents moins étendus, presque toujours entièrement publiés, et souvent très intéressants.

P. J.

Le Gérant : Émile BERTRAND.

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES

		Pages
C. Autran	Stèle carienne	190-191
H. I. Bell	Some private letters of the Roman period from the London Collection	199-209
Louis de Blacas	Une statue d'Osiris de la XXIIIe dynastie	39-46
E. Cavaignac	La Milice égyptienne au VIe siècle et l'Empire des Achéménides	192-198
Paul Cloché	La Grèce et l'Égypte de 405/4 à 342/1, premier article	210-258
Paul Collart	L'invocation d'Isis d'après un papyrus d'Oxyrhynchos	93-100
Pierre Jouguet	Les Βουλαὶ égyptiennes à la fin du IIIe siècle ap. J.-C.	50-80
Pierre Langlois	Essai pour remonter à l'original égyptien du terme sémitique désignant l'Égypte	148-162
G. Lefebvre et A. Moret.	Un nouvel acte de fondation à Tehnèh	30-38
A. Moret	Monuments égyptiens de la collection du Cte de Saint-Ferriol, I.	1-27
Id.	— — — — II.	163-184
Paul Perdrizet	Les représentations d'Anoubis dans l'imagerie gréco-égyptienne.	185-190
Pierre Roussel	Les sanctuaires égyptiens de Délos et d'Érétrie	81-92
H. Sottas	*Mnw* = socle	28-29
Id.	Remarques sur le « Poème satirique »	129-147
Id.	Addenda — —	267
G. Vitelli	Trimetri tragici	47-49

II. NOTICES ET BULLETINS

H. I. Bell	English Papyrology during the war	102-105
P. de Francisci	Les Études papyrologiques en Italie pendant la guerre	105-108
P. Jouguet	Sir John Pentland Mahaffy	259-260
Id.	Une nouvelle Revue italienne d'Égyptologie et de Papyrologie	260-261
H. Sottas	Eugène Revillout et le démotique	101-103

III. COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

P. Collart	*Grenfell-Hunt*, Oxyrhynchus Papyri, part XI	115-118
Id.	— — — part XIII	276-277
Id.	*Johnson, Martin, Hunt*, Catalogue of the greek papyri in the Rylands Library	125-128
P. Jouguet	*H. I. Bell*, The byzantine servile state in Egypt	121-122
Id.	*Società Italiana*, Papiri greci e latini (P. S. I.), IV	122-124
Id.	*Grenfell-Hunt*, Oxyrhynchus Papyri, part XII	282-284
Id.	*M. Engers*, Observationes ad Ægypti pertinentes administrationem qualis ætate Lagidarum fuit	281-282
J. Lesquier	*Grenfell-Hunt*, Oxyrhynchus Papyri, part X	279-281
Id.	*Preisigke et Spiegelberg*, Die Prinz Joachim Ostraka	275
G. Méautis	*V. Martin*, Un document administratif du nome de Mendès	275-276
A. Moret	Récueil de Travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes, t. XXXVIII (1917)	109-115
Id.	*E. Drioton*, Les Maximes de Ptahhotep	115
Id.	*G. Legrain*, Louqsor sans les Pharaons	128
Id.	*Alan H. Gardiner and Nina de G. Davies*, The tomb of Amenemhēt	267-275
Germaine Rouillard	*Heisenberg et Wenger*, Byzantinische Papyri	118-119
Id.	*J. Maspero*, Papyrus grecs d'époque byzantine	119-121
H. Sottas	Annales du Service des Antiquités, t. XVII (1917)	262-267
Bibliographie des Articles nécrologiques sur M. Gaston Maspero		108

Planches

Stèle de Kouban	Pl. I. Frontispice.
Stèle d'Ouser	Pl. II.
Dalle d'Ouat-n-j	Pl. II.
Statue d'Amenhetep	Pl. III.
Stèle de Kouban, fragment inférieur.	Pl. IV.
Stèle de Merht	Pl. IV.
Fragment anépigraphe	Pl. V.
Stèle carienne	Pl. V.
Anubis	Pl. V.
Statue de Neferrenpt	Pl. V.
Stèle de Kouban, fragment inférieur.	Pl. V.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND. — 866

Éditions ERNEST LEROUX, 28, rue Bonaparte, Paris

BIBLIOTHÈQUE ÉGYPTOLOGIQUE

Comprenant les Œuvres des Égyptologues français dispersées dans divers Recueils et qui n'ont pas encore été réunies, publiée sous la direction de M. G. MASPERO, membre de l'Institut, et de M. ED. NAVILLE, associé étranger de l'Institut.

Volumes en format in-8° raisin, illustrés de nombreuses planches et figures.

I, II. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes I et II. 2 vol. Chacun..... 15 fr. »

III. **M. de Rochemonteix.** Œuvres diverses..... 15 fr. »

IV. **Th. Devéria.** Mémoires et fragments. Première partie..... 20 fr. »

V. — Les mêmes. Seconde partie. 16 fr. »

VI. **P. Jollois.** Journal d'un ingénieur attaché à l'expédition d'Egypte (1798-1802). Publié par P. LEFÈVRE-PONTALIS. 2 portraits..... 7 fr. 50

VII, VIII. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes III, IV. 2 vol. Chacun..... 15 fr. »

IX à XII. **F. Chabas.** Œuvres égyptologiques. Tomes I-IV. Chacun .... 15 fr. »

XIII. — Les mêmes. Tome V.... 20 fr. »

XIV. **F. Chabas.** Mélanges égyptologiques (*en préparation*).

XV. **Aug. Baillet.** Œuvres diverses. Tome I. 15 fr. »

XVI. — Les mêmes. Tome II, premier fascicule..... 10 fr. »

XVII. **Ph.-J. de Horrack.** Œuvres égyptologiques..... 15 fr. »

XVIII. **A. Mariette Pacha.** Œuvres égyptologiques. Tome I..... 20 fr. »

XIX, XX. — Les mêmes. Tomes II, III (*en préparation*).

XXI à XXVI. **E. de Rougé.** Œuvres. Tomes I à VI. Chacun.. ..... 20 fr. »

XXVII, XXVIII, XXIX. **G. Maspero.** Etudes de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes V, VI, VII. Chaque volume..... 15 fr. »

XXX. **Champollion le Jeune.** Lettres écrites d'Italie, publiées par H. HARTLEBEN. 15 fr. »

XXXI. **Champollion le Jeune.** Lettres et journaux écrits pendant le voyage d'Egypte, publiés et annotés par H. HARTLEBEN. 15 fr. »

XXXII, XXXIII. **Champollion le Jeune.** Œuvres diverses (*en préparation*).

XXXIV, XXXV, XXXVI. **E. Lefébure.** Œuvres diverses. Tomes I, II et III. Chacun..... 16 fr. »

XL. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tome VIII. 16 fr. »

XLI. — Les mêmes. Tome IX (*en préparation*).

SÉRIE ÉTRANGÈRE

Le Page Renouf (Sir Peter). Egyptological essays edited by G. MASPERO, H. RYLANDS and ED. NAVILLE. 4 vol. Chacun 30 fr. »

W. N. Groff. Œuvres égyptologiques. T. I. Œuvres françaises, publiées par sa sœur, avec l'aide de G. MASPERO. 1 vol. 25 fr. »

SÉRIE ANNEXE

A.-J. Letronne, de l'Institut. Œuvres choisies, publiées par E. FAGNAN. 6 vol. in-8°, fig. et planches..... 40 fr. »

A. de Longpérier, de l'Institut. Œuvres, publiées par G. SCHLUMBERGER, de l'Institut. 7 vol. in-8°, fig. et pl..... 60 fr. »

Bouché-Leclercq (A.), membre de l'Institut. Histoire des Lagides. 4 volumes in-8° (*épuisé*)..... 50 fr. »

— Histoire des Séleucides. 2 volumes in-8°, planches et cartes..... 20 fr. »

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND. 866

Nouvelle Série. Tome II. Fascicules 1-2.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

Alexandre MORET ET **Pierre JOUGUET**

Conservateur du Musée Guimet
Directeur d'Études à l'École des Hautes-Études

Correspondant de l'Institut
Maître de conférences à la Sorbonne
Directeur d'études à l'École des Hautes-Études

SOMMAIRE

Henri Gauthier. — Le dieu nubien Doudoun.

Alan H. Gardiner. — On certain participial formations in Egyptian.

Pierre Montet. — Sur quelques passages des *Mémoires de Sinouhit*.

Paul Collinet. — Le P. Berol. gr. inv. n° 2745 et la procédure par rescrit au Ve siècle.

Paul Cloché. — La Grèce et l'Égypte de 405/4 à 342/1 avant J.-C. (second article).

Jean Lesquier. — Les nouvelles études sur le Calendrier ptolémaïque.

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, rue Bonaparte, 28

1921

Prix de l'abonnement annuel :
Paris : 40 fr. — Départements : 41 fr. — Étranger : 65 fr.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

Nouvelle Série. Vol. II, fasc. 1-2. Janvier 1920.

LE DIEU NUBIEN DOUDOUN

L'Égypte pharaonique nous fait connaître, par ses nombreux monuments écrits et gravés, s'échelonnant sur une période d'environ quarante siècles, une quantité de divinités. Le plus grand nombre de ces dieux et de ces déesses sont évidemment autochtones, c'est-à-dire nés sur le sol même de l'Égypte, entre la Méditerranée au nord et la cataracte d'Assouan au sud. Mais la monarchie pharaonique fut bien loin de rester confinée entre les limites que la nature lui avait assignées et de vivre dans un splendide isolement. Dès les premières dynasties, dont la capitale était à Memphis, nous voyons, au contraire, ses rois tenter des expéditions, à double but militaire et commercial, à la fois vers le sud, au delà de la cataracte d'Assouan, dans la Nubie, et vers le nord-est, au delà de la région de l'isthme de Suez, dans la péninsule du Sinaï. Entrant en relations suivies avec les peuples étrangers, ses voisins, l'Égypte fit, naturellement, connaissance avec les dieux locaux de ces peuples. Largement hospitalière et tolérante, elle ne repoussa aucune de ces nouvelles divinités, mais les accueillit, au contraire, sans difficulté dans son panthéon, déjà si riche. C'est ainsi qu'à côté d'Osiris et d'Isis, d'Horus et de Nephthys, de Râ et de Nouit, de Chou et de Tafnouit, de Ptah et de Sekhmet, de Khnoumou, etc., nous trouvons mentionnée et représentée dès la IVe dynastie la déesse Hathor, la vache nourricière, surnommée *la dame du pays de Pount,* car sa patrie d'origine était la région actuellement habitée par les Somalis, sur les bords de la mer Rouge et de l'océan Indien. Le dieu *Bès* (ou *Bisou*) est également d'origine est-africaine, tandis que la déesse *Neith,* adorée surtout dans le Delta, paraît venir du désert libyque. Beaucoup plus tard, après l'expulsion des envahisseurs asiatiques appelés Hyqsôs (ou Pasteurs), lorsque les grands pharaons de la XVIIIe dynastie conduisirent au cœur de la Syrie et jusqu'aux rives de l'Euphrate leurs armées victorieuses, les divinités sémitiques, Baal et Astarté, Recheph et Qadchou, pénétrèrent à leur tour dans la religion nationale.

La Nubie ne fut pas, bien loin de là, la dernière contrée à faire don à sa voisine l'Égypte de quelques-unes de ses divinités locales, et l'un des plus anciens personnages divins d'origine nubienne est certainement, avec les déesses de la première cataracte,

Anouqit et Satit, celui que les textes hiéroglyphiques appellent *Doudoun*[1], cité dès la VIe dynastie dans les textes religieux dont est couvert l'intérieur de la pyramide du roi Pépi Ier à Saqqarah[2], et dont nous trouvons encore mention sous l'empereur romain Tibère, dans un petit sanctuaire de l'île de Philæ.

C'est à ce dieu que nous voudrions consacrer la petite monographie suivante, que nous diviserons en sept parties :

I. Doudoun sous l'Ancien Empire;

II. Doudoun sous le Moyen Empire;

III. Doudoun sous le Nouvel Empire;

IV. Doudoun à l'époque Éthiopienne;

V. Doudoun à l'époque Gréco-romaine;

VI. Résultats de l'examen historique des monuments où est cité et figuré Doudoun;

VII. Doudoun et Tithon.

I. *Doudoun sous l'Ancien Empire*[3].

Les textes tracés à l'intérieur des pyramides de Saqqarah ont été découverts en 1881-1882 par MASPERO, qui en a publié aussitôt une transcription intégrale, accom-

1. Les orthographes sous lesquelles se présente à nous le nom de ce dieu sont assez nombreuses : , — mais aucune de ces formes ne nous renseigne sur la voyelle qui pouvait exister entre les deux dentales , ou . Aussi les égyptologues ont-ils admis, pour ce nom, les transcriptions les plus diverses : *Dadun*, *Dꜣ-dꜣ-wn*, *Tatoun*, *Tatun*, *Ṭaṭun*, *Tat-un*, *Dedoun*, *Dedun*, *Dedwn*, *Dedwen*. *Tetoun*, *Tetun*, *Ṭeṭun*. *Tet-un*, *Tetwen*, *Didoun*, *Ṭiṭun*, *Doudoun*, *Dudun*, *Dudunen*, *Totun*, *Totouon*, *Totouôn*, *Ddwn*. *Dd-wn*. J'ai adopté la lecture *Doudoun* de BRUGSCH (*Histoire d'Égypte*, 1859, t. I, p. 65-66), qui est aussi celle de MASPERO et de M. DARESSY. Mais si l'identification de ce dieu avec le Τιθωνός de la légende grecque venait à être scientifiquement démontrée, il faudrait alors admettre que la voyelle de la première syllabe fut, au moins à la basse époque, un *i* (*Didoun*).

2. M. Kurt SETHE (*Das Grabdenkmal des Königs Sahure'*, Band II, 1913, Texte, p. 74, note 7, et p. 83, et *Urkunden der XVIII. Dynastie*, t. IV, p. 338) suppose qu'on pourrait restituer *Dd-wn* sur un des reliefs du temple funéraire du second pharaon de la Ve dynastie, *Sahouré*, et cherche à mettre ainsi Doudoun en relations avec la Libye . Mais il est plus vraisemblable qu'il s'agit ici du dieu local des Libyens, *Ach* (*ꜣš*).

3. Le dieu *Doudoun* est connu des premiers égyptologues, CHAMPOLLION, WILKINSON, LEPSIUS, BUNSEN, Simeone LEVI, Emm. DE ROUGÉ, LANZONE, etc. Par contre, quelques-uns des savants des générations suivantes, tels que WIEDEMANN (*Die Religion der alten Aegypter*, 1870, et *Religion of Egypt* [dans l'*Extra-Volume* du *Dictionary of the Bible* de J. HASTINGS, 1904]), — PIERRET (*Le Panthéon égyptien*, 1881), — BUDGE (*The Gods of the Egyptians*, 1904 : cf. CAPART, *Rec. hist. des Relig.*, t. LI, 1905, p. 214, note 1), n'en font aucune mention. LANZONE, dans son *Dizionario di mitologia egiziana*, vol. III, p. 1304-1305 et pl. CCCCVIII, fig. 1 et 2, lui a consacré quelques phrases; les représentations qu'il a données de ce dieu sont empruntées

pagnée d'une traduction. Leur contenu est d'ordre uniquement religieux. Les tombes royales où ils ont été retrouvés datent de la fin de la Ve dynastie et de la VIe dynastie; mais il est certain que leur rédaction remonte à une époque plus ancienne, et il n'est pas impossible que d'heureuses fouilles nous les fassent connaître un jour dans des tombes royales plus anciennes que celle du pharaon Ounas, dernier souverain de la Ve dynastie memphite et premier roi sous lequel ils nous apparaissent aujourd'hui. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le dieu nubien dont nous nous occupons ici, *Doudoun*, se trouve signalé dans trois passages différents, et cela dès le pharaon Pépi Ier, quatrième souverain de la VIe dynastie. Je me servirai, pour désigner ces passages, de la numérotation proposée en 1908 par l'égyptologue allemand Kurt SETHE, qui a donné une nouvelle édition de ces importants textes des Pyramides et qui en a promis une traduction et un commentaire que nous devons souhaiter prochains et aussi définitifs que possible.

A. Le premier de ces passages est celui qui constitue le § 803 *c-d* de M. SETHE; on le trouve dans les pyramides des trois rois consécutifs Pépi Ier, Merenré-Métésouphis Ier et Pépi II :

Pépi Ier, 78 :

Merenré, 108 :

Pépi II, 21-22 :

Il peut se traduire ainsi : *Le parfum de Doudoun, l'enfant du Sud, venant de Ta-sti, va vers toi; il te donne* [ou *il t'a donné*] *l'encens dont on parfume les dieux*[2]. L'expression *Ta-sti*, mot à mot *le pays de l'arc*, est employée par les Égyptiens pour

uniquement, comme celles de WILKINSON (*Manners and Customs of the Ancient Egyptians*), au temple de Semneh. La référence à L., *D.*, III, 194 (stèle de l'an 35 de Ramsès II à Ipsamboul), est le résultat d'une confusion entre le dieu memphite Ptah-*Tatounen* et le dieu nubien *Doudoun*. C'est à LANZONE également qu'est dû le renvoi au *Karnak* de MARIETTE (pl. 23) pour une figure de *Doudoun* dans ce temple, datant du règne de Touthmôsis III.

1. Le signe syllabique □ revêt sur les originaux des formes diverses, qu'on ne peut reproduire exactement en typographie.

2. Outre la traduction de MASPERO, on peut citer encore, pour ce passage, celle de M. BUDGE (*Osiris and the Egyptian Resurrection*, vol. I, p. 154). Cf. aussi K. SETHE, *Zeitschrift für ägypt. Sprache*, t. XLIV, 1907, p. 18.

désigner la région au sud d'Ombos (l'actuelle Kom Ombo)[1], et s'applique non seulement au premier nome de la Haute-Égypte (chef-lieu Éléphantine), mais encore à la région nubienne s'étendant au sud de la première cataracte, jusqu'à une limite méridionale qu'il ne nous est pas encore permis de fixer en toute certitude, mais qui, d'après ce passage des Pyramides, paraît être fort reculée, car si Doudoun a apporté au roi Pépi Ier, pour le service divin dont il sera l'objet après sa mort, l'encens dont on a coutume de parfumer les dieux, c'est apparemment que lui-même est originaire du pays de l'encens, c'est-à-dire de la région de Pount (l'Abyssinie et la contrée des actuels Somalis), d'où les Égyptiens importaient les arbres à encens et l'encens lui-même[2].

Une deuxième version de ce passage se trouve au § 1017 des textes des Pyramides, avec de légères variantes :

Pépi Ier, 204-205 :

Merenré, 333-334 :

Pépi II, 852 :

L'odeur de Seth va vers toi, le parfum de Doudoun va vers toi, l'enfant du Sud; il te donne son encens purificateur, dont il parfume les dieux[3].

Le même passage se retrouve enfin, sous la même forme qu'au § 803, au § 1718 de M. Sethe, qui ne nous a été conservé que dans les deux pyramides de Merenré-Mété-souphis Ier et de Pépi II :

Merenré, 705-707 :

Pépi II, 1323 :

1. Cf. Gardiner, *Zeitschrift*, t. XLV, 1909, p. 139, note 1.

2. Brugsch avait fixé les limites du (qu'il lisait *To-Qens*) entre la première et la quatrième cataracte du Nil. Ce terme servit, plus tard, à désigner la partie septentrionale du *pays de Kouch* ou Éthiopie (cf. Maspero, *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. III, 1876, p. 131 et 132).

3. Cf., pour ce passage, outre la traduction de Maspero, celle de M. Budge, inexacte du reste, dans *Osiris and the Egyptian Resurrection*, vol. II, p. 313.

Le parfum de Doudoun va vers toi, l'enfant du Sud, venant de Ta-sti; il te donne l'encens dont on parfume les dieux[1].

B. Un deuxième passage des textes des Pyramides, plus explicite et, partant, plus important que le précédent, est celui des §§ 994-995, qui existait à l'origine dans les trois pyramides de Téti, de Pépi Ier et de Pépi II, mais qui a complètement disparu aujourd'hui dans la première de ces pyramides :

Pépi Ier, 200-201 :

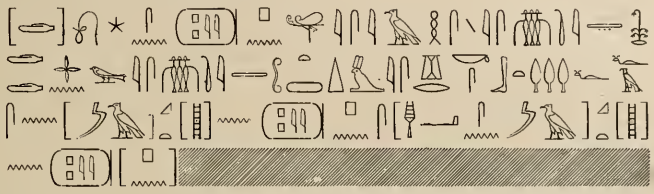

Pépi II, 936-937 :

Ils adorent ce Pépi [respectivement *Pépi-Nofirkaré*], [*à savoir*] : *Khas* (?), *et Iahes, le premier du pays du Sud, et Doudoun, le premier du pays de Ta-sti, et Sopdou, qui est sous ses arbres ksbit. Ils apportent l'échelle pour ce Pépi, ils dressent l'échelle pour ce Pépi, ils soutiennent l'échelle pour ce Pépi*[2].

Les données nouvelles que nous apporte ce curieux passage sont de premier ordre : elles nous font connaître un certain nombre de divinités qui, comme Doudoun, ont été

1. Voir Sethe, *Zeitschrift für ägypt. Sprache*, t. XLIV, 1907, p. 18.

2. Outre la traduction de Maspero, dans laquelle, du reste, le membre de phrase concernant Doudoun fait défaut, voir trois traductions de M. Budge (*The Egyptian Sudan* (1907), vol. I, p. 526-527, et *Osiris and the Egyptian Resurrection* (1911), vol. I, p. 76, et vol. II, p. 311). Les deux premières de ces traductions ont interprété l'oiseau , écrit entre le nom de Doudoun et le déterminatif divin , comme étant l'oiseau, *our, grand*, et, par suite, comme un mot indépendant : *Doudoun le grand*. La troisième traduction, au contraire, a considéré cet oiseau comme faisant corps avec le nom même du dieu, qui aurait alors deux déterminatifs. Bien que, sous le Moyen Empire et aux époques postérieures, le nom de Doudoun soit presque toujours suivi de l'épithète *grand*, je ne pense pas que l'oiseau en question soit ici l'oiseau , *our, grand*. Il n'est, plus probablement, qu'un simple déterminatif. Doudoun fut-il, à l'origine, un dieu-oiseau, comme Horus-faucon, Thot-ibis, etc.? La chose est possible, quoique, à vrai dire, aucun indice ne puisse nous permettre de vérifier cette supposition : Doudoun est toujours représenté, à partir de la XIIe dynastie, avec une tête humaine, et jamais avec une tête d'oiseau. Il ne faut très certainement voir qu'une coïncidence curieuse dans le fait qu'il existe actuellement en Égypte, et plus particulièrement dans la région de Thèbes, un oiseau qui porte le nom de *zouzoun* ou *sousoun*.

importées de l'étranger par les Égyptiens dès cette époque reculée; ces dieux viennent presque tous du Sud ou de la Nubie, comme Doudoun lui-même (*Khas* et *Iaḥes*); seul *Sopdou* paraît venir du Nord-Est, de la région désertique de l'isthme de Suez et de la péninsule du Sinaï. Il est du plus haut intérêt de constater que, dès la VIe dynastie pharaonique, ces dieux des régions étrangères voisines de l'Égypte sont considérés par les souverains de Memphis comme d'un rang assez élevé pour être dignes d'être incorporés au panthéon égyptien et comme ayant une importance suffisante pour mériter l'insigne honneur de prêter leur concours, au même titre que les grands dieux de l'Égypte, au pharaon défunt, dans sa vie divine et éternelle d'outre-tombe. Le rite de l'échelle, qui nous est ici sommairement décrit, n'est pas autre chose qu'un souvenir de la très antique légende suivant laquelle Osiris avait dû avoir recours à une échelle pour quitter la terre et s'élever, après sa mort, jusqu'à la plate-forme du ciel; ses deux fils Horus et Seth lui étaient venus en aide en lui procurant l'échelle et en la soutenant de chaque côté pendant que leur père faisait l'escalade du ciel. Les pharaons défunts sont assimilés à Osiris aussitôt après leur mort, et comme lui ils ont à atteindre le ciel : ce sont les dieux qui les aident dans leur ascension, et ici ces dieux ne sont pas seulement deux, mais *quatre*. Il est curieux de noter, d'autre part, que la mission d'aider les pharaons à monter au ciel est dévolue, non à des dieux égyptiens, mais à des dieux d'origine étrangère. Certains égyptologues ont voulu établir une différence d'origine entre les dieux venus du Sud et ont admis, sans apporter, du reste, la moindre preuve en faveur de leur thèse, que le dieu *Khas* (lu parfois à tort *Khonsou*) avait été primitivement le dieu de toute la région que nous comprenons aujourd'hui sous les noms de Nubie et de Soudan, tandis que *Doudoun* n'aurait été que le dieu de la Basse-Nubie, c'est-à-dire de la région comprise entre la première et la seconde cataracte. Quant à *Iaḥes*, on s'est refusé jusqu'à présent à lui reconnaître une existence indépendante, et on l'a assimilé à Khas, dont il n'aurait été qu'une autre désignation (*Khas, c'est-à-dire Iaḥes*). Mais je suis d'avis que ce dieu a droit à être admis dans le panthéon égyptien, au même titre que Khas, Doudoun et Sopdou; une simple raison de bon sens doit nous inviter, en effet, à penser que l'échelle qui servit à Pépi Ier et à Pépi II à escalader la plate-forme céleste devait être soutenue par *quatre* dieux, deux de chaque côté, et non par trois dieux seulement. Le troisième passage des textes des Pyramides où il est fait mention de Doudoun viendra, du reste, tout à l'heure confirmer notre conclusion concernant le dieu *Iaḥes*.

Mais, avant d'en arriver à ce troisième passage, je voudrais faire ressortir deux autres points, qui résultent de l'examen des deux passages précédemment cités :

1° Dès l'époque reculée de l'Ancien Empire pharaonique, les populations à demi civilisées de la vallée moyenne du Nil et des régions désertiques encadrant l'Égypte à l'est et à l'ouest n'étaient pas sans s'être déjà créé une religion, puisqu'elles adoraient

des dieux que les Égyptiens ne dédaignèrent pas d'accueillir dans leur panthéon.

2° La pénétration des Égyptiens chez leurs voisins, et principalement en Nubie, avait été, dès les dynasties memphites, suffisamment complète, pour qu'ils aient eu le temps et la possibilité de faire connaissance avec les cultes locaux, de distinguer et d'identifier les diverses divinités qui étaient adorées chez ces populations étrangères, et de rapporter dans leur propre pays celles qui, par leur importance ou par les ressemblances qu'elles pouvaient présenter avec leurs propres divinités, leur avaient paru mériter plus particulièrement l'honneur de ce transfert. La Nubie et le Soudan semblent ainsi avoir constitué, dès cette époque reculée, un prolongement naturel de l'Égypte plutôt qu'un pays étranger.

C. Pour en finir avec les mentions de Doudoun dans les textes des Pyramides, j'arrive au troisième passage auquel j'ai déjà fait allusion il y a quelques instants, c'est-à-dire au § 1476 de la numérotation SETHE. Ce passage ne se trouve que dans les deux pyramides de Pépi Ier et de Merenré-Métésouphis Ier :

Pépi Ier, 668-669 :

Merenré, 779 :

Pépi est (respectivement : *tu es*) *Raḥes* (var. *Iḥes*), *le premier du pays du Sud; Pépi est* (var. : *tu es*) *Doudoun, le premier du pays de Ta-sti; Pépi est* (var. : *tu es*) *Sopdou sous ses arbres kšbit*[1].

Nous voyons ici le pharaon défunt et divinisé assimilé à trois sur quatre des dieux d'origine étrangère qui participaient, dans le passage précédent, à son escalade du ciel. Le dieu *Iaḥes* porte ici le nom de *Iḥes,* dont la variante *Raḥes* est intéressante en ce sens qu'elle nous a probablement conservé la forme première et originelle du nom de ce dieu, le initial s'étant de bonne heure affaibli en . Ce détail mis à part, c'est toujours la même distinction soigneusement établie entre le *pays du Sud* ( ) et le *pays de Ta-sti* ( ), le premier (probablement plus éloigné de l'Égypte et désignant peut-être la région située au sud de la seconde cataracte, le Soudan actuel) attribué comme lieu d'origine au dieu *Iḥes,* et le second (probablement plus rapproché

1. Cf., au sujet de ce passage, BUDGE, *Osiris and the Egyptian Resurrection*, vol. II, p. 343-344. Il n'a pas été traduit par MASPERO. — L'arbre *kšb-t* est mentionné dans certains papyrus médicaux (cf. BRUGSCH, *Dict. hiérogl.*, p. 1500), mais il n'a pas encore été, à ma connaissance du moins, identifié avec certitude.

de l'Égypte et s'appliquant à la contrée comprise entre la première et la seconde cataracte) assigné comme patrie au dieu *Doudoun*[1].

II. *Doudoun sous le Moyen Empire.*

Sous la main énergique des puissants pharaons de la XIIe dynastie, les Amenemhâït et les Sanousrit, les liens déjà étroits qui unissaient l'Égypte à la Nubie furent encore resserrés, et l'occupation militaire des régions comprises entre la première et la seconde cataracte fut renforcée et étendue même au delà de la deuxième cataracte. De solides forteresses furent construites tout le long de la vallée, depuis Assouan jusqu'à Kerma (à la limite nord de l'actuelle province de Dongola), et servirent d'abri à d'importantes garnisons d'occupation. Une des positions les plus importantes était la région de la seconde cataracte, en amont de la moderne Wadi-Halfa ; aussi voyons-nous le roi Sanousrit III y élever sur chacune des rives du Nil, près des villages actuels de Semneh (rive gauche) et de Koummeh (rive droite), une solide forteresse. A l'intérieur de l'enceinte du fort de Semneh, un petit sanctuaire de briques est construit en l'honneur du dieu nubien *Doudoun*, auquel on adjoint comme dieu parèdre le dieu égyptien d'Éléphantine et de la région de la première cataracte, le grand Khnoumou, modeleur du genre humain. Par un acte d'habile politique, ce fut au dieu local de la Nubie que le pharaon accorda la première place dans le culte du petit temple de Semneh, tandis que le dieu égyptien associé ne vint qu'en second. Nous ne savons absolument rien sur la manière dont fut célébré le culte de Doudoun dans ce sanctuaire égyptien, mais tout nous permet de penser que ce culte fut organisé tout à fait à l'égyptienne et que la fondation de Sanousrit III revint purement et simplement à assimiler le dieu nubien à un dieu égyptien et, par suite, à l'introduire dans le panthéon égyptien. Il ne reste rien, à la vérité, de cet ancien sanctuaire de la XIIe dynastie; mais, par les bas-reliefs et les inscriptions du temple plus récent élevé plus tard, en pierre, par le souverain Thoutmôsis III, de la XVIIIe dynastie, sur l'emplacement de la primitive chapelle en briques, nous apprenons que la troisième divinité du lieu est, outre Doudoun et Khnoumou, le pharaon Sanousrit III divinisé, et nous sommes en droit de conclure de la présence de ce roi parmi les dieux adorés à Semneh : 1° que ce fut lui le fondateur de la première chapelle; 2° qu'il y fut même probablement, dès son vivant, adoré conjointement avec les dieux Doudoun et Khnoumou, aux côtés desquels il forma triade. Ainsi, donc, que l'a remarqué MASPERO[2], « les pharaons qui avaient

1. Avant de quitter les textes d'ordre religieux, je rappellerai que le dieu Doudoun n'est pas mentionné au *Livre des Morts*.

2. Cf. MASPERO, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 479. M. BREASTED (*Ancient Records of Egypt*, vol. II, § 167) pense, au contraire, que l'ancien sanctuaire était consacré à Khnoumou et à Doudoun

civilisé la Nubie y reçurent en leur vivant les honneurs de l'apothéose ». La construction de la chapelle de Semneh eut lieu soit après la campagne victorieuse de l'an 8 de Sanousrit III, qui donna comme frontière méridionale à l'Égypte la seconde cataracte, soit après l'expédition de répression de l'an 16, à la suite de laquelle cette frontière fut rétablie et maintenue[1].

Quant au dieu Doudoun, la preuve matérielle nous est donnée qu'il fut adoré à Semneh par le roi Sanousrit III dans un petit proscynème qui lui a été dédié sur un des rochers voisins du temple par un contemporain de ce pharaon, dont le nom est malheureusement mal conservé. A la ligne 3 de ce petit texte, qui ne comporte que cinq lignes, on peut encore lire fort nettement les mots [illegible], *royale offrande à Doudoun, le premier du pays de Ta-sti*, et à la ligne 4 est mentionné, par son cartouche d'intronisation [illegible], le roi Sanousrit III[2].

Je pense, d'autre part, que le proscynème écrit en caractères très cursifs sur un autre rocher de Semneh, et publié pour la première fois en 1913 dans le Ve volume de texte des *Denkmäler aus Aegypten und Aethiopien* de Lepsius (p. 203), est adressé également à Doudoun, et je propose d'en transcrire ainsi les premiers signes : [illegible] (sic), *royale offrande à Doudoun, le premier du pays de Ta-sti.*

Pendant la période d'environ deux siècles qui s'est étendue entre la fin de la XIIe dynastie et le début de la XVIIIe, l'Égypte a vécu dans les dissensions intestines, suivies bientôt de l'invasion des nomades asiatiques connus sous le nom d'Hyqsôs. L'ancienne monarchie pharaonique, qui exerçait son pouvoir sur tout le pays compris entre la Méditerranée et la seconde cataracte, fut morcelée en une série de royautés locales plus ou moins fortes et plus ou moins vivaces, et dans le sud en particulier, dans la région s'étendant entre Thèbes et le Soudan, on vit par moments les attributs des pharaons revêtus par de petits roitelets, dont le souvenir ne nous a été conservé, du reste, que

seuls, et que Sanousrit III n'y fut ajouté, comme troisième divinité, que du temps de Thoutmôsis III.

Le temple de Thoutmôsis III à Semneh fut visité par le voyageur français Frédéric Cailliaud, de Nantes, en décembre 1820, et en 1823 l'*Atlas* in-folio de son *Voyage à Méroé et au fleuve Blanc* fit connaître pour la première fois la région de la deuxième cataracte et les ruines des édifices de Semneh et Koummeh (cf. t. II, pl. XXIII-XXX). Certains égyptologues, Lepsius et Wiedemann en particulier, pensèrent que ce temple avait été bâti de toutes pièces par le pharaon de la XVIIIe dynastie, mais Emm. de Rougé montra, à l'aide d'une inscription de cet édifice, que Thoutmôsis III ne fit, en réalité, que reconstruire, de fond en comble il est vrai, le sanctuaire bâti environ 400 ans auparavant par son ancêtre de la XIIe dynastie, Sanousrit III (voir *Mémoire sur quelques phénomènes célestes*, etc., publié dans la *Revue égyptologique*, 1re série, t. IX, p. 674, et réimprimé dans la *Bibliothèque égyptologique*, t. XXII (1908) = Emm. de Rougé, *Œuvres diverses*, t. II). Cf. aussi la note de S. Birch au tome III des *Manners and Customs of the ancient Egyptians* de J. G. Wilkinson (nouv. édit., 1878), p. 239; — Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, 8e édit. (1909), p. 127; — etc.

1. Cf. les stèles de Semneh, L., *D.*, II, 136 *i* = Musée de Berlin, n° 14753, Rœder, *Aegypt. Inschr. Mus. zu Berlin*, t. I, p. 255-256 (pour l'an 8) et 136 *h* = Musée de Berlin, n° 1157. *Ausführl. Verz. 1899*, p. 110, et Rœder, *loc. cit.*, t. I, p. 257-258 (pour l'an 16).

2. Voir L., *D.*, II, 136 *e* = Texte, V, p. 203. Lepsius a lu le nom géographique *Ta-sti* [illegible], mais il convient probablement de corriger [illegible] en [illegible] (ou peut-être en [illegible]?).

par de rares monuments et dont le nom est parfois même à peine égyptien. C'est ainsi que, depuis 1897, nous a été révélée l'existence d'un certain *Ré-khou-taoui-Ougaf* (?), dont les monuments jusqu'à présent connus ont été trouvés à Karnak, à l'île d'Éléphantine et à Semneh[1]. Le monument de Semneh est une statuette assise du roi, recueillie par M. Budge dans les ruines du sanctuaire du temple de Taharqa; sur un des côtés du siège sont tracées trois lignes verticales d'hiéroglyphes, [illegible][2], *le dieu bon, seigneur des deux terres, maître des offrandes rituelles, le roi du Sud et du Nord Ré-khou-taoui, fils du soleil, Ougaf* (?), *aimé de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti.* La mention de Doudoun peut nous inviter à penser que cette statuette avait été primitivement consacrée par le roi Ougaf (?) à ce dieu dans la chapelle même que Sanousrit III lui avait édifiée à Semneh un siècle environ auparavant, et qu'elle ne fut transférée que beaucoup plus tard dans le temple de Taharqa. Legrain, qui, en 1910, a signalé à nouveau cette statuette, a déclaré à tort qu'elle contenait « la plus ancienne mention du dieu Tetun »[3]. M. Budge, qui n'ignorait pas les nombreuses citations de ce dieu dans les textes des Pyramides de la VIe dynastie, avait dit plus justement que c'était là une des plus anciennes références au grand dieu du Soudan Ṭetun que nous ayons pour le Moyen Empire[4]. J'avais assigné provisoirement au roi Ré-khou-taoui-Ougaf (?) la première place parmi les souverains de la XIIIe dynastie, successeurs immédiats des grands pharaons de la XIIe; mais M. Raymond Weill, dans son récent ouvrage sur *La fin du Moyen Empire égyptien*[5], a placé ce roi au n° 5 de son groupe A, c'est-à-dire *parmi les rois premiers successeurs de la XIIe dynastie* qui régnèrent d'abord, comme ces derniers, sur l'Égypte entière, mais dont l'autorité se restreignit peu à peu à la seule région de Thèbes et des contrées en amont de cette ville[6]. Une chose paraît, en tout cas, absolument certaine : le roi Ougaf (?) régna moins d'un siècle après Sanousrit III, et à cette époque le culte du dieu nubien Doudoun, officiellement reconnu à la deuxième cataracte par le pharaon conquérant Sanousrit III, était toujours prospère, et son temple de Semneh n'était pas encore tombé dans le lamentable état de ruines où devait le trouver, trois siècles environ plus tard, le roi Thoutmôsis III, son nouveau fondateur. De

1. Voir, pour ce roi et la bibliographie de ses monuments, ce qui est dit au tome II de mon *Livre des Rois d'Égypte*, p. 2-3.

2. Cf. *Livre des Rois*, t. II, p. 3, § VI. Cette statuette est aujourd'hui conservée au Musée du gouvernement anglo-soudanais à Khartoum, et c'est ce qui a fait dire inexactement à M. R. Weill (*La fin du Moyen Empire égyptien*, 1918, p. 291-292 et 822) qu'elle avait été trouvée par M. Budge à Khartoum.

3. *Ann. du Serv. des Antiq.*, t. X, p. 107.

4. *The Egyptian Sudan, its History and Monuments*, vol. I (1907), p. 486.

5. Paris, 1918 (2 vol. in-8°); voir t. I, p. 290-295, et t. II, p. 822.

6. Pour M. Weill, Ougaf (?) ne serait pas, comme le pensait M. Budge, un roi d'origine nubienne ou soudanaise, mais plutôt un simple particulier ayant régné sur la Haute-Égypte seule, et probablement pendant très peu de temps.

même que Sanousrit III avait été associé à Doudoun et à Khnoumou comme divinité locale de Semneh, de même LEGRAIN a pensé pouvoir conclure du costume de *habsadou* porté par le roi Ougaf (?) sur la statuette du musée de Khartoum que ce roi « reçut jadis un culte funéraire à Semneh[1] ».

Il convient enfin, je pense, d'attribuer au Moyen Empire le proscynème qu'un certain , fils de la dame , et sa famille ont tracé en l'honneur de et de Khnoumou sur un rocher isolé de la rive gauche du Nil, à Semneh[2].

III. *Doudoun sous le Nouvel Empire.*

1° Au temple de Semneh.

Il nous faut, en somme, arriver à la XVIIIe dynastie pour recueillir sur le dieu Doudoun, son culte et son iconographie, des renseignements quelque peu circonstanciés. Et c'est encore dans la région de la seconde cataracte, à Semneh d'abord (c'est-à-dire sur la rive gauche du fleuve), puis à Koummeh (en face, sur la rive droite), que nous allons trouver ces indications. Depuis le règne du troisième souverain de cette dynastie, Thoutmôsis Ier, la Nubie et le Soudan, réunis sous la même dénomination de *pays de Kouch,* avaient été érigés en un gouvernement spécial, confié à l'administration d'un délégué du roi, qui s'appelait le *fils royal de Kouch* (peut-être parce que ce délégué fut choisi, à l'origine, parmi les fils du roi régnant). Sous Thoutmôsis III, c'est le fils royal de Kouch *Neḥi* qui était en fonctions, et ce fut lui qui, entre autres missions importantes, assuma la charge de la reconstruction du temple ruiné de Doudoun-Khnoumou-Sanousrit III au sommet du rocher de Semneh, à l'intérieur du grand mur d'enceinte de l'ancienne forteresse de la XIIe dynastie, dans une position remarquablement choisie pour dominer, à plusieurs lieues à la ronde, l'ensemble de la région de la cataracte.

C'est tout au début du règne de Thoutmôsis III, en l'an 2, alors que ce pharaon était encore associé avec sa tante la reine Hatchopsouit, que la reconstruction du temple de Semneh fut entreprise. Outre les reproductions de CAILLIAUD en 1823, que j'ai déjà signalées[3], il convient de mentionner, pour ce temple, les planches 91-93 du volume II des *Hieroglyphics, continued by the Royal Society of Literature, arranged by* Thomas

1. *Ann. du Serv. d'Antiq.*, t. X, p. 107.
2. Cf. L., *D.*, Texte, V, p. 201.
3. Voir ci-dessus, p. 9. Les planches XXIII et XXIV du tome II de l'*Atlas* donnent deux vues générales du temple, et les planches XXVII, XXVIII et XXIX reproduisent différentes scènes de la décoration murale.

YOUNG[1], et surtout les reproductions de LEPSIUS[2]; M. BUDGE, enfin, en 1907, a commenté et reproduit quelques-unes des scènes les plus importantes du temple[3]. Parmi ces scènes, je ne décrirai ici que celles qui nous montrent le dieu Doudoun.

C'est en premier lieu la porte creusée dans la paroi extérieure sud. Les montants de cette porte nous apprennent d'abord que Thoutmôsis III a fait ce monument *en l'honneur de son père Doudoun, le premier du pays de Ta-sti* (··· , montant de gauche), et *en l'honneur du roi Khâkaouré-Sanousrit III* (··· , montant de droite). Puis le linteau est divisé en deux panneaux égaux et symétriques, sur chacun desquels le roi, à genoux, présente l'offrande du lait (sous la forme habituelle des deux vases), à gauche, au dieu Doudoun ( ), à droite au dieu Khnoumou. Les dieux sont assis sur le trône , et Doudoun est représenté sous les traits d'un homme, avec tête humaine coiffée du simple *klaft* et ornée de la longue barbe postiche légèrement recourbée en avant; il tient à la main droite le sceptre et à la main gauche l'emblème de la vie [4].

Sur cette même paroi extérieure sud, un tableau représente Thoutmôsis III, suivi de son *ka* (ou double), recevant la vie des mains du dieu Doudoun ( ), suivi lui-même du roi-dieu Sanousrit III coiffé de la couronne blanche du Sud. Doudoun est ici debout, tête humaine recouverte du simple *klaft* et munie de la barbe postiche recourbée, torse nu, jupon court, longue queue de taureau attachée à l'arrière de la ceinture et pendant derrière les jambes jusqu'à la hauteur des chevilles; de la main gauche le dieu tient l'emblème de la vie (vertical), tandis que de la main droite il présente aux narines royales, pour leur en faire respirer les émanations, un autre , celui-ci obliquement incliné[5].

Si, franchissant la porte creusée dans la paroi sud, nous pénétrons à l'intérieur du temple, nous trouvons sur le linteau surmontant intérieurement la porte par où nous venons d'entrer, la mention des différents dieux auxquels est consacré le temple; ces dieux sont d'abord les divinités thébaines, Amon et Montou ,

1. London, 1828 (d'après des dessins originaux pris sur les lieux par J. G. WILKINSON). Ces planches sont très inférieures, comme fidélité de reproduction, à celles de CAILLIAUD publiées pourtant cinq années auparavant.

2. *Denkmäler aus Aegypten und Aethiopien*, Abt. III, Bl. 47-56, et Text, Band V, p. 190-201. Le plan du temple a été donné par CAILLIAUD (*Voyage à Méroé, Atlas*, II, pl. XXVII); — LEPSIUS, *Denkm.*, I, Bl. 113; III, Bl. 47; Texte, V, p. 190; — SETHE, *Die Thronwirren unter den Nachfolgern Königs Thutmosis' I* (1896), p. 21; — BUDGE, *Egyptian Sudan*, vol. I, p. 587.

3. *The Egyptian Sudan*, vol. I, p. 581-591. Cf. aussi *ibid.*, p. 580 et 583, trois photographies d'ensemble montrant l'état actuel de ce petit édifice.

4. Cf. L., *D.*, III, 47 *a*, et SETHE, *Urkunden der XVIII. Dynastie*, t. I, p. 196-197.

5. L., *D.*, III, 47 *b* = Texte, V, p. 198-199.

puis les divinités nubiennes, Khnoumou et Doudoun .

Le montant droit de la façade intérieure de la même porte, le seul qui soit conservé, nous dit à nouveau que le roi Thoutmôsis III a élevé cet édifice *en l'honneur de son père Doudoun, le premier du pays de Ta-sti* ((sic)), et *en l'honneur du roi Khâkaouré* [Sanousrit III][1]. Le montant gauche, détruit, devait probablement porter la même formule de dédicace, mais consacrée aux dieux Amon et Khnoumou.

Sur la paroi intérieure ouest, Thoutmôsis III procède aux offrandes rituelles en l'honneur de toutes les divinités du temple, et à l'angle inférieur de gauche de la vaste carte qui énumère toutes ces offrandes il est dit qu'il s'agit là de , *toute chose bonne et pure pour tout ka,* [à savoir celui de] *Khâkaouré* [et celui de] *Doudoun*[2].

Plus loin, sur la même paroi ouest, est représentée une barque sacrée portant un naos à l'intérieur duquel trône une statue de Sanousrit III le roi-dieu. Derrière cette barque sont debout Thoutmôsis III et le dieu Doudoun, ce dernier embrassant le roi. Doudoun est représenté sous les mêmes traits et avec les mêmes caractéristiques que précédemment, à cette différence près, toutefois, que sa ceinture n'est pas munie de la queue de taureau. La légende accompagnant cette scène dit : , *Paroles de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti :* « [*Mon*] *fils chéri, Menkhopirré* [= Thoutmôsis III], *combien beau est ce beau monument que tu as fait pour* [*mon*] *fils chéri Khâkaouré* [= Sanousrit III]*! Tu as perpétué son nom à jamais. Puisses-tu vivre*[3]*!* »

Toujours sur la même paroi ouest est figurée une autre barque sacrée, portant également un naos; mais le contenu du naos est ici complètement détruit[4]. Derrière la barque sont encore debout Doudoun et Thoutmôsis III, le premier (sans barbe postiche ni queue de taureau appendue à la ceinture) faisant respirer aux narines du roi le signe de la vie ☥; le dieu est encore appelé ici . Au-dessus de la barque est tracée une légende en courtes lignes verticales, dont la fin est, malheureusement, assez mutilée : .

1. Cf. L., *D.*, III, 48 *a* = Texte, V, p. 199; Sethe, *Urk. der XVIII. Dyn.*, t. I, p. 197; Budge, *The Egyptian Sudan*, vol. I, p. 585.

2. L., *D.*, III, 48 *b* = Texte, V, p. 199-200.

3. L, *D.*, III, 48 *b*-49 *a* = Texte, V, p. 199; Budge, *The Egyptian Sudan*, vol. I, p. 581; Breasted, *Anc. Records of Egypt*, vol. II, §§ 173-174 (traduction).

4. Le texte des *Denkmäler* de Lepsius (t. V, p. 200) dit que l'on peut conclure du texte gravé au-dessus de la barque que c'était le dieu Doudoun (*Tetun*) qui trônait à l'intérieur du naos.

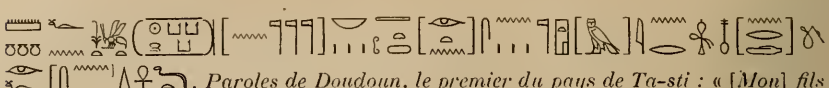
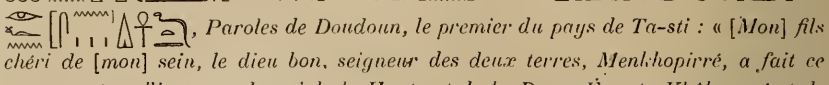
, *Paroles de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti :* « [*Mon*] *fils chéri de* [*mon*] *sein, le dieu bon, seigneur des deux terres, Menkhopirré, a fait ce monument en l'honneur du roi de la Haute et de la Basse-Égypte Khâkaouré et de tous* [*les dieux*] *du pays de Ta-sti,* [*en faisant pour*] *eux un temple* [*en*] *pierre blanche, bonne et solide; il fait pour* [*eux*] *qu'ils vivent à jamais*[1]. »

Si nous passons maintenant à la paroi opposée (paroi est), nous y trouvons des scènes absolument symétriques de celles qui viennent d'être décrites sur la paroi ouest. C'est d'abord une grande barque sacrée portant un naos à l'intérieur duquel on ne voit plus rien, mais où trônait, selon toute probabilité, une statue du dieu Doudoun. Derrière cette barque sont debout, se faisant vis-à-vis, Doudoun et le roi Thoutmôsis III, le premier embrassant le second. Doudoun porte ici la barbe postiche recourbée en avant, mais il n'a pas de queue de taureau fixée à la ceinture; comme sur les représentations précédentes, il porte sur la tête le simple *klaft*, et, au-dessous de son torse nu, le jupon *chenti*. Il est désigné de la façon habituelle, 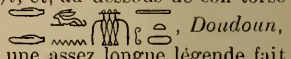 , *Doudoun, le premier du pays de Ta-sti.* Au-dessus de la barque, une assez longue légende fait pendant à celles que nous avons déjà relevées au même endroit sur la paroi ouest; mais elle est plus explicite : 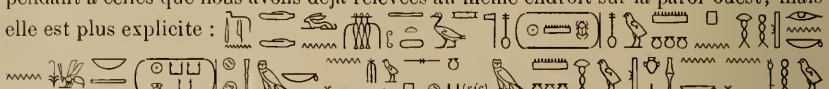

, *Paroles de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti :* « [*Mon*] *fils chéri, dieu bon, Menkhopirré, combien est beau ce monument commémoratif* [*que*] *tu as fait pour le roi du Sud et du Nord, seigneur des deux terres, Khâkaouré! Tu as renouvelé pour lui la naissance une seconde fois dans un monument commémoratif. Tu lui as offert de nombreuses tables d'offrandes en argent, en or, en bronze et en cuivre d'Asie. La contre-valeur de ces dons sera pour toi la vie et la puissance, pareilles à* [*celles de*] *Râ, à jamais*[2]. »

Sur le tableau suivant de la même paroi est, une autre grande barque sacrée repose sur un autel; cette barque porte un naos contenant la statue du roi-dieu Sanousrit III. Puis, plus loin, le roi Thoutmôsis III, debout, tenant à la main gauche le sceptre et la massue , et suivi de son *ka* (ou double), présente une quantité de viandes et d'offrandes diverses à deux dieux qui ne sont pas figurés, mais dont la légende accompagnant le geste royal nous dit qu'ils sont Amon et Doudoun :

1. L., *D.*, III, 49 *b* = Texte, V, p. 200, et Sethe, *Urk. der XVIII. Dyn.*, t. III, p. 816 (à qui sont dues les restitutions entre crochets).

2. Cf. L., *D.*, III, 50 *b* = Texte, V, p. 201; Sethe, *Urk. der XVIII. Dyn.*, t. III, p. 817; Breasted, *Ancient Records*, vol. II, § 175.

, *donner de grandes offrandes à Amon-Râ* [*et*] *à Doudoun, le premier du pays de Ta-sti*[1].

Continuant à suivre comme guides les planches de l'ouvrage de Lepsius, nous revenons maintenant à l'extérieur du temple de Semneh, où d'autres scènes et légendes intéressent encore le dieu Doudoun.

Sur la paroi extérieure ouest, en effet, un premier tableau montre Thoutmôsis III offrant à Doudoun un magnifique collier *ousekh*. Le dieu est représenté debout, tête recouverte du *klaft* et munie de la longue barbe postiche recourbée en avant, un large collier sur la gorge, le torse nu, le haut des jambes vêtu de la *chenti* à rayures, la ceinture ornée à sa partie postérieure de la longue queue de taureau retombant jusqu'aux chevilles. Il tient en mains le sceptre ⲓ et l'emblème de la vie ☥. Au-dessus de lui, la légende contient l'allocution qu'il adresse au pharaon pour le remercier de son généreux cadeau :

, *Paroles de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti :* « [*Mon*] *fils de* [*mon*] *sein, roi de la Haute et de la Basse-Égypte, seigneur des deux terres, Menkhopirré-Sotepnirê* [= Thoutmôsis III], [*je*] *t'ai donné toute vie, stabilité et puissance, toute* [*santé*], *toute joie du cœur venant de moi, en* [*récompense de*] *ce* [*monument?*] *beau, grand, pur, solide et parfait, que tu as fait pour qu'il* [*me*] *donne vie*[2]. »

Vient ensuite, sur la même paroi ouest, un grand panneau, partagé entre les planches 53 et 52 *b* de Lepsius, et qui porte une représentation curieuse, assez rare dans la décoration des temples égyptiens. Le dieu Doudoun, vêtu comme plus haut et assis sur le trône habituel , tient sous sa protection le roi Thoutmôsis III, agenouillé devant lui sur le trône divin : il étend sa main droite au-dessus de la tête du roi et sa main gauche vers l'épaule de ce dernier. Devant les narines du roi sont représentés un certain nombre de symboles de la stabilité, de la puissance, de la vie éternelle, etc., dont il est censé respirer les bienfaisantes émanations, et plus loin, à la droite du panneau, le prêtre officiant Gabou-Inmoutef (appelé aussi plus simplement Inmoutef tout court), vêtu de la peau de panthère et coiffé de la perruque frisée et de la longue tresse bouclée, adresse une allocution au dieu Doudoun, qui lui fait vis-à-vis par delà le roi agenouillé. Voici cette allocution :

1. L., *D.*, III, 51 *a-b* = Texte, V, p. 200. Dans cette phrase, les noms des deux dieux sont écrits en sens inverse du reste du texte; si les dieux avaient été figurés, ils auraient, en effet, fait vis-à-vis au roi.

2. Cf. L., *D.*, III, 52 *a* = Texte, V, p. 194; Budge, *The Egyptian Sudan*, vol. I, p. 589.

Paroles de l'Inmoutef à Doudoun, le premier du pays de Ta-sti, dieu grand maître du ciel[1] *: « Ton fils que tu aimes, Menkhopirré, repose sur ton siège et hérite de ton trône: il devient roi de Haute et de Basse-Égypte sur cette terre,* [*et*] *son règne ne sera jamais aboli* (?)[2]. *Tu fais en sorte que ses esprits et tu réalises que sa terreur soient dans les cœurs des Antiou et des Mentiou, à titre de récompense pour ce temple beau, solide et parfait qu'il a construit pour toi.* »

Les *Antiou* et les *Mentiou,* auxquels Doudoun inspire ainsi une sage crainte du roi d'Égypte, sont les deux désignations générales sous lesquelles on comprenait les habitants des deux déserts (arabique et libyque) encadrant la vallée du Nil.

A cette allocution prononcée par le prêtre Inmoutef, le dieu Doudoun répond par le petit discours que voici :

Paroles de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti : « [Mon] fils chéri de [mon] sein, Thoutmôsis[3]*, j'ai établi pour toi ta noblesse de roi du Sud en qualité d'Horus. Je suis assis sur le trône. Voici que tu réunis les deux terres, vivant à jamais; c'est ta puissance qui t'a élevé; c'est ta justice qui t'a élevé, qui t'a élevé au rang de seigneur du pschent* [*dont*] *les deux cornes sont sur ta nuque,* [*dont*] *l'ombre est sur ton front,* [*et dont*] *la paire de plumes est sur tes cheveux* (?). *J'ai fait* [*que ta crainte fût*] *dans les pays des gens du Sud* (?) *et ta terreur dans les ventres de ceux qui* [*te*] *méconnaissent; c'est* [*ton*] *nom qui est à la tête des dieux; c'est ton nom qui est à la tête des vivants. Puisses-tu* [*vivre comme*] *Râ*[4]*! »*

1. C'est la première fois que nous rencontrons dans la titulature de Doudoun des épithètes se référant à autre chose qu'à l'origine nubienne du dieu.

2. Le sens précis des mots 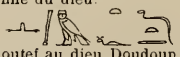 ne se laisse pas facilement dégager. M. Budge, qui a traduit cette allocution de l'Inmoutef au dieu Doudoun (cf. *The Egyptian Sudan*, vol. 1, p. 588), les a rendus par « and his rule shall never change ». En attendant la traduction promise par M. Sethe, qui a publié ce petit texte dans ses *Urkunden der XVIII. Dynastie*, t. I, p. 199-200, j'ai adopté l'explication de M. Budge, et je suppose que le prêtre Inmoutef émet ici le vœu que Thoutmôsis III, qui vient de se débarrasser de sa tante Hatchopsouit, et qui a eu tant de peine à conquérir son trône, n'aura plus à souffrir de compétitions rivales et demeurera seul et unique roi jusqu'à sa bonne mort.

3. Ce n'est pas au prêtre Inmoutef que le dieu s'adresse, mais au roi agenouillé à ses pieds, seul digne, en sa qualité de fils de Râ, de recevoir directement les paroles divines.

4. Cf. L., *D.*, III, 53 = Texte, V, p. 193; Sethe, *Urk. der XVIII. Dyn.*, t. I, p. 199-201; Budge, *Egyptian Sudan*, vol. 1, p. 588.

Derrière le dieu Doudoun est représentée la déesse Ouadjit de Bouto, servant de contre-partie à la déesse Nekhabit d'El-Kab, qui encadre la scène de l'autre côté, et derrière la déesse Ouadjit est tracée, en quatre longues lignes verticales, l'inscription de dédicace du temple, ainsi conçue :

Le dieu bon, Menkhopirré. Il a fait [*cela*] *comme son monument pour son père Doudoun, le premier du pays de Ta-sti, et pour le roi de la Haute et de la Basse-Égypte Khâkaouré, faisant pour eux un temple en pierre blanche et bonne du pays de Ta-sti* (= la Nubie), *car Ma Majesté* [*l'*]*avait trouvé en briques ruinées. De même qu'un fils agit suivant le désir de son père, qui lui a assigné les deux rives* [*du Nil*] [*et*] *qui l'a élevé pour* [*devenir*] *Horus, seigneur de ce pays,* [*de même*] *j'ai décidé dans mon cœur divin que je ferais ce monument, — que je le* [c.-à-d. mon père Doudoun] *rendrais puissant comme il avait agi pour moi* (?), — [*et*] *que je consoliderais sa maison pour l'éternité, conformément à sa grandeur* [*qui est*] *plus grande que celle de n'importe quel dieu. Il* [*m'*]*a donné toute vie, stabilité et puissance comme* [*à*] *Râ, à jamais*[1].

Il n'y a, malheureusement, rien dans ce texte qui sorte des formules banales auxquelles nous sommes habitués. La seule chose intéressante pour nous ici est l'indication que c'est le dieu Doudoun qui a donné à Thoutmôsis III la royauté sur les rives du Nil. Nous avions déjà trouvé, du reste, la même idée exprimée par le dieu Doudoun lui-même en un langage plus précis dans l'inscription précédemment citée et traduite. Mais nous devons nous garder d'accorder à cette phraséologie de convention une signification qu'elle n'a jamais eue dans la pensée d'aucun Égyptien ancien. Puisque le temple de Semneh était officiellement consacré au dieu nubien Doudoun, il fallait bien avoir l'air d'attribuer à ce dieu le premier rôle dans l'avènement au trône du roi consécrateur; mais cette concession nécessaire ne trompait personne et nous ne devons pas en conclure que Doudoun avait acquis à cette époque un prestige et une autorité de même ordre que ceux des anciens dieux d'origine proprement égyptienne, Râ, Horus ou Amon par exemple.

Continuons notre visite du temple et arrivons au portique ouest. Deux tableaux nous y montrent Thoutmôsis III accueilli et embrassé par Sanousrit III déifié et par

1. Cf. L., *D.*, III, 52 *b* = Texte, V, p. 193; Young, *Hieroglyphics*, vol. II, pl. 93; Breasted, *Ancient Records*, vol. II, § 176 (traduction).

Doudoun. Ce dernier, dans le même costume que précédemment (avec toutefois la queue de taureau en moins), tient de sa main droite le coude droit du pharaon et pose familièrement sa main gauche sur l'épaule gauche de son protégé. La légende du dieu est brève et ainsi conçue : [illegible], *Paroles de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti : « Je t'ai donné Râ [et] sa royauté, et la justice dans le cœur de son ennéade divine. Puisses-tu vivre éternellement[1] ! »*

Les architraves de ce même portique ouest répètent à nouveau que le temple a été dédié par Thoutmôsis III, [illegible] et [illegible], *à son père Doudoun, le premier du pays de Ta-sti*, et *à son père le roi de la Haute et de la Basse-Égypte Khâkaouré*. Sur les colonnes, Thoutmôsis III est qualifié de *chéri du dieu bon Khâkaouré* et de *chéri de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti*, [illegible][2].

Mais les renseignements les plus précieux sur le dieu Doudoun et sur le culte dont il était l'objet sous Thoutmôsis III au temple de Semneh nous sont fournis par la paroi extérieure est[3]. A gauche de la paroi, le roi est debout, face à un dais sous lequel trône son ancêtre le roi divinisé Sanousrit III; une inscription composée de treize colonnes verticales sépare les deux personnages, et, à l'angle supérieur de gauche du dais, on voit le dieu Doudoun faisant respirer la vie (☥) au faucon perché sur la bannière de Sanousrit III : [illegible] (le déterminatif du nom de Doudoun est un personnage assis, tenant au bout de son bras horizontalement tendu le signe ⊸ qu'il présente, horizontal aussi, au bec du faucon). La longue inscription, tracée en écriture rétrograde et datée de *l'an 2, le 7 Paoni*, du règne de Thoutmôsis III, est un décret royal restaurant les offrandes instituées à Semneh par Sanousrit III en l'honneur des dieux Doudoun et Khnoumou, et qui étaient tombées en désuétude pendant la période troublée qui suivit la XIIe dynastie. Ce n'est pas ici le lieu pour reproduire en sa teneur intégrale ce texte important : aussi me bornerai-je à en citer, traduire et commenter les passages visant plus spécialement le dieu Doudoun.

Je note, pour commencer, l'intercalation de l'épithète *chéri de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti*, [illegible], en plein protocole officiel de Thoutmôsis III, entre le nom d'Horus d'or et le cartouche d'intronisation, au bas de la première colonne du texte[4].

1. L., *D.*, III, 54 *a* = Texte, V, p. 194; Sethe, *Urk. der XVIII. Dyn.*, t. II, p. 575.
2. L., *D.*, III, 54 *c-d* = Texte, V, p. 194; Sethe, *op. cit.*, t. III, p. 815-816.
3. Cf. L., *D.*, III, 55 *a-b* = Texte, V, p. 195-196; Sethe, *op. cit.*, t. I, p. 193 sqq.; Breasted, *Ancient Records*, vol. II, §§ 168-172 (traduction). Cf. aussi E. de Rougé, *Revue archéologique*, IXe année, 2e partie (1853), p. 674 sqq.
4. Cf. Gauthier, *Livre des Rois*, t. II, p. 254.

Puis Sa Majesté ordonne au gouverneur d'Éthiopie alors en fonctions, dont le nom a été martelé sur le monument et que M. Breasted pense être *Thouré*[1] (tandis que je crois, au contraire, qu'il s'agit du successeur de ce dernier, le gouverneur *Son*), de renouveler en faveur de Doudoun les anciennes fondations pieuses de Sanousrit III (col. 3-4) : etc. (Sanousrit III) , *Fais en sorte que soient gravées les offrandes divines, que le roi de la Haute et de la Basse-Égypte,* etc. (*Sanousrit III*), *a faites pour les dieux seigneurs du pays de Ta-sti dans le temple de son père Doudoun, le premier du pays de Ta-sti.* Un peu plus loin (col. 6-7), il est dit que *les offrandes divines furent faites à nouveau* [par le roi] *dans la maison de son père Doudoun,*

Vient alors l'énumération détaillée de ces offrandes (col. 7-8) : , *Il sera donné : grain du Sud et épeautre en outre* (?) *avec de l'eau du pays de Ouaouat*[3]..... *pour son père Doudoun, le premier du pays de Ta-sti, une offrande commémorative au commencement des saisons : grain du Sud, 15 ḥeqet*[4]*; pour son père Doudoun, le premier du pays de Ta-sti : grain du Sud, 645 ḥeqet,* [*épeautre*], *20* [*ḥeqet*].

Un peu plus loin (col. 9-11) : , *Pour son père Doudoun, le premier du pays de Ta-sti :* [*un*] *taureau* [*du troupeau*]....., *un taureau du troupeau pour la fête « Refoulement des Antiou »*[5], *qui a lieu le 21 du 4e mois de la saison de Pirit* (= Pharmouthi). *Une fête commémorative au commencement des saisons : grain du Sud, 50 ḥeqet;*

1. *Ancient Records*, vol. II, p. 70, note *e*.

2. Le du mot est inscrit, comme le , à l'intérieur du .

3. *Ouaouat* paraît avoir été le nom donné à la région comprise entre la première et la seconde cataracte, ce que nous appelons aujourd'hui *la Basse-Nubie*.

4. La *ḥeqet* est une mesure de capacité spéciale aux céréales et correspondant à environ 40 litres.

5. La fête en question est signalée dans les annales de l'antique Égypte, sur la pierre de Palerme en particulier, comme étant d'origine fort ancienne; mais il semble qu'il s'agisse ici plus spécialement du jour anniversaire de la conquête définitive de la Nubie par le pharaon Sanousrit III (*21 Pharmouthi*), en l'an 16 de son règne, conquête qui fut marquée précisément par la construction, dans l'île actuelle d'Ouronarti, d'une forteresse appelée du même nom *Refoulement des Antiou* (cf. Breasted, *Ancient Records*, vol. I, § 655).

grain du Sud, 204 (?) [ou 205 (?)] *ḥeqet, épeautre, 15* [*ḥeqet*]. *Chaque année, à la fête « Reḍoulement des Antiou », lin royal, 8*....., [*pour*] *la fête qui a lieu le 1er du 1er mois de la saison Shmou* (= Pakhons)[1] : *un taureau du troupeau.*

Les mutilations que ce texte a subies dans la partie inférieure de chacune de ses colonnes ne permettent, malheureusement, pas de dégager clairement la coupure des différents membres de phrases, et c'est pourquoi le dernier éditeur (M. Sethe) et le traducteur (M. Breasted) ne sont pas d'accord sur la manière de séparer et de comprendre. Tel qu'il nous est parvenu, toutefois, ce texte a pour nous l'immense intérêt d'être le seul à nous faire connaître le calendrier des fêtes consacrées à Doudoun et à nous renseigner sur la nature et la quantité des offrandes dont ce dieu bénéficiait aux-dites fêtes : céréales et viande de taureau. La comparaison des quantités accordées au dieu nubien Doudoun avec celles qui sont attribuées au dieu d'origine égyptienne Khnoumou dans le même texte nous permet de constater que les deux divinités étaient traitées sur un pied de sensible égalité, et que Pharaon ne songeait nullement à faire sentir aux Nubiens que leur dieu local pouvait être considéré comme moins digne d'égards que son voisin le grand dieu égyptien de la région Assouan-Éléphantine.

Quant aux fêtes pendant lesquelles Doudoun était l'objet d'un culte particulier à Semneh, elles paraissent avoir été au nombre de quatre principales, et il est possible que les trop longues lacunes de l'inscription nous en dissimulent quelque autre. Ces quatre fêtes sont énumérées suivant leur succession chronologique au cours de l'année :

1° La fête du nouvel an ou du *début de la première saison de l'année,* célébrée probablement, sinon le 1er Thot même, du moins dans les tout premiers jours de ce mois;

2° La fête du *début de la seconde saison de l'année,* célébrée soit le 1er du mois de Tybi, soit, tout au moins, dans les tout premiers jours de ce mois;

3° La fête du *reḍoulement des Antiou* (ou Troglodytes), célébrée le 21 du quatrième mois de la seconde saison (Pharmouthi), et qui paraît avoir été en même temps la fête anniversaire de la conquête définitive de la région de la seconde cataracte par le pharaon Sanousrit III de la XIIe dynastie, en l'an 16 de son règne[2];

4° La fête du *début de la troisième saison de l'année,* célébrée le 1er du mois de Pakhons.

Outre ces quatre fêtes, on célébrait aussi à Semneh : 1° les fêtes du dieu Khnoumou, adjoint ici à Doudoun (et ces fêtes paraissent être tombées aux mêmes jours que celles de Doudoun lui-même)[3]; — 2° la fête annuelle de la reine divinisée *Mer-seguer,*

1. M. Breasted (*op. cit.*, Vol. II, p. 71, note *d*) pense qu'il s'agit probablement ici de l'anniversaire du couronnement de Thoutmôsis III, qui tombait précisément le 4 Pakhons.

2. Cf. Breasted, *Ancient Records*, vol. II, p. 71, note *b*.

3. Il est probable que les Égyptiens de la XIIe dynastie ne se sont pas mis en frais d'imagination lors de

épouse de Sanousrit III, appelée *fête de l'enchaînement des peuples du désert* (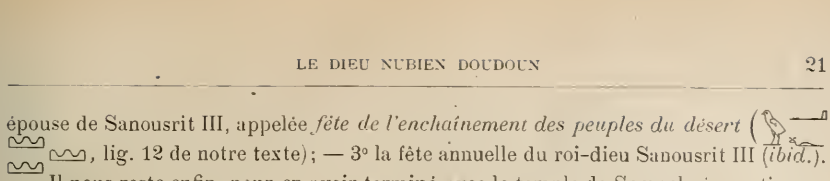 , lig. 12 de notre texte); — 3° la fête annuelle du roi-dieu Sanousrit III (*ibid.*).

Il nous reste enfin, pour en avoir terminé avec le temple de Semneh, à mentionner les deux représentations de Doudoun qui sont publiées sur la planche 56 des *Denkmäler* de Lepsius.

C'est d'abord le grand panneau de la paroi extérieure orientale, où Thoutmôsis III est conduit en « royale montée » vers Doudoun par le dieu Montou d'Hermonthis (qui lui fait respirer la vie) et par la déesse Isis (qui le tient familièrement par le bras gauche et l'épaule droite), cependant qu'à gauche, derrière Montou, le dieu Doudoun attend le roi pour l'accueillir. Le sujet de la scène est indiqué par les mots 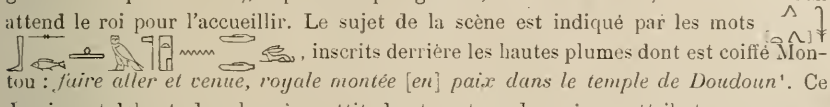 , inscrits derrière les hautes plumes dont est coiffé Montou : *faire aller et venue, royale montée* [*en*] *paix dans le temple de Doudoun*[1]. Ce dernier est debout, dans la même attitude et porteur des mêmes attributs que sur ses représentations précédentes; mais au-dessus de chacune de ses mains, tendue en avant dans la direction du roi, est figurée la ligne ondulée ∿, symbole de l'eau : il s'agit de la libation de bon accueil offerte au roi et accompagnée de la petite allocution que voici[2] : . *Paroles de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti : « O notre semence, ô notre fils chéri de* [*notre*] *sein, Thoutmôsis-chef-de-la-vérité, viens à nous, vers le temple;* [*sont ouvertes*] *les routes, ô Ta Majesté, vers le grand trône, pour que tu voies* [*ton*] *père et les dieux seigneurs du pays de Ta-sti,* [*et*] *pour que* [*ces dieux*] *fassent que ta stabilité soit pareille à la stabilité du ciel et que ta durée de vie soit comme* [*celle du*] *soleil qui est en lui* (c.-à-d. au ciel), *vivant à jamais.* » Dans l'opinion de M. Sethe[4], ce n'est pas, comme on pourrait le croire au premier abord, le dieu Doudoun qui est désigné par les mots 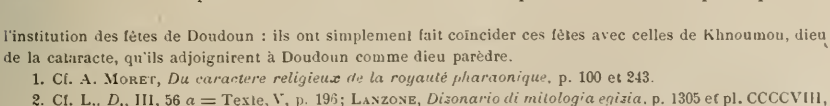 [*ton*] *père,* mais bien plutôt le dieu Amon par qui, en fin de compte, Thoutmôsis III est reçu (sur le tableau faisant suite à celui qui vient d'être détruit) : Doudoun jouerait alors ici le simple rôle d'introducteur du roi auprès de la divinité principale du

l'institution des fêtes de Doudoun : ils ont simplement fait coïncider ces fêtes avec celles de Khnoumou, dieu de la cataracte, qu'ils adjoignirent à Doudoun comme dieu parèdre.

1. Cf. A. Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, p. 100 et 243.

2. Cf. L., *D.*, III, 56 *a* = Texte, V, p. 196; Lanzone, *Dizonario di mitologia egizia*, p. 1305 et pl. CCCCVIII, fig. 2; Sethe, *Urk. der XVIII. Dyn.*, t. II, p. 575. Au sujet de la libation *nini* (), cf. A. Moret, *op. cit.*, p. 241-245, et Brugsch, *Dictionn. hiérogl.*, p. 743-744.

3. La restitution de l'adjectif possessif , *ton*, est absolument indispensable pour le sens.

4. *Urk. der XVIII. Dyn.*, t. II, p. 575 : « Rede des , wo er den von Mont und Atum zu Amon geführten König begrüsst. »

lieu, qui ne serait autre qu'Amon thébain. Mais il me paraît que l'examen d'une scène analogue, représentée dans le temple de Koummeh, sur la rive du fleuve opposée à Semneh, permet de dégager une conclusion tout autre que celle de M. Sethe. A Koummeh, sur la paroi extérieure sud, nous voyons Thoutmôsis III conduit par Doudoun lui-même devant le dieu Khnoumou, lequel présente également au roi la libation *nini* et lui dit : , *Viens vers nous dans le temple, pour voir tes pères,* [*à savoir*] *celui qui frappe les antilopes* (?) [épithète locale du dieu Khnoumou] *et les dieux seigneurs du pays de Ta-sti*[1]. C'est donc bien le dieu présentant la libation *nini* qui est désigné par les mots *ton père*, et à Semneh c'est par pure inadvertance (ou peut-être faute de place suffisante) que le décorateur a écrit au lieu de , *ton père Doudoun.*

Toute cette discussion peut paraître superflue et sans intérêt; je la crois, au contraire, très importante, et de l'examen attentif des scènes de Semneh et de Koummeh nous sommes autorisés, à mon avis, à conclure que les rois thébains n'avaient pas encore, sous la XVIIIe dynastie, implanté dans la région de la seconde cataracte le dieu local de Thèbes, Amon, et que la première place appartenait encore alors en Nubie aux dieux nubiens ou immédiatement voisins de la Nubie, Doudoun et Khnoumou. Dans l'expression générale et vague , *les dieux seigneurs du pays de Ta-sti,* nous devons comprendre, outre Doudoun et Khnoumou, les divinités féminines de la première cataracte (Satit et Anouqit) et toutes les autres divinités locales des régions situées au sud de cette cataracte, sur lesquelles les Égyptiens contemporains de la XVIIIe dynastie n'avaient encore que des notions assez superficielles.

Enfin, sur le pilier sud du portique est du temple de Semneh, Thoutmôsis III est embrassé par le dieu Doudoun (sans queue de taureau appendue à la ceinture), qui lui donne la vie et la puissance : , *Paroles de Doudoun, le premier du pays de Ta-sti :* « [*Mon*] *fils chéri, Menkhopirré; je t'ai accordé toute vie et puissance venant de moi, comme* [*à*] *Râ.* »

2° Au temple de Koummeh.

Si nous franchissons le fleuve et passons sur sa rive droite, nous trouvons un autre temple, à qui Cailliaud et Young ont donné respectivement les noms de *temple de Semné, rive droite,* et *Eastern Temple of Samne,* mais qui, depuis Lepsius, est connu sous le vocable plus exact de temple de *Kumme* (ou *Koummeh*), d'après le village de la rive droite près duquel on voit encore ses ruines, à l'intérieur de la forteresse de

1. Cf. L., *D.*, III, 58 = Texte, V, p. 207.

Sanousrit III[1]. De même que le temple de Semneh, celui de Koummeh fut consacré par Thoutmôsis III aux dieux Doudoun et Khnoumou et à Sanousrit III déifié; mais, à la différence de l'édifice de Semneh, il ne paraît avoir remplacé une ancienne construction plus modeste de la XIIe dynastie; il fut commencé sous le règne de Thoutmôsis II, puis continué et achevé sous Thoutmôsis III et ses premiers successeurs. D'autre part, ce n'est pas ici Doudoun qui joue le rôle de divinité principale du lieu, mais bien Khnoumou criocéphale; aussi les représentations mettant en scène Doudoun sont-elles moins nombreuses et de moindre intérêt que celles du temple de Semneh. Elles se trouvent toutes dans la partie du temple ajoutée par Thoutmôsis III à la construction première de son père Thoutmôsis II.

Sur la paroi extérieure sud, nous voyons Doudoun faisant respirer la vie ☥ au pharaon Thoutmôsis III et le conduisant par la main auprès du dieu principal Khnoumou, qui se prépare à accueillir le roi avec la libation *nini*[2]. Il porte le même costume (*klaft* et *chenti* rayée) et les mêmes attributs (barbe postiche recourbée en avant et longue queue de taureau pendant à la ceinture) que sur les scènes de Semneh, et son nom est ici (et non , comme a copié LEPSIUS), *Doudoun, le premier du pays de Ta-sti, dieu grand maître du ciel* (et non *the great god, his lord,* comme a rendu M. BUDGE, sur la foi de la copie de LEPSIUS, bien qu'une pareille traduction ne présente aucun sens satisfaisant)[3].

Sur la paroi nord, trois tableaux juxtaposés représentent Thoutmôsis III accomplissant les rites et présentant des offrandes aux dieux locaux de Koummeh : sur le tableau de gauche, il offre le vin à Khnoumou criocéphale et à Sanousrit III déifié; — sur le tableau du milieu il présente le repas funéraire à Sanousrit III; — enfin sur le tableau de droite il encense Khnoumou criocéphale, assis, et Doudoun à tête d'homme, debout (ce dernier, sans la queue de taureau appendue à la ceinture, tient en mains le sceptre ⲓ et l'emblème de la vie ☥). Le nom de Doudoun est mutilé, [4].

La décoration du temple de Koummeh a été continuée sous le fils et successeur de Thoutmôsis III, le roi Amenhotep II. Sur le linteau d'une petite porte percée dans la paroi nord, ce pharaon est dit *aimé de Doudoun, le dieu grand* ( ) *et des*

1. Voir ces ruines dans F. CAILLIAUD, *Voyage à Méroé*, etc., *Atlas*, t. II, pl. XXVI (vue générale) et pl. XXVII, n° 9 (plan); — Th. YOUNG, *Hieroglyphics*, vol. II, pl. 94-95 (quelques-unes des scènes constituant la décoration, d'après les dessins originaux de WILKINSON); — L., *D.*, I, 113 (plan et coupe longitudinale), et III, 57, 58, 59 *a*, 64 *b*, 66 et 67 = Texte, t. V, p. 206-217; — BUDGE, *The Egyptian Sudan*, vol. I, p. 588 (plan, d'après LEPSIUS) et p. 592-595 [à la page 592, un *lapsus* a fait dire à l'auteur que Kumma était *on the west bank*, sur la rive occidentale].

2. Voir ci-dessus, p. 21.

3. Cf. L., *D.*, III, 58 = Texte, V, p. 206-207.

4. Cf. L., *D.*, III, 64 *b* = Texte, V, p. 210.

dieux seigneurs du pays de Ta-sti (). A côté de cette porte, un petit tableau nous montre Doudoun (barbe postiche et queue de taureau) debout, le sceptre ʃ et l'emblème ☥ en mains, devant un autel chargé de fleurs, et sa titulature est ici la suivante : . *Doudoun, le premier du pays de Ta-sti, le dieu grand.* Au-dessous de ce tableau un autre identique représente le roi déifié Sanousrit III dans la même attitude que Doudoun et devant un autel également fleuri[1].

Bref, tandis que Khnoumou est la divinité principale du temple de Koummeh, Doudoun et Sanousrit III en sont les deux divinités adjointes (ou parèdres), traitées l'une et l'autre sur le pied de la plus stricte égalité. Tandis que Doudoun est mentionné dès la XIIe dynastie comme un des dieux locaux de la rive gauche (Semneh), il paraît n'avoir été mentionné sur les monuments égyptiens de la rive droite (Koummeh) qu'à partir de la XVIIIe dynastie.

3° Au temple-grotte d'Ellésieh.

Avant de quitter la Nubie, domaine propre de Doudoun, il nous faut encore signaler que ce dieu est représenté entre la première et la seconde cataracte, sur la rive orientale et un peu au sud du temple de Derr, dans la grotte d'Ellésieh. Cette grotte a été creusée dans les rochers de grès, sous le règne de Thoutmôsis III, par le gouverneur d'Éthiopie *Neḥi*. Elle est consacrée à Amon-Râ thébain et au dieu local de la région, lequel est ici Horus, (seigneur d'Ibrim).

Mais beaucoup d'autres divinités, thébaines ou nubiennes, y sont également de la part du roi l'objet d'offrandes ou d'actes d'adoration : par exemple Montou, Min, Thot, Khnoumou, Satit, Anouqit, Ouadjit, Hathor d'Ipsamboul, Horus de Ouadi-Halfa, Sopdou et Doudoun, sans oublier, naturellement, l'ancêtre divinisé de Pharaon, Sanousrit III[1]. C'est sur la paroi nord-ouest de la première salle à droite en entrant que, sur trois tableaux juxtaposés formant un seul ensemble, Thoutmôsis III offre d'abord l'encens au dieu Sopdou hiéracocéphale (divinité des régions désertiques situées à l'est de la vallée du Nil)[2], — puis est accueilli et embrassé par le dieu Doudoun (), — enfin se présente devant le roi déifié Sanousrit III[3]. Doudoun est représenté sous les mêmes traits, vêtu du même costume et porteur des mêmes attributs que sur les scènes déjà décrites, et le roi est dit ici *chéri de Doudoun*.

1. Cf. L., *D.*, III, 67 *b* = Texte, V, p. 215.
2. Voir la disposition générale des divers panneaux de la grotte sur le plan de LEPSIUS, *Denkmäler*, Texte, V, p. 111.
3. Sur le dieu *Sopdou*, voir ci-dessus, p. 5-6.
4. Cf. L., *D.*, III, 45 *d* = Texte, V, p. 113; WEIGALL, *A Report on the Antiquities of Lower Nubia*, p. 114; BUDGE, *The Egyptian Sudan*, vol. I, p. 575.

4° Dans l'île de Konosso.

Continuant à descendre le cours du Nil, nous arrivons à la première cataracte, et là, dans une des nombreuses îles de cette cataracte, Konosso, nous rencontrons encore Doudoun. Nous sommes toujours ici sous la XVIIIe dynastie, mais sous le règne de Thoutmôsis IV, petit-fils du pharaon de Semneh, de Koummeh et d'Ellésieh. Une stèle gravée sur les rochers nous fait assister à la mise à mort (à coups de massue), par le roi (derrière lequel se tient son épouse la reine Uræus), de deux ennemis agenouillés, en présence des deux divinités nubiennes Doudoun et Khas (?), toutes deux androcéphales, sans barbe postiche ni queue de taureau appendue à la ceinture, et toutes deux tenant le sceptre ⲓ et l'emblème ☥[1]. Au-dessous de cette scène, une inscription, datée du 8 Phaménoth de l'an 7 de Thoutmôsis IV, nous apprend que ce roi a effectivement entrepris en Nubie une expédition répressive[2], Doudoun est appelé ici [illegible] (désignation habituelle), et il dit au roi qu'il lui donne les *Antiou* ([illegible]). Nous avons déjà eu l'occasion de voir que Doudoun était souvent cité en relations avec ces *Antiou* ou Troglodytes, habitants des régions montagneuses du désert arabique (the Hill-men of Nubia, dit M. Budge); il s'agit plus spécialement ici des [illegible] ou *Antiou de Sti,* qui sont connus par de nombreux documents[3] et qui vivaient dans la région du désert arabique confinant à la Nubie, c'est-à-dire au sud du parallèle passant par la région de Kom Ombo-Daraou. Quant à l'autre dieu qui assiste au châtiment des rebelles nubiens, il est appelé [illegible], *Khas* (?), *seigneur des pays désertiques de l'Ouest* (c'est-à-dire du désert libyque), et il livre au roi victorieux tous les peuples étrangers à la vallée du Nil ([illegible]). La présence de Doudoun et de Khas sur ce tableau a pour but d'enregistrer et de commémorer le triomphe de Thoutmôsis IV sur les deux rives du fleuve, à l'ouest comme à l'est.

5° Au temple de Deir-el-Bahari.

Je ne connais pas, à l'époque du Nouvel Empire, de mention du dieu nubien Doudoun entre l'île de Konosso et la région thébaine, ni au nord de Thèbes. Mais j'ai relevé son nom dans les temples thébains de Deir-el-Bahari et de Karnak.

Les magnifiques scènes du temple élevé à la gloire d'Amon thébain par la reine Maâkaré-Hatchopsouit, fille de Thoutmôsis Ier de la XVIIIe dynastie, contiennent deux représentations de Doudoun.

1. L., *D.*, III, 69 *e* = Texte, IV, p. 128; Budge, *The Egyptian Sudan*, vol. I, p. 603-604. Cf. Gauthier, *Livre des Rois*, t. II, p. 292, § VI.

2. Voir cette inscription dans Champollion, *Notices descriptives*, t. I, p. 164, et Birch, *Archaeologia*, vol. XXXIV, p. 389 (outre les publications citées à la note précédente).

3. Voir ci-dessous, p. 26 (Deir-el-Bahari).

a) Ce sont d'abord, sur la partie sud du petit mur servant de clôture à la colonnade de l'est, les scènes représentant la campagne entreprise par la reine elle-même ou par quelqu'un de ses généraux contre les peuplades du Haut-Nil[1]. Ces sculptures ont été presque entièrement démontées par les Coptes, qui en ont transporté les blocs dans la partie supérieure du temple[2]. Plusieurs de ces blocs, cependant, ont pu être retrouvés au cours des travaux de déblaiement du temple, et sur ces blocs précisément sont figurés le dieu Doudoun et quelques prisonniers nubiens, qui ont été ainsi sauvés de l'oubli. Tous ces prisonniers sont des ressortissants du pays de Kouch, , c'est-à-dire de la Haute-Nubie et de l'Éthiopie en amont de la seconde cataracte; chaque peuplade ou localité est représentée par un cartouche crénelé, surmonté par une tête de nègre, et tous ces cartouches étaient traînés par le dieu Doudoun, à l'état de captifs, devant la reine Hatchopsouit. Le texte accompagnant cette scène est mis dans la bouche de Doudoun, qui désigne tous ces pays captifs par les noms de , *pays étrangers du Sud,* et de , *Antiou de Sti* (c'est-à-dire *de Nubie*).

b) C'est ensuite, sur une des scènes de la célèbre expédition navale au pays de Pount (région de la mer Rouge et des Somalis actuels), la représentation de la pesée de l'or sous la présidence des dieux Horus et Doudoun, tandis que la déesse Safekh, de l'autre côté, inscrit le résultat de la pesée. Cet or, en effet, consistant en gros anneaux, était originaire de Nubie, et ce sont les dieux nubiens qui sont censés en faire hommage à la reine. Le dieu Doudoun est représenté exactement comme ailleurs (androcéphale, *klaft,* barbe postiche, *chenti* et longue queue de taureau appendue à la ceinture), mais sa légende nous fait connaître une épithète nouvelle, que nous n'avons pas encore eu l'occasion de noter : , *Doudoun, le premier du pays de Ta-sti, au cœur des pays étrangers de l'Ouest*[3]. La mention des pays occidentaux est ici assez surprenante, car, d'une part, la région des mines d'or nubiennes et le pays de Pount étaient situés *à l'orient* du Nil, et, d'autre part, nous avons constaté, sur la stèle précitée de Konosso, que le dieu des pays désertiques de l'Ouest n'était pas Doudoun, mais bien Khas (?)[4]. La géographie divine était donc loin, sous la XVIIIe dynastie, d'être enfermée dans des cadres rigides et absolument fixes : Doudoun était, en réalité, le dieu de toute la région Nubie-Éthiopie, aussi bien à l'ouest qu'à l'est du fleuve.

1. Cf. Éd. Naville, *The Temple of Deir el Bahari*, Part III, p. 11, et von Bissing, *Geschichte Ägyptens im Umriss*, p. 42-43.
2. Qui est construit en terrasses superposées.
3. Cf. Éd. Naville, *op. cit.*, Part III, p. 18 et pl. LXXXI.
4. Voir ci-dessus, p. 25.

6° Au temple de Karnak.

De même que nous avons vu à Deir-el-Bahari Doudoun conduire les peuples nubiens en présence de la reine Hatchopsouit, de même nous le trouvons à Karnak amenant à Pharaon les peuples du Sud soumis par Thoutmôsis III au cours de ses expéditions victorieuses dans les contrées du Haut-Nil. Il s'agit ici d'une des listes des villes et districts des régions nubiennes gravées sur les tours du VIe pylône du grand temple d'Amon, laquelle est surmontée d'une figure représentant le dieu Doudoun ( ), marchant, le sceptre dans la main gauche, et traînant de la main droite, à l'aide de cordes, un certain nombre de cartouches crénelés représentant des peuples vaincus; l'inscription dit qu'il s'agit de , *ces pays étrangers du Sud, les Troglodytes nubiens de Khont-hennofir, que Sa Majesté a subjugués*[1]. Ainsi que l'a fait observer Brugsch dans son *Thesaurus*, le dieu Doudoun se fait ici (comme, du reste, à Deir-el-Bahari) l'auxiliaire du roi en lui amenant lui-même les peuples que sa vaillance a, soit conquis pour la première fois, soit ramenés par la force des armes à la fidélité. Mais il a eu tort de rétrécir, comme il l'a fait, le domaine originel de Doudoun, en disant qu'il n'était que le dieu local de Semnêh. Nous avons constaté à l'évidence, par les derniers exemples cités, qu'il était bel et bien le dieu de tout le pays de Kouch ou Éthiopie.

Un siècle et demi environ après Thoutmôsis III, sous le règne de Séthôsis Ier, de la XIXe dynastie, nous retrouvons Doudoun représenté, à Karnak, sur la face nord-est du VIIe pylône. Sur une des ailes de ce pylône, le roi est debout devant Amon-Râ, lequel est suivi de trente divinités, disposées sur six registres de chacune cinq divinités. Toutes ces divinités tiennent indistinctement le sceptre (même les déesses) et l'emblème de la vie ; mais, tandis que les quinze premières (c'est-à-dire celles qui sont sur les trois registres supérieurs) sont les divinités principales du panthéon égyptien et que chacune d'elles porte les attributs et coiffures caractéristiques qui lui appartiennent en propre, les quinze autres (celles des trois registres inférieurs) sont toutes androcéphales et sans diadème, portent toutes la longue barbe postiche recourbée en avant, et paraissent être les plus petites divinités, les moins importantes (les quatre dernières sont même tout simplement les quatre génies canopes). Doudoun se trouve, naturellement, parmi cette dernière catégorie, au premier rang, entre un Ptah ( ) et un Horus ( ). Il est exactement identique aux représentations que nous avons précédemment rencontrées de lui, et sa légende porte

1. Cf. Mariette, *Karnak*, pl. 22-23; Brugsch, *Thesaurus*, p. 1451; Breasted, *Ancient Records*, vol. II, § 646 (avec bibliographie de cette scène, à laquelle il convient d'ajouter Brugsch, *Zeitschr. für ägypt. Sprache*, t. XX (1882), p. 33).

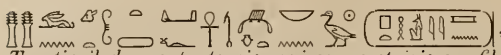 , *Doudoun, le premier du pays de Ta-sti; il donne toute vie, puissance et joie au fils de Râ Séthi-Merenptah* (= Séthôsis Ier)[1]. Parmi ces trente divinités, il est curieux d'observer que Doudoun seul est d'origine étrangère; sous le Nouvel Empire, donc, le très ancien dieu des pays au delà de la première cataracte était la seule divinité non égyptienne admise à l'honneur de frayer avec les grandes figures de la religion pharaonique.

IV. *Doudoun à l'époque éthiopienne.*

Après Séthôsis Ier, je n'ai pu relever aucune mention ni représentation de ce dieu. Aucun des nombreux temples édifiés par Ramsès II en Nubie, depuis Guerf-Hussein jusqu'à Ipsamboul inclus, ne cite Doudoun; le grand papyrus Harris ne parle pas de lui dans sa vaste énumération des fondations pieuses créées ou renouvelées par le pharaon Ramsès III de la XXe dynastie en l'honneur des nombreuses divinités du culte égyptien. Sous les rois-prêtres d'Amon thébain et sous les dynasties du Delta (tanites et bubastites), la Nubie est bien négligée et son dieu partage, évidemment, cet oubli. Il nous faut arriver à l'époque où les souverains de Napata, Éthiopiens d'origine, étendent peu à peu vers le nord les limites de leur jeune empire jusqu'à englober dans ses frontières toute l'Égypte, pour voir Doudoun bénéficier d'un regrain de prestige. Et encore n'est-ce pas sous les premiers rois de la dynastie éthiopienne (Kachta, Piânkhi le Grand, Chabaka, Chabatoka) que nous assistons à cette sorte de renaissance du dieu de Nubie. Ni la grande stèle conservée au Musée du Caire, où nous ont été relatées tout au long les péripéties de la conquête triomphale de l'Égypte par le roi Piânkhi, fils de Kachta, ni les monuments élevés le long de la vallée du Nil par ce Piânkhi ou par ses premiers successeurs ne font la moindre mention de Doudoun, et nous sommes peut-être autorisés à conclure de ce silence, avec M. Budge[2], que le dieu local de Thèbes, le puissant Amon-Râ, avait absorbé peu à peu à son profit les dieux indigènes des pays étrangers qui avaient été annexés à l'empire égyptien par les grands pharaons des dynasties thébaines (la XVIIIe, la XIXe et la XXe), et qu'il était ainsi devenu le *roi des dieux* 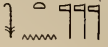 aussi bien en Nubie-Éthiopie que dans l'Égypte même.

1° Sous Taharqa.

C'est donc sous Taharqa seulement, au début du VIIe siècle avant notre ère, que nous voyons reparaître Doudoun, après une période d'éclipse de six ou sept cents années. Ce roi a élevé au Guebel Barkal (province actuelle de Dongola), près de sa

1. Cf. L., *D.*, III, 125 *a* = Texte, III, p. 44.
2. Cf. *The Egyptian Sudan*, vol. II, p. 3.

capitale Napata, un temple important à la gloire d'Amon, et d'autres dieux y sont aussi adorés par lui, par exemple Râ-Harakhte (le soleil levant), Thot, etc. Au milieu de ces divinités, qui sont, en somme, tous les grands dieux de Thèbes ayant accompagné leur chef dans son exode de Thèbes à Napata, le vieux dieu nubien Doudoun a repris la place qu'il tenait sous les dynasties thébaines, et c'est ainsi que, dans la salle occidentale annexe du sanctuaire[1], nous voyons Taharqa offrant un pain à , *Doudoun, le premier du pays de Ta-sti.* Du dieu il ne reste, en vérité, que la tête; mais cela nous suffit pour constater, précisément, que Doudoun est ici coiffé du diadème (cornes de bélier supportant en leur milieu le disque solaire, lequel est flanqué des deux hautes plumes d'autruche)[2]. C'est la première fois que Doudoun se présente avec une autre coiffure que le simple voile ou *klaft*, et il nous est permis, peut-être, d'inférer de cette innovation dans son iconographie que ce dieu avait été, au cours de la longue période pendant laquelle nous le perdons de vue, plus ou moins assimilé avec quelque dieu proprement égyptien, dont ce diadème était la caractéristique. Mais nous aurons l'occasion d'observer plus loin que cette question de l'identification de Doudoun avec une figure du panthéon égyptien ne doit être envisagée qu'avec prudence et qu'elle soulève plusieurs questions assez délicates.

Le même Taharqa construisit à Karnak, près du grand temple d'Amon, mais en dehors de son enceinte, un petit édifice en commémoration de son couronnement à Thèbes, et ce temple fut consacré à Osiris-Ptah[3]. On voit, sur une de ses représentations, quatre dieux portés en procession, debout chacun sur un pavois (*tes*) que soutiennent de leurs deux bras verticalement dressés un prêtre et une princesse. Le prêtre est le , *ouvreur des deux battants de la porte du ciel,* un des plus hauts personnages de l'ordre sacerdotal à Karnak (du nom d'Harmhabi), et la princesse, qui remplit ici les fonctions de grande prêtresse d'Amon, n'est autre que la *divine épouse et divine adoratrice d'Amon Aqalqa,* mère du roi Taharqa. Quant aux quatre dieux portés solennellement, ce sont, autant qu'on en peut juger d'après les mauvaises

1. Et non sur la paroi ouest de la *cella* (ou sanctuaire), ainsi que l'a dit en 1880 S. Birch (*On some monuments of the reign of Tirhakah*, dans les *Transactions of the Society of Biblical Archaeology*, vol. VII, p. 201). La confusion de Birch s'explique fort naturellement, vu l'état de ruine dans lequel se présente actuellement cet édifice. C'est également à tort que Birch a donné (*loc. cit.*) au dieu *Tatun* la Libye comme pays d'origine, au lieu de la Nubie.

2. Cf. L., *D.*, V, 12 *a* = Texte, V, p. 259-260. Voir aussi, sur le temple de Taharqa au Guebel Barkal : E. de Rougé, *Mélanges d'archéol. égypt.*, t. I, p. 12; Budge, *History of Egypt*, vol. VI, p. 145, et *The Egypt. Sudan*, vol. II, p. 45 [le dieu *Amon-Ra-Khu-Aten*, dont M. Budge a relevé la présence dans ce temple, est, en réalité, *Amon-Ra-Guem-Aten*, Amon-Râ de la ville nubienne *Guem-Aton*, fondée jadis par Amenhotep IV-Iakhnaton].

3. Ce temple a été décrit par E. de Rougé, *Mélanges d'archéol. égypt.*, t. I, p. 14 sqq.; Mariette, *Monuments divers*, pl. 79-87, et texte rédigé par Maspero pour cet ouvrage, p. 27; Prisse d'Avennes, *Monuments égyptiens*, pl. XXXI-XXXIII; Budge, *The Egypt. Sudan*, vol. II, p. 41-42. Cf. aussi K. Sethe, *Das Grabdenkmal des Königs Sahure'*, t. II, p. 75-76.

reproductions des légendes données par Prisse d'Avennes (du reste fort mutilées) : *Doudoun, Sopdou* (le dieu de l'Orient, de l'Asie), *Sebek* crocodilocéphale (le dieu de l'Occident et des peuples Taḥennou ou Libyens), et *Horus-miri-mautf* hiéracocéphale. Le dieu Doudoun est ici représenté coiffé du simple *klaft*, la longue barbe postiche au menton, la gorge ornée d'un large collier, le torse couvert d'un maillot collant soutenu sur les épaules par deux larges bretelles, la longue queue de taureau pendant à la ceinture. Les textes qui encadrent cette figure sont en fort mauvais état de conservation; on y peut relever, toutefois, que le nom du dieu paraît y être écrit tantôt (?), *Doudoun, le premier du pays de Ta-sti*, tantôt seul[1]. Il me semble, d'autre part, que les traces , que l'on relève sur la ligne horizontale de texte tracée au-dessous du compartiment réservé à Doudoun, peuvent être invoquées comme un argument nouveau pour confirmer la lecture *Ta-sti* du nom de la Nubie, proposée par M. Gardiner en remplacement des anciennes lectures *Ta-kent, To-Qens*, etc.

Au-dessous de chacun des quatre dieux, un texte nous apprend qu'il s'agit de la *montée sur le trône* du roi, , et, derrière chaque dieu, une ligne verticale ajoute (ou un autre des quatre dieux respectivement) , *dire : « est dressé Doudoun sur son pavois, pour qu'il fasse ses ....., pour qu'il fasse ..... parmi .....*[2] ». Le sens de cette scène est le suivant : chacun des quatre dieux représente le roi lui-même, et si Taharqa apparaît ainsi sous les formes de *Doudoun, Sopdou, Sebek*[3] et *Horus-miri-mautf*[4], c'est parce que ces quatre dieux personnifient les quatre points cardinaux (sud, est, ouest et nord), et parce que le roi veut ainsi exprimer qu'il va régner sur les quatre coins du monde. Ce sont là réminiscences du couronnement d'Horus, et les quatre dieux ici nommés sont les quatre fils de ce dernier. Doudoun personnifie donc *le sud*, c'est-à-dire les contrées du Haut-Nil, tandis que Sopdou personnifie *l'est* (le désert arabique, le Sinaï et les rivages de la mer Rouge), Sebek *l'ouest* (le désert et les oasis libyques), et Horus-miri-mautef *le nord*

1. E. de Rougé (*loc. cit.*, p. 14 et note 5) paraît avoir lu et avoir considéré les deux comme ne faisant pas partie du nom de la divinité : « *Un*, dit-il, seigneur de Nubie; variante du dieu bien connu , *Ṭaṭun* ».

2. Cf. Prisse d'Avennes, *Monum. égypt.*, pl. XXXII, n° 1. Le texte étant incertain, je n'ose en proposer une traduction.

3. Et non *Amen*, comme l'a dit M. Budge (*The Egypt. Sudan*, vol. II, p. 41).

4. Je propose cette restitution pour le nom du quatrième dieu, dont les seules traces visibles sur la publication de Prisse sont . Le dieu *Hor-miri-mautf* apparaît au VIIe pylône de Karnak, cité plus haut (voir p. 27), parmi les trente divinités accompagnant Amon, et nous avons constaté que Doudoun était aussi parmi ces trente divinités.

(l'Égypte elle-même). Les quatre dieux transmettent solennellement à Taharqa, à l'occasion de son couronnement à Thèbes, leur souveraineté sur les régions dont ils sont les maîtres, et le peuple thébain exprime, en présence de son dieu Amon-Râ, qu'il accepte comme roi le nouveau prince que viennent de lui présenter les dieux des quatre coins de l'horizon.

La signification, déjà évidente par elle-même, de cette curieuse scène nous est, d'ailleurs, confirmée par une autre représentation du même temple, qui en est le complément naturel. Il s'agit de la scène où la reine-mère Aqalqa *saisit son arc et lance des flèches vers le sud, le nord, l'ouest et l'est, contre les ennemis que* [*le dieu Amon*] *lui a livrés,* [illegible][1]. Les quatre régions ainsi désignées sont représentées chacune par un signe ⊗ et sont atteintes chacune par une des flèches lancées par la reine. Nous sommes ici en présence d'un rite qui accompagnait la scène du lancer des oiseaux aux quatre points de l'horizon le jour de l'intronisation ou aux anniversaires du couronnement du roi, et dont M. Moret[2] a relevé deux autres représentations, l'une à Karnak sous Thoutmôsis III[3], l'autre à Edfou sous l'un des Ptolémées[4].

2° Sous Atlanarsa et Aspalta.

Descendant encore d'un quart de siècle environ, nous arrivons au règne du roi d'Éthiopie Altanarsa (633-623), qui est qualifié d'*aimé d'Osiris Doudoun dans Ta-sti* sur un fragment de la salle 703 du temple éthiopien B. 700 déblayé en 1916 au Guebel Barkal par M. Reisner[5].

Puis, soixante ans plus tard environ, l'année 573-572 est marquée par l'avènement du roi d'Éthiopie Aspalta[6]. Depuis l'année 661, la dynastie éthiopienne de Taharqa avait, sous le successeur de ce dernier, le roi Tanoutamon, complètement perdu l'Égypte; elle avait dû se retirer dans sa capitale du Guebel Barkal, Napata, et se contenter de régner désormais sur la haute vallée du Nil, en amont de la première cataracte. En l'an 1er de son règne, le roi Aspalta, cinquième successeur de ce Tanoutamon, fit graver une grande stèle où étaient relatées tout au long les circonstances de son avènement; retrouvée par Mariette au Guebel Barkal, cette stèle fut transportée au Musée du Caire, où elle est encore conservée. Elle est connue sous le

1. Voir cette scène dans Prisse, *op. cit.*, pl. XXXIII. — Cf. aussi E. de Rougé, *op. cit.*, p. 15; Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, p. 337-338.

2. *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, p. 106.

3. L., *D.*, III, 36 *b* = Moret, *op. cit.*, p. 105, fig. 21.

4. Brugsch, *Die Festkalender*, p. 13, et pl. VII, lig. 22-23.

5. Cf. G. A. Reisner, *The Barkal Temples in 1916*, dans *The Journal of Egyptian Archaeology*, vol. V (1918), p. 106.

6. D'après la chronologie tout récemment fixée par M. G. A. Reisner (cf. *Sudan Notes and Records*, vol. II, 1919, p. 57-58) à la suite de ses heureuses découvertes aux pyramides de Nouri (Soudan). M. Schäfer (*Zeitschrift*, t. XXXIII, 1895, p. 101) avait placé l'avènement de ce roi *après l'an 600*.

nom de *stèle du couronnement* ou *stèle de l'intronisation*, et son contenu confirme certaines données de l'historien DIODORE DE SICILE (III, 5, 1) concernant l'élection du roi d'Éthiopie par les grands prêtres d'Amon de Napata, ou mieux par le dieu lui-même dont la statue s'animait pour toucher et embrasser le candidat qu'il avait choisi. Sur le tableau du haut de la stèle Aspalta est, de fait, agenouillé devant la statue d'Amon de Napata, qui fait le geste de lui toucher la tête; mais le long texte gravé au-dessous de ce tableau commence, après la date et le protocole royal, par une phrase (lig. 1-3) qui mentionne le dieu Doudoun et ne laisse pas que d'être embarrassante. Voici cette phrase :

Voici que tous les soldats de Sa Majesté étaient dans le sanctuaire de la ville de Dou-ouaab [nom sacré de Napata] *(le nom du dieu qui réside en elle est Doudoun de Khonti-nofrit, et c'est le dieu de Kouch), après que le faucon* [c'est-à-dire le roi défunt, Anlaman (?)] *eut été installé dans son lieu de repos*[1]. Doudoun est donc, ici, expressément désigné comme étant le dieu du pays de Kouch (ou Éthiopie), le dieu de Khonti-[ḥen]-nofir (ou région comprise entre la seconde et la troisième cataracte), c'est-à-dire la Moyenne-Nubie, et le dieu de la ville de la Montagne Sainte (c'est-à-dire de Napata du Guebel Barkal, située précisément dans le pays de Khonti-ḥen-nofir). Mais un peu plus loin, aux lignes 11-13 du même texte, nous voyons reparaître le dieu du tableau supérieur, *Amon-Râ, seigneur du trône des deux mondes dans la Montagne Sainte, du pays de Kouch* ( ). C'est ce dieu, d'origine thébaine (mais qui s'est implanté en Éthiopie depuis déjà plusieurs siècles), et non la divinité locale indigène Doudoun, que l'armée du royaume décide de consulter sur le choix du nouveau roi : « *Allons,* disent à l'unanimité les soldats, *venons à lui..., qu'on soumette le cas au dieu qui est le dieu de la royauté de Kouch, depuis le temps du dieu Râ : c'est lui qui sera notre guide, car les royautés de Kouch ont été un don de ses mains, qu'il a fait au fils qu'il aime* » ( ). Ainsi donc, après une concession de pure forme à la divinité locale de l'Éthiopie, Doudoun, et aux populations indigènes, les prêtres d'Amon, dont l'armée ne fait ici qu'exprimer la doctrine officielle, ont voulu affirmer, en une circonstance aussi solennelle que celle du choix du

1. Voir, pour cette stèle, MARIETTE, *Monuments divers*, pl. 9, et BUDGE, *The Egyptian Sudan*, vol. II, p. 59. Traductions : MASPERO, *Revue archéologique*, 1873, t. XXV, p. 300-313, *Annales éthiopiennes*, § II, et *Records of the Past*, vol. VI (*Egyptian Texts*), p. 71; BUDGE, *op. cit.*, vol. II, p. 63-66; MAX MÜLLER, *Äthiopien*, p. 27 (en partie seulement) = [*Der alte Orient*, t. VI/2, 1904].

souverain, que ce choix revenait au puissant dieu, thébain d'origine, dont ils étaient les dévoués serviteurs; ils n'ont même pas craint d'altérer la vérité historique, en déclarant qu'Amon était le dieu du royaume d'Éthiopie *depuis les temps légendaires du dieu Râ*, c'est-à-dire depuis l'antiquité la plus reculée. S'il est vrai, en effet, que la souveraineté sur le pays de Kouch ait été donnée par Amon aux Pharaons, sous la XIIe dynastie d'abord et surtout sous la XVIIIe, c'est faire bon marché de l'histoire que de se refuser à reconnaître que le dieu Doudoun était adoré en Nubie dès une époque où le dieu Amon n'avait encore à Thèbes aucune espèce d'existence. On pourrait être tenté de chercher à concilier les deux doctrines contradictoires exposées sur la stèle d'Aspalta en disant qu'Amon-Râ thébain avait absorbé, probablement dès la XVIIIe dynastie, la divinité locale nubienne, et que tous deux ne formaient, en réalité, désormais, qu'une seule forme divine. Mais cette fusion semble bien n'avoir jamais été réalisée, et, de façon générale, nous verrons bientôt que l'esprit de la religion égyptienne a toujours été contraire à ces identifications entre divinités nées en Égypte même et divinités d'origine étrangère.

Les stèles des autres souverains du royaume éthiopien, Harsiotef et Nastasen par exemple (IVe et IIIe siècles), ne font plus, en tout cas, mention de Doudoun.

V. *Doudoun à l'époque gréco-romaine.*

A une époque contemporaine de celle de ces rois éthiopiens, nous voyons pourtant ce dieu nommé et figuré parmi les divinités auxquelles le roi Nectanébo II, de la XXXe dynastie (milieu du IVe siècle avant J.-C.), fait les offrandes et les rites habituels, sur la porte centrale du grand pylône du temple d'Isis à Philæ[1]. Doudoun est qualifié ici de *dieu de l'Abaton* (), c'est-à-dire probablement de l'île rocheuse de Bigheh, voisine de Philæ, qui était censée porter le fameux tombeau d'Osiris[2].

Au IIe et au Ier siècle, Ptolémée VII Évergète II et ses successeurs se sont fait également représenter, au temple d'Isis à Philæ, devant de nombreuses divinités, parmi lesquelles nous retrouvons Doudoun[3].

Il semble qu'il ait existé, à Philæ, à l'époque des souverains lagides d'Alexandrie et des empereurs de Rome, une trinité spéciale, composée des dieux Ari-ḥems-nofir (Arsnouphis), Thot et Doudoun[4]. Aussi voyons-nous ce dernier jouer un rôle de pre-

1. Cf. Weigall, *A Report on the Antiquities of Lower Nubia*, p. 44.

2. Cette identification, proposée par M. H. Junker, *Das Götterdekret über das Abaton* (Wien, 1913), *passim*, est acceptée dans la 4e édition française du *Guide Baedeker*, publiée en 1914 (cf. p. 363).

3. Cf. Weigall, *op. cit.*, p. 50.

4. *Loc. cit.*, p. 40.

mier plan dans le petit temple qui fut élevé, à la pointe sud de l'île, par l'empereur Tibère (Ier siècle de notre ère) à la gloire du dieu local Arsnouphis. Non seulement, sur les bas-reliefs de cet édifice, Doudoun est plusieurs fois représenté parmi les autres divinités (Arsnouphis, Thot, Harpocrate, Isis, Hathor, etc.), en particulier sur le second registre de la paroi nord[1], mais il est encore assimilé à Arsnouphis lui-même dans un assez long texte en vingt colonnes verticales, qui se trouve gravé sur la partie droite du soubassement de la paroi est, et qui fut copié en 1896 par Barsanti au cours des travaux qu'il exécuta dans l'île pour en consolider et restaurer les monuments[2]. Arsnouphis est identifié, d'autre part, avec le dieu Shou dans de nombreux textes gravés soit à Philæ, soit dans les temples de Nubie. Le temple est consacré à Arsnouphis-Shou et à l'épouse de ce dernier, la déesse léontocéphale Tafnouit. Le texte en question est un hymne en l'honneur du dieu principal ; les données géographiques qui y sont accumulées ne sont pas très claires, et l'auteur paraît n'avoir eu sur la géographie des régions voisines de l'Égypte du côté du sud et de l'est que des notions assez confuses. C'est ainsi qu'il commence par déclarer qu'Arsnouphis était originaire du pays de Pount, et c'est à cause de cette origine qu'il semble vouloir l'identifier avec Doudoun :

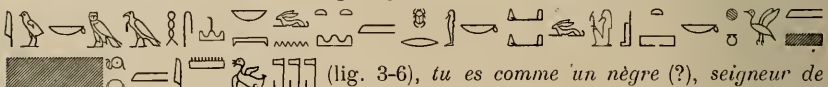

(lig. 3-6), *tu es comme un nègre* (?), *seigneur de Pount; en ta forme de Doudoun, ton lieu de résidence est* (*Philæ*), (*paraissant*) *chaque jour pour Amon, engendreur des dieux*. Puis il place dans l'île de Bigheh le lieu d'origine du dieu, sans que toutefois cette nouvelle localisation l'empêche de continuer à l'assimiler avec Doudoun :

(lig. 9-12), *Tu es florissant quand tu es dans le sanctuaire de Bigheh; tu renverses tous les ennemis de ton père Osiris et de ta mère Isis en ton nom, celui de Doudoun*. Il y a là une allusion évidente au rôle joué par Doudoun dans l'Abaton, si tant est que cet endroit sacré entre tous doive être cherché dans l'île de Bigheh, dont Senmout était le nom profane. (M. Daressy, *loc. cit.*, p. 80, pense que l'un des nombreux tombeaux d'Osiris, celui de l'Abaton, était dans l'île de Philæ même, mais tout paraît démontrer que, s'il était bien dans une île et dans la région de Philæ, cette île n'était pas Philæ, mais une île proche de Philæ, et très probablement Bigheh.) Chacune des régions de l'Égypte avait à cœur d'avoir été, aux temps mythiques, le théâtre d'une lutte entre Osiris et

1. Cf. Weigall, *op. cit.*, p. 42.

2. La partie supérieure de chacune des colonnes de ce texte est visible sur la planche 5 de l'ouvrage publié à Londres en 1896 par le capitaine H. G. Lyons et intitulé *A Report on the Island and Temples of Philae* (cf. p. 22-25 pour la description du temple d'Arsnouphis). Il a été reproduit en entier, traduit et commenté en 1917 par M. Daressy, dans les *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, t. XVII, p. 76-80.

ses ennemis. Osiris avait succombé, mais avait été vengé par son fils Horus. Il y avait donc à l'Abaton, comme en beaucoup d'autres points de l'Égypte, une vénérable sépulture d'Osiris et un dieu qui avait joué le rôle de vengeur de son père Osiris; ce dieu était ici, en réalité, Harendotès; mais l'auteur de notre texte a confondu Harendotès avec Doudoun, de même que plus haut il avait fait de ce dernier une forme d'Arsnouphis-Shou. La confusion s'explique d'autant moins que c'est, d'après le texte, en raison de son nom *Doudoun* que ce dieu est dit avoir renversé les ennemis de son père et de sa mère Isis : il n'y a, en effet, aucune espèce de relation possible, si éloignée soit-elle, entre le nom propre Doudoun et l'expression *skhet khęftiou* « abattre des ennemis ». Nous sommes en présence, on le voit, d'une pure phraséologie sans aucun souci de précision, et, comme l'a fait observer M. Daressy, ce texte est un nouvel exemple du caractère incertain des renseignements fournis par les monuments de basse époque sur les généalogies des dieux. Son seul intérêt, qui n'est, à la vérité, nullement à dédaigner, est de nous montrer que, sous l'empereur Tibère, le souvenir n'avait pas encore complètement disparu, aux confins de la Nubie, du dieu local spécial aux régions nubiennes et éthiopiennes, qui y avait été adoré pendant plusieurs millénaires et qui avait été introduit dans les textes hiéroglyphiques dès les temps reculés de la VIe dynastie pharaonique.

VI. *Résultats de l'examen historique des monuments où est cité et figuré Doudoun.*

Après avoir passé en revue, suivant leur ordre historique, les documents qui nous ont transmis le nom et la figure de Doudoun, il nous reste à voir les conclusions que nous sommes en droit de tirer de cet examen concernant la nature propre de cette divinité.

Et d'abord, que signifie son nom ? Très rares sont les savants qui se sont posé cette question, et peu satisfaisantes sont les tentatives de réponse qu'ils y ont faites. Wilkinson, en 1835, dans sa *Topography of Thebes and general View of Egypt*[1], décrivant assez rapidement le temple de la rive orientale du Nil à Semneh (c'est-à-dire, nous l'avons vu, le temple de Koummeh), y relève la présence du dieu *Totouôn*, qu'il appelle *le dieu de Semneh*, et dont il décompose le nom en deux éléments : *tot*, la main ( ), et *ouôn*, ouvrir ( ). Doudoun serait donc, suivant lui, *celui qui ouvre la main*. Et la même signification *opener of the hand* est encore proposée par lui six ans plus tard, en 1841, dans la seconde série de ses *Manners and Customs of the Ancient Egyptians*[2], où la seule modification apportée au nom de la divinité est

1. Page 500.
2. Vol. II, p. 87 et pl. 72, Part 2.

Totouon (avec un point d'interrogation), au lieu de *Totouón*. C'est Samuel BIRCH qui, publiant après la mort de Wilkinson, en 1878, une nouvelle édition de la première série des *Manners and Customs*, a transformé l'ancienne lecture en *Tat-un*. BIRCH[1] lisait, d'autre part, *Kens* le nom de la Nubie, (*Ta-sti*), et l'identifiait, sur la foi de cette lecture erronée, avec la partie de la Nubie connue actuellement sous le nom de *Kenous*.

Une autre tentative d'étymologie est due au savant allemand Karl BUNSEN, qui, en 1845, dans son grand ouvrage *Aegyptens Stelle in der Weltgeschichte*, signalant (d'après WILKINSON lui-même), parmi les divinités étrangères introduites dans le panthéon égyptien, le dieu *Tet-un*, décomposait encore son nom en deux parties, *tet*, *formans* (), et *un*, *omnia* (), et traduisait l'ensemble par « *establishing beings* », *créateur de ce qui existe*[2].

Il est fort probable que ni l'une ni l'autre de ces deux explications du nom de Doudoun n'est exacte, et que toute autre tentative qui supposerait une origine *égyptienne* de ce nom serait vouée d'avance à la même impossibilité d'aboutir à un résultat satisfaisant. Doudoun étant un dieu nubien, né en Nubie et transplanté dans la religion et sur les monuments égyptiens longtemps après son apparition comme dieu indépendant en Nubie, son nom doit appartenir, lui aussi, à la langue nubienne des premiers âges historiques, sur laquelle nous ne savons, malheureusement, pour ainsi dire rien. Dans la langue actuelle des Nubiens, il existe un radical *tōd*, *tō*, qui, suivant LEPSIUS[3], signifie *jeune, petit*, et l'on pourrait, je pense, en apportant à cette tentative de rapprochement toutes les réserves nécessaires en pareille matière, considérer cette racine comme ayant été susceptible de donner naissance à la transcription hiéroglyphique *Doudoun*. Je rappelle, à ce propos, que dans les plus anciens textes égyptiens actuellement connus qui nous aient transmis le nom de ce dieu, c'est-à-dire dans les inscriptions des pyramides royales de Saqqarah, Doudoun est uniformément qualifié de *jeune homme*, ou peut-être même d'*enfant*, [4] (orthographe défective régulièrement employée dans les textes funéraires pour le mot , en vertu de la règle énoncée par M. LACAU)[5]. Doudoun serait donc originairement, en Nubie, le *dieu enfant* ou le *jeune dieu*, exactement comme il y eut plus tard, en Égypte, d'autres dieux enfants, par exemple Khonsou, Harpocrate, etc.

Quoi qu'il en soit de cette tentative d'explication de son nom, voici quelques-unes des caractéristiques sous lesquelles Doudoun se présente à nous d'après les figurations

1. Nouv. édit., vol. III, p. 239 et pl. LVIII, fig. 2.
2. Voir la traduction anglaise de Ch. C. COTTRELL, *Egypt's Place in universal History*, vol. I (1848), p. 411.
3. *Nubische Grammatik* (1880), p. 398.
4. Voir ci-dessus, p. 3-4.
5. Cf. *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, t. LI (1913), p. 3 (*Suppressions et modifications de signes dans les textes funéraires*).

et les inscriptions égyptiennes. Il est toujours représenté *sous la forme humaine*, mais, quoique jeune homme, il ne porte jamais les deux longues tresses bouclées retombant sur les oreilles et les joues, qui sont portées par les autres dieux jeunes, Khonsou et Harpocrate par exemple. Il n'a pour toute coiffure que le voile ou *klaft*, sauf sur une de ses représentations où il porte le diadème [1]. C'est probablement cette particularité qui a fait penser à certains historiens de la religion égyptienne que Doudoun était une autre forme, spéciale à la Nubie, du dieu Khnoumou criocéphale d'Éléphantine et de la première cataracte[2]. Nous avons constaté, toutefois, que cette opinion n'était pas exacte, puisque, à Semneh et à Koummeh, Khnoumou et Doudoun sont adorés côte à côte. Le savant hollandais C. P. Tiele, dans son *History of the Egyptian Religion*, a affirmé, d'autre part, que Doudoun, adoré à Semneh avec Khnoumou, mais recevant toujours un moindre degré d'honneur, était Khnoumou lui-même, sous sa forme première[3]. Or, la vérité est, au contraire, qu'à Semneh c'est Doudoun qui joue le rôle de divinité principale du temple, tandis que Khnoumou n'est que la première des divinités adjointes ou parèdres. A Koummeh, au contraire, les rois de la XVIIIe dynastie ont cherché à rétablir entre les deux dieux l'égalité de prestige, rompue depuis la XIIe dynastie en faveur de Doudoun; aussi est-ce, dans ce dernier temple, Khnoumou qui est la divinité principale, tandis que Doudoun est la première des divinités parèdres. Mais, ni à Semneh, ni à Koummeh, ni en quelque autre sanctuaire que ce soit, on ne peut dire que Khnoumou et Doudoun apparaissent comme confondus en un seul dieu, ou que le dernier ne soit qu'une autre forme du premier[4].

On a voulu reconnaître, d'autre part, en Doudoun un *dieu de la création*, d'abord en vertu de cette assimilation erronée entre lui et Khnoumou (le dieu potier, qui a moulé le genre humain dans l'argile), et aussi par suite d'une confusion fâcheuse entre son nom et l'un des surnoms de Ptah memphite. C'est encore dans l'ouvrage de Tiele, déjà cité, que l'on trouve la première tentative de cette identification de Doudoun avec Ptah, qui devait rencontrer l'approbation des meilleurs parmi les égyptologues : *It occurs to me.....*, lit-on à la fin de la phrase de la traduction anglaise du livre de Tiele, à laquelle il a déjà été fait allusion plus haut, ... *that this Tetun has some*

1. Voir ci-dessus, p. 29 (époque éthiopienne).

2. Cf., en particulier, H. Brugsch Bey, *Egypt under the Pharaohs* (a new edition, London, 1891, p. 74) : *Totun, a special form of the ram-headed Khnem of Elephantine.*

3. C'est ainsi, du moins, que paraît devoir être comprise la phrase suivante de la traduction anglaise du livre de Tiele par James Ballingal (London, 1882), p. 133, note 1 : « It occurs to me that the god Tetun..., who was worshipped at Semneh with Chnum, but always received a less degree of honour..., is Chnum himself *as former.* »

4. M. Ad. Erman a dit plus justement : « Lorsque les rois du Moyen Empire conquirent la Nubie, ils lui laissèrent son dieu *Dedwen* et lui *associèrent* le dieu égyptien Chnoum des cataractes » (*Die ägyptische Religion*, 2e édit., 1909, p. 219, et traduction française Ch. Vidal, 1907, p. 276-277). Et c'est pour cela que, dans un texte du temple de Semneh, Sanousrit III est dit *fils de Khnoumou et de Doudoun.*

connection with the name of Chnum's northern colleague, Ptah Tatanen. M. BUDGE va plus loin et déclare formellement qu'à la fin de la période historique qui se termine avec la XXIe dynastie, les habitants de la Nubie étaient tellement imbus de la culture de l'Égypte que, tout en continuant à adorer leurs divinités locales, et parmi elles *Ṭeṭun*, ils avaient adopté officiellement, par surcroît, le système religieux de l'Égypte, et qu'ainsi *Ṭeṭun* avait été identifié par eux avec Ptah[1]. Enfin, M. Flinders PETRIE, dans l'article *Egyptian Religion* de l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics* de HASTINGS[2], a reproduit les affirmations de ses prédécesseurs : « Dedun, dit-il, was apparently a creation-god, since he was fused with Ptah, the combination Ptah-Dedun being often worshipped in the XIXth dynasty. » Malgré l'autorité considérable de l'égyptologue anglais, force nous est de déclarer que la prétendue combinaison Ptah-Doudoun n'est attestée par aucun monument, et que tout ce système d'identification entre le dieu nubien et le dieu memphite repose sur une similitude faussement supposée entre le nom de Doudoun et l'un des surnoms fréquemment donné à Ptah. Ce surnom, que TIELE, BUDGE et PETRIE ont lu *Tatanen* (et dans lequel ils ont cru voir la transcription égyptienne du nom nubien Doudoun), est à lire, en réalité, *Tanen*, et sa forme féminine nous est bien connue dans le nom de la déesse *Tanenit*. Il n'y a donc aucune relation possible entre les noms Doudoun et Tanen, ni aucune possibilité d'identifier Doudoun soit avec Tanen seul, soit avec Ptah-Tanen combinés, soit enfin avec Ptah seul. Et, comme nous avons vu, d'autre part, que l'assimilation de Doudoun avec un autre dieu de la création, Khnoumou, était également impossible, tout l'échafaudage précaire sur lequel reposait la théorie considérant Doudoun comme un dieu de la création vient à s'écrouler. Il est possible que Doudoun ait été, à l'origine et dans la pensée des peuples de Nubie, une divinité de la création; mais nous ne savons à ce sujet rien de positif et nous n'avons pas le droit, pour affirmer une pareille thèse, de recourir à de fausses identifications ou à de prétendus jeux de mots.

Si, d'ailleurs, nous élevant au-dessus du cas particulier de Doudoun, nous jetons sur le développement de la religion égyptienne (ou, pour parler avec plus d'exactitude, sur l'évolution des divers systèmes religieux de l'antique Égypte) un coup d'œil d'ensemble, nous voyons bien vite que, malgré la large hospitalité offerte par ce pays aux divinités d'origine étrangère, malgré la libérale tolérance avec laquelle les dieux de la terre des Pharaons ont accueilli à leurs côtés les dieux des contrées voisines, jamais aucun de ces dieux étrangers n'est parvenu à exercer sur l'évolution des idées religieuses en Égypte une influence réellement sérieuse. Sauf le cas de la divinité phénicienne Astarté, qu'un récit mythologique égyptien appelle une fois *fille de Ptah*[3], je

1. Cf. *A History of Egypt*, vol. VI, p. 185.
2. Vol. V (1912), p. 250, n° 41 : *Foreign Gods.*
3. Publié par M. W. SPIEGELBERG, dans les *Proceedings of the Society of biblical Archaeology*, vol. XXIV (1902), p. 41.

ne crois pas possible de trouver un exemple d'une divinité non égyptienne qui se soit fondue peu à peu, au cours des temps, dans une divinité proprement égyptienne, ou qui ait réussi, dans une si petite mesure que ce soit, à modifier en sa faveur l'évolution de la pensée religieuse nationale des Égyptiens. La réciproque est, du reste, tout aussi facile à noter : à aucun moment, même lors de l'extension victorieuse de l'empire égyptien jusqu'à la quatrième cataracte, d'une part, et jusqu'aux rives de l'Euphrate, d'autre part, la religion des habitants de la vallée du Nil n'a cherché à exercer une influence sensible sur les religions des pays conquis. Les Égyptiens ont maintenu tels qu'ils les ont trouvés les cultes nationaux des peuples vaincus, et ils se sont contentés, pour assurer leur domination à l'étranger, d'introduire, à côté des divinités locales indigènes, les plus grandes de leurs divinités propres, Osiris et Isis, Amon et la triade thébaine, Khnoumou, Ptah, Horus et ses dérivés, etc. C'est ainsi que, pour le cas spécial qui nous occupe ici, Khnoumou fit voisinage avec Doudoun à Semneh et à Koummeh, tandis que Doudoun vint tenir compagnie à Karnak, à Deir-el-Bahari, au Guebel Barkal, à Amon-Râ thébain, et à Philæ, à Shou-Arsnouphis. Mais nous avons, en définitive, le droit de conclure, avec MM. H. O. Lange[1] et V. Ermoni[2], que Doudoun ne joua jamais, dans la religion populaire égyptienne, un rôle important[3], et que, s'il paraît avoir été admis dans certains systèmes théologiques, comme ceux de la région thébaine et de la région de la première cataracte, il ne fut, à proprement parler, jamais adoré pour lui-même en Égypte.

VII. *Doudoun et Tithon.*

Cherchant à fixer la vocalisation de la première syllabe du nom de Doudoun, je faisais allusion, tout au début de cet article (voir ci-dessus, p. 2, note 1), à la possibilité d'une survivance de ce nom à l'époque grecque dans le nom du héros légendaire Τιθωνός, *Tithonus* ou *Tithon*. Cette identification entre les noms de ces deux personnages ayant été proposée quelque part (je n'ai pu, malheureusement, retrouver l'auteur de cette proposition), il convient, je pense, en terminant, d'en dire quelques mots. C'est dans l'ouvrage sur *Meroë, the City of the Ethiopians,* publié en 1911 à Oxford, sous la signature commune de MM. J. Garstang, A. H. Sayce et F. Ll. Griffith, que l'on peut lire, tout au début du chapitre Ier, cette assertion : « The Ethiopian

1. Voir Chantepie de la Saussaye, *Manuel d'histoire des religions* (1904), chap. v : *Les Égyptiens*, par M. H. O. Lange, p. 97-98.

2. *La religion de l'Égypte ancienne* (*Bibiothèque d'Histoire des Religions* de P. Lethielleux, 1909), chap. v : *Les dieux étrangers*, p. 161-162.

3. A la différence de son collègue *Bès* (ou *Bisou*), un autre dieu d'origine africaine qui réussit, sur le tard, à s'implanter assez profondément en Égypte.

Tithonus of Greek legend has been plausibly identified with Dedun the God of the second cataract. » La légende grecque à laquelle il est fait ici allusion est bien connue. Ce Τιθωνός était un prince troyen, fils du roi Laomédon et frère de Priam : il avait été enlevé par la déesse de l'aurore, Éôs, qui l'avait épousé, puis transporté en Éthiopie, et qui avait eu de lui là-bas deux fils, Émathion et Memnon. Ce dernier était accouru plus tard de son lointain pays, l'Éthiopie, avec une puissante armée, au secours de Troie, la patrie d'origine de son père, et avait tué le Grec Antilochos, avant de succomber lui-même sous les coups du bouillant Achille[1]. Lorsqu'il fut devenu vieux, Éôs se dégoûta de son époux Tithon et demanda à Zeus, qui n'avait rien à lui refuser, de le changer en cigale[2]. Le nom propre Τιθωνός fut employé ensuite, par extension, à désigner un vieillard très âgé, et on le rencontre avec cette signification dans les *Acharniens* d'Aristophane, dans un des dialogues des morts de Lucien, etc. Le lexique d'Hésychius d'Alexandrie fait mention d'un mot Τιθωνόκομον, certainement dérivé de Τιθωνός et qui servait à désigner *une race noire par tout son corps, mais dont les cheveux étaient blancs* (ἔθνος μέλαν μὲν τὸ ὅλον σῶμα, λευκὸν δὲ τὰς κόμας). Enfin, Τειθωνός est mentionné comme ayant été le père de Memnon sur plusieurs inscriptions grecques gravées sur la statue vocale de Memnon dans la plaine de Thèbes[3].

C'est là, à peu près, tout ce que nous savons de ce Tithon, dont le fils Memnon fut considéré à la fois par les Grecs et par les Troyens comme le héros de l'Éthiopie. Comme Doudoun était, encore à l'époque de la guerre de Troie, le premier et le plus connu des dieux indigènes adorés dans les régions nubiennes et éthiopiennes, il ne serait pas absolument impossible que sa renommée eût été telle qu'elle fût parvenue jusqu'à Homère ou aux poètes à qui nous devons l'œuvre homérique. Je me permets, toutefois, de révoquer en doute, jusqu'à plus ample information, cette gloire lointaine de l'humble dieu local de la seconde cataracte, dont le nom ne réussit jamais à rayonner vers le nord plus loin que Thèbes, et qui, dès avant l'époque où se place la lutte entre les Grecs et les Troyens, avait été plus ou moins détrôné au profit du grand Amon thébain. Il est douteux, d'autre part, que, même connu d'Homère, le nom du dieu Doudoun aurait pu servir de prototype au nom d'un simple mortel comme Tithon. Il convient d'observer, en outre, que ce n'est pas Tithon qui, dans la légende homérique, est considéré comme Éthiopien, mais bien son fils Memnon.

1. Voir, pour cette légende, l'*Iliade* (chant XI, vers 1-2, et chant XX, vers 237), — l'*Odyssée* (chant V, vers 1-2), — les *Hymnes homériques* (hymne IV, à Aphrodite, vers 218-219), — la *Théogonie* d'Hésiode (vers 984), — la *Bibliothèque d'Apollodore* (III, 124, édit. Teubner, 1894, p. 203), — etc. Les références au nom Τιθωνός ont été rassemblées au tome II du *Wörterbuch der griechischen Eigennamen* de W. Pape (3e édit., 1884, p. 1524).

2. Cf. le lexique de Suidas, aux mots Τιθωνοῦ γῆρας, etc.

3. En particulier sur *C. I. G.*, III, n° 4710. — Sur Memnon, l'origine asiatique de son mythe et le passage de ce mythe en Égypte et en Éthiopie vers l'époque d'Alexandre le Grand, voir Letronne, *La Statue vocale de Memnon considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce* (1833), p. 65 sqq.

Enfin *et surtout*, LETRONNE a fort bien montré que, « selon la géographie primitive des Grecs, le mot *Éthiopie*, le *pays des hommes à visage brûlé*, était une expression vague qui désignait principalement la partie sud-est de la terre connue, et comprenait tous les peuples dont la peau est noire ou basanée. Cette dénomination, quand Homère l'applique à une contrée déterminée, s'entend *de la partie méridionale de la Phénicie*[1] », et non des régions situées au sud de l'Égypte. Le chemin à parcourir par Memnon avec son armée d'Éthiopiens aurait été, du reste, réellement par trop long pour se rendre de Méroé, capitale de l'Éthiopie africaine, jusqu'à Troie, au secours de son frère Priam. La même difficulté n'existe plus, au contraire, si Memnon vient de l'*Éthiopie asiatique*, soit qu'on place cette Éthiopie au sud de la Phénicie, soit qu'on préfère la localiser à l'est de l'Euphrate, dans la Susiane.

Pour toutes ces diverses raisons, dont la dernière me semble, à elle seule, de nature à trancher la question de façon décisive, je crois devoir conclure prudemment à l'impossibilité d'identifier l'époux de l'Aurore, Tithon, avec le dieu nubien Doudoun, et je continuerai à préférer, pour le nom de ce dieu, la vocalisation Doudoun à la vocalisation *Didoun*, qui se trouve implicitement admise dans l'équation Τιθωνός = Didoun

HENRI GAUTHIER.

Le Caire, 1er mars 1919.

1. *Statue vocale*, p. 67.

ON CERTAIN PARTICIPIAL FORMATIONS IN EGYPTIAN

I

The Origin of the Relative Form

In my *Notes on the Story of Sinuhe*, p. 79, n. 1 (= *Rec. de Trav.*, XXXIII, p. 229) I enunciated, but without developing it, the theory that the Relative Form *Śḏmw·f* 'is nothing more than a syntactical development of the passive participles'. Take a simple instance, the phrase *ḥssw nb·f*. According to the rules of grammar with which we are familiar, this may be analysed in two different ways, (1) as an Imperfect Passive Participle followed by a genitive indicating the Subject, 'one (being) praised of his lord' (Sethe, *Verbum*, II, § 908), and (2), as the Relative Form *Śḏmw·f* 'one whom his lord praises' (*Verbum*, II, § 755). The sense is the same in both cases, just as the form is the same; in other words, a single linguistic fact is here explained in two distinct ways, which is absurd. In this simple instance, it is clear that the Relative Form *is* the Imperfect Passive Participle, and that we are wrong in classifying the Egyptian verb-form under two separate heads.

Thus far, all is plain sailing. Difficulties begin, when the verb-form is followed, not only by a Semantic Subject, but also by a direct Semantic Object, as in *ḥssw nb·f mdwt·f*, which we can interpret with ease as the Relative Form, 'whose words his lord praises', but which accords but ill with our conception of the uses of a Passive Participle 'praised (by) his lord (as to) his words'. Still greater difficulty is occasioned by the *Śḏm·n·f* Relative Form, *e. g.* *ḥs·n nb·f mdwt·f* 'whose words his lord praised', *ḥs·n* here being at first sight far removed from any known form or use of the Passive Participle. And there are many more complex instances of the construction with the Relative Forms which, on a superficial view, appear incompatible with the thesis that these originated in the Passive Participles. A recent brilliant article (*Ä. Z.*, 54, 98-103) by Sethe, however, goes a long way towards removing the obstacles to that thesis; Sethe's purpose is to show that the *Śḏm·n·f*, *Śḏm·in·f* and *Śḏm·ḥr·f* Forms are all composed of Passive Participles to which the Semantic Subject[1] is appended by the mediation of a Preposition *n*, *in*, *ḥr*; in the case of the *Śḏm·n·f* Form he is able to show that the theory deriving the verb-form from a Passive Participle followed by a Dative

1. See below p. 43, n. 1.

holds good whether it has Finite or Relative meaning, and this leads him onwards to my own view that the Passive Participle likewise lies at the base of the *Śḏmw·f* Relative Form.

In the last paragraph I have employed two new terms — Semantic Subject and Semantic Object — which will, I believe, prove invaluable in clarifying our notions with regard to the obscure linguistic questions here under consideration. These terms correspond to what SETHE and others call Logical Subject and Logical Object, a nomenclature that is open to serious objection seeing that (1) the Subject of a logical proposition may quite well be the Subject of a Passive, *e. g.* 'the Rubicon' in 'the Rubicon was crossed by Caesar', whereas SETHE would call 'Caesar' the Logical Subject, and (2) Object is not a Logical term at all. By Semantic Subject I shall here mean the *agent* of the verbal notion *actively* conceived; thus in 'he is', 'he grows', 'he loves' the Semantic Subject is 'he', since 'he' is the *agent* of the *actions* of 'being', 'growing', 'loving'. Semantic Object, on the other hand, must be understood as designating whatever Noun or Pronoun is directly or indirectly affected by an *active* verbal notion, so 'him' in 'he loves him', 'he gives to him', 'he has faith in him'. When, as in the last example, there is more than one Semantic Object, that most completely or fully affected by the verbal notion is called the *direct* Semantic Object ('faith') and any other Semantic Object ('him') is called *indirect*. In 'the Rubicon was crossed by Caesar' as well as 'Caesar crossed the Rubicon', the Semantic Subject is 'Caesar' as agent of the crossing, and the Semantic Object is 'the Rubicon' as the thing which someone crossed. In the case of Passives a distinction emerges between Grammatical Subject ('the Rubicon') and Semantic Subject ('Caesar'). The terminology here proposed corresponds very closely to that of the Arab grammarians, with whom the Semantic Subject is called الفاعِل 'the doer' and the Semantic Object is called المفعول به 'the done-with'; the Subject of the Arabic Passive is المفعول به here said to be 'supplying the place of الفاعِل'; the مفعول به, when an accusative, is called صَرِيحٌ 'pure' and, when consisting of a preposition with the genitive is called غَيْرُ صريح 'impure' — conceptions closely similar to those of direct and indirect Semantic Object adopted above[1].

This point of terminology settled, we may return to the problem of the Relative Form. It is not intended here to deal with more than a few aspects of that problem, and my notes should be read in conjunction with SETHE's essay. The fact that I desire to emphasize is that the developed Relative Form is a quite natural and normal out-

1. See WRIGHT, *Arabic Grammar*[3], II, p. 269. Some difficulty is occasioned by the agent after Passives, which I deliberately regard as Semantic Subject. Since, both in the English 'by him' and in the Egyptian *Śḏm·n·f* Form (*n·f*), this is represented by a preposition and its case, it might be argued, according to the definition of the impure Object in Arabic, that the agent after Passives is a sort of Semantic Object.

come of the use of the Passive Participle; much of its history can be illustrated from other languages, the chief point of difference being that Egyptian goes one step further than them in its ability to append to the Passive Participle not merely the Semantic Subject or alternatively a direct Semantic Object — these two possibilities are found elsewhere in the world — but also *both* the Semantic Subject and a direct Semantic Object at the same time. The last is a trait probably peculiar to Egyptian.

A Passive Participle may be defined as *an epithet indicating some verbal notion as exerted upon a Noun (expressed or unexpressed) which by virtue of this fact constitutes a Semantic Object.* The simplest kind of Passive Participle is that in which the verbal notion is exerted fairly and squarely upon the Noun itself, as in 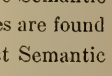 *ḥssw* 'one praised'; here 'one', the unexpressed Noun of which *ḥssw* is the epithet, stands in the relation of direct Semantic Object to the notion of 'praising'. The application of the epithet to its Noun is sufficiently indicated by the concord in number and gender, so that it would be quite tautologous to add any Pronoun as in **ḥssw sw* 'praised him' to emphasize the nature of the direct Semantic Object. Now it is a strong argument in favour of the theory of the Relative Forms here advocated that, whenever the direct Object of the Relative Form is identical with the Antecedent, the so-called Retrospective Pronoun (SETHE's *Pronomen relativum*, Arabic الراجع) is regularly omitted; the reason why *ḥssw nb·f* 'whom his lord praises' is written and not **ḥssw sw nb·f* is apparent as soon as we realize that *ḥssw nb·f* is simply a development of the Passive Participle *ḥssw*. Indo-European Parallels to *ḥssw nb·f*, which we may thus regard either as Relative Form with Grammatical Subject or as Passive Participle with Semantic Subject, are θεογενής, *god-given, gottgesegnet.*

But the use of the Passive Participle is not confined to the case where its Noun functions as direct Semantic Object; very often the verbal notion is exerted upon the Noun only *partially* and *indirectly*, and in this case a Retrospective Pronoun is usually found among the adjuncts of the Passive Participle indicating, by its relation to those adjuncts, the exact semantically objective relation (*sit venia verbo*) of the Noun to the Participial expression which qualifies it. Thus in 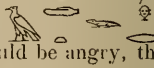 *ʿdt ḥr·s* 'that angered upon it', *i. e.* that with which one is or should be angry, the construction of the Suffix *·s* after the Preposition *ḥr* defines the relation of the unexpressed Pronoun 'that' to the verbal notion inherent in its epithet the Passive Participle; the Pronoun is an indirect Semantic Object because 'anger' is not directly exerted upon 'that', but affects 'that' only in so far as 'that' is the ground or reason 'upon which' it rests; 'that' is clearly a Semantic Object, though indirect, within the strict meaning that we have assigned to the term. This extended use of the Passive Participles is found in many languages, though often only in the form of compounds, *cf.* κατηγορούμενον, *übersehen, inquired into, longed for*. It is characteristic of the Indo-

European languages that the Retrospective Pronoun is omitted in such expressions; we say *the thing longed for,* and not *the thing longed for it*; Semitic and Egyptian, on the other hand, regularly insert a Pronoun[1].

Now note, in support of the contention that the Relative Forms are derived from the Passive Participles, that the Retrospective Pronoun is there inserted under exactly the same conditions as with the Passive Participles. This may be seen by comparing *ꜣdt nb·f ḥr·s* 'that on account of which his lord is angry' with *ꜣdt ḥr·s* 'that on account of which one is angry'. Analogies to the Egyptian *ꜣdt nb·f ḥr·s* may be found in such German compounds as *ein blumenumranktes Haus, eine bachdurchlaufene Wiese,* where, as before, the Retrospective Pronoun is left unexpressed.

We now proceed to a further stage in the evolution of the Relative Forms. This stage is one where no Semantic Subject follows the Passive Participles, but where this has a direct Semantic Object of its own distinct from the qualified Noun or Antecedent. The qualified Noun or Antecedent is then necessarily only an indirect Semantic Object of the verbal notion inherent in the Passive Participle, and a Retrospective Phrase becomes indispensable in order to define the precise relation. The construction here described is well-known in the classical languages, where the direct Semantic Object is expressed grammatically by an accusative known as the Retained Accusative; examples are *perculsi pectora Poeni,* οἱ ἐπιτετραμμένοι τὴν ἀρχήν, *ein herzdurchstochener Leichnam.* In English one may compare *hamstrung, found fault with, made fun of, boys granted a holiday* and so forth[2]. Here again the Retrospective Pronouns *sua,* αὐτοῖς, *them* are characterically omitted, though in Semitic and Egyptian they are almost always inserted. Good Egyptian examples are :

he who used to give orders is (become) one to whom orders are given, *lit.* a given to him face; GARDINER, *Admonitions,* p. 106.

list of witnesses in whose presence this testament was made, *lit.* made this testament beside them; *Pap. Kahun,* 11, 24. *Cf.* 13, 1.

there is no poor man for whom the like has been done, *lit.* done for him the like; *Sinuhe B,* 309.

These constructions are, of course, perfectly familiar to SETHE, who indeed seems to have been the first to draw attention to them (*Verbum,* II, §§ 899 foll.). None the less, I am inclined to think that he has interpreted them wrongly. On SETHE's view

1. See BROCKELMANN, *Grundriss,* II, pp. 582 foll., for the cases where the Retrospective Pronoun is omitted : and for Egyptian, *Verbum,* II, § 746.

2. Some of these English examples I owe to the kindness of Mr. GUNN.

ḥr, *imt-pr* and *mitt* in the above instances are to be regarded as Grammatical Subject of the Passive Participle, by which he appears to mean that they were felt as nominatives to the Passive action of the verb. In favour of this view SETHE quotes such Arabic constructions as الرَّجُلُ المَقْتُولُ أَبُوهُ 'the man whose father was killed', مَلِكٌ مَرْسُولٌ هُوَ إِلَيْهِ 'a king to whom he was sent'. Now I think it may be easily shown that the notion underlying this Arabic construction is not only abnormal but also illogical; certainly it disagrees with οἱ ἐπιτετραμμένοι τὴν ἀρχήν, where we find an accusative, not a nominative, after the Passive Participle. If we consider the Participles generally, it will be seen that the difference between their active and passive voices consists in this, that with the Active Participle the verbal action is regarded as issuing *from* the qualified noun, with the Passive Participle it is regarded as proceeding *towards* that noun. In other words, the Voice of the Participles expresses a relation between them and the noun which they qualify as epithets (the Antecedent if they are regarded, as SETHE chooses to regard them[1], as virtual Relative Sentences) and not a relation between them and any other noun[2]. When, therefore, Arabic writes أَبُوهُ in the nominative, regarding it as the Grammatical Subject of the notion 'being killed', instead of employing the Accusative and regarding it as Grammatical as well as Semantic Object of the notion 'killing' inherent in مَقْتُول, clearly the passive force of the participle is reckoned *twice*, not merely once; and for this twofold utilization of the passive force there appears to be no reason except a false analogy with the Finite قُتِلَ أَبُوهُ 'his father was killed'.

We are thus faced with the question : did the Egyptians agree with the Arabs in this illogical procedure of expressing the direct Semantic Object after Passive Participles by a Grammatical Subject, *i. e.* by a nominative; or did they, as in the Indo-European examples quoted above, regard the direct Semantic Object as also a Grammatical Object, *i. e.* an accusative. There are two good reasons for which I think that the latter conclusion should be preferred.

(1) In the recent article to which I have several times referred, SETHE also uses the construction here under discussion as a link in his chain of reasoning to prove that the Relative Forms originated in Passive Participles. I translate his words : "In cases where the Relative Pronoun[3] is not the Object but performs some other function in

1. I would prefer to call them Participial Phrases. To describe a Participle in Egyptian as a Relative Sentence is surely to import into our analysis of the ancient language terms that strictly apply only to our translations therefrom.

2. One may express the passive meaning of a Passive Participle by the paraphrase 'of whom is predicated' and treating the following words as a unity. For example, *ḥssw nb·f* = 'one of whom is predicated praising-of-(by)-his-lord'; *ḥssw nb·f mdwt·f* = 'one of whom is predicated praising-(by)-his-lord-his-word'.

3. *I. e.* what I have called the Retrospective Pronoun. I object to the term Relative Pronoun for the reason given in note 1 above.

the sentence and consequently is, as a rule, indicated in Egyptian by a Personal Pronoun, the peculiar use of the Passive Participles that Egyptian shares with the Semitic Languages ('Zaid, slain his father' (nominative) for 'Zaid, whose father was slain') lies at the base of the *Śḏm·n·f* Relative Form. Just as the Egyptian said *ḥmt rdyt n·s nbw* 'the woman, given to her gold', *i. e.* 'the woman, to whom gold has been given', so too he said *ḥmt rdyt·n·i nbw n snt·s* 'the woman given for me (*i. e.* by me) gold to her sister', *i. e.* the woman to whose sister I have given gold." In the last sentence it would, indeed, still be possible to uphold the analogy of the Arabic construction and take *nbw* 'gold' as Grammatical Subject, but only because, in the case of the Past Relative Form, the Semantic Subject is represented by the Dative *n·i*. But with the *Śḏmw·f* Relative Form the same view is not possible : in such a sentence as *ḥmt didit·i nbw n snt·s* 'the woman being given I gold to her sister', *i. e.* 'the woman to whose sister I give gold', there would, accepting the Arabic analogy, be *two* Grammatical Subjects, the one ('I') representing the Semantic Subject and the other ('gold') representing the direct Semantic Object. Surely this is not a possible hypothesis. If 'gold' had been felt as the true nominative to the passive 'being given', would it not have preceded the indication of the agent 'I', and would not the latter have been expressed by *ḥr·i* 'through me' or the like? The word-order 1. *·i*, 2. *nbw* suggests that, just as in the Finite construction 'I give gold to her sister', so too with the *Śḏmw·f* Relative Form, *·i* was felt as nominative and *nbw* as accusative. Only upon this supposition is it legitimate to utilize the construction of the Passive Participles with direct Semantic Object as a piece of evidence for the development of the Relative Form.

(2) But a more important argument in favour of the Indo-European analogy is the employment of the Dependent Pronouns[1] (*wi, tw, sw*) to indicate the direct Semantic Object; SETHE merely mentions this fact (*Verbum*, II, § 900), quoting three examples, but offering no explanation. The obvious explanation surely is that the pronouns here were felt to be accusatives — the Dependent Pronouns are regularly used for the accusative after the Finite Verb and Active Participles; otherwise use would undoubtedly have been made of the Suffix Pronouns, just as is done in expressing the Subject of Finite Verbs. Examples of this construction being none too common, I give herewith several to supplement those quoted by SETHE.

(*a*)

1. This term, suggested to me by Mr. GUNN, seems more appropriate than Absolute Pronouns, seeing that they could not, before the New Kingdom, stand at the beginning of the sentence, and that, even then, only the Pronouns of the third person could be so employed.

through love of the nome in which I was born (*mst wi im s*, lit., born me in it) by the royal favourite Nebet to my father..... Khui. *Urk.*, I, 119.

(*b*) I know the name of him to whom you have been given (*rdy n·f tn*, lit., given to him you). Sarcoph. from Beni Hasan, *Annales*, V, 234.

(*c*) it is better for him who does it than (for) him for whom it is done (*irrw n·f st*, lit., done for him it). De Morgan, *Cat. des Mon.*, I, p. 89, no. 76.

(*d*) as to every man over whom it (this spell) is recited every day (lit., recited it over him). *Urk.*, V, 96.

(*e*) in proportion to that concerning which they have been inquired into (*nꜣ šny st ḥr·s*, lit., that investigated them on account of it). *Urk.*, IV, 1108.

(*f*) there are discussed (?) the matters on account of which it was placed upon the roll (*wꜣḥ st ḥr·s ḥr pꜣ šfd*, lit., placed them on account of it on the roll). *Urk.*, IV, 1109.

(*g*) he allots a boat (read the singular) to everyone to whom a boat is allotted (*sꜣw nb n·f sw*, lit., everyone allotted to him it). *Urk.*, IV, 1116.

There are, however, a few examples like 'the day on which it was born' (*hrw msy·f im*, lit., the day born it thereon, *Pyr.*, 27, *d*) where the direct Semantic Object after a Passive Participle is indicated by a Suffix, not by a Dependent Pronoun. Sethe (*Nominalsatz*, p. 13) has quoted these examples as a parallel to the Suffixes in . This comparison at least shows that the Suffix in *msy·f* need not necessarily be construed as meaning that here the standpoint of the Arabic الرَّجُلُ المَقْتُولُ أَبُوهُ had been reached.

It has been seen that the Egyptians could with ease append to the Passive Participle either a Semantic Subject or a direct Semantic Object. This being established, it is but a small step to the construction where both at once are appended, in other words to the fully developed Relative Form; the construction *ḥssw nb·f mdwt·f* is now recognized as simply a combination of *ḥssw nb·f* 'whom his lord praises' and *ḥssw mdwt·f* 'praised (in respect of) his words'. It will often be found helpful to regard a Passive Participle with any Semantic Object as equivalent to a Relative Clause in which the Subject is omitted. We may without scruple employ the indefinite word 'one' as Subject when translating 'over all of whose actions one rejoices'; the employment of 'one' here will serve to remind us that we have only to insert *rmṯ* 'people' or some similar word after the Passive

Participle in order to obtain a characteristic example of the Relative Form. This holds good, of course, only of the Imperfect Passive Participle. With the Perfect Passive Participle, as SETHE shows, what we cannot help viewing as Semantic Subject[1] was expressed by the Dative (*n·f*) and the ending of the Participle was modified (*e. g.* *iry n·f* becomes *ir·n·f*).

There are, doubtless, various objections that could be raised to the hypotheses put forward by SETHE and myself. It might, for instance, be objected that in sentences like *ḥs·n sw nb·f ḥr·s* 'on acount of which his lord praised him' the preposition *n* is, contrary to expectation, separated from its Dative[2]; that the Perfect Passive Participle from a IIIae. Infirmae verb like ended in *y* ( ) whereas the Past Relative Form (,) ended in *w*; that Adjective Verbs cannot well be thought of as distinguishing a Passive Participle, though Passive Participles from such verbs as , and are familiar; and that the Passive in *·tw·f* supposed to occur[3] with the *Ṡḏmw·f* Relative (though not with the *Ṡḏm·n·f*) is not accounted for. All these objections could be more or less successfully met, or their importance at least reduced; but the discussion of them would take us too far afield.

It has been seen that the transformation of the Passive Participle into the Relative Form takes place by gradual stages. At what point may we mark the transition — at what point may we say that the verb-form is no longer a mere Passive Participle but a proper Relative Form? A condition *sine qua non* of the Relative Form is, of course, the presence of the Semantic Subject. Wherever there is also a direct Semantic Object, as in *ḥssw nb·f mdwt·f*, or an adjunct showing that the Antecedent is an indirect Semantic Object as in *bw šmw·f im* 'the place where he goes', we may certainly say that the verb is the Relative Form. A doubt occurs only in the case of *ḥssw nb·f* where, as stated in the first paragraph of this article, *nb·f* may well have been felt as a genitive, not as a nominative[4]. It will be well to retain such examples among the

1. See above p. 43, n. 1.

2. On this point see SETHE's remarks, *Ä. Z.*, 47, 140-1.

3. *Verbum*, II, § 786. It seems by no means impossible that all the examples quoted should be taken as asyndetic Relative Clauses; these are commonest, of course, where the Antecedent is undefined, but occur occasionally also when it is defined.

4. In this case the Participle will have 'nominal' not 'verbal' *régime*. A somewhat similar phenomenon may be seen with the *nomen actionis* in Arabic. If only the Semantic Object is expressed this is in the Genitive, *e. g.* مَنَعَهُمْ مِنْ قَوْلِ ٱلْحَقِّ 'he prevented them from saying what was right'. But if the Semantic Subject is expressed as well, the Semantic Object may revert to the Accusative while the Semantic Subject is in the Nominative, *e. g.* عَجِبْتُ مِنْ ضَرْبِ زَيْدٌ عَمْرًا 'I wonder at Zeid's beating 'Amr' See WRIGHT, *Arabic Grammar*[3], vol. II, p. 59, A. The same seems to hold good of the Egyptian Infinitive : for 'the giving of thee' *rdit·k* with the Suffix (hence a genitive) is used, but for 'his giving thee to me' *rdit·f ni tw* with the Dependent Pronoun *tw* is employed. See my *Notes on the Story of Sinuhe*, p. 48. Along similar lines the view that in *ḥssw nb·f* the word *nb·f* may have been felt as genitive is not incompatible with the view that the same word was felt as nominative in *ḥssw nb·f mdwt·f*.

Participles, marking the beginning of the Relative Forms at the point where any further addition besides the Semantic Subject is made to the verb-form.

II

The Passive of n ṡḏmt·f

Vogelsang seems to have been the first to notice the idiom 'he has (or had) not yet heard', *i. e.* 'before he has heard' or 'before he had heard'; but his discovery, communicated to me and others verbally, was not printed by him[1] until after its re-discovery and publication by Blackman[2]. Blackman's admirable article was overlooked by Erman in his later elaboration of the topic[3], to which, moreover, some new standpoints were contributed by Peet[4]. No comprehensive treatment is here intended; all that will be done is to provide evidence of the Passive of the said construction, and to indicate the conclusion which that Passive seems to suggest[5].

(1) Lacau, *Textes religieux*, XIX, 60-1 : ; M. Lacau gives for the last word , querying every sign except the plural strokes, but the true reading is indicated by the parallel in Chassinat-Palanque, *Fouilles dans la nécropole d'Assiout*, p. 55 : , where, however, *k3t* "work" is wrongly written for *k3w* "bulls". Clearly the original writer meant to say : "I came into existence, before bulls were born or cows made"; a more literal translation would be, "I came into existence (when) bulls had not (yet) been born, and cows had not (yet) been made." For the proper understanding of this statement it must be realized that "bulls" and "cows" in Egyptian imagery were the symbols of propagation *par excellence*.

(2) Lacau, *op. cit.*, LXXX, 15, in obscure context : "before shadows were divided and before the counsels of the gods had been performed"; correspondingly in Chassinat-Palanque, *op. cit.*, pp. 91-2 : "before offering-tables were divided and before the counsels of the gods had been performed."

(3) Naville, *Funeral Papyrus of Iouiya*, pl. XXII, ch. 146, pylon XII :

1. *Kommentar zu den Klagen des Bauern*, pp. 149, 190, in *Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Ægyptens*, vol. VI.

2. *Ä. Z.*, 49, pp. 103-5.

3. *Op. cit.*, 50, pp. 104-9.

4. *Op. cit.*, 52, pp. 109-11.

5. Nos. 4, 5 and 6 have been quoted previously elsewhere, but their importance has not been understood or appreciated; no. 3 was pointed out to me by Mr. Gunn.

"His name came into being, before the cedar had grown, before the acacia had been born, before the copper in its mountain-deserts had been created." *Cf.* LEPSIUS, *Todt.*, ch. 145, l. 73, where the verb-forms given are ; also *Pap. of Ani* (ed. BUDGE, Lee Warner, London, 1913, pl. XXX), ch. 125, introduction : "I came here before the cedar had grown, before the acacia had been born, <before> the ground and the tamarisks had been created."

(4) *Pyr.*, ed. SETHE, 1463 : "who was born before the eye of Horus was bound round (? *cf.* later) and before the testicles of Seth were bandaged."

(5) *Annales du Service*, V, 234, text from Beni Hasan, ed. LACAU, *cf. Zeitschrift für ägyptische Sprache*, vol. 47 (1910), p. 118 : "I came into being, <before> (insert) mankind came into being, before the gods were born, before the *ng*ʾ-bull was lassoed (emend *sphṯ*), before the jaws of the *m*ʾ*tt*-plant were joined (?) together (read *sʿnnt*?).

(6) NEWBERRY, *Beni Hasan I*, 26, 1845 : . For this DÉVAUD (*Sphinx*, XIII, 113) compares *Pap. Berlin* 3029, 1, 9-10, and after a long discussion decides that is to be understood as (which is indeed evident) and that we should render "il n'avait pas (encore) dépouillé le maillot". Personally I am more inclined to translate, "he ruled his city as an infant who was not yet released from the foreskin", but this does not necessarily affect the grammatical construction. There are, however, two objections to this example which make it unsuitable for use here : in the first place the verb *fḫ* might be intransitive rather than passive; in the second place, the form employed might equally well be the Passive of the *Ṣdm·f* Form, *i. e.* equivalent to *fḫ·tw·f*. *Cf.* the examples of *Ebers* 38, 6; 39, 14; 40, 16, which should be read *n ts·tw·f*, virtual Relative Sentences after indeterminate Antecedent, as appears to be shown by , *Pap. Hearst*, 10, 2; the *Ebers* examples are therefore to be cancelled in *Verbum*, II, § 353.

The material is indeed scanty and drawn from poor and perhaps polluted sources. None the less several of the examples appear to tell a plain story. That the Illac. In-

firmae instances (1), (2), and (2) are Perfect Passive Participles of feminine gender seems obvious; not only does the form agree, but the meaning is clearly past and passive. The same holds good of (1), and herewith is apparently, destroyed the contention supported by PEET[1] (encouraged by myself) that in "before the gods were born" (*Pyr.* 1466), the verb *mst* is intransitive and not passive; so too and in passages (3) and (5). Too little is known about the verbs (4) and, as BLACKMAN proposes to read, (5) for these to be made the foundation of any argument. As for the Triliteral (4), this may quite well be a Perfect Passive Participle; and the isolated but significant (3) may be reasonably compared with such rare spellings, unknown to SETHE when he compiled his *Verbum*, as RANSOM, *Stela of Menthu-Weser* (publ. by the Metrop. Mus. of New York), *Urk.*, IV, 546, *Eloquent Peasant*, B 1, 189; also with *w* for *y*, LACAU, *Textes religieux*, V, 2. The examples without *t*, like (3), (5), may justifiably be regarded as erroneous.

But if is the passive of , it looks as though the active must be composed of a Participle *plus* a Suffix indicating its Semantic Subject. This is contrary to SETHE's old theory (*Verbum*, II, §§ 355-7), according to which the *Ṡḏmt·f* Form is a specialized use of the Infinitive with Subject-suffixes. The difficulty about the infinitival theory has always been the existence of *Ṡḏmt·f* Forms from verbs possessing masculine Infinitives like the Biliteral *pḥ* 'reach' and the Triliteral *ḫpr* 'become'; SETHE used to explain *pḥt·i*, *ḫprt*, etc., as survivals from a time when these verbs ended in a weak radical and consequently had feminine Infinitives. Meanwhile the number of these verbs has increased : in the usage of the *Ṡḏmt·f* Form after there are now three good Triliteral verbs (*ḫpr*, *ʿnḫ*, and *ṡḏm*) and two good Biliteral verbs (*rḫ* and *wn*) to be accounted for; also one Secundae Geminatae verb (*hnn*). The examples of this usage have been collected by BLACKMAN, by VOGELSANG and by ERMAN (*locc. citt.*, and I have but three new examples to add :

(*a*) *Pap. Millingen*, 2, 5. behold, convulsions (?) came about when I was without thee, ere the courtiers had heard that I should bequeath (the kingship) to thee, ere I was enthroned with thee.

(*b*) *Urk.*, IV, 1090. Pass not over a suppliant until thou hast attended to his words.

1. *Ä. Z.*, 52, p. 110, n. 2, and *Journal of Egyptian Archaeology*, 1, pp. 209-11.

(c) *Urk.*, IV, 2. ..... I took service as soldier ..... when I was a youth, ere I had taken a wife.

It surely seems very improbable that the six strong verbs mentioned above should all originally have been weak; and this improbability is enhanced if the examples of the *Śḏmt·f* Form after Prepositions are also taken into account. Here I can add two more strong verbs to those quoted by SETHE :

(d) *Shipwrecked Sailor*, 117-8. Behold thou shalt spend month after month |||| until thou accomplish four months.

(β) *Urk.*, IV, 117, *cf.* 148, 449, 1221. a torch is lighted unto thee in the night until the sun rise over thy breast.

It will shorten the present discussion if we confine it to the usage of the *Śḏmt·f* Form after ; it is only in that usage that the Passives like *ꜥryt* occur, and, after all, it is by no means impossible that the various instances collected by SETHE under the heading of the *Śḏmt·f* Form may in the end have to be assigned to several different headings. I would submit that (1) the presence of six apparently strong verbs and (2) the existence of a Passive of the model in the usage *n śḏmt·f* constitute serious presumptive evidence in favour of the thesis that the *Śḏmt·f* Form here is derived from a Participle. Can such a thesis be justified on good linguistic grounds? I believe it can, and that the clue to the problem is provided by the word *wnt*, which, though originally a feminine Past Participle 'that which was', is often employed in Old Kingdom and later texts with the meaning of 'that' after words of saying and the like.

A. With following *Śḏm·f* or *Śḏm·n·f*.

(1) *Urk.*, I, 128, 14, *cf. ibid.*, 11. thou saidst in this thy letter that thou hadst brought.....

(2) WEILL, *Décrets royaux*, pl. I, II. as to what has been said to My Majesty, namely that decrees have been sealed.

B. With Dependent Pronoun and Old Perfect Tense.

(3) Louvre, C 10. say to Horus that I rejoiced when he triumphed.....

C. With Suffix and Old Perfect Tense; the Relative Form, see below.

(4) *Urk.*, I, 128. to let it be known that thou hast returned in peace from Yam.

D. Followed by clause with Adverbial Predicate.

(5) *Urk.*, I, 104. it was said that there had been rebels (?) among the mountain-dwellers.

(6) SCHÄFER, *Mysterien*, p. 14. [illegible] My Majesty knows that there is no one who could do it except thee.

The transition of meaning from 'that which' to 'that' is common to many languages, being found in the Greek ὅτι, the late Latin *quod*, the Italian *che*, the French *que*, the German *dass*, the English *that*, the Arabic ل and the Hebrew אֲשֶׁר; and in Egyptian not only in *wnt*, but also in [illegible], the feminine of the Relative Adjective. All grammarians are aware of this phenomenon, but I have failed to find any serious discussion of the way in which it came about. In essence the Relative word is merely a link between a Noun, here called the Antecedent, and a more or less complete epithet usually taking the form of a sentence[1]. Where the Antecedent is omitted, its nature has to be inferred partly from the gender and number of the Relative word (this is inflected as a rule, though not in the case of אֲשֶׁר and ل), and partly from the relation in which that word stands to the content of the Relative sentence or phrase. This relation is hinted at in the Indo-European languages by the *case* or *grammatical category* (*quem, ubi*) of the Relative word; in the Semitic languages and in Egyptian, on the other hand, it is usually indicated by a Retrospective Pronoun. Now in ὅτι, *quod, que*, etc., the case of the Relative word when it means 'that' is the Accusative, and analogy, as well as the fact that the Retrospective Pronoun is apt to be omitted when the Relative word embodies the Semantic Object (see above p. 44), makes it practically certain that [illegible] and [illegible] must have been felt as accusatives likewise. In order therefore, to discover the origin of the meaning 'that' in the words here under consideration we must pass in review the various meanings of the accusative case, remembering that the neuter ending of *quod*, etc., like the feminine ending in [illegible], [illegible], indicates that the Antecedent must here be a neuter thing or else an abstract notion. Now since the verb of the Relative sentence often has a direct Object of its own (*e. g., je sais que tu* LE.*connais*, [illegible]) the Accusative meaning of [illegible] and [illegible] must clearly be one of the more adverbial senses of the Accusative. It seems obvious that the Antecedent virtually represents what in Latin and Greek grammar is called the Cognate Accusative : in an example like *je sais que tu le connais*, the word *que* practically signifies *ta connaissance de lui*, and if we insert those words as the suppressed Antecedent we shall perceive that *que* has its usual Relative Sense : *je sais ta connaissance de lui que tu le connais*. In other words, the use of ὅτι, *quod, que*, etc., as well as [illegible] and [illegible], for 'that', exemplifies rather a special case of the Relative meaning than a change of meaning.

If once we admit that [illegible] is a feminine Participle and analogous to [illegible] we shall

1. In the Semitic languages and in Egyptian, where the Copula is omitted, it may be a mere prepositional phrase.

have to admit that the Relative Forms and other similar verbal formations can likewise acquire a "substantivized" meaning. SETHE has quoted a number of instances (*Verbum*, II, § 749-50) among which several are debatable[1]; a certain example at all events is *Pyr.* 1419 : 'like that (drawing) which thou didst draw Osiris up to heaven' where *šd·n·ṯ* is obviously past Relative Form. In spite of the lack of gemination, *wnt·k* in *Urk.*, I, 128 is probably to be regarded as a "substantivized" Relative Form; see *Verbum*, II, § 790, for other examples of this ungeminated Relative Form of *wn*, and add a particularly good instance *Pyr.* 1544. Of course *Urk.*, IV, 2 (example *c* on p. 52) shows that the *Śḏmt·f* Form employed in the idiom *n śḏmt·f* is not one of the two Relative Forms known to SETHE, since the Imperfect would be and the Perfect . Probably, however, is an analogous form derived from the Perfect Passive Participle[2] with the Semantic Subject expressed by the simple Suffix instead of the Dative as in the Past Relative Form .

We thus arrive at the conclusion that must have meant something like 'the fact of his not having done', 'the fact of there not having been done'. In order to obtain the meanings 'he not having done', 'there not having been done' or, as it is often easier to translate, 'before he had done', 'before there had been done', the only assumption necessary is the natural one that the 'substantivized' Participial Form *Śḏmt·f* could be used as an Adverb to the principal verb. It is true that in Egyptian the adverbial use of Substantives is largely confined to expressions of Time, see ERMAN, *Grammatik*[3], § 208; but in Arabic, that fruitful field for analogies to Egyptian idiom, the adverbial accusative has a very extended employment, particularly in the construction known as اَلْحَالُ 'the condition' or 'state'. In a sentence like جَاءَ زَيْدٌ لاَ ضَاحِكاً وَلاَ بَاكِياً 'Zeid came not laughing and not crying', there appears to be a certain analogy with the construction , though at the same time there are important differences.

It would be temerarious to affirm that the above explanation of a very obscure and difficult construction has now been established beyond a doubt; but I hold strongly to the view that the passive form here brought to light for the first time makes it highly probable that conceals a development from a Participle rather than from an Infinitive.

ALAN H. GARDINER.

1. Thus in the examples from the Siût contracts in § 749 the Relative Form has its ordinary meaning.

2. Some might be inclined to think that because the sense of *n irt·f* is active while that of *n iryt* is passive, it therefore follows that *irt·f* is derived from an *Active* Participle. This by no means the case; to the passives *ʿḥʿ·n śḏmw*, *iw śḏmw* correspond as actives *ʿḥʿ·n śḏm·n·f*, *iw śḏm·n·f*, and, as we have seen, SETHE has proved that the *śḏm·n·f* Form is derived from a Passive Participle.

SUR QUELQUES PASSAGES DES « MÉMOIRES DE SINOUHIT »

Il semble qu'après tant de travaux excellents et surtout après l'admirable commentaire de M. GARDINER[1], tout ait été dit sur les *Mémoires de Sinouhit*. On se rendra compte des progrès réalisés dans l'interprétation de ce texte en comparant à la dernière traduction celle que M. GARDINER avait lui-même donnée en 1909[2]. Ces progrès sont dus à la persévérance de nombreux et perspicaces travailleurs. M. GARDINER n'a, d'ailleurs, jamais hésité à se corriger lui-même. Cette constatation nous a encouragé à faire connaître quelques-unes des hypothèses qui nous sont venues à l'esprit comme nous relisions, ayant toujours sous les yeux son travail, le plus classique de nos auteurs.

I

B 89-91. — « For men hunted and laid before me in addition to the quarry of my dogs ».

Il est évident, comme le dit M. GARDINER (*op. cit.*, p. 42), que cette phrase explique la précédente dans laquelle Sinouhit donnait la composition de ses repas. La difficulté vient du mot . Le premier terme de la phrase explicative, , appartient réellement au vocabulaire des chasseurs et des pêcheurs. On dit « poser le filet »[3], « poser la nasse »[4], « oiseaux provenant des étangs de poser des pièges »[5] — (c.-à-d. des étangs aménagés pour la pose des pièges). Mais le mot *uaḥ* n'est pas un terme de chasse. Nous ne l'avons jamais rencontré dans les légendes qui accompagnent, soit dans les tombeaux, soit dans les temples, les scènes de chasse. Par contre, les agriculteurs l'employaient fréquemment. On dit, dans les inscriptions de Meten, « planter des arbres », et encore « planter des arbres et de la vigne en grande quantité »[6]. Des deux laboureurs qui travaillent à

1. ALAN H. GARDINER, *Notes on the story of Sinuhe*, Paris, 1916; paru dans le *Recueil de travaux*, t. XXXII-XXXIV, XXXVI.
2. Dans les *Litterarische Texte des Mittleren Reiches*, II, Leipzig, 1909.
3. Tombeau de Ti, chambre III, mur nord.
4. Tombeau de Ti, portique, mur du fond, côté droit.
5. Inscription dédicatoire de Ramsès II, l. 86 (éd. GAUTHIER).
6. Meten, C. l. 10 et 9 (*Urkunden*, I, 5 et 4).

recouvrir de terre les grains déjà répandus sur le sol, celui qui conduit l'attelage dit à son compagnon : « Appuie sur la charrue »[1], ou encore « Appuie sur la charrue [pour enfoncer] les grains »[2]. ... « Appuie ton bras pour le *ka* de ... »[3], « Appuie »[4], « Appuie dessus »[5]. Ces exemples me suggèrent pour le passage de Sinouhit une traduction un peu différente de celle qu'a donnée M. Gardiner : « Pour moi on tendait des pièges, on défonçait le sol (c.-à-d. on plantait et on semait), indépendamment de ce que rapportaient mes lévriers. » Ainsi entendue, la phrase ne se rapporte pas seulement aux mots qui la précèdent immédiatement, elle indique la provenance de toutes les denrées dont Sinouhit se nourrissait et qui sont énumérées depuis la ligne 87. Les pièges et les chiens de chasse fournissaient la volaille et la viande, le travail de la terre produisait le pain et le vin, .

Toutefois la présence d'un terme d'agriculture entre deux expressions qui sont du vocabulaire de la chasse a quelque chose d'insolite, et la suite des idées serait meilleure si l'on avait, en parallélisme avec , un autre terme de chasse. Une très légère correction permettrait de tout mettre dans l'ordre. Il suffirait de substituer à le signe , qui a le même complément phonétique et qui s'applique tout spécialement à un procédé de chasse dans le désert où antilopes et bœufs sauvages sont rabattus sur un endroit limité presque partout par des filets, de sorte que les chasseurs peuvent, commodément, soit les exterminer, soit les capturer. Le terme et le procédé, connus dès le temps de Snefrou, étaient toujours en usage à la XIIe dynastie : (*Medum*, pl. 9) « voir chasser au filet », [6] (*El Bersheh*, I, 7) « Voir chasser au filet les antilopes du désert. Certes, elles sont très nombreuses plus que toute chose ».

Les formes hiératiques de et de sont, d'autre part, tellement voisines sous l'Ancien et le Moyen Empire[7] que la confusion s'explique sans peine. La principale

1. *Sheikh-Saïd*, 16.

2. L., *D.*, II, 51. Le verbe est ici suivi de deux régimes directs, comme en latin dans *doceo pueros grammaticam.*

3. *Deir el Gebrawi*, II, 6.

4. *Sheikh-Saïd*, 16.

5. *Karlsruhe*, 6.

6. Le collectif est déterminé par trois animaux différents, un oryx, un bouquetin, une gazelle. Le signe et, dans Sinuhit, B, 89, le groupe ne sont pas déterminatifs, mais représentent le mot « désert ». Le collectif désigne deux catégories d'êtres, le petit bétail domestique, ânes, moutons, porcs (*Urkunden*, I, 3, 16, 55, et tombeau de Senni à Kasr el-Sayad) et, d'autre part, les antilopes du désert. Dans ce cas, il est suivi de ou de .

7. Möller, *Paläographie*, I, n°s 398 et 463.

différence consiste en ce que se termine par une fourche, tandis que est arrondi à l'extrémité. Il est d'ailleurs incontestable que le scribe a bien écrit sur le papyrus de Berlin et non , mais nous croyons qu'il a mal lu ou mal entendu, soit qu'il copiât un modèle, soit qu'il écrivît sous la dictée. En définitive, voici à quel sens nous arrivons : « Car on posait des pièges [contre les oiseaux], on chassait au filet [les antilopes], en plus de ce que rapportaient mes lévriers. »

II

B 264-265. — « Behold Sinuhe who is come as an ʿA'am, an offspring of Setiu-folk » (*op. laud.*, p. 99).

La première traduction à laquelle s'était arrêté M. Gardiner, « in der Gestalt eines Beduinen »[1], supposait dans le papyrus de Berlin l'omission de la préposition *m*. Il aurait fallu de plus que fût au singulier. C'est pourquoi M. Gardiner en vint à considérer comme une forme relative « que les Bédouins ont créé ».

Cette solution n'est pas attaquable du point de vue de la grammaire, mais le sens obtenu est peu vraisemblable. Pendant qu'il demeurait chez les ʿAamou et les Satiou, Sinouhit a pris l'accent et les manières de ses anciens hôtes. A la cour du pharaon, il sera donc un peu ridicule, et le roi ne peut s'empêcher de le faire remarquer, mais pourquoi infligerait-il à Sinouhit, en disant que ce malheureux a été mis au monde par des Bédouins, une de ces insultes auxquelles nous savons combien sont sensibles, de nos jours encore, les Orientaux? Un roi ne peut pas insulter le coupable qu'il gracie. Un autre motif me fait encore écarter la traduction de M. Gardiner. Le mot *ḳma* signifie « créer », mais non « engendrer ». Créer est le fait d'un dieu. Aussi Amosis peut-il se dire : « le portrait de Rê, celui qu'il a créé ». Mais un homme ne crée pas un autre homme, il l'engendre. La distinction était aussi nette entre ces deux idées pour un Égyptien que pour nous, et chacune s'exprimait par un mot différent : « [Donc, tout mien fils qui fortifiera cette frontière qu'a faite Ma Majesté], c'est mon fils qui est né pour Ma Majesté, image du fils qui venge son père, fortifiant la frontière de celui qui l'a engendré »[2].

1. Il est curieux de constater que cette traduction conviendrait presque à un passagè d'*Anastasi I* (20, 4) : « il se fait lui-même en apparence d'Aamou » et que le mot employé ici est presque un homonyme de *ḳmam*.

2. L., D., II, 136, *h* (stèle de Sanousrît III).

Si le roi avait voulu dire que Sinouhit était issu de parents bédouins, il eût employé et non .

Ainsi, aucune des traductions obtenues en rattachant *ḳmam* à la racine « créer » n'est satisfaisante, mais on sait, — puisque le mot est enregistré dans le lexique d'Erman, — qu'un homonyme de *ḳma* signifie « lancer ». C'est ce mot qu'emploie le roi, tout en faisant un calembour comme les aimaient les Égyptiens. Le roi vient de dire : « Voici Sinouhit qui est revenu comme un *Aamou.* » Il pense aussitôt à *ʿamʿaʾat*, « bois de jet, boumerang », et le mot *ḳmam* sort de ses lèvres, à cause de l'expression *ḳma ʿamʿaʾat* « lancer le boumerang », dont il existe au moins deux exemples dans des textes religieux du Moyen Empire : « Tu lances ton bois de jet contre eux (les oiseaux aquatiques) »[1] ; « lanceur de bois de jet »[2].

Il n'y a aucune difficulté à admettre que le mot *ḳma* puisse signifier, même sans complément, « lancer le bois de jet ». Dans les légendes des tombeaux de l'Ancien Empire, il n'est pas rare qu'un seul mot exprime à la fois une action et l'objet ou les objets sur lesquels s'exerce cette action. Par exemple : [3] « enfoncer les grains dans la terre », à côté de [4] ; [5] « construire une meule sur l'aire », à côté de [6], [7].

En résumé, voici la réflexion que l'accoutrement de Sinouhit inspire au roi : « Voyez Sinouhit qui revient comme un Aamou, comme un lanceur de l'arme de jet des Satiou. » Malheureusement, cette traduction ne rend pas le calembour du monarque, calembour qui provoque la gaîté bruyante de la reine et des infants[8] et qui fut le seul reproche que Sanousrît adressa à l'homme qui, dans un moment de folie, avait abandonné son pays. Nous espérons que les grammairiens ne soulèveront contre cette interprétation aucune difficulté. *Ḳmam* est un participe imparfait de l'actif, avec redoublement de la seconde radicale.

Le rapprochement dans une même phrase du nom des Bédouins Aamou et d'un

1. Lacau, *Textes religieux*, XXII, dans le *Recueil de travaux*; cf. Grapow, dans *ÄZ.*, 47, 132-134.
2. *Pap. Berlin* 3053, 16, 7. M. Grapow (*loc. cit.*) fait du tout un seul mot. Nous préférons lire *ḳmam* , en nous appuyant sur la forme du mot dans *Pyr.*, 908 *c*.
3. *Deir el Gebrawi*, II, 6.
4. *Medum*, 12.
5. *Saq. Mast.*, 11.
6. Mariette, *Mast.*, 212.
7. *Sheikh-Saïd*, 16.
8. « Elle poussa un grand éclat de rire et les enfants royaux s'esclaffèrent tous à la fois. » La constatation que Sinouhit n'est plus le même ne suffirait pas à expliquer cette gaîté générale. On rit, parce que le roi a eu un mot d'esprit.

verbe qui signifie « lancer le bois de jet » me suggère sur le sens et l'étymologie de ce nom ethnique une hypothèse que je serais heureux de soumettre à l'appréciation des égyptologues. Dressons d'abord la liste des mots écrits avec le signe |. Il s'emploie :

1° Dans les noms de l'objet dont le signe | est la figure :

a) (var.)[1]; au pluriel, (*Pyr.* 908 *e*). Au Nouvel Empire, le mot devient masculin : (*Urk.*, IV, 335);

b) (*Urk.*, I, 127). — Ce mot figure dans une énumération des produits rapportés par Harkhouf de son troisième voyage dans le Sud : encens, ébène, parfums, peaux de panthères, défenses d'éléphants;

2° Pour représenter les actions qu'on peut accomplir avec cet objet[2] :

a) (*Deir el Gebr.*, I, 5), (Mar., *Mast.*, 430), (ÄZ., 47, p. 133); (Brugsch, *Wb.*, *Suppl.*, p. 189);

b) ;

3° Dans le nom des Aamou :

(*Ounas*, 13), (*Hammamat*, 43, 7), collectif (*Ham.*, 110, 2-3), (*BH.*, I, 30);

4° Comme signe phonétique :

a) (lire *i'a'a(m)* dans deux légendes de l'Ancien Empire : (L., *D.*, *Erg.*, 40) « attacher les veaux aux entraves », (Ti, chambre III, nord) « Attache donc ce veau de nourrice » (au lieu de le porter sur ton dos). Au Moyen Empire, le mot se présente sous l'orthographe « attacher, ligotter » (*BH.*, I, 35);

b) *tn* (var.), *Pyr.* 283;

c) *Ḳma*. Sous l'Ancien Empire et jusque dans les textes soignés de la XVIIIe dynastie, *ḳma*, quelle que soit sa signification, n'a pas d'autre déterminatif que |, tandis que *ṯni* et ses homonymes sont accompagnés, dès l'époque ancienne, non seulement du boumerang |, mais de l'oiseau aux ailes ouvertes. Au Nouvel Empire, surtout dans les textes sur papyrus, *ḳma* est déterminé par le groupe | sous l'influence, très probablement, du verbe [3];

1. *Recueil de travaux*, t. XXIX, p. 148.

2. Conformément à l'usage que M. Lacau a si heureusement mis en lumière (*Notes de grammaire*, § 17, dans le *Recueil de travaux*, t. XXXIV).

3. Je ferai remarquer, à cette occasion, que l'on commet une légère erreur en transcrivant le déterminatif de *ṯni* dans les textes hiératiques. L'oiseau n'a dans les bons textes que la valeur *ḥn*. C'est un

5° Comme déterminatif :

Dans le nom de tous les peuples étrangers du Nord et du Midi, de l'Orient ou de l'Occident, mais le | était si étroitement associé au nom de quelques-uns de ces peuples, les Timihou, les Tehenou et les nègres, qu'il reçut, et de très bonne heure, de nouvelles valeurs phonétiques *Ṯmḥ, ṯḥn, nḥś*.

(*Ouna*, 16), à côté de (*Urk.*, I, 125); (*Urk.*, IV, 617), à côté de (*Sinouhit*, R, 16), — d'où, dans la liste d'offrandes, (*Pyr.* 54 *a*), *Nḥsi*, nom propre (*Urk.*, IV, 419); « nègre » (*Pap. médical de Berlin*, Vs, 2, 1)[1].

Ces orthographes sont des abréviations, comme l'on en rencontre si fréquemment dans les papyrus médicaux, où les déterminatifs tiennent la place d'un mot entier.

J'ai fait dans ce tableau une place à part au nom des , parce que la valeur du signe | n'y est pas évidente *a priori*. Les premiers égyptologues croyaient que toute racine s'exprime par un idéogramme et que l'on tient le sens premier de la racine lorsqu'on sait exactement ce que représente cet idéogramme. Ce principe a été reconnu inexact. Il y a des racines qui s'écrivent avec un idéogramme approprié et d'autres par un signe phonétique, telles que *gmi* « trouver » ou *mśi* « mettre au monde », et d'autres où la nature du signe prête encore aujourd'hui à la discussion. Considérons, par exemple, le fourneau , le flamant , la feuille de lotus et le têtard de grenouille . Ces signes qui ont les valeurs *ḳm, dšr, ḥa* et *ḥfn* servent à écrire les mots noir, rouge, mille et cent mille. Est-ce, comme on l'a dit, une simple application du principe phonétique? Mais le fourneau est noir, les plumes du flamant sont rouges, les feuilles de lotus couvrent par milliers la surface des marais, et, quant aux têtards qui nagent dans une pièce d'eau, il faut même renoncer à les compter. Ces coïncidences ne sont pas le fait du hasard. Elles peuvent s'expliquer si le nom du fourneau signifie « le noir » et le nom du flamant « le rouge », si *ḥfn* « têtard » et *ḥfn* « cent mille » appartiennent à une même racine, ainsi que le nom du lotus et le chiffre mille.

Avec le nom des Aamou, nous sommes en face d'une pareille alternative : ou le signe | est phonétique, ou il est figuratif. Dans le premier cas, la valeur phonétique

oiseau à qui on a croisé les ailes au-dessus du dos pour l'empêcher de voler, opération qui, en égyptien, s'exprimait par le verbe (*Ptah-hetep*, éd. Paget et Pirie, pl. 32; Ti, chamb. III, mur nord). Puis, et aboutirent à une forme hiératique commune.

1. Il serait probablement téméraire de conclure que le boumerang avait été réellement adopté par tous les peuples étrangers dont le signe | détermine le nom, mais je serais disposé à croire que les trois peuples où | joue le rôle d'un véritable figuratif, les Ṯmḥou, les Ṯḥnou et les nègres en faisaient usage.

2. Cf. Lacau, *Notes de grammaire*, §§ 17 et 240, dans le *Recueil de travaux*, t. XXXIV.

= *ʿa'am* aurait été tirée de la racine *ʿamʿa'a*; ce serait le procédé normal. Mais il se peut aussi que le nom même des Aamou ait été formé sur la racine *ʿamʿa'a* et signifie « les lanceurs de boumerang ». L'emploi du), comme figuratif, dans un nom de peuple, serait aussi conforme à l'usage. Le nom d'une profession s'écrit, en effet, au moyen du signe ou des signes qui en reproduisent les instruments caractéristiques. Le signe figure la pierre à aiguiser que tout boucher porte à sa ceinture; aussi le nom du boucher s'écrit-il , , , [1]. L'instrument qui sert à creuser les vases de schiste, de brèche ou d'albâtre a donné naissance au signe , et le nom du fabricant de vases s'écrit . Ces exemples permettent de penser qu'un nom de peuplade peut aussi s'écrire par le signe qui en représenterait un attribut caractéristique. Le problème qui se pose à propos du signe) sera donc résolu si nous pouvons démontrer que le bois de jet était la marque distinctive des Aamou.

On peut déjà se douter, rien qu'à considérer les orthographes si différentes et parfois si bizarres du mot *ʿamʿa'at*, que le bois de jet n'était pas en Égypte un produit de l'industrie nationale. Les Égyptiens ne l'utilisaient pas comme arme de guerre, mais seulement comme engin de chasse, contre les oiseaux aquatiques, encore ne fabriquaient-ils pas eux-mêmes cet instrument inoffensif. Dans les ateliers représentés sur les parois des tombeaux, on fabrique des arcs, des lances, des flèches, des massues, mais rien qui ressemble au). C'est au pays de Pount qu'ils s'approvisionnaient de boumerangs. A Deir-el-Bahari, parmi d'autres objets ou produits curieux que les marins de la reine Hatchepsouit avaient rapporté de ce pays, des « bois de jet des gens de Pount » sont mentionnés. Environ mille ans plus tôt, Harkhouf avait rapporté de Nubie, avec une cargaison de produits de Pount, des objets analogues qu'il appelle [2]. Le boumerang était donc en Égypte un produit d'importation. Cet engin n'aurait pu être considéré par les Égyptiens comme la marque distinctive d'un peuple étranger s'ils en avaient fait eux-mêmes un usage fréquent et s'ils avaient su le fabriquer.

Aussi haut qu'on remonte, on constate que les habitants de Pount se servaient du boumerang, car le nom des compagnons d'Horus, qui sont originaires de ce pays, selon M. Loret, est déterminé dans les textes des pyramides par l'enseigne du chacal, l'arc et le)[4]. A une époque que nous ne pouvons déterminer, le boumerang fut adopté par les nomades du désert oriental qui en firent une arme de guerre. Les nomades barbus peints sur les murs des hypogées de Beni-Hasan combattent avec une arme de jet,

1. Voir *Bulletin de l'Institut français d'archéologie du Caire*, t. VII, pp. 41 et sqq.
2. *Urkunden*, IV, p. 335.
3. *Urkunden*, I, 127.
4. *Pyr.*, 921 *a*, 1215 *c*. Je suis redevable de cette remarque à M. l'abbé Bucher.

dont la courbure rappelle celle du signe [1]. Mais un renseignement plus précieux encore est fourni par la célèbre peinture du tombeau de Khnoum-hotep, qui représente des nomades rendant hommage au chef du nome de l'Oryx[2]. Parmi ces authentiques, deux des quatre guerriers qui forment un groupe compact à la suite de l'homme qui conduit une gazelle sont armés du bois de jet. C'est donc bien parce que le boumerang était l'arme distinctive des Aamou que leur nom put s'écrire avec le signe . Puis, le signe accompagna, comme déterminatif, le nom des autres peuples qui combattaient aussi avec l'arme de jet et, enfin, le nom de tous les peuples étrangers. L'usage permettait, en effet, d'employer un signe figuratif pour déterminer les synonymes du mot où il était employé avec sa valeur primitive, ainsi que des termes qui désignent des êtres ou des choses de même nature : l'orgé, la première des céréales cultivées en Égypte, s'écrit au moyen des trois grains, , qui servent ensuite de déterminatifs à d'autres noms de céréales. Les signes figuratifs pouvaient seuls se prêter à une telle extension, tandis que les phonétiques restent nécessairement confinés dans leur emploi primitif. Tout ce que nous avons dit sur le sens du mot *ʿAamou* est ainsi confirmé par l'histoire du signe . Si ce signe a pu déterminer le nom des nègres ou des Phéniciens, c'est qu'il avait déjà, comme figuratif, servi à écrire le nom d'un des peuples étrangers, les Aamou. Les Égyptiens de la XIIe dynastie n'avaient pas oublié que ce mot signifiait primitivement « les lanceurs de boumerang », et, dans le passage des *Mémoires de Sinouhit* qui a été le point de départ de cette longue discussion, le roi fait preuve de science étymologique en appelant Sinouhit l'Aamou, le « lanceur de boumerang des Satiou » .

Il convient de rapprocher le nom des Aamou des noms que les Égyptiens donnèrent à d'autres tribus nomades qui erraient aussi dans le désert oriental, les et les . Chacun de ces noms indiquait la manière de combattre d'un peuple : ceux qui lancent le boumerang, ceux qui lancent le javelot, les archers.

III

B 14 (p. 154). — A propos du mot « carriers », M. Gardiner se demande si le signe du vieillard n'a pas obtenu une valeur nouvelle *iʾk* par la constante association du *k* avec le radical , à la première personne du parfait sémitique. A l'appui de cette explication, il cite d'autres signes qui auraient, dans des circonstances à peu près identiques, augmenté leur valeur d'une consonne :

1. *Beni-Hasan*, I, p. 16, et IV, p. 23. On lit dans G. Buschau, *Illustrierte Völkerkunde*, 1910, pp. 260-261, que certaines tribus du sud de l'Inde font usage, pour la chasse aux oiseaux, du boumerang qui est l'arme caractéristique des Australiens.

2. *Beni-Hasan*, I, p. 31.

pd et *pdš*; *ḏʿa* et *ḏʿar*; *iḏi* et *iḏn*.

L'idée n'est pas nouvelle. M. Dévaud, dans un article déjà ancien[1], considérait que a passé de la valeur *pd* à *pdš* et de la valeur *hb* à *hbn* dans le nom de l'ébène et de la cruche. Nous nous proposons de montrer que les exemples cités peuvent s'expliquer autrement.

1° .

La valeur *iḏn* de vient d'un ancien nom de l'oreille qui ne s'est pas conservé en égyptien, mais qui existe en hébreu et en arabe. Le cas est le même que pour le signe = .

L'emploi de comme déterminatif de *iḏi* « être sourd » est aussi naturel que l'emploi de « manger » avec *ḥkr* « avoir faim » et de (œil, voir) avec « être aveugle ». Le signe a donc trois emplois, tous conformes aux règles générales de l'écriture : oreille, entendre, être sourd. Ici, il se trouve que *iḏi* « être sourd » et l'ancien nom de l'oreille *iḏn* sont presque des homonymes. Peut-être appartiennent-ils à une même racine? Mais ce n'est pas cette circonstance qui a fait attribuer à les valeurs *iḏi* et *iḏn*. Encore moins est-il permis de dire que le signe a passé de la première de ces valeurs à l'autre.

2° .

Ce signe représente un harpon ou plus exactement le fer du harpon, sans la perche ni la corde, — le harpon complet est figuré par le signe . Sa lecture primitive est *ḏʿar*. Entouré de deux des éléments de sa lecture, il se trouve dans une curieuse légende du tombeau de Khnoum-hotep à Beni-Hasan, « harponner à la lance »[2]. Ce mot *ḏʿar* est un de ceux où le *r* final s'est transformé de bonne heure en *i*. Sur ce mot on forgera un nom propre *ḏaiu*, qui signifiait littéralement « le harponneur » ou peut-être « l'homme maigre comme un harpon », par opposition à cet autre nom propre « l'homme gros comme une outre ». Le signe n'a donc que la valeur *ḏʿar*, et ce n'est qu'à cause des modifications subies par ce mot *ḏʿar* : *ḏʿai* qu'il paraît avoir eu deux valeurs.

3° .

La présence de *hb* dans le nom de l'ébène et celui de la cruche *hbnt* n'est pas plus surprenante que celle de *bḥ* dans le nom du veau *bḥš*. L'ordre des signes dans (*Miss. fr.*, I, 136) s'explique par ce fait que , considéré comme déterminatif, a été rejeté à la suite des éléments phonétiques. Quant au nom de l'ébène dans le tombeau de Ti, , où le final manque, il ne doit pas être séparé des autres mots, très nombreux sous l'Ancien Empire, où l'on s'est dispensé, pour des

1. *Sphinx*, XIII, p. 93.
2. Champollion, *Notices descriptives*, II, p. 416.

raisons qui seraient à expliquer, d'écrire l'une des trois lettres *m, n, r*, surtout à la fin des mots. En voici une liste fort incomplète :

« moudre, piler » (Ti, salle II, mur du fond) = (*BH.*, I, 29).

« sceau » et « scelleur » (Ti, salle III, mur sud).

« attacher » (Ti, salle III, mur nord; L., *D.*, II, 96) = (*BH.*, I, 35).

« pain » (Caire 1594; *Leide*, pl. 10) = (Caire 1544; *Karlsruhe*, pl. 10).

« coffre » (Ti, salle III, mur sud).

« nœuds (?) (d'une branche) » (Mera, A 3, mur ouest), (Ti, salle III, mur sud) dans la même légende « Pèse fort! Ce bâton est abondant en nœuds (?) en lui ».

— dans « vanner l'orge » (Ti, salle II, mur du fond) = (*BH.*, I, 29)[1].

(dans la légende *šd m dšr*), Ti, salle III, mur est.

, nom du poisson, l'hétérobranche, dans la chanson des bergers, texte de Mera. Le texte de Ti porte .

« harem » (Ti, 2e couloir, au-dessus de la porte du fond).

Il est évident que le nom de l'ébène au tombeau de Ti peut être joint à cette liste. Il y a d'autant moins lieu d'attribuer à dans la valeur *hbn* que le nom de l'ébène, à la XVIIIe dynastie, s'écrit régulièrement (*Urk.*, IV, p. 720 et *passim*).

4° .

Au lieu d'attribuer au seul signe la valeur *pdš*, il serait plus conforme aux faits de l'attribuer au groupe , groupe où les scribes égyptiens reconnaissaient sans peine le mot *pdš* « coffre », comme ils reconnaissaient le mot (*Hammamat*, 12, 14) dans (*ibid.*, 15). De ces abréviations il ne résulte pas que le signe a acquis des valeurs nouvelles.

La théorie, d'après laquelle un signe peut ajouter à sa valeur phonétique un élément, pronom ou particule, avec lequel il était étroitement associé, peut donc être abandonnée, faute d'exemples convaincants. On aurait, d'ailleurs, de la peine à prouver

1. Cet exemple, joint aux trois précédents *dʿar*, *ḫʿam*, *šḥm*, semble montrer que la tendance à Beni-Hasan était de restaurer *m* et *r* à la fin des mots. Est-ce un fait dialectal?

que « être vieux » est plus fréquent à la première personne du pseudo-participe qu'à d'autres formes. Pour le signe , qui joue tantôt dans le nom du carrier, le rôle d'un déterminatif et tantôt d'un figuratif, il faut revenir à la première explication indiquée par M. Gardiner, savoir que le signe représente un carrier muni d'une pique. A l'échelle des signes et dans les inscriptions peu soignées du ouadi Hammâmât, il était inévitable que le carrier se confondit avec le signe du vieillard ou le signe du grand.

IV

B 132 (p. 158 et p. 50).

M. Gardiner a eu tout à fait raison de renoncer à sa première interprétation de . Il faut bien traduire « femmes et hommes » et non pas simplement « femmes », encore moins « femmes mariées ». Il est exact que les Égyptiens disaient plus souvent « hommes et femmes » que « femmes et hommes ». Toutefois ce n'est là qu'un usage. L'auteur n'offensait aucune règle du langage en modifiant l'ordre des termes. Peut-être l'a-t-il fait à dessein, de manière à laisser entendre discrètement, en nommant les femmes les premières, que celles-ci désiraient plus ardemment la victoire de Sinouhit. Dans une inscription de Siout, les femmes sont aussi nommées avant les hommes : « les femmes mélangées avec les hommes, les vieillards et les enfants »[1].

Si l'expression *ḥmt ṭaï*, qu'on veut traduire dans la *Confession négative* par « femme mariée », existait, il faudrait y voir une apposition analogue à celle que présente le passage suivant des Annales de Thoutmès III : « Nègres : jeunes gars pour escorter, 10 »[2]. Mais il répugne au bon sens que *ṭaï*, toujours déterminé par ou , ait pu désigner une catégorie d'êtres féminins. Le phallus est naturellement le déterminatif de tous les termes qui désignent un être mâle et de ceux-là seulement. Pour une autre raison encore, *ḥmt ṭaï* ne peut pas signifier « femme mariée ». Le mot qui désigne le mari en égyptien est . *Ṭaï* veut dire « jeune homme, gars ».

V

C 164 et sqq. — *Sundry aspects of the tale.*

Il semble bien acquis que c'est dans le pays de Retenou, c'est-à-dire en Syrie, que Sinouhit s'est fixé durant son exil. Ce résultat n'a, d'ailleurs, d'importance qu'autant que le récit de Sinouhit nous apprendrait quelque chose sur la vie syrienne au XXe

1. *Siout*, IV, ll. 16-17.
2. *Urkunden*, IV, 6.

siècle avant notre ère. Il importe donc de recueillir dans la partie du roman qui se passe hors d'Égypte tous les traits d'exotisme.

Or, dans sa propriété de Iaa, cadeau de son ami, le cheikh de Syrie, comment Sinouhit a-t-il organisé son existence? Il récolte des figues et des raisins et toutes sortes de fruits. Il fait du vin. Il a du miel et des olives. Ses troupeaux sont innombrables. Ses champs produisent l'orge et l'épeautre. Pour lui procurer la viande de boucherie et les volailles, des pièges sont posés, des filets tendus, et les lévriers forcent à la course les antilopes du désert. En un mot, Sinouhit vit dans un canton de Syrie comme tout bon propriétaire de Siout ou de Memphis dans le domaine qu'il tient de ses pères.

Nous ne prétendons pas que la vigne et le figuier ne poussaient pas en Syrie. Les soldats de Thoutmès III paraissent avoir trouvé de leur goût le vin du Liban, mais c'est en Égypte ainsi qu'en Palestine que la coutume s'était établie d'associer les deux cultures. Dans les tombeaux de l'Ancien Empire, comme à Beni-Hasan, la récolte des figues est représentée régulièrement à côté des vendanges[1]. Meten avait planté dans son domaine de la vigne et des figuiers[2]. Quand les Égyptiens pénétrèrent sous la conduite d'Ouna dans le territoire des Aamou Heriou-châ, en Palestine, ils y trouvèrent aussi des figuiers et des ceps de vigne[3]. Des témoignages nombreux établissent que l'orge et le blé amidonnier [hieroglyph] et [hieroglyph] étaient de toutes les céréales les plus cultivées dans la vallée du Nil. Elles sont mentionnées fréquemment dans les textes des pyramides, et les légendes qui accompagnent la culture des céréales dans les tombeaux de l'Ancien et du Moyen Empire n'en mentionnent pas d'autre[4]. En Syrie, où l'orge et l'amidonnier étaient cultivés aussi, on récoltait en outre du froment, *śut*. A trois reprises, le froment fait partie des contributions en nature exigées par Thoutmès III[5]. Il semble que Sinouhit aurait dû être fier de manger du meilleur pain que ses compatriotes. Ce n'était pas la peine qu'il fût allé si loin, s'il devait se contenter des aliments de son pays, quand il pouvait faire mieux.

La phrase où Sinouhit explique la provenance des volailles et de la viande qui étaient servies à sa table paraît également pleine de souvenirs égyptiens. Il n'y a pas en Égypte un seul tombeau où l'on n'ait représenté les chasseurs en train de manœuvrer le filet qui sert à la capture des oiseaux aquatiques et poursuivant avec leurs lévriers les antilopes du désert. Un Égyptien n'avait que quelques pas à faire hors de sa maison pour atteindre le désert, et il avait traversé ses vergers et ses vignobles,

1. L., *D.*, II, 53; *Beni-Hasan*, I, 29.
2. *Urkunden*, I, pp. 4 et 5.
3. *Ouna*, 24-25.
4. Excepté la céréale *bš*, qui est une variété d'orge.
5. *Urkunden*, IV, pp. 667, 688 et 696

ses champs et les terrains marécageux. Je doute qu'en Syrie toutes ces commodités se soient trouvées réunies chez un seul propriétaire. Les lieux habités sont généralement moins près du désert, et ce n'est pas partout que des étangs pouvaient être aménagés pour la chasse telle que la pratiquaient les Égyptiens. Thoutmès III ne demandait pas à la chasse de quoi ravitailler son armée. Il se contentait de razzier les troupeaux des vaincus, chèvres et moutons, [1].

Ce que Sinouhit dit des fruits, du miel et des olives est plus conforme à ce que nous savons des productions syriennes. La Syrie est la patrie de l'olivier, et, actuellement encore, les arbres fruitiers sont sa gloire. D'un mot, les annalistes de Thoutmès notent combien l'extraordinaire abondance des fruits et des olives fit l'admiration des Égyptiens : « tous les bons fruits de ce pays »[2]; « Or, les soldats de Sa Majesté étaient ivres et frottés d'huile chaque jour, comme ceux qui passent un jour de fête en Égypte »[3].

Il est vrai que Sinouhit n'était pas en pays conquis, et nous espérons qu'il s'est comporté décemment. Mais, sans se livrer à aucune extravagance, il aurait pu, en rédigeant ses mémoires, accorder aux fruits, au miel et aux olives de Syrie une mention moins banale. Comment se fait-il surtout qu'il n'ait prêté aucune attention aux pierres et aux métaux précieux et aux bois plus précieux encore aux yeux d'un Égyptien, puisqu'on sait qu'à tous les moments de l'histoire pharaonique les flottes égyptiennes allaient à Byblos chercher les bois du Liban? Les métaux, les pierres et les bois de Syrie furent, au contraire, l'objet d'une vive attention de la part de Thoutmès[4], qui en emporta tant qu'il put. Le long récit qu'il nous a laissé de ses immenses rapines présente au moins cet intérêt qu'on peut y relever une foule de renseignements précis, pittoresques, sur l'état économique de la Syrie à ce moment. Dans les Mémoires de Sinouhit, composés par un homme qui aurait vécu de longues années dans ce même pays, rien ne montre que l'exilé a dû changer quoi que ce soit à ses habitudes. On est encore plus étonné lorsque Sinouhit dit quelques lignes plus loin : « Le messager qui descendait ou remontait le fleuve pour se rendre à la résidence s'arrêtait chez moi. » L'habitant de Thèbes, de Memphis ou d'Éléphantine voyait, en effet, tous les jours les barques qui se rendaient à la résidence remonter ou descendre le Nil. Ce spectacle n'était certainement pas commun pour les riverains de l'Oronte, du Litani ou du Barada. Il est vrai que et , qui signifient primitivement

1. *Urkunden*, IV, pp. 664, 669.
2. *Ibid.*, IV, p. 688.
3. *Ibid.*, IV, p. 692.
4. *Ibid.*, IV, pp. 670, 688, 692, 722.

« remonter » et « descendre le courant », s'emploient pour d'autres voyages que les voyages en bateau, dans le sens de « aller vers le Nord » et « aller vers le Sud ». Même avec ce correctif, l'expression n'est pas de celles qui viendraient à l'esprit d'un Syrien, car la Syrie n'est pas, comme l'Égypte, une longue et mince bande de terrain qui va du Nord au Sud, et le tracé des routes y est fort capricieux.

Ces constatations n'infirment en rien la valeur des raisonnements par lesquels M. Gardiner a montré que les leçons de son papyrus « Byblos » et « Syrie » devaient être préférées à celle du papyrus de Berlin. Nous concluons seulement que l'auteur des *Mémoires de Sinouhit* ne se faisait qu'une idée très inexacte de la vie syrienne et qu'il imaginait avec simplicité qu'on devait retrouver dans ce pays de montagnes, de forêts et de torrents rapides et inégaux les spectacles familiers et les moyens d'existence qui s'offraient dans la vallée du Nil. Tout ce qu'il savait, c'est que ni les Aamou ni les Satiou n'avaient une organisation aussi savante que les Égyptiens et que les cités chez eux se trouvaient inconnues. Il a donc mis le mot « tribu » où il aurait employé, si le récit s'était passé en Égypte, le mot « ville » et le mot « cheikh » à la place de ou de . Là s'est borné son effort vers l'exotisme. L'auteur du *Conte du Naufragé* connaissait évidemment mieux les produits qu'on pouvait rapporter du pays de Pount que l'auteur de *Sinouhit* les ressources de la Syrie. Ce défaut, d'ailleurs, ne nuisit pas au succès de l'ouvrage.

Pierre MONTET.

Strasbourg, le 8 mars 1920.

ADDENDUM

Le bon à tirer de cet article étant signé, je m'aperçus que Max Müller, dans *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern*, Leipzig, 1893, rattachait déjà le nom des Aamou à *ʿ3m* « boumerang, bois de jet » et attribuait à ce nom la signification « les lanceurs de boumerang » (pp. 123-125). Il ne semble pas que la démonstration de Max Müller ait obtenu le succès qu'elle méritait. M. Sethe, dans un ouvrage récent, *Der Ursprung des Alphabets* (dans les *Nachrichten* de l'Ac. de Göttingen, 1916, p. 137, note 2), rapproche Aamou de la racine עם. M. Robert Eisler (*Die kenitschen Weih-inschriften der Hyksoszeit*, Fribourg en Brisgau, 1919, p. 132-133) considère l'emploi du signe dans le mot Aamou comme la marque d'une étymologie populaire. En classant mieux que nos prédécesseurs les emplois du signe , nous espérons avoir montré que l'orthographe du mot s'explique au mieux lorsqu'on donne à sa valeur figurative et au mot le sens que lui donnait très judicieusement Max Müller.

P. M.

LE P. BEROL. GR. INV. N° 2745
ET LA PROCÉDURE PAR RESCRIT AU Ve SIÈCLE

M. Mitteis a publié, en 1912[1], un papyrus de Berlin, le P. Berol. gr. Inv. n° 2745, qu'il intitule un « Procès-verbal grec de procès du Ve siècle environ ap. J.-C. ». Les papyrus judiciaires sont si rares que toute découverte d'un document de cet ordre acquiert par elle-même une importance particulière. Pour celui-ci, il présente, si l'on accepte les conclusions de la présente étude, un intérêt assez considérable par sa date même, les procédures du Ve siècle restant encore, à certains égards, aussi obscures que les procédures les plus archaïques. En voici le texte, que nous commenterons d'abord, point par point :

6 ε.χ[.....].ι περιὼν ὁ τοῦ σ[υ]νηγορουμένου πατήρ, ἐφ' .υτῷ[[ν]] ἀδελφικὴν διασώζων διάθεσιν,
οἰκείαν αὐτῷ προσήκουσαν πρὸς οἴκησιν αὐτῷ δεδωκώς, πεπείρακεν

7 π[.....].ς τοὺς νόμους οὐδὲν ὧν εὖ εἰς αὐτὸν πέπραχεν ὁ οἰκεῖος ἀδελφὸς εἰς τὸν αὐτοῦ παῖδα
(3^e main) ἐκεῖνα
ἐπιδείξασθαι, ἀλλ' ὅσα πρὸς ἀνατροπὴν παντελῆ ἄγει τὸν συνηγορούμενον.

8 Κα[.....ἐγκρ]ατὴς γεγονὼς τῆς οἰκίας ἅπασαν κατέχει οὐδενὶ λόγῳ αὐτῷ προσήκουσαν, ἀλλ' εἰς
τὸν τὸ σὸν ἱκετεύοντα μέγεθος περιελθοῦσαν ἀπὸ κλήρου τοῖς νόμοις, [[αν]]ἐγνωσμένου

9 [ὅ]τι, τ[ὸν οἰ]κεῖον πατέρα ἐφ' ἅπασιν διαδεξάμενος, καὶ ταύτην εἰς αὐτὸν περιελθοῦσαν ἐκτήσατο. Ὡς
(3^e main) αι
ἂν τοίνυν μὴ καὶ τῶν νόμων αὐτῶν ἡ τούτου βιωτέρα γένηται δύ[ν]αμις, δεόμεθα·

10 Προσταξάτω τὸ ὑμέτερον μέγεθος ἐν νομῇ ἡμᾶς γενέσθαι τῆς εἰρημένης οἰκείας, τῆς δεσποτίας καθάπαξ
ἡμετέρας τυγχανούσης κατὰ τὸν προκείμενον τῆς διηγήσεως τρόπον.

11 Fla(vius) Paulus Leontius Marinous Petronius Hsachius v(ir) c(larissimus) comes sacri
syhedri(i) ex prag(matic..) ii d(ixit) : Ἡ τάξις συνελάσει τὸν παρὰ σοῦ καταμεμφθέντα ἀπο-
στῆναι τως (*sic*) οὐ δικαίως αὐτῷ προσ-
(3^e main) ὁ

12 ηκόντων καὶ ἀποδοῦναι τω παραδοθὲν αὐτῷ οἴκημα ὡς ἔφησας· εἰ δὲ ἀντιρρήσει χρήσηται, παράξει
τοῦτον παρὰ τὸ δικαστήριον τὰς ὑμετέρας ἐναγωγὰς
vo (3^e main)

13 [ὑ]ποδεχόμενον. Iulianus a[[b]]doca(tus) d(ixit) : Ὁ συνηγορούμενος <τοὺς>
ὑπευθύνους αἰτιᾶται ἐπὶ ἀγνωμοσύνῃ, οὓς παρακαλεῖ διὰ τῆς τάξεως συνελαθῆναι

14 πρὸς εὐγνωμοσύνην εἰδεῖν. (2e main) Εἶσιν δὲ· Συριανὸς ἀπὸ πριγκ(ιπαλίων) εἰ<ς> χρυ(σοῦ) λί-
(τρας) πέντη (3e main) ὁ δικα(στής) εἰς χρυ(σοῦ) λί(τρας) ε

1. L. Mitteis, dans la brochure intitulée : *Die juristische Fakultät der Universität Leipzig verkündigt die Feier des Andenkens an Dr. Bernh. Fried. Rud. Lauhn...*, Leipzig [1912], p. 3-11.

15 (4e? main) h[ ]mς κα(ί) κα(ί) (1re main)
Ὑπομνησθήσονται διὰ τῆς τάξεως ἢ τὸ δέον μεμδίκης
ἐκτὸς ἐπιγνῶναι ἢ ἀντιλέγοντες δικάσασθαι
16 ἐν τῷ δικαστηρίῳ. (4e? main) Φλά(ιος) Ῥωμανὸς υἱὸς Ἰακὼδ Φλ( ) παραδάλλω Συριανὸν ἀπὸ
πριγκ(ιπαλίων) εἰς χρυ(σοῦ) λί(τρας) πέντη.

Observation générale. — Le nombre ordinal assigné aux différentes mains par l'éditeur a été changé par nous : où M. Mitteis voyait la 2e main, nous voyons la 3e et réciproquement; le changement se fonde sur la raison que les corrections et additions (écrites en petites lettres) sont manifestement postérieures à la confection du document dans ses éléments essentiels.

6. Lire ἐφ' [α]ὐτῷ, et non αὐτῷ, comme l'attend l'éditeur; — l. οἰκίαν. 7. L. ἐκεῖνα ὅσα. 9. L. βιαιωτέρα. 10. L. οἰκίας. 11. L. Marinus; — l. Hesychius (?); — l. synhedri(i); — l. ex prag(maticario) (cf. *infra*, notre argumentation). 11-13. Les phrases Ἡ τάξις — [ὑ]ποδεχόμενον sont écrites en gros caractères. 14. L. πέντε. 15. « 3e ou 4e main », dit M. Mitteis. — La phrase Ὑπομνησθήσονται — δικαστηρίῳ est écrite en gros caractères. 16. L. πέντε.

I. — Le Papyrus, incomplet par le haut, commence par le reste d'un en-tête en latin (l. 1); ces traces de lettres n'ont pas été reproduites dans l'édition : peut-être était-ce la date ou la mention de la présence du demandeur. Aussitôt après (l. 2), l'avocat prend la parole, *Iulianus abd*[(*adv*[*oca*(*tus*) *d*(*ixit*)], au nom de ce demandeur qui s'appelle ['P]ωμανός et qui serait ἀναφερόμενος dans l'ἀριθμὸς τῶν ἀφοσιωμένων Τρανστιγριτανῶν, c'est-à-dire « qui compte dans le *numerus* des sanctifiés Transtigritains ». Les restes des lignes 3-5 renferment la déclaration de l'avocat, d'où l'on tire que le défendeur est accusé de s'être emparé de la propriété d'autrui (πειρᾶσθαι τᾶ μὴ προσόντα περιποιεῖν). Les faits de la cause apparaissent plus clairement dans les lignes 6-9, presque intégralement conservées, et qui peuvent se traduire à peu près ainsi : « ... Durant sa vie, le père de mon client, fidèle à l'amitié fraternelle, avait donné au défendeur, pour l'habiter, une de ses propres maisons; <pourtant mon adversaire>, au mépris des lois, ne montre dans sa conduite à l'égard du fils de son frère[1] rien qui réponde aux bienfaits qu'il a reçus de celui-ci, mais il fait tout pour pousser mon client à la ruine complète./ Et ... étant devenu maître de la maison, il la détient tout entière quand elle ne lui appartient en aucune façon, tandis qu'elle revient par suite d'héritage d'après les lois (par droit de succession légitime) à celui qui supplie Ta Grandeur, puisqu'il a été décidé / que, succédant en tout à son propre père, il était propriétaire aussi de cette maison qui lui revenait. Nous demandons que la puissance de celui-là (l'adversaire) ne soit pas plus forte que les lois elles-mêmes. »

A la fin de son exposé, l'avocat Julianus conclut en disant : Προσταξάτω τὸ ὑμέτερον μέγεθος ἐν νομῇ ἡμᾶς γενέσθαι τῆς εἰρημένης οἰκείας, τῆς δεσποτίας καθάπαξ ἡμετέρας τυγχανούσης κατὰ τὸν

1. La construction εἰς τὸν αὐτοῦ παῖδα est évidemment fautive; mais il semble bien qu'on ne puisse pas hésiter sur l'interprétation.

προκείμενον τῆς διηγήσεως τρόπον (l. 10). « Que Votre Grandeur ordonne que nous soyons en possession de ladite maison, la propriété se trouvant être tout à fait nôtre d'après la teneur antérieure du récit (de l'affaire). » Il renvoie, par ces derniers mots, à la διήγησις ou *narratio*, un acte qui, à notre avis, émanait du demandeur lui-même et non de son avocat, et qui se plaçait dans la procédure, comme le prouve la phrase de Julianus, avant que l'avocat ne prenne la parole en justice, plus précisément au moment où le demandeur mettait l'affaire en train.

Le juge auquel l'affaire est soumise intervient alors : *Fla(vius) Paulus Leontius Marinous* [lire *Marinus*] *Petronius Hsachius* [lire *Hesychius*?] *v(ir) c(larissimus) comes sacri syhedri(i)* [lire *synhedrii*] *ex prag(matic..)*[1]*ii d(ixit)* [l. 11]. Nous reviendrons tout à l'heure sur lui et sur la qualité avec laquelle il figure au procès. Il répond en ces termes : Ἡ τάξις συνελάσει τὸν παρὰ σοῦ καταμεμφ/θέντα ἀποστῆναι τως (l. τῶν) οὐ δικαίως αὐτῷ προσ/ηκόντων καὶ ἀποδοῦναι τω (troisième main : ὁ) παραδοθὲν αὐτῷ οἴκημα ὡς ἔφησας· εἰ δὲ ἀντιρρήσει χρήσεται, παρόξει τοῦτον παρὰ τὸ δικαστήριον τὰς ὑμετέρας ἐναγωγὰς / [ὑ]ποδεχόμενον (l. 11-13). « Le bureau invitera celui que tu accuses (le défendeur) à déguerpir des (biens) occupés par lui injustement et à rendre la maison qui lui avait été donnée, comme tu l'as dit : si le défendeur recourt à une contradiction, (le bureau) l'amènera pour recevoir devant le tribunal vos prétentions. »

C'est là la sentence du juge. Elle confie, on le voit, à la τάξις, *officium* ou bureau du consistoire, le soin d'inviter le possesseur injuste à déguerpir de la maison, autrement dit, à donner satisfaction au demandeur. La seconde partie de la sentence prévoit l'hypothèse où éventuellement le défendeur pourrait résister et répondre, techniquement le cas où il opposerait une *contradictio*; dans ce cas, le bureau amènera le défendeur pour recevoir devant le tribunal les conclusions du demandeur; on dirait en latin *excipere intentiones*; ce dernier terme, qui équivaut à « prétentions, conclusions », traduit littéralement le grec ἐναγωγαί. Autrement dit, en cas de *contradictio*, le procès s'engagerait au fond. On voit par là même que le Papyrus reproduit un acte qui est seulement introductif d'instance.

Julianus l'avocat reprend la parole : *Iulianus a*[[*b*]]*doca(tus)* (troisième main : *vo*) *d(ixit)* : Ὁ συνηγορούμενος <τοὺς> ὑπευθύνους αἰτιᾶται ἐπὶ ἀγνωμοσύνῃ, οὓς παρακαλεῖ διὰ τῆς τάξεως συνελαθῆναι / πρὸς εὐγνωμοσύνην εἰδεῖν (l. 13-14). « Le demandeur reproche <aux> défendeurs <leur> mauvais esprit, eux qu'il invite à être poussés par le bureau à regarder vers la justice. » Cette déclaration de l'avocat n'apprend rien de nouveau; elle se borne à affirmer une fois de plus le bon droit de son client en termes seulement plus vagues que primitivement; cependant, par l'allusion qu'elle fait au rôle de la τάξις, qui vient d'être défini par le juge, elle nous semble avoir une portée particulière : elle a le sens

1. *Sic* (M.). — Pour la résolution de l'abréviation, cf. *infra*, p. 76-77.

d'un acquiescement à la sentence de ce juge. L'interprétation que nous lui donnons s'harmonise, d'ailleurs, parfaitement avec le fait que cette déclaration est la dernière manifestation de l'activité de l'avocat[1].

Le Papyrus continue : (seconde main) Εἶσιν δέ· Συριανὸς ἀπὸ πριγκ(ιπαλίων) εἰ<ς> χρυ(σοῦ) λί(τρας) πέντη (lire πέντε) (l. 14). « Ce sont : Syrianus des *princ(ipales)* pour cinq li(vres) d'or. » En interligne, petit texte : (troisième main) ὁ δικα(στής) εἰς χρυ(σοῦ) λί(τρας) ε. « Le juge pour cinq li(vres) d'or. » La première phrase émane d'un fonctionnaire de la τάξις, chargé d'inscrire le nom de certains personnages (Εἶσιν δέ) ou d'un certain personnage, ici Syrianus, dont la qualité et la mission doivent être établies avec d'autant plus de soin que M. Mitteis n'y a prêté aucune attention. Le personnage Syrianus, ἀπὸ πριγκ(ιπαλίων), est l'un des *principales*, voilà tout ce que le Papyrus dit de lui. Que signifie ce mot? « *Principalis* » désigne, en général, le chef des *officiales* d'un bureau quelconque. Ce serait ici l'un des chefs des *officiales* attachés aux bureaux du *sacrum synhedrium* ou *consistorium*, du Conseil impérial, auquel appartient le juge lui-même, *comes sacri synhedrii*[2]. Son titre même détermine sa mission. Comme le juge a confié à la τάξις le soin d'exécuter la sentence, comme Syrianus est l'un des chefs de cette τάξις et comme enfin le demandeur « choisit » Syrianus (cf. παραβάλλω, l. 16), Syrianus ne saurait remplir que le rôle d'agent d'exécution de la sentence, et, par conséquent, c'est lui qui doit transmettre aux défendeurs la sentence du comte. Il joue en somme le rôle de l'*exsecutor* de la procédure de Justinien. Quant aux cinq livres d'or que Romanus indique après le nom de Syrianus (l. 14-16), la signification que M. Mitteis leur donne prête à discussion. L'éditeur[3] aperçoit bien que, l'objet du procès étant la revendication d'une maison, la fixation d'une valeur en argent appelle une explication. Il la qualifie exactement de *taxatio litis*. Mais, en en cherchant les antécédents dans la procédure formulaire, il laisse croire que les cinq livres d'or représentent, suivant la notion ancienne, le maximum jusqu'où le juge pourra monter dans la condamnation. A notre avis, la somme fixée ne suscite aucun rapprochement avec la *taxatio litis* ainsi entendue. M. Mitteis, qui cite à propos d'elle une constitution du Code de Justinien, la constitution de Zénon sur la *plus petitio* et la *minus petitio*[4], aurait dû apercevoir lui-même qu'il existe de la *taxatio litis* du Ve siècle une autre interprétation possible. La constitution de Zénon ne fait pas la moindre allusion à la limitation de la condamnation par le juge; au contraire, elle invite le juge à condamner

1. Sur l'interprétation qu'en donne M. Mitteis, voyez *infra*, p. 78.

2. Sur l'organisation du Conseil impérial au Bas-Empire, la seule monographie reste celle de Haubold, *De consistorio Principum Romanorum*, dans les *Opuscula* de Wenck, t. I, Leipzig, 1825, p. 187-314.

3. Mitteis, *loc. cit.*, p. 9.

4. Zénon (486-487), *C. J.*, 3, 10, *de plus petit.*, 1, 3 : Εἰ δέ τις ἔλαττον τῆς ἀληθείας διετιμήσατο τὴν ἑαυτοῦ δίκην, μὴ προσεχέτω τούτῳ ὁ δικάζων, ἀλλὰ πρὸς τὴν ἀληθῆ ποσότητα τὴν ψῆφον ἐκφερέτω. (Quod si litem suam minoris quam re vera est taxaverit, iudex ad id non respiciat, sed in veram quantitatem sententiam ferat.)

à la valeur vraie du procès en l'autorisant à relever, s'il y a lieu, l'estimation fixée par le demandeur. La *taxatio litis* de la constitution de Zénon se présente donc dans une fonction nouvelle, inconnue de la procédure formulaire : l'estimation du litige donnée par le demandeur est en rapport direct avec le montant des sportules à toucher par l'intermédiaire que ce demandeur délègue au défendeur cité. Dans le Papyrus il en va de même. Si l'on observe que les cinq livres d'or, chiffre de l'estimation du litige au dire du demandeur, suivent immédiatement la désignation de Syrianus par deux fois (à la ligne 14 et à la ligne 16) et si l'on observe que ce personnage a pour mission de transmettre la sentence au défendeur, comme on l'a vu, les cinq livres ne peuvent avoir d'autre but que de donner une base au calcul des sportules que touchera l'envoyé du demandeur, Syrianus. L'interligne des lignes 14-15[1], écrite par la troisième main en petits caractères, indique sans aucun doute que le juge accepte l'estimation à cinq livres d'or, proposée par le demandeur.

La dernière partie du Papyrus (l. 15-16) se présente ainsi :

(Quatrième? main) h[ ]mς κα(ὶ) κα(ὶ)

(Première main) Ὑπομνησθήσονται διὰ τῆς τάξεως ἢ τὸ δέον ἰδίκης ἐκτὸς ἐπιγνῶναι ἢ ἀντιλέγοντες δικάσασθαι / ἐν τῷ δικαστηρίῳ. (Quatrième? main) Φλά(ιος) Ῥωμανὸς υἱὸς Ἰακὼβ Φλ( ) παραβάλλω Συριανὸν ἀπὸ πριγκ(ιπαλίων) εἰς χρυ(σοῦ) λί(τρας) πέντη (lire πέντε). « Qu'ils (les adversaires) fassent enregistrer par le bureau ou bien qu'ils reconnaissent sans procès ce qu'il faut, ou bien que les adversaires plaideront au tribunal. (Quatrième? main) Flavius Romanus, fils de Jacob Fl( ), je commets Syrianus des *princ(ipales)* pour cinq li(vres) d'or. »

M. Mitteis (sous la ligne 15, p. 7) explique la ligne 15 de la façon que voici : 1° La phrase Ὑπομνησθήσονται — δικαστηρίῳ est écrite en grosses lettres comme la sentence du juge (l. 11-13); il en tire la conséquence que le blanc qui précède cette phrase avait été réservé pour l'insertion du nom du juge. Et il pense trouver à son idée un deuxième appui dans le fait que le correcteur, en écrivant au-dessus de la ligne les mots ὁ δικα(στ ής), aurait indiqué au scribe que le nom du juge était à ajouter. — Mais on peut lui objecter que son hypothèse n'explique pas pourquoi le nom du juge manquerait avant la phrase en question; elle ne justifie pas non plus la présence des mots « εἰς χρυ(σοῦ) λί(τρας) ε », qui, dans l'interligne, suivent les mots ὁ δικα(στής). Nous avons donné plus haut une interprétation de l'interligne toute différente de celle de l'éditeur, en la rattachant à la ligne 14.

2° M. Mitteis propose ensuite une autre conjecture : l'espace libre avait été ménagé pour être rempli par les noms des défendeurs. Il suggère aussi qu'au début de la ligne 15, un « r » se lirait peut-être au lieu de « h », et alors les traces de lettres appartiendraient au nom de « R[o]ma(nus) » (cf. l. 16). — Cette dernière suggestion est bien

1. Sur l'hypothèse de M. Mitteis à son propos, voyez ci-dessous.

problématique, puisque le « Romanus » de la ligne 16 est le demandeur. Quant à la conjecture sur l'insertion des noms des défendeurs, elle est plus acceptable, comme nous allons le montrer en expliquant à notre façon les lignes 15-16 du Papyrus.

Cette partie finale, l'escatocole, contient trois éléments distincts :

1° Sur les signes « h[ ]ṃ », suivis d'un blanc et des deux κα(ὶ) séparés par des blancs, sur le blanc qui précède la sentence, notre hypothèse est celle-ci : étant donné que le nom du demandeur « Flavius Romanus, fils de Jacob Fl( ) », apparaît dans la souscription (l. 16), on ne voit pas bien pour quel motif ce nom, ou mieux une seule partie de ce nom, figurerait déjà au début de la ligne 15. D'autre part, la phrase qui suit les signes en question et les deux κα(ὶ) constitue indiscutablement le résumé de la sentence. Ce résumé intéresse avant tout le défendeur auquel la sentence doit être communiquée. N'est-il pas plus naturel de croire que c'était le nom du défendeur qui se trouvait inscrit avant le résumé de la sentence? Il est malheureusement illisible. Les blancs ménagés dans le début de la ligne 15 auraient été éventuellement remplis, le premier par le nom plus long de ce défendeur, le second et le troisième par le nom de ses partenaires possibles.

2° Le second élément renferme manifestement la reproduction de la sentence en résumé : il est écrit en gros caractères comme la sentence elle-même. Son importance a été signalée par l'éditeur. Il a très justement mis en relief le rapport qui existe entre l'alternative du Papyrus et l'alternative de la formule de *Libellus ammonitionis* du second Appendice aux *Exceptiones Petri*[1] : ... *monere te necessarium duximus ut eius conventione considerata aut confessus satisfacias postulanti aut contradicens te defendas*. Il aurait pu également établir le parallèle avec le passage fondamental d'Ulpien sur la raison d'être de l'*editio actionis*[2]. Mais pourquoi la sentence est-elle répétée à la fin du document? Il ne le dit point.

3° Le troisième élément est la *subscriptio*, l'ὑπογραφή, de Flavius Romanus; elle répète son nom complet, qui avait dû être donné déjà au commencement du procès-verbal; elle répète aussi le nom et la qualité de son envoyé, Syrianus des *principales*; elle répète enfin le montant de l'estimation du litige à cinq livres d'or. Pourquoi ces deux dernières répétitions? Sur ce point encore le commentaire de M. Mitteis est muet.

Comme il vaut mieux risquer une conjecture que de se dérober à la solution des énigmes des textes, voici à tout hasard la nôtre. Nous supposons que l'escatocole, simple répétition de notions déjà données dans le corps de l'acte, mais munie en plus

1. M. Mitteis, *loc. cit.*, p. 10, cite la formule d'après l'édition de Stintzing, il ignore l'édition plus récente du formulaire par H. Fitting, *Bull. dell' Istit. di dir. rom.*, t. IX, 1896, p. 89-97.

2. Ulp., 4 ad Ed., Dig. 2, 13, *de edendo*, 1, pr. : ... ut proinde sciat reus, utrum cedere an contendere ultra debeat, etc.

de la souscription du demandeur, était destinée à être détachée du document, — la coupure se faisant dans le Papyrus de Berlin au-dessus de la ligne 15, — et laissée aux mains du défendeur a titre de preuve de la signification faite lors de sa citation. Cette explication, si elle est juste, corroborerait la conjecture émise plus haut au sujet de la qualité de la personne désignée au commencement de la ligne 15.

II. — Pour achever le commentaire du Papyrus, il reste à considérer la personnalité du juge et à définir en quelle qualité il connaît de l'affaire. La ligne 11, où il est mentionné, est ainsi conçue : « Fla(vius) Paulus Leontius Marinous[1] Petronius Hsachius[2] (v)ir c(larissimus) comes sacri sy<n>hedri(i) ex prag( ) ii d(ixit). » Le nom de ce personnage manque malheureusement à la prosopographie du Bas-Empire[3]. Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il est un grand personnage, non parce qu'il est *vir clarissimus*, mais parce qu'il est *comes sacri sy<n>hedri(i)*, comte du consistoire impérial, c'est-à-dire membre du Conseil de l'Empereur. La première difficulté à résoudre est de chercher à quel titre il figure au procès, et à cette difficulté se rattache la solution d'une seconde difficulté, le sens de l'abréviation « ex prag( ) ». L'éditeur, surpris du titre particulier du juge, se refuse à le tenir pour un juge ordinaire. A cet égard, M. Mitteis s'exprime comme suit (p. 10-11) : « Qui enfin est le président nommé dans l'acte ? Il a été dit déjà que sa personne ne peut être identifiée. Le titre de *comes sacri synhedrii* (= *consistorii*) peut difficilement passer pour le titre purement honorifique d'un fonctionnaire gérant une autre fonction, car alors l'indication de cette fonction serait donnée; c'est pourquoi il est vraiment difficile de voir en P. Leontius Marinus etc. un *Præses* ordinaire : car il serait aussi désigné comme *Præses*. O. Seeck, dans une amicale communication sur la personnalité énigmatique, pensait — avec un doute — à un commissaire impérial extraordinaire. Une décision certaine est à peine possible. »

Que le juge soit un commissaire extraordinaire, on doit être sur ce point plus affirmatif que les deux savants. Car, puisque le juge ne porte le titre d'aucun des juges ordinaires du Bas-Empire, et puisque les comtes du consistoire ne possèdent pas de compétence judiciaire propre, il faut bien que le comte nommé au Papyrus ait reçu une commission extraordinaire le chargeant de s'occuper du litige. Est-ce à dire que le comte tient ses pouvoirs d'une pragmatique ? Otto Seeck le suggérait dubitativement et proposait de lire à la ligne 11 « ex prag(matica) », suggestion à laquelle d'ailleurs M. Mitteis (p. 7, sous la ligne 11) ne se range pas, préférant laisser en suspens la résolution de l'abréviation.

1. Lisez : Marinus (M.)
2. Lisez : Hesychius (M.).
3. Mitteis, p. 5, 11.

Quoique les sources renseignent mal sur les pragmatiques, P. KRUEGER[1], en constatant que celles-ci forment parfois une subdivision des rescrits, pose qu'elles tiennent le milieu entre les rescrits et les *leges generales*. Tous les cas d'emploi de ce genre de constitutions se réfèrent à des matières générales[2] ou à des questions transitoires[3].

Or, il n'y a rien de général dans le procès en question dans le Papyrus, qui est incontestablement un procès civil privé. On ne voit aucune raison valable pour que l'Empereur ait émis, dans cette affaire, une pragmatique. Et enfin, dernier argument, P. KRUEGER déclare lui-même que « nous n'avons point de pragmatiques sanctions émises pour trancher des questions litigieuses ». Or, le cas visé dans le Papyrus, revendication d'une maison, n'est pas autre chose, certes, qu'une question litigieuse tout autant que spéciale. Ces divers arguments empêchent donc d'accepter la proposition de M. SEECK : on n'interprétera pas à la ligne 11 « ex prag(matica) ».

Si on ne lit pas « ex prag(matica) », il y a une autre façon de développer l'abréviation et à laquelle on s'étonne que les deux savants allemands n'aient pas songé : c'est « ex prag(maticario) ». La solution « ex prag(maticario) » ne se heurte à aucune des difficultés que présente l'hypothèse de M. SEECK, il est, je crois, superflu de le montrer. La préposition *ex* change de sens et indique que le titre a appartenu jadis au juge extraordinaire. Les mots « ex prag(maticario) » constituent un second titre du juge après son premier, « comes sacri sy<n>hedri(i) ». On peut même découvrir le rapport qui relie les deux titres du juge. Les *pragmaticarii* étaient les fonctionnaires du bureau de la chancellerie impériale spécialement chargés de rédiger les pragmatiques[4] ou de les expédier[5]. Les *pragmaticarii* étaient, par leurs fonctions mêmes, en contact direct avec le consistoire impérial qui prépare les constitutions. Il est donc très concevable qu'un *pragmaticarius* soit entré un jour au consistoire et ait été récompensé de ses services à la chancellerie par l'octroi du titre de *comes sacri sy<n>hedri(i) = consistorii*.

1. P. KRUEGER, *Geschichte der Quellen des römischen Rechts*, 2e édition, Munich, 1912, p. 307-308 = trad. BRISSAUD, p. 361-362.

2. P. KRUEGER, *loc. cit.*, énumère : organisation et administration des provinces, règles générales sur les donations entre époux et sur les enfants des *adscripticii*, concessions de privilèges, dispositions sur les diverses branches de l'administration.

3. P. KRUEGER, *loc. cit.* : ordres pour la rentrée des impôts, remises d'impôts en retard, dispositions prises après la conquête de l'Italie dans la *Sanctio Pragmatica pro petitione Vigilii*, lettres d'avis accompagnant les constitutions rendues pour l'Empire d'Orient et envoyées à l'Empereur d'Occident ou réciproquement, évocation de certains procès dans la capitale ordonnée en faveur de l'accusé, etc. (*sic*).

4. KRUEGER, p. 308, n. 65 (*pragmaticii* est une faute d'impression), trad. franç., p. 362, n. 6 (avec un doute).

5. Ed. CUQ, dans le *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, v° *Pragmatica Sanctio*, p. 643. DIRKSEN, suivi par lui, ne cite à leur sujet que deux passages : Zénon (477), *C. J.*, 1, 23, *de div. rescr.*, 7, 1 ; — et Justin (524), *C. J.*, 12, 33 (34), *qui milit. poss.*, 5, 4.

En résumé, le juge de l'affaire est un comte du consistoire impérial, ancien *pragmaticarius*; le point le plus important à retenir est qu'il agit en qualité de commissaire extraordinaire.

III. — L'analyse du Papyrus ainsi faite point par point, le moment est arrivé de déterminer la nature de l'acte qu'il relate. M. Mitteis n'a pas défini la nature de l'acte d'une façon précise. Il a simplement reconnu dans les premières lignes conservées (l. 6-10) une assignation orale du défendeur devant le juge, et cette assignation orale, il l'a rapprochée des requêtes, d'ordinaire écrites, des *libelli*[1] (ὑπομνήματα). Cette assignation serait, d'après M. Mitteis, intervenue dans la procédure normale. Envisageant l'hypothèse où le Papyrus serait encore contemporain de la *litis denuntiatio*, il émet l'opinion[2] que les défendeurs auraient, au préalable, refusé de comparaître, que l'affaire serait alors un procès par défaut, et il tire de là la nature juridique de l'acte telle qu'il se l'imagine : une requête sur évocation du procès par le juge, après une *litis denuntiatio* restée infructueuse. Son seul argument de texte se trouve, « hypothétiquement » dit-il lui-même, dans le passage : Ὁ συνηγορούμενος — συνελαθῆναι. Mais, première raison contraire, le passage ne vise rien d'autre que le mauvais esprit particulier des défendeurs consistant à retenir indûment la propriété d'autrui; rien n'autorise à supposer qu'ils se sont dérobés à la poursuite en faisant défaut. Seconde raison : le Papyrus serait-il antérieur à l'abolition de la *litis denuntiatio*, serait-il du début du Ve siècle, serait-il même du IVe siècle, qu'il n'offrirait aucun point de contact avec la procédure de la *litis denuntiatio* pour le motif que la *litis denuntiatio* ne requiert ni le permis de citer sollicité du juge, ni l'assignation par un agent officiel. Il est tout aussi étranger à la procédure qui a succédé à celle-là, la procédure par *libellus conventionis*, où existaient bien le permis de citer et l'assignation par un agent officiel. Le Papyrus se place nécessairement en dehors du domaine d'application de la procédure normale.

Le point capital, en effet, qui n'a pas frappé M. Mitteis, c'est que le Papyrus se réfère à une procédure toute spéciale, à la procédure par rescrit; partant, il n'est pas question d'y voir un acte d'assignation sur évocation. Que le Papyrus suppose la mise en jeu de la procédure par rescrit, la preuve en ressort du document même. Elle se révèle dans le titre du juge saisi de l'affaire : Flavius Paulus Leontius Marinus Petronius Hsachius (Hesychius?) *vir clarissimus comes sacri synhedrii* (*consistorii*), *ex pragmaticario*. Nous avons dit plus haut que ce personnage ne pouvait présider au procès qu'en qualité de commissaire impérial extraordinaire; or, devant un juge extraordinaire, la procédure qui se déroule n'est jamais la procédure normale, mais la procédure par rescrit, puisque c'est le rescrit obtenu de l'Empereur par le demandeur qui

1. Ce n'est pas le lieu, ici, de discuter l'affirmation de l'auteur, présentée ailleurs et répétée dans la brochure citée (p. 8), que les *libelli* seraient parfois oraux. Les *libelli* ont toujours été, selon nous, écrits.

2. Mitteis, *loc. cit.*, p. 8-9.

investit de sa mission le juge de l'affaire. Si le comte du consistoire saisi n'a pas été désigné par une pragmatique, comme le proposait sous réserve O. Seeck, et comme nous nous refusons à le croire, rien n'empêche, au contraire, qu'il ait tenu sa délégation d'un rescrit impérial, forme tout à fait usuelle en matière d'affaires litigieuses.

Dans l'ordre de la procédure par rescrit[1], quel acte représentait au juste l'acte contenu dans le Papyrus? Il est possible de trouver la réponse en confrontant le Papyrus avec une constitution d'Honorius et Théodose de 424[2] sur la prescription extinctive des actions, constitution qui fait incidemment allusion à l'ouverture de la procédure des affaires tranchées suivant la procédure par rescrit. La mise en parallèle des deux textes nous permettra d'apporter une confirmation de l'hypothèse faite sur l'emploi de la procédure par rescrit dans le document de Berlin, et par réciprocité elle éclairera de la façon la plus nette la procédure par rescrit elle-même, dont les phases ne sont pas toujours faciles à identifier.

La succession des étapes de l'affaire impliquées par le document se déroule ainsi. Il faut supposer qu'un rescrit impérial a été rendu qui commettait pour juge extraordinaire de l'affaire le comte du consistoire sacré (l. 11); devant ce juge comparaît l'avocat du demandeur, Julianus (l. 2, 13). Le premier acte de l'audience tenue par le juge consistait probablement dans la constatation de la présence du demandeur représenté par son avocat[3], comme on le voit dans d'autres papyrus rapportant des procès ordinaires. Puis l'avocat prend la parole pour son client, expose les faits de la cause (l. 2-10), en se référant à la *narratio* du demandeur lui-même (l. 10), et formule ses conclusions, c'est-à-dire l'objet précis de la réclamation du demandeur. Cette requête de l'avocat est une *postulatio*, terme qui, dans son sens le plus commun, désigne toute « demande ». Comme cette requête, cette *postulatio*, est exprimée devant le juge, elle est bien exactement la *postulatio in iudicio deposita* de la loi de 424[4].

Le sens du terme *postulatio* de la loi de 424, dont la nature est encore discutée et resterait toujours discutable en raison même de l'imprécision du terme latin, acquiert du Papyrus de Berlin une précision complète. Elle se définira, en relation avec le Papyrus : « la requête orale aux fins d'assignation présentée par l'avocat du demandeur au juge commis par le rescrit impérial ».

1. La procédure par rescrit, mal connue encore, fait l'objet de la thèse de doctorat d'un de nos élèves, M. Édouard Andt, thèse soutenue en juin 1920 à la Faculté de Droit de Paris.

2. Hon. et Theod. (424), *C. Th.*, 4, 14, *de act. cert. temp. fin.*, un., 1 = *C. J.*, 7, 39, *de praescr. XXX vel XL ann.*, 3, 1 : ... Nec sufficiat precibus oblatis speciale quoddam, licet per adnotationem, meruisse (promeruisse, *C. J.*) responsum vel etiam iudiciis allegasse, nisi allegato sacro rescripto aut in iudicio postulatione deposita fuerit subsecuta [per exsecutorem, *C. J.*] conventio...

3. Peut-être au passage laissé vacant au début de la ligne 2 (Mitteis, p. 8).

4. *Deponere* dans cette expression ne veut pas dire « déposer », mais « exprimer, formuler, proférer », sens parfaitement connu dans le latin juridique (Dirksen, *Manuale latinitatis fontium juris civilis Romanorum*, sub v° *deponere*, § 3).

La *postulatio* est suivie dans le Papyrus de la sentence du juge (l. 11-13) répondant aux conclusions du demandeur et dictant son devoir à la τάξις, à laquelle elle ordonne d'inviter les défendeurs à satisfaire le demandeur, ou, en cas de contradiction de ces défendeurs, à venir au tribunal entendre les prétentions du demandeur. Cette sentence est en somme le permis de citer, l'*oblatio admonitionis,* la condition nécessaire de l'assignation ou *conventio.* La *conventio* est précisément mentionnée par la loi de 424 comme un acte suivant la *postulatio.* L'avocat accepte le permis de citer (l. 13-14). Il est sûr que le rôle du juge et le rôle de l'avocat sont alors terminés, en ce qui concerne l'introduction de l'instance du moins.

En dehors du tribunal et au greffe se passent, à mon avis, les actes qui relèvent de l'action personnelle du demandeur, actes dont le Papyrus ne fait que consigner les résultats (l. 14-16) : le choix de l'agent de la τάξις préposé par lui à la transmission de l'assignation aux défendeurs; la fixation de l'estimation du litige qui servira de base au calcul des sportules de cet intermédiaire; l'indication du nom du défendeur; la souscription contenant le nom du demandeur, le nom de son envoyé, le chiffre de l'estimation du litige, souscription mise au résumé de la sentence. Cette dernière partie constitue l'acte connu sous le nom de *libellus ammonitionis.* Et l'on saisit ainsi pourquoi sa rédaction dans le Papyrus rappelle de si près les termes du *Libellus ammonitionis* du second Appendice aux *Exceptiones Petri.*

Dans ses rapports avec la procédure par rescrit, le Papyrus est donc, pour le fond, un acte de *postulatio in iudicio deposita,* accompagné de la *sententia commonitoria* ou permis de citer, acte préliminaire à la *conventio.* Il est l'acte introductif de l'instance qui s'ouvrira au cas de contradiction de l'adversaire. — D'une façon plus générale, le Papyrus appartient à la catégorie des actes appelés dans la diplomatique romaine les *postulationes,* en grec les ἐντυχίαι; il fournit un exemple d'une *postulatio simplex,* μονομηρὴς ἐντυχία, μονομηρὴς αἴτησις[1], c'est-à-dire d'une « demande présentée unilatéralement par un avocat ». — Au point de vue de la forme, le Papyrus est un *exemplarium,* une copie, du procès-verbal de l'audience où le juge requis a accordé le permis de citer, plus particulièrement l'exemplaire mis en forme, c'est-à-dire revu et corrigé par le greffe du consistoire impérial, et qui est destiné à être présenté au défendeur, comme le montrent les clauses finales.

IV. — La dernière question à traiter est celle de l'âge du Papyrus. M. Mitteis déclare (p. 5) : « Aucune date n'est relatée dans l'acte; aussi les personnes qui y sont nommées ne peuvent-elles être identifiées. C'est le cas en particulier du fonctionnaire nommé à la ligne 11 qui, autant que j'ai pu me renseigner, n'est pas connu par ailleurs. D'après l'écriture, je puis placer cependant l'acte au Ve siècle, et même pas au com-

1. Cette expression est celle qu'emploient les *Bas.*, 50, 14, 5 (Heimbach, t. V, p. 79), pour traduire le mot *postulatio* de la loi de 424.

mencement, mais plus avant dans le siècle. » Pour restreindre l'imprécision où demeure l'éditeur, trois arguments, dont le troisième est le plus convaincant, se tirent de nos explications antérieures :

1° Le document, d'après nos recherches, s'accommode aux prescriptions de la constitution de 424 sur la procédure par rescrit : il serait donc postérieur à 424; mais, comme les formes supposées par la loi étaient déjà en usage avant cette date, l'argument ne porte pas.

2° L'évaluation du litige à cinq livres d'or connexe au choix d'un *principalis* du bureau se réfère, croyons-nous, à la détermination d'une base de fixation des sportules. Dans les procès ordinaires, une allusion au sujet est faite par la loi de Zénon (486-487), citée plus haut. Il est vraisemblable qu'il a existé une loi antérieure pour fixer le tarif des sportules dans les procès sur rescrits. Comme cette loi ne figure ni au Code Théodosien, ni dans les Novelles post-théodosiennes, elle serait postérieure à 468. D'après cette donnée, le Papyrus serait lui-même postérieur à 468.

3° Le titre de *pragmaticarius* manque au Code Théodosien et aux Novelles post-théodosiennes[1]. Il apparait pour la première fois dans une loi de Zénon, de 477[2]; sa création se placerait donc entre 468 et cette date de 477. En conséquence, le Papyrus aurait été rédigé dans la période qui va de 468 à 477. Cette date concorde avec la date générale que l'éditeur assigne au Papyrus d'après l'écriture.

L'étude du Papyrus nous semble ainsi épuisée. Son intérêt, que M. Mitteis n'a pas aperçu, est de compléter nos connaissances encore si sommaires sur la procédure par rescrit. Le Papyrus nous rend ce service avec toute la supériorité d'un document de la pratique, précis, détaillé et vivant, sur le texte de la loi de 424, texte incomplet, froid et sec, parce que le législateur peut procéder par allusions en passant sous silence bien des choses que les contemporains savent, mais que, nous, nous ignorerions sans le secours des sources auxiliaires. Jusqu'ici, les seuls papyrus mettant en action la procédure par rescrit étaient des papyrus du Caire de 551 ou vers 551. Le Papyrus de Berlin a sur eux un avantage au moins : il constitue l'exemple unique de l'application de la procédure par rescrit au Ve siècle.

Paul COLLINET.

1. Voyez les tables de Godefroy, *Codex Theodosianus*.
2. Zénon (477), *C. J.*, 1, 23, *de dic. rescr.*, 7, 1.

LA GRÈCE ET L'ÉGYPTE DE 405/4 A 342/1 AVANT J.-C.

Second Article

Nous avons cherché dans une étude précédente à fixer la chronologie de cette période de l'Égypte indépendante (cf. *Revue égyptologique,* nouv. sér., I, p. 208). Nous nous proposons ici d'analyser les faits que nous avions alors sommairement décrits, d'en dégager l'intérêt et la portée dans la mesure où ils concernent les rapports entre l'Égypte et la Grèce. Il s'en faut de beaucoup, d'ailleurs, que nos sources, dont la principale est le récit de Diodore (livres XIV-XVI), nous fournissent sur toutes les phases de cette longue période des indications également détaillées et abondantes. Si nous sommes assez bien documentés sur l'expédition d'Iphicratès en Égypte, sur le règne de Tachos, sur les débuts et la chute de Nectanebos II, en revanche, certaines fractions du règne de ce dernier (première offensive d'Ochos) et surtout l'époque des pharaons mendésiens ne nous sont connues que par des renseignements épars et de brèves allusions.

C'est là un premier obstacle à l'établissement de conclusions vraiment générales, applicables à la totalité de la période que nous étudions. Une autre difficulté surgit de l'extrême diversité des faits eux-mêmes. Nous voyons tantôt les Grecs associés aux Perses contre le pharaon, tantôt celui-ci luttant avec l'aide de troupes helléniques, tantôt l'un et l'autre camp utilisant chefs et soldats mercenaires. A un autre point de vue, tantôt le général grec au service du roi d'Égypte combat les armées perses avec l'approbation formelle de ses concitoyens, tantôt il ne dispose à cet égard que d'une tolérance tacite, et sa conduite n'engage en rien la politique de sa patrie.

Cependant, outre qu'un examen attentif et serré peut apporter d'intéressants et notables résultats de détail, il est possible, croyons-nous, de formuler sur les rapports gréco-égyptiens à cette époque certaines conclusions d'ensemble, dont les principales sont les suivantes : 1° c'est en Égypte et dans l'Empire perse, beaucoup plus qu'en Grèce, que se trouve alors l'intérêt dominant des conflits auxquels sont mêlés les mercenaires grecs; 2° l'action de ces derniers a été généralement décisive, tant qu'elle a pu librement s'exercer; 3° sauf exception, il ne s'est établi entre Grecs et Barbares, durant ces interventions en sens divers, aucune étroite et durable entente.

Nous étudierons d'abord, très brièvement (vu la pénurie d'indications), la période des XXVIIIe et XXIXe dynasties; puis l'expédition d'Iphicratès sous Nectanebos Ier

(374); ensuite le règne de Tachos et les débuts de son successeur; enfin le règne de Nectanebos II.

I

Sous Amyrtée et les Mendésiens. Les alliances avec Lacédémone et Évagoras. Chabrias en Égypte.

Nous ignorons quels rapports directs s'établirent entre le monde hellénique et l'unique représentant de la dynastie saïte, Amyrtée (405-399); toutefois, on ne saurait considérer comme absolument étrangères l'une à l'autre l'histoire de l'Égypte et celle de la Grèce à cette époque. Il convient de noter d'abord l'utile influence que purent exercer sur la libération de l'Égypte les événements helléniques contemporains. La guerre du Péloponèse, dans sa dernière phase (405/404), contribua à détourner du dedans vers le dehors les préoccupations du gouvernement perse; elle fut marquée par une vigoureuse intervention, diplomatique et pécuniaire, de l'Empire, et principalement du plus actif de ses dirigeants, Cyrus le Jeune, dans les affaires grecques (cf. Xénophon, *Hell.*, II, I, 14; Plutarque, *Lysandre*, 9) : circonstance assurément peu propice à la surveillance et à la répression de l'agitation égyptienne qui aboutit alors à l'avènement d'Amyrtée (405). Et, plusieurs années plus tard (402-401), nous voyons les préparatifs de Cyrus, appuyé par les Grecs d'Asie, puis l'expédition de Cléarque et de ses mercenaires, paralyser le gouvernement de Mnémon et favoriser ainsi la jeune indépendance du royaume d'Égypte. Il est assez naturel que, vers la même époque ou un peu auparavant, des liens d'amitié se soient formés entre le satrape d'Ionie, Tamos, allié de Cyrus et des Grecs, et le roi-adjoint d'Égypte, Psammetichos (Diod., XIV, 35, 3-4).

Mais ces faits ont leur contre-partie. Ainsi, après la défaite de Cyrus, quand son ami Tamos, confiant dans les bienfaits passés, se réfugie à la cour de Psammetichos, celui-ci le fait égorger avec ses enfants (Diod., XIV, 35, 5). Psammetichos, dit Diodore, voulait faire main basse sur la flotte et les richesses du satrape; il n'est pas impossible non plus que le désastre de Cyrus ait provoqué, sinon dans l'entourage d'Amyrtée, du moins chez certains princes de la région côtière, un revirement en faveur de la cause du roi.

D'autre part, s'il faut en croire les bruits recueillis par Xénophon, l'armée du grand roi, à Cunaxa, comptait dans ses rangs des Égyptiens : « A leurs côtés (des Perses) se tenaient des hoplites armés de boucliers de bois qui leur tombaient jusqu'aux pieds : c'étaient, disait-on, des Égyptiens » (*Anab.*, I, VIII, 9). Inversement, la redoutable force mercenaire qui, sous la conduite de Cléarque, avait été sur le point

d'abattre l'autorité de Mnémon et avait indirectement favorisé l'indépendance égyptienne, eût pu être amenée par les circonstances à se retourner contre les rebelles du bord du Nil : après Cunaxa, Cléarque, selon Xénophon (*Anab.*, II, v, 13), avait offert à Tissapherne contre l'Égypte le concours de ses soldats[1].

Les rapports, très indirects, de l'Égypte avec les Grecs ou les alliés à l'époque de la dynastie saïte sont donc encore mal définis et présentent une physionomie passablement indécise et trouble[2]. Sous le premier Mendésien, Néphérités (399-393), la politique étrangère du royaume, autant que permet d'en juger le seul fait par lequel elle nous soit alors connue, tend à s'éclaircir et à se préciser dans un sens hostile aux Perses. Au début de l'année 396, alors qu'Agésilas va s'engager à fond contre la Perse, Lacédémone cherche des alliés et songe ainsi très naturellement à l'Égypte, contrée riche, force neuve et récemment libérée. Une ambassade spartiate vient trouver Néphérités et sollicite son alliance contre le grand roi (Diod., XIV, 79, 4). Nous constatons ici un premier indice très net de cette politique strictement défensive et d'assez médiocre envergure qui sera, sauf une exception, celle des princes de la XXIXe et de la XXXe dynastie : le projet d'alliance n'est pas venu de l'Égypte, mais de Sparte. On est ainsi en droit de supposer que le pharaon, laissé à lui-même, n'eût pas pris l'initiative des hostilités contre Artaxerxès; il ne paraît avoir nourri aucun désir de conquête aux dépens des anciens maîtres de l'Égypte; l'indépendance lui suffisait.

Adhéra-t-il du moins pleinement aux demandes de Lacédémone? Non : l'aide égyptienne garda un caractère très restreint. Le texte de Diodore est significatif à cet égard : les Spartiates n'eurent pas l'appui militaire du pharaon, mais ils obtinrent 500.000 mesures de froment et les matériaux suffisants pour l'équipement de 100 trières (ὃς — Néphérités — ἀντὶ τῆς βοηθείας ἐδωρήσατο σκευὴν τοῖς Σπαρτιάταις ἑκατὸν τριήρεσι, σίτου δὲ μυριάδας πεντήκοντα : XIV, 79, 4). Par suite des circonstances, d'ailleurs, le concours égyptien restera, en partie du moins, inefficace : les Lacédémoniens qui apportaient les grains d'Égypte à l'armée d'Asie Mineure abordèrent dans l'île de Rhodes, dont ils ignoraient la défection récente; Conon et les Rhodiens confisquèrent la cargaison (XIV, 79, 7).

Si donc l'attitude du pharaon n'a rien de vraiment équivoque, s'il ne recule pas devant l'octroi d'une aide positive aux ennemis du grand roi, du moins aucun soldat, aucun vaisseau de guerre égyptien n'a-t-il quitté la région du Nil; la participation de

1. Cf. *Anab.*, II, i, 14.

2. Peut-être faut-il voir dans l'obscurité et les fluctuations de la politique égyptienne sous Amyrtée, l'une des raisons pour lesquelles ce prince ne parvint pas à fonder sa dynastie et dut céder le trône à un prince de Mendès, Néphérités, de l'avènement duquel les Égyptiens dataient « la pleine délivrance » de leur pays (cf. *Revue égyptologique*, II, p. 55).

Néphérités à l'entreprise antiperse garde une allure très réservée : c'est une renonciation partielle à la neutralité plutôt qu'une alliance proprement dite[1].

Plus précise et plus importante, bien qu'encore restreinte et peu durable, fut l'aide qu'apporta à Évagoras de Chypre le successeur de Néphérités, Akôris (393-380). La situation, il est vrai, n'était plus la même que sous Néphérités. La rébellion de l'Égypte et sa participation, d'ailleurs modeste, à la campagne de 396 devaient assez vivement préoccuper le gouvernement d'Artaxerxès II : vers 390-389, le grand roi lançait contre le royaume d'Akôris une première et vigoureuse expédition[2]. Directement et gravement menacé par les nombreuses armées d'Abrocomas, de Tithraustès et de Pharnabazos (Isocrate, *Panegyr.*, 140), Akôris devait sans difficulté s'allier à ceux qui étaient alors les principaux ennemis du roi : les Athéniens et Évagoras. L'alliance avec Athènes, dont Aristophane, en 388, parle comme d'un fait récent (*Ploutos,* 178), peut n'avoir été que la conséquence indirecte et secondaire de l'alliance avec Chypre, que soutenaient les Athéniens depuis 390. Sur le fonctionnement et l'efficacité de cette alliance athéno-égyptienne, nous n'avons aucune indication, et le silence qu'observent à son sujet les historiens, Xénophon et Diodore, très nets et précis, au contraire, sur les rapports entre Athènes et Chypre, entre Chypre et l'Égypte, tend à montrer qu'elle n'eut pas une importance essentielle. Elle dut s'éteindre d'elle-même avec la paix d'Antalcidas (387/6).

En revanche, sur les relations d'Akôris avec Évagoras, Diodore nous apporte de brefs et assez précieux renseignements : « Évagoras conclut une alliance avec Akôris, roi des Égyptiens, alors en guerre avec les Perses (πολέμιον ὄντα Περσῶν), et il en reçut des forces importantes (δύναμιν ἀξιόλογον) » (XV, 2, 2)[3]. Les termes dont se sert Diodore ne permettent pas d'affirmer absolument que l'initiative des pourparlers vint d'Évagoras plutôt que d'Akôris; de toute façon, on peut présumer que ce dernier, lui-même menacé de graves périls, conclut avec empressement le traité d'alliance.

Cette alliance offre un caractère plus accentué que celle de Néphérités avec Lacédémone : c'est une convention militaire. Il est remarquable qu'Akôris, alors âprement attaqué par les armées perses, ait pu non seulement tenir tête à l'agresseur et lui infliger plus de défaites qu'il n'en subissait (πλείω κακὰ παθόντες ἢ ποιήσαντες, dit Isocrate des généraux du grand roi : *Paneg.*, 140), mais détacher au secours d'Évagoras une partie de ses forces. Parmi ces derniers se trouvait-il déjà de ces mercenaires dont Akôris fera largement usage à une époque plus tardive (Diod., XV, 29, 1 : cf. *infra*)?

1. Maspero (*Hist. anc.*, édit. 1884, p. 639) dit qu'une « alliance offensive et défensive » fut conclue entre Néphérités et Lacédémone : rien de tel n'est affirmé ni impliqué dans le texte de Diodore.

2. Sur la date, cf. Judeich, p. 154; cf. notre étude chronologique, § III.

3. Théopompe (cf. *FHG.*, I, p. 295) avait raconté dans son 12e livre cette alliance entre Akôris et Évagoras (περί τε Ἀκώριος τοῦ Αἰγυπτίων βασιλέως, ὡς..... ὑπὲρ Εὐαγόρου ἔπραττε τοῦ Κυπρίου, ἐναντία πράττων τῷ Πέρσῃ). Ce fragment n'apporte aucune précision sur les origines du traité ni sur la nature des secours accordés.

C'est possible; mais les textes n'en disent rien, et il se peut qu'Akôris ait barré la route à l'invasion perse et secouru Évagoras grâce à ses seuls soldats indigènes.

Mais Akôris ne se borna pas à aider militairement Évagoras. Comme Néphérités, il ravitailla en blé son allié; de plus, il mit à sa disposition les ressources d'un trésor richement pourvu (cf. *infra*, les largesses aux mercenaires) (XV, 3, 3). Enfin, une flotte de 50 trières fut expédiée à Évagoras (XV, 3, 4).

Nous observerons toutefois, à ce sujet, que Diodore n'a pas signalé en première ligne ce secours naval, qui paraît relativement tardif et postérieur à l'envoi de soldats, de blé et d'argent. De plus, l'offre n'est pas venue d'Akôris : c'est Évagoras qui, constatant la forte infériorité numérique de sa marine, prend l'initiative d'une démarche auprès du pharaon (πεντήκοντα δὲ παρὰ Ἀκόριδος... μετεπέμψατο : XV, 3, 4). Vu ces diverses circonstances, il est permis de se demander si Akôris s'est ainsi démuni d'une notable fraction de sa flotte d'aussi bon cœur qu'il puisait dans ses abondantes réserves d'argent et de froment[1].

Ce qui est certain, c'est que le désastre naval d'Évagoras à Kition (XV, 3, 5-6) dut être amèrement ressenti par le roi d'Égypte, dont les 50 navires formaient, à eux seuls, le quart de la flotte opposée aux Perses (XV, 3, 4); et c'est aussi vers cette époque qu'apparaissent les premiers signes de froideur entre Évagoras et Akôris. Le récit de Diodore est ici des plus significatifs. Il nous montre le vaincu de Kition s'échappant, la nuit, de Salamine et cherchant refuge à la cour de son principal allié; loin d'y trouver un chaleureux accueil et l'offre empressée d'un ferme et durable appui, il est obligé d'exhorter Akôris à poursuivre énergiquement la guerre et à bien se convaincre de l'étroite solidarité qui le lie à Évagoras dans la lutte contre les Perses (παρεκάλεσεν αὐτὸν ἐρρωμένως ἀντέχεσθαι τοῦ πολέμου καὶ κοινὸν ἡγεῖσθαι τὸν πρὸς τοὺς Πέρσας πόλεμον : XV, 4, 2).

L'alliance des deux souverains n'a plus, dès lors, qu'une valeur à peu près nominale; et c'est ce que montre bien la médiocrité du concours apporté désormais à Évagoras par l'Égypte : il n'est plus question d'envoi de troupes ou de navires; tout ce qu'Évagoras obtient lors de son retour d'Égypte, c'est le don de quelques sommes d'argent, très inférieures à ce qu'il avait espéré (XV, 8, 1).

Ainsi, après un effort indéniable, à la fois important et varié, en faveur d'Évagoras, l'action égyptienne s'affaiblit et se relâche; et si l'on admet que la politique pharaonique, à cette époque, a généralement manqué d'horizon, qu'elle a été de caractère plus continental que maritime et, en tout cas, étroitement égyptien, on s'explique

1. Il semble aussi que l'effort naval égyptien pouvait être réellement beaucoup plus considérable qu'il n'apparaît ici; à l'époque de Tachos, cet effort sera quadruple : c'est 200 trières que l'Égypte lancera à la mer (Diod., XV, 92, 2 : cf. *infra*, § III). Néphérités n'avait pas envoyé de navires, mais de quoi construire et équiper 100 trières (cf. *supra*).

aisément cette évolution : tant qu'une grave menace militaire a directement pesé sur l'Égypte, tant qu'a été mise en péril l'indépendance même du royaume, Akôris a sérieusement soutenu son allié contre la Perse (de 389 à 387 environ); mais, une fois conjuré le danger imminent, une fois refoulées les armées de Pharnâbazos et d'Abrocomas, Akôris a manifesté un moindre zèle pour la cause commune. Son concours naval, probablement tardif et sollicité plutôt qu'offert, ne paraît pas avoir été ce qu'il eût pu être; et le désastre de Kition achève de l'éloigner d'Évagoras.

Assurément, il ne rompt pas tout à fait avec ce prince, auquel il continue de médiocres subsides; il s'allie même au fils de Tamos, Glos, révolté contre le grand roi (sans qu'on puisse d'ailleurs bien discerner l'efficacité d'une telle entente, formée sur l'initiative de Glos[1] : Diod., XV, 9, 3); mais c'est à l'intérieur de ses frontières que paraît concentré l'emploi de ses ressources. Ce ne sont plus les soldats ou les navires du pharaon qui vont soutenir contre la Perse les efforts d'un allié grec : ce sont les généraux et mercenaires grecs que les trésors du pharaon font affluer dans le Delta. Diodore (XV, 29, 1) nous les montre se groupant en foule autour d'Akôris, qui dépense des sommes considérables et comble de faveurs un grand nombre des nouveaux arrivants (μεγάλους γὰρ μισθοὺς τοῖς ὑπακούουσι προτιθεὶς, συχνοὺς δ' εὐεργετῶν[2] : XV, 29, 1). A l'armée ainsi rapidement concentrée (ταχὺ πολλοὺς ἔσχε τῶν Ἑλλήνων ὑπακούοντας πρὸς τὴν στρατείαν), le pharaon donne pour chef l'Athénien Chabrias. Diodore se borne à mentionner le zèle et l'énergie dont ce chef éminent fit preuve dans son commandement (πολλὴ σπουδή : XV, 29, 2); mais il ne signale nulle part que son armée ait pris l'offensive. Cornelius Nepos, mentionnant l'ambassade perse qui demanda alors aux Athéniens le concours d'Iphicratès (*Iphicrates*, 2), dit nettement qu'Artaxerxès « voulait attaquer l'Égypte ». La trace la plus nette que nous saisissions de l'activité déployée par Chabrias en Égypte (en dehors de la préparation des troupes), c'est la construction de deux ouvrages défensifs aux frontières de l'Est et de l'Ouest (ὁ Χαβρίου λεγόμενος Χάραξ; ὁ Χαβρίου κώμη λεγόμενος : cf. Strabon, XVI, II, 33; XVII, I, 22)[3]. Quelles que soient les intentions de Chabrias et d'Akôris, il apparaît assez clairement que la politique égyptienne présente alors un caractère essentiellement militaire et continental; comme en 389-387, le Delta sera le principal foyer de la guerre éventuelle avec les Perses.

Mais, en fait, il n'y aura plus sous Akôris de guerre perso-égyptienne; et il allait être privé, vers 380, de son meilleur auxiliaire. Chabrias n'avait pas été délégué par

1. C'est lui qui députe une ambassade en Égypte (πρὸς μὲν Ἄκορίν..... διαπρεσβευσάμενος).

2. Cette dernière expression vise sans doute autre chose que les simples dons d'argent (μισθούς) dont il a été question en premier lieu et dont bénéficient nécessairement tous les mercenaires. A une fraction, d'ailleurs nombreuse, des étrangers ainsi enrôlés à son service, Akôris distribue des faveurs particulières (honneurs, présents, etc.).

3. Au cours de son dernier séjour en Égypte, sous le règne de Tachos, en 360/59, Chabrias s'occupera principalement de la marine et des finances royales (cf. § III).

Athènes au commandement de l'armée pharaonique : il était parti, sinon contre le gré, du moins sans l'assentiment formel du Dêmos (XV, 29, 2). Avait-il, cependant, absolument agi en condottiere? Non : si Athènes, ancienne alliée d'Évagoras et d'Akôris, s'est inclinée devant les événements de 387/6 et ne songe pas à rompre la paix du roi, il est assez probable que les Athéniens patriotes, indignés des maigres bénéfices du traité d'Antalcidas et de l'écrasement d'Évagoras, virent avec joie l'excellent stratège prêter son aide à l'ennemi des Perses. Seulement, le roi et ses généraux devaient naturellement redouter la présence de Chabrias auprès d'Akôris; Pharnabazos, préposé par Artaxerxès au commandement des troupes destinées à opérer contre l'Égypte, fit donc demander aux Athéniens le rappel de Chabrias. Depuis la paix de 387/6 et la défaite d'Évagoras, le prestige de la Perse avait grandi de telle sorte que les Athéniens, « désireux de se concilier la bienveillance du roi et de gagner les bonnes grâces de Pharnabazos » (XV, 29, 4), cédèrent aux demandes du puissant satrape et lui promirent même le prochain départ d'Iphicratès pour le camp des Perses.

Glorieusement commencé, le règne d'Akôris se termine donc sans que soit décidément dissipée la menace d'agression perse. Si elle n'a prêté à ses alliés grecs qu'un appui relativement limité et temporaire, dicté par ses intérêts et ses angoisses du présent et réduit presque à néant par leurs propres défaites, l'Égypte demeure, à son tour, à peu près isolée, sans appui du côté des principales cités helléniques, dont elle fut l'alliée en 396/5 et en 389-387 et qui sont alors en relations d'amitié avec la Perse. Sans doute, si elle a perdu, pour un temps, la faveur et l'amitié des dirigeants des États grecs, elle a pu, grâce à ses vastes ressources économiques et financières, mettre à son service l'énergie, l'ambition et la cupidité de milliers d'aventuriers; mais le départ de l'homme chargé d'organiser et de mettre en valeur cette redoutable force l'affaiblissait singulièrement, tandis que se préparait, sous la direction d'un chef non moins éminent que Chabrias, une deuxième tentative de l'Empire perse.

II

Sous Nectanebos Ier : Iphicratès en Égypte (374).

Le rappel de Chabrias ne fut pas le signal d'une agression immédiate contre l'Égypte. La libération de Thèbes en 379 et l'agitation hellénique qui suivit, le réveil de l'activité extérieure d'Athènes, constituant en 377 son deuxième Empire maritime, purent, pendant assez longtemps, détourner de l'Égypte les préoccupations de la politique perse. D'autre part, les préparatifs militaires eux-mêmes nécessitaient de longs délais. Enfin, deux fois, le commandement changea de mains. Ce n'est qu'au printemps

374, cinq à six ans après la mort d'Akôris, que l'expédition sera prête (Diod., XV, 41, 1).

L'armée gréco-perse devait avoir pour chef Pharnabazos, qui seul, sous le contrôle du gouvernement royal, pourra donner le signal du départ, malgré les impatiences avouées d'Iphicratès, et autoriser les opérations essentielles (cf. *infra*). C'est déjà Pharnabazos qui, en 380, s'apprêtait à prendre la revanche de ses anciennes défaites (Diod., XV, 29, 3). Il était assisté de Tithraustès, autre vaincu de la guerre de 389/387, et, pendant quelque temps, le roi lui avait donné également pour auxiliaire l'un de ses meilleurs généraux, Datamès (Cornelius Nepos, *Datames*, 4)[1]. Mais, à une certaine époque située entre 380 et 374, et que Nepos ne nous a pas fait connaître avec précision, Pharnabazos fut rappelé et remplacé par Datamès. Celui-ci, s'il faut en croire son biographe, travailla avec une belle ardeur au recrutement et à la préparation de l'armée (Nepos, *Datames*, 5). C'est probablement sans joie qu'il reçut d'Artaxerxès l'ordre de marcher contre le rebelle Aspis; mais, « quoiqu'il se vît ainsi détourné d'une expédition plus importante, il crut devoir obéir » (*Datames*, 5). Pendant qu'il écrasait la révolte, un courrier du roi partait pour l'armée, portant à Datamès l'ordre de rester au camp d'Akô. Le roi n'en admira que davantage la promptitude avec laquelle Datamès avait dompté les rebelles et lui confirma son commandement. L'Égypte n'en devait pas moins échapper aux coups du redoutable chef : enveloppé et miné par une intrigue de cour, Datamès se laissa persuader qu'un échec en Égypte l'exposerait aux pires périls; il quitta le camp d'Akô et gagna la Cappadoce; le roi rendit le commandement à Pharnabazos.

Celui-ci avait pour adjoint et subordonné immédiat Iphicratès[2], chef des mercenaires, qui avait vu son concours demandé par les Perses eux-mêmes (διὰ τὴν ἐν τῷ στρατηγεῖν ἀρετήν : XV, 41, 1). Comme Chabrias, il avait derrière lui une brillante carrière; il s'était distingué pendant la guerre corinthienne et en Thrace, où il avait épousé la fille du roi Cotys et opéré de fructueuses acquisitions[3]. Tout bouillant d'ardeur, il s'impatientait des préparatifs perses, qui duraient depuis plusieurs années (ἔτη δὲ πλείω... περὶ τὰς παρασκευάς : XV, 41, 2), et il s'en ouvrait très librement à Pharnabazos, aussi prompt à discourir, disait-il, que lent à agir. Et Pharnabazos s'empressait de rejeter les responsabilités sur le roi lui-même, qui, seul, fixerait le moment de l'action (τῶν μὲν λόγων αὐτός ἐστι κύριος, τῶν δ' ἔργων ὁ βασιλεύς). On s'explique aisément les impatiences d'un

1. Il importe, en effet, de noter que Datamès, comme Tithraustès, fut pendant un certain temps le subordonné de Pharnabazos : il n'apparut pas au camp d'Akô, où se concentrait l'armée perse, qu'après la disgrâce de Pharnabazos, comme paraît le penser M. Judeich (p. 160).

2. Revillout (*Revue égyptol.*, II, p. 59) signale les succès remportés par Nectanebos Ier « contre l'Athénien Iphicrate, commandant l'armée persane » : en réalité, l'armée est commandée par Pharnabazos, et nous verrons celui-ci user largement de son autorité.

3. Cf. Grote, XIV, p. 257-258; Foucart, *Ath. en Chers.*, p. 9.

chef de mercenaires, ardemment désireux de se battre; mais le roi pouvait avoir de bonnes raisons d'ajourner sa décision (par exemple, les circonstances générales de la politique hellénique, assez mouvementée depuis 379), et il ne faut pas trop se hâter ici d'accuser d'inertie le gouvernement perse ou ses généraux. Les récriminations d'Iphicratès, d'ailleurs, permettent de supposer, sinon d'affirmer, qu'une parfaite union n'a pas régné, dès le début, entre les deux principaux chefs de l'armée gréco-perse; les violents conflits qui éclateront au cours de l'expédition ont pu être dans quelque mesure préparés par cette mésentente initiale.

De quelles forces disposaient Pharnabazos et Iphicratès? Le dénombrement qui eut lieu au camp d'Akô donna, selon Diodore, les résultats suivants : 200.000 Barbares et 20.000 mercenaires grecs (XV, 41, 3; cf. 41, 1)[1]. Selon Cornelius Nepos (*Iphicrates*, 2), « Artaxerxès... demanda aux Athéniens de lui envoyer Iphicratès pour le mettre à la tête de 12.000 mercenaires ». Les deux données ne sont pas absolument inconciliables. Quand les Perses firent appel, vers 380, au concours d'Iphicratès, ils ne disposaient peut-être ou n'allaient disposer immédiatement que de 12.000 Grecs; de 38 à 374, le chiffre des mercenaires a pu grossir. De toute façon, ces troupes étrangères, ces guerriers d'élite, qui mériteront chez les Grecs « le nom glorieux de soldats d'Iphicratès » (Nepos, *Iphicrates*, 2), formaient le meilleur élément de l'armée d'invasion, sa fraction la plus entraînée, la plus mobile et la plus ardente[2].

Enfin, l'agresseur disposait de provisions en abondance et d'une flotte qui comptait 300 trières. C'est précisément l'importance de la flotte opposée pendant la guerre de Chypre aux forces coalisées d'Évagoras et du pharaon (cf. Diod., XV, 2, 1). Pharnabazos fermait ainsi aux Égyptiens tout espoir de diversion du côté de la Méditerranée; on ne voit pas, d'ailleurs, que Nectanebos ait alors tenté le moindre effort naval. Le seul véritable succès obtenu par les Perses aura même pour condition leur maîtrise de la mer (cf. *infra*).

« Au début de la saison de guerre (ἀρχομένου δὲ τοῦ θέρους) », l'armée tout entière s'ébranlait, la flotte l'escortant à quelque distance de la côte syrienne (XV, 41, 4). Par le mot θέρος, il ne faut pas entendre ici l'été proprement dit, commençant en juin[3]. Si tel avait été le cas, l'expédition fût arrivée en Égypte à la veille même ou au début des inondations qui firent reculer l'armée perse; or, les inondations n'eurent lieu

1. C'est également ce chiffre de 20.000 que Maspero (éd. 1884, p. 644) attribue à l'armée mercenaire de Chabrias et d'Akôris, dont Diodore (XV, 29) n'indique pas l'importance.

2. Diodore (XV, 44, 2-3) a exposé minutieusement les réformes d'Iphicratès : légèreté plus grande donnée à l'armement défensif, renforcement des épées et des lances, etc.

3. Cf. Judeich, p. 162, note 2 : note que, s'il en était ainsi, il resterait pour la suite des événements un temps trop court. C'est exact : l'analyse du récit de Diodore nous le prouvera. Maspero, p. 757, place en mai l'entrée en campagne des Perses. Wiedemann, *Ægyptische Geschichte*, II, p. 703, dit : au début de l'été (*Sommer*) (cf. Unger, p. 388; Prasek, p. 210).

qu'après un assez important séjour de cette armée dans le Delta et un certain nombre d'opérations militaires relativement compliquées et prolongées[1]. C'est donc au moins un mois ou deux avant la mi-juin (date à laquelle se font sentir les premières atteintes de l'inondation) que l'armée de Pharnabazos se mit en marche. Tout ce que l'on peut admettre, c'est que le Khamsin, particulièrement violent en avril (cf. MASPERO, éd. 1884, p. 1), força à reculer jusqu'en mai le début de l'expédition.

Le choix d'une telle époque a été sévèrement qualifié par divers historiens, estimant sans doute que les envahisseurs ne s'accordaient ainsi qu'un délai trop court avant la saison des crues[2]. Il convient, d'abord, de dégager totalement la responsabilité officielle d'Iphicratès en cette affaire. Qu'il ait été consulté sur la date du départ, qu'il ait même spontanément conseillé, conformément aux habitudes grecques, l'entrée en campagne pour le printemps, c'est fort possible; on ne voit pas, dans tout le récit de DIODORE, qu'il ait dressé d'objection contre la date choisie; mais la décision, partant la responsabilité suprême, restaient à d'autres. Le seul fait que pendant des mois il ait dû se résigner à l'ajournement prolongé d'une expédition ardemment désirée (cf. DIOD., 41, 2) est suffisamment probant à cet égard.

Est-ce même le général en chef, Pharnabazos, qui a choisi l'époque du départ? Ce n'est pas certain. Pharnabazos, comme il l'a dit à Iphicratès, pouvait conseiller à sa guise; mais il n'était que le subordonné du gouvernement royal; loin de trancher souverainement de tout, les généraux, dit DIODORE (XV, 41, 3), s'en rapportaient en toutes matières (περὶ πάντων) à la décision du roi, voulant abriter derrière une réponse chacune de leurs entreprises. Il ne serait donc pas étonnant que Pharnabazos, en ordonnant le départ pour le printemps, n'ait fait qu'obéir à un ordre d'Artaxerxès.

En lui-même, un tel ordre méritait-il de graves reproches? Pas nécessairement : il semble bien, d'après le récit de DIODORE, qu'une décision militaire était encore possible avant la période dangereuse, et que cette décision fut retardée et compromise pour des raisons absolument étrangères à la date même du départ (cf. *infra*).

Après avoir traversé le désert syriaque[3], l'armée de Pharnabazos arriva au Nil, devant la bouche pélusiaque (XV, 41, 4; 42, 2). Elle trouva les Égyptiens tout prêts à recevoir le choc : la longueur des préparatifs perses les avait servis (41, 4). En revanche, Pharnabazos avait eu ainsi tout le temps de concentrer une armée formi-

1. Cf. *infra*, notre analyse du récit de DIODORE : deux semaines environ étaient déjà nécessaires pour s'avancer du camp d'Akô jusqu'à la frontière égyptienne (branche pélusiaque).

2. Cf. KAHRSTEDT, p. 15 : le temps n'était déjà plus suffisant pour assurer la soumission du pays. M. CAVAIGNAC, p. 401, parle de « la faute » commise en 374/3; MASPERO (éd. 1884, p. 646, note 1) écrit : « Les généraux perses et athéniens commirent la même faute » que commettra saint Louis en 1249. Plus tard (éd. 1899, p. 757, note 2), MASPERO rappelle cette remarque, mais il ajoute, sans plus préciser : « Toutefois, il semble bien que la faute doive être mise au compte de Pharnabaze seul et qu'Iphicrate n'y fut pour rien. »

3. Comme 400 kilomètres environ séparaient Akô de Péluse, on peut admettre qu'à raison de 30 kilomètres par jour, les Perses mirent à peu près deux semaines à gagner la frontière égyptienne.

dable, dont Nectanebos savait l'importance (XV, 42, 1). Ce prince ne disposait d'aucune force mercenaire, d'aucun général grec : du moins Diodore garde-t-il à ce sujet un silence absolu. On ne voit pas, par exemple, que la guerre se déroulant alors entre Athéniens et Spartiates autour de Corcyre ait eu pour conséquence une aide quelconque venue de Sparte à Nectanebos, assailli par l'Athénien Iphicratès. Mais ce dernier, bien que délégué par Athènes quelques années plus tôt, n'était guère qu'un chef de condottieri et ne représentait pas vraiment la politique athénienne; et, d'autre part, Lacédémone, comme en 387/6, pouvait être amenée (et sera bientôt amenée, en effet) à user de la médiation perse pour imposer la paix à ses ennemis (cf. Grote, XIV, pp. 315-316).

Les Égyptiens restaient donc livrés à leurs seules forces. Nectanebos risquait fort d'être battu en rase campagne : la valeur et la tactique étaient du côté des Grecs d'Iphicratès, et les troupes indigènes, selon toute vraisemblance, étaient numériquement très inférieures à l'armée perse. Diodore, qui attribue 200.000 hommes à l'armée de Pharnabazos — mercenaires non compris — (XV, 41, 3), n'indique pas l'importance des forces de Nectanebos; mais pouvaient-elles être beaucoup plus nombreuses que celles que groupera Nectanebos II en 343/2, dans un moment de mortel péril? Or, ce dernier n'aura sous ses ordres que 80.000 soldats africains (Égyptiens et Libyens : Diod., XVI, 47, 6; cf. *infra*, § V). En 360/59, Tachos, le plus actif et le plus entreprenant des princes sébennytiques, prés d'entamer une œuvre de conquête et de longue haleine, ne mettra sur pied que 80.000 Égyptiens (XV, 92, 2). Il paraît difficile que Nectanebos Ier ait pu faire un effort bien supérieur à celui de ses deux successeurs[1].

Cette double infériorité, tactique et numérique, Nectanebos allait très naturellement chercher à la compenser par la solidité et l'excellence de ses positions. C'est en elles, dit Diodore, qu'« il plaçait son principal espoir » (XV, 42, 1). Mettant à profit les loisirs que lui laissait la longue préparation perse, il compléta le réseau de fortifications de Chabrias (cf. *supra*, § I) et s'efforça de fermer à l'ennemi toute voie d'accès vers l'Égypte. Chaque bouche du Nil fut protégée par une forteresse, munie sur l'une et l'autre rive de tourelles élevées que reliait un pont de bois, barrant ainsi la voie à toute attaque fluviale. Mais, plus que toute autre, la branche pélusiaque, exposée au premier choc de l'ennemi, fut hérissée de fortifications : fossés, murailles et marais artificiels la protégeaient contre la flotte, la cavalerie et l'infanterie perses (XV, 42, 2-3).

Arrivés dans cette région, Pharnabazos et ses généraux jugèrent si admirablement

1. Après la chute de Tachos, nous voyons une armée de 100.000 hommes marcher contre Nectanebos II, sous le commandement d'un prétendant (XV, 93, 2; Plutarque, *Agésilas*, 38); mais c'est une cohue bien plutôt qu'une armée, et qui reste encore deux fois moins nombreuse que les contingents dont disposait Pharnabazos en 374 (cf. *infra*, § IV).

organisée la protection de la branche pélusiaque, d'ailleurs défendue de très nombreux soldats, qu'ils repoussèrent toute idée de briser par là les portes de l'Égypte et résolurent de forcer le passage par une autre bouche. Ils se décidèrent pour la bouche mendésienne, située fortement à l'ouest de Péluse et à peu près exactement dans le prolongement septentrional de la route de Memphis, vers laquelle devaient naturellement converger les efforts de Pharnabazos; de plus, comme l'indique le récit de Diodore, sa vaste plage était particulièrement propice au débarquement.

Mais la bouche mendésienne avait été, comme les autres, solidement barrée : on ne pouvait espérer la forcer que par surprise. Du projet de surprise ainsi formé, le texte de Diodore ne permet pas de faire honneur à l'un des généraux plutôt qu'à un autre. On a dit[1] qu'Iphicratès « conseilla aux Perses d'essayer de la surprise » : c'est possible; mais Diodore ne cite aucun nom; le seul fait certain, c'est que nous voyons Iphicratès et Pharnabazos présider de concert à l'exécution du coup de main (cf. *infra*).

Au lieu de longer la côte d'est en ouest jusqu'à la bouche de Mendès, sous l'œil des guetteurs égyptiens, le corps de troupes destiné à forcer la passe opéra une sorte de mouvement tournant par la haute mer (πλεύσαντες πελάγιοι πρὸς τὸ μὴ καθορᾶσθαι τὰς ναῦς ὑπὸ τῶν πολεμίων : XV, 42, 4). On ne voit pas du tout que les navires perses aient été gênés par une flotte égyptienne quelconque : comme Akôris après l'écrasement d'Évagoras, Nectanebos paraît avoir renoncé à toute grande politique maritime et ramassé sur le sol égyptien la totalité de ses forces.

Voulant forcer le passage par une attaque rapide et brutale, ou encore attirer au dehors la garnison de la forteresse par le déploiement d'une troupe relativement peu nombreuse, Pharnabazos et Iphicratès, comme le montre la suite du récit, n'attendirent pas le débarquement de la totalité de leurs forces : à la tête des 3.000 soldats immédiatement débarqués, ils se jetèrent sur le πολισμάτιον qui commandait la bouche de Mendès. A la ruée ennemie, les Égyptiens opposèrent sans tarder une troupe de cavaliers et de fantassins d'égale importance. C'est peut-être l'égalité numérique dont ils paraissaient alors disposer qui les invita à commettre ainsi une grave imprudence : la solidité de leurs retranchements pouvait les protéger longtemps; ils les quittèrent et acceptèrent la bataille en plaine (ἐκβοηθησάντων τῶν Αἰγυπτίων : XV, 42, 5).

Entre ces deux troupes d'égale force se livra un rude combat, qui fût peut-être resté indécis sans l'afflux des nombreux renforts arrivant continuellement de la plage aux soldats perses (τοῖς Πέρσαις πολλῶν ἐκ τῶν νεῶν προσγεγενημένων); les Égyptiens furent finalement enveloppés, un grand nombre tués ou pris. La bataille en plaine se terminait à l'avantage de Pharnabazos.

La supériorité numérique des Perses avait préparé la victoire : la mobilité et l'élan

1. Cf. Maspero, éd. 1884, p. 646.

des mercenaires d'Iphicratès la décida. Une partie de la garnison égyptienne avait évité l'encerclement ou réussi à se frayer un chemin vers la place; mais l'assaillant la serrait de près. Dans cette poursuite, qui, seule, pouvait donner des résultats décisifs et faire tomber l'obstacle, le rôle prépondérant paraît avoir été tenu par les Grecs : ce furent « les soldats d'Iphicratès » (XV, 42, 5) qui, à la suite des débris de la garnison, se ruèrent à l'intérieur des retranchements. La forteresse fut prise et rasée; n'oubliant aucun des profits de la guerre, les mercenaires réduisirent en esclavage les Égyptiens qui s'y trouvaient (XV, 42, 4-5). La route de Memphis était ouverte.

Jusqu'alors, en dépit des dissentiments qui avaient séparé Iphicratès et Pharnabazos au camp d'Akô (cf. *supra*), la campagne s'était déroulée sans encombre. L'obstacle de Péluse venait d'être heureusement tourné, et les deux chefs avaient opéré de plein concert dans la région mendésienne. Mais l'accord allait se rompre dès qu'il s'agit d'exploiter la première victoire. Voici le récit de Diodore. Par les Égyptiens récemment capturés, Iphicratès avait appris que Memphis était vide de troupes[1]; elle s'offrait donc comme une proie facile, et il proposa au conseil des généraux qu'utilisant la voie fluviale désormais démunie d'obstacles, l'armée gagnât la ville en toute hâte, sans attendre la concentration des forces indigènes. Pharnabazos et son entourage repoussèrent la proposition, en déclarant que, pour rendre plus sûre l'expédition contre Memphis, il fallait attendre l'arrivée de la totalité des forces perses (XV, 43, 1). Iphicratès ne se tint pas pour battu : il se fit fort de marcher sur Memphis et de s'en emparer avec les seuls mercenaires qu'il avait sous la main (τοὺς παρόντας μισθοφόρους); mais de ces mercenaires il était le chef, et non pas le maître, et il pria Pharnabazos de lui confier ces troupes d'élité. Nouveau refus du satrape, qui soupçonna Iphicratès de vouloir occuper l'Égypte à son profit. L'Athénien protesta avec vigueur contre le rejet de sa proposition et affirma qu'en laissant échapper pareille occasion, on réduirait à néant tous les efforts de la campagne. Les relations se tendirent entre les généraux perses et leur collègue, contre lequel s'acharna dès lors la calomnie (XV, 43, 2).

Tel est le récit de Diodore. Tout en exposant sans détours les soupçons conçus par Pharnabazos et ses généraux à l'égard d'Iphicratès, il est, dans l'ensemble, plutôt favorable à ce dernier, qu'il montre blâmant durement l'inertie de ses collègues, et il flétrit expressément les « iniques calomnies » (διαβολὰς ἀδίκους) dont l'Athénien est accablé par les généraux perses. On a, dès lors, le droit de se demander si Iphicratès et ses amis, une fois revenus en Grèce, n'ont pas forgé ou exagéré toute cette histoire, dans un dessein d'intérêt personnel qui pourrait être le suivant : montrer que, dans l'échec final de la campagne, le chef des mercenaires n'avait encouru aucune responsabilité,

1. Information qui paraît, de prime abord, assez surprenante, vu l'importance exceptionnelle de cette ville; mais Nectanebos pouvait bien se fier à peu près entièrement à sa barrière de πολισμάτια (ἐθάῤῥει δὲ μάλιστα μὲν τῇ τῆς χώρας ὀχυρότητι : XV, 42, 1).

contrairement aux accusations dont Pharnabazos voudra le charger (cf. *infra*), et même qu'en conseillant de frapper vite et fort après l'effrondrement de la barrière mendésienne, Iphicratès avait vainement proposé le seul moyen de terminer brillamment la guerre.

Mais admettons la pleine exactitude de cette apologie, qui n'a rien d'invraisemblable : elle est loin d'enlever toute valeur aux raisons qui purent dicter le refus de Pharnabazos, et elle n'abolit pas nécessairement toute responsabilité d'Iphicratès dans l'échec de la campagne. D'abord, en proposant d'attendre la concentration de toutes les forces perses pour marcher au Sud[1], le général en chef, très normalement, voulait utiliser l'un des éléments de victoire les plus essentiels de cette armée : sa forte supériorité numérique. Ensuite, si rien ne justifie absolument les soupçons d'ambition personnelle conçus par Pharnabazos à l'endroit d'Iphicratès (ils n'eussent pu se vérifier que si le satrape avait laissé à son collègue les coudées franches), on doit convenir que de tels soupçons étaient assez naturels à l'égard d'un personnage tel qu'Iphicratès, condottiere plutôt que citoyen d'Athènes, devenu en Thrace le gendre d'un roi puissant et le maître d'un port de mer qu'il avait fortifié et colonisé[2], et rêvant peut-être de couronner par un fructueux établissement au pays des Pharaons une carrière fort aventureuse. Et même si l'on admet qu'en proposant d'agir seul à la tête des mercenaires Iphicratès était parfaitement sincère et n'obéissait qu'à des préoccupations d'ordre militaire, Pharnabazos pouvait-il très bien comprendre son insistance? Si l'on se rappelle les habitudes et l'état d'esprit des généraux perses, que l'on nous montre alors généralement timorés, hésitants, prompts à abriter leurs responsabilités derrière des ordres supérieurs (cf. Diod., XV, 41, 5), on s'expliquera sans trop de peine que Pharnabazos ait été surpris de l'insistance d'Iphicratès, d'un subordonné que couvrait amplement le refus de son chef. De là à soupçonner très sincèrement Iphicratès de nourrir des arrière-pensées d'ambition égoïste, il n'y avait qu'un pas.

Enfin, une autre considération, assez voisine de celles-là, a pu également inspirer le refus de Pharnabazos : pour l'honneur des armes perses, il importait que l'Égypte ne fût pas reconquise par la vaillance et l'habileté des seuls Hellènes. C'étaient déjà Iphicratès et ses mercenaires qui venaient d'accomplir, dans la prise de la forteresse, la besogne la plus glorieuse et la plus décisive (cf. *supra*) : quelles seraient leur renommée, leurs fanfaronnades, leurs exigences peut-être, si, laissant au camp l'armée des Barbares, ils couraient seuls à la capitale et s'en emparaient !

Les résistances de Pharnabazos, même si elles ont en grande partie compromis le

1. Seul, un corps de troupes avait été envoyé vers la bouche mendésienne; les autres corps étaient encore retenus devant la bouche pélusiaque (cf. *supra*); peut-être même une partie de l'armée perse était-elle encore en marche vers l'Égypte.

2. Cf. Grote, XIV, pp. 257-258; cf. Démosth., *Contre Aristokratès*, 118.

succès final des opérations, peuvent donc s'expliquer par d'assez bonnes raisons. Quant aux responsabilités d'Iphicratès, nous allons voir qu'elles n'ont pu être entièrement abolies par l'échec de sa proposition.

Rien, en effet, n'était encore vraiment perdu quand la brouille éclata : le mouvement tournant par mer, le forcement de la branche mendésienne, les discussions qui suivirent, tout cela n'a pu prendre un temps bien considérable, et, avant la période des crues, il restait encore des délais assez étendus pour permettre des opérations prolongées et fructueuses. C'est ce que montre nettement la suite du récit de Diodore. D'abord, les Égyptiens purent disposer d'importants délais, grâce auxquels ils jetèrent dans Memphis une garnison suffisante (XV, 43, 2). Puis ils s'efforcèrent de détruire l'unique et redoutable avantage obtenu par l'ennemi et avec toutes leurs forces immédiatement disponibles[1] se portèrent contre la forteresse de la branche mendésienne. Alors, autour du πολισμάτιον, s'engagea une sorte de lutte d'usure, très prolongée, comme l'indique expressément le texte de Diodore (χρονιζούσης δὲ τῆς περὶ τὸ πολισμάτιον τοῦτο στρατείας : XV, 43, 4), et comme il résulte du caractère même des opérations : pas de grande bataille, ardente et brève, comme celle qui a précédé la chute de la place, mais une série d'escarmouches, de « coups de main » continuels (συμπλοκὰς ἐποιοῦντο τοῖς πολεμίοις συνεχεῖς), au cours desquels les Égyptiens réussissent du moins, grâce à la supériorité de leurs positions et grâce à l'afflux incessant de renforts, à user largement l'ennemi, et finissent par le dominer (διὰ τὴν τῶν τόπων ὀχυρότητα... ἀεὶ δὲ μᾶλλον ἐπισχύοντες, πολλοὺς ἀνῄρουν τῶν Περσῶν καὶ κατεθάῤῥουν τῶν πολεμίων : XV, 43, 3).

Un temps considérable s'est ainsi écoulé entre la prise de la forteresse mendésienne et l'arrivée de la crue qui paralysera l'expédition : temps qui n'a pas été mis à profit par les envahisseurs. Ce n'est donc pas précisément et uniquement parce que ceux-ci n'entrèrent en campagne que vers le début du θέρος, que l'expédition échoua : là n'est pas leur faute essentielle, si faute il y eut; mais, durant les quelques semaines qui suivirent la chute du πολισμάτιον, on permit à l'armée de Nectanebos de se ressaisir et d'agir.

Une part notable de responsabilité incombe-t-elle ici à Iphicratès? Il n'est guère possible de trancher absolument pareille question; mais certaines remarques s'imposent. Diodore ne dit nulle part que les mercenaires, dont il a bien mis en lumière les services durant la première phase de la campagne (cf. *supra*), aient joué un rôle durant cette guerre de siège qui précéda l'inondation; et l'on peut s'étonner que cette infanterie légère, munie de redoutables armes offensives, bien entraînée et prompte à l'assaut (cf. Diod., XV, 44, 2-3), n'ait pas réussi à refouler ou à briser l'élan des Égyp-

1. Ce ne sont pas, en effet, toutes leurs troupes, mais celles que les généraux ont alors sous la main; car des renforts vont leur arriver au fur et à mesure de la lutte (cf. *infra*).

tiens. D'autre part, après son retour en Asie, Pharnabazos entrera dans une vive colère contre Iphicratès et, finalement, l'accusera auprès des Athéniens d'avoir fait manquer l'expédition (XV, 43, 5-6) : reproches et démarche qui ne peuvent avoir de sens et de valeur que si, après la discorde née entre les deux chefs, Iphicratès a montré quelque inaction et un certain mauvais vouloir, peut-être conseillé ou toléré comme une « grève » de ses mercenaires. Si ces derniers, pendant le siège du πολισμάτιον par les Égyptiens, avaient déployé la même énergie qu'au début de la campagne (cf. XV, 42, 4-5), si leur chef immédiat les avait visiblement et résolument menés à la bataille, oubliant ou paraissant oublier les récentes discordes, que signifieraient les accusations du satrape contre son ancien général et les reproches dont il l'accable après le retour d'Égypte?

On objectera peut-être qu'il s'agit ici d'une tentative de Pharnabazos pour se disculper et rejeter sur un autre la responsabilité de l'échec subi. S'il s'était borné à accuser Iphicratès auprès du roi, ses imputations, en effet, pourraient être aisément taxées de mensonges; mais, d'abord, il a pris directement à partie son ennemi; puis, il s'est adressé aux Athéniens, et il a réclamé des sanctions, puisqu'Athènes a promis d'ouvrir une enquête et de châtier l'accusé s'il y a lieu (XV, 43, 6). Pharnabazos paraît donc animé d'une rancune des plus sincères; cette rancune ne peut s'expliquer ni par les débuts de la campagne, que marque une brillante coopération d'Iphicratès, ni par la discorde née du propre refus de Pharnabazos : reste peut-être qu'entre le rejet de ses propositions et l'inondation, Iphicratès, au lieu de seconder scrupuleusement et énergiquement son chef, ait contrecarré ou médiocrement soutenu ses efforts. C'est là, semble-t-il, au point de vue des responsabilités du général athénien (sans qu'aucune preuve décisive, d'ailleurs, puisse être invoquée contre lui), la phase vraiment inquiétante de la campagne.

Tenus en échec par le retour offensif des Égyptiens, mal servis, peut-être, par leurs mercenaires grecs, les Perses allaient être définitivement vaincus par les éléments. Il peut paraître étrange, au premier abord, qu'ils se soient laissés surprendre par l'inondation, puisque la Perse avait dominé l'Égypte pendant plus d'un siècle. Mais il convient d'observer que depuis une trentaine d'années (405-374) l'Égypte est détachée du grand roi et pays ennemi, que les Perses ont eu le temps de perdre l'expérience personnelle et précise de la crue du Nil, de sa grande régularité, de ses phases, de sa durée et de son importance exactes. Un passage de Diodore vient à l'appui de cette hypothèse. Au cours de la révolte sidonienne contre les Perses, en 350, le roi Tennès, négociant sa trahison avec le roi, lui propose une guerre en commun contre l'Égypte : lui, Tennès, rendra au roi les plus grands services par sa connaissance très précise de la région et du fleuve (XVI, 43, 2). Il est donc très probable qu'en Perse on n'avait plus, alors, que des données bien vagues sur la géographie de l'Égypte et, en particulier, sur le cours et le régime de son grand fleuve; et l'on s'explique ainsi assez aisé-

ment que les généraux de 374, au lieu de battre en retraite dès le début de juin, à la veille de la crue, alors que toute chance de prompte victoire était détruite, aient été surpris par l'inondation, et surtout par sa nature et sa durée, et n'aient reculé à peu près qu'à la dernière extrémité.

Sur ce point, l'exposé de Diodore est d'une assez grande précision (cf. XV, 43, 4). Alors qu'autour des retranchements la lutte durait déjà depuis longtemps, le vent du nord, prélude de la crue, commença à s'élever: le Nil monta et, peu à peu, arriva à couler à pleins bords (ὁ Νεῖλος πληρούμενος)[1]. Enfin, toute la région avoisinante fut inondée : par l'abondance croissante de ses eaux, le fleuve protégeait toujours plus fortement l'Égypte (πάντα τόπον ἐπέχων, τῷ πλήθει τοῦ ῥεύματος ἀεὶ μᾶλλον ὠχύρου τὴν Αἴγυπτον). Pour battre en retraite, les Perses ont donc attendu, sinon la mi-septembre, date à laquelle le fleuve atteint son niveau le plus élevé[2], du moins une phase déjà fort avancée de la crue : c'est devant la violence du flot qu'ils ont été matériellement contraints de reculer.

La retraite fut donc décidée et l'armée regagna l'Asie (XV, 43, 5), sans doute vers la mi-août ou le début de septembre (cf. notre étude chronologique, § V); la saison de guerre était loin d'être terminée, et l'on campa (sans doute auprès d'Akô). Là, la querelle reprit entre Pharnabazos et Iphicratès (γενομένης διαφορᾶς τῷ Φαρναβάζῳ πρὸς τὸν Ἰφικράτην). La colère du satrape, dont nous avons vu les raisons probables, parut à Iphicratès si vive et si sincère qu'il trembla pour sa liberté et sa vie; plein d'angoisse au souvenir du sort de Conon, il prit la fuite, en grand secret, et s'embarqua pour Athènes (XV, 43, 5).

Mais la rancune de Pharnabazos ne désarmait pas. Considérant toujours Iphicratès comme le délégué du peuple athénien, il députa en Attique des ambassadeurs, chargés d'accuser le chef par la faute duquel, disait-il, l'Égypte restait libre. Athènes, toujours en guerre avec Lacédémone, pouvait avoir besoin de la médiation ou des trésors du roi : c'est peut-être la raison pour laquelle elle n'osa couvrir franchement et sans hésiter son glorieux général. Il fut admis officiellement que la mission confiée à Iphicratès engageait sa patrie vis-à-vis du roi, puisqu'on répondit aux ambassadeurs qu'on allait examiner l'affaire et qu'Iphicratès serait puni si l'enquête tournait contre lui. Athènes se range ainsi, théoriquement, parmi les ennemis de l'indépendance égyptienne. En fait, non seulement Iphicratès ne parait pas avoir été sérieusement inquiété, mais, au printemps suivant (373), il obtenait un commandement naval (XV, 43, 6), et un an plus tard il succédait à Timothéos comme chef de la grande flotte opérant contre Lacédémone (cf. notre étude chronologique, § V).

1. Commencée vers le 10 juin, la crue arrive aux environs de Memphis peu de temps avant le solstice d'été (cf. Maspero, éd. 1884, p. 4); on peut donc présumer que les Perses, campés sensiblement au nord de Memphis, ont senti vers la fin de juin les premières atteintes de l'inondation.

2. Cf. Maspero, p. 4.

Mais Athènes, ce faisant, n'entendait pas se brouiller avec la Perse et encore moins prendre en mains la cause de l'Égypte. Après le procès qui confirma sa destitution, tandis que son rival Iphicratès prenait le commandement de la flotte athénienne, Timothéos entrait au service du roi. Il se rendit, nous dit son adversaire[1], « auprès du roi alors en guerre avec l'Égypte »; et il obtint, à cet effet, comme autrefois Iphicratès, le consentement du peuple. Le départ eut lieu au mois Thargelion de l'archontat d'Asteios (vers mai 372); en 372/1 (archontat d'Alkisthénès), Timothéos se trouvait encore au camp des Perses; son absence fut donc assez prolongée. Sur cette nouvelle campagne contre Nectanebos Ier, ni Diodore ni le discours contre Timothéos ne nous apportent le moindre détail; nulle part on ne nous montre même l'armée perso-grecque marchant à la frontière égyptienne. Tout paraît s'être borné à des velléités, à des préparatifs plus ou moins sérieux exécutés au camp d'Akô, sous la direction commune de Timothéos et des généraux du grand roi.

De toute façon, Nectanebos Ier acheva paisiblement et librement son règne de dix-huit ans (379-361). La crise de 374 avait été conjurée grâce à des causes variées : la longueur des préparatifs perses, encore gênés et ralentis par les fluctuations du commandement suprême, ce qui permit au pharaon d'organiser solidement la résistance dans le Delta : l'arrêt (à bien des égards explicable et excusable) des opérations actives après la chute de la forteresse mendésienne, arrêt provoqué par la décision de Pharnabazos et qui permit aux Égyptiens de procéder à un vigoureux retour offensif; peut-être aussi le mauvais vouloir d'Iphicratès, exaspéré par les refus répétés du général en chef; en dernier lieu, sauvegarde décisive de l'Égypte, la crue du Nil. C'est la seule fois qu'au cours de cette histoire nous voyons la victoire rester dans le camp opposé aux Grecs. Mais, outre que l'Égypte dut alors en partie son salut à l'organisation défensive dont l'avait armée autrefois l'Athénien Chabrias, les mercenaires de 374 ne furent pas réellement vaincus : leur action, très brillante au début de la guerre, fut seulement paralysée, dans la suite, par l'orgueil national et les craintes politiques de leur chef suprême, Pharnabazos, et peut-être aussi par les rancunes de leur chef immédiat, Iphicratès.

III

Le règne de Tachos (361-359) : *Chabrias et Agésilas en Égypte.*

Si, après 374/3, Nectanebos Ier n'a plus été attaqué ni même sérieusement menacé par les généraux de Mnémon, en revanche, il n'y a nulle part trace d'offensive tentée ou conçue par ce prince contre les généraux de Mnémon. Son successeur Tachos devait

1. Sur ces faits, voir le discours contre Timothée, attribué faussement à Démosthène (XLIX).

renoncer à cette politique purement défensive et associer à ses entreprises contre la Perse un général athénien, un roi de Sparte et des milliers de mercenaires grecs.

Cette fois, en effet, contrairement à ce qui s'est passé ou se passera sous Néphérités, sous Akôris, sous Nectanebos Ier et sous le successeur de Tachos, c'est de l'Égypte, et non de la Perse, que part l'initiative du conflit. Diodore est très net à cet égard : Ταχὼς ὁ βασιλεὺς τῶν Αἰγυπτίων κρίνας πολεμεῖν τοῖς Πέρσαις (XV, 90, 2); non moins formel est l'auteur de l'*Agésilas* : τὸν Αἰγυπτίων βασιλέα ἐπιθυμοῦντα τῷ Πέρσῃ πολεμεῖν (Ps.-Xén., *Agés.*, II, 28). Ce peut être là un premier indice de la vigoureuse personnalité que paraît avoir été Tachos, prince qui ne voulut pas borner ses ambitions à l'étroit horizon égyptien et qui, dans la recherche des voies et moyens, n'hésita pas, sous l'inspiration de conseillers étrangers, à briser avec certaines traditions nationales.

Quelles ressources Tachos allait-il trouver en Grèce? Il eut d'abord l'appui indirect d'une partie des Grecs d'Asie. Il ne semble pas qu'il les ait sollicités d'intervenir, pas plus qu'eux-mêmes, du reste, ne l'en ont prié. Entre leur intervention et celle du roi d'Égypte, il y a eu parallélisme, ainsi qu'il résulte du passage suivant : οἱ τὴν παράλιον οἰκοῦντες τῆς Ἀσίας ἀπέστησαν ἀπὸ Περσῶν, καί τινες τῶν σατραπῶν καὶ στρατηγῶν... Ὁμοίως δὲ τούτοις καὶ Ταχὼς... κρίνας πολεμεῖν τοῖς Πέρσαις... (Diod., XV, 90, 1-2).

Quels secours en hommes et en argent ces cités apporteront-elles à l'Égypte? On ne nous donne aucune précision à ce sujet; la suite du récit de Diodore se borne à rappeler leur alliance avec Tachos (XV, 90, 3). Il est possible qu'elles n'aient fait que suivre contre la Perse l'impulsion donnée par les satrapes d'Asie Mineure : vers la fin du règne de Nectanebos II (343/2), nous les verrons, au contraire, seconder l'expédition d'Ochos contre l'Égypte (cf. *infra*, § V).

En Grèce d'Europe, Tachos chercha des alliances. C'est ainsi que, vers l'hiver 360/59, il envoya à Athènes une ambassade, dont un débris d'inscription nous a gardé le souvenir (*IG.*, II, 60)[1]. Nous connaissons ainsi le nom du secrétaire annuel (indication précieuse au point de vue chronologique) et les noms des ambassadeurs, dont l'un au moins, Apollodoros, est un Grec : indice que Tachos, comme certains rois thraces du IVe siècle, eut des Grecs pour conseillers et ambassadeurs ainsi que pour généraux[2].

Sur les arguments présentés par cette ambassade, sur les discours qui purent être alors prononcés à l'Ecclesia, ni l'inscription ni les récits des historiens ou des orateurs ne nous renseignent. Mais Diodore et Plutarque nous informent des résultats essentiels de la démarche. Athènes resta à peu près neutre : le Dêmos n'envoya ni soldats, ni marins, ni généraux; mais il n'interdit aucun enrôlement volontaire, et il toléra le départ de Chabrias, que Tachos avait su persuader d'entrer à son service (Diod., XV, 92, 3; Plutarque, *Agésilas*, 37). Athènes n'a donc pas franchement rompu avec la

1. Cf. notre étude chronologique, § I.
2. Cf. Foucart, *Ath. en Chers.*, pp. 7, 9, 11.

Perse; du moins favorise-t-elle indirectement la cause égyptienne. Son attitude continue ainsi à cadrer, dans quelque mesure, avec celle de Lacédémone, dont elle a soutenu deux ans plus tôt la politique antithébaine.

Les Spartiates, en effet, prennent très nettement parti pour Tachos. Ici encore, l'initiative vint d'Égypte : ἔπεισε (Tachos)... Λακεδαιμονίους, συμμαχεῖν (XV, 90, 2)[1]. Les raisons de l'adhésion lacédémonienne peuvent avoir été assez diverses. Selon Diodore (XV, 90, 2), la faveur montrée par le roi aux Messéniens après Mantinée avait froissé Lacédémone (XV, 89, 1-2). Mais déjà quelques années plus tôt, en 368/7, l'ambassade thébaine à Suse avait remporté auprès des Perses un succès considérable sur les Spartiates[2]. Ayant perdu l'amitié royale, Sparte saisit avec joie, en 360/59, l'occasion d'une revanche, en accueillant l'offre du rebelle égyptien. De plus, elle peut n'avoir pas été insensible aux avantages financiers que lui apporterait l'alliance de Tachos (cf. Plutarque, *Agés.*, 36, 40; Nepos, *Chabrias*, 2 : montre Agésilas gagnant en Égypte d'importantes sommes d'argent).

Elle décida donc d'envoyer en Égypte son plus brillant chef de guerre, Agésilas, qui partit entouré d'un conseil de trente Spartiates et suivi d'une petite armée (Diod., XV, 92, 2; Plut., *Agés.*, 36). D'après le récit de Plutarque, cette intervention d'Agésilas souleva l'indignation de nombreux Grecs : c'était, dit-on, chose indigne du meilleur général de la Grèce, qu'il allât combattre en mercenaire, sous les drapeaux d'un prince étranger, d'un Barbare rebelle à son maître. De telles déclamations n'avaient rien de sincère : elles signifiaient seulement que Sparte était alors vigoureusement détestée d'un grand nombre de Grecs, au premier rang desquels il faut compter les Thébains et leurs alliés; et si l'on fait attention au dernier grief lancé contre Agésilas (il va soutenir la cause d'un Barbare rebelle au roi!), on soupçonnera volontiers les agents de la Perse, gravement menacée par l'initiative de Tachos, d'être à l'origine de ces haineuses rumeurs : la Perse possédait alors en Thèbes une alliée récente et zélée.

Outre l'alliance lacédémonienne et le précieux concours de Chabrias, Tachos trouva en Grèce de très nombreux mercenaires (XV, 90, 2). Agésilas, dit Plutarque, rassembla en Grèce même des soldats, grâce à l'argent que lui avait envoyé le roi d'Égypte (*Agés.*, 36). Diodore (XV, 92, 2) montre Agésilas « envoyé par les Lacédémoniens avec mille hoplites ». Ces hoplites étaient-ils des Lacédémoniens ou des mercenaires? Le texte de Diodore ne permet aucune précision à ce sujet; il se peut que Sparte n'ait délégué qu'Agésilas; il se peut aussi qu'elle ait voulu renforcer son alliance avec Tachos par l'envoi d'une petite armée nationale. De toute façon, ces mille hoplites

1. Cf. Ps.-Xén., *Agésilas*, II, 28 : dit en parlant de Tachos : μετεπέμπετο αὐτὸν (Agésilas).
2. Cf. Xénophon, *Hell.*, VII, I, 33 et suiv.; Plutarque, *Artax.*, 22, et *Pélop.*, 30.

ne devaient constituer que le dixième (ou le onzième) des forces helléniques rassemblées par le roi d'Égypte (μισθοφόρους δ' ἐπιλέκτους ἐκ τῆς Ἑλλάδος μυρίους : XV, 92, 2).

A ces mercenaires, Tachos adjoignit une armée de 80.000 fantassins indigènes (XV, 92, 2)[1]. Si l'on compare cette armée à celle dont disposera Nectanebos II — 100.000 hommes, dont 20.000 mercenaires, 20.000 Libyens et 60.000 Égyptiens (Diod., XVI, 47, 6), — on observera que l'élément grec est relativement peu représenté dans les troupes de Tachos (un neuvième contre un cinquième). Ce dernier voulut-il garder sur son armée une autorité plus directe et plus ferme? C'est possible[2]; mais il faut se souvenir aussi que les mercenaires coûtaient cher, et que Tachos paraît avoir engagé des dépenses beaucoup plus fortes et plus variées que celles de son successeur. D'abord, il dut subventionner la coalition antiperse, et il y laissa, sans résultat, la grosse somme de 500 talents (XV, 92, 1). Ensuite, ses dépenses navales furent beaucoup plus importantes que celles de Nectanebos II ou d'aucun de ses prédécesseurs : 50 vaisseaux longs furent envoyés aux coalisés, et, surtout, 200 trières furent lancées à la mer (XV, 92, 1-2). Un tel effort n'était pas exagéré si l'on voulait, pour assurer les libres communications avec la Phénicie et la Syrie, arracher la maîtrise de la mer à un adversaire capable d'équiper 300 trières (cf. *supra*, § I et II); mais peut-être l'importance numérique des troupes mercenaires eut-elle quelque peu à en souffrir.

Une armée et une flotte aussi puissantes, dirigées par deux des meilleurs généraux du temps, eussent sans doute gravement compromis la domination perse dans l'Asie occidentale, si Tachos, brillamment secondé par Chabrias, avait rencontré chez Agésilas et chez ses propres sujets la même ardeur à servir ses ambitions.

L'influence de Chabrias s'exerça de deux manières. D'abord, il fut placé à la tête des forces de mer (XV, 92, 3; Plut., *Agés.*, 37; Nepos, *Chabrias*, 2); il apporta d'heureuses innovations dans l'armement et entraîna fort habilement les matelots égyptiens (cf. Polyen, *Strat.*, III, 11, 7, 13-14). Ensuite, il fut en quelque sorte le conseiller financier de Tachos, et c'est à son instigation que ce prince pratiqua la politique fiscale à la fois rigoureuse et relativement neuve qui lui permit d'alimenter sa vaste entreprise (cf. Ps.-Aristote, *Économiques*, II, 25, 37; Polyen, *Strat.*, III, 11, 5)[3]. Le clergé, d'abord, fut frappé. Chabrias avait proposé la suppression des collèges sacerdocaux, pour que l'État mît la main sur les sommes affectées aux sacrifices et à l'entretien des temples; on n'osa pas aller jusqu'à ces mesures de confiscation,

1. Diodore déclare à deux reprises que Tachos rassembla « des forces *à pied* », « concentra 80.000 *fantassins* égyptiens » (XV, 90, 2; 92, 2), et reste muet sur toute levée de cavaliers. Mais, sans citer aucun chiffre, l'auteur de l'*Agésilas* dit que Tachos enrôla « de nombreux cavaliers » (Ps.-Xén., *Agés.*, II, 28).

2. S'il a fait ce calcul, il s'est d'ailleurs trompé : ce sont les soldats égyptiens qui se révolteront les premiers; la défection des mercenaires n'a fait que suivre (cf. *infra*).

3. Cf. Maspero, pp. 759-760; Baillet, *Le régime pharaonique dans ses rapports avec l'évolution de la morale en Égypte*, pp. 76, 280; Cavaignac, p. 321; Judeich, p. 165.

mais on préleva, pour la durée de la guerre, les neuf dixièmes des revenus sacrés. De plus, Chabrias conseilla d'accroître les taxes sur les maisons, sur les ventes de blé, sur les fabriques et métiers, sur le trafic fluvial, et de renforcer l'impôt personnel. Enfin, pour assurer le payement des mercenaires en espèces sonnantes, on obligea les Égyptiens, sur la promesse d'un remboursement graduel grâce au produit de la capitation, à verser au Trésor tout ce qu'ils possédaient d'or et d'argent. Bref, les propriétés des temples, les capitaux privés, les revenus de l'industrie, du sol et du négoce, à peu près toutes les principales sources de la fortune égyptienne, durent abondamment contribuer à l'entretien des armées et des flottes.

C'est là un des événements les plus remarquables du règne de Tachos. Cette dure fiscalité était, à certains égards, une révolution. Sans doute, il convient de ne rien exagérer à ce sujet. M. Baillet (*op. laud.*, p. 280) a montré ce qu'il y avait d'excessif dans l'affirmation de Diodore : « C'est de leur domaine (μοῖρα) que les rois tirent les revenus qu'ils utilisent pour leurs guerres, pour l'entretien et l'éclat de leurs palais, pour les présents dont ils honorent les hommes de bien, et ainsi, grâce à l'abondance de leurs propres revenus, ils ne noient pas les particuliers sous les impôts » (I, 73, 6). En réalité, il y avait eu déjà des exemples de propriétés privées mises à contribution, et les temples, notamment, avaient dû fournir à divers pharaons des impôts en nature et en argent (cf. Baillet, p. 76). Dès lors, conclut M. Baillet (p. 280), la politique conseillée par Chabrias et suivie par Tachos « innove plutôt par la quotité exagérée que par l'établissement de l'impôt ». Mais il y a là du moins une innovation considérable sous le rapport de la quantité et aussi de la variété des revenus frappés ou surtaxés : Tachos étend et systématise une politique fiscale jusqu'alors fort timide, incohérente et limitée. Ce qui montre bien, du reste, le caractère révolutionnaire des mesures alors édictées, c'est qu'elles le furent à l'instigation d'un Athénien, d'un étranger que ne liait aucune tradition locale; visiblement, elles ne cadraient pas avec les habitudes du gouvernement pharaonique; il y avait bien à cet égard des précédents, mais fort modestes, et des précédents, d'ailleurs, ne sont pas une tradition. Les résistances des intéressés, et peut-être aussi de l'administration égyptienne, ne furent pas, il est vrai, absolument inefficaces, puisque nous assistons à l'échec du programme radical présenté par Chabrias : suppression de presque tous les collèges de prêtres et confiscation de leurs biens; du moins, le régime adopté, grâce à la fermeté de Tachos, était-il beaucoup plus voisin de ce programme que du privilège alors en vigueur[1]. Enfin, tandis que certains prédécesseurs de Tachos (tels qu'Amasis) avaient, pour payer leurs nombreux mercenaires, utilisé les seules ressources des temples principaux (cf. Baillet, p. 76), Tachos, pour cet usage spécial,

1. Très différente, comme on le verra (cf. § V), fut la politique fiscale du successeur de Tachos.

mit à profit également l'or et l'argent des particuliers. Le trésor public s'alimente ainsi à des sources plus variées et plus nombreuses que sous les anciens pharaons : en cela aussi, la politique financière de Tachos est vigoureusement novatrice.

Cordiales avec Chabrias, les relations de ce prince le furent beaucoup moins avec Agésilas. La tradition recueillie par PLUTARQUE (*Agés.*, 36) nous décrit le brillant accueil que Tachos aurait réservé au vieux roi : les hauts dignitaires du palais délégués pour lui faire honneur, les porteurs de présents somptueux ou utiles, la foule nombreuse qui attendait avec une curiosité émue l'arrivée du grand capitaine. Puis, c'est l'étonnement dédaigneux de ces Égyptiens, tout habitués aux splendeurs de la majesté pharaonique, et frappés de stupeur à la vue d'un roi contrefait, mal vêtu et de goûts très simples. Que ces premiers heurts entre la frivolité égyptienne et la rude simplicité laconienne aient provoqué la mauvaise humeur d'Agésilas, c'est bien possible; mais, dans ses rapports directs avec Tachos, il allait trouver des sujets plus graves d'irritation.

Fier de son glorieux passé et conscient de sa haute valeur guerrière, Agésilas, dit PLUTARQUE, espérait diriger en maître les opérations[1]. Mais, pas plus que Pharnabazos, Tachos ne voulait abdiquer son autorité souveraine aux mains du chef des mercenaires : discutable au point de vue militaire, cette décision s'explique assez bien au point de vue politique. En conséquence, tandis que Chabrias restait à la tête de la flotte, dont il avait entraîné les équipages, Agésilas vit ses attributions limitées au commandement des mercenaires, et Tachos se réserva à la fois le commandement spécial des troupes indigènes[2] et la direction suprême de la guerre (αὐτὸς δὲ τῶν Αἰγυπτίων ἔχων τὴν ἡγεμονίαν καὶ στρατηγὸς ὢν ἁπάσης τῆς δυνάμεως : DIOD., XV, 92, 3; cf. PLUT., *Agés.*, 37). D'où l'amertume ressentie par le roi de Sparte[3]. Il essaya d'annuler l'effet de la décision prise par Tachos en conseillant à ce dernier d'organiser ainsi les opérations : comme on allait faire une guerre offensive, le pharaon resterait en Égypte, et la lutte serait menée par les généraux. Mais cette proposition n'obtint aucun succès (XV, 92, 3) : Tachos, comme plus tard Ochos, entendait être à la fois général et roi. Déçu et froissé, Agésilas s'inclina devant la volonté royale : ce n'est pas de lui que viendra l'initiative de la révolte.

Au printemps de 359, la guerre commença. L'armée gréco-égyptienne, s'éloignant

1. L'auteur de l'*Agésilas* (PS.-XÉN., II, 28) prétend même qu'une promesse avait été faite à ce sujet par les ambassadeurs de Tachos; et, plus loin (II, 30), il attribue même à la violation de cette promesse la défection d'Agésilas (...'Αγησίλαος... ἐξηπατημένος...). Il convient de faire toutes réserves sur ces assertions d'un panégyriste.

2. Du moins pendant une partie de la campagne : plus tard, il détachera Nectanebos en Syrie, à la tête des Égyptiens (cf. *infra*).

3. PLUTARQUE dit qu'il fut contraint « de supporter l'arrogance de cet Égyptien ». On reconnaît ici la tendance signalée plus haut. Il n'est, d'ailleurs, ni certain ni même probable que Tachos ait joint à sa décision une attitude et des propos blessants à l'égard d'Agésilas.

très sensiblement de la frontière, gagna la Phénicie, par terre et par mer[1] (τῆς γὰρ δυνάμεως προελθούσης πορρωτέρω καὶ περὶ Φοινίκην καταστρατοπεδευούσης : XV, 92, 3)[2]. Les armées perses étaient ainsi coupées de la mer. Mais les opérations ne se limitèrent pas à la zone côtière : Tachos envoya en Syrie son neveu Nectanebos à la tête des troupes indigènes, qui commencèrent à assiéger les villes de cette région (XV, 92, 4). La conquête égyptienne gagnait vers l'Est : ce fut pour l'Égypte indépendante la phase la plus brillante de ses luttes contre le grand roi.

C'est alors qu'éclata la rébellion : Nectanebos, par des cadeaux à ses officiers, par des promesses à ses soldats, persuada l'armée égyptienne de soutenir contre Tachos ses prétentions au trône (Diod., XV, 92, 4; Plut., *Agés.*, 37). Mais ce n'est pas Nectanebos qui avait eu l'initiative de la révolte : celle-ci eut son origine en Égypte même. Le père de Nectanebos, qui y exerçait la régence au nom de Tachos, conseilla à son fils de soulever contre le pharaon l'armée de Syrie et de revendiquer la couronne (Diod., XV, 93, 3). Le mouvement étant d'origine égyptienne, on est en droit de supposer que la situation générale de l'Égypte en 359 n'y fut pas étrangère. Nécessairement, les mesures fiscales du pharaon avaient mécontenté bien des gens, prêtres, marchands, artisans, particuliers aisés ou riches; l'absence d'un roi détesté dut éveiller bien des espoirs. Nectanebos, étant de sang royal, parut le successeur désigné de Tachos; et c'est ainsi qu'un mouvement national le porta au trône : « il fut élevé à la royauté par les Égyptiens » (Plut., *Agés.*, 37).

Tout n'était pas encore perdu pour Tachos : les mercenaires, toujours en Phénicie, lui restaient fidèles; Chabrias et Agésilas ne s'étaient pas prononcés. Les rebelles connaissaient la valeur éclatante de ces chefs et troupes d'élite, et Nectanebos demanda l'appui de l'Athénien et du Spartiate, tandis que Tachos s'efforçait de raffermir les fidélités douteuses (Plut., *Agés.*, 37)[3]. Les intrigues qui se heurtent alors autour des mercenaires sont un excellent indice de l'importance décisive du rôle qu'ils ont joué dans ces conflits égyptiens.

Chabrias resta fidèle à Tachos; il paraît même avoir plaidé chaudement auprès

1. Plutarque (*Agés.*, 37) montre Agésilas gagnant la Phénicie « par mer ».

2. La Phénicie fut-elle conquise? ou se livra-t-elle à Tachos? Diodore ne s'explique pas à ce sujet. Plutarque (*Agés.*, 37) semble croire que l'expédition est d'abord dirigée contre ce pays. Sans doute, les Phéniciens, comme les Grecs du littoral asiatique, s'étaient rangés du côté des satrapes contre le grand roi (XV, 90, 3); mais les Syriens avaient fait de même, et nous voyons l'armée égyptienne mettant le siège devant les villes syriennes (XV, 92, 4). La défection n'avait pas été sans doute très prolongée.

3. A partir de cet endroit, le récit de Diodore subit une étrange déviation et ne peut plus guère être utilisé que pour certains détails, d'ailleurs intéressants (cf. *infra*, § IV). Ignorant la défection d'Agésilas à l'égard de Tachos et le soulèvement d'un prétendant contre le nouveau roi, Nectanebos II, il attribue à Tachos le rôle de Nectanebos et à celui-ci le rôle du prétendant, et il montre, en terminant, Tachos triomphant grâce à Agésilas (XV, 93, 2-6). Plus spécialement, il attribue à la terreur que lui cause la défection égyptienne la fuite de Tachos en Arabie; mais l'Égypte n'était pas tout : les mercenaires restaient.

d'Agésilas la cause du pharaon (*Agés.*, 37)[1]. La réponse prêtée au roi de Sparte par son biographe cadre assez bien avec notre hypothèse sur le caractère national du soulèvement égyptien : « Mon pays, dit Agésilas, m'a envoyé ici pour servir *les Égyptiens*; je me déshonorerais en faisant la guerre à ceux au secours desquels je suis venu, à moins que ceux-là mêmes qui m'ont envoyé ne me donnent maintenant un ordre opposé » (*Agés.*, 37).

Agésilas dépêcha à Sparte quelques-uns de ses conseillers, chargés, dit Plutarque, de dénigrer Tachos et de faire l'éloge de Nectanebos. Les deux princes également y expédièrent des ambassadeurs : les uns devaient vanter la fidélité ancienne et éprouvée de Tachos; les autres, présenter, au nom de Nectanebos, les plus brillantes promesses. Les Lacédémoniens, vu l'éloignement, ne pouvaient guère que s'en remettre à la décision d'un roi glorieux et vénéré : sans faire aucune réponse formelle aux ambassades, ils invitèrent en secret Agésilas à prendre le parti le plus approprié au bien de sa patrie (*Agés.*, 37)[2]. Sparte n'eut donc nullement le sentiment que son prestige et ses intérêts fussent compromis par le triomphe éventuel de Nectanebos.

Agésilas n'hésita pas : il avait des rancunes et des appétits d'argent à satisfaire : il passa avec armes et bagages au nouveau roi, qui avait sous la main le trésor égyptien. Privé de soldats indigènes, de sujets et de mercenaires, Tachos n'avait plus qu'à s'enfuir : il alla mendier le pardon du grand roi (XV, 92, 5; Plut., *Agés.*, 38). Ainsi s'effondra la plus gigantesque entreprise qui ait été tentée au temps de l'Égypte indépendante. Audacieuse et visant loin, munie de vastes moyens diplomatiques, militaires, maritimes et financiers, elle fut réduite à néant pour des raisons assez diverses. D'abord, ce qu'on peut appeler « l'opinion publique » égyptienne ne semble pas avoir été au niveau des circonstances; peu préparée à comprendre une grande politique d'offensive et de conquête, elle se montra alors particulièrement soucieuse d'intérêts économiques et pécuniaires, entendus de façon fort étroite (les résistances du clergé sont significatives à cet égard). Cette opinion, Tachos avait cru devoir la ménager dans quelque mesure, puisqu'il renonça à suivre jusqu'au bout les conseils radicaux de Chabrias; mais il ne la ménagea pas assez pour s'assurer sa fidélité. Plus basse et médiocre encore apparaît l'attitude de l'armée égyptienne, que quelques cadeaux aux généraux et des promesses aux soldats détournent des champs de bataille de Syrie vers le Delta. Toutefois, le dernier mot devait être dit par les forces helléniques : de même qu'en 374 la discorde entre le Perse et l'Athénien avait eu pour conséquence de paralyser

1. Fait d'autant plus naturel que Chabrias a eu sa large part dans le gouvernement même de Tachos; des mesures fiscales de ce prince, menacées ou déjà détruites par la révolte, il pouvait se considérer comme le principal auteur.

2. Suit une réflexion assez dure sur la confusion que Sparte commettait souvent entre la justice et son intérêt : réflexion qui cadre bien avec l'inspiration générale de ce récit, hostile à Sparte (cf. *supra*).

l'emploi des mercenaires et de sauver l'Égypte, de même, en 359, la mésentente entre un pharaon et un roi de Sparte non moins orgueilleux et autoritaires qu'Iphicratès et Pharnabazos ramena de Phénicie en Égypte les mercenaires et fit avorter une entreprise très brillamment commencée.

IV

Les débuts de Nectanebos II : fin du séjour d'Agésilas en Égypte (359-358).

En devenant l'hôte de la Perse, Tachos rendait au nouveau roi un précieux service : la cause de Nectanebos apparaissait de plus en plus comme celle de la tradition nationale, hostile au grand roi. L'arrêt de l'offensive contre Mnémon ne signifie nullement la conclusion d'une entente tacite avec la Perse : elle s'explique très simplement par les nouvelles complications intérieures et par l'échec même de la rude politique fiscale de Tachos. L'Égypte, sans rien abdiquer de son indépendance, se replie de nouveau sur elle-même, comme au temps de Nectanebos Ier.

Mais le départ de Tachos n'avait pas supprimé tout péril pour la domination du nouveau prince. A une époque qu'il n'est pas possible de préciser, mais qu'aucun événement signalé ne sépare de la fuite de Tachos, un prétendant se dressa à Mendès et la guerre civile éclata (Plut., *Agés.*, 38). Était-ce là l'effet d'ambitions personnelles? un retour offensif de la dynastie mendésienne, chassée du trône en 379? C'est possible; en tout cas, il paraît probable que le prétendant voulut mettre à profit l'agitation qu'avait nécessairement produite le récent changement de règne. Il y parvint dans quelque mesure et réussit à lever une armée de 100.000 hommes (Plut., *Agés.*, 38; Diod., XV, 93, 2); puis il marcha contre Agésilas et Nectanebos.

Sur les sentiments qu'éprouvèrent ces derniers à l'approche des forces mendésiennes et les raisons pour lesquelles ils ne livrèrent pas bataille en rase campagne, il y avait deux traditions différentes. Selon Diodore, le pharaon (que l'historien croit être Tachos : cf. *supra*) fut terrorisé; il repoussait toute idée de tenter le sort des armes; mais Agésilas l'exhortait à la confiance : ce n'est pas la supériorité du nombre, lui disait-il, mais celle du courage, qui donne la victoire. Finalement, Nectanebos, ne pouvant dominer ses craintes, se retira, suivi d'Agésilas, à l'intérieur d'une place importante, où l'ennemi vint l'assiéger (XV, 93, 3).

Plutarque, au contraire, nous fait voir Nectanebos rempli d'assurance, professant le plus beau dédain pour une armée certes nombreuse, mais recrutée au hasard et formée d'artisans sans expérience de la guerre. Mais Agésilas est inquiet et redoute précisément une inexpérience qui peut déconcerter l'adversaire, en ne donnant aucune prise à ses ruses (*Agés.*, 38). Seulement, en fin de compte, c'est Agésilas qui conseil-

lera l'audace et Nectanebos qui fuira la bataille, en raison des circonstances suivantes. Le Mendésien n'osa risquer dans la bataille son armée improvisée; de nouveau, comme à la veille de la chute de Tachos, des intrigues s'engagèrent autour de la redoutable force des mercenaires. Le prétendant fit des ouvertures à Agésilas; ces démarches eurent du moins pour conséquence de compromettre le roi de Sparte auprès de Nectanebos. Les défiances du pharaon s'exaspérèrent quand Agésilas lui adressa le conseil suivant : ne plus temporiser, mais en venir franchement aux mains avec des ennemis qui, sans doute, ignoraient l'art de la guerre, mais finiraient, si on leur en laissait le loisir, par envelopper et noyer sous le nombre l'armée de Nectanebos. En entendant ce langage, le pharaon pensa qu'on lui tendait un piège; refusant la bataille, il se retira à l'intérieur d'une grande ville, close de belles et bonnes murailles. Agésilas était très irrité de la méfiance que lui témoignait son allié; mais une nouvelle trahison l'eût couvert de honte, et il ne pouvait décemment quitter l'Égypte sans avoir accompli une action décisive, en laissant face à face Nectanebos et le prétendant. Il suivit donc le pharaon dans la place, où bientôt le Mendésien viendra les assiéger (*Agés.*, 38).

Nous noterons d'abord que les deux récits s'accordent nettement sur les faits essentiels suivants : il y a eu divergence d'opinion entre le roi de Sparte et Nectanebos sur la question de savoir si l'on tiendrait tête, en plaine, à l'armée du prétendant; malgré les exhortations du premier, le pharaon a eu peur et a cherché refuge derrière les remparts d'une grande cité. Il n'y a donc pas vraiment et pleinement contradiction entre la version de Plutarque et celle de Diodore; seulement, la première, beaucoup plus complète, précise et nuancée, nous apporte une genèse des faits qu'on ne trouve pas dans la seconde, mais qui peut parfaitement s'y adapter et l'enrichir : s'il en est ainsi, la terreur causée à Nectanebos par l'approche d'une imposante armée ennemie se doublerait de soupçons angoissés à l'égard d'Agésilas (soupçons probablement à peine exprimés, d'où le silence de la tradition suivie par Diodore). Dès lors, le problème essentiel est le suivant : le récit de Plutarque sur les intrigues du Mendésien et les craintes et soupçons de Nectanebos est-il acceptable?

Nous ne voyons aucun motif de le rejeter. D'abord, l'intrigue nouée auprès d'Agésilas par le Mendésien est chose des plus normales : l'éclatante défection dont le vieux roi venait de se rendre coupable pouvait inspirer bien des espoirs au prétendant; en admettant même qu'il ne pût décider Agésilas à une nouvelle trahison, il avait chance de troubler la confiance de Nectanebos et de semer la discorde au camp ennemi. Très naturels aussi sont les soupçons conçus par le pharaon vis-à-vis d'Agésilas, dont il a récemment conquis l'appui par une trahison. On objectera, peut-être, que le récit paraît présenter une certaine incohérence : Agésilas est assurément réfractaire aux avances du prétendant, puisqu'il va accompagner Nectanebos et, malgré tous ses mauvais procédés, lui donner la victoire (cf. *infra*); très explicables, les soupçons du pharaon ne

sont pas justifiés; dès lors, comment expliquer qu'avoir paru redouter l'adversaire et blâmé l'extrême confiance de Nectanebos, Agésilas vienne lui conseiller une tactique fort audacieuse, en contradiction, semble-t-il, avec son avis initial?

Mais il n'y a là qu'une contradiction apparente : Agésilas déclarait d'abord qu'un adversaire inexpérimenté était difficile à abuser, bien protégé par son inexpérience même contre les ruses de l'ennemi. A-t-il changé d'avis? Non, puisque, renonçant toujours à employer d'inutiles ruses, il préconise le système de la bataille immédiate et brutale. De plus, entre ses appréciations primitives et son conseil d'accepter la bataille, s'est produite la tentative de corruption du prétendant : tentative qui révèle de la part de son auteur une bien médiocre confiance dans les ressources et l'habileté dont il dispose; il y a là de quoi encourager Agésilas et l'inviter aux résolutions hardies, qu'il n'a, d'ailleurs, jamais vraiment déconseillées[1].

Le récit de PLUTARQUE présente donc une cohésion très suffisante. De tous les faits qu'il expose, la tradition suivie par DIODORE n'a guère retenu que les derniers (pratiquement les plus importants et les seuls décisifs) : la divergence entre Agésilas et le pharaon au sujet de la tactique à suivre, et la retraite en commun vers la place forte.

Nectanebos abandonne donc à l'ennemi le plat pays, et Agésilas le suit, à contre-cœur[2]. Il est encore loin d'être maître absolu des opérations; il est suspect, redouté; mais il va s'imposer à force de services et d'habileté.

L'armée du prétendant vint mettre le siège devant la ville. Ici, nouvelle et légère divergence entre PLUTARQUE et DIODORE : selon le premier (*Agés.*, 39), les travaux de blocus commencèrent sans délai; selon DIODORE, c'est seulement à la suite d'assauts meurtriers (τειχομάχιαι) que les assiégeants se mirent à creuser des tranchées d'investissement (XV, 93, 3). Les progrès accomplis par les travailleurs, très nombreux, furent assez rapides, et, au bout d'un certain temps, les vivres commencèrent à faire défaut (« il n'y avait plus beaucoup de blé dans la place » : *Agés.*, 39; « les provisions ayant été consommées » : DIOD., XV, 93, 3). De nouveau épouvanté et craignant un blocus complet et définitif, Nectanebos songea à une sortie. C'était aussi, paraît-il, l'avis des mercenaires, qui redoutaient fort la famine (*Agés.*, 39). Mais, s'il faut en croire son biographe, Agésilas avait déjà forgé, d'après la situation même, le plan de la manœuvre libératrice, plan qu'il tenait rigoureusement secret, dans l'intérêt de sa réussite. Pour l'emploi des troupes grecques, seules capables d'exécuter l'opération désirée

1. Si Agésilas est sincère et si son attitude n'a rien de versatile et de contradictoire, la méfiance de Nectanebos n'en est pas moins fort compréhensible, vu ce qu'il sait des intrigues mendésiennes, et au lendemain des trahisons dont il a été le témoin et le bénéficiaire. Agésilas lui eût conseillé de s'enfermer derrière des remparts qu'il eût peut-être décidé la bataille en plaine.

2. Naturellement, pour le panégyriste d'Agésilas, ce dernier soutient Nectanebos, parce que le pharaon est philhellène, le prétendant étant μισέλληνν (PS.-XÉN., *Agés.*, II, 31).

par le pharaon, son adhésion était nécessaire : il la refusa. Un tel refus devait exaspérer Nectanebos et son entourage : ils pouvaient naturellement penser qu'après avoir tenté de précipiter ses alliés dans une désastreuse bataille rangée, Agésilas méditait de les perdre par l'inaction et la famine. Comme Iphicratès en 374, le roi de Sparte vit s'acharner contre lui les rumeurs haineuses et les pires accusations; mais, plus heureux ou plus honnête qu'Iphicratès, il devait sortir à sa gloire de l'aventure.

Le travail d'investissement était fort avancé, et de profondes tranchées enveloppaient déjà presque entièrement la ville. Alors Agésilas fit prendre les armes à ses mercenaires, à l'approche du soir, et dévoila son plan à Nectanebos : la tranchée d'investissement ayant presque atteint sa longueur maxima et la ville étant fort étendue (cf. *supra*), la plus grande partie des troupes assiégeantes devaient être consacrées à occuper cette tranchée, et ainsi immobilisées et disséminées sur un long espace; dès lors, la supériorité numérique de l'assiégeant devenait illusoire (« ce qui est déjà construit (de la tranchée) les empêche de mettre à profit leur grand nombre »); si l'on faisait une sortie par l'endroit resté libre, on ne trouverait devant soi qu'une fraction très restreinte de l'armée ennemie, que la valeur et l'incomparable élan des hoplites auraient vite fait de briser.

Nectanebos, cette fois, se laissa convaincre. Fut-il réellement aussi persuadé que l'affirme Plutarque? En tout cas, il n'avait plus le choix : la ville était presque complétement bloquée, et sa ruine certaine s'il hésitait. Il se mit donc au milieu des Grecs, et la sortie fut tentée. La surprise, l'ardeur des assaillants mirent en fuite une partie des ennemis qui se trouvaient sur leur chemin; et les quelques groupes qui osèrent faire tête furent rapidement culbutés et rompus[1].

L'avantage militaire était médiocre : Nectanebos et le roi de Sparte n'avaient fait que garder la libre disposition de leur armée et devaient toute leur victoire à une surprise nocturne; mais, pour Agésilas, le succès moral et politique était immense : à un prince soupçonneux et irrité il avait donné la preuve d'une loyauté égale à ses talents militaires. Dès lors, la confiance de Nectanebos est sans limites, et Agésilas dirige à son gré la guerre en plaine (τῶν τόπων ὄντων πεδινῶν : Diod., XV, 93, 4). Suppléant à l'infériorité du nombre par la souplesse et la mobilité de la manœuvre, « tantôt simulant la fuite et entraînant l'ennemi à sa poursuite, tantôt évoluant de côtés et d'autres » (*Agés.*, 39), le chef des mercenaires déconcerte et épuise ses adversaires[2]. Finalement,

1. Diodore, XV, 93, 4, n'attribue à Agésilas aucune combinaison longtemps méditée : il se borne à signaler que le roi de Sparte « assaillit de nuit les ennemis et réussit à sauver tous ses soldats contre tout espoir ». On peut se demander si Agésilas avait vraiment forgé depuis longtemps le plan de sa manœuvre victorieuse, ainsi qu'il l'affirma à Nectanebos, ou si ce plan n'a pas été imaginé au dernier moment, le jour même de son exécution, alors qu'il n'y avait plus d'autre moyen d'échapper à l'étreinte de l'assiégeant.

2. Ici encore, la description de Plutarque est plus précise et plus colorée que celle de Diodore, qui se

il réussit à les attirer sur le terrain choisi par lui, en une région assez étroite, enserrée de canaux profonds et larges (*Agés.*, 39; cf. Diod., XV, 93, 4 : τόπον ὃς εἶχεν ἐξ ἑκατέρου μέρους διώρυγα ποταμοῦ χειροποίητον); dès lors, l'avantage numérique de l'armée mendésienne ne lui sert plus de rien (τοῦ δὲ πλήθους τοῖς Αἰγυπτίοις ἀχρήστου γενομένου : XV, 93, 4). Agésilas donne à son armée une largeur égale à celle de la chaussée sur laquelle chemine l'ennemi, et toute manœuvre d'enveloppement par les flancs ou sur les derrières devient impossible[1]. Dans la lutte de front qui s'engage, la victoire reste aux redoutables hoplites grecs (ταῖς ἀρεταῖς προέχοντες οἱ Ἕλληνες : XV, 93, 5); l'ennemi perd de nombreux morts; une fois ses rangs rompus, c'est le désastre (*Agés.*, 39). Tous les espoirs du prétendant sont anéantis.

Solidement affermi sur le trône, Nectanebos comble son sauveur de flatteries, d'honneurs et d'argent (*Agés.*, 40; Diod., XV, 93, 6). Il eût volontiers gardé le roi de Sparte à son service, et il le pria de passer l'hiver avec lui. Mais Agésilas avait obtenu le glorieux et décisif succès qu'il cherchait, rétabli l'honneur, un instant méconnu, des armes lacédémoniennes : il n'était sans doute pas fâché de quitter l'Égypte en triomphateur. De plus, Sparte avait besoin de son aide et des sommes d'argent qu'il avait amassées au service des pharaons. Il s'embarqua, au cours de l'hiver 358/7, emportant, outre ses cadeaux personnels, 230 talents d'argent donnés par Nectanebos : c'était à peu près la moitié de la somme que Tachos avait mise à la disposition des satrapes coalisés (500 talents : cf. Diod., XV, 92, 1 : cf. *supra*, § III). La mer était dure; le vaisseau royal dut aborder à Cyrène, et c'est là qu'à quatre-vingt-quatre ans Agésilas acheva sa rude et brillante carrière. Son cadavre, conservé dans du miel, fut rapporté à Lacédémone et honoré des funérailles traditionnelles (*Agés.*, 40; Diod., XV, 93, 6).

Ainsi, de 360/59 à 358/7, s'étaient affirmées dans les conflits égyptiens, tantôt négativement, tantôt positivement, mais avec une efficacité toujours invincible, l'habileté et la valeur helléniques. Les hardis conseils et l'expérience militaires de Chabrias avaient assuré à Tachos de vastes ressources financières, la liberté des communications maritimes et une bonne base d'opérations en Phénicie; la défection d'Agésilas et de son infanterie mercenaire avait définitivement ruiné le trône de Tachos, ébranlé par une insurrection nationale; la ténacité, la ruse et l'audace du même Agésilas, l'élan et l'armement redoutables de ses hoplites avaient triomphé des méfiances de Nectanebos, sauvé sa vie et sa liberté et assuré sa couronne.

contente de mentionner la poursuite opérée par l'armée du Mendésien : ἐπιδιωξάντων δὲ τῶν Αἰγυπτίων (XV, 93, 4).

1. Diodore mentionne également le dessin d'enveloppement et d'anéantissement conçu par l'ennemi : διέλαβον τῷ πλήθει κεκυκλῶσθαι τοὺς πολεμίους καὶ πάντας ἄρδην ἀναιρήσειν (XV, 93, 4). Il montre nettement aussi Agésilas appuyant son front de bataille aux rives du canal : τοῖς τοῦ ποταμοῦ ῥείθροις ὀχυρώσας τὴν στρατείαν (XV, 93, 5).

V

Le règne de Nectanebos II. Les victoires grecques de 351 et de 342.

Au cours de son long règne (359-342/1), Nectanebos II pratiqua vis-à-vis de la Perse une politique en général strictement défensive, renouant ainsi avec les traditions du fondateur de la dynastie sébennytique. Beaucoup moins brillante et de moindre envergure que celle de Tachos, cette politique parait avoir eu du moins l'agrément des Égyptiens; on ne voit pas qu'aucune révolte ait troublé le règne de ce souverain, dont la fiscalité apparait aussi plus modérée que celle de son ambitieux prédécesseur[1]; et si, en 342/1, sa domination s'effondra, et en même temps l'indépendance de sa patrie, c'est principalement sous les coups d'une armée grecque au service d'Ochos.

C'est en 351 que ce prince fit une première et énergique tentative pour ramener sous le joug les Égyptiens. Les préparatifs de cette campagne ont pu être très prolongés; qu'ils aient duré plusieurs années, c'est une hypothèse qui peut s'autoriser du précédent de 380-374 (cf. *supra*, § II). Dès lors, il est possible que les grands apprêts militaires et financiers de 354/3, signalés par la harangue *sur les Symmories* et antérieurs de deux ou trois ans à l'expédition, aient en partie visé l'Égypte[2]; que, du moins, l'idée d'une agression perse contre ce dernier pays ait été présente, dès 354, à l'esprit des hommes d'État, c'est ce que montre le paragraphe 31 du discours : « ... *Contre l'Égypte,* contre Orontès et autres barbares, nombreux seraient les Grecs qui consentiraient à servir sous les drapeaux du roi. » Mais on voit aussi par ce passage même que l'Égypte n'était pas nécessairement, dès 354, l'objet — ni surtout le seul objet — des menaces d'Ochos.

En 351, comme nous l'apprend le discours *pour la liberté des Rhodiens* (Démosth., XV, 11), l'attaque eut lieu. Le roi en personne dirigeait les opérations (Isocrate, *Phil.*, 101). S'il faut en croire Isocrate, Ochos avait sous ses ordres l'armée la plus puissante qu'il eût pu rassembler (συμπαρασκευασάμενος γὰρ δύναμιν ὅσην οἷός τ' ἦν πλείστην). On peut révoquer en doute ce témoignage d'un orateur suspect de dénigrement systématique à l'égard du prince contre lequel il s'efforce, en 346, de lancer la Grèce[3]; on peut également supposer, pour la même raison, que le roi ne fut pas précisément

1. Nectanebos II, notamment, ménagea ou favorisa très habilement le clergé, dont l'opposition aux projets de Tachos avait été si vive; il l'associa aux bénéfices du commerce extérieur et du Trésor; et s'il garda pour lui les 9/10 des droits de douane perçus à Naucratis, il accorda le dixième restant — ce qui était un pur cadeau — au temple de Saïs (cf. Baillet, p. 77).

2. Cf. Démosth., XIV, 4. 5, 7, 25, 31; cf. l'analyse de ces passages dans notre étude chronologique, § VI.

3. Diodore, XVI, 40, 3, se borne à signaler l'existence d'une armée très nombreuse : πολλοῖς πλήθεσι στρατιωτῶν.

le général ridicule et bafoué que nous présente ISOCRATE (καταγελασθεὶς καὶ δόξας οὔτε βασιλεύειν οὔτε στρατηγεῖν ἄξιος εἶναι). Ce qui n'est pas douteux, de l'accord unanime des textes, c'est que l'expédition subit un complet échec (cf. ISOCR., *Phil.*, 101; DÉMOSTH., XV, 12; DIOD., XVI, 40, 3; 44, 1; 48, 1-2).

Sur les phases de la campagne et les causes de la défaite royale, ces textes ne nous apportent malheureusement que de maigres et rares indications. Toutefois, quelques faits notables apparaissent. D'abord, il semble résulter du texte d'ISOCRATE que les Égyptiens avaient eu le temps, comme avant la campagne de 374, d'organiser ou de renforcer la défense sur le Nil oriental (à coup sûr les forteresses de Chabrias n'avaient pas disparu) : ils craignaient fort, dit l'orateur, que le roi ne s'emparât « et des passages du Nil et de toutes leurs autres organisations de défense » (τῆς ἄλλης παρασκευῆς ἁπάσης). Ces craintes, ajoute ISOCRATE, ne se sont pas réalisées : c'est donc, semble-t-il, que les Perses ont vu leur attaque échouer au pied des forteresses barrant les passages du Nil.

Ensuite — et c'est là le fait capital — nous voyons que Nectanebos II ne luttait pas seul. Il avait à ses côtés « deux illustres généraux, d'une vaillance et d'une habileté consommées », l'Athénien Diophantos et le Spartiate Lamias (DIOD., XVI, 48, 2)[1]. Ce fut, paraît-il, fort heureux pour Nectanebos, dont l'incapacité militaire, affirme DIODORE, était grande (ἡ τοῦ στρατηγεῖν ἀπειρία : XVI, 48, 1)[2].

La présence de ces deux chefs dans les armées du pharaon coïncide-t-elle avec quelque rupture ou tension diplomatique entre la Perse et leurs patries respectives? L'hypothèse suivante se présente à l'esprit. En 351/0, la guerre Sacrée sévit en Grèce; depuis 346, Athènes et Sparte sont alliées aux Phocidiens et, comme en 362, ennemies acharnées des Thébains; or, ceux-ci, après une brève inimitié (envoi de Pammenès et de 5.000 hoplites à Artabazos contre le grand roi en 353), renouent précisément en 351/0 leurs liens d'ancienne amitié avec la Perse (DIOD., XVI, 40, 1-2) : épuisés par la guerre phodicienne, ils sollicitent un pardon qui leur est accordé et auquel Ochos joint un cadeau de 300 talents. On peut, dès lors, se demander si Athènes et Sparte, en envoyant ou en laissant leurs généraux Diophantos et Lamias soutenir brillamment la cause égyptienne, ne sont pas enchantées d'infliger un cruel échec au roi, allié de leurs ennemis béotiens[3].

Mais une telle hypothèse se heurte à de sérieuses objections, et il faut bien se garder

1. Les passages 40, 3 et 44, 1 du même auteur se contentent de signaler très sèchement la défaite des Perses : ὁ βασιλεὺς τῶν Περσῶν... ἀπέτυχε; τὸ πρότερον ἐλάττωμα.

2. Indication qui cadrerait assez bien avec le rôle très effacé joué par Nectanebos pendant la lutte contre le Mendésien (cf. *supra*, § IV) : le seul mouvement qu'il ordonne (non en vertu d'une considération stratégique, mais sous la pression de la peur et du soupçon), c'est la retraite vers la place forte. Pour le reste, c'est Agésilas qui conçoit et dirige tout.

3. La situation serait ainsi à peu près la même — surtout en ce qui concerne Lacédémone — qu'en 360/59, lorsque le roi de Sparte allait combattre en Égypte et en Syrie la cause du grand roi, allié des vainqueurs de Mantinée : cf. *supra*, § III.

surtout de croire à l'existence d'une rupture déclarée entre la Perse et les Athéniens ou à la conclusion d'une alliance entre ces derniers et Nectanebos. D'abord, l'exemple de Chabrias en 359 montre qu'un État grec pouvait très bien, sans rompre nettement avec le roi et sans s'allier à l'Égypte, laisser un de ses citoyens servir énergiquement et longtemps les intérêts du pharaon : comme Chabrias, Diophantos avait pu gagner l'Égypte en 351 sans l'assentiment formel du Dèmos. Ensuite, du témoignage contemporain de Démosthène, il résulte qu'en 351 le peuple athénien, dans son ensemble ou sa majorité, avait repoussé au moins tacitement toute idée de rupture avec le grand roi au bénéfice du pharaon. « Je m'étonne », dit Démosthène (XV, 5), « de voir les mêmes orateurs qui *tentaient de persuader notre cité d'entrer en conflit avec le roi pour soutenir les intérêts égyptiens*... (ὑπὲρ μὲν Αἰγυπτίων τἀναντία πράττειν βασιλεῖ τὴν πόλιν πείθοντας). » Il y a donc eu à Athènes, vers cette époque, une sorte de « parti égyptien », et c'est peut-être à son instigation ou avec son approbation que Diophantos est allé repousser l'agression perse; mais les projets d'alliance avec l'Égypte que ce parti a présentés à la tribune sont restés sans succès auprès du peuple. Ce n'est pas que celui-ci fût en majorité « persophile »; mais bien des citoyens pouvaient redouter, comme en 354/3, des complications jugées toutes gratuites avec la Perse; ils pouvaient aussi, tout en revendiquant fièrement les droits des Grecs à la liberté vis-à-vis du grand roi, approuver le maintien du *statu quo* à l'intérieur de l'Empire perse, blâmer toute agitation tendant à déchirer cet Empire. N'est-ce pas le sens des propos que tient alors Démosthène? « Personne n'ignore », dit-il, en ripostant aux « égyptophiles », « que les uns (les Rhodiens, dont il cherche à assurer la liberté par une intervention athénienne) sont des Grecs, *tandis que les autres* (les Égyptiens) *font partie de l'Empire* (τοὺς δ' ἐν τῇ ἀρχῇ τῇ 'κείνου μεμερισμένους) » (XV, 5)[1]. Démosthène ne reconnait-il donc pas l'indépendance égyptienne? Un peu plus loin, il ajoute que, si le roi l'admettait à son conseil, il l'exhorterait à « combattre pour ses possessions, si des Grecs les attaquaient » (XV, 7). Or, n'est-ce pas dans quelque mesure s'attaquer au roi que de coopérer, comme fait Diophantos, à la sauvegarde des libertés de l'Égypte, ancienne possession du roi?

Il semble donc bien que Diophantos n'ait été nullement — même à titre officieux — le délégué en Égypte du peuple athénien (tout au plus était-il celui d'un parti) et même que son action ait été plus ou moins formellement désapprouvée par une fraction notable de l'opinion athénienne. Et voici qui tend encore à confirmer cette conclusion : au printemps suivant (350), l'Athénien Phocion intervient au profit du roi contre les rebelles de Chypre, à la tête de 8.000 mercenaires (Diod., XVI, 42, 7-9). Une telle intervention fait au moins pendant à celle de Diophantos.

L'habileté de ce dernier et de Lamias avait brillamment rétabli les affaires du pha-

1. Cf. les blâmes adressés à Agésilas, parce qu'il va secourir « un Barbare rebelle à son maître » (Plut., *Agés.*, 36). Cf. *supra*, § III.

raon. Si la catastrophe de 342 et la fuite en Éthiopie devaient, beaucoup plus tard, faire naître une certaine tradition hostile à Nectanebos II, flétrissant, à tort ou à raison, l'orgueil et la lâcheté du prince vaincu[1], il sembla vraiment mériter, au lendemain des victoires de ses généraux grecs, les louanges que lui décernent les prêtres de Saïs[2] : plus que jamais alors, il put paraître « le roi fort, qui donne le repos à l'Égypte, le mur d'airain qui protège le pays de Kâmit; le grand de vaillance, ... le maître du cimeterre qui terrifie (?) les âmes quand il regarde les ennemis »[3].

Mais « le mur d'airain » devait être un jour abattu; et, dès l'année suivante, en partie par le fait des Grecs eux-mêmes, la fortune commençait à tourner. L'échec subi par Ochos en 351 avait encouragé la révolte des Phéniciens et des roitelets cypriotes (Diod., XVI, 40, 5; 41, 1 et s.). Les rebelles devaient naturellement tourner leurs regards vers le pharaon, que celui-ci voulût ou non poursuivre ses avantages au delà de la frontière égyptienne. En conséquence, « ils envoyèrent une ambassade à Nectanebos... en guerre avec les Perses[4], et, l'ayant persuadé de les recevoir dans son alliance, ils se préparèrent à la guerre » (41, 3). Et bientôt 4.000 mercenaires grecs, commandés par Mentor de Rhodes, quittaient le royaume d'Égypte et aidaient le roi de Sidon, Tennès, à chasser de Phénicie les satrapes (42, 2). Faut-il voir dans cet événement l'indice de velléités conquérantes de la part de Nectanebos, exalté par ses victoires, et comme un retour à la politique de Tachos, politique servie par Nectanebos lui-même jusqu'à la révolte qui lui avait été conseillée par le régent d'Égypte[5]? Nous ne le pensons pas. D'abord, comme l'indique expressément Diodore, ce n'est pas du pharaon, mais des Phéniciens qu'est venue l'initiative du traité d'alliance. Ensuite, on ne voit nulle part que Nectanebos ait songé à exploiter au profit d'ambitions personnelles la commune victoire; il ne quitte même pas l'Égypte pour la Phénicie et laisse à son général rhodien le soin de diriger les renforts. Enfin, ces renforts mêmes sont assez modestes : tandis que Tachos envahissait la Phénicie et la Syrie à la tête d'une armée de 90.000 hommes (10.000 Grecs et 80.000 Égyptiens : cf. *supra*, § III), son successeur n'envoie en Phénicie que 4.000 mercenaires (il y en a deux ou trois fois moins qu'en 359). En conséquence, il est plus normal d'attribuer la démarche limitée de Nectanebos à des préoccupations essentiellement défensives : la libération de la Phénicie éloignera de la

1. Cf. Revillout, *Revue égyptol.*, II, pp. 61-62.

2. Auxquels il avait accordé la dîme des tarifs perçus à Naucratis : le clergé est alors l'associé, et non plus, comme au temps de Tachos, l'instrument, en partie dépouillé, de la politique pharaonique. Cf. Baillet, p. 77.

3. Stèle de Naucratis, l. 2-3 (cité par Baillet, p. 128 : cf. Maspero, *CRAI.*, 1899, p. 794). Cf. Baillet, p. 254.

4. Πολέμιον ὄντα Περσῶν : expression qui ne signifie pas nécessairement que des opérations militaires actives se poursuivent entre l'Égypte et le grand roi.

5. Il avait dirigé personnellement les opérations des troupes indigènes contre les villes syriennes : Diod., XV, 92, 4. Cf. *supra*, § III.

Méditerranée et de l'Égypte la menace perse; les victoires de Mentor le Rhodien seront le couronnement des victoires de Lamias et de Diophantos.

Mais, loin qu'il ait tenté et réalisé une œuvre de conquête, c'est Nectanebos qui, en définitive, allait se trouver menacé dans son propre royaume par son allié de Sidon, trahi et diminué dans sa puissance militaire par les mercenaires qu'il avait expédiés en Phénicie. Quand fut imminent le formidable choc de l'armée perse, Tennès négocia en secret avec le roi; il offrit de lui livrer Sidon et de l'aider à subjuguer l'Égypte, grâce à sa connaissance précise du fleuve et de la région environnante (cf. *supra*, § II). Cette dernière proposition fut sans lendemain; du moins, avant de périr victime des justes méfiances d'Ochos, Tennès eut-il le temps de porter à son allié de la veille un coup sensible; il s'ouvrit de ses desseins de trahison au Rhodien Mentor, chef des Grecs accourus d'Égypte, et gagna son concours; et c'est grâce à Mentor, préposé à la garde d'un quartier de Sidon, et grâce à ses mercenaires, que le roi, escorté de Tennès, entra dans la ville. Terrorisées, les autres cités phéniciennes mirent bas les armes (XVI, 45, 1-6). L'intervention sollicitée de Nectanebos se retournait ainsi contre lui, le privait de 4.000 excellents soldats et d'un précieux conseiller et diplomate[1], enfin, par la défection de ces derniers, livrait aux Perses l'un des boulevards de son royaume. Et l'autre boulevard de l'Égypte, Chypre, succombait à peu près en même temps (350), grâce aux efforts d'un autre Grec, l'Athénien Phocion (XVI, 42, 7-9). Ainsi, à moins d'une année d'intervalle, le courage, la valeur et la perfidie des soldats et généraux grecs s'étaient déployés tour à tour au service et au détriment du pharaon[2].

La soumission des Phéniciens et des Cypriotes avait préparé les voies à l'expédition décisive contre l'Égypte. A la veille et au cours de cette crise suprême, la Grèce joue un rôle de premier plan. D'abord, dans les opérations diplomatiques qui précèdent et préparent l'expédition. Sous l'archontat de Lyciskos (344/3)[3], les ambassadeurs d'Ochos venaient réclamer contre l'Égypte l'appui des cités grecques les plus importantes. Les unes (Thèbes et Argos) promirent le concours militaire qui leur fut demandé (συστρατεῦσαι τοῖς Πέρσαις : Diod., XVI, 44, 1-2); les autres (Athènes et Sparte) s'engagèrent seulement à observer la neutralité (τὴν φιλίαν ἔφασαν τὴν πρὸς Πέρσας τηρεῖν : Diod., XVI, 44, 1; διαμένειν βασιλεῖ τὴν φιλίαν : Diod., col. VIII, l. 5 et suiv.). L'ambassade

1. Cf. *infra*, le rôle primordial joué par la diplomatie de Mentor dans l'assujettissement de l'Égypte. Quant aux mercenaires, ils ne sont pas seulement perdus pour Nectanebos : c'est une force qui agira contre lui huit ans plus tard (cf. *infra*).

2. Et il n'est même pas sûr qu'au temps où l'Athénien Phocion brisait la rébellion des alliés de Nectanebos, celui-ci n'ait plus compté parmi ses généraux l'Athénien Diophantos. Il est à peu près certain que ce dernier n'est plus en Égypte lors de l'invasion de 342/1 (cf. *infra*); mais rien ne démontre qu'il ait quitté le royaume dès 350.

3. Sur la date et sur le rapprochement qui s'impose entre les récits de Diodore et de Didymos au sujet de l'ambassade perse, cf. notre étude chronologique, § VII.

royale leur avait-elle, comme le veut DIODORE, adressé la même demande d'appui armé qu'à Thèbes et à Argos? Ou bien, estimant qu'une telle requête n'avait nulle chance de succès, s'était-elle bornée, comme l'affirme le texte de DIDYMOS[1], à réclamer le maintien de la φυλία traditionnelle? Nous ne voyons aucune raison décisive en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse (cf. notre étude chronologique, § VII). Nous nous bornerons à l'observation suivante. Les deux puissances qui gardent ainsi la neutralité entre l'Égypte et la Perse et maintiennent en Europe leurs forces navales et militaires sont précisément celles sur lesquelles la menace macédonienne pèse alors avec une gravité particulière. DÉMOSTHÈNE (VI, 9, 13, 15-19) nous montre précisément en 344/3 Philippe poursuivant contre Athènes ses hostilités sournoises et dangereuses, en même temps qu'il prend en main contre Lacédémone les intérêts de Messène[2]. Le même discours nous fait voir aussi Philippe gardant à Argos et à Thèbes la fructueuse et puissante amitié qu'il leur a témoignée au cours de la guerre Sacrée (VI, 7, 9-11, 15, 18-19); elles peuvent donc librement disposer de leurs forces sur les champs de bataille asiatiques et africains, où va se prolonger l'entente qui les a groupées à diverses reprises contre Lacédémone et la Phocide (notamment en 353 et 346)[3].

A la disposition d'Ochos, les Thébains placèrent 1.000 hoplites, auxquels ils donnèrent pour chef Lacratès. Argos envoya 3.000 soldats, dont elle laissa désigner le général par le roi lui-même : ce fut Nicostratos, personnage d'allure bizarre, qui, très fier de sa prestance herculéenne, s'affublait d'une peau de lion et s'armait d'une massue dans la bataille, mais que DIODORE déclare expressément « d'une grande valeur dans l'action et le conseil ». Enfin, les Grecs d'Asie Mineure, qui s'étaient coalisés avec Tachos en 360/59, envoyèrent 6.000 mercenaires à l'armée du grand roi (XVI, 44, 2-4). Cette armée elle-même était formidable : elle comptait 300.000 fantassins, 30.000 cavaliers, 300 trières et 500 vaisseaux de transport (XVI, 40, 6). Si depuis la grande expédition de 374, préparée en plusieurs années, le chiffre des trières n'a pas augmenté, le nombre des troupes de terre a plus que triplé (cf. DIOD., XV, 41 3 : cf. *supra*, § II)[4].

Aux forces gréco-perses, qu'opposait Nectanebos? 20.000 mercenaires grecs, dont le chef peut avoir été Clinias de Cos (DIOD., XVI, 47, 6; 48, 5)[5]; 20.000 Libyens et

1. Du moins en ce qui concerne Athènes : il ne dit rien des Spartiates ni des autres États grecs.

2. Même conclusion si l'on admet la thèse de M. KAHRSTEDT (pp. 139-149), d'après laquelle Athènes aurait été alors chargée par la Perse de surveiller la Macédoine : Athènes ne peut agir en Afrique.

3. ISOCRATE (*Panath.*, 159) mentionne aussi, très brièvement, le concours prêté au roi par les Argiens et les Thébains, qui, dit-il, « l'aidèrent à subjuguer l'Égypte ».

4. On ignore l'importance de l'armée envoyée contre l'Égypte en 351.

5. Clinias commandait du moins le corps de 7.000 mercenaires qui tenta d'écraser la colonne de Nicostratos (cf. *infra*). Avait-il la haute main sur la totalité des 20.000 mercenaires du Pharaon ? Il n'y a pas de certitude sur ce point.

M. CAVAIGNAC, p. 392, note 7, fait observer, à ce sujet, qu'en 343 ce n'est plus un Athénien ou un Spartiate qui commande les troupes étrangères du pharaon : Nectanebos II n'a plus alors, pour ses levées de mer-

60.000 Égyptiens. Le recrutement indigène proprement dit fut donc sensiblement moins important qu'à l'époque de Tachos (cf. *supra*, § III). Ces 60.000 soldats, d'ailleurs, que l'on qualifiait de μάχιμοι (XVI, 47, 6), paraissent avoir reçu une autre instruction guerrière que les cohues du Mendésien.

Enfin, il ne semble pas que Nectanebos ait cherché à garder ou à conquérir la suprématie maritime : Diodore ne signale pas à son actif la construction ou l'emploi de trières. Il est vrai qu'aux 300 trières du roi la flotte de Tachos lui-même, dont l'effort naval (200 trières) ne fut égalé sous aucun pharaon à cette époque, eût pu bien difficilement barrer la route de l'Égypte. Comme au temps de Nectanebos Ier (374), la maîtrise de la mer reste donc au grand roi; Nectanebos II a si bien renoncé à toute politique et stratégie offensive qu'il a fait construire, en vue de combats sur le Nil, toute une flottille fluviale, comprenant, dit Diodore, « un nombre incroyable » d'unités. Enfin, comme en 374, on multiplia les fortifications; on mit en état de défense toutes les branches du Nil, mais plus spécialement la branche pélusiaque, exposée au premier choc, et qui fut hérissée de forteresses (πολίσματα), de remparts et de fossés (XVI, 46, 7; 47, 6-7). Tout est organisé en vue d'une stricte défensive aux frontières et même à l'intérieur du Delta.

On ne concentra pas, d'ailleurs, en une seule masse les 100.000 soldats de Nectanebos; les πολίσματα furent pourvus de fortes garnisons, et le pharaon lui-même employa 30.000 Égyptiens, 5.000 Grecs et 2.500 Libyens (soit un peu plus du tiers de ses troupes) à surveiller les endroits les plus propices à l'invasion (XVI, 48, 3). Peut-être l'armée de Nectanebos, qui avait devant elle des forces plus que triples, était-elle ainsi un peu dispersée. Si des fautes furent commises à ce sujet (et au cours des opérations ultérieures), qui en fut responsable? La tradition de Diodore accuse avec insistance Nectanebos. En 351, dit l'historien, le pharaon avait entièrement laissé les mains libres à ses généraux grecs, Lamias et Diophantos; en 342, enivré par ses anciennes victoires (αἰτία δ' ἐγένετο τῆς ἥττης... τὸ προνενικῆσθαι τοὺς Πέρσας ὑπ' αὐτοῦ), « se prenant pour un excellent général, il n'associa personne à la direction des opérations, et son incapacité empêcha de prendre aucune des mesures utiles à la conduite de la guerre » (XVI, 48, 1-2). Jugement qui peut n'avoir d'autre raison d'être que le désastre même de Nectanebos : la tradition incline aisément à accabler les vaincus[1]. Il se peut très bien, sans doute, que Nectanebos, pour un motif d'orgueil ou parce qu'il craignit une trahison comme celles de 359 et de 350, ait subordonné à sa décision les opérations de ses généraux grecs;

cenaires, l'assentiment des grandes cités grecques. C'est très naturel, puisqu'Athènes et Sparte viennent précisément de faire à Ochos de formelles promesses de φιλία (cf. *supra*). Il y a mieux : deux ans plus tard (340), c'est à la tête de mercenaires du grand roi que nous voyons figurer un chef athénien, Apollodoros (cf. Foucart, *Ath. en Chers.*, p. 36).

1. Cf. *Revue égyptologique*, II, pp. 60-62, les invectives à l'égard de Nectanebos II, de son orgueil et de sa jactance.

qu'il ait ainsi commis des fautes, c'est fort possible; qu'il ait été un assez médiocre stratège, c'est ce que tend à montrer le récit détaillé de PLUTARQUE sur la campagne de 359-358 (cf. *supra*, § IV); mais il est parfaitement exagéré de l'accuser de n'avoir ordonné nulle mesure « utile à la guerre » : la description même laissée par DIODORE des préparatifs de défense suffit à l'absoudre d'un tel grief.

L'année 343, dans le premier semestre de laquelle les ambassadeurs d'Ochos avaient visité les cités grecques, avait été consacrée aux derniers préparatifs. Quand le roi eut groupé toutes ses forces d'Asie et d'Europe, il gagna l'Égypte par le désert syrien (343/2). Avant d'arriver au Nil oriental, l'expédition rencontra les fameux marais de Sirbon, dont les eaux profondes prenaient, sous les flots de sables répandus par le vent à leur surface, l'aspect trompeur de la terre ferme (DIOD., I, 30, 4-6). Dans ces sables imprégnés d'eau, l'armée d'Ochos laissa une partie de ses effectifs (XVI, 46, 5). Puis elle arriva devant Péluse, à l'extrémité de la bouche si solidement fortifiée. Les Perses campèrent à 40 stades de la place, les mercenaires à côté du canal qui protégeait les abords de Péluse (46, 6).

Celle-ci renfermait une garnison de 5.000 hommes, commandés par Philophron : 5.000 Grecs, a-t-on dit (cf. MASPERO, p. 767); c'est possible, mais le texte de DIODORE ne dit rien de cela. Il y avait certainement des Grecs dans Péluse (cf. DIOD., XVI, 49, 2); mais l'expression de στρατιῶται par laquelle il désigne la petite armée de Philophron (46, 8) ne s'applique pas nécessairement qu'à des mercenaires (DIODORE, par exemple, a désigné de la sorte les fantassins indigènes de Tachos : στρατιώτας Αἰγυπτίους : XV, 92, 2). D'autre part, DIODORE nous montre plus loin (49, 7) « toutes les villes » contre lesquelles se dirige l'une des colonnes gréco-perses renfermant des garnisons mixtes de Grecs et d'Égyptiens : pourquoi Péluse eût-elle échappé à la règle?

Quand l'armée d'Ochos établit son camp à proximité de Péluse, rien, selon le récit de DIODORE, n'était encore décidé ni préparé pour l'attaque et le forcement des bouches du Nil; et, la veille du jour où furent organisés et sectionnés les corps d'armée du roi, un premier choc s'était produit entre la garnison de Péluse et les mercenaires thébains. Ceux-ci, en effet, brûlaient de se signaler comme les plus braves des Grecs; et c'est ainsi que, sans soutiens, « tout seuls » (46, 7), ils franchirent le fossé profond qui séparait leur camp des abords de la place et se postèrent en avant des murailles. La garnison sortit, et une âpre bataille s'engagea, qui dura toute la journée et n'eut pas d'issue décisive; la nuit sépara les combattants (46, 9). Le lendemain seulement (47, 1 et suiv.), l'armée d'Ochos s'organisait pour l'attaque et se divisait en trois colonnes.

Il est permis de se demander si cette dernière opération n'avait pas précédé l'arrivée de l'armée perse devant Péluse et la première bataille[1]. En effet, cette bataille

1. MASPERO, p. 766, sans hésitation ni discussion, situe tout au début de l'expédition ce sectionnement de l'armée royale.

engagée sous les murs de Péluse par le contingent thébain paraît se rattacher étroitement aux opérations de siège menées devant cette place par la « première colonne », comprenant précisément les Thébains et dirigée par leur chef, Lacratès : opérations qui ne sont racontées par Diodore que beaucoup plus loin (XVI, 49, 1 et suiv.). Voici l'ordre de son exposé : attaque isolée des Thébains contre Péluse (46, 8-9); sectionnement de l'armée gréco-perse (47, 1-5); énumération des forces de Nectanebos II, appréciation de sa stratégie et organisation de sa défensive (47, 5-7; 48, 1-3); opérations victorieuses de la deuxième colonne et fuite de Nectanebos à Memphis (48, 3-7); opérations de la première colonne — la colonne thébaine — qui met le siège devant Péluse (49, 1 et suiv.). Entre les deux séries d'opérations thébaines devant la place (premier combat corps à corps et opérations de siège), Diodore n'a-t-il pu introduire une coupure toute factice et que rien n'autorisait[1] ?

Une telle hypothèse, selon nous, ne doit être prise en considération que si l'enchaînement du récit de Diodore est difficilement intelligible. Or tel n'est pas le cas. D'abord, tant que les opérations militaires proprement dites n'étaient pas sur le point d'être entamées, tant que l'armée gréco-perse n'avait qu'à gagner la frontière égyptienne, point n'était besoin d'organiser les colonnes d'attaque : ce sectionnement a donc pu, très normalement, ne s'opérer qu'à proximité de la branche pélusiaque. Ensuite, de l'initiative immédiate et isolée des Thébains, qui, aussitôt arrivés, se jettent contre Péluse, Diodore, comme on l'a vu, donne une raison très suffisante : le désir de briller et de surpasser sans délai les autres Grecs; et ce n'est pas là un vain motif, qu'imaginerait aisément un historien-rhéteur : cette conduite cadre fort bien avec ce que nous savons par ailleurs de l'extrême orgueil militaire qui animait alors les Thébains, de la renommée ancienne et glorieuse qu'ils avaient à soutenir[2].

La suite du récit est ainsi fort intelligible : après la traversée du désert et des Barathra, l'armée d'Ochos arrive devant Péluse et dresse son camp; avant que rien n'ait été encore organisé, les Thébains, inspirés par le souci de leur renom traditionnel, et, peut-être aussi, désireux de s'assurer rapidement du passage par le canal, franchissent celui-ci et s'approchent des murs; la bataille, qui s'engage aussitôt, ne reste pas du moins sans résultat notable : ils ont pris pied définitivement de l'autre côté du canal et serrent de très près la forteresse. Le lendemain, les chefs de l'armée gréco-perse la

1. C'est ce qu'admet implicitement Maspero, qui, non seulement montre la première colonne déjà formée quand l'armée arrive devant Péluse, mais fait succéder sans interruption les opérations de siège (49, 1) à la bataille livrée sous les murs de la place (46, 7-9) : il montre ces opérations commençant exactement « le lendemain » de la bataille (pp. 766-767).

2. Cf. Diod., XVI, 58, 3 : signale avec force, à la date de 347/6, « l'orgueil leuctrique » des Thébains (τὰ λευκτρικὰ φρονήματα); XVI, 34, 2 : montre les éclatantes victoires remportées en 353, en pleine guerre Sacrée, par les Thébains au service d'Artabazos.

A ces motifs, d'ailleurs, peut s'en adjoindre un autre, que Diodore n'indique pas : le désir d'occuper au plus vite, par surprise, les abords immédiats de la forteresse et de rester maître ainsi du passage du canal.

répartissent en trois groupes : naturellement les Thébains sont laissés face à Péluse, sur le champ de bataille que leur a assigné leur initiative, et c'est là que nous les retrouvons dans la suite (XVI, 49, 1).

Le sectionnement des forces helléniques (τὴν Ἑλληνικὴν δύναμιν) s'opère selon le principe suivant : chacune des trois colonnes (grecques) est commandée par un général grec, auquel on a adjoint (παρακαθεσταμένον) un général perse (47, 1). En fait, comme on le verra, ce sont les chefs grecs qui auront le rôle essentiel; mais le roi n'entend évidemment pas leur laisser entièrement la direction officielle des contingents mercenaires (il n'en est pas de même, comme on va le voir, en ce qui concerne les forces perses), et il tient aussi, peut-être, à faire surveiller de près des personnages comme Mentor de Rhodes, qui a trahi le pharaon en 350.

La première colonne, celle qui reste devant Péluse, comprend d'abord le contingent thébain, qui a pour chefs Lacratès et le Perse Rosacès, descendant, disait-on, de l'un des Sept qui avaient renversé le gouvernement des Mages et satrape d'Ionie et de Lydie (οἱ Βοιωτοὶ στρατηγὸν μὲν ἔχοντες Λακράτην... ἡγεμόνα δὲ Πέρσην Ῥωσάκην : 47, 2). La colonne comprend également, sous les ordres de Rosacès (συνείπετο δ' αὐτῷ...), une importante cavalerie et une nombreuse infanterie asiatiques (47, 2). La deuxième colonne est constituée d'abord par les mercenaires argiens, que commandent Nicostratos et le Perse Aristazanès, le plus sûr des confidents du roi après Bagoas. Outre les 3.000 Argiens, la colonne comprenait, sous les ordres d'Aristazanès (προσωρίσθησαν δ' αὐτῷ...), 5.000 soldats d'élite; 80 trières étaient à sa disposition (47, 3). La troisième colonne avait pour commandant grec le Rhodien Mentor, « l'homme qui avait livré Sidon »; il menait à la bataille ses mercenaires de l'année 350 (τοὺς προϋπάρχοντας αὐτῷ μισθοφόρους), qui, primitivement achetés par le pharaon, allaient aider à sa ruine. A la direction de ces mercenaires était également préposé le plus intime des confidents d'Ochos, Bagoas, « personnage audacieux, sans foi ni loi », mais qui trouvera son maître en la personne de Mentor. Sous les ordres particuliers de Bagoas marchaient les Grecs sujets du roi et « une grande quantité de Barbares »; il commandait, de plus, à de nombreux navires (47, 4). Bref, les généraux grecs n'ont aucun commandement, du moins officiel et apparent, sur les sujets grecs ou barbares du grand roi; et les généraux perses ont part, au moins officiellement, à la conduite des contingents helléniques.

Enfin, à l'arrière de ces trois colonnes d'attaque, se tient en réserve le gros de l'armée perse, avec le roi lui-même, qui ne paraît pas avoir réellement participé aux opérations. Le rôle qu'il avait joué en 351 a pu être exagéré par la verve railleuse d'Isocrate (*Phil.*, 101 : cf. *supra*); en tout cas, son action en 342 fut très effacée.

L'armée étant ainsi sectionnée, les opérations commencèrent. Diodore expose d'abord celles de la deuxième colonne (48, 3 et suiv.)[1]. Guidé par des indigènes dont

1. Maspero, pp. 767-768, après avoir résumé les opérations des Thébains devant Péluse (cf. *supra*), dit

les Perses avaient pour otages les enfants et les femmes, le chef du contingent argien, Nicostratos, réussit, avec sa flotte, à tourner par un canal une partie des défenses égyptiennes; il put ainsi s'installer en une région suffisamment dérobée aux regards de l'ennemi (κεκρυμμένον) et eut tout le temps de s'y fortifier (48, 3). Voulait-il, au bout d'un certain temps, attaquer les Égyptiens? ou attirer sur une forte position les garnisons voisines et les tailler en pièces? ou provoquer, par une menace de flanc, la panique et la retraite? Ce qui est sûr, c'est qu'il ne prit pas l'initiative de la bataille : quand les mercenaires qui gardaient la région avoisinante furent informés de la présence de l'ennemi, ils accoururent, sous la direction de Clinias de Cos, au nombre d'environ 7.000[1]. Un violent combat s'engagea, et ici encore l'action des Grecs fut décisive : la bravoure éclatante des Argiens (ἀγωνισάμενοι λαμπρῶς), dit Diodore, leur donna la victoire. A cette victoire il est permis d'assigner également d'autres causes : la solidité des positions choisies et fortifiées par Nicostratos, et probablement aussi une certaine supériorité numérique des Gréco-Perses : la colonne de Nicostratos, outre les 3.000 Argiens, comprenait 5.000 Barbares d'élite (XVI, 47, 3 : cf. *supra*). Avec Clinias de Cos périrent plus de 5.000 soldats (48, 5).

Quand Nectanebos fut informé de cette défaite, se voyant à la fois tourné et découvert, il s'affola (κατεπλάγη) : il s'imaginait que le restant des forces ennemies allait sans difficulté franchir le fleuve et se porter en masse sur Memphis. C'était la menace de 374 qui se renouvelait; mais, cette fois, les Égyptiens ne réagirent pas. En 374, l'invasion prolongée des envahisseurs après la prise du πολισμάτιον avait permis à Nectanebos Ier à la fois de fortifier Memphis et d'opérer un brillant retour offensif (cf. *supra*, § II); en 342, bien que Nicostratos, une fois vainqueur, ne paraisse pas avoir montré plus d'audace que Pharnabazos (on ne voit pas, en tout cas, qu'il ait marché de l'avant), Nectanebos II, au lieu de chercher sa revanche, regagna Memphis avec les troupes placées directement sous ses ordres, s'y fortifia et n'en bougea plus (48, 6-7).

Cette retraite précipitée et définitive ne privait pas seulement le Delta d'une armée importante : elle allait entraîner la chute d'un des appuis les plus solides de la défense égyptienne. Pendant que Nicostratos exécutait son mouvement tournant, Lacratès ne restait pas inactif devant Péluse[2]. Disposant librement du canal et maître des abords

que « les semaines s'écoulaient, l'inondation approchait », lorsque le mouvement tournant de la deuxième colonne rétablit les affaires des Perses. Mais Diodore ne dit nullement que ce mouvement se soit produit au bout de plusieurs semaines; et on ne voit pas, en effet, pourquoi Nicostratos n'aurait pas commencé à agir aussitôt que sa colonne fut constituée.

1. Ces mercenaires sont-ils tous des Grecs? Diodore ne donne aucune précision sur ce point; il n'est pas impossible qu'une partie au moins d'entre eux aient appartenu au corps des 20.000 Libyens qui servaient sous Nectanebos (XVI, 47, 5 : cf. *supra*).

2. Exposées par Diodore après les diverses opérations de la colonne argienne (49, 1), celles des Thébains n'en ont pas moins commencé en même temps (ou à peu près) : elles ne font que suivre, en effet, la bataille livrée par Lacratès dès son arrivée devant Péluse.

immédiats de la place, mais impuissant à briser par un assaut brutal la résistance de la garnison, Lacratès va entamer un siège régulier (ἐπὶ τὴν τοῦ Πηλουσίου πολιορκίαν ὥρμησεν : 49, 1). Il fit dériver une partie des eaux du canal, jeta une digue au travers et transporta par là les machines destinées à battre les murailles. Celles-ci furent détruites sur une grande étendue; mais les assiégés parvinrent à les remplacer assez rapidement (ὀξέως) et élevèrent d'importantes tours en bois (49, 1). La bataille autour des remparts se poursuivit ainsi pendant un certain temps; la garnison comprenait, soit en totalité, soit plutôt en partie (cf. *supra*), des mercenaires grecs, qui repoussèrent vigoureusement les assauts de Lacratès. Mais la fuite du pharaon vers le Sud découvrit les derrières de la place : effrayés, les assiégés entamèrent des pourparlers de reddition (49, 2). Il est donc permis de penser que c'est grâce à l'initiative et au succès de Nicostratos, bien plus que par l'habileté et l'énergie de Lacratès, que succomba Péluse. En cette circonstance du moins, comme on l'a écrit, « l'heureuse folie de Nicostrate » (cf. Maspero, p. 768) porta indirectement un coup très rude à la cause du pharaon.

Lacratès, accueillant favorablement les ouvertures des assiégés, promit aux Grecs par serment qu'une fois la place rendue, ils pourraient tous rentrer en Grèce et emporter leurs biens; puis il entra dans Péluse. Mais c'est pour le roi que les Grecs avaient conquis la ville : Ochos dépêcha donc à Péluse son confident Bagoas, accompagné d'un gros de Barbares, pour en prendre possession. Bagoas arriva à temps pour assister au départ des Grecs de la garnison, qui se virent dépouiller par les Perses d'un grand nombre des objets qu'ils emportaient. Devant les protestations des Grecs, Lacratès intervient, met en fuite les Barbares et leur tue quelques soldats. L'affaire est portée devant le roi par Bagoas, qui accuse formellement Lacratès. Ochos, non seulement approuve le châtiment subi par les gens de Bagoas, mais fait mettre à mort les voleurs (49, 4-6). Cette sentence d'un prince généralement brutal et assez perfide fut-elle dictée par un pur sentiment de justice? De toute façon, il importait grandement de ne pas froisser Lacratès. L'essentiel, d'ailleurs, c'était la prise de Péluse : le roi tenait désormais l'une des clefs de la forteresse égyptienne.

Mais là devaient se borner les conséquences de la victoire de Nicostratos : des résultats suprêmes et décisifs de l'expédition il faut faire honneur à un autre. Mentor de Rhodes commandait, en compagnie de Bagoas, la troisième colonne de l'armée gréco-perse; c'est lui qui, par une diplomatie fort retorse bien plus que par d'habiles ou vigoureuses opérations militaires, sut ramener une foule de cités dans l'obédience royale, recueillir la gloire de ce grand succès et, du même coup, fortifier auprès du confident d'Ochos sa situation personnelle.

Mieux que les autres généraux, peut-être, il savait par expérience, ayant autrefois servi sous Nectanebos, qu'une union parfaite était loin de régner entre les deux éléments, « les deux peuples », qui constituaient les garnisons des cités d'Égypte : mer-

cenaires grecs et soldats indigènes (δυοῖν ἐθνῶν : XVI, 49, 6). Il va donc chercher à exaspérer ou à faire naître des dissentiments dont il espère tirer largement profit. Et ainsi, sous son inspiration, se répand peu à peu dans toutes les villes la rumeur suivante : à ceux qui rendront volontairement leurs places, le roi réserve un traitement bienveillant; à ceux que soumettra seulement la force, le sort de Sidon (49, 7-8). La menace était fort habile : nécessairement, elle affolerait au moins une fraction notable des assiégés et leur donnerait l'ardent désir de capituler. Les Égyptiens surtout, bien plus exposés, beaucoup plus coupables aux yeux du roi que de simples étrangers à la solde du prince rebelle, devaient incliner à rendre leurs villes; et ce sont eux, en effet, comme on va le voir, qui entameront les premiers pourparlers. Les Grecs, au contraire, pouvaient vouloir rigoureusement exécuter leur besogne de mercenaires : d'où, naturellement, des méfiances et des dissentiments qui paralyseraient la résistance; ou bien, comme le laisse entendre le texte de Diodore, les Grecs chercheraient, eux aussi, à tirer de la reddition des profits personnels (ἑκάτεροι γὰρ ἰδίᾳ διεφιλοτιμοῦντο παραδιδόναι τὰ φρούρια : XVI, 49, 8)[1] : d'où encore des dissensions utiles à l'assiégeant.

La propagation de la rumeur lancée par Mentor eut tôt fait de semer ou d'accroître la division (49, 8). Bubastis donna l'exemple de la défection. Lorsque le camp de Mentor et de Bagoas eut été dressé face aux remparts de la place, les négociations commencèrent. Ce furent les Égyptiens qui les ouvrirent, à l'insu des mercenaires. C'est de la vengeance ou de la clémence du roi qu'ils avaient le plus à redouter ou à espérer : c'est à son confident, Bagoas, qu'ils s'adressèrent (XVI, 50, 1). Mais les Grecs se méfiaient : ils réussirent à saisir le messager et lui arrachèrent l'aveu de la vérité. Exaspérés, ils se jetèrent sur les Égyptiens, en blessèrent et en tuèrent un certain nombre et refoulèrent les autres dans un quartier de la ville. Ils ne purent, toutefois, empêcher leurs ennemis d'informer Bagoas de l'événement et de l'inviter à venir occuper la place au plus vite (50, 2-3).

Mais, au fond, les Grecs, comme Diodore le laisse entendre dès le début de son récit (49, 8), n'étaient pas animés d'une bien ferme résolution de résistance : soit qu'ils aient espéré d'une prompte reddition des avantages personnels, soit que l'attitude des indigènes leur ait enlevé tout espoir de salut et qu'ils aient redouté de ne plus pouvoir empêcher une trahison, ils se décidèrent à leur tour à négocier, en usant de l'entremise de Mentor (50, 3).

Celui-ci voulait mieux que la simple reddition de Bubastis. La démarche des

1. M. Judeich, pp. 177-178, dit que les Égyptiens étaient pour la soumission, les Grecs pour la résistance. Ce n'est vrai que jusqu'à un certain point : nous voyons que Diodore, commentant les effets immédiats de la rumeur propagée par Mentor, montre les Grecs comme les Égyptiens enclins à tirer profit d'une reddition; et la suite de son récit va nous montrer que, si les Grecs n'ont pas été les premiers à négocier, s'ils ont au moins paru, au début, vouloir briser tout contact entre les Égyptiens et les généraux perses, ils ont fini, eux aussi, par entrer en pourparlers avec l'ennemi.

Égyptiens auprès de Bagoas, en risquant de livrer la ville officiellement à ce dernier, menaçait l'ambition du Rhodien, qui entendait se réserver la gloire de la conquête. Mais, avec une habileté supérieure, il sut à la fois éviter ce danger et, de ce danger même, tirer un bénéfice inestimable : la reconnaissance et l'amitié du plus puissant confident d'Ochos. Dans le plus grand secret il invita les Grecs de Bubastis, négociant avec lui, à laisser Bagoas entrer dans la place, puis à se jeter sur les Barbares qui l'accompagneront. Bagoas fait donc son entrée à Bubastis, sans prendre l'avis de Mentor; et lorsqu'une fraction de ses soldats est arrivée à l'intérieur des murs, les Grecs ferment les portes, massacrent tous les Perses introduits dans la place et s'emparent de Bagoas (50, 3-4). Celui-ci, qui avait négocié isolément avec les Égyptiens, n'avait plus qu'un espoir : user de l'influence que pouvait avoir sur d'autres Grecs le Grec Mentor. Il s'humilia, reconnut la faute qu'il avait commise en négociant sans l'avis de Mentor, promit de le consulter toujours à l'avenir et le supplia de le sauver. A l'instigation de Mentor, les Grecs relâchèrent l'ami du roi; et c'est à Mentor également qu'ils se laissèrent persuader de livrer Bubastis. Toute la gloire de l'opération était pour le rusé Rhodien (τὴν μὲν ἐπιγραφὴν τοῦ προτερήματος αὐτὸς ἀπηνέγκατο), et il avait gagné à jamais le cœur de Bagoas : entre les deux hommes régna désormais, dit Diodore, une étroite et forte amitié, cimentée par de mutuels serments (50, 5-8).

La soumission de Bubastis entraîna celle des autres villes, épouvantées[1]. « Voyant quelles étaient les dispositions des cités (τὴν τῶν πόλεων ὁρμήν) », Nectanebos, qui, de Memphis, assistait à l'invasion du Delta, n'osa tout risquer dans une bataille en rase campagne : « renonçant à la royauté », il gagna l'Éthiopie, où il emporta la plus grande partie de ses trésors (XVI, 51, 1). Puis la conquête perse submerga l'Égypte : les remparts des villes furent abattus; les temples dépouillés de leur or, de leur argent, de leurs archives, que Bagoas devait un jour forcer les prêtres à racheter pour des sommes considérables. Phérendatès reçut le gouvernement du royaume remis sous le joug, tandis que retournaient dans leurs patries, chargés de présents, les mercenaires et leurs chefs, les meilleurs artisans de la victoire d'Ochos (51, 2).

Ainsi sombrait, après plus de soixante ans d'existence, l'indépendance du royaume pharaonique. Durant cette longue période, l'action de la Grèce s'était exercée en Égypte sous des formes multiples et changeantes, obéissant à des inspirations fort diverses et aboutissant aux résultats les plus variés. Nous croyons qu'en dépit de cette extrême diversité, il est permis de formuler sur les relations gréco-égyptiennes de 405 à 341 quelques conclusions d'ensemble. D'abord, il apparaît que, d'une manière à peu près générale, l'énergie et la valeur grecques se sont beaucoup plus dépensées au service

1. Ce n'était donc pas, à elle seule, « l'heureuse folie de Nicostrate » qui avait « culbuté le royaume des Pharaons » (Maspero, p. 768).

(ou au détriment) de la politique égyptienne, que les ressources militaires et même économiques ou financières des pharaons n'ont été jetées dans les conflits helléniques ou perso-helléniques. Non que de leurs interventions les États grecs et leurs mercenaires de tout rang n'aient retiré nul profit : le blé et l'or d'Égypte et d'Asie ont alors nourri et enrichi des milliers d'aventuriers, afflué à plusieurs reprises vers les armées et les caisses publiques d'un certain nombre de cités grecques. Mais, dans la grande majorité des cas, c'est la diplomatie, ce sont les ambitions, les territoires, les intérêts généraux des Pharaons ou des rois de Perse que les mercenaires et les États grecs ont servis ou menacés, défendus ou combattus.

En revanche, il apparaît non moins clairement qu'au cours de ces longues luttes l'intervention hellénique, qu'elle se soit produite à titre personnel ou collectif, au nom d'une cité ou pour la satisfaction des intérêts individuels les plus étroits et les plus mesquins, a été sinon exclusive, du moins prépondérante et décisive. Les premiers succès de Tachos (y compris la formation et l'entrainement de sa flotte imposante), sa chute, l'usurpation de Nectanebos II, la consolidation de son pouvoir récemment conquis, le salut de sa couronne et de son territoire vers le milieu du règne, ses premiers déboires et sa ruine définitive, ont été avant tout l'œuvre des généraux et des soldats grecs, de leurs conseils, de leur expérience et de leur bravoure guerrières, de leurs intrigues et de leurs trahisons. Et lorsque cette intervention des Grecs est restée vaine (sous le règne de Nectanebos Ier et, pour ce qui concerne les mercenaires de Nectanebos II, en 342), ce n'est pas qu'ils aient été vraiment des vaincus; ce n'est pas que la vaillance et l'intelligence des Asiatiques ou des Africains aient triomphé d'eux; mais leur échec s'explique amplement par l'habileté supérieure des Grecs rangés dans le camp adverse, ou par les méfiances, les terreurs, les préoccupations politiques et nationales, parfois fort naturelles et légitimes, de leurs alliés, ou peut-être encore par les rancunes et l'inaction délibérée de certains d'entre eux.

Nous sommes ainsi amenés à formuler une dernière constatation d'ensemble, qui est en un sens la contre-partie de la précédente : capitale et prépondérante, l'action hellénique en Égypte ne paraît pas avoir été généralement accompagnée et fortifiée d'une réelle et ferme sympathie entre les Grecs et les princes, les généraux ou les peuples qui s'en servirent. Si Mentor de Rhodes et Bagoas nouent une étroite et singulière association, qui est surtout une coalition d'ambitions entre deux fourbes, c'est après s'être longtemps épiés, combattus et trompés. Si Nectanebos, vaincu par la force des faits, accorde sa confiance à Agésilas, c'est après une longue période d'amers soupçons et d'accusations flétrissantes; et encore ne gagne-t-il pas réellement l'amitié du vieux roi : au lendemain de la victoire, Agésilas, ne songeant qu'aux intérêts de sa gloire et de sa patrie, n'a plus qu'un souci : quitter en hâte son allié d'un jour, avec le prix des services rendus. Les relations de Chabrias avec Tachos sont cordiales; mais les mesures

fiscales qu'a conseillées l'Athénien se heurtent aux résistances et à la révolte de l'opinion égyptienne. Les soupçons et la discorde dressent les uns contre les autres soldats indigènes et mercenaires de Nectanebos. Dans les rapports d'Iphicratès et de Pharnabazos, d'Akôris et d'Évagoras, d'Agésilas et de Tachos, de Mentor et de Nectanebos, de Lacratès et de Bagoas, règnent la méfiance, la rancune et la trahison. Bref, entre Hellènes et Barbares d'Égypte ou d'Asie, il y a eu des coalitions temporaires, de multiples échanges de services, de cadeaux et d'argent; mais l'entente solide et profonde est l'exception.

PAUL CLOCHÉ.

LES NOUVELLES ÉTUDES SUR LE CALENDRIER PTOLÉMAÏQUE

I

L'attention est de nouveau attirée sur la question du calendrier ou plutôt des calendriers employés en Égypte sous les quatre premiers Ptolémées par les études qu'a consacrées à la datation des papyrus ptolémaïques les plus anciens M. C. C. EDGAR, inspecteur du Service des Antiquités; et nous croyons opportun de la reprendre aujourd'hui pour les lecteurs de la *Revue,* tantôt en résumant librement ces travaux, tantôt en les développant. Ces problèmes ne sont pas, après tout, des plus limpides; et la forme même, sous laquelle se présente la nouvelle documentation, ne contribue pas à rendre plus aisé le travail critique. Il n'est pas non plus sans intérêt d'indiquer au besoin quelques réserves, de préciser la portée des résultats obtenus sur tel point que n'a pas encore abordé publiquement M. EDGAR, et d'ajouter ainsi à la construction solide quelques pierres d'attente assez instables, où viendra peut-être s'enchaîner, en les équilibrant, l'apport des trouvailles futures.

Ces récentes études ont eu pour occasion la découverte d'importantes archives ptolémaïques faite, il y a quelques années, par des chercheurs de sebaḫ, à Ḫarabet el Gerzah du Fayoûm, l'ancienne Philadelphia de l'Arsinoïte. Ces archives étaient celles d'un οἰκονόμος, Zénôn, τῶν περὶ Ἀπολλωνίου, donc un des familiers et des agents de ce célèbre diœcète de Philadelphe. Elles sont composées de lettres, de comptes, de quittances et de contrats écrits dans les dernières années de ce roi et dans les premières d'Évergète, — source incomparable pour l'étude de cette époque. Une partie en a été acquise par la *Società Italiana per la ricerca dei papiri greci e latini in Egitto*; elle a été presque tout entière éditée par M. VITELLI et Mlle Medea NORSA[1]. Du lot resté en Égypte et recouvré, grâce à M. EDGAR, par le Service des Antiquités, seuls quelques textes ont été copiés par le regretté G. GENTILLI et publiés par les soins de M. VITELLI[2]. L'édition en a été confiée à M. EDGAR, qui en a d'abord tiré son article essentiel sur la datation des papyrus, sans publier vraiment aucun texte et sans connaître encore les travaux de nos confrères italiens[3]; il l'a fait suivre d'une note confirmative, complétée elle-même par un post-scriptum, écrit quand il eut étudié les papyrus de

1. *Papiri greci e latini* (*P. S. I.*), IV, 321-432; V, 482-548. — Les textes destinés au vol. VI, qui épuiseront la collection florentine, sont des fragments; Mlle M. NORSA a bien voulu m'en envoyer copie : ils ne portent pas de doubles dates.

2. *P. S. I.*, IV, 433-445.

3. *On the dating of early Ptolemaic papyri*, dans : *Annales du Service des Antiquités*, XVII, 1917, pp. 209-223 (EDGAR. *On the dating...*).

la *Società Italiana*[1]; enfin il a commencé de publier par séries une édition provisoire des textes du Caire, soit vingt-un numéros jusqu'à ce jour[2]. Il subsiste encore, n'en doutons pas, d'autres papyrus de la même trouvaille en la possession des fellahs et des marchands, et ils prendront quelque jour le chemin des collections publiques ou privées, cairotes ou européennes. Mais il n'y a évidemment pas lieu de les attendre.

M. Edgar a presque uniquement borné ses études au calendrier en usage dans les dernières années de Philadelphe; nous l'imiterons en somme, et tout d'abord dans le tableau où nous réunissons, avec les notes qui permettent de critiquer chacune d'elles, les quatre-vingt-neuf dates, souvent doubles, ou séquences, sur lesquelles se fondent ses recherches et les nôtres. Pour le dresser, nous avons eu l'aide de M. Vitelli et de Mlle Medea Norsa, qui ont répondu avec leur obligeance ordinaire, et c'est tout dire, à nos questions sur les fragments inédits conservés à Florence et sur la lecture des documents publiés; nous avons été en communication constante avec M. Edgar, et l'on verra, à la mention de ses lettres, combien il a contribué à notre documentation, sans parler déjà de nos échanges de vues sur les problèmes eux-mêmes[3]. En somme, réserve faite pour les erreurs qui ont pu s'y glisser, ce tableau est presque une œuvre commune de papyrologie interalliée.

	An					
(1)	27	Peritios intercalaire	20			
(2)	27 ou 28	Gorpiaios		=	Mésorè	
(3)	28	Apellaios	26	*avant*	Audnaios	25
(4)	—	Peritios		—	Dystros	8
(5)	—	Dystros	16	*après*	Mécheir	13
(6)	—	Gorpiaios	17	*avant*	Hyperberetaios	
(7)	—	Artemisios, Daisios, Panèmos, Lôos, Dios				
(8)	—	L κη [...		*peu avant*	L κθ, Ξανδικοῦ γ	
(9)	29	Apellaios	13	=	Athyr	13
(10)	—	Audnaios	4	=	Choiac	4
(11)	—	—	24	=	—	24
(12)	—	Peritios	11	=	Tybi	11
(13)	—	—	3	*après*	Choiac	28
(14)	—	—		—	—	30
(15)	—	—		=	Tybi	

1. *A further note on early Ptolemaic chronology*, dans : *Annales du Service des Antiquités*, XVIII, 1918, pp. 1-7 (Edgar, *A further note...*).

2. *Selected papyri from the archives of Zenon*, dans : *Annales du Service des Antiquités*, XVIII, 1918, pp. 159-182 (n°s 1-10) et pp. 225-244 (n°s 11-21). — Aujourd'hui, ajouter XIX, 1919 (n°s 22-36 et n°s 37-48); XX, 192 (n°s 49-54).

3. M. Edgar a bien voulu relire cet article en épreuves; voir nos notes, pp. 112; 141, n. 1; 158.

	An					
(16)	29	Peritios intercalaire				
(17)	—	Dystros	1	=	Phaménôth	1
(18)	—	—	7	=	—	7
(19)	—	—	18	=	—	18
(20)	—	Xandikos	5	*avant*	Daisios	
(21)	—	—	10	—	Artemisios	16
(22)	—	Artemisios	23	=	Pharmoûthi	30
(23)	—	—		*et avant*	Pachôn	15
(24)	—	Daisios	14	*après*	—	15
(25)	—	Gorpiaios	16	—	Mésorè	2
(26)	—	Hyperberetaios	8	=	Thôth	9
(27)	—	—	12	=	—	13
(28)	—	—	20	=	—	21
(29)	—	—	23	=	—	24
(30)	—	—		*et avant*	Phaôphi	2
(31)	30	Dios	3	=	—	23
(32)	—	—		*et avant*	Dios	18
(33)	—	—	13	=	Athyr	3
(34)	—	—	18	=	—	18
(35)	—	—	[2]3	=	—	23
(36)	—	Audnaios	4	=	Tybi	4
(37)	—	Peritios	13	=	Mécheir	3
(38)	—	Peritios intercalaire		*pendant lequel*	Mécheir	23
(38 *a*)	—	Phaménôth	2	*avant*	Mésorè	
(39)	—	Artemisios	10	=	Pachôn	9
(40)	—	—		*et avant*	Artemisios	25
(41)	—	—	25	=	Pachôn	24
(42)	—	—	26	=	—	26
(43)	—	Daisios	9	=	Pauni	9
(44)	—	—	11	=	—	1[1] ?
(45)	—	—	19	=	—	19
(46)	—	Panèmos	5	=	Épeiph	6
(47)	—	Lôos	2	=	Mésorè	2
(48)	—	—	[.]	=	—	18
(49)	—	Gorpaios	28	=	Thôth	28
(50)	—	Hyperberetaios	17	=	Phaôphi	17
(51)	31	Peritios intercalaire	28	=	Phaménôth	6

	An					
(52)	31	Dystros	20	=	Phaménôth	27
(53)	—	—	22	=	—	29
(54)	—	—	23	=	—	30
(55)	—	—		*et avant*	Pharmoûthi	1
(56)	—	Daisios	2	=	Pachôn	18
(57)	—	—	4	=	—	21
(58)	—	—	16	=	Pauni	2
(59)	—	[—]	17	=	—	9
(60)	—	Lôos	28	=	Mésorè	18
(61)	—	Phaôphi	7	*après*	M[ésorè] ou M[écheir]	
(62)	32	Hyperberetaios	13	=	Ph[aôphi]	
(63)	—	—	25	=	Phaôphi	25
(64)	—	Phaôphi	26	*après*	Épeiph	10
(65)	—	Tybi	17	*avant*	Mécheir	4
(66)	33	Peritios intercalaire	6	—	Phaménôth	6
(67)	34	Dios	22	=	Athyr	29
(67 *a*)	—	—		*et avant*	Choiac	6
(67 *b*)	—	Apellaios	19	*avant*	Choiac	26
(68)	—	Peritios	28	=	Phaménôth (*avant* le 7)	
(69)	—	*après* Peritios	28	τὰ γενέθλια τοῦ βασιλέως		
(70)	35	Hyperberetaios	29	=	Phaôphi	29
(71)	—	Pauni	7	*avant*	Pauni	24
(72)	—	Épeiph	30	—	Mésorè	5
(73)	—	Mésorè		—	Thôth	
(74)	36	Artemisios	23	=	Pachôn	22
(75)	—	Panèmos	26	*avant*	épagomène	5
(76)	—	Épeiph	21	—	Mésorè	1
(77)	—	Thôth, Tybi, Mécheir				
(78)	37	Dystros		*avant*	L λη, Ξανδικοῦ	
(79)	—	*avant* ou *en* Dystros		τὰ γενέθλια (τοῦ βασιλέως ?)		
(80)	—	Hyperberetaios	9	=	Phaôphi	16
(81)	—	Pharmoûthi	27	*avant*	Pachôn	4
(82)	38	Pharmoûthi, Pachôn				
(83)	—	Pauni	24	*avant*	Épeiph	
(84)	—	Épeiph	29	—	Mésorè	
(85)	39	Artemisios		=	Pauni	
(86)	—	de Philadelphe *immédiatement avant* 2, 3, 4 d'Évergète.				

(1). Edgar, p. 210 = *Selected papyri*, n° 4. A la fin d'une lettre écrite par un certain ...]δρος.

(2). Voir *P. Hib.*, I, p. 340, (3); l'année n'est pas donnée par la source, *Rev. Laws*, 57, 4-5 = 59, 3-4; l'an 27 est, semble-t-il, plus probable.

(3), (4). Edgar, p. 215. — Il n'indique pas les sources du petit tableau qu'il donne; mais, d'après le contexte, les dates antérieures viennent des lettres adressées à Zénôn, les dates postérieures sont écrites par lui dans les résumés du *verso*.

(5). *P. S. I.*, V, 491. — Le texte se compose d'une lettre adressée à Zénôn, datée Δύστρου [..., envoyant la copie d'une lettre écrite Μεχεὶρ ιγ; Zénôn date la lettre Δύστρου ις au *verso*.

(6). Voir (3), (4).

(7). Edgar, p. 215, l. 14 et suiv. — Liste de dépenses datée de l'an 28. On peut se demander si l'année est régnale ou fiscale.

(8). *Selected papyri*, n° 10. — La première date à la fin d'une lettre adressée à Zénôn par un certain Aristeus; la seconde, portée au *verso* par Zénôn.

(9). *P. S. I.*, IV, 331, introd. — L'année est en partie restituée [L κ]θ, avec réserve, par l'éditeur. Petit fragment seul subsistant d'un texte.

(10). Edgar, p. 211, n. 2. — Existe au *verso* d'un texte, datant un résumé de Zénôn. C'est la première de toute une série de doubles dates des années 29 et 30, où Zénôn donne le même quantième aux mois égyptien et macédonien : (12), (17), (18), (22), (23), (34), (35), (36), (41), (42), (43), (44), (45), (46), (47), (49), (50); sur ce point, voir plus bas, p. 138, n. 1, et p. 139-140.

(11), (12). *Selected papyri*, n° 21. — A la fin et au *verso*, respectivement, d'une lettre d'Apollônios à Zénôn.

(13). *P. S. I.*, IV, 335. — La date égyptienne est celle du texte, la date macédonienne a été mise au *verso* par Zénôn.

(14). *Ibid.*, V, 499. — Même remarque.

(15). Voir *P. Hib.*, I, p. 341, (4), d'après *P. Leid.*, I, 379; peut-être, mais c'est très douteux, Τῦβι β, sans quantième après Περιτίου.

(16). Edgar, p. 210. — Au *verso* du fragment d'une lettre adressée à Zénôn (Edgar, lettre particulière).

(17). Edgar, lettre particulière; date de Zénôn.

(18). *P. S. I.*, IV, 335. — Double date mise par Zénôn au *verso* du texte; cf. (11).

(19). Edgar, p. 221. — Date d'un contrat de Philadelphie.

(20), (21). *Selected papyri*, n°s 12 et 13. — Respectivement dans le corps des lettres et dans les résumés mis au *verso* par Zénôn (n° 12) et par Apollônios (n° 13).

(22). *P. S. I.*, V, 502. — Date d'une lettre copiée dans une lettre du 15 Pachôn adressée à Zenôn, et écrite par Apollônios.

(23). *Ibid.*, cf. (22).

(24). *Ibid.*; mais la première date est celle du résumé mis par Zénôn au *verso*.

(25). Edgar, p. 215 = *Selected papyri*, n° 18. — La première date est mise par Zénôn au *verso* de la lettre datée de son correspondant Zôïlos.

(26). Edgar, lettre particulière. — La lecture du premier quantième est assurée par les dates suivantes. Date due à Apollônios.

(27). *P. S. I.*, IV, p. 47, n. 1, sans l'année; année donnée dans une lettre privée de M. Vitelli et publiée depuis, *P. S. I.*, V, p. 65, l. 14. — Fragment d'un texte non publié; j'ignore s'il vient d'un *recto* ou d'un *verso*; l'équation est en tout cas confirmée par la date suivante.

(28). Edgar, p. 212. — La date est donnée par une lettre d'Apollônios.

(29), (30). *Selected papyri*, n° 19. — La double date est due à Apollônios; la seconde est mise au *verso* par Panakestôr.

(31). Edgar, p. 212. — Date d'une lettre d'Apollônios.

(32). Edgar, p. 215. — Cf. (3).

(33). Edgar, p. 212. — Date d'une lettre d'Apollônios.

(34). EDGAR, p. 211, n. 2. — Cf. (10).

(35), (36). *Ibid.* — Même remarque. Dans une lettre particulière, M. EDGAR veut bien m'avertir qu'il lit sur la même lettre : An 30, Dios 13, Athyr 3, par Apollônios ; [L λ] Δίου [κ]γ, Ἀθὺρ κγ, par Zénôn.

(37). EDGAR, lettre particulière : Peritios 13 (*or possibly* 16). Date de Zénôn.

(38). EDGAR, p. 210. — Voir plus bas, p. 134.

(38 *a*). *P. S. I.*, V, 509, cf. EDGAR, *A further note*, p. 4. — Les deux dates ne paraissent pas appartenir à la même catégorie d'années ; voir plus bas, p. 135.

(39). EDGAR, p. 212. — Date d'une lettre d'Apollônios. Aujourd'hui, *Selected papyri*, n° 24 ; la date mise au *verso* par Zénôn est Artemisios 29 = Pachôn 29.

(40). EDGAR, p. 215. — Cf. (3).

(41). EDGAR, p. 211, n. 2. — Même remarque qu'à (10), malgré la différence d'un jour ; mais les chiffres des unités sont douteux.

(42). *P. S. I.*, IV, 345. — Même remarque qu'à (10).

(43), (44), (45). EDGAR, p. 211, n. 2. — Ajoutons que dans sa note EDGAR donne : Δαισίου ῑα, Ηαῦνι ᾱ.

(46). EDGAR lettre particulière. — Date de Zénôn.

(47). Voir (43), (44), 45).

(48). EDGAR, lettre particulière. — Date de Zénôn.

(49). *P. S. I.*, IV, 341. — Double date du *verso*, due à Zénôn ; cf. (10).

(50). *P. S. I.*, IV, 342. — Même remarque ; cf. (10).

(51). *A further note...*, p. 1 du tirage à part. — La date est due à Apollônios.

(52). EDGAR, p. 212. — Date d'Apollônios.

(53). EDGAR, lettre particulière. — Date d'Apollônios.

(54). Voir (52).

(55). EDGAR, p. 215, l. 10 et suiv. — La date simple égyptienne est mise au dos de (54) par Zénôn. Il est curieux que trois lettres expédiées par Apollônios à la date de (54) soient datées au *verso* par Zénôn : L λα, Φαρμοῦθι ᾱ, L λβ, Φαρμοῦθι ᾱ, L λβ (corrigé en λα) ou λα (corrigé en λβ), Φαρμοῦθι ᾱ (EDGAR, lettre particulière).

(56). EDGAR, p. 212. — Date d'une lettre d'Apollônios.

(57). EDGAR, p. 211, n. 2. — Date du *verso* due à Zénôn.

(58). EDGAR, p. 212. — Date d'une lettre d'Apollônios.

(59). EDGAR, p. 211, n. 2. — Même remarque que (57). La restitution [Δαισίου] est fondée sur l'analogie.

(60). *Ibid.* — Date mise par Zénôn au *verso*.

(61). EDGAR, p. 215, l. 19 et suiv. — Il n'est pas sûr, sans autre preuve, que l'année employée ici ne soit pas une année fiscale.

(62). EDGAR, lettre particulière. — Date d'Apollônios.

(63). EDGAR, p. 212. — Date d'une lettre d'Apollônios.

(64). EDGAR, p. 215, l. 19 et suiv. — Même remarque qu'à (61). La seconde date est celle que Zénôn a écrite au *verso*.

(65). *P. S. I.*, V, 510. — La première date est celle d'une lettre, la seconde a été écrite au *verso* par Zénôn ou ses scribes.

(66). EDGAR, lettre particulière. — Aujourd'hui, *Selected papyri*, n° 42.

(67). *P. Freib.* 7. Date d'une lettre écrite par un fonctionnaire, peut-être un économe, et relative aux tenures clérouchiques.

(67 *a*). *Ibid.* Lettre transmettant la précédente à un épistate militaire.

(67 *b*). *P. S. I.*, V, 513. — La seconde date est celle d'une lettre envoyant la copie d'une autre lettre, portant la première date.

(68). *P. S. I.*, V. 514. — Date d'une lettre d'Apollônios. La mention du 7 est empruntée au résumé mis au *verso* par Zénôn.

(69). *Ibid.*, d'après les lignes 8-9.

(70). *P. Hib.*, I, p. 341, (5), d'après *P. Hib.*, I, 146. — Date d'une lettre.

(71). *P. S. I.*, V, 516. — La première date est celle d'une lettre; la seconde, celle du résumé de Zénôn.

(72). *P. S. I.*, V, 517. — Même remarque.

(73) *P. S. I.*, V, 518. — Compte de denrées. On peut se demander si l'année n'est pas l'année fiscale.

(74). *P. Hib.*, I, p. 341, (6), d'après *P. Hib.*, I, 77. — Date d'une lettre probablement écrite par le diœcète.

(75). *P. S. I.*, IV, 375. — La première date est celle d'une lettre; la seconde a été mise au *verso* par Zénôn.

(76). *P. S. I.*, IV, 372. — Même remarque.

(77). *P. S. I.*, IV, 368. — Compte. Même remarque que pour (73).

(78). *P. S. I.*, IV, 436, l. 1 = EDGAR, p. 216, *in extenso*; cf. (69).

(79). *Ibid.*, dans le corps de la lettre.

(80). EDGAR, p. 216, l. 4 et 5. — Dans le texte d'une lettre.

(81). *P. S. I.*, IV., 380. — La première date est celle d'une lettre; la seconde, au *verso*, est due à Zénôn.

(82). EDGAR, p. 218. — Résumé d'un long compte de pain. On peut se demander si l'année n'est pas l'année fiscale.

(83). P. *S. I.*, IV, 382. — Même remarque.

(84). *P. S. I.*, V, 522. — Même remarque.

(85). EDGAR, p. 222. — Date d'un contrat de Philadelphie.

(86). *P. S. I.*, IV, 386 et 388. — Dates extraites de deux comptes d'impôts, fiscales, sauf plus ample informé.

Avant tout usage de ces dates, il en faut faire la critique. Jusqu'à quel point sommes-nous fondés à les comparer entre elles? Quelle créance méritent-elles? Telles sont les deux questions qui se posent à leur propos.

Pour légitimer la première, il suffit de rappeler que, jusqu'à une date toute récente, on a admis sans exception que les années des dates ptolémaïques sont de deux sortes : les unes que l'on appelle simplement régnales; les autres qui, étant elles aussi des années de règne, sont dites années fiscales d'après l'expression ὡς αἱ πρόσοδοι, qui les désigne dans quelques textes. Nous traiterons plus loin de leur relation, — un des problèmes les plus ardus de la chronologie ptolémaïque, — et de la théorie qui les identifie[1]. Ici, il faut, mais il suffit, que nous comparions entre elles des dates qui appartiennent à la même catégorie d'années, s'il en est deux. Et c'est de quoi il reste très difficile d'être sûr. Gardons-nous toutefois de l'hypercriticisme. Certaines règles de prudence, d'un caractère tout pratique et provisoire, permettent, en renonçant à user de quelques dates, de poursuivre la recherche avec le moindre risque d'erreur.

Il est évidemment préférable de ne pas employer les dates extraites d'un texte dont le caractère reste au moins temporairement inconnu. C'est ici le cas pour (9), (16) et (38). Nous devons de même écarter des dates dont le caractère fiscal est vraisemblable ou possible, alors que rien ne le décèle dans la grande majorité : (7), (61), (64), (73), (77), (82), (83), (84), au total, onze dates. Il serait peut-être assez légitime de douter que, dans les séquences, les dates données en mois égyptiens seulement appartinssent à la même série d'années que les doubles dates ou les dates en mois

1. § V, ci-dessous.

macédoniens. En fait, des séquences telles que (13), (14), (23), (24), (30), (55) doivent se référer presque certainement à la même catégorie d'années, mais il est impossible de se prononcer pour (67 *b*) et (75) ou lorsque les deux dates de la séquence sont purement égyptiennes comme dans (38 *a*), (65), (71), (72), (76) et (81). Écartons donc encore ces huit dates pour plus de sûreté. Nous restons ainsi en présence d'un groupe important, où toutes les dates, soit soixante-dix, appartiennent très probablement à une même série d'années. Sans doute, c'est un fait qu'on ne peut absolument affirmer pour les contrats, résumés grecs de contrats démotiques, textes d'une autre provenance que les archives de Zénôn. Mais nous pouvons raisonnablement admettre que le diœcète Apollônios et ses correspondants, lorsqu'ils usaient de doubles dates dans leurs lettres, dataient toujours avec la même catégorie d'années; c'est l'hypothèse *minima*, et elle est d'ailleurs nécessaire; sans elle, aucune recherche n'est possible.

Que les années appartinssent à l'une ou l'autre catégorie, les dates pourraient être fautives. Avons-nous des raisons de craindre qu'elles ne le soient ?

En ce qui concerne les dates réunies en séquence, remarquons qu'en réalité la séquence est établie par le critique moderne, et n'est exacte en tant que telle que si les deux dates sont comparables, c'est-à-dire si elles appartiennent à la même catégorie d'années. Un joli exemple des risques d'erreur est donné, selon nous, par notre date (38 *a*). Dans un contrat du 2 Phaménôth, an 30, une partie s'oblige à effectuer un paiement [ἕως] Μεσορὲ τριακάδος τοῦ αὐτοῦ ἔτους. M. Edgar, tenant la date du contrat pour régnale, ce qu'elle n'est peut-être pas, en a conclu qu'en l'an 30 le 2 Phaménôth précédait le 30 Mésorè, et que ce texte (ce texte seul) était en désaccord avec la reconstruction des années de Philadelphe qu'il présente et qu'on verra plus loin. En réalité, le paiement est relatif au φυλακιτικὸν κτηνῶν de Philadelphie εἰς τὸ τριακοστὸν ἔτος; τοῦ αὐτοῦ ἔτους ne se réfère pas à la date du contrat, mais à l'an du φυλακιτικόν, et il n'est guère douteux que ce ne soit un an fiscal, si les années fiscales doivent être distinguées des autres. Provisoirement, on ne peut admettre que les deux dates avec les mois et quantièmes constituent une séquence. Donc, dans la mesure où le rapprochement des dates est fondé, la séquence est exacte si chacune des dates l'est elle-même. A ce propos, des dates telles que (24), (25), (55) (ni (75) non plus), dues à Zénôn, pourraient ne pas être absolument sûres, nous allons voir tout à l'heure pourquoi. En l'espèce, toutefois, nous n'avons pas de raison de les suspecter; et il n'est pas imprudent de s'en servir.

Il n'en va pas tout à fait de même pour les doubles dates.

Elles nous viennent surtout soit du diœcète Apollônios, soit de Zénôn. Or, tandis que les premières n'offrent pas de discordances dans les équations, celles de Zénôn ne s'accordent pas avec elles et donnent aux quantièmes de l'un et l'autre calendrier une identité trop fréquente pour ne pas être suspecte.

La critique en est très délicate. Nous ne pouvons les critiquer sans faire d'hypo-

thèse : 1° sur le nombre de jours dont se compose chaque mois macédonien, car c'est par hypothèse que l'on compte les mois impairs à 29 jours, les mois pairs à 30[1] ; 2° sur l'ordre des mois dans l'année, car on ne peut tenir *a priori* qu'il a été Dios-Hyperberetaios et Thôth-épagomène. On doit donc se montrer extrêmement circonspect au cours de l'examen.

Nous ne considérerons que les dates des années 29, 30 et 31 de Philadelphe, les seules qui soient assez nombreuses. Et, pour commencer par les plus faciles, prenons celles de l'an 31. (52), (53) et (54), toutes les trois dues à Apollônios, concordent évidemment. De même (56) et (58), entre elles. (57), due à Zénôn, comporte une erreur d'un jour, soit dans le quantième macédonien, soit dans l'égyptien. (59), écrite également par Zénôn, ne concorde ni avec (57), ni avec les dates d'Apollônios[2]. L'étude de la relation entre (51) d'une part, le groupe (52), (53), (54) en second lieu, le groupe (56)-(59) en troisième, et enfin (61), doit être réservée pour la suite de la discussion.

Pour l'an 29, toutes les dates d'Hyperberetaios-Thôth, (26)-(29), dues d'ailleurs à Apollônios, concordent. De même, (10) est confirmé par (11), écrit par Apollônios, et aussi par (9), à condition d'attribuer, comme il est habituel, 30 jours à Apellaios. Mais (12) est impossible, à moins de donner à Audnaios 30 jours au lieu de 29. Ces concordances sont trop voisines pour que l'ordre des mois ne soit pas Apellaios, Audnaios, Peritios — Athyr, Choiac, Tybi. Les deux premières dates de Dystros, (17)-(18), écrites par Zénôn, sont confirmées par (9), qui est celle d'un contrat de Philadelphie ; mais si la remarque précédente s'applique ici, comme nous le croyons, il en suit que Audnaios, Peritios (ce qui est généralement admis) et le Peritios intercalaire révélé par (16) ont tous été comptés à 30 jours et par Zénôn et par le scribe qui a écrit le contrat.

Reste l'an 30. Ici les dates d'Apollônios sont très peu nombreuses : (31) et (33) s'accordent, et il n'y a pas de raison pour suspecter l'exactitude de (39). Avec (34) recommence une série d'équations dues à Zénôn, où le quantième est identique dans les deux calendriers ; (34) est évidemment inconciliable avec (31) et (33). (35) également ; mais, ici, peut-être l'erreur porte-t-elle sur le nom du mois, et faut-il lire, sans restitution : Δίου γ̅, Φ α ῶ φ ι κγ̅ ; ce serait un double de (31). (34) demeure en tout cas, et ne s'écarte pas de (33) par moins de 15 jours. Même en l'acceptant, (36) n'est possible que si l'on compte Dios et Apellaios à 30 jours chacun ; (37) ne peut s'accorder avec eux, tandis qu'il concorde à peu près avec (31), si Peritios-Mécheir suit Dios-Phaôphi dans l'année. Dans le groupe des mois qui vont d'Artemisios-Pachôn à Hyperberetaios-Phaôphi et qui se sont apparemment succédé dans cet ordre, (41), dont

1. Voir plus bas, p. 138 et n. 1.
2. La lecture [Δαισίου] ιδ̅ Παχῶνι β̅ donnerait la date (58).

la lecture est incertaine, paraît d'accord avec (39); mais (42), date du lendemain, est fautif. (43), (44), (45), dates de Daisios, ne sont possibles, et d'après (42), que si Artemisios a 30 jours. Pas de contradiction entre ces dates et (46); (47) suppose de nouveau qu'on attribue 30 jours à Panêmos. De même, si (49) implique un Lôos de 30 jours, (50) accorde une égale durée à Gorpiaios.

En comparant ces remarques à celles qui concernent l'an 29, il est bien difficile de ne pas conclure sur les dates dues à Zénôn de la façon suivante. Certaines de ces dates concordent avec celles d'Apollônios. D'autres s'en écartent si largement qu'elles s'expliquent, sans doute, par une erreur accidentelle. Dans la plupart, tout se passe comme si tous les mois macédoniens comptaient 30 jours (non seulement pour Zénôn, mais peut-être aussi pour les Grecs de Philadelphie); ce n'est pas à dire sans doute qu'une année macédonienne de 360 jours a été réellement en usage; il est plus probable que le calendrier égyptien s'imposait par sa commodité, et que, dans la χώρα tout au moins, le calendrier macédonien commençait à n'être plus qu'une façade. Au reste, l'emploi, trop fréquent pour ne pas être systématique, de doubles dates ainsi calculées n'aboutit qu'à une erreur de 6 jours au plus, à supposer qu'il se poursuive pendant toute une année.

Pour conclure, nous ne serons aussi assurés que possible de comparer entre elles des dates appartenant à la même catégorie d'années, que si nous nous bornons à quelques séquences privilégiées et aux doubles dates; et, parmi ces dernières, celles d'Apollônios doivent être tenues pour plus exactes que celles de Zénôn. Pratiquement, il ne faut pas d'abord en employer d'autres, et c'est ce que M. Edgar a très bien vu.

II

Avec les nouvelles doubles dates dues aux archives de Zénôn, M. Edgar a d'abord reconstitué les années 29, 30 et 31 de Philadelphe, en suivant la méthode dont nous avions nous-même usé pour les dates connues par les papyrus de Magdôla[1]. Il a donc calculé et comparé l'intervalle écoulé entre deux doubles dates dans le calendrier macédonien et le calendrier égyptien respectivement et déterminé ainsi quel était l'ordre des mois des concordances connues et quelle intercalation était nécessaire dans le calendrier macédonien pour égaler le nombre des jours écoulés dans le calendrier égyptien. Toutefois, tandis que nous supposions, — à tort, on le verra plus loin[2], — que les années de Philadelphe comptaient uniformément 365 jours et commençaient, en réalité, avec un quantième fixe égyptien, M. Edgar est parti de l'hypothèse con-

1. *Archiv fur Papyrusforschung*, IV, pp. 285 et suiv., et *P. Magd.* = *P. Lille*, II, introd., pp. 31 et suiv.
2. § IV.

traire, et a, dès l'abord, admis que le premier jour de l'an était toujours un même quantième macédonien. En fait, la reconstruction des années 29, 30 et 31 ne permet pas, à elle seule, de choisir entre les deux hypothèses. Son véritable intérêt, c'est de révéler le système d'intercalation employé dans les dernières années de Philadelphe.

Nous commencerons par l'an 31, pour remonter ensuite aux deux précédents. Les doubles dates dues à Apollônios sont :

(51)	Peritios intercalaire	28	=	Phaménôth	6
(52)	Dystros	20	=	—	27
(53)	—	22	=	—	29
(54)	—	23	=	—	30
(56)	Daisios	2	=	Pachôn	18
(58)	—	16	=	Pauni	2

Il suffit évidemment de calculer le nombre des jours écoulés dans chaque calendrier entre (52) et (56). Si nous supposons d'abord que les mois se sont succédé dans cet ordre, nous comptons 51 jours dans le calendrier égyptien, 70 (71)[1] dans le calendrier macédonien. Or, il n'y a pas dans le calendrier égyptien d'autre intercalation que celle des épagomènes ; la concordance (56) n'est possible qu'en supposant la suppression de 19 (20) jours dans le calendrier macédonien.

Avec l'ordre de mois inverse, on compte dans les mois égyptiens 314 jours, dans les mois macédoniens 284 (283) seulement, soit une différence de 30 jours en moins dans le calendrier macédonien. Or, (51) nous relève en l'an 31 un Peritios embolimos de 28 jours au moins, et donc de 29 ou de 30. La seconde hypothèse est évidemment préférable à la première.

En l'an 31 de Philadelphe, l'ordre des mois était donc :

	Daisios	2	=	Pachôn	18
	(Peritios embolimos)				
	Dystros	20	=	Phaménôth	27
et même (54) :	—	23	=	—	30

Si l'on rapproche (51) et (52), en tenant les deux concordances pour exactes, le Peritios intercalaire de l'an 31 n'avait que 29 jours. On obtient ainsi que 313 jours au lieu de 314 ; c'est le chiffre que donnerait (57), si, malgré son origine, on le préférait à (56).

Le premier jour de l'an 31 se trouvait entre le 24 Dystros et le 2 Daisios, ou

1. Selon que l'on compte à 29 jours les mois impairs ou les mois pairs de l'an macédonien. Depuis Grenfell et Hunt, *P. Hib.*, I, p. 334, suivant Dittenberger, *O. G. I. S.*, I, p. 650, on suit le premier système. Edgar, *A further note*, p. 1, n. 1, a rencontré dans ses textes un Gorpiaios 29. Mais il n'est pas assuré que la date ne soit pas erronée, surtout si elle est due à Zénôn ; cf. pp. 136-137.

entre le 1er Pharmoûthi et le 18 Pachôn, selon qu'on le croit fixe dans l'un ou l'autre calendrier ; le laps de temps est de 66 (ou 67) jours, ou bien de 47, suivant le cas.

Parmi les dates que nous n'avons pas employées, (59) doit être absolument abandonnée. L'année, déjà portée au 23 Dystros = 30 Phaménôth, est encore prolongée par (55) au 1er Pharmoûthi, que l'on peut égaler sans risque d'erreur au 24 Dystros.

Passons maintenant à l'an 30. Les dates d'Apollônios sont :

(31)	Dios	3	=	Phaôphi	23
(33)	Dios	13	=	Athyr	3
(39)	Artemisios	10	=	Pachôn	9

(31) et (33) concordent. Il reste à rechercher l'ordre dans lequel se doivent placer (33) et (39).

A supposer que Dios ait précédé Artemisios et Athyr-Pachôn, nous comptons 186 jours dans le calendrier égyptien, 174 dans le calendrier macédonien, — ce qui entraînerait une intercalation de 12 jours dans ce dernier.

Dans l'ordre inverse, le nombre de jours écoulé est de 179 dans le calendrier égyptien, de 180 dans le calendrier macédonien.

Cette seconde succession est évidemment préférable. D'ailleurs, si en l'an 31 l'ordre des mois est : Daisios-Pachôn — Dystros-Phaménôth, il ne peut être en l'an 30 que : Artemisios-Pachôn — Dios-Athyr.

D'un groupe de mois ainsi constitué, un Peritios embolimos est nécessairement exclu. Mais nous devons rechercher s'il y a place pour ce mois intercalaire entre Dios 13 = Athyr 3 de l'an 30 et Daisios 2 = Pachôn 18 de l'an 31. Entre ces deux dates, il s'écoule 195 jours dans le calendrier égyptien, 195 (ou 196, en comptant Dios et les mois impairs à 30 jours) dans le calendrier macédonien. On n'y saurait donc intercaler un Peritios embolimos ; et l'an 30 de (38) n'appartient pas à la même catégorie que les années des dates d'Apollônios.

Quant aux dates de l'an 30 dues à Zénôn, (34) et (35) doivent être absolument laissées de côté. Nous avons déjà parlé de (41), (42), (43), (44), (45), (46), (47), (48), (49), (50). Restent (36) et (37) : la première s'accorde, à un jour près, avec (34) et (35), mais non pas (37) : si Zénôn était toujours fidèle au système d'équation que l'on sait[1], on serait tenté de lire Mécheir 13 au lieu de Mécheir 3.

Enfin, pour l'an 29, que nous allons maintenant étudier, nous possédons les doubles dates suivantes, grâce à Apollônios :

(11)	Audnaios	24	=	Choiac	24
(22)	Artemisios	23	=	Pharmoûthi	30

1. Ci-dessus, p. 137.

(26)	Hyperberetaios	8	=	Thôth	9
(28)	—	20	=	—	21
(29)	—	23	=	—	24

Les trois derniers concordent. Si nous supposons que (11) a précédé (26), nous trouvons 249 (250) jours dans le calendrier macédonien, 260 dans le calendrier égyptien. Au contraire, l'ordre Hyperberetaios-Thôth — Audnaios-Choiac donne 105 jours dans les deux. De même, la succession Hyperberetaios-Thôth — Artemisios-Pharmoûthi suppose 227 jours dans le calendrier égyptien, 218 dans le calendrier macédonien, soit 9 jours intercalaires. L'ordre inverse donne 138 jours et 136, avec une différence de 2 jours, due sans doute à quelque inexactitude, à chercher en dehors de l'intervalle Hyperberetaios-Thôth — Audnaios-Choiac.

Nous pouvons, en tout cas, conclure qu'en l'an 29, l'ordre des mois a été Artemisios 24 = Pharmoûthi 30 — Audnaios 24 = Choiac 24.

Reste à étudier le passage de l'an 29 à l'an 30. Pour que les deux équations :

(11)	an 29, Audnaios	24	=	Choiac	24
(39)	an 30, Artemisios	10	=	Pachôn	9

soient possibles, il faut une intercalation de 31 jours dans le calendrier macédonien, puisqu'il s'en écoule 135 dans le calendrier égyptien contre 104. Or, nous savons par (16) qu'il y a eu un Peritios intercalaire en l'an 29.

Parmi les dates que nous avons provisoirement écartées, les séquences (23) et (24) sont confirmées ; de même, (30), (13), (14). Nous ne revenons pas sur (9), (12). — (17), (18), (19) sont exactes, quant aux mois, sauf (17) peut-être ; les quantièmes appartiennent au groupe des suspects.

(20) et (21) sont des séquences particulièrement importantes. (20), si son origine permettait qu'on lui attribue toute créance, présenterait la même sorte d'intérêt que (21). Celle-ci, comparée à (16) et à (22), montre que le premier jour de l'an 29 ne doit être cherché dans le calendrier macédonien qu'entre la fin de Peritios embolimos et le 10 Xandikos ou entre le 16 et le 23 Artemisios. C'est un point sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

En résumé, les trois années considérées se reconstituent de la façon suivante :

An 29	Artemisios	23	=	Pharmoûthi	30
	Audnaios	24	=	Choiac	24
	Peritios embolimos				
An 30	Artemisios	10	=	Pachôn	9
	Dios	13	=	Athyr	3
	(pas de mois intercalaire)				

An 31	Daisios	2 =	Pachôn	18
	Peritios embolimos			
	Dystros	23 =	Phaménôth	30

III

Le résultat essentiel de la reconstitution des années 29, 30 et 31 de Philadelphe, c'est d'établir l'intercalation d'un Peritios embolimos de 29 ou 30 jours dans les années 29 et 31 de Philadelphe. De là à supposer que, sous ce règne, cette intercalation a été périodique, qu'elle s'est renouvelée tous les deux ans dans les années impaires, il n'y a pas loin, et telle est, en effet, l'hypothèse qu'a présentée M. Edgar[1]. Les plus déterminés partisans de l'empirisme dans ces recherches relatives au calendrier ne peuvent nier qu'elle ne soit naturelle. Il n'en suit pas, toutefois, qu'il n'y ait pas lieu d'examiner soigneusement les raisons invoquées à l'appui.

Parmi ces raisons, il n'y a que deux témoignages directs des textes, nos dates (1) et (66), qui révèlent l'existence d'un Peritios embolimos en l'an 27 et en l'an 33. Le cas du mois intercalaire supposé de l'an 30 nous invite, certes, à la prudence dans l'usage des textes. Mais il y aurait quelque excès à ne pas reconnaître ici que le fait est en faveur de l'hypothèse, d'autant plus, nous allons le voir, que d'autres dates rendent vraisemblable l'existence d'une intercalation en l'an 33.

M. Edgar a eu l'ingénieuse idée de dresser une table de concordances, en supposant prouvée l'hypothèse de l'intercalation de 30 jours chaque seconde année, et d'y comparer les doubles dates données par les textes pour les années antérieures ou postérieures aux années 29-31[2]. Il n'a même pas fait d'exception pour l'an 22, dont est conservée une date malgré la lecture douteuse : (Ἔτους) κβ, μηνὸς Ξανδικ[ο]ῦ, Αἰγυπτίων μη[νὸ]ς Μεχ[ὶρ] τεσσαρεσκαιδεκάτηι[3]; il remarque à juste titre que, si la table est exacte, il faut lire Αἰγυπτίων δὲ [Φ]αμεν[ὼθ]; mais, il le sent lui-même non moins justement, il n'y a pas là d'argument pour ou contre son hypothèse. Notre date (5) ne peut servir davantage : le 13 Mécheir tombe en l'an 28 le 3 Dystros, donc dans les limites requises ; mais ceci prouve seulement qu'il n'y a pas eu d'intercalation entre Dystros de l'an 28 et le 23 (ou le 10) Artemisios suivant, qui appartient à l'an 29. Antérieurement à l'an 29, il n'y a donc rien à conclure des doubles dates.

Passons aux années 32 et suivantes. D'après le tableau de M. Edgar, on devrait avoir en l'an 32 Hyperberetaios 1 = Thôth 29. Notre date (63) implique l'équation

1. *On the dating...*, § II, pp. 219 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 223.
3. *P. Hib.*, I, p. 339, (2), d'après *P. Hib.*, I, 92.

Hyperberetaios 1 = Phaôphi 1, soit une différence de deux jours. Elle vient cependant d'Apollônios. Le fait n'importe pas pour l'hypothèse des intercalations; il montre seulement qu'on ne peut procéder dans ces calculs avec une rigueur mathématique, et qu'une divergence d'un ou deux jours est possible, même entre les dates dues aux meilleures sources.

En l'an 34, extrêmement intéressant à raison de ce que nous savons et conjecturons de l'an précédent, nous avons la séquence (67 *b*) et (68), dont M. Edgar n'a pas fait état. Selon (69), Apellaios 19 tombait avant Choiac 26 ; d'après le tableau de M. Edgar, il égale le 24 ; ce délai de deux jours dans la transmission d'une lettre par plusieurs intermédiaires n'a rien que de vraisemblable. (68) donne le 28 Peritios comme antérieur au 7 Phaménôth ; d'après le tableau, il se place le 2. (67), que M. Edgar ne pouvait pas connaître, concorde à un jour près avec sa table. Nos dates confirment donc l'indication directe de (66) et l'hypothèse.

D'après (70), en l'an 35, Hyperberetaios 29 égalerait Phaôphi 29. La concordance conforme au tableau est Phaôphi 24, soit une divergence de cinq jours. Il n'est pas vraisemblable que des lecteurs comme MM. Grenfell et Hunt aient lu κθ pour κε. L'identité des quantièmes pourrait faire suspecter un procédé identique à celui de Zénôn, mais c'est un cas unique dans les rares dates de cette année 35, et d'ailleurs le texte est ici le seul qui provienne de Hibeh. La date ne prouve rien pour ni contre l'hypothèse de M. Edgar.

En l'an 36, les dates (74) et (75) ne confirment pas l'hypothèse de l'intercalation biennale. A la vérité, (75), que M. Edgar n'a pas connu, ne contredit pas son tableau des concordances, puisque le 1er Pánèmos y tombe le 22 Épeiph ; mais le délai de dix-huit jours pour la transmission de la lettre, s'il n'est certes pas impossible, paraît néanmoins bien long[1]. (74) constitue une difficulté plus grave. D'après M. Edgar, le 23 Artemisios serait le 15 Pauni ; notre date donne le 22 Pachôn, vingt-trois jours plus tôt. M. Edgar admettrait volontiers que l'année n'appartient pas à la même catégorie que dans nos autres dates d'Apollônios, et que la date doit s'entendre de l'an 35 ; dans ce cas, la différence ne serait que de quatre jours. Mais comment décider si le diœcète a daté dans l'une ou l'autre catégorie d'années ? D'autre part, à supposer qu'il n'y a pas eu de Péritios embolimos en l'an 35, on obtient la correspondance Artemisios 23 = Pachôn 15, avec une différence de sept jours. Nous croyons qu'ici il faut suspendre tout jugement.

Passons à l'an 37. Dans le tableau de M. Edgar, Hyperberetaios 9 = Phaôphi 12 ; notre date (80) donne le 16 ; la divergence est donc de quatre jours. Mais s'il n'y avait

1. Je ne considère ici la date qu'en elle-même. Mais, comme me le fait remarquer M. Edgar, si (74) est exact, le délai est de 50 jours, ainsi que l'a indiqué M. Vitelli.

pas d'intercalation en l'an 35, c'est Thôth, et non Phaôphi, qui correspondrait à Hyperberetaios.

Enfin, pour l'an 39, nous ne possédons qu'une concordance peu précise, (85), Artemisios = Pauni. Selon M. Edgar, Artemisios correspond à Pauni à dater du 12. Même en supposant que notre source, un contrat, est daté par la même catégorie d'années que les lettres d'Apollônios, l'équation reste possible; mais, s'il fallait entendre sous cet an 39 l'an 38 des dates d'Apollônios, elle serait certaine, quel qu'ait été le quantième, puisque le 1er Artemisios égale le 1er Pauni d'apres le tableau dressé par M. Edgar. S'il n'y avait pas d'intercalation en l'an 37, Artemisios correspondrait à Pharmoûthi-Pachôn en l'an 39, à Pachôn-Pauni en l'an 38. Ici encore, la réserve s'impose.

M. Edgar a conclu, très sagement, que les dates données par les papyrus correspondent en gros à celles de la table, et qu'elles ne confirment ni n'infirment l'hypothèse de l'intercalation biennale d'un mois entier de trente jours. A notre sens, après les remarques ci-dessus, l'intercalation d'un Pertios embolimos entier en l'an 33 ne fait guère de doute. Au delà, des différences de cinq jours sont beaucoup plus gênantes qu'une erreur d'un ou deux jours. Mais la grosse difficulté, c'est celle que présente notre date (74).

On pourrait songer à des intercalations irrégulières et inégales, postérieures à l'an 33, dont le total aurait donné en l'an 38 et en l'an 39 un résultat sensiblement équivalent. Ces pratiques répugnaient moins à l'esprit antique qu'au nôtre. Que le mois intercalaire ait porté le nom du mois précédent, comme il semble de tradition chez les Macédoniens, ce n'est peut-être pas une raison pour que le nombre de jours en ait été toujours le même : qui est choqué parmi nous de voir un jour de plus au mois de février tous les quatre ans? La plus forte objection est le précédent créé par l'intercalation dans les années 27, 29, 31 et, ajoutons-le, 33, d'un embolimos qui a compté 29 ou 30 jours.

Il est préférable de ne pas conclure, dès maintenant, sur l'extension de l'intercalation biennale aux toutes dernières années de Philadelphe. A nous en tenir aux résultats acquis, il y a déjà moins de désordre dans le calendrier macédonien qu'on ne pouvait raisonnablement le supposer. On accordera volontiers à M. Edgar que son état quasi anarchique paraissait étrange aux esprits modernes. Toutefois, en présence du témoignage de *P. Paris* 1[1], il n'est pas possible d'affirmer que jamais il n'y a eu de suppression de mois dans le calendrier macédonien. Et rien que par ce que l'on entrevoit des intercalations sous le règne d'Évergète, il est clair que l'ordre y a été moindre qu'on ne serait peut-être porté à l'imaginer après la découverte des interca-

1. Lignes 79-80.

lations des années 27, 29, 31 et 33 de Philadelphe. M. Edgar rapporte au règne d'Évergète la mention d'un an 16, où les archives de Zénôn font connaître un Panèmos embolimos[1]. Si l'emploi en a été systématique et biennal comme dans les années de Philadelphe que nous étudions, le mois intercalaire a changé d'un règne à l'autre (peut-être aussi en durée, d'un jour); il a été placé dans les années paires, et ce fait serait confirmé par ce que nous savons de l'an 25 d'Évergète, qui n'a pas eu d'intercalation entre le 11 Apellaios = 6 Pharmoûthi et le 26 Lôos = 13 Choiac[2]; enfin il y a eu irrégularité entre la dernière année de Philadelphe à avoir compté un Peritios embolimos, la 37e ou la 39e, et la plus reculée de celles d'Évergète qui ait pu comporter un Panèmos embolimos, c'est-à-dire la 2e : l'intervalle entre les deux mois *embolimoi* n'a pas été de deux ans[3]. Tout ceci nous invite à nous garder des généralisations prématurées : le seul terrain à peu près sûr est celui des doubles dates appartenant à une même année.

IV

La reconstruction des années 29, 30 et 31 de Philadelphe, l'existence des mois intercalaires dans ces années et en l'an 33, laissent ouverte la question de savoir quel était, en réalité, le premier jour de l'an. L'année calendérique égyptienne est de 365 jours; l'année calendérique macédonienne, alternativement de 354 (353) et de 384 (383) jours, à cette époque : voilà ce que nous savons. Mais nous ignorons encore si

1. *On the dating...*, pp. 210-211, cf. p. 219. Depuis, *A further note*, p. 6, il a préféré l'attribuer au règne de Philopator, mais pour des raisons chronologiques, où les rapports possibles entre années fiscales et années régnales ont leur part. Il nous paraît préférable de nous en tenir à la première attribution, où les raisons paléographiques seules guidaient M. Edgar. — M. Edgar m'écrit : « La possibilité que le texte appartienne au règne de Philadelphe est aussi à considérer. » Le mois intercalaire aura alors varié.

2. *P. Magd.* (= *P. Lille*, II), introd., p. 39. Sur le caractère des dates de Magdôla, il y a divergence entre M. Smyly et nous-même. Depuis que dans un papyrus de Lille, sous presse, provenant lui aussi de Magdôla, nous voyons dans une plainte datée de l'an 1 (de Philopator) le récit de faits datés de l'an 2 par les plaignants, nous reconnaissons que dans le corps des ἐντεύξεις les dates peuvent ne pas appartenir à la même catégorie que celles des apostilles. Mais ces dernières, mises par les bureaux du stratège Diophanès, et même celles du *verso*, dues à l'épistate du bourg, sont pour nous de même nature que celles d'Apollônios. Tel est le cas pour l'une des doubles dates ici en question. L'autre vient de *P. Petr.*, II, 2 (2), cf. II, 28 (*b*), *verso*, et III, 2 (3), cf. III, 28 (*c*), *verso*, et est mise au dos de deux lettres par les bureaux du stratège Diophanès. Elles sont donc tout à fait comparables. La séquence implique que l'an régnal d'Évergète a commencé après le 26 Lôos et avant le 11 Apellaios; et, d'après *P. Petr.*, III, 21 *a-g* (voir *P. Hib.*, I, p. 376), peut-être le 29 Lôos de l'an 22 suivait-il Xandikos de l'an 21 immédiatement; cf. n. suiv.

2. Dans *A further note*, pp. 4 et suiv., M. Edgar s'est servi d'une comparaison entre la date (85) et celles qui sont réunies sous le numéro suivant pour tenter de déterminer le commencement de l'an régnal. Il inclinait à le placer au 25 Dios, correspondant approximativement au 17 Choiac.

Comme l'on ignore si la date (85) est régnale ou fiscale, M. Edgar a considéré successivement les deux hypothèses, et préféré la seconde sur ses résultats, à savoir qu'elle permet de fixer au 25 Dios l'origine des années d'Évergète; nous ne sommes pas sûr qu'il n'y ait pas là quelque faute de raisonnement.

l'année que l'on chiffrait était l'une ou l'autre, parce que nous n'avons pu reconstituer de groupe de mois supérieur à 318 jours.

Un heureux hasard pourrait permettre de choisir entre les deux hypothèses, en nous apportant des doubles dates appropriées. Lesquelles ? La dernière date à laquelle puisse se terminer l'an 30, s'il n'a eu que 354 jours, est le 9 Artemisios = 27 Pharmoûthi : toute double date de l'an 30, entre cette équation et le 2 Daisios = 18 Pachôn, établirait qu'il a duré plus de 354 jours. Inversement, l'an 31, s'il a compté 384 jours, a commencé au plus tôt le 24 Dystros = 12 Phaménôth ; mais s'il n'a duré que 365 jours, il n'a pu commencer que le 14 Xandikos = 1er Pharmoûthi : le texte, qui ferait connaitre une double date intermédiaire entre ces deux correspondances en l'an 31, prouverait qu'il a compté plus de 365 jours.

Nous n'aurons pas à attendre, cependant, que l'avenir nous apporte ces doubles dates privilégiées. Celles que nous possédons déjà, simples ou doubles, celles que M. Edgar a déchiffrées au *verso* de certains textes, nous permettent d'établir à sa suite que le premier jour de l'an était un quantième fixe macédonien.

Il importe de préciser d'abord, d'après nos dates et nos remarques, l'une et l'autre hypothèse.

Si l'on continue d'admettre, comme nous l'avons fait jadis, que le premier jour de l'an est une date stable de l'an égyptien, masquée sous une date macédonienne, il doit être cherché du 1er Pharmoûthi (cf. an 31) au 30 du même mois (cf. an 29). Et même, d'après (55), le 1er Pharmoûthi qui suit le 30 Phamenôth appartient à la même année ; et, selon (81), il en va de même pour le 27 Pharmoûthi antérieur au 4 Pachôn. Le premier jour de l'année ne saurait donc se placer qu'entre le 1er et le 27 Pharmoûthi ; la date macédonienne est vague.

Si le premier jour de l'an est, au contraire, une date stable du calendrier macédonien, on la cherchera du 24 Dystros (cf. an 31) au 10 Artemisios (cf. an 30). Ici, (21) permet de réduire largement cet intervalle. En l'an 29, et, par conséquent, dans toutes les années de Philadelphe, le 10 Xandikos a précédé le 16 Artemisios. Le début de l'année était donc entre le 23 Dystros et le 10 Xandikos ; la date égyptienne est vague.

De ces deux hypothèses, la seconde est aujourd'hui la seule probable. L'usage d'un Peritios embolimos dans les années 27, 29, 31 et 33 de Philadelphe dénote, dans le calendrier macédonien, une régularité plus grande que nous ne l'avions jusqu'ici supposé. Une intercalation périodique rend très acceptable l'idée d'un premier jour de l'an fixe macédonien. Et il y a des raisons plus positives de l'adopter.

Dans un des textes de Florence[1], dont M. Edgar ne s'est pas servi, on voit qu'en l'an 34 (où il n'y avait pas de Peritios embolimos), on s'occupait, sur la fin de Peritios,

1. Voir notre date (69).

des préparatifs des γενέθλια du roi ; à cette date, le petit bourg de Philadelphie n'avait pas encore envoyé la contribution qui lui incombait pour ces fêtes anniversaires. Elles se célébraient probablement le mois suivant. Dans un autre papyrus[1], elles sont rapprochées de notre date (78), Dystros de l'an 37. Or, comme le début de l'année n'a pu, en aucun cas, être le 1er Dios, l'anniversaire de la naissance du roi est l'une des dates où il conviendrait le mieux qu'il ait été fixé.

D'après notre date (8), Xandikos de l'an 28 suivait de près l'an 27.

Ce ne sont là que des présomptions. Nous aurons mieux, si nous établissons que l'année a commencé entre un 24 Dystros et un 10 Xandikos, sans que le premier jour en soit tombé entre le 1er et le 27 Pharmoûthi.

D'après (78), Xandikos de l'an 38 suivait Dystros de l'an 37, mais la période 1-27 Pharmoûthi n'est pas hors de question, parce que ces mois correspondent alors à Pharmoûthi-Pachôn.

Une lettre datée de l'an 28 et expédiée d'Alexandrie par Aristeus parvenait à Zénôn, à Memphis, en l'an 29, le 3 Xandikos[2]. Il est regrettable que la date n'en soit pas entièrement conservée. Toutefois, cette lacune est à peu près comblée. Sur la fin de l'an 28, Zénôn semble avoir effectué un long voyage d'inspection qui l'amena de l'est du Delta à Memphis le 24 Dystros au plus tard. Il y resta au moins jusqu'au 3 et au plus jusqu'au 20 Xandikos. Or, tandis que la dernière date connue de l'an 28, pendant ce voyage, est le 24 Dystros, la première de l'an 29 est le 2 Xandikos. L'an 29 a donc commencé entre ces deux dates. Si nous calculons leurs correspondances égyptiennes en remontant depuis notre date (22), nous trouvons Phaménôth 2 et Phaménôth 10. Le premier jour de l'an 29 ne tombe donc pas dans la période 1er-27 Pharmoûthi, où, d'après la reconstitution des années 29 30 et 31, il se placerait necessairement s'il était une date fixe du calendrier égyptien[3].

On est donc aujourd'hui fondé à conclure dans les termes suivants :

1° Le premier jour des années de Philadelphe est une date fixe du calendrier macédonien ;

2° Les années comptent alternativement, au moins sur la fin du règne, 354 (353) et 384 (383) jours ;

1. Voir notre date (79).

2. Voir notre date (8).

3. Edgar, *A further note*..., p. 2, sous une forme légèrement différente.

M. Edgar va même un peu plus loin. Parmi ses textes figure un fragment de lettre daté (ἔτους) λβ Φαρμοῦθι γ̄. Or, d'après les concordances, l'an 33 commence, en calendrier égyptien, entre le 20 et le 28 Phaménôth, de sorte que le 3 Pharmoûthi de l'an 32 ne peut se trouver qu'au début de l'année ; d'autre part, cette année 32 commence entre le 1er et le 9 Pharmoûthi ; le 2 et le 3 Pharmoûthi sont les seules dates possibles pour le début de l'année, et ils correspondent au 25 et au 26 Dystros. Tout ceci est exact, pour autant que les concordances le sont elles-mêmes, et à condition que cet an 32 ne soit pas un an fiscal (cf. § V). C'est ce dont on n'est pas tout à fait assuré, surtout quand le calendrier égyptien est seul employé.

3° La correspondance égyptienne du premier jour de l'an macédonien varie avec les années, puisque le calendrier égyptien compte 365 jours par an.

Sur ce dernier point, il est nécessaire d'insister quelque peu. A compter à 30 jours le Peritios embolimos des années 27, 29, 31 et 33 de Philadelphe, si le premier jour de l'an est, supposons-le, le 25 Dystros, il revient en l'an 28, en l'an 30 et en l'an 32 après 384 jours, en l'an 29 et en l'an 31 après 354, distancé d'abord de 19 jours par le jour du calendrier égyptien qui lui correspondait en l'an 27, en regagnant 11 après l'an 28, en reperdant 19 en l'an 29, et ainsi de suite pendant tout un règne peut-être, sans retomber jamais à la même concordance, puisque deux années égyptiennes ou 730 jours sont plus courtes de 8 jours que deux années macédoniennes de 354 + 384 = 738 jours. Si nous prenons la date du 25 Dystros pour le premier jour de l'an, nous avons, par exemple, comme concordances :

an 30, 25 Dystros = 24 Phaménôth ; après 354 jours,
an 31, 25 Dystros = 13 Phaménôth ; après 384 jours,
an 32, 25 Dystros = 2 Pharmoûthi ;

et il y a eu, en l'an 29 : au début, la fin du mois de Phaménôth en cours, du 4 au 30 ; à la fin, le début d'un second Phaménôth du 1er au 11 inclus ; en l'an 31 : au début, la fin du mois de Phaménôth en cours, du 12 au 30, puis, à la fin, un autre Phaménôth, etc. L'an 29 des doubles dates a eu deux périodes 4-22 Phaménôth ; l'an 31, deux périodes 12-30 Phaménôth, etc. Si donc l'on rencontre dans un texte une date simple égyptienne, telle que L κθ Φαμενὼθ ιγ ou L λα Φαμενὼθ κε, il est impossible de dire, sauf autre indication, si elle se réfère au début ou à la fin de l'année dans le cas où l'on se croit fondé à tenir le chiffre de l'année pour celui de l'année de règne macédonienne. Dans les années paires de la même période, l'année égyptienne étant réduite de 11 jours, pareille incertitude est impossible : en l'an 30 des doubles dates, par exemple, il n'y a pas eu de période 13-23 (inclus) Phaménôth, etc. Cette conséquence de l'intercalation biennale a pu être une raison de conserver un comput égyptien et purement égyptien, numérant les années de 365 en 365 jours [1].

V

Reste maintenant une question qui, si délicate soit-elle, ne peut être évitée : quelle est la portée des résultats obtenus par M. Edgar sur le problème des rapports entre les années dites régnales et les années dites fiscales ? Il est d'autant plus nécessaire de

1. Cf. la date (14) de notre tableau, et surtout celle de *P. Lille*, I, 1 : [Philadelphe] (ἔτους) κζ καὶ Αἰγυπτίων δὲ τὸ αὐτὸ, μηνὸς Φαῶφι ; et voir paragraphe suivant.

l'examiner que le progrès de nos connaissances sur l'année macédonienne semble avoir eu pour première conséquence de la rendre plus ardue encore. Nous ne nous flattons pas d'apporter, plus que M. EDGAR[1] ou nos communs confrères, une solution générale valable pour tous les règnes des premiers Lagides, qui explique par une formule unique la relation des années régnales aux années fiscales ; mais il nous semble possible d'établir, par l'exemple des dernières années de Philadelphe, que cette relation peut être plus complexe qu'on ne l'imagine quand on pose le problème sous sa forme générale. La recherche doit, à notre sens, se faire sur ce point comme sur l'intercalation des années macédoniennes plus empirique qu'elle n'a jusqu'ici tendu à l'être. Elle a encore beaucoup à attendre et à apprendre des textes que l'avenir fera connaître, espérons-le du moins.

Nous n'avons pas à reprendre ici l'historique et la critique des premières théories relatives au rapport des années régnales aux années fiscales ; ils ont été faits en 1906, de main de maître, par MM. GRENFELL et HUNT[2]. Et il suffira de résumer l'article, qui a fait autorité, de M. SMYLY, publié la même année[3]. Selon lui, les textes rendent très probable l'hypothèse qu'une année fiscale commençait en ou vers Mécheir ; mais le début en était peut-être fixé en réalité, pendant la première période de la dynastie ptolémaïque, au premier d'un mois macédonien, précédant ou suivant l'équinoxe de printemps, et plutôt le suivant. L'année fiscale étant tenue pour comptée de Mécheir qui précédait l'avènement du roi, il est raisonnable de supposer que l'année régnale commençait avec Thôth précédant l'avènement. Dès lors, si le roi montait sur le trône entre le 1er Thôth et le 1er Mécheir, les deux années coïncidaient de Thôth à Tybi et quelquefois Mécheir (selon l'incidence des mois macédoniens), et de Mécheir à Mésorè le chiffre de l'année fiscale égalait celui de l'année régnale plus 1. Au contraire, l'avènement avait-il lieu entre le 1er Mécheir et le 1er Thôth suivant, les années coïncidaient de Mécheir à Mésorè, et c'est le chiffre de l'année régnale qui, de Thôth à Mécheir, égalait celui de l'an fiscal plus 1.

Plus récemment, M. FERRABINO a été amené aux recherches calendériques par ses études sur la chronologie des premiers Ptolémées, et le célèbre Canon qui en est le régulateur[4] ; il s'est demandé comment le Canon a réduit au comput égyptien les dates terminales des premiers règnes, comptées dans le calendrier macédonien, et

1. M. EDGAR n'a pas encore traité la question ; voir seulement quelques mots, *Selected papyri*, p. 226. Mais il incline à croire qu'il existait une année fiscale, différente de l'an régnal et commençant en Mécheir.

2. *P. Hib.*, I, append. II.

3. *The Revenue Years of Philadelphus, Evergete I. and Philopator*, dans : *Hermathena*, XIV, 1906, pp. 106-116.

4. *La Cronologia dei primi Tolemei*, dans : *Atti della R. Accademia di Torino*, vol. 51, 1915-6, pp. 343 et suiv.

selon quelle méthode les rois ont usé en Égypte du calendrier macédonien. A cette double question, il a répondu par la théorie suivante :

L'année fiscale, ὡς αἱ πρόσοδοι, est l'année régnale véritable, *tolemaica*, à laquelle s'oppose une année populaire, τῶν Αἰγυπτίων, *demotica*. Celle-ci, c'est celle qui commence au 1er Thôth et finit avec le 5e jour épagomène. Pas plus qu'elle ne lui est identique, l'année officielle ne se confond avec l'année calendérique macédonienne commençant au 1er Dios ; leur premier jour est différent ; sur celui de l'année officielle, on est réduit aux hypothèses ; la plus naturelle, la première à éprouver, c'est que l'avènement du roi et ses anniversaires marquent le début de l'année. Et elle se vérifie, selon M Ferrabino.

Si maintenant nous passons à la relation entre les deux années, il en est deux possibles :

Ou le premier jour de l'an τῶν Αἰγυπτίων se place au 1er Thôth qui suit l'avènement ; ou il coïncide avec celui qui le précède. Dans le premier cas, les dates comprises entre l'anniversaire et le 1er Thôth auront un chiffre d'année identique à celui de l'an officiel, ὡς αἱ πρόσοδοι, moins 1 ; celles comprises entre le 1er Thôth et l'anniversaire, un chiffre identique. Dans le second cas, le chiffre sera au contraire identique de l'anniversaire au 1er Thôth ; mais, du 1er Thôth à l'anniversaire, l'année τῶν Αἰγυπτίων aura le chiffre de l'année officielle, plus 1. Or, suivant M. Ferrabino, les textes établissent que l'an τῶν Αἰγυπτίων porte le chiffre de l'an officiel à dater du 1er Thôth qui suit l'avènement et ses anniversaires ; et, comme contre-épreuve, quand dans les documents les chiffres d'année sont identiques, le mois se trouve entre le 1er Thôth et l'anniversaire royal ; quand le chiffre de l'an τῶν Αἰγυπτίων est inférieur de 1 à celui de l'an officiel, le mois est entre l'anniversaire royal et le 1er Thôth.

Il en suit que les années du Canon sont postdatées pour les premiers Ptolémées. Et M. Ferrabino tire les conséquences chronologiques nécessaires, depuis la mort d'Alexandre jusqu'à celle d'Évergète[1].

M. Ferrabino ne pouvait connaître les papyrus de Zénôn quand il a écrit son étude ; M. Smyly, qui les connaît, semble partager ses vues, au moins en ce qu'elles ont d'essentiel, et tenir que les dates d'Apollônios sont données en années fiscales[2]. La solution qui s'esquisse ainsi, c'est celle qui consiste à supprimer le problème en soutenant que les années régnales par excellence, en tant que différentes des années fiscales, n'ont eu de réalité que dans l'esprit des critiques.

Le premier point que nous ayons à examiner est donc le suivant : la correspondance de Zénôn établit-elle l'identité des années régnales, au sens fort du mot, et des

1. C'est sur ces conséquences que M. Edgar, *Selected papyri*, p. 227, n. 1, a jugé la thèse de M. Ferrabino. Nous ne reprenons pas ce point et nous renvoyons à sa critique.

2. D'après Edgar, *Selected papyri*, p. 226.

années fiscales, — ou fait-elle apparaître comme bien fondée la distinction traditionnelle entre elles? Selon nous, la distinction traditionnelle doit être conservée.

Les textes de Zénôn nous apprennent quels étaient, sur la fin du règne de Philadelphe, la durée des années régnales; leur premier jour de l'an macédonien; les concordances dans le calendrier égyptien. Or, lorsque M. Smyly a voulu établir qu'une année fiscale commençait avec ou vers le début de Mécheir sous Philadelphe, Évergète et Philopator, il a réuni tous les témoignages qui, à son sens, venaient à l'appui de cette théorie : comptes, rapports sur les semences, ἐντεύξεις de Magdôla, baux de Hibeh, déclarations de bétail. Dans le nombre se trouve un texte fiscal, où les dates doivent, sauf plus ample informé, être données en années fiscales et qui remonte aux années mêmes de Philadelphe si bien connues grâce aux archives de Zénôn : c'est *P. Petr.*, III, 109. La comparaison est maintenant possible sur des cas concrets.

P. Petr., III, 109, énumère une série de taxes payées dans les années 36. 37 et 38 de Philadelphe; la date des paiements est indiquée, et nous devons supposer qu'ils sont portés dans l'ordre où ils ont été effectués.

Dans un premier passage, cet ordre est le suivant :

an 36, Phaménôth
Tybi 25
an 37, Mécheir 30
Thôth 12.

Dans un second :

an 37, Athyr 16
an 38, Mésorè 1.

Enfin, dans un troisième :

an 37, Mésorè
Athyr
Choiac
Tybi
an 38, Mécheir 5.

Si nous comparons ces séquences à la table des concordances donnée par M. Edgar, il apparaît que l'an régnal 36 commençait en Pharmoûthi. En aucun cas, la séquence Phaménôth-Tybi 25 ne peut y appartenir tout entière : ou bien Phaménôth de l'an 36 fiscal est identique à Phaménôth de l'an 36 régnal, qui se place à la fin de l'année, et le 25 Tybi suivant appartient à l'an régnal 37; — ou bien le 25 Tybi de l'an 36 fiscal est le 25 Tybi de l'an 36 régnal, et Phaménôth de l'an 36 fiscal appartient à l'an 35 régnal sur sa fin. De même en l'an 37, pour la séquence Mécheir 30-Thôth 12. Que cet an 37 ait été, en Mécheir ou en Thôth, l'an 36, 37 ou 38 des dates d'Apollônios, il

n'y a pas eu entre ces deux dates de passage d'un an à l'autre, tandis que, dans les années 36, 37 et 38 dont Apollônios fait usage, il y a entre Mécheir et Thôth changement du chiffre de l'année.

Dans les années 37 et 38 du deuxième passage, la séquence Athyr 16-Mésorè 1 n'a rien d'incompatible avec les concordances des années régnales de même chiffre. Pas davantage, la séquence Mésorè-Tybi, an 37, du troisième passage. Mais Mécheir 5 de l'an 38 suivait immédiatement Tybi de l'an 37, puisqu'il est lui-même suivi de notre texte de Mésorè. Or, dans les années régnales 36, 37, 38 et 39, Mécheir succède à Tybi sans changement du chiffre de l'année. Le groupe : Mésorè-Tybi, an fiscal 37, — Mécheir 5, an fiscal 38, appartient à une seule année régnale, 37 ou 38.

Ainsi il y a bien eu, dans les dernières années du règne de Philadelphe, comme le disait M. Smyly en 1906, une année, employée dans les comptes d'impôts, qui commençait vers Mécheir ; admettons provisoirement que son premier jour ait pu être, en réalité, le premier d'un mois macédonien, Peritios, Peritios embolimos, Dystros, ainsi que le disait encore M. Smyly ; du moins, les séquences de mois le montrent, il ne s'est pas trouvé parmi ces derniers jours de Dystros, où commençait l'an de règne de Philadelphe, et ce n'était même pas ce 1er Xandikos, si voisin en tout cas du premier jour de l'an.

Nous sommes donc fondés à maintenir que, pendant les dernières années de Philadelphe, il a existé concurremment deux séries d'années, les unes employées dans les comptes d'impôts, les autres en usage dans la correspondance officielle du diœcète. La conséquence, c'est qu'alors trois computs ont été en usage, puisqu'il y a aussi l'an que M. Edgar appelle « canonique », c'est-à-dire l'an calendérique égyptien commençant au 1er Thôth. Mais elle est inévitable.

Nous ne pouvons étendre cette conclusion aux règnes suivants avec la même certitude. Ni sous Évergète, en effet, ni sous Philopator, on ne réussit à étudier le calendrier d'une façon concrète, comme une heureuse rencontre le permet à la fin du règne de Philadelphe. Sans doute, nous possédons ces dates du règne d'Évergète, relevées par M. Smyly dans des textes dont le caractère fiscal n'est pas douteux ou dans d'autres, qui s'accordent avec l'hypothèse d'une année commençant avec ou vers Mécheir : une année commençait après Athyr, en l'an 12 ; en l'an 25, entre le 10 Choiac et Mécheir. Mais nous ignorons le premier jour de l'an macédonien d'Évergète, le système des intercalations sous son règne et, par conséquent, les concordances égyptiennes. Comment comparer, là où manque l'un des termes ? Les exemples bien connus d'années ὡς αἱ προσόδοι, qui soulèvent d'ailleurs toute la thèse de M. Ferrabino (nous allons revenir sur ce point), ne servent eux-mêmes de rien ; ce sont de simples dates, parfois incomplètes ; elles ne constituent même pas une séquence ; elles ne fournissent pas le minimum d'éléments nécessaire pour reconstituer le squelette, fût-il partiel, d'une

année ὡς αἱ πρόσοδοι. Le témoignage des textes ne porte vraiment que sur le règne de Philadelphe.

Même aussi limité, il permet de voir à quelle condition pourrait être conservée[1] la théorie de M. Ferrabino, et toute théorie identifiant avec l'année ὡς αἱ πρόσοδοι l'année « officielle », celle qu'emploie Apollônios, celle qu'emploieront plus tard les bureaux du stratège de l'Arsinoïte dans les ἐντεύξεις de Magdôla, celle des résumés mis au *verso* des documents par leurs destinataires. Il suffirait d'admettre que l'emploi de l'année ὡς αἱ πρόσοδοι est limité à certains comptes de revenus, lesquels? nous l'ignorons, et ne s'étend pas, malgré le nom qu'elle porte, aux comptes fiscaux dont nous avons parlé. Or, c'est ce qu'il est impossible d'accepter sans de très fortes raisons. Ces raisons, on ne peut raisonnablement les demander à M. Ferrabino, pour qui la difficulté ne se présentait pas. Du moins, doit-il établir l'identité des années ὡς αἱ πρόσοδοι et des années « officielles ». Et vraiment, nous devons l'avouer, nous ne voyons pas qu'il ait produit des arguments probants à l'appui.

Il ne faut pas se laisser tromper par la verve de ses premières pages[2]. Si l'on met le raisonnement en forme, il se réduit à ceci. Il subsiste de nombreux documents financiers datés, où l'année fiscale n'est pas mentionnée; le chiffre de l'année τῶν Αἰγυπτίων est à peine donné une fois dans les doubles dates; l'expression ὡς αἱ πρόσοδοι ne se relève que dans des textes non financiers, dont presque aucun n'est daté en année régnale; bref, ni l'un ni l'autre comput ne se rencontrent là où on les attend, l'an ὡς αἱ πρόσοδοι se trouve là où on ne l'attend pas. Ces faits « exigent péremptoirement » qu'un des deux computs, évidemment celui τῶν Αἰγυπτίων, soit non officiel, peu employé, et, quand il l'est, aussitôt expliqué et corrigé par le comput officiel, ὡς δ' αἱ πρόσοδοι. L'année fiscale et l'année régnale ne font donc qu'un.

Le premier argument est un argument *a silentio*. L'usage en est toujours dangereux, ici particulièrement, croyons-nous. Les faits sont exacts; les textes financiers, *Papyrus des Revenus* en tête, ne mentionnent pas, sous ce nom, l'année ὡς αἱ πρόσοδοι. Est-ce à dire qu'ils devraient la viser expressément dans leur datation et les dates qu'ils citent? M. Ferrabino a très bien vu que cette formule était une addition, sinon, à proprement parler, un éclaircissement et une correction; se comprendrait-elle dans les comptes? L'emploi n'en allait-il pas de soi? De ce que, nous modernes, nous ne pouvons toujours déterminer si une date est « régnale » ou « fiscale », peut-on vraiment conclure que la datation ait été ambiguë pour les fonctionnaires ptolémaïques eux-mêmes? Au reste, nous savons maintenant ce qu'il en est du comput en usage dans les textes fiscaux sous Philadelphe.

1. Sur les dates des *P. Magd.*, voir plus haut, p. 144, n. 2.
2. Art. cité, pp. 346-348.

Dans les doubles dates, l'année égyptienne tient évidemment, comme le pense M. Ferrabino, une place secondaire. Le fait, cependant, n'établit en rien que la partie macédonienne des doubles dates et le chiffre de l'année se réfèrent au comput ὡς αἱ πρόσοδοι. M. Ferrabino paraît reculer devant la complexité qu'entraînerait l'hypothèse de trois computs : macédonien (régnal), égyptien, ὡς δ' αἱ πρόσοδοι ; mais la simplicité n'est pas un criterium dans ces questions calendériques.

Reste le troisième argument. Nous irons aussi et plus loin que M. Ferrabino, en reconnaissant que les documents, où se lit un chiffre d'année avec la formule ὡς δ' αἱ πρόσοδοι, n'ont pas de caractère financier. Mais d'abord, dans trois sur quatre de ces textes, il y a deux dates : (ἔτους) ια (ou ιβ), ὡς δ' αἱ πρόσοδοι ιβ (ou ιγ), suivant même, dans deux cas, la formule protocolaire : Βασιλεύοντος Πτολεμαίου κτλ. et datant le document[1]. Pourquoi ne prêter attention qu'à la seconde date et s'étonner de la formule qui l'explique? En quoi la première serait-elle de moindre importance? Qu'est-ce qui établit qu'elle appartient au comput égyptien, la seconde au comput macédonien? Dans le quatrième texte, dont la date officielle, celle de l'apostille, est perdue, mais, mise par les bureaux du stratège, appartenait à la même catégorie que celles d'Apollônios[2], une pétitionnaire, une Juive, se plaint du vol de son manteau dans une petite proseuque du fond de l'Arsinoïte, et donne la date ὡς αἱ πρόσοδοι du jour où il fut commis. Le fait montre que, pour elle, ou pour le scribe provincial qui écrivait son ἔντευξις, l'usage de l'an ὡς αἱ πρόσοδοι était plus familier que tout autre ; il ne prouve en rien que ce comput fût le seul « officiel ». Si ces divers contrats et pétitions étaient des documents financiers, la mention ὡς αἱ πρόσοδοι y serait superflue ; mais, le caractère en étant autre, leurs auteurs ont tenu à préciser de quel comput ils usaient.

Sauf en ce qui concerne la datation des textes de cette dernière catégorie, les faits invoqués par M. Ferrabino sont donc exacts. Mais il n'en suit pas nécessairement, ils ne rendent même pas probable l'hypothèse que l'année ὡς αἱ πρόσοδοι ait été la seule année officielle identique à l'année dite traditionnellement régnale[3]. Par suite, nous ne voyons pas de raison de tenter de sauver cette thèse en admettant que l'année ὡς αἱ πρόσοδοι n'a pas été employée dans tous les comptes fiscaux. La preuve concrète, grâce à une reconstitution d'année ὡς αἱ πρόσοδοι et à une comparaison avec l'année

1. *P. Petr.*, III, introd., p. 8 ; 58 (*d*), p. 169 ; *P. Teb.*, inédit, indiqué *P. Hib.*, I, append. II, p. 359.

2. *P. Magd.*, 35 (probablement de l'an 4 de Philopator).

3. C'est à notre gré la critique essentielle à adresser à cette théorie. Il en suit qu'il y a des textes datés en années régnales et d'autres en années fiscales. On n'est donc pas fondé à se servir indistinctement de toutes les dates, comme le fait M. Ferrabino, pour déterminer celle de l'avènement des rois ; nous continuons d'ignorer quand Philadelphe, Évergète et Philopator sont montés sur le trône, si tant est d'ailleurs que l'avènement soit pris pour terme initial du règne de Philadelphe (cf. plus haut, p. 146, sur les γενέθλια) ou d'Évergète (cf. p. 144, n. 2, et p. 161). Les conclusions de M. Ferrabino sur la relation des deux années « officielle » et égyptienne ne peuvent être plus solides que leurs prémisses.

commençant avec ou vers Mécheir, nous manque sans doute et nous manquera peut-être toujours. Mais c'est un fort argument que l'expression qui la désigne dans les textes. D'après nos documents du règne de Philadelphe, elle est différente de l'année en usage dans les bureaux du diœcète, « officielle » s'il en fut. La distinction traditionnelle entre années régnales et années fiscales peut et doit être conservée pour ce règne et sans doute pour toute cette période.

La question du rapport de l'année régnale à l'année fiscale reste donc posée. Mais elle ne le reste pas dans les mêmes termes qu'antérieurement, quand l'année régnale de Philadelphe n'était pas mieux connue. Aujourd'hui, c'est notre connaissance de l'an fiscal qui est le moins avancée. S'il commençait avec ou en Mécheir, sous Philadelphe et sans doute aussi sous Évergète, on ignore quel en était le premier jour ; et il y a lieu aussi de se demander quelle en était la durée.

C'est même ce dernier point que nous considérerons d'abord, puisqu'il n'y a pas de témoignage des textes sur le premier. Il n'a pas été traité *ex professo* par M. Smyly, qui parle de l'année fiscale en termes de calendrier égyptien, en admettant que son premier jour soit et macédonien et vague dans une année qu'il tient apparemment pour formée de douze mois de trente jours[1]. On ne peut écarter délibérément l'hypothèse que l'an fiscal était un an macédonien de 354 et 384 jours alternativement. Ce qui est nécessaire à une année fiscale, c'est la stabilité, et, à cet égard, l'an égyptien de 365 jours, avec son intercalation annuelle des cinq jours épagomènes, est supérieur à l'an macédonien ; mais celui-ci, tel que nous le connaissons sur la fin du règne de Philadelphe, est assez stable pour servir à la fiscalité. Or, on s'est servi des mois macédoniens à propos d'années fiscales. Ainsi, parmi nos dates mêmes, si (38) ne donne pas l'an 30 de Philadelphe par un lapsus pour 31, nous avons la mention d'un Peritios intercalaire dans une année fiscale, correspondant à l'an régnal 29 ou 31. Toutefois, le mois macédonien n'est pas suivi d'un quantième, et peut-être la date égyptienne, Mécheir 23, qui le double, est-elle la seule qui importe vraiment. Dans un passage souvent cité des *Revenue Laws*[2], qui datent probablement de l'an 27 de Philadelphe, l'ἐλαικὴ est affermée pour deux ans comptés de Gorpiaios-Mésorè. Mais ici Mésorè représente peut-être le véritable comput; ce mois est souvent un terme fiscal, nous le savons, et en l'an 27 Gorpiaios 2 = Mésorè 1[3]. Enfin, selon un autre endroit du même texte, les paiements de l'ἀπόμοιρα par les fermiers doivent être effectués mensuellement ἀπὸ Δίου ἕως [Ὑπερβερεταίου] ; les mois égyptiens ne sont aucunement mentionnés[4]. On pourrait soutenir que, Phaôphi commençant en l'an 27 le 8 Dios et

1. *Hermathena*, XIV, 1906, pp. 113-114.
2. LVII, 4-5.
3. *Herm.*, XIV, 1906, pp. 107-108 et 112-113, cf. le tableau des concordances donné par M. Edgar.
4. *Rev. Laws*, XXXIV, 5.

le 30 Hyperberetaios tombant, l'an 28, au 12 Phaôphi, l'expression équivaut à : de Phaôphi en Phaôphi, et Phaôphi, de même que Mécheir et Mésorè, se rencontre aussi comme terme fiscal ; mais l'absence du mois égyptien resterait inexpliquée ; et si l'on prend les dates macédoniennes au sens strict, l'année fiscale compte 384 jours, parce que l'an 27 est intercalaire ; à supposer que cet an 27 fiscal ait commencé en l'an 26 régnal, il serait de 354 jours ; en tout cas, l'année serait macédonienne, non égyptienne. A notre sens, l'explication proposée avec réserve par Wilcken : « d'un bout de l'année à l'autre », nous paraît plus acceptable qu'on ne l'a dit[1], si l'on réfléchit que l'essentiel, c'est que les paiements aient lieu mois par mois, κατὰ μῆνα : le terme fiscal ici visé, c'est le mois, non pas l'année. En tout cas, si l'on voulait soutenir sur cet unique témoignage que l'an fiscal était un an macédonien de 354 et 384 jours alternativement, il faudrait admettre aussi que les termes en étaient Dios et Hyperberetaios, donc en l'an 27 Thôth-Phaôphi et Thôth-Phaôphi, non Mécheir, et qu'il est donc différent de celui des années 35 et suivantes du même règne. C'est seulement grevée de cette difficulté que l'hypothèse d'un an fiscal de 354-384 jours pourrait être éventuellement admise, sur le témoignage de textes qui font encore défaut.

L'hypothèse inverse, que l'an fiscal est un an égyptien de 365 jours, a pour elle de supposer à la fiscalité ptolémaïque un cadre plus stable encore, plus simple, mieux approprié aux habitudes indigènes que l'année macédonienne de 354-384 jours. Elle s'appuie sur le témoignage des nombreux textes fiscaux qui n'usent que des mois égyptiens, n'impliquent ou ne mentionnent qu'une année de 360 ou 365 jours[2]. Même quand un document aussi extraordinaire que *P. Paris* 62 compte pour la ζωτηρὰ les six mois d'hiver à 35 jours, les mois d'été à 25[3], c'est une année égyptienne de 365 jours, moins les épagomènes, qu'il suppose, et quand il parle de l'adjudication des fermes, c'est εἰς δωδεκάμηνον καὶ τὰς ἐπαγομένας ἡμέρας ε̄. Enfin, si soigneusement qu'on doive se garder de pareils arguments, l'hypothèse explique l'existence de deux catégories d'années ; car si l'année régnale et l'année fiscale sont toutes les deux macédoniennes, pourquoi deux années ? si, au contraire, les Ptolémées ont introduit leur calendrier national en le rapprochant le plus possible, au moins sous Philadelphe, de l'année de 365 jours, n'est-il pas naturel qu'ils aient conservé pour leur fiscalité cette vieille année égyptienne ?

Nous ne croyons pas qu'en l'état actuel de notre information, l'hésitation entre les deux hypothèses soit possible : c'est la seconde qui est préférable. Quant au premier jour de l'année fiscale de 365 jours, il n'y a plus, dans ces conditions, à discuter si c'est le premier jour d'un mois macédonien ; mais il reste à voir s'il n'est pas en

1. Même son auteur, *Ostraka*, I, p. 519.
2. Smyly, art. cité.
3. IV, 4 ; voir Smyly, *ibid.* De même pour ce qui suit.

relation avec l'équinoxe de printemps, comme le pensait, en 1906, M. Smyly, parce que *P. Hib.* 116 suppose et *P. Paris* 62, iv 4, mentionne expressément la division de l'année fiscale en deux semestres nommés par le dernier « le semestre d'hiver » et « le semestre d'été ». La référence aux mois d'hiver et d'été suggérerait que l'année n'était pas l'*annus vagus* égyptien, mais une année déterminée par les équinoxes. Nous doutons fort, à la vérité, que ces expressions doivent être prises dans ce sens rigoureux et strictement astronomique. Les adjectifs χειμερινὴ et θερινὴ remplacent simplement les expressions ἀπὸ Μεσορὴ ἕως Τῦβι et ἀπὸ Μεχεὶρ ἕως Ἐπείφ. Il faut, croyons-nous, attacher d'autant moins d'importance à cette division de l'année en semestres, qu'elle n'est pas la seule à se rencontrer dans les textes : M. Smyly lui-même a réuni en un tableau leur témoignage : le mois, qui est le terme chronologique commun à tous les comptes, se trouve par groupe de six, de quatre ou de trois, selon les documents, sans que l'on voie ni que l'on cherche des raisons astronomiques à la présence de Pauni ou de Phaôphi, de Pachons ou d'Athyr en tête de ces groupes; sans doute, il reste une question à résoudre : pourquoi, si l'année fiscale est une année égyptienne de 365 jours, ne commence-t-elle pas au 1er Thôth comme l'*annus vagus* véritable? Mais nous croyons prématuré de chercher à y répondre aussi longtemps que nous ignorons l'histoire primitive des deux computs en usage sous Philadelphe. En attendant, on ne peut tenir pour assuré que le choix de Mécheir comme premier mois ait une raison astronomique. Au reste, l'équinoxe de printemps tombant en Mécheir, l'écart avec le premier jour fixe de l'année fiscale n'a jamais pu être important.

La seule difficulté qui subsiste est d'expliquer *P. Hib.* 33, où une déclaration de moutons « pour l'an 3 » (d'Évergète plutôt que de Philadelphe) est datée de Phaménôth an 2; l'an 3 est un an fiscal; si l'an 2 l'est aussi, la déclaration est faite onze mois à l'avance, ce qui est invraisemblable; si l'an 2 est un an régnal, Phaménôth peut suivre Mécheir de l'an 3 fiscal, ce qui placerait la déclaration au second mois de l'année pour laquelle elle vaut; mais c'est une simple possibilité, il faut attendre des documents futurs sur les années de ce règne avant d'aller plus loin. Cependant, ce seul texte d'interprétation douteuse ne peut nous arrêter; et pratiquement, nous tiendrons, par hypothèse, le premier jour de Mécheir pour le premier de l'an fiscal.

Connaissant l'an régnal à la fin du règne de Philadelphe comme nous le faisons depuis les études de M. Edgar, supposant que l'an fiscal de la même période est une année égyptienne de 365 jours, débutant au 1er Mécheir, il nous est maintenant facile d'étudier leur rapport en termes concrets, de dresser un tableau des concordances égyptiennes du 25 Dystros (tenu pour le premier jour de l'an régnal), des concordances macédoniennes du 1er Mécheir, et de voir la marche relative des deux années. Nous supposerons qu'au 10 Peritios embolimos = 1er Mécheir de l'an régnal 27, commence l'an fiscal 28.

Années régnales						Années fiscales
27	Dystros	25	=	Mécheir	27	27
	Per. emb.	10	=	Mécheir	1	28
28	Dystros	25	=	Phaménôth	16	
	Peritios	21	=	Mécheir	1	29
29	Dystros	25	=	Phaménôth	5	
	Per. emb.	2	=	Mécheir	1	30
30	Dystros	25	=	Phaménôth	24	
	Peritios	13	=	Mécheir	1	31
31	Dystros	25	=	Phaménôth	13	
	Peritios	24	=	Mécheir	1	32
32	Dystros	25	=	Pharmoûthi	2	
	Peritios	5	=	Mécheir	1	33
33	Dystros	25	=	Phaménôth	21	
	Peritios	16	=	Mécheir	1	34
34	Dystros	25	=	Pharmoûthi	10	
	Audnaios	26	=	Mécheir	1	35
35	Dystros	25	=	Phaménôth	29	
	Peritios	8	=	Mécheir	1	36
36	Dystros	25	=	Pharmoûthi	18	
	Audnaios	18	=	Mécheir	1	37
37	Dystros	25	=	Pharmoûthi	7	
	Audnaios	29	=	Mécheir	1	38
38	Dystros	25	=	Pharmoûthi	26	
	Audnaios	10	=	Mécheir	1	39
39	Dystros	25	=	Pharmoûthi	15	

On voit immédiatement la relation des deux années : Mécheir 1 est mobile et oscille dans le calendrier macédonien selon que l'année, impaire, a 384 jours, ou, paire, en compte 354 ; le chiffre des deux années est, par exemple, identique du 1er Mécheir à une date postérieure correspondant au 25 Dystros, l'intervalle croissant de 19 jours dans les années impaires et diminuant de 11 dans les années paires.

La relation entre les chiffres des années pourrait varier davantage encore pendant un même règne. N'oublions pas, en effet, qu'à de certaines époques l'année fiscale de 365 jours se trouve tout entière comprise dans une année régnale de 384 jours, et deux 1er Mécheir successifs sont placés l'un vers le début, l'autre sur la fin d'un seul et même an régnal dont le chiffre ne change pas, tandis que le leur augmente deux fois d'une unité. Or, ce cas s'est précisément rencontré en l'an 17 régnal de Philadelphe,

si dès cette époque était en vigueur le système de l'intercalation biennale et de l'an fiscal commençant en Mécheir. On le verra dans la table suivante :

Années régnales						Années fiscales	
15	Dystros	25	=	Tybi	9		
	Xandikos	18	=	Mécheir	1	15	16
16	Dystros	25	=	Tybi	28		
	Dystros	28	=	Mécheir	1	16	17
17	Dystros	25	=	Tybi	17		
	Xandikos	10	=	Mécheir	1	17	18
	Dystros	20	=	Mécheir	1	18	19
18	Dystros	25	=	Mécheir	6		
19	Dystros	25	=	Tybi	25		
	Xandikos	2	=	Mécheir	1	19	20
	Dystros	12	=	Mécheir	1	20	21
20	Dystros	25	=	Mécheir	14		
	Dystros	23	=	Mécheir	1	21	22
21	Dystros	25	=	Mécheir	3		
	Dystros	4	=	Mécheir	1	22	23
22	Dystros	25	=	Mécheir	22		
	Dystros	15	=	Mécheir	1	23	24
23	Dystros	25	=	Mécheir	11		
	Per. emb.	26	=	Mécheir	1	24	25
24	Dystros	25	=	Mécheir	30		
	Dystros	7	=	Mécheir	1	25	26
25	Dystros	25	=	Mécheir	19		
	Per. emb.	18	=	Mécheir	1	26	27
26	Dystros	25	=	Phaménôth	8		
	Peritios	29	=	Mécheir	1	27	28
27	Dystros	25	=	Mécheir	27		
	Per. emb.	10	=	Mécheir	1	28	29
28	Dystros	25	=	Phaménôth	16		

Il importe de préciser comment a été établie cette table et quelle est la valeur des éléments qui la constituent. Elle est construite, en remontant, sur les concordances données pour les années régnales 27 et 28 par celle de M. Edgar; il n'y a d'hypothétiques que les chiffres attribués aux années fiscales. D'où leur double série[1].

1. J'ai considéré la seconde hypothèse et développé ce passage à la suite des remarques de M. Edgar.

La première correspond à l'hypothèse selon laquelle Dystros 25 de l'an régnal 28 est immédiatement précédé par Mécheir 1 de l'an fiscal 28. La conséquence, c'est que l'an fiscal 17 commençait après l'an régnal 17, et de même les années antérieures. Ainsi, à supposer que l'an 15 fiscal ait commencé vingt-trois jours après l'an régnal de même chiffre, l'an 18 fiscal débute quatre jours avant l'an régnal. Toutefois, cet an 18 régnal de 354 jours est, à son tour, tout entier compris dans l'an fiscal de même chiffre : de la sorte, l'an 19 régnal précède de sept jours l'an 19 fiscal. Ici se reproduit le même fait qu'en l'an 17 : l'an 19 fiscal s'écoule entièrement avant la fin de l'an régnal de même chiffre, et l'an 20 fiscal commence douze jours avant l'an 20 régnal. Après quoi, le rapport des chiffres d'années reste constant. Mais, entre l'an 17 et l'an 20, et, après une péripétie, il a été renversé.

Si donc les deux computs ont été, dès le début du règne de Philadelphe, ou au moins avant l'an 17, tels que nous les connaissons sur sa fin, et, en supposant qu'à l'origine l'an fiscal commençant après l'an régnal portait le même chiffre, leur relation devra se formuler dans les termes suivants :

a) Pendant une première période, antérieure à l'an fiscal 17, le chiffre de l'an fiscal a été : inférieur de 1 à celui de l'an régnal du 25 Dystros au 1er Mécheir, — égal à lui du 1er Mécheir au 25 Dystros ;

b) Pendant une dernière période, débutant avec l'an fiscal 20, il a été : supérieur de 1 à celui de l'an régnal du 1er Mécheir au 25 Dystros, — égal à lui du 25 Dystros au 1er Mécheir ;

c) Pendant la période intermédiaire, il a été : supérieur de 1 à celui de l'an régnal du 1er Mécheir 18 au 6 Mécheir 18 (= 25 Dystros 18), égal à lui du 25 Dystros 18 (= 6 Mécheir 18) au 25 Dystros 19 (= 25 Tybi 18), inférieur de 1 du 25 Dystros 19 au 1er Mécheir 19, égal à lui du 1er Mécheir 19 (= 2 Xandikos 19) au 1er Mécheir 20 (= 12 Dystros 19).

On voit la complexité de cette relation. Elle n'est pas moindre dans la seconde hypothèse, d'après laquelle l'an fiscal 17 commençait avant l'an régnal de même chiffre. C'est à dire qu'au début du règne, l'an fiscal 2 a commencé en Mécheir de l'an régnal 1. Le rapport des deux computs se résume alors ainsi :

a) Pendant une première période, antérieure à l'an 17, le chiffre de l'an fiscal a été : supérieur de 1 à celui de l'an régnal du 1er Mécheir au 25 Dystros, — égal à lui du 25 Dystros au 1er Mécheir ;

b) Pendant une dernière période, qui commence avec l'an fiscal 21, il a été : supérieur de 2 du 1er Mécheir au 25 Dystros, — supérieur de 1 du 25 Dystros au 1er Mécheir ;

c) Pendant la période intermédiaire, il a été : supérieur de 1 du 1er Mécheir 18 au 1er Mécheir 19 (= 20 Dystros 17), de 2 au 1er Mécheir 19 au 6 Mécheir 19 (= 25

Dystros 18), de 1 du 6 Mécheir 19 au 25 Tybi 19 (= 25 Dystros 19), égal à lui du 25 Tybi 19 au 1er Mécheir 20 (= 2 Xandikos 19), supérieur de 1 du 1er Mécheir 20 au 1er Mécheir 21 (= 12 Dystros 19), de 2 du 1er Mécheir 21 au 25 Dystros 21.

Le rapport des chiffres d'années n'est pas renversé, il est seulement modifié, passant de + 1 à + 2 ou de = à + 1, selon qu'il s'agit de la période 1er Mécheir — 25 Dystros ou de l'intervalle 25 Dystros — 1er Mécheir.

Ayons-nous des raisons concrètes de choisir entre les deux hypothèses ?

Le seul témoignage à discuter est celui de *P. Hib.* 80, dont le résumé démotique est daté : *Écrit en l'an 34 qui fait l'an 35, le 4 Épeiph,* et qui appartient au règne de Philadelphe. Sur cette fin du règne, Épeiph se plaçait entre le 25 Dystros et le 1er Mécheir, et non pas entre le 1er Mécheir et le 25 Dystros. Si donc en Épeiph l'une des années est supérieure à l'autre de 1, c'est la seconde de nos hypothèses qu'il faudrait adopter. Elle impliquerait que du 1er Mécheir au 25 Dystros l'an fiscal portait alors un chiffre supérieur de 2 à celui de l'an régnal ; et c'est ce qu'on admettra difficilement sans une date qui en offre un exemple.

D'autre part, il en résulterait qu'au début du règne l'an fiscal 2 aurait commencé au 1er Mécheir de l'an régnal 1, ce qui concorderait avec ce que nous savons par notre date (86) et par *P. Petr.* III 112 et 119 *v*°, II 9 (Évergète-Philopator). L'usage aurait été d'achever lors des changements de règne l'année fiscale du souverain défunt, soit en lui laissant uniquement son chiffre (*P. Petr.* III 112), soit même parfois en la désignant par un double chiffre, le sien et 1 pour le règne nouveau (*P. Petr.* III 119 *v*°, II 9). Les années fiscales auraient toujours conservé leur durée normale de 365 jours, avantage évident.

Par suite encore, le début de l'an régnal pourrait être celui du règne (et de ses anniversaires dans le calendrier macédonien), officiellement, fixé à la date de l'avènement ou du couronnement ou de quelque anniversaire, postérieur à la mort du dernier souverain et antérieur au 1er Mécheir qui la suit. L'an régnal 1 aurait sa durée normale de douze mois, treize si l'intercalation avait lieu dans toutes les années impaires du règne nouveau.

Tout cela, qu'il faut cependant indiquer dans l'intérêt des recherches futures, reste naturellement très hypothétique. Ce qui est certain, nos prémisses supposées prouvées, c'est le changement qui se produit au cours du règne de Philadelphe dans les rapports des deux computs.

Hâtons-nous de dire que ce cas est, en fait, sinon en droit, exceptionnel. Il a sa cause dans la marche relative des deux calendriers ; l'année égyptienne perd 8 jours par deux ans sur l'année macédonienne à intercalations biennales. La relation des deux computs ne peut donc se modifier que lorsque le 1er Mécheir, d'abord postérieur au 25 Dystros, le dépasse au cours d'une année impaire de 384 jours et lui devient anté-

rieur, et ce passage *round the corner* ne se produirait que rarement, même à supposer que le premier jour de l'an régnal restât toujours identique.

Mais il est une éventualité moins rare, qui s'est présentée trois fois pendant le IIIe siècle avant Jésus-Christ, le changement de règne. Il a peut-être modifié la relation des deux années. Dans quelle mesure? C'est ce qu'il reste impossible de déterminer, faute de données concrètes. Mais il n'est pas interdit de montrer par un exemple, et naturellement à grand renfort d'hypothèses, comment le passage d'un règne à l'autre a pu influer sur la marche relative des deux calendriers et leur rapport.

Nous allons donc supposer, pour un instant, que, sous Évergète, les années régnales ont eu une intercalation biennale comme sous Philadelphe, mais que, selon les indications données plus haut, cette intercalation aurait eu lieu dans les années paires; le mois intercalaire aurait été un Panèmos embolimos et aurait compté 29 jours, portant l'année à 383 jours; l'année régnale aurait commencé en Lôos, nous dirons pour plus de simplicité au 1er Lôos; enfin, nous admettrons que l'an 1er d'Évergète, quoique succédant à un an 39 régnal de 4 mois macédoniens et au delà, est un an entier de 12 mois macédoniens (sans intercalation) ou de 354 jours. Toutes ces suppositions ne sont d'ailleurs pas arbitraires.

L'an fiscal d'Évergète, que nous imaginons, reste un an de 365 jours, commençant avec Mécheir; c'est-à-dire que le nouveau règne ne change rien au comput : les mois de l'an fiscal, qui correspondent aux premiers mois de l'an 1er régnal d'Évergète, complètent l'année en cours, 39e de Philadelphe, qui prend fin au 1er Mécheir suivant le changement de règne; seulement, l'an fiscal qui commence alors porterait le chiffre 2. En un mot, nous supposons que les choses se sont passées alors selon (86) et comme pour les années fiscales 26 d'Évergète et 2 de Philopator, nous appuyant en l'espèce sur les dates du tableau de concordance dressé par M. Edgar.

Dans ces conditions, on obtient le tableau suivant, — tout hypothétique, répétons-le, — et donné à titre d'exemple théorique :

Années régnales							Années fiscales
Phil.	38	Audnaios	10	=	Mécheir	1	39
	39	Dystros	25	=	Pharmoûthi	15	—
	—	Panèmos	29	=	Mésorè	17	—
Éverg.	1	Lôos	1	=	Mésorè	18	—
	—	Audnaios	19	=	Mécheir	1	2
	—	Panèmos	1	=	Épeiph	8	—
	2	Lôos	1	=	Mésorè	7	—
	—	Peritios	1	=	Mécheir	1	3
	—	Panèmos	1	=	Pauni	27	—
	—	Pan. emb.	1	=	Épeiph	26	—

Annales régnales							Années fiscales
Éverg.	3	Lôos	1	=	Mésorè	25	3
	—	Audnaios	12	=	Mécheir	1	4
	4	Lôos	1	=	Mésorè	14	—
	—	Audnaios	23	=	Mécheir	1	5
	5	Lôos	1	=	épagomène	2	—
	—	Audnaios	5	=	Mécheir	1	6
	6	Lôos	1	=	Mésorè	21	—
	—	Audnaios	16	=	Mécheir	1	7
	7	Lôos	1	=	Thôth	4	—
	—	Apellaios	28	=	Mécheir	1	8
	8	Lôos	1	=	Mésorè	28	—
	—	Audnaios	9	=	Mécheir	1	9
	9	Lôos	1	=	Thôth	11	—
	—	Apellaios	21	=	Mécheir	1	10
	10	Lôos	1	=	épagomène	5	—
	—	Audnaios	2	=	Mécheir	1	11
	11	Lôos	1	=	Thôth	18	—
	—	Apellaios	14	=	Mécheir	1	12
	12	Lôos	1	=	Thôth	7	—

On voit quelle serait la marche relative des deux années. L'an 39 régnal de Philadelphe finirait trop tôt pour qu'ait été intercalé Péritios embolimos, et il ne compte que 123 jours; l'an 1er régnal d'Évergète, n'étant pas intercalaire, n'en a que 354; soit au total 477 jours, pendant lesquels l'an fiscal de 365 jours poursuit son cours normal; le 1er Mécheir qui tombait, l'an 39, 74 jours avant le 25 Dystros, suit maintenant de 167 jours le nouveau premier jour de l'an régnal. Si le chiffre de l'an fiscal n'était pas majoré de 1, il serait inférieur à celui de l'an régnal du 1er Lôos au 1er Mécheir, égal à lui du 1er Mécheir au 1er Lôos. Mais il faut qu'il ait été majoré, non seulement pour la raison d'analogie déjà donnée, mais encore si, toutes les autres hypothèses tenues pour vérifiées, on doit avoir l'équation ἔτους ια ὡς δ' αἱ πρόσοδοι ιβ, Φαμενώθ[1]. Par suite, le chiffre de l'année fiscale serait égal à celui de l'année régnale du 1er Lôos au 1er Mécheir; supérieur à lui de 1 du 1er Mécheir au 1er Lôos. C'est seulement grâce à cette majoration que le rapport entre les deux années serait resté essentiellement identique à ce qu'il était depuis l'an 20 de Philadelphe[2].

1. Voir ci-dessus, p. 153, n. 1.

2. A supposer que l'an 39 régnal de Philadelphe ait eu 235 jours et que l'an 1er régnal d'Évergète ait commencé au 25 Dios, ce premier jour, correspondant au 12 Athyr, précéderait encore le 1er Mécheir an 2 fiscal, et

Nous n'avons pas craint de multiplier ici les tableaux de concordances hypothétiques. L'inconvénient n'en était pas grand, puisque nous en reconnaissons nous-même et en soulignons le caractère; et l'on y trouve, à notre sens, l'avantage de toucher du doigt la complexité des rapports possibles entre l'an fiscal et l'an régnal. Jusqu'ici, la différence entre les chiffres respectifs de ces années pendant une partie de l'année a paru régie par une loi simple, identique pour toute la durée d'un règne. Nous voyons maintenant par des exemples concrets qu'il n'a pu en être ainsi pendant tout le règne de Philadelphe, si l'intercalation biennale a été toujours en vigueur et si, comme nous le croyons, l'an fiscal a été un an de 365 jours commençant en Mécheir, parce que, deux fois entre l'an 17 et l'an 20, l'année de 365 jours s'est trouvée tout entière comprise dans l'année intercalaire de 384. Nous trouvons aussi que, dans de certaines conditions, les changements de règne ont pu, sauf majoration artificielle du chiffre de l'année fiscale, renverser le rapport des deux années. Enfin, tant que les deux années n'ont pas compté un nombre égal de jours, tant que l'une a été macédonienne, l'autre, par hypothèse, égyptienne, la correspondance égyptienne du premier jour de l'année régnale et la correspondance macédonienne du premier jour de l'an fiscal ont été vagues, chacune dans leur calendrier; et le laps de temps, pendant lequel le chiffre des deux années a été identique ou différent, a lui-même varié avec l'écart croissant ou décroissant entre les deux premiers jours de l'an.

Ainsi, et pour conclure d'abord sur la dernière question que nous ayons abordée, le résultat des études de M. Edgar sur les dates de Philadelphe nous paraît être double. Elles légitiment pour la fin du règne au moins, et sans doute pour une plus longue période, la distinction traditionnelle entre l'an régnal et l'an fiscal. En second lieu, si l'hypothèse que l'an fiscal est un an de 365 jours débutant avec Mécheir, ou en tout cas à une date fixe égyptienne, se vérifie, elles montrent que le rapport entre les deux catégories d'années a pu et même parfois a dû varier dans sa formule essentielle avec les règnes et, pendant un même règne, dans le détail des mois et quantièmes d'année en année. On comprend dès lors que nous n'ayons ni réuni méthodiquement toutes les dates où le chiffre d'années diffère, quel que soit le règne auquel elles appartiennent, ni tenté de présenter une théorie générale, valable pour les règnes des quatre premiers Ptolémées, sur la relation des deux catégories d'années.

Dans l'étude de la seule année régnale, c'est un résultat positif et très précieux que de connaître l'intercalation biennale qui lui donnait alternativement 354 et 384 jours, ainsi que son début, date fixe macédonienne, à quelques jours et peut-être

le rapport des années ne serait pas essentiellement altéré, même en l'an 12; mais, dès l'an 17 régnal, le 25 Dios correspondrait au 2 Mécheir.

même à un jour près. Mais elle ne pourra progresser sans autre documentation pour le début du règne de Philadelphe et celui de Philopator. Quant au règne d'Évergète, les archives de Zénôn, auxquelles nous devons et devrons tant, nous éclaireront peut-être; il le faut souhaiter d'autant plus qu'elles ont trouvé en M. Edgar un plus habile exégète. Jamais il n'a été aussi nécessaire que des textes nouveaux nous apportent des dates inédites.

Jean LESQUIER.

Le Gérant : Émile BERTRAND.

CHALON-SUR-SAÔNE. IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND. — 873

Éditions ERNEST LEROUX, 28, rue Bonaparte, Paris

BIBLIOTHÈQUE ÉGYPTOLOGIQUE

Comprenant les Œuvres des Égyptologues français dispersées dans divers Recueils et qui n'ont pas encore été réunies, publiée sous la direction de M. G. MASPERO, membre de l'Institut, et de M. Ed. NAVILLE, associé étranger de l'Institut.

Volumes en format in-8° raisin, illustrés de nombreuses planches et figures.

I, II. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes I et II. 2 vol. Chacun..... 15 fr. »

III. **M. de Rochemonteix.** Œuvres diverses..... 15 fr. »

IV. **Th. Devéria.** Mémoires et fragments. Première partie..... 20 fr. »

V. — Les mêmes. Seconde partie. 16 fr. »

VI. **P. Jollois.** Journal d'un ingénieur attaché à l'expédition d'Egypte (1798-1802). Publié par P. Lefèvre-Pontalis. 2 portraits..... 7 fr. 50

VII, VIII. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes III, IV. 2 vol. Chacun..... 15 fr. »

IX à XII. **F. Chabas.** Œuvres égyptologiques. Tomes I-IV. Chacun .... 15 fr. »

XIII. — Les mêmes. Tome V.... 20 fr. »

XIV. **F. Chabas.** Mélanges égyptologiques (*en préparation*).

XV. **Aug. Baillet.** Œuvres diverses. Tome I. 15 fr. »

XVI. — Les mêmes. Tome II, premier fascicule..... 10 fr. »

XVII. **Ph.-J. de Horrack.** Œuvres égyptologiques..... 15 fr. »

XVIII. **A. Mariette Pacha.** Œuvres égyptologiques. Tome I..... 20 fr. »

XIX, XX. — Les mêmes. Tomes II, III (*en préparation*).

XXI à XXVI. **E. de Rougé.** Œuvres. Tomes I à VI. Chacun ..... 20 fr. »

XXVII, XXVIII, XXIX. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tomes V, VI, VII. Chaque volume..... 15 fr. »

XXX. **Champollion le Jeune.** Lettres écrites d'Italie, publiées par H. Hartleben. 15 fr. »

XXXI. **Champollion le Jeune.** Lettres et journaux écrits pendant le voyage d'Egypte, publiés et annotés par H. Hartleben. 15 fr. »

XXXII, XXXIII. **Champollion le Jeune.** Œuvres diverses (*en préparation*)

XXXIV, XXXV, XXXVI. **E. Lefébure.** Œuvres diverses. Tomes I, II et III. Chacun..... 16 fr. »

XL. **G. Maspero.** Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes. Tome VIII. 16 fr. »

XLI. — Les mêmes. Tome IX (*en préparation*).

SÉRIE ÉTRANGÈRE

Le Page Renouf (Sir Peter). Egyptological essays edited by G. Maspero, H. Rylands and Ed. Naville. 4 vol. Chacun 30 fr. »

W. N. Groff. Œuvres égyptologiques. T. I. Œuvres françaises, publiées par sa sœur, avec l'aide de G. Maspero. 1 vol. 25 fr. »

SÉRIE ANNEXE

A.-J. Letronne, de l'Institut. Œuvres choisies, publiées par E. Fagnan. 6 vol. in-8°, fig. et planches..... 40 fr. »

A. de Longpérier, de l'Institut. Œuvres, publiées par G. Schlumberger, de l'Institut. 7 vol. in-8°, fig. et pl..... 60 fr. »

Bouché-Leclercq (A.), membre de l'Institut. Histoire des Lagides. 4 volumes in-8° (*épuisé*)..... 50 fr. »

— Histoire des Séleucides. 2 volumes in-8°, planches et cartes..... 20 fr. »

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE R. BERTRAND. — 873